LLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

Grande Sala O. f.
23-V-4

III 23 V 4

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ

D'ÉCONOMIE

NATIONALE.

Digitized by Google

Imprimerie de De Mortier frères,
Rue Léopold, 84, faubourg de Namur

Digitized by Google

22849

TRAITÉ D'ÉCONOMIE NATIONALE,

PAR

CH. H. RAU,

CONSEILLER INTIME DU GRAND DUC DE BADE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG;

TRADUIT DE L'ALLEMAND
SUR LA TROISIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION,

PAR

FRÉD. DE KEMMETER,

Docteur en Droit, Professeur extraordinaire à l'Université de Gand

---

PREMIÈRE PARTIE.

THÉORIE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE.

HAUMAN ET COMP^ie.

1839

Digitized by Google

12847

Digitized by Google

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Je dirai en peu de mots quel est le plan de cet ouvrage; ils en feront connaître le caractère, et expliqueront les motifs qui m'en ont fait entreprendre la traduction.

La science de l'économie nationale se compose de plusieurs parties bien distinctes, mais intimement liées et qui convergent toutes au même but; l'une d'elles prise isolément, n'est sans les deux autres qu'une théorie sans application directe, ou une synthèse sans base solide. Si peu de personnes étudient l'économie politique, c'est peut-être parce que beaucoup d'écrivains semblent n'en pas concevoir l'application aux choses de la vie; ce motif a contribué sans doute aussi à inféoder tant d'hommes de pratique et d'administrateurs, aux doctrines les plus surannées, et à les rendre défiants des théories.

Indépendamment de la théorie, un traité d'économie nationale doit comprendre deux branches éminemment pratiques : celle de l'aisance nationale, et celle des finances : l'une et l'autre contiennent des applications de la première, mais en même temps des principes spéciaux à elles-mêmes; leur ensemble constitue la science de l'économie nationale. La France et l'Angleterre qui ont rendu de grands services à l'économie, l'ont toujours traitée sous un point de vue trop exclusif, et leurs auteurs me semblent avoir trop souvent aussi perdu de vue l'action utile du gouvernement dans les intérêts économiques de la nation, et la nécessité de réduire son action, en matière de finances, à des règles méthodiques et générales. Les efforts de quelques hommes distingués n'ont pu les ramener à de meilleures méthodes; et au lieu de traités complets, embrassant l'ensemble de l'écono-

mie politique, destinés à en montrer l'unité et la synthèse, nous n'avons qu'un petit nombre d'ouvrages analytiques, j'oserai même dire des monographies, trop souvent taillées sur un même plan, et manquant d'érudition.

Frappé de cette lacune, et déplorant cette espèce d'indifférence pour une science dont tant d'hommes croient connaître le dernier mot, j'ai cru que ce serait faire chose utile que de traduire un de ces ouvrages devenus classiques au-delà du Rhin, et de présenter aux élèves de nos universités, un traité bien fait, et résumant tous les progrès de la science. L'Allemagne a depuis longtemps le secret des ouvrages méthodiques, complets et savants, et dans ses nombreuses universités, circulent une multitude de livres qui commandent l'attention des étrangers.

Ce n'est pas à celui qui traduit un livre qu'il appartient d'en faire l'éloge, car il l'exposerait à être taxé de prévention; mais on croira facilement que la traduction des écrits d'un auteur, est une tâche difficile et ingrate, qu'on ne s'impose que lorsqu'on a la conviction du mérite de celui qu'on a choisi, et après avoir mûrement étudié et apprécié ceux qui semblent réclamer la préférence. Qu'il me suffise de dire qu'après tous les économistes Anglais, Français, Italiens et Allemands, Rau a su être original, faire un ouvrage remarquable par la méthode, la connaissance complète de toutes les parties de la science, et une saine érudition. Tous ceux qui ont consacré quelques années à notre belle science, reconnaîtront que Rau en a déterminé et élargi la sphère, qu'il en a parfaitement compris les auxiliaires, et leur a fait des emprunts dont il a fait jaillir une synthèse qui place l'économie au rang que la société moderne et son avenir lui assignent. L'accueil flatteur qu'ont fait à son ouvrage les maîtres de la science, Von Jacob, Lotz, Nebenius, Sartorius, Hermann, Scuenck, et le public Allemand, justifierait suffisamment notre choix; un motif surtout nous a déterminé à préférer le traité du savant professeur de Heidelberg, c'est que plus de vingt années d'enseignement public dans différentes universités d'Allemagne, recommandent Rau comme un auteur classique par excellence, et font de ses ouvrages des guides éminemment propres à être adoptés pour les universités.

Rau est aussi l'auteur de plusieurs monographies pleines de mérite, et de deux écrits sur les sciences camérales que je ferai connaître incessamment.

J'avais l'intention de faire précéder ce premier volume d'une introduction contenant un tableau de la marche et des progrès qu'a faits l'économie en Europe; de la considérer par rapport aux systèmes qui l'ont si diversement traitée : en un mot de l'embrasser sous le point de vue dogmatique et historique; de faire connaître la direction qu'on doit lui donner aujourd'hui, l'évolution qu'elle doit subir; d'exposer enfin ses rapports avec les sciences politiques. Ce travail me paraît éminemment utile; il est indispensable, en effet, qu'on se rende bien compte de l'état où nos devanciers et nos contemporains nous livrent une science, avant de songer soi-même à la pousser plus loin. Mais en revoyant mes notes, je me suis aperçu qu'elles devaient être refondues, complétées; il me restait donc à choisir entre une introduction incomplète et qui offrirait beaucoup de lacunes, et un travail plus consciencieux qui dépasserait les bornes d'une introduction et me demanderait un temps précieux que d'autres occupations absorbent. Je n'ai donc pas hésité à ajourner à une époque où de nouvelles études m'auront permis de mûrer mon travail, une publication qui exige des lectures fort étendues, et beaucoup de patience.

Ce traité contient un grand nombre de citations; je les ai vérifiés pour la plupart; quelques-unes cependant se rapportent à des ouvrages que je n'ai pu me procurer jusqu'à présent; j'en ai rectifié plusieurs; j'en ai rapporté d'autres à de meilleures éditions ou à des traductions plus estimées et plus répandues.

Cet ouvrage se compose de deux parties bien distinctes : l'une dogmatique, c'est celle contenue dans les paragraphes; l'autre historique et critique est contenue dans les notes. C'est au professeur à développer la première, et à compléter la citation des textes que nous avons dû nécessairement abréger. C'est à l'homme qui veut approfondir les questions, à consulter les noms que nous avons indiqués.

Il ne faudrait pas croire cependant que les citations faites à la suite des paragraphes, indiquent que notre auteur se range toujours à l'avis de ceux auxquels il renvoie; parfois elles indiquent une conformité d'opinion; parfois seulement que les auteurs mentionnés traitent la même question, sans l'envisager pour cela sous le même point de vue, ou lui donner la même solution.

Ceux donc qui voudront consulter les autorités que nous avons si souvent

Digitized by Google

invoquées, pourront à l'aide de notre traduction, se former un véritable répertoire d'économie nationale, un tableau des opinions sur les grandes questions de la richesse nationale et les moyens de la favoriser, dont l'étude sera toujours d'une grande utilité.

Il m'a paru inutile d'ajouter de nouvelles citations aux citations nombreuses de notre auteur. Je présente cet ouvrage avec confiance, persuadé qu'il n'en est aucun plus digne d'être étudié, et qui soit plus à la hauteur de la science. Étranger à toute idée de spéculation, je n'ai eu en vue que d'offrir un livre utile.

Le second volume qui comprend un traité de l'administration des différentes parties de la richesse nationale et le troisième consacré à la science des finances, paraîtront incessamment.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

I.

DE LA NATURE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE SES PARTIES.

§ 1.

L'expérience journalière nous apprend que l'existence de l'homme ainsi que son aptitude aux différentes occupations de la vie, est soumise à la condition de l'existence d'une certaine quantité d'objets matériels, destinés à pourvoir à ses besoins et à seconder son activité. On les appelle *biens externes* ou mieux *matériels* (*a*), et on les oppose aux *biens immatériels* ou *personnels* qui comprennent la position ou les qualités des hommes, choses qu'on estime, soit pour elles-mêmes, soit comme moyens d'acquérir d'autres biens.

(*a*) *Utilités*, (brauchlichkeiten) d'après ZACHARIAE, *Économie sociale*, p. 1, (Staatswirthschaftslehre.)

§ 2.

On comprend dans l'avoir (*Vermœgen*) d'une personne :

1° Son droit (*a*) à certains objets matériels (sens subjectif) ;

2° La somme des biens externes qui sont en sa puissance (sens objectif) (*b*).

Nous ne pouvons disposer à notre gré que des biens qui font partie de notre avoir ; mais personne ne peut se passer de biens matériels : aussi la production, l'acquisition, et la consommation de ces biens, est-elle une des affaires les plus générales et les plus importantes de la vie de l'homme. Le travail qui a pour but de nous pourvoir de biens matériels (*avoir*, *fortune*)

Digitized by Google

s'appelle *économie* (*c*) et fait l'objet de la science de l'économie politique (*d*) (Wirthschaftslehre, OEkonomie).

(*a*) Dans l'origine, la force physique seule, donnait la mesure de l'avoir des individus; mais dans une association gouvernée par des lois, il suffit pour être riche d'avoir des droits sur les choses, quand même on ne serait pas en possession de ces dernières. De telle sorte qu'on peut dire que les actions (terme juridique) font partie de l'avoir, ou de la fortune de ceux qui les possèdent justement.

(*b*) Ces deux acceptions (*fortune subjective et objective*) sont intimement liées ensemble, mais trop souvent encore on les confond.

(*c*) On peut concevoir l'économie, comme la modification et l'appropriation de la nature par l'homme. Voy. ZACHARIÆ, XL *livr. de l'Etat*, t. I, p. 315, Stuttgard, 1820 (all.). Cependant l'homme dirige son activité sur la nature dans un autre but encore, c'est-à-dire pour combattre l'action nuisible et délétère que cette dernière exerce sur lui. RAU, *sur les sciences Camérales*, p. 16, Heidelberg, 1825 (all.).

(*d*) D'après l'origine grecque de ce mot, on devrait, à proprement parler, appeler ce travail *économie* (Wirthschaft,) et la science de l'économie, *Economik*. Parfois on comprend par économie, dans le sens objectif, les instruments et les auxiliaires du travail, (Hülfsmittel zur Wirthschaftsführung.)

§ 3.

On peut considérer la fin de l'économie, savoir :

1° Par rapport à un individu ou à un seul membre de la société et à une seule famille. Sous ce point de vue, les principes d'après lesquels on satisfait le plus avantageusement ses besoins, par la production, l'acquisition et l'usage des choses matérielles, forment l'objet de l'*économie domestique* ou *privée*.

2° Par rapport à l'État : l'État a le même besoin de choses matérielles que l'individu ; sa prospérité repose aussi sur l'existence d'un avoir destiné à assurer la satisfaction de ses besoins. La science des intérêts économiques de l'État, ou de la satisfaction de l'ensemble de ses besoins, par l'emploi de choses matérielles, est l'*économie politique*, la science de *l'économie publique*, l'économie sociale, dans le sens le plus large. (Political economy, politische OEkonomie, œffentliche Wirthschaftslehre, Staatswirthschaftslehre) (*a*).

(*a*) Récemment, WHATELY a proposé de la nommer *Katallactique*, (de καταλλαγη, échange). L'expression de *chrématistique*, employée par Aristote, serait préférable à notre avis.

§ 4.

L'Etat se compose :

1° D'un certain nombre de personnes vivant ensemble sous un régime légal. Ces personnes, considérées comme membres de l'État, ou de la société, et jouissant de certains droits en cette qualité, s'appellent citoyens. Leur ensemble constitue la *nation*, le *peuple*, ou la *société civile*, dans le sens politique de ce mot (*a*).

2° D'un pouvoir suprême qui, pour parvenir aux fins de la société, fait des lois et les met à exécution. La personne investie de ce pouvoir s'appelle *chef de l'État*. Le pouvoir suprême *in abstracto*, sans égard à la qualité du chef de l'État, et considéré par rapport à sa mission seulement, s'appelle *gouvernement ;* ce terme exprime à la fois l'action et du chef de l'État, et de ses agents supérieurs, dans l'administration des intérêts publics.

(*a*) Là, où il n'y a pas d'État, il n'y a pas non plus de peuple, de nation dans le sens politique, mais bien toutefois dans un sens historico-généalogique, lorsqu'il est question par exemple d'origine et de descendance.

§ 5.

Puisque dans la cité (l'État) nous distinguons le peuple du gouvernement, et que tous deux ont besoin de choses matérielles, l'économie politique doit embrasser les intérêts économiques de l'un et de l'autre (§ 4). Le travail et l'activité individuelle de tous les membres de la nation pourvoient aux besoins de celle-ci, et en cela les citoyens ne font qu'obéir à leur intérêt personnel. La science qui résume et embrasse l'activité productive de tous les citoyens, est l'économie nationale (Volkswirthschaft) (*a*).

(*a*) Cette expression se rencontre pour la première fois dans HUFELAND, *nouveaux Principes*, t. I, p. 14, (Neue Grundlegung).

§ 6.

L'économie nationale embrasse :

1° L'économie de toutes les familles, et des grandes communautés de l'État, par ex. des communes,

2° Les différentes espèces d'industries et tous les travaux productifs auxquels se livrent les citoyens.

Chaque travail, chaque industrie présuppose un capital, une fortune à administrer ; l'administration particulière de la fortune individuelle est l'objet de l'économie domestique : l'ensemble des choses matérielles qui composent

Digitized by Google

l'avoir (richesse) des citoyens, forment la fortune nationale ou du peuple (*a*), et l'objet de l'économie nationale (*b*).

(*a*) Il ne faut pas confondre l'avoir (la fortune) public ou de tous les citoyens avec la richesse nationale, comme on l'a fait souvent; ce qui y a donné lieu, provient de la pauvreté de plusieurs langues de l'Europe, qui ne présentent pour exprimer l'idée de *fortune*, et celle de *richesse* (Reichthum, en allemand un haut degré de fortune) qu'un seul mot, celui de richesse dont le pluriel sert aussi à exprimer l'idée de *choses corporelles*, ou d'une partie de la fortune. En anglais, *Wealth*. (Voy. Torrens, *production of wealth*, p. 3.)

(*b*) La fortune publique ne comprend pas toutefois des biens, à la propriété et à l'usage desquels tous les citoyens ont droit et part, comme les *respublicæ* des Romains.

§ 7.

Gardons-nous de réduire l'économie nationale à une simple addition de tous les travaux individuels. L'observation nous apprend qu'il y a une connexion intime, entre les travaux productifs; qu'ils forment un système d'activité que l'on pourrait comparer à un tout organique (*a*): cette synthèse de l'économie nationale s'explique de la manière suivante :

1° Le motif qui pousse l'homme à se livrer à des travaux économiques, est le désir de satisfaire ses besoins avec le moins de peine possible, et de se procurer en outre des jouissances.

2° L'expérience ne tarde pas à faire connaître que ce désir s'accomplit plus facilement, lorsque les hommes embrassent différentes professions et échangent entre eux les produits divers qu'ils ont obtenus. Ainsi s'opère une prestation réciproque de services.

§ 8.

3° La division des occupations place chaque homme dans un état de dépendance, l'attache à la société, et facilite la satisfaction des désirs qui réclament des choses matérielles. Ce lien qui contribue à maintenir l'union des hommes en société, tire toute sa force de l'excitation spontanée de l'amour de soi.

4° Les travaux qui ne rapportent aucun profit à la société, ne reçoivent aucune récompense non plus; chacun doit donc songer à prendre telle occupation qui lui procure les avantages les plus grands et les plus sûrs; il en résulte que la concurrence des travailleurs et la multiplicité de leurs occupations qui ne durent leur origine qu'à des vues d'intérêt privé, ont pour effet d'aider encore singulièrement à pourvoir aux besoins de la nation.

5° Les profits recueillis par chaque individu, sont généralement en raison directe des services qu'il rend à la société.

Digitized by Google

6° Les rapports résultant des prestations réciproques s'appellent *commerce;* le commerce de choses matérielles, par ex. : l'échange, les prêts, forment l'essence de l'économie nationale (*b*).

(*a*) Voy. Rau, *considérations sur l'Economie nationale*, p. 22 (all.).
(*b*) Voy. Lotz, *manuel*, t. 1, p. 304 (all.).

§ 9.

La science qui doit nous faire connaître la nature et l'appropriation de la richesse chez un peuple, et la manière dont ses besoins sont satisfaits par des choses matérielles, a reçu le nom d'économie politique ou nationale (*a*). Elle forme la première partie et la théorie de l'économie politique. Entièrement distincte de l'exposition de la situation économique d'un pays donné, (Statistique de l'économie nationale), l'économie politique doit enseigner :

1° La formation des richesses au sein d'une nation.

2° Comment les richesses sortent des mains des producteurs pour se partager entre les différents membres de la nation.

3° De quelle manière les hommes les emploient pour satisfaire leurs besoins; et comment tôt ou tard elles sont consommées. La production, la distribution et la consommation des richesses nationales sont dues à l'activité de l'économie du peuple (§ 7-8) et se manifestent longtemps avant et indépendamment de la coopération du gouvernement. La science de l'économie nationale doit donc nous révéler la nature intime de l'économie des nations sans avoir égard aux lois et aux établissements politiques de l'État.

(*a*) Voici d'autres expressions qu'on rencontre aussi : Théorie de la richesse du peuple, (*Theorie des Volksvermœgens*), de la richesse nationale; metaphysique de l'industrie, (*Metaphysik der Betriebsamkeit*) ; science des biens, (*Güterlehre*) ; science de la fortune ou richesse nationale, (Volksgüterlehre) (Smilthenner). Voy. — Steinlein, *Économie nationale*, 1, 15.

§ 10.

L'étude de l'économie nationale, comme doctrine, nous apprend que cette science se compose :

1° *De simples lois* exprimant que certaines causes produisent ou tendent à produire certains effets (*a*). Tout fait économique repose sur de pareilles bases (lois); mais il est rare qu'on n'y aperçoive nettement et parfaitement que l'action d'une seule cause ; car en général il y en a toujours plusieurs qui concourent à produire un même effet, soit en se combattant soit en se combinant : parfois aussi la plus faible est détruite par la plus forte de manière qu'elle ne manifeste plus qu'une tendance sans effet (*b*). Ces lois peuvent,

comme celles des sciences physiques, être exprimées en termes mathématiques (*c*).

2° *De règles* qui énoncent les effets qu'on a vraisemblablement droit d'attendre dans certaines circonstances, ou bien qui déterminent quelle est de plusieurs lois économiques, celle qui dominera dans telles circonstances (*d*). Ces règles ont des exceptions (*e*), et il est des cas où l'on peut difficilement prédire quels effets l'on obtiendra, notamment lorsqu'on rencontre en jeu, le caprice, la volonté des hommes, causes délicates dont on ne peut bien apprécier l'intensité et la portée.

(*a*) Tels sont par ex. ceux-ci, que l'envoi d'une marchandise dans des pays éloignés, et par terre, en augmente le prix ; —que l'élévation des salaires fait augmenter la population ; —qu'une riche moisson fait baisser le prix des grains qui sont en magasin.

(*b*) On a blâmé avec raison cette tendance portée jusqu'à la manie, de simplifier les règles économiques, tendance d'où résulte nécessairement et évidemment qu'on devient incomplet, qu'on s'écarte des données d'une sage experience, et qu'enfin on arrive à des conclusions inapplicables. Voy. MALTHUS, *principles of political économy, introduct.* p. 1-6.

(*c*) CANARD a le premier donné l'exemple de l'emploi des formules algébriques ; il a été suivi par LANG, KROENCKE, Cte BUQUOY, etc., et critique par SAY. Des formules trop compliquées manquent leur but, parce qu'il devient difficile de se rappeler, à leur inspection, la valeur de chaque terme ; mais des formules simples sont plus propres que la langue ordinaire, à représenter avec concision et clarté les principes de l'économie politique.

(*d*) Par ex. dans les exemples cités plus haut (a). Les marchandises peuvent se vendre à bas prix, même dans un endroit éloigné du lieu de leur production, par suite d'une imprévoyante accumulation. On peut empêcher l'accroissement de la population par l'effet de lois vicieuses, etc. On peut prévenir la baisse du prix des denrées, par des spéculations, des bruits de guerre, etc.

(*e*) C'est de ces règles qu'on peut dire, comme le fait MAC-CULLOCH de tous les principes de l'économie politique, qu'ils ne sont vrais qu'en général, fort différents en cela des principes de la physique. *Principl. of politic. Écon.*, p. 12.

§ 11.

Ici s'élève la question de savoir, s'il peut y avoir des lois et des règles en économie, vu les opinions et les tendances si diverses des hommes, les propriétés si variées des terres, et leurs produits si différents, toutes choses qui apportent nécessairement la plus grande variété aussi dans les phénomènes économiques de tous les lieux et de tous les temps ; une observation approfondie nous fait cependant bientôt reconnaître l'existence de causes générales qui apportent une certaine uniformité dans les rapports des hommes entre eux.

Ces causes sont le résultat :

1° Des lois immuables de la nature qui président à la production, à la transformation, et à la destruction des biens matériels; l'activité de l'homme dirigée vers cette production devra obéir à ces lois et se soumettre à leur empire, aussi longtemps que nous n'aurons pas fait des progrès dans la connaissance de la nature et que nous ne saurons pas en plier les lois à notre volonté (*a*).

2° Des rapports invariables de l'homme avec les biens matériels auxiliaires indispensables pour la satisfaction de ses premiers besoins.

Aussi la demande, l'acquisition et la consommation de ces biens sont-elles l'objet de toutes les tendances (§ 7, n° 1°) et reposent-elles partout sur les mêmes principes économiques (*b*), bien que les besoins et les moyens de les satisfaire varient avec les individus et manifestent plus ou moins l'action de causes d'un ordre plus élevé, et indépendantes de motifs sensuels.

(*a*) Par ex. la croissance de plantes utiles, résultat des forces productives du sol et de l'atmosphère; la formation du lait, de la viande de boucherie, de la graisse, par l'éducation des animaux domestiques; le besoin de combustibles pour la fonte du minerai, la fabrication du verre, etc.

(*b*) Par ex. l'ouvrier demande son salaire de celui qui l'a engagé; l'industriel se garde de faire une entreprise à perte; le vendeur cherche à obtenir le plus haut prix de sa denrée, etc.

§ 12.

Les principes de l'économie politique doivent se tirer de l'expérience; et cela peut se faire de deux manières :

1° Soit qu'on parte des dispositions constantes et des vues de l'homme en général, et qu'on recherche quelles habitudes elles ont produites et quelles conséquences on en doit attendre.

2° Soit qu'on s'en tienne à certaines données historiques et statistiques et qu'on en tire des règles générales; cette voie a conduit à la découverte de plusieurs principes. Cependant il faut être très-prudent dans l'usage de ces données, de crainte d'arriver à des résultats trompeurs;

a. Comme dans tout phénomène, on remarque une combinaison particulière de plusieurs causes, il ne suffit pas d'une seule donnée, pour conclure à une règle générale, mais il faut

α. Le concours de plusieurs, qui se confirment réciproquement,

β. Et qui dûment attestées

γ. Sont tellement bien connues, qu'on soit à même de distinguer l'action des causes qui les ont produites.

b. Lorsque, après avoir expérimenté d'après cette méthode et avec cette précaution, on croira avoir trouvé une règle, il faudra la mettre en regard des données de l'expérience et l'y essayer.

Digitized by Google

§ 13.

L'économie nationale repose sur l'activité libre et spontanée des citoyens (§ 7). Si le gouvernement paralysait cette force, rien ne pourrait la remplacer; l'activité industrieuse a donc des droits à la protection, à la haute sollicitude de l'autorité; et comme cette protection suppose la connaissance de l'économie sociale, on peut dire que les principes du gouvernement dans les affaires économiques doivent être à la hauteur de cette science. L'ensemble de ces principes forme la seconde partie et la pratique de l'économie sociale, ou la *politique économique*.

§ 13 *bis*.

La politique économique est du reste sous plusieurs rapports bien différente de l'économie politique. Celle-ci ramène la variété des phénomènes économiques à des lois simples et immuables, et ne s'attache à l'individuel que pour y découvrir quelque chose d'absolu et de nécessaire; celle-là prescrit dans toutes les circonstances les moyens à employer pour parvenir à la fin désirée. Son but est moins de découvrir la vérité que d'obtenir un heureux résultat par la pratique des vérités connues. Son domaine est immense, comme on peut s'en convaincre par la multitude des questions qu'on lui adresse, les besoins variés et toujours renaissants de l'État, les expériences, les recherches et les applications scientifiques qu'ils nécessitent (*a*).

On ne peut trop se défendre de cette habitude trop généralement invétérée dans certains pays, de regarder l'économie politique comme une science complète et dont on possède le dernier mot aujourd'hui; appelée à se prononcer sur les phénomènes de la modification des choses par l'homme, dans tous les siècles, à en tirer des lois et des règles, cette science ne doit jamais oublier son origine; elle repose sur l'expérience, le temps est donc appelé à étendre ses limites.

(*a*) Beaucoup d'écrivains (Anglais, Français) ne comprennent sous le nom d'économie politique que ce que nous appelons en Allemagne théorie de l'économie nationale, et en excluent la politique économique. Say, t. vi, 290, blâme les Allemands d'avoir permis à l'économie politique d'empiéter sur la politique, et prétend que la science de l'administration (Staatsverwaltungslehre) est moins une science qu'un art. Mac-Culloch et Senior n'envisagent aussi dans l'économie politique que la production et la consommation des richesses, et rejettent dans la science de la législation tout ce qui est de pratique. Nous persistons à croire que les mesures administratives qui touchent aux intérêts économiques ne sont que l'application d'une suite de principes qui peuvent être érigés en système, et doivent faire l'objet d'une science distincte qui est la contre épreuve de l'économie politique.

Digitized by Google

§ 14.

La tâche du gouvernement, considérée quant aux soins et à la protection qu'il doit à la production, est de deux espèces (§ 5) :

1° Encourager les travaux productifs des citoyens. Ce n'est ni l'affaire du gouvernement, et il n'est même pas en son pouvoir d'exercer un contrôle sur la fortune de chaque citoyen ou d'en prescrire l'emploi (*a*). Mais toutes les branches de l'économie générale (*b*) réclament l'appui de la puissance suprême, afin d'être dégagées de toutes entraves, et protégées par les moyens dont l'absence paraliserait les heureux effets de l'activité publique (*c*).

2° Obtenir pour lui-même les ressources qui lui sont indispensables pour pourvoir à ses propres besoins : ses rentrées se prélèvent toujours immédiatement ou médiatement sur l'avoir de la nation ; la *science des finances* est donc intimement unie à l'économie nationale.

(*a*) Dans les temps anciens et dans les temps modernes, des publicistes ont prêché la communauté des biens, par ex. : Platon, Morus dans son utopie ; récemment le Wurtembergeois Kopp (établi en Pensylvanie en 1805 ; dans l'Inde, au Wadaseh, en 1821 ; établi enfin dans l'état d'Ohio en 1825), a formé une société basée sur ce principe. R. Owen a essayé de réaliser la même théorie, d'abord en Écosse, plus tard en Amérique. Voyez *sur le Système de coopération mutuelle et de la communauté de tous les biens d'après le plan de Owen*, Rey, Lettres, Paris, 1828. Le système St. Simonien ne reposait pas sur la communauté complète des biens, mais sur la distribution du travail et de ses produits, faite par le pouvoir suprême à chacun d'après sa capacité ; c'était donc une centralisation totale de l'industrie que l'on voulait obtenir, par laquelle cessait la transmission des biens de particulier à particulier, par droit de succession. Voy. *Doctrine de St. Simon*, vol. II, p. 146, 1830.

Une pareille organisation qui ne ferait de l'État qu'une seule famille, anéantirait la vie privée dans son essence, paralyserait dans l'homme un des plus grands mobiles qui le portent à utiliser ses forces, et mettrait aux mains du pouvoir une omnipotence fort dangereuse. Voy. Von Jacob, *National OEkonomie*, p. 73, 3e édition ; Zachariae, *Staatswirthschaftslehre*, p. 314.

(*b*) Par ex. : le commerce, l'économie forestière.

(*c*) Il est indubitable que par la libre association des citoyens on parvient à obtenir des résultats, que, sans elle, le gouvernement devrait obtenir lui-même. Le bon sens des masses a, par de grandes et petites combinaisons, créé des choses fort utiles et épargné de grands embarras au gouvernement. L'action de cette association est, par son importance et sa durée, d'autant plus grande, qu'elle s'accorde dans beaucoup de circonstances avec l'intérêt privé bien entendu : ces associations doivent cependant être soumises à la surveillance de l'État (du gouvernement). Voy.

Digitized by Google

HERMAN, *essais économiques*, p. 15, (Staatswirthsschaftliche Untersuchungen). KOSTHOFER. *le Maître dans la forêt*, t. 1, 7, § 4. (Der lehrer im Walde) « Von der Gemeinnützigkeit. »

§ 15.

La partie pratique de l'économie politique, ou la science de la politique économique comprend donc deux branches :

1° La science des devoirs qu'impose l'économie au gouvernement, ou la science des soins du bien-être national (Die lehre von der Volkswirthschaftspflege); elle était reléguée autrefois dans la science de la police, et comprise sous le nom de police de l'économie, de l'industrie, de la population, et des pauvres, et perdue dans le vaste domaine de la science de ce nom. Plusieurs auteurs comprennent même aujourd'hui encore dans la police, tout ce qui concerne, par ex. : les assurances contre l'incendie, les établissements de charité, la taxe des denrées par l'autorité, etc.; il est cependant fort important de distinguer dans la théorie, d'après leurs principes et leur but, les devoirs que notre science impose au gouvernement, quand même dans la pratique on trouverait convenable d'en grouper plusieurs ensemble (*a*).

2° La science de l'économie gouvernementale, ou des *finances* qui dans un sens restreint s'appelle aussi économie de l'*État*.

(*a*) On comprend souvent en Allemagne, sous le nom *d'économie nationale*, la *théorie* de *l'économie* et celle des soins du bien-être national; cette expression employée dès 1774 par l'Italien ORTÈS (Economia nazionale) fut importée en allemagne, en 1805, par VON JACOK et SODEN; elle n'est employée ni par les Français ni par les Anglais qui n'ont fait aucune distinction dans l'économie politique, et n'y ont trouvé matière à aucune division digne d'une nouvelle dénomination. On ne peut pas du tout approuver l'emploi du mot économie nationale dans un sens trop général. Mais il faut blâmer surtout la confusion des deux grandes divisions de la science, c'est-à-dire le mélange de la théorie et de la pratique; il est également impossible de justifier l'association de ces deux parties sous le nom d'économie sociale (Staatswirthschaftslehre), car d'après sa nature même, cette expression ne lui convient pas. Voy. RAU. p. 33, *sur les sciences Camérales*.

§ 16.

Pour l'échange de leurs biens, les hommes ne s'arrêtent pas aux frontières d'un état; le commerce franchit les limites, et par son action bienfaisante, unit plusieurs pays, souvent même plusieurs contrées du globe entre elles. Il n'y a donc rien d'impossible à concevoir, dans une vaste économie du monde, l'association de tous les peuples civilisés de la terre. Si dans cette immense synthèse, l'action et la réaction des individus pouvait être aussi

intime et aussi fréquente qu'elle l'est dans l'économie d'une seule nation, nous pourrions donner les lois de l'économie universelle, par induction de celles de l'économie nationale, en faisant abstraction des choses tout-à-fait spéciales et propres à tel peuple et à tel pays, et l'économie politique s'enrichirait ainsi d'une nouvelle branche.

§ 17.

Mais cette supposition est toute gratuite (§ 16), car on ne peut voir régner dans le commerce extérieur des nations, l'activité et la diversité de rapports que nous offre le commerce intérieur d'une seule nation, et il ne pourrait d'ailleurs généralement y avoir à l'extérieur, cette uniformité de fortune qu'on voit dans un pays donné. En effet :

1° Le rapprochement des habitants d'un pays facilite les rapports économiques; la séparation, au contraire, les rend plus difficiles (*a*).

2° Une même langue, des habitudes uniformes, une origine identique et les relations intimes des membres d'une nation tendent au même but.

3° L'organisation sociale assure au commerce intérieur certaines protections et lui donne de grandes facilités.

(*a*) Influence des frais de transport sur l'activité des relations commerciales.

§ 18.

Il y a cependant plusieurs lois de l'économie politique qui, vraies pour tel ou tel pays, sont aussi d'une application universelle. Par ex. : les causes déterminantes des prix, la nature de l'argent, du crédit. Mais il y en a d'autres aussi qui ne sont évidemment vraies que dans certaines limites territoriales, au-delà desquelles elles ne pourraient s'étendre. La situation, le terroir, la population d'un pays, la nature de ses industries, ses relations commerciales avec tel peuple, etc., donnent dans chaque état, à l'économie publique, une couleur locale qu'il faut nécessairement avoir en vue, pour se livrer avec succès à l'examen et à l'appréciation de l'argent qui y est en circulation, de la balance du commerce d'importation et d'exportation, du rapport de la production et de la consommation, de l'accroissement de la population, etc.

Ces spécialités doivent être connues et prises en considération dans chaque pays, par son gouvernement; car les mesures qu'elles lui imposent ne sont applicables qu'à ce pays, à l'exclusion de tout autre. La science doit se rendre compte de ces différents phénomènes économiques; après avoir étudié les principes et les effets tant du commerce intérieur que du commerce extérieur d'un peuple, on peut dire qu'il ne lui reste plus rien d'inconnu de son économie et des ramifications qu'elle pousse dans toutes les parties de

l'univers. On ne doit cependant pas considérer l'économie universelle comme une science beaucoup plus élevée et d'une autre nature (*a*).

(*a*) Voy. Rau, *sur les sciences camérales* (über die Kameralwissenschaften), p. 29; Von Cancrin, *Richesse universelle, Richesse nationale* et *Économie sociale* (Weltreichthum, Nationalreichthum, und Staatswirthschaft). Munich, 1821.

II.

DES RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC D'AUTRES SCIENCES.

§ 19.

La science de la politique économique ainsi que celle des finances, sont des branches de la science du gouvernement, c'est-à-dire qu'elles ont pour objet les besoins de l'État que le gouvernement doit satisfaire. Ces besoins dérivent de la haute mission que la raison assigne à l'État. La partie de la science sociale qui nous donne l'idée de l'État, de ses devoirs, ainsi que de ceux du gouvernement (droit public général, politique philosophique) est donc la source des règles et des principes généraux de chaque branche de l'administration publique, et par conséquent aussi des sciences de l'aisance nationale et des finances.

§ 20.

La science sociale envisagée sous ce point de vue, doit nous enseigner les rapports qui existent entre les devoirs que lui impose l'économie nationale, et la haute mission de l'État.

Les obligations de l'union sociale, relativement aux besoins du gouvernement, nous font connaître le but de la science des finances (§ 14); mais pour ce qui concerne la science de la politique économique (Volkswirthschaftspflege), son caractère et ses devoirs se révèlent par les observations suivantes :

1° Le besoin général de subsistances et de jouissances matérielles est un puissant levier qui pousserait aisément l'homme au mépris du droit, s'il n'y avait des moyens de l'apaiser, compatibles avec le respect des lois. Les ressources que l'administration de la justice et la police mettent au pouvoir du gouvernement, ne suffiraient donc pas pour maintenir la tranquillité

intérieure, si l'on ne facilitait l'acquisition des richesses, en encourageant de toutes les manières les travaux utiles.

2° Une fortune honnête donne les moyens d'encourager les travaux dont les produits embellissent et ennoblissent l'existence. La richesse des nations favorise le développement de l'esprit, et la propagation des lumières; elle élève les sentiments de proche en proche; et l'histoire enseigne qu'il y a une connexion intime entre la richesse et la civilisation. Les sciences et les beaux-arts ne sont ni recherchés ni cultivés par des peuples pauvres; et leurs progrès concourent réciproquement d'une manière puissante au développement de l'industrie (*a*).

3° L'activité et l'épargne sont les causes les plus énergiques de la formation des richesses, et le développement moral de l'homme y gagne en proportion des encouragements que le gouvernement y donne.

(*a*) L'histoire ne mentionne aucune nation qui ait été paresseuse, pauvre, et policée tout à la fois; elle ne fait pas connaître un seul peuple civilisé qui ne vécût au sein de l'industrie et de la prospérité. Voy. LUEDER, *sur l'Industrie nationale* (über national Industrie), I, XXXII.

§ 21.

4° On a parfois exprimé la crainte que le développement industriel ne se fît aux dépens des qualités morales, et n'inspirât un désir immodéré du gain. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus que la misère détruit la noblesse des sentiments; que si le développement social fait inévitablement naître des dangers pour les mœurs, c'est au gouvernement et à l'église, qui doivent au peuple les bienfaits de l'éducation, qu'il appartient de circonscrire la poursuite de ses intérêts dans de justes bornes, en subordonnant les soins de ceux-ci à des principes plus élevés (*a*).

5° Quand la richesse nationale augmente, le gouvernement voit aussi s'augmenter ses revenus, et peut mieux encourager le développement de l'activité industrielle (*b*).

6° Le gouvernement doit par de sages mesures, protéger tout ce qui peut favoriser le bien-être général lorsque l'industrie particulière des citoyens ne peut suffire seule à l'assurer. C'est un des devoirs que lui imposent la conservation et la défense de ce bien-être (§ 14).

(*a*) Les anciens avaient principalement à cœur de simplifier les besoins et de les combattre, tandis que dans les temps modernes on a préféré faire servir ces besoins à l'encouragement des travailleurs, en les satisfaisant ainsi par des motifs et par des moyens louables. Voy. PECCHIO, *Storia della Economia publica*, p. 290; DROZ, *Economie politique*, p. 282.

(*b*) Voy. ZACHARIAE, *vierzig Bücher vom Staat*, I, p. 345.

Digitized by Google

§ 22.

La partie pratique de l'économie politique, se compose donc d'un ensemble de principes combinés de la science du gouvernement et de l'économie : celle-là nous fait connaître la fin que le gouvernement doit se proposer, celle-ci, les moyens les plus propres à employer pour y parvenir. La politique économique doit donc quant à ses principes fondamentaux au moins, trouver sa place dans la science du gouvernement qui est une partie de la science sociale, mais particulièrement dans la politique. Cependant si on comprenait la science de la politique économique, et celle des finances tout à fait dans cette partie, elles ne pourraient pas y recevoir une exposition aussi complète que dans l'économie politique (*a*). L'économie nationale n'est pas une branche de la science sociale, si l'on entend par cette dernière l'ensemble des principes qui assignent à l'État une destination conforme aux maximes de la raison, mais un de ses plus puissants auxiliaires (*b*).

(*a*) La même chose a lieu pour plusieurs matières d'administration publique. Par ex. : la science sociale abandonne les spécialités de la stratégie, de la tactique, de la fortification et de l'escrime à la science militaire ; mais elle lui emprunte des principes généraux, pour la création des moyens de défense, la connaissance des différentes espèces d'armes, etc. Il en est de même des données de la science de la police sur les règles de l'hygiène publique, qui doivent être appuyées en théorie et en pratique sur la connaissance de la médecine ; et de l'éducation publique, par rapport à la pédagogie.

(*b*) Voy. Poelitz, *les sciences politiques, etc.*, (die Staatswissenschaften), t. II, p. 8, 2e édit., 1827.

On peut avec raison considérer l'économie politique comme faisant partie des sciences sociales (latiori sensu), c'est-à-dire de celles qui ont pour objet la vie civile. Des auteurs récents (Eiselen, *Handb. der System. der Staatswiss :* 1828 ; et Schmitthenner, *Grundriss. der historis. und politisch. Wissensch.*, 1830, p. 30), ont rangé l'économie politique parmi les sciences politiques, parce que, d'après eux, celles-ci doivent donner aussi un tableau de la vie publique.

§ 23.

L'économie politique met fréquemment à contribution les différentes théories de l'économie privée, surtout celles de l'industrie, (la science des mines, l'agriculture, la science forestière, la technologie, le commerce).

1° Plusieurs de ses principes y ont leurs racines, y trouvent leur explication ou leur développement (*a*).

2° La partie pratique de l'économie politique (Staatswirthsschafspflege)

Digitized by Google

a aussi besoin de leurs secours tant pour l'intelligence des mesures de protection que l'État doit prendre en faveur de l'industrie, que pour les branches de celle-ci qu'il exploite lui-même, et l'imposition du revenu provenant de l'activité industrielle.

(*a*) Quand même la technologie ne serait pas nécessaire pour la connaissance de l'économie nationale, on ne peut nier qu'elle ne soit d'une grande importance pour cette science, ni contester les secours qu'elle lui prête.

§ 24.

L'histoire politique nous apprend à connaître les ressources des états dans les temps passés; la statistique nous les fait connaître dans leur actualité. L'histoire politique des temps modernes, plus instructive que celle d'autrefois pour l'art du gouvernement, nous offre une foule d'exemples précieux des mesures que prirent les gouvernements dans maintes circonstances, et des bons ou mauvais effets qui en furent la suite. Ces enseignements d'un haut intérêt, sont indispensables pour l'homme d'état, car il est rare que dans l'administration publique on puisse se livrer à un essai sans compromettre gravement le bien-être général; il faut donc les puiser dans l'étude des expériences de nos devanciers.

§ 25.

La statistique fournit les faits, à l'aide desquels on peut tracer le tableau de la situation d'un état, à une époque donnée (généralement au temps présent). Les données sur la richesse occupent une place importante dans les colonnes de cette science, parce qu'elles se laissent facilement exprimer en chiffres, ce qui est fort à désirer pour la statistique. L'enseignement de celle-ci sur la production, le partage, la possession et la consommation des richesses matérielles d'une nation, et sur la situation des finances est du plus haut intérêt pour l'économie politique; il complète et confirme les principes de cette dernière, les justifie, et en facilite l'application dans plusieurs circonstances; l'économie politique à son tour est pour la statistique un auxiliaire puissant, en lui indiquant le point de vue sous lequel ses données peuvent être recueillies, vérifiées et classées. Il est donc d'une grande utilité pour ces deux sciences, de faire marcher leurs expériences de front (*a*).

(*a*) Voy. Ancillon, *de la conciliation des extrêmes en politique*, I, 88. Say, *Cours*, t. IV, p. 233. Il reste encore beaucoup à faire dans cette voie, et de nouvelles études sur la théorie de la statistique promettent de combler ses lacunes. Les principaux écrivains qui ont fait marcher de pair, la statistique et l'économie, sont:

L. Krug, *considérations sur la richesse nationale de la Prusse*, Berlin, 1805, 2 vol.; — Ganilh, *théorie de l'économie politique fondée, etc.*, 1822, 2 vol.; — Chaptal, *Industrie française*, 2 vol., Paris, 1819; — Von Malchus, *Statistik und Statenkunde*, 1826; — Bernouilli, *Archiv. suiss.* pour la *Statistique et l'économie sociale*, 1827-31, 5 volum.; — Dupin, *forces productives et commerciales de la France*, 1828, Bruxelles, 2 vol.; — Mac Culloch, *dictionnaire du Commerce.*

§ 26.

L'économie politique est du plus haut intérêt sous beaucoup de rapports et exerce une grande influence sur la vie pratique.

1° Elle donne aux agents de toutes les administrations des règles sûres de conduite (en matière de police, *sensu latiori*) dans les devoirs les plus importants qu'ils ont à remplir (§ 15).

2° Elle enseigne aux agents de l'administration des finances les principes et les secrets de leur science.

3° Elle rend de grands services à d'autres agents du gouvernement, notamment aux magistrats; car elle leur révèle la nature des rapports des propriétés; sans son secours, il est impossible de faire des règlements sur l'usure, les devoirs et les charges des gens de campagne, les matières d'agriculture, et souvent la décision des affaires soumises au juge, présuppose la connaissance des principes et des lois de notre science (*a*).

4° Elle donne à tout homme qui aime à penser, des notions précieuses sur des phénomènes dignes d'attention et d'intérêt qui se reproduisent chaque jour dans la vie, mais qu'on ne peut bien apprécier sans son secours, elle prévient ainsi beaucoup d'erreurs et de jugements précipités (*b*).

5° Enfin elle enseigne à l'ouvrier, quelle est ou quelle peut être l'importance de son travail dans la production générale, et lui fait connaître les procédés qui sont le plus généralement utiles, les plus sûrs et les plus productifs (*c*).

(*a*) Say, *Cours*, t. 1, 40 et suiv.

(*b*) Par ex. sur le commerce des grains, les taxes, etc.

(*c*) Say, *Cours*, t. 1, p. 8 à 48. — Schulze (*sur la nature et l'étude des sciences économiques ou Camérales*, Jéna, 1826) a essayé une exposition de l'économie sociale, comme base de la technologie.

Digitized by Google

§ 27.

Pour celui qui embrasse l'humanité sous un point de vue universel et moral, l'économie politique a aussi des consolations vraiment douces (§ 20-21); n'a-t-elle pas en effet démontré à l'évidence, quant aux rapports internationaux, que la prospérité d'un peuple n'est pas le prix de l'abaissement des peuples rivaux, des exactions et de l'affaiblissement de l'industrie de ses voisins; mais qu'elle repose sur leur industrie réciproque et la liberté du commerce qui en est la conséquence. Aussi les peuples ont-ils généralement cessé de croire que leur activité industrielle est paralysée par celle de leurs voisins, et cette opinion a été puissante pour faire respecter l'existence politique de toutes les nations, et cimenter entre elles des rapports d'amitié.

III.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

§ 28.

Les anciens ne firent pas une étude approfondie de la nature de l'économie politique, et plusieurs de ses parties le plus importantes, telle que la théorie des capitaux, leur furent entièrement étrangères. En pratique ils se bornaient, pour l'aisance nationale à quelques simples dispositions réglementaires dont on pouvait facilement apprécier la portée. Leur science financière ne reposait pas non plus sur des principes stables et n'avait en général pour objet que de procurer des rentrées au trésor, sans aucun égard pour les suites qui pouvaient en résulter (*a*). L'ignorance des sources et des principes de la production et de la consommation publique doit être rapportée, en partie, au peu de cas qu'on faisait à cette époque, des travaux de l'industrie (Gewerke), qui étaient abandonnés presque entièrement aux esclaves; et quant à la Grèce particulièrement, où le charme et l'activité de la vie publique avaient tant d'attrait pour les citoyens, la forme politique des gouvernements, les intrigues de partis, les rapports internationaux enfin, étaient des choses qui absorbaient toute l'attention au détriment des matières économiques (*b*).

(*a*) Il ne manquait pas à l'antiquité, pour autant du moins que nous la connais-

sons, d'institutions sages et appropriées à la nature des localités; mais la plupart de celles qui protègent si sagement les efforts de l'industrie dans les temps modernes, lui étaient entièrement inconnues.—Voy. HEEREN, *Idées sur la Politique et le Commerce*, etc., 3e édit., 1815, 3 vol. — L. REYNIER († 1824), *Économie publique et rurale des Perses et des Phéniciens*, 1819. Paris et Génève. — Id., *pour les Grecs, Arabes, Juifs, Égyptiens, Carthaginois*. — BOECH, de *l'Économie politique des Athéniens*. Paris, 1828.

(*a*) SIMONDE DE SISMONDI, *Nouveaux Principes*, t. I, p. 15.—RAU, *Considérations sur l'Économie politique*, 1re *partie* (all.). — LOTZ, *Manuel de l'économie politique*, t. I, p. 77. (all.). — SAY, *Cours pratique*, tom. VI, p. 351 et sqq.

§ 29.

Les philosophes grecs qui ont écrit sur l'économie politique, et principalement XÉNOPHON (*a*) et ARISTOTE (*b*) (car les écrits de PLATON doivent être envisagés dans leurs rapports avec son système philosophique et ne sont que de peu d'importance pour nous faire connaître la situation de l'économie politique de ce temps), n'envisageaient la production, de même que les affaires politiques, que du point de vue de la morale. La fortune n'était à leurs yeux qu'un moyen de se procurer une existence noble et qui permit la libéralité; les efforts continuels et sans bornes pour amasser des biens matériels étaient blâmés par eux comme hostiles à la raison, qui prescrit des limites à nos besoins. Ce motif ajouté à leur manière d'envisager l'influence des travaux productifs, par l'action qu'elle semblait exercer sur le développement moral et physique de l'homme (*c*), leur fit regarder l'agriculture comme la seule occupation digne d'un homme libre et civilisé; au travail des fabriques et aux occupations mercenaires, s'attachaient des idées d'inconvenance, de honte et de dépendance; et le commerce malgré son utilité bien constatée déjà, par les biens qu'il amène et verse dans la circulation, était rangé par eux au nombre des opérations usuraires, ce qui s'explique par les notions incomplètes qu'on avait à cette époque de la nature de l'argent (*d*). On voit donc, que malgré quelques rayons de lumières qu'ils jetèrent sur l'économie politique, ils ne durent pas comprendre toute son étendue et son importance comme science.

(*a*) Principalement le dialogue intitulé οἰκονομικὸς λόγος.

(*b*) Dans le premier livre de la politique; voy. sur ces écrits, RAU, *Considérations sur l'Économie politique*. Voici comment ARISTOTE divise les industries: 1° production des moyens d'existence; 2° production par le commerce, dont les principes sont du domaine de la *Chrématistik*.

α. Production de matières premières destinées à être vendues, *Chrématistique Économique*; β. gain obtenu par l'échange, *Mélabletik* ou *Kapelik*, par exemple, l'usure.

(*c*) Cette considération ne s'étendait pas jusqu'aux esclaves que l'on ne regardait pas comme des êtres moraux, ayant leur fin en eux-mêmes, mais comme des instruments de production.

(*d*) ARISTOTE, *Politique*, liv. I, 9; *Morale*, liv. V; et PAULUS, *lib.* I, *Pandect. de contrahenda emptione.*

§ 30.

Les Romains (*a*) ne dépassèrent pas dans cette carrière les Grecs leurs maîtres : il impliquerait cependant que les hommes distingués de Rome, et versés dans l'art de penser, comme CICÉRON n'eussent pas saisi les principes et l'origine de l'économie politique et ne la comprissent pas souvent très-bien (*b*); mais ils ne soupçonnaient pas que ces principes ainsi que bien d'autres inconnus pour lors, eussent des rapports intimes, et que leur réunion dût former un corps de doctrine. L'éloge si souvent répété de l'épargne et de la frugalité, se rapporte à une considération subjective de la richesse, d'après laquelle, celle-ci devrait être répartie en raison des besoins (*c*). Cependant il ne faut pas perdre de vue, que l'on ne méconnut pas entièrement l'attrait et les avantages provenant d'une large jouissance de biens, l'action généralement utile des fortunes privées, et le devoir prescrit à la politique, d'accroître et de favoriser la fortune nationale (*d*). L'opinion des Romains sur le mérite et l'utilité des classes industrieuses, ne diffère pas sensiblement de celle des Grecs (*e*), bien qu'elle ne parvint cependant pas à chasser les industries regardées comme immorales (*f*).

(*a*) Voy. HERMAN, *Diss. exhibens sententias Romanorum ad œconomiam universam, sive nationalem pertinentes.* Erlangae, 1823. Les passages extraits des écrivains latins, et accumulés dans cet ouvrage, montrent à l'évidence, combien l'économie politique était inconnue à Rome. La dissertation non moins estimable de C. M. CALKOEN (*Over eenige Staatshuishoudkundige gevoelens en stellingen in de geschriften der ouden en vooral in die van* CICERO *voorkomende*), publiée après la mort prématurée de l'auteur, par le Prof. DEN TEXT, *dans les Annales de législation et de jurisprudence*, VI, 3e cah., p. 413, 1832, établit un parallèle entre des passages de Cicéron et de plusieurs écrivains modernes.

(*b*) Par exemple les différentes branches de l'industrie, l'importance du travail, l'influence des sciences sur la production, le travail réciproque des hommes dans le commerce. CICERO, *de Officiis*, I, 7 *et alias.*

(*c*) Voy. des passages dans CALKOEN, § 1.

(*d*) CICERO, *de Republica*, III, 12, considère la production de la richesse comme un des postulats de la sagesse (*sapientia*), qu'il distingue de la justice. Voy. CALKOEN, § 3, 4, 16.

Digitized by Google

(*e*) Voir principalement CICERO, *de Officiis*, I, 42, *illiberales autem et sordidi quæstus mercenariorum..., sordidi etiam putandi, qui mercantur a mercatoribus, quod statim vendant..., opificesque omnes in sordidâ arte versantur, nec vero quicquam ingenuum potest habere officina..... Mercatura autem, si tenuis est, sordida putanda est, sin magna et copiosa multa undiquè opportans.... non est admodum vituperanda, atque etiam, si satiata quaestu vel contenta potius... videtur jure optimo posse laudari. Omnium autem rerum, quibus aliquid acquiritur, nihil est agriculturâ meliùs, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.*

(*f*) Voy. HERMAN, p. 29.

§ 31.

Il y eut une longue inertie pendant le moyen-âge dans l'étude de l'économie politique, et ce n'est que vers la fin de cette période que les circonstances politiques en provoquèrent le réveil. Après l'affermissement du pouvoir des princes, les administrations qui trouvaient des difficultés à élever leurs recettes au niveau de leurs nouvelles dépenses, songèrent à mettre de l'ordre dans leur gestion, à donner plus de soins qu'autrefois aux métiers des bourgeois, et à travailler aussi à l'aisance du peuple. Mais on n'avait pas de principes fixes, et il restait à découvrir la voie dans laquelle on devait entrer ; on ne trouvait guère alors quelque connaissance de l'économie que dans les villes où florissait le commerce ; mais ces notions ne correspondaient pas aux besoins des grands états. Quand un homme politique distingué avait obtenu des succès dans ses travaux, on se hâtait, il est vrai, d'imiter sa conduite, de la prendre comme une normale pour la pratique, mais l'on ne songeait pas à en tirer des principes théoriques. Tels furent cependant les premiers pas, vers l'application et la pratique de l'économie politique ; et d'un mélange d'erreurs et de vérités, comme cela devait avoir lieu, se formèrent les premières théories. SULLY et COLBERT, deux hommes d'état distingués de la France, sont les premiers qui fixèrent sur eux l'attention dans cette carrière, et dont les travaux servirent de bases à deux systèmes économiques différents.

§ 32.

MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, marquis de Rosny, plus tard Duc de Sully (né en 1560 † en 1641) se trouva à la tête du gouvernement de la France sous HENRI IV, depuis 1589-1610 (*a*). L'objet de tous ses soins fut de faire disparaître le désordre incroyable des finances, la dilapidation et l'infidélité dans l'administration des revenus de l'état, et les vexations des fermiers généraux ; il y réussit parfaitement, et parvint à jeter les bases d'une comptabilité politique. Imbu de cette idée que l'agriculture est la principale source

du bien-être national, Sully favorisa le développement de cette industrie, chose bien nécessaire alors, vu l'état d'abaissement et de misère où plusieurs années de guerre et de charges onéreuses avaient mis les cultivateurs. Ses succès ne furent pas moins grands dans cette voie; il supprima plusieurs charges qui pesaient sur le laboureur, permit le libre commerce du blé (*b*) et réveilla ainsi l'activité dans toute la France. Cependant il rencontra beaucoup d'obstacles, ne parvint pas à faire partager ses convictions et à les mettre tout à fait en pratique (*c*).

(*a*) Il a consigné des détails sur sa vie et ses principes, dans ses mémoires; Voy. *Extrait de ces mémoires, pour les affaires d'état;* Esprit de Sully, *Dresde*, 1768. — Voy. aussi la *Dissertation* sur Sully et Colbert dans les *Nouvelles Camérales* de Schreber, viii, i, traduit *des Annales Suédoises* de Krygers.

(*b*) On permit l'exportation des grains, d'abord moyennant un droit de sortie; puis on l'en exempta en 1601. — Voy. *Ordonnance Royale*, 20 févr. 1601, dans Désessart, *Dictionnaire universel de Police*, iv, p. 429. Paris, 1787.

(*c*) Un Prince Allemand, (l'électeur Auguste de Saxe, mort en 1586), surpassa Sully par les soins actifs qu'il donna à toutes les branches de l'industrie. — Voy. Poelitz, *Annuaire historique et politique*, 1828, i, 130; Hasse, *de curâ peculiari, quam Saxoniæ principes, imprimisque* Augustus Elector, *rei familiari impenderunt*. Lipziæ, 1828.

§ 33.

Le siècle de Sully n'était pas entièrement préparé aux principes de cet homme d'état; il était fatalement entraîné vers une autre direction. La découverte d'un passage aux Indes orientales, par mer, avait procuré aux Portugais un commerce très-lucratif avec cette région; et celle de l'Amérique avait donné aux Espagnols les mines d'or et d'argent si opulentes du Mexique, du Pérou et du Chili; vers la fin du 16e siècle les Hollandais se montrèrent les rivaux des Portugais, les écrasèrent insensiblement, et se procurèrent par le commerce avec les Colonies, une puissance et des richesses étonnantes (*a*).

Les anglais à leur tour, depuis l'impulsion donnée à leur commerce maritime par Cromwell, et les mesures protectrices d'Élisabeth, vinrent prendre part à ces opérations productives. Les métaux précieux affluèrent de l'Amérique en Europe et firent hausser le prix de toutes les marchandises; ce fut un encouragement et une source de profits pour les entrepreneurs. L'or et l'argent furent considérés dès-lors comme les objets les plus dignes d'envie, et dont la possession rendait infailliblement riche (*b*). Tous les gouvernements portèrent leurs soins vers le commerce extérieur; les écrivains de cette époque, partageant cette manière de voir, concoururent à propager

l'opinion que le commerce extérieur est le vrai moyen d'acquérir de l'argent et des richesses. Ainsi naquirent insensiblement ces principes, dont l'ensemble s'appelle maintenant système mercantile ou du commerce.

(*a*) Les Hollandais avaient cependant déjà amassé des richesses par leur commerce avec le Nord. — Voy. LUEDER, *Histoire du commerce Hollandais*, ouvrage fait avec les matériaux de LUZAC, « *Hollands Rykdom*, p. 87, (Leipzic, 1788).

(*b*) On perdit de vue à cette époque que l'extension du bien-être et de l'activité industrielle étaient dûs au commerce lucratif de denrées coloniales, à l'esprit d'entreprise, à l'extension qu'avaient reçues les relations commerciales, et au désir d'avoir, qu'irritait sans cesse de nouveaux produits et de nouvelles jouissances.

§ 34.

J. B. COLBERT contribua singulièrement à développer ces idées par sa persévérance à les pratiquer, et l'application qu'il en fit sur une échelle plus vaste qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Aussi le cite-t-on souvent comme l'auteur de ce système. Né en 1619, il devint contrôleur général des finances en 1661, et mourut en 1683 (*a*). Comme SULLY, il trouva un grand désordre dans les finances de son pays; mais il parvint heureusement à le faire disparaître, et porta les revenus du royaume de 89 à 105 millions de livres. Les dissipations d'une cour brillante, et plusieurs années de guerre avaient épuisé les caisses de l'état; Colbert pour créer de nouvelles ressources conçut la pensée d'augmenter la richesse nationale en élevant des manufactures et en développant le commerce; des encouragements et des primes adroitement distribués attirèrent des artistes habiles en France, et en peu de temps les fabriques de soie de Lyon et de Tours (*b*), les fabriques de drap de Sédan et d'Abbeville, les manufactures de glaces, les fabriques de tissus et de tapis, et bien d'autres encore, prirent un développement prodigieux; on construisit une flotte pour étendre les relations extérieures; des traités de commerce ouvrirent des débouchés aux produits de l'industrie française, enfin de grandes compagnies commerciales s'élevèrent sous le régime protecteur des privilèges (*c*). Mais ces avantages et plusieurs autres dont la France est redevable à Colbert (*d*), furent accompagnés de graves inconvéniens. Le système de douanes qui tendait à diriger le commerce extérieur de telle sorte qu'il rapportât le plus d'argent possible (*e*), mais plus encore les nombreuses ordonnances qui avaient pour but de faire observer religieusement et exclusivement à chaque industrie manufacturière, les méthodes et la pratique alors généralement adoptées (*f*), ralentirent les progrès de celles-ci; en même temps l'agriculture déclina sous le poids des charges dont la firent accabler la prédilection et la préférence données aux autres branches de l'activité publique.

Digitized by Google

(*a*) De Monthyon, *Particularités et observations sur les ministres des finances de la France, les plus célèbres*, p. 20. Paris, 1812. — Lemontey, *Revue encyclopédique*, juin 1822, t. xiv.

(*b*) Leur origine date de Henri iv.

(*c*) Ces dernières protections n'étaient pas d'un haut intérêt pour la prospérité publique. La Compagnie des Indes Orientales tomba en 1669, après cinq ans d'existence seulement. D'autres tentatives de Colbert ne furent pas plus heureuses, comme par exemple la suppression des douanes dans l'intérieur du pays, et les améliorations qu'il voulut apporter au système des impôts.

(*d*) L'Académie Française en 1663, Académie des Sciences, en 1666, Canal du Languedoc, en 1661.

(*e*) Tarif de 1667, fait par Savary dans la vue de nuire au commerce de la Hollande.

(*f*) Ces mesures furent étendues plus loin encore, par les successeurs de Colbert. — Voy. Chaptal, de l'*Industrie Française*, i, xlii.

§ 35.

L'erreur fondamentale du système mercantile ou du commerce (*a*) consiste dans cette fausse opinion, que l'état ou une nation, comme un particulier, n'a pas de meilleur moyen de s'enrichir, que d'amasser de l'argent. Rien ne pouvait faire abandonner cette idée, bien qu'on ne pût méconnaître, que l'argent par lui-même ne satisfait aucun de nos besoins (*b*). Il ne se présentait donc pas d'autres moyens, de se procurer des métaux précieux, pour les nations qui n'avaient pas de mines d'or et d'argent dans leur pays, que de les attirer des pays étrangers par le commerce extérieur; et l'on croyait y parvenir, en exportant beaucoup de marchandises manufacturées, et en important peu de celles de l'étranger; comme si l'on eût dû recevoir en argent l'excédant de valeur des exportations sur les importations; cette différence ou cet excédant s'appelait balance du commerce, et on la regardait comme avantageuse au pays qui exportait plus qu'il n'importait. Les recherches statistiques sur la balance commerciale de chaque nation avaient une haute valeur à cette époque, tandis que le commerce intérieur qui ne produisait pas d'accroissement dans la quantité des métaux précieux paraissait fort indifférent, ou du moins d'une petite importance.

(*a*) Voyez sur cette matière, Ad. Smith, *Recherches*, etc., p. 3-100, t. iii, édition Garnier;—Storch, i, 99; iii, 260, et édition allemande, note 24, de Rau;— Lotz, *Manuel*, t. i, p. 95 (all.); Geier, *Charactéristique du commerce. Wurtzburg*, 1825, p. 123 (all.). — Mac-Culloch, *Principes de l'Economie*, p. 22 (angl.);— Smitthenner, *Ueber den Character und die Aufgaben unserer Zeit.*, i, p. 100. Giessen, 1832 (all.).

(*b*) Les écrivains politiques cherchaient toutes sortes de tournures pour détruire

la contradiction qui existe entre ces deux propositions. BIELFELD et STEUART, par exemple, s'appuyaient sur cette observation, que l'argent est au moins le bien le moins destructible, et par conséquent le plus propre aux accumulations. Voy. RAU, *Considérations sur l'Économie nationale*, p. 146 (all.).

§ 36.

Pour faire pencher la balance du commerce en sa faveur, chaque nation cherchait à introduire chez elle toutes les branches d'industrie, pour éviter d'importer des marchandises étrangères, et pouvoir exporter les siennes. Pour favoriser cette politique, on fit des ordonnances par lesquelles:

1° On empêcha, ou l'on paralysa par des droits fort élevés,

α. L'introduction des produits des manufactures étrangères,

β. L'exportation des matières premières, afin que les étrangers fussent contraints d'acheter les produits qui en seraient faits dans le pays, et que les marchands et les fabricants de l'intérieur obtinssent ces matières à un prix peu élevé.

2° On permit et l'on encouragea même par la distribution de primes :

α. L'exportation des produits des manufactures,

β. L'importation des matières premières.

3° L'exportation de l'or et de l'argent fut sévèrement interdite (*a*).

4° On promit des récompenses, des avances de fonds, et maints autres encouragements à ceux qui élèveraient de nouvelles fabriques.

5° Des traités de commerce avec d'autres nations devaient favoriser l'exportation des productions nationales.

6° On provoquait l'établissement de grandes compagnies de commerce auxquelles on accordait des privilèges pour qu'elles se chargeassent des parties du commerce extérieur qui présentaient le plus de difficultés.

7° On tâchait d'acquérir des colonies dans toutes les parties du monde; ces possessions n'étaient considérées que comme des débouchés pour les fabriques de la mère-patrie, et comme une source productive de richesses par l'importation des denrées coloniales.

(*a*) C'est ce qui se pratiquait déjà dans l'ancienne Rome. Voy. CICERO, *pro Flacco*, c. 28. La politique commerciale de Venise était plus sage; car elle défendait à ses marchands d'importer chez elle l'or des nations, dont les produits étaient estimés et avaient une grande valeur, par exemple, ceux de la France, de la Flandre. Voy. DEPPING, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe*. Paris, 1820; — MINERVE, *août* 1836, p. 233.

§ 37.

Ce qui prouve l'enfance de l'économie politique, à l'époque du système mercantile, c'est que les principes de ce système n'y ont pas été méthodiquement exposés, ni basés sur des observations et une étude approfondies (*a*). On trouve déjà quelques principes de ce système, dans plusieurs écrivains du 16e siècle (*b*), plus fréquemment dans ceux du 17e et dans ceux qui écrivirent sur la matière au commencement du 18e siècle (*c*). Il est cependant à remarquer que l'on ne rencontre parmi eux aucune similitude d'opinions et de vues sur les principes que nous venons d'exposer § 35-36. Comme plusieurs n'étaient pas d'accord sur les points fondamentaux, tels que la nature du commerce intérieur, la destination de l'argent, on se verrait en quelque sorte forcé de les placer dans une école qui naquit plus tard, si l'importance excessive qu'ils attachaient tous à la balance commerciale, ne devait les faire ranger au nombre des partisans du système mercantile (*d*).

(*a*) Voy. pour la bibliographie de ce système, STEINLEIN, I, 15.

(*b*) JEAN BODIN († 1590), *la République*, Paris, 1576, fol.; en latin, *de Republicâ*, Paris, 1586, fol. L'édition la plus ancienne, du format in-8°, est de 1591. — Confer. RAU, *primae lineae histor. politices*; Erlangae, 1816, et LOTZ, *Manuel de l'Économie nationale*, I, 97 (all.).

(*c*) THOM. MUN, *Treasure by foreign trade*, London, 1664; vraisemblablement écrit de 1635-1640. — J. CHILD, *A new discourse of trade*. London, 1688. — J. F. MÉLON, *Essai politique sur le commerce*. Amsterdam, 1735; en allemand, Jéna, 1740. Ses mélanges, 1756, Kopenhague. — C. KLOCK, *De Aerario*, Norimberg, 1751, 2e édition operâ CH. PELLER, 1671, folio, lib. II, chap. 24, 25, 66-70, 73. — J. J. BECHER, *Discours politiques sur la prospérité et la décadence des villes et des états*. Francfort, 1672, 5e édition, 1759, p. 103, 3e édition de 1688. — B. VON SCHROEDER, *Fürstliche Schatz-und Rentkammer*. Leipzig, 1686, et saepius; cap. 29, édition de 1721, p. 109. — CH. DAVENANT, *Political and commercial works*. London, 1771, 5 vol. séparément, 1699. — W. F. B. S. (J. VON HORNECK) *l'Autriche avant tout*, etc.; 1654, Leipzig et sæpius, p. 33, édition de 1707. Cet ouvrage a été retouché, a eu plusieurs éditions, sous le titre J. VON HORNECK, *Observations sur l'économie politique de l'Autriche, revues et refondues* par B. F. HERMANN, 1784; et n'a pas été sans influence sur l'administration de l'Autriche. — J. H. VON JUSTI, († 1770) *Économie sociale*. Leipzig, 1755, 2e édition, 1758, II vol. I, 195. — J. F. DE BIELFELD, *Institutions politiques*. La Haye. 1760, II vol. 4. Saepius, I, chap. 10-14. En Allemand, *Lehrbegriff der Staatskunst*, 3e édition, 1777, III. Voy. sur BIELFELD, VON SCHROEDER, et VON JUSTI, RAU, *Ansichten*, p. 146-148. — J. STEUART († 1780), *Inquiry into the principles of political oeconomy*. London, 1767, II vol. 4° et dans ses œuvres. Londres, 1825, VI vol. 8°. En Allemand, 1769-1770, II vol. 4° à Hambourg; Tubingue, 1769-1772

6 vol. 8° et 1786, 4 vol., 8°. — REHBERG, *OEuvres complètes*, IV, 299, (1829, allem.). — J. G. BUSCH († 1800), *Essai sur la circulation de l'argent*. Hambourg, 1780, II vol., 2e édition, 1800 (all.). — FERRIER, *du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*. Paris, 1805, nouvelle édition 1821. Réfuté par DUBOIS AYMÉ, sous ce titre : *Examen de quelques questions d'économie politique*, etc. Paris, 1823. Voy. aussi STORCH, *Cours d'économie politique*, I, 99, sqq. édit. de Paris, 1823. — DE CAZEAUX, *Bases fondamentales de l'économie politique d'après la nature des choses*. Paris, 1826. Voy. le *Producteur*, III, 576.

Nous ne devons pas omettre de citer ici plusieurs écrivains Italiens trop peu connus dans la plupart des états de l'Europe, et qui ont cependant traité notre science avec originalité et profondeur. La plupart des productions italiennes remarquables en économie politique, ont été réunies par CUSTODI, sous ce titre : *Scrittori classici Italiani di Economia politica; Milano*, chez DESTEFANIS, 1803-4. *Parte antica*, VII vol.; *parte moderna*, XXXXII; le 50e vol. publié en 1816, contient une table générale et une table particulière pour chaque auteur. Voy. aussi MULLER, *Tableau chronologique des principaux économistes Italiens*; Pesth, 1820. — G. PECCHIO en a donné un sommaire écrit avec chaleur et talent, sous le titre : *Storia della economia publica in Italia*. Dugano, 1829, traduit en français par GALLOIS. Paris, 1830. Les Italiens partirent de considérations d'économie domestique sur le commerce (SCARUFFI. 1739. DAVANZATI, 1688. TURBOLA, etc., exposèrent avec une prédilection particulière le rôle et la nature de l'argent, et parvinrent ainsi directement à l'exposition du système mercantile; parmi les autres écrivains partisans de ce système nous citerons : A. SERRA, *Trattato delle cause, che possono far abbondare li regni d'oro e dargento, dove non sono miniere*; Napoli, 1613. Classici, P. Ant. I; c'est l'exposition la plus ancienne du système mercantile; toutefois elle s'attache plutôt à enseigner les causes de la richesse numéraire d'un pays et les caractères qui la font connaître; indirectement seulement les mesures à prendre pour l'obtenir. GALIANI, CUSTODI et PECCHIO regardent SERRA comme le plus ancien auteur d'économie politique de l'Europe. — G. BELLONI, *Diss. sopra il commercio*, Roma, 1750. — Class. P. mod. II; traduit en allemand par SCHUMANN. Leipzig, 1752. — Partisans du système mercantile jusqu'à certain point, A. GENOVESI († 1769), *Lezioni di commercio o sia d'economia civile*, Bassano, 1769. II. — Classici, Parte mod. t. VII-X, en allemand, par WISMANN. Leipzig, 1776, II. — C. A. ROGGIA (*de tributi, et delle monete*. Naples, 1743. — Classici politic : ant. IV, etc. Peu d'auteurs surent s'arracher au joug de l'opinion dominante, comme l'Espagnol DIEGO SAAVEDRA FAXARDO († 1648), *Idea d'un principe Christiano, representada in cien empresas* : en latin sous le titre : *Idea principis Christiano-politici* 101 *symbolis expressa*. Amsterdam, 1661, p. 590 et sq. « *Potissimae divitiae ac opes terrae fructus sunt, nec ditiores in regnis fodinae, quam agricultura. Plus emolumenti acclivia montis Vesuvii latera adferunt, quam potosus mons cum intimis suis visceribus, licet argentiferis, etc.* » et le profond DUDLEY NORTH, *Discourses on trade*, London, 1791. Voy. MAC-CULLOCH, *Principles*, p. 50 (angl).

(*d*) Comme GENOVESI, par exemple, t. II, 193, 194, compar. à d'autres endroits.

§ 38.

Le second système (§ 31 in fine) d'économie politique (le système dit *des économistes* ou *des physiocrates*) prit naissance en France vers le milieu du 18e siècle; il dut son origine à la situation déplorable où se trouvait l'industrie du sol, sous l'administration dépensière de Louis XV. FRANÇOIS QUESNAY, (né en 1694 — † en 1774), en est l'auteur. La décadence de l'agriculture française avait donné l'éveil à cet homme de mérite qui avec ses partisans entra dans la voie ouverte par le grand Sully qu'il prit pour modèle. Les Physiocrates ne bornèrent pas leurs recherches aux travaux économiques seulement; ils tracèrent aussi le tableau d'une administration publique bien entendue, qui devait amener selon eux le règne de la vérité, du droit et de la vertu, et faire disparaître la misère et le despotisme; d'un mélange d'opinions empruntées à l'économie, à la morale et au droit, mais qu'ils exposèrent avec originalité, avec un ardent enthousiasme pour le bien, et non sans recourir parfois à des arguments spécieux et à des sophismes, ils composèrent un corps de doctrine qui, en apparence, avait toute l'importance et la forme d'un système, mais qui tant par sa forme que par ses principes, était diamétralement opposé au système commercial.

(*a*) PHYSIOCRATIE veut dire littéralement, empire de la nature; *l'ordre naturel* est un des termes sacramentels, une des clefs de ce système.

§ 39.

Les physiocrates partent de ce principe, que toutes les richesses matérielles étant produites par la terre et étant un vrai présent de la nature, la culture de la terre est le seul travail qui peut augmenter les biens matériels (principe qu'on ne pourrait contester, si l'accroissement de la fortune, n'était dû qu'à une accumulation de matières premières). Les métamorphoses que l'industrie fait subir aux matières premières et l'échange qui s'en fait par le commerce ne peuvent, disent-ils, rien produire, puisqu'elles n'accroissent la valeur des matières premières que de la valeur des produits qu'on a consommés pour les modifier, les déplacer, etc., et diffèrent en cela, d'une manière sensible, de l'agriculture, qui donne au cultivateur un excédent de produits sur les dépenses qu'on a faites pour les obtenir. Cet excédent est un véritable présent fait par la nature, selon eux, et cet excédant (la rente) reçut le nom DE PRODUIT NET (*a*).

(*a*) Une indagation attentive de ce que sont les reprises de la culture qu'il faut déduire du produit brut, nous apprend qu'elles sont destinées à couvrir:

1° Les *avances annuelles* qu'il faut faire chaque année pour l'obtention du produit brut;

2° Les *avances primitives* qu'il faut faire pour les établissements, indispensables à l'exercice de l'agriculture, tels que provisions, bestiaux, etc., et qui doivent rendre chaque année un haut intérêt. Ces avances primitives s'élèvent d'après Quesnay à 5 fois environ les produits annuels.

§ 40.

Les reprises de la culture qu'il faut, avant tout, prélever sur le produit brut de la terre, donnent le revenu aux cultivateurs, qui sont la *classe productive* de la société. A cette classe il faut joindre les propriétaires des terres (*classe des propriétaires*), ceux qui ont droit à la dîme et le chef de l'état qui reçoivent leur revenu sur le produit net des cultivateurs (*a*). A ces deux classes ils opposent la *classe stérile*, qui rend il est vrai des services à la société, mais qui ne contribue pas à augmenter la fortune, et qui sous le point de vue de la science, ne peut être utile que par ses épargnes; elle reçoit ce dont elle a besoin, pour sa consommation, de la première classe, en récompense des services qu'elle rend à celle-ci (*b*).

(*a*) D'après les physiocrates, le produit net, la rentrée comprend une autre sorte de dépenses, c'est-à-dire des avances foncières employées à défricher les terres, à les cultiver, à les améliorer, et dont l'action est continuelle. Les propriétaires fonciers et leurs ancêtres ont le mérite d'avoir fait ces dépenses, et de les continuer sans cesse, c'est ce qui fait que le produit net n'est pas tout à fait un présent de la nature. Au résumé, le système des économistes tend à favoriser beaucoup les propriétaires des terres. Il les considère comme les citoyens par excellence, et les protecteurs de toutes les classes de la Société, ce qui leur vaut en politique l'avantage de représenter seuls le pays. Ce ne sont pas ces hypothèses cependant, mais leurs principes de droit naturel qui leur ont fait adresser le reproche d'avoir contribué bien que sans le vouloir, à faire éclater la révolution française : « *l'État ne réside essentiellement que dans le souverain, qui en est le chef, dans les propriétaires du produit net*, et *dans les entrepreneurs de culture.* » — (*De l'Esprit des Économistes*, p. 22).

(*b*) Quesnay chercha à expliquer dans son tableau économique le partage des produits par une esquisse de compte. Si par exemple, dit-il, un pays donne pour 5000 millions de livres de produits, il en revient

1° Aux cultivateurs		
α. Pour reprises annuelles.	2000	mill.
β. Bonification pour avances primitives.	1000	
	3000	
2° Aux propriétaires fonciers comme produit net.	2000	
Total.	5000	

Mais les cultivateurs et les propriétaires des terres donnent pour 1000 liv. de produits à la classe stérile, en récompense des différents services de tout genre qu'elle rend; les dépenses s'élèvent donc pour

1° Les cultivateurs à.	2000 mill. liv.
2° Les propriétaires des terres.	1000
3° La classe stérile	
α. En moyens de subsistance.	1000
β. En achats de matières premières destinées à être modifiées.	1000
Total.	5000 liv.

§ 41.

Ce sont les principes que nous venons d'énoncer qui ont servi à tracer les règles suivantes pour la pratique :

1° L'agriculture a droit à une protection spéciale de la part du gouvernement; il faut que ce dernier mette tous ses soins à ce que les dépenses productives ne diminuent pas, mais à ce qu'au contraire on leur donne le plus d'extension possible.

2° Il faut pour favoriser les cultivateurs supprimer tous les impôts qui entravent la liberté de l'agriculture; il faut aussi favoriser le débit de leurs produits tant à l'étranger que dans l'intérieur afin d'accroître leurs revenus.

3° Il faut dégager de toute entrave, le commerce et les manufactures, car les dépenses qui en résultent sont improductives, et la libre concurrence produit cet heureux résultat que la société peut pourvoir à ses besoins à aussi bas prix que possible (*Laissez faire* et *laissez passer*).

4° Comme tous les impôts ne peuvent se prélever que sur la différence des produits et des frais de l'agriculture, et que ce produit net ne se trouve, à l'origine, que dans la possession des propriétaires des terres, c'est avec raison que ces derniers supportent tous les impôts, car les autres classes de la société ne peuvent payer des charges et des droits à l'état qu'avec les revenus qu'ils reçoivent, en échange de leurs services, de la classe des propriétaires; il est donc infiniment plus simple de remplacer les contributions en général, par un impôt unique, l'impôt foncier, impôt qui fait payer par les propriétaires de la manière la plus naturelle et la moins frayeuse, ce qu'ils paient toujours, mais médiatement, et sous mille formes (*a*).

(*a*) On essaya d'introduire cet *impôt unique* et tant vanté, dans le Grand Duché de Bade, de 1771 à 1801. Voy. Von Drais, *Bade sous Charles Fréderic*, I, p. 315. Cet essai ne fut pas couronné de succès; mais sa réussite n'aurait pas non plus

prouvé grand chose, car on ne le tenta que dans quelques villages, qui ne payaient guère d'autres impôts que ceux provenant de l'agriculture. La 4e règle est si évidemment impraticable, que plusieurs économistes furent obligés d'en convenir, mais ils l'attribuaient à des circonstances extérieures, et ne convenaient pas pour cela de la fausseté des principes.

§ 42.

Tout exclusif qu'est ce système (*a*) et bien qu'il soit impossible d'en soutenir les principes, il eut ce mérite de présenter un exemple de travaux et de recherches approfondies sur l'économie politique, de forcer ses adversaires à se livrer à des études sérieuses, de faire prévaloir l'agriculture sur le système mercantile, de défendre la liberté de l'industrie, et d'ébranler le crédit imposant du système de la balance du commerce. Ce ne fut pas la France seule (*b*), l'Allemagne aussi donna des partisans et des défenseurs zélés à la physiocratie (*c*), en même temps que des adversaires redoutables (*d*). Quelques écrivains Italiens en avaient déjà adopté les principes, soit avant soit après Quesnay (*e*).

(*a*) Voy. Bibliographie dans STEINLEIN, I, 34. — Voy. aussi SCHMITTHENNER, *Caractère de notre époque*, I, 121.

(*b*) F. QUESNAY, *Tableau économique;* Versailles, 1758.—*Maximes générales du Gouvernement économique.* Versailles, 1758. — L'un et l'autre dans DUPONT, *Physiocratie*, Ier vol. *Infrà.* — DE RIQUETTI, (*Marquis de Mirabeau*), *l'Ami des Hommes,* ou *Traité de la Population.* Avignon, 1756, III vol. En Allemand, 1759. Hambourg, II vol. — *Théorie de l'impôt;* Paris, 1761, I vol. — *Philosophie rurale*, Amsterdam, 1765, abrégé et traduit en Allemand par WICHMANN, 1797-98, II vol. — DE GOURNAY, *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture*, Paris, 1766. II vol.

MERCIER DE LA RIVIÈRE, *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,* in-4°. Paris, 1767.—(N. BAUDEAU), *De l'Origine et des progrès d'une science nouvelle.* Londres et Paris, 1768. En Allemand, *Karlsruhe,* 1770. — A. R. J. TURGOT, († 1781), *Recherches sur la nature et l'origine des richesses.* Paris, 1774. *Traduit en Allemand,* par MAUVILLON; Lemgo, 1775.—DU MÊME, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses,* Paris, 1784. Aussi *dans le* 5e vol. *de ses œuvres complètes;* Paris, 1808-1811, VIII vol. Comme ministre des finances, TURGOT fit plusieurs actes qui portent évidemment le caractère du système physiocratique, au-dessus duquel il sut s'élever souvent, mais sans oser renoncer ouvertement à ses principes. Il comprenait la nature de la rente des capitaux, et voulait cependant établir que l'État ne peut pas y toucher; son ouvrage intitulé : *Réflexions,* etc., est le meilleur de l'école de QUESNAY. — G. F. LE TROSNE, *de l'Ordre social;* Paris, 1777. Traduit en Allemand par WICHMANN. Leipzig, 1780.

— *Physiocratie* ou *Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux du genre humain.* Recueil publié par DUPONT; Yverdun, 1768-69, VI vol. Les deux premiers volumes sous ce titre : *Discussions et développements sur quelques-unes des notions d'économie politique;* les 3 autres concernent le commerce des grains. — G. GARNIER, *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique;* Paris, 1796.—LE PRINCE D. DE G. (DE GALLITZIN), *de l'Esprit des économistes* ou *les économistes justifiés d'avoir posé par leurs principes les bases de la Révolution Française.* Brunswick, 1796. En Allemand 1798, Duisburg.

(*c*) (CH. MARGRAVE DE BADE). *Abrégé des principes de l'économie politique.* Carlsruhe, 1772, Will. voy. infrà; traduit en Allemand par GASS. Dessau, 1783. — J. A. SCHLETTWEINN, *les Moyens d'arrêter la misère publique.* Carlsruhe, 1772, en Allemand, 1772. — *La chose la plus importante pour le public*, etc., Carlsruhe, 1772-1773, II vol.; nouvelle éd., 1777.—*Base des états;* Giessen, 1779.— *Archives de l'homme et du citoyen; Leipzig*, 1780-84, VIII vol. *Nouvelles archives*, 1785-88, IV vol. — Is. ISELIN, *Essai sur l'ordre social;* Bâle, 1772. *Rêves d'un philanthrope;* Bâle, 1776, II vol.; nouvelle édition, 1784. — *Ephémérides de l'humanité*, 1776. — J. MAUVILLON, *Collections de dissertations sur des matières politiques.* Leipzig, 1776, II vol. *Lettres physiocratiques à* DOHM; Brunswick, 1780. J. E. C. SPRINGEL, *Tablettes économiques et camérales;* Francfort, 1772. — *Sur le système physiocratique;* Nuremberg, 1781.— TH. H. A. SCHMALZ († 1831), *Encyclopédie der Kameralwissenschaften*, 1796; nouv. édit., 1819. *Traité d'économie politique;* Berlin, 1808. — *Lettres à un prince héréditaire, sur l'économie politique.* Berlin, 1818, II vol. — L. KRUG, *Esquisse d'économie politique.* Berlin, 1807, (ne contient que la politique de l'économie et quelques considérations physiocratiques.

(*d*) F. A. DE FORBONNAIS, *Principes et observations économiques;* Amsterdam, 1717; en Allemand par NEUGEBAUER; Vienne, 1767. J. B. DE MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes;* Paris, 1768. — (J. PINTO). *Traité de la circulation et du crédit;* Amsterdam, 1771; traduit en Allemand par K. A. V. STRUENSEE; Liegnitz, 1776, 146 p. — C. W. DOHM, *Exposition abrégée du système des physiocrates;* Cassel, 1778.—(VON PFEIFFER). l'*Antiphysiocrate*, ou *examen détaillé du système économique;* Francfort, 1780. — G. A. WILL, *Essai sur la physiocratie;* Nuremberg, 1782. RUDIGER, dans ses principes généraux de la science de l'état; Halle, 1795, p. 114-116, en cite plusieurs autres encore.

(*e*) BANDINI, S. A. († 1760), *discorso economico*, écrit en 1723, imprimé en 1775 seulement, — Scrittor : P. mod.; I. Les conseils qu'il donne d'accorder plus de liberté pour favoriser l'agriculture, le commerce, et surtout celui des grains, de simplifier les lois, l'administration et les impôts, et de réduire ceux-ci à un impôt foncier, le tout pour améliorer *la Maremme de Sienna*, le font regarder comme le précurseur des physiocrates. Voy. *extraits* dans MULLER cit. suprà, p. 66 et PECCHIO, *Storia*, p. 70. — C. BECCARIA († 1793), *Elemente de economia publica*, écrit de 1769-71. (*Leçons sur les sciences camérales*, à Milan) imprimées pour la 1re fois dans la collection des Scrittori Cl. P. mod., t. XI, XII; incline un

peu à la physiocratie, dans son parallèle de l'agriculture et des autres industries, part. I, § 14. — G. Filangieri († 1788), *Della legislatione*, Naples, 1780-85, VII vol. En Allemand, Ansbach, 1788-91; en Français, VIII, vol. Paris, 1802.— 2e vol. des Scrittor. el. P. mod., t. XXXII; demande la liberté de l'agriculture et du commerce et quelques impôts fonciers seulement.

§ 43.

L'écossais Adam Smith (né 1723 † en 1790) est l'auteur d'un troisième système (*a*) qui, supérieur aux deux précédents, en offre en quelque sorte un mélange, (en se rapprochant cependant plus de celui de Quesnay que du système mercantile) et reçut le nom de Système industriel ou de Smith (*b*). Plusieurs des vérités qui se rencontrent dans la doctrine de Smith, étaient connues et proclamées depuis longtemps par des écrivains antérieurs à lui (*c*); mais à Smith appartient l'honneur de les avoir présentées dans un ordre plus systématique, de leur avoir surtout imprimé le cachet de la clarté et de l'évidence, et d'en avoir fait une plus utile application.

(*a*) Ad. Smith, *Inquiry in to the nature and causes of the wealth of nations*. Londres, 1676, III vol. nouv. édit. par Buchanan, 1814, 4 vol. Par Mac-Culloch, IV vol., 1828.— En Allemand par J. F. De Schiller; Leipzig, 1777-78, II vol., IIIe par Wichmann; Leipzig, 1792; mieux par Garve, continué par Dorrien; Breslau, 1795-96, IV; 3e édit., 1810, III vol.—En français plusieurs fois; la meilleure traduction est celle de G. Garnier, Paris, 6 vol. 8°, 1822. Cet ouvrage vraiment remarquable, pèche cependant par l'ordre et la méthode, ce qui, à notre avis, est cause qu'il n'a pas été plus promptement répandu et goûté en Europe.

(*b*) Envisageant les bases économiques de chacun de ces systèmes, et leur manière de rendre compte et d'expliquer la cause du bien-être national, on peut les classer dans l'ordre suivant :

1° Système de la balance du commerce, ou de la production de l'argent par l'exportation des marchandises.

2° Système du revenu net produit par l'agriculture.

3° Système de la production des richesses par le travail de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

(*c*) David Hume († 1776), *Essays moral and Political;* Edinburg, 1742; et seuls *Political discourses*, 1752 et saepius. Ces ouvrages se trouvent dans la collection des *Essays and treatises on several subjects*, Londres, 1753, IV vol., saepius. Les essais concernant l'économie, ont été traduits en Allemand par Kraus, 1800, Kœnigsberg; nouvelle édition, 1813.

L'Italie a donné le jour à plusieurs écrivains que nous pouvons regarder comme les précurseurs de *Smith*, bien qu'il ne les ait vraisemblablement pas connus; entre autres, citons F. Galiani († 1787), *Della moneta;* Napoli; 1750 et 1780 — Scritt. el. P. mod. III, IV. Les excellents principes de cet ouvrage ont fait croire que le

jeune auteur (à 21 ans) s'aida de l'expérience de deux anciens amis. F. G. PAGNINI, *Saggio sopra il giusto pregio della cosa*, 1771, — Scr. cl. P. mod. II. — C. BECCARIA, voy. § 42 (*e*). — GIAMMARIA ORTES, *dell economia nazionale*. Venezia, 1774. — Scritt. cl. P. mod. t. XXI (très-remarquable, resta longtemps oublié dans la grande collection des économistes, jusqu'à ce qu'on le réimprimât enfin).— *Reflessioni sulla popolazione*, 1794. Scr. cl. t. XXIV, a ouvert le chemin battu plus tard par MALTHUS. — P. CONTE VERRI (+ 1797), *Meditazioni sulla economia politica*. Milan, 1771. — Scritt. cl. P. mod. XV, en français. Lausanne, 1771. — *Réflexions sur l'économie politique* et à Paris, 1808, sous ce titre : *Économie politique*. — Allem. par SCHMID, Manheim, 1785, et principalement : HASSE, *cuinam nostri aevi populo debeamus primas œconomiæ publicæ* et *statisticæ notiones?* Lipsiæ, 1828, 4°. — PECCHIO, *Storia*. Vid. suprà.

§ 44.

Voici les principes fondamentaux de ce système :

1° La source de toutes les richesses est le travail de l'homme, aussi la valeur des produits doit-elle s'estimer sur la quantité du travail qu'ils ont coûté.

2° Le travail de l'agriculture qui nous donne des matières premières n'est pas seul productif ; les travaux du fabricant, du manufacturier, et du commerçant sont productifs aussi.

3° Les auxiliaires les plus importants de l'activité humaine sont la division du travail et l'emploi des capitaux.

4° Chacune des espèces de travail, celui de l'homme, celui de la terre, celui du capital (n° 2), a un droit égal à la protection du gouvernement.

5° La libre concurrence détermine les prix des produits, et encourage l'activité des producteurs mieux que ne peut le faire l'intervention de l'autorité.

6° L'action du gouvernement sur l'industrie n'est utile, que lorsqu'il cherche à la dégager des obstacles qui en entravent le développement ; hors de là, il faut laisser à l'industrie et surtout aussi au commerce une entière liberté.

7° Le gouvernement ne doit pas s'associer à la production des industriels dans la vue d'augmenter par là, ses ressources ; mais qu'il perçoive pour ses besoins, et de la manière la plus économique, des impôts sur le revenu net des citoyens.

§ 45.

Bien que certains principes de cette doctrine dussent être mieux déterminés, d'autres rectifiés (*a*), et que l'ensemble eût pu être exposé d'une manière plus systématique que ne l'a fait Smith, on peut dire que les bases en étaient si solides que les travaux de ses successeurs n'ont fait qu'en complé-

ter le développement sans produire un nouveau système; c'est là, le motif par lequel on considère encore aujourd'hui l'économie politique, telle que l'ont faite même les travaux les plus récents, comme le système d'Adam Smith; cependant cette science ne s'en tient déjà plus aux seuls principes de cet auteur (*b*). Les progrès que l'économie doit aux travaux des Allemands (*c*), des Anglais (*d*), des Français (*e*) et des Italiens (*f*), ont fait généralement apprécier davantage son importance et augmenter son influence sur le gouvernement des états. C'est depuis qu'elle a été soigneusement distinguée de la pratique, que l'économie nationale est devenue plus complète, plus claire, et plus méthodique; et c'est surtout en Allemagne qu'elle a été élaborée avec succès.

(*a*) Pour connaître les adversaires anglais de Smith (Pownall, Craufurd, Hamilton, Gray), voy. Sartorius, *Manuel de l'Économie politique*, préface, p. xv, et Storch, *Traité*, t. i, 77.

Un des plus remarquables est sans contredit Lauderdale, *Inquiry into the nature and origin of public wealth*. Edimbourg, 1804.

(*b*) Voir la bibliographie détaillée dans Steinlein, *Volkswirthschaftslehre*, t. i, 106, et Schmitthenner, *ueber den Character unserer Zeit*, i, 129.

(*c*) 1° Ouvrages qui reproduisent la doctrine de Smith plus ou moins modifiée et refondue :

G. Sartorius († 1828), *Traité d'Économie nationale*. Berlin, 1796. Nouvelle édition sous ce titre : *Éléments de la richesse nationale et de l'Économie sociale*. Gœttingue, 1806.

Cet auteur ainsi que le suivant a le plus contribué à vulgariser les doctrines de Smith en Allemagne.

A. F. Lueder († 1819), *de l'Industrie nationale et de l'Économie sociale, d'après les principes d'*Adam Smith. Berlin, 1800-4, 3 vol. — *de l'Industrie nationale et de son action*. Brunswick, 1808, (extrait de l'ouvrage précédent).

Chrétien Joseph Kraus († 1807), *Économie sociale*, publiée par Von Auerwald, après la mort de l'auteur. Kœnigsberg, 1808-11, 5 vol. Les 4 premiers seulement appartiennent à notre science; le cinquième contient la politique économique.

2° Ouvrages qui en reproduisant les idées de Smith, se distinguent par leur originalité et leur méthode particulière :

L. H. Von Jakob († 1827), *Principes de l'Économie nationale*. Halle, 1805. 3e édit., 1825.

Chrétien Von Schloezer, *Principes de l'Économie sociale*. Riga, 1805 à 1807, 2 vol.

J. Comte de Soden († 1831), *l'Économie nationale*. Leipzig, 1805 à 1829, 9 vol. Les trois premiers volumes contiennent l'Économie nationale, le quatrième un extrait et un résumé des trois premiers vol., le cinquième la science des finances, le sixième la science de l'aisance nationale (die Staatsnationalwirthschaftslehre),

Digitized by Google

Les trois derniers volumes n'appartiennent pas proprement à l'Économie politique. SODEN et JACOB ont beaucoup contribué par leurs écrits, à donner à l'Économie politique, une forme scientifique (§ 15 (*a*)); toutefois on peut leur reprocher de n'avoir pas assez visé à la pratique. L'ouvrage de SODEN contient de riches développements sur certaines matières.

G. HUFELAND († 1817), *Nouveaux principes de l'Économie sociale*. Giessen, 1807-13, 2 vol. (incomplet).

J. F. C. LOTZ, *Révision des principes fondamentaux de l'Économie nationale*. Cobourg, 1811-14, 4 vol. — *Manuel de l'Économie sociale*. 1821-22, 3 vol.; nouvelle édition, 1837-1838. (ouvrage d'un grand mérite).

J. P. HARLL, *Manuel de l'Économie sociale et des Finances*. Erlangen, 1811.

F. B. WEBER, *Traité d'Économie politique*. Breslau, 1813, 2 vol.

A. W. VON LEIPZIGER, *Esprit de l'Économie nationale, et de l'Économie sociale*. Berlin, 1813, 2 vol.

H. STORCH († 1835), *Cours d'Économie politique*. St-Pétersbourg, 1815, 6 vol. — Paris, 1823, 4 vol. avec des notes explicatives et critiques, par SAY. — Traduit en allemand et enrichi de notes par RAU. Hambourg, 1820, 3 vol. — Les notes se vendent séparément.

G. COMTE VON BUQUOY, *Théorie de l'Économie nationale*. Leipzig, 1826, 4 vol. — et 3 cahiers supplémentaires, 1816-18.

J. F. G. EISELEN, *Principes fondamentaux de l'Économie sociale*. Berlin, 1818.

VON EHRENTHAL, *de l'Économie sociale, d'après les lois de la nature*. Leipzig, 1819.

A. F. LUEDER, *l'Économie nationale ou la science de l'Économie politique*. Jéna, 1820.

R. ARND, *Nouvelle science des Richesses*. Weimar, 1821. — *Principes matériels et conditions morales de la civilisation Européenne*. Stuttgard, 1835.

J. A. OBERNDORFFER, *Système de l'Économie nationale*. Landshut, 1822.

L. H. L. POELITZ, *Économie du peuple, Économie de l'État, Science des Finances, Science de la Police*. Leipzig, 1827, 1re édition 1823; 2e édition, 1827. — (Cet ouvrage forme le second volume du traité intitulé : *Les Sciences politiques mises au niveau des progrès du* XIXe *siècle*).

VON SEUTTER, *la science de l'Économie sociale*. Ulm, 1823, 3 vol.

G. F. KRAUSEN, *Esquisse d'un système d'Économie nationale et sociale*. Leipzig, 1830, 2 vol.

F. J. SCHMITTHENNER, *Principes élémentaires des sciences historiques et Politiques*. Giessen, 1830, 1 vol., pag. 104, 214, 287.

R. STEINLEIN, *Manuel de la science de l'Économie politique*. Munich, 1831.

R. F. SCHENK, *des Lacunes de l'Économie politique*, 1er vol.; *Principes fondamentaux de l'Économie politique*, 2e vol.; *Principes de la science de l'aisance nationale*. Stuttgard, 1831).

K. S. ZACHARIAE, *Économie sociale*. Heidelberg, 1831, 2 vol. (c'est le 3e vol. de l'ouvrage intitulé : XL livres de l'État).

K. VON ROTTECK, *Politique économique*. Stuttgard, 1835.

Digitized by Google

J. Schoen, *Nouvel essai d'Économie nationale*, etc. Stuttgard, 1835.

C. P. Pons, *l'Économie de l'État*. 1re section : *Physique de la société*. Berlin, 1836.

3° Collection de dissertations, écrits périodiques, monographies, etc.

Von Struensee, *Dissertations sur des matières importantes de l'Économie sociale*. Berlin, 1800, 3 vol.

G. Sartorius, *Dissertations sur les éléments de l'Économie nationale et sociale*. Gœttingue, 1806.

C. F. Krausen, *Traités sur différentes matières d'Économie sociale*. Kœnigsberg, 1808.

R. Murhard, *Idées sur des matières importantes du domaine de l'Économie nationale et sociale*. 2 vol. Gœttingue, 1808.

K. H. Rau, *Considérations sur l'Économie politique*. Leipzig, 1821.

C. Sulzer, *Vues sur le bonheur du peuple*. Zurich, 1828.

P. Kaufmann, *Études d'Économie politique*, 1re partie. Bonn, 1829. — 2e partie, 1er cahier. 1830.

J. B. W. Hermann, *Essai d'Économie politique*, 1832.

Kas. Zachariae, *Dissertations sur des matières d'Économie politique*. Heidelberg, 1835.

Morstadt, *Journal d'Économie nationale* (der national OEkonom. 1834), continué depuis 1836 par Moser.

K. H. Rau, *Archives d'Économie politique*, depuis 1835.

4° Pour l'histoire de l'Économie nationale dans les temps modernes, on peut consulter :

(R. Von Bosse), *Essai sur l'histoire de l'Économie politique*, 2 vol. Paris et Londres, 1818.

Du même auteur, *Tableau de la situation économique des États de la Confédération Germanique*, etc. Brunswick, 1820.

G. Von Guelich, *Tableau historique du commerce, de l'industrie et de l'agriculture des principaux États commerçants de notre époque*. Iéna, 1830, 2 vol.

(*d*) Robert Malthus (+1834), *Essai sur les principes de la Population*, 1806, 2 vol., 5e édit. 1831. — en all. par Von Hegewisch. Altona, 1807, 2 vol. — *Principes d'Économie politique*. Londres, 1820. En français par Constancio. Paris, 1820, 2 vol. — *Définitions d'Économie politique*. Londres, 1827, (anglais).

David Ricardo (+ 1823), *Principles of political économy and taxation*. London, 1819; 2e édition, 1821. En français par Constancio, avec des notes explicatives et critiques par Say, 1819, 2 vol. — En allemand par Von Schmid, Weimar, 1821. — Ricardo a avancé dans cet ouvrage plusieurs propositions hardies et originales qui trouvèrent de chauds partisans en Angleterre. On trouve un bon résumé de la doctrine de cet auteur dans :

G. M. Mill, *Éléments of political économy*. London, 1821 ; 3e édition, 1833. — En français par Parisot, Paris, 1823. — En allemand par Von Jacob. Halle, 1824. A la même école appartient

Mac-Culloch, *a Discourse on the rise, progress, peculiar objects and impor-*

tance of political économy. Londres, 1825, 2e édition. — En français par PREVOST, Genève et Paris, 1825. — *Principles of political économy*. Edimbourg, 1825. — En allemand par G. M. VON WEBER, Stuttgard, 1831.

R. TORRENS, *an Essay on the production of wealth*. London, 1821.

CH. SMITH, *an Attempt to define some of the first principles of political economy*. London, 1821.

R. WHATELY, *Introductory lectures on political economy*. Londres, 1831, (traité élémentaire).

CH. CHALMERS, *on Political economy*. Glascow, 1832.

HARRIETE MARTINEAU, *Illustrations of political economy*. Londres, 1832-34. XXV vol.—Les premiers volumes en étaient déjà à leur 3e édition en 1833. Voy. RAU, *Archives*, etc., tom. I, p. 265.

POULETT SCROPE, *Principles of political economy*. London, 1833.

MISTRISS MARCEL, *Hopkins notions of political economy*. London, 1833.

W. N. SENIOR, *Outlines of the science political economy*. London, 1836. — Extrait de l'encyclopédie métropolitaine.

(*e*) N. J. CANNART, *Principes d'Économie politique*. Paris, 1801. — En allemand, 1e en 1806, Ulm. 2e par VOELK en 1824.

J. B. SAY († en 1832), *Traité d'Économie politique*. Paris, 1802, 2 vol.—Traduit en allemand par VON JACOB, en 1807, II vol., 3e édit. en 1817. Traduit en allemand par R. C. MORSTADT, 1818, Heidelberg, 2 vol. — 3e édit. en 1826, 3 vol.; en allemand de nouveau par VON MORSTADT, 3e édit., Heidelberg, 1830-31, 3 vol.— *Cours complet d'Économie politique pratique*. Paris, 1828-29, 6 vol. in-8o. — En allemand par J. VON THEOBALD. Stuttgardt, 1828-30. Abrégé et traduit par F. A. RÜDER et continué par VON SPORSCHILL, 1826-31, 6 vol. in-8o. (Consultez sur ces traductions POELITZ, *Annales d'histoire et de politique, num. d'avril* 1829. — *Catéchisme d'Économie politique en allemand*, par VON FAHNBERG, 1816; et d'après la 3e édit. en 1827, Stuttgardt.—*Mélanges et correspondances d'Économie politique* par COMTE. Paris, 1833. — *OEuvres complètes* de SAY, 3 volumes. Bruxelles, 1833, et un gros vol. in-8o. Bruxelles, 1835.

SAY a par sa grande clarté et son excellente méthode contribué plus qu'aucun autre auteur à répandre le goût de l'économie politique et rendu de grands services à la science.

J. J. L. SIMONDE DE SISMONDI, *de la Richesse commerciale ou principes de l'Économie politique appliqués à la législation du commerce*. Genève, 1803, 2 vol. —*Nouveaux principes d'Économie politique*. Paris, 1818, 2 vol., 2e édit., 1822.

CH. GANILH, *des Systèmes d'Économie politique*. Paris, 1809, 2 vol. 2e édit., 1823 2 vol. Traduit en allemand, 1811, Berlin, 2 vol. — *Théorie de l'Économie politique*, voir § 21, note (*a*). — *Dictionnaire analytique de l'Économie politique*, Paris, 1826, 1 vol.

L. SAY (frère de J. B. Say), *Considérations sur l'industrie et sur la législation*. Paris, 1822. — *Traité élémentaire de la richesse individuelle et de la richesse publique*. Paris, 1827.

Digitized by Google

Destutt de Tracy, *Traité d'Économie politique*. Paris, 1823.

A. De Carrion-Nisas, *Principes d'Économie politique*. Paris, 1825. Fait partie de la bibliothèque du xixe siècle.

P. H. Suzanne, *Principes d'Économie politique*. Paris, 1826. — en allemand, Mayence, 1827.

A. Blanqui, *Principes élémentaires d'Économie politique*. Paris, 1826, en allemand par Von Heldmann, 1828.

J. Droz, *Économie politique*. Paris, 1829. — Bruxelles, 1835; en allemand par Von Bergk et Von Keller.

Robert Guyard, *de la Richesse ou essai de Plutonomie*. Paris, 1829, 2 volumes.

Th. Fix, *Revue mensuelle d'Économie politique*, 1834 (a cessé de paraître).

M. Foelix, *Revue étrangère de législation et d'économie politique*; a commencé en 1834. Depuis 1836 paraît sous ce titre : Revue étrangère et Française, etc.

(*f*) G. Palmieri († 1794), *Riflessioni sulla pubblica felicità relativamente al regno di Napoli.—Della richezza nationale*—scritt. clas. pol. mod. tom. 37 et 38.

F. R. Mengotti, *il Colbertismo osia detta liberta di commercio de prodoti della terra*; Firenze, 1791 — scrit. clas. pol. mod. tom. 36. — en all. par Von Utzschneider. Munich, 1794.

Melchior Gioja († 1829). *Nuovo prospectto delle scienze economiche*. Milano, 1815 et 1817, 8 vol. in-4°. Ce grand ouvrage était destiné à résumer tout ce qui a été écrit dans le domaine de notre science. On peut lui reprocher sa méthode tabellaire qui le rend sec, ennuyeux, et parfois tout à fait insuffisant; on ne peut cependant lui contester du mérite; il contient d'ailleurs beaucoup de vérités.

C. Bosselini, *Nuovo essame delle Sorgenti della privata e pubblica richezza*. Modène, 1817, 2 vol.

F. Fuoco, *Saggi économice*. Pisa, 1825.

M. Agazzini, *la Scienza del l'économia politica*. Milan, 1827. La première édition a été traduite en français en 1822.

Scuderi, *Principi di civile économia*. Naples, 1829, 3 vol.

(*g*) Comte F. Skarbeck publia en 1820 et 1821 deux ouvrages sur l'Économie Nationale, en langue polonaise; il les refondit dans une nouvelle édition qu'il publia sous le nom de *Théorie des richesses sociales*. Paris, 1829, 2 vol.

H. Cooper (professeur dans la Caroline du sud), *Lectures of the elements of political economy*. Columbia, 1826.

Alvaro Flores Estrada, *Cours éclectique d'Économie politique*, traduit de l'espagnol sur les manuscrits originaux, par L. Galibert. Paris, 1833, 3 volumes in-8°.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE NATIONALE.

LIVRE PREMIER.

NATURE DE LA RICHESSE NATIONALE.

PREMIÈRE DIVISION.

DES ÉLÉMENTS DE LA RICHESSE NATIONALE.

§ 46.

Les biens matériels font seuls l'objet de la science de l'économie politique; seuls ils composent la richesse nationale (*a*). En tant que choses matérielles et par leur fin qui est de satisfaire les besoins de l'homme, ils sont entièrement distincts des biens personnels (richesses immatérielles), dont l'existence se rattache invariablement à la personne de l'homme, et dont la nature, la transmission, la durée et la destruction présentent des caractères et des rapports tout différents; si l'on voulait, contrairement à ce qui est reçu, étendre et l'idée de fortune et le domaine de l'économie, au point d'y comprendre les richesses immatérielles (biens personnels) (*b*), le caractère propre aux affaires économiques disparaîtrait, l'économie n'aurait plus de bornes et deviendrait la science de toutes les richesses dont l'état peut et doit rechercher et encourager la formation, c'est-à-dire qu'elle se confondrait avec la grande science sociale. L'économie politique ne doit cependant pas rester étrangère aux biens immatériels, car:

1° Ils ont eu de tout temps une très-grande influence sur la fortune nationale; il est d'ailleurs de la plus haute importance de connaître les relations qui existent entre l'aisance publique et les forces morales et intellectuelles d'une nation.

2° Toutes les mesures économiques ne doivent tendre en dernier résultat qu'à améliorer l'existence des hommes; il ne faut pas d'ailleurs apprécier la richesse seulement pour elle-même, mais par son influence sur la société, c'est-à-dire par les biens immatériels dont elle peut faciliter l'acquisition.

(*a*) C'est ainsi que la comprennent Ad. Smith et le plus grand nombre des économistes; voy. principalement Schmaltz, *Écon. politiq.*, t. I, p. 12. Droz, p. 15. Zachariae, *Staatswirthschaftslehre*, p. 5, 42. C'est dans un tout autre sens que Hermann distingue les biens *internes* des *biens externes*, p. 1 de ses *Untersuchungen*, etc.

(*b*) Storch a heureusement appliqué aux *biens personnels* les dénominations, et les divisions usitées pour les *biens matériels*. Voy. t. 3, p. 220. Voy. dans Arndt et Gioja les tentatives pour comprendre ces deux choses bien distinctes, dans une seule théorie, (§ 15, not. *b* et *f*). Voy. aussi Hufeland, *neue Grundlegung*, I, 21. Poelitz, *Sciences politiques*, II, § 18; et Hasse, *cuinam nostri ævi populo*, etc., p. 12.

§ 46bis.

Les services personnels, c'est-à-dire les travaux par lesquels un homme procure immédiatement à son semblable un avantage, un bien personnel ou interne, qui se payent pour la plupart, avec des biens matériels, et qui par conséquent occupent une place dans les opérations économiques, comme par ex. les travaux d'un artiste, les services d'un médecin, ne font pas partie de notre avoir (*a*). Semblables aux biens matériels en ce qu'ils servent aussi à satisfaire des besoins, ils en diffèrent d'un autre côté beaucoup trop pour pouvoir, dans l'intérêt de la science, être compris utilement dans notre avoir; cela résulte évidemment de ce qu'ils n'ont qu'une existence fugitive et momentanée, de ce qu'on ne peut les accumuler, et de ce qu'enfin ils ne produisent généralement, leur effet, que par la coopération de celui à qui on les destine. Il est vrai qu'on donne fréquemment des objets matériels en échange de services qui deviennent ainsi pour ceux qui les produisent une manière d'acquérir de l'aisance, et même des richesses; mais rien ne justifie ceux qui ont rangé les services, dans l'une ou l'autre catégorie (*b*).

(*a*) Say, *Cours*, t. I, p. 242 et suiv., range les services parmi les richesses. Voy. Storch, *Considérations sur la nature du revenu national*. St-Pétersbourg, 1827. Steinlein, t. I, 220. Hermann, *Recherches*, p. 5 et 6, regarde les services personnels comme faisant partie de *la richesse* (Reichtum), mais non de *la fortune*

(Vermœgen). Il n'attache l'idée de fortune qu'aux choses matérielles qui ont une certaine durée. Contrà, KAUFMANN, *Recherches*, etc., la 1re partie de la 2e division.

(*b*) Il en est ici comme dans le § précédent ; il dépend du sens qu'on attache à la définition de *fortune*, de décider, s'il faut ou non y comprendre les services personnels. STORCH dans l'ouvrage que nous venons de citer, s'est laissé entraîner par cette considération, que les services personnels rapportent un revenu à ceux qui les rendent et que ce revenu est le prix d'un travail librement demandé et payé ; mais qui ne voit que ce revenu ne consiste cependant qu'en une quantité de biens matériels ?

§ 47.

Il y a des choses matérielles, qui par plusieurs raisons, ne sont au pouvoir de personne, et qui peuvent par conséquent être appropriées au gré de celui qui les désire, tels sont, en effet (*a*) :

1° Certains objets, et même d'une haute utilité, tels que la lumière, la chaleur du soleil, la mer, etc., qui ne sont pas, d'après leur nature, susceptibles d'une possession exclusive (§ 2), et qui cependant peuvent exercer, médiatement au moins, une grande influence sur la fortune des particuliers, vu qu'ils augmentent la valeur et l'utilité des choses qui en font partie (*b*);

2° D'autres objets qui peuvent à la vérité être appropriés aussi, mais qui, produits spontanément et en quantité fort grande par la nature, sont restés sans maître, parce que leur occupation ne présente aucun avantage : tels sont, dans plusieurs contrées, l'eau, le bois même ; ces biens y sont nécessairement sans aucun prix ; mais on conçoit qu'il n'y a que les produits de la nature qui puissent avoir ce sort, et qu'il n'en peut être ainsi des produits de l'art, lesquels coûtent des frais de production qu'on n'est jamais tenté de faire gratuitement (*c*).

(*a*) SAY, dans son *Cours complet*, t. 1, p. 132, appelle ces biens *richesses naturelles*, en les opposant aux *richesses sociales*. HERMANN, *Recherches*, p. 3, les appelle *richesses libres*, (freie Güter) pour les distinguer des *richesses sociales*, (Wirthschaftliche). ZACHARIAE, *Econ. sociale*, p. 51, les appelle richesses qui ne sont pas dans le commerce, (nichterwerbliche Güter).

(*b*) Des terres, par ex., seront plus estimées à cause du voisinage de la mer, ou de leur situation sous un climat agréable.

(*c*) Les nombreux écrivains étrangers qui ne connaissent pas la notion et l'expression *fortune* (Vermœgen) regardent la propriété d'être échangeables (ou l'échangeabilité, si cela pouvait se dire), comme le caractère propre des choses qui font l'objet de l'économie politique. Cependant cette propriété des choses peut n'être pas le résultat d'un travail et de dépenses antérieures ; car une chose produite par la

nature, par exemple un fossile encore enfoui maintenant, peut devenir plus tard la matière d'un échange, s'il n'y en a pas dans le commerce une assez grande quantité pour qu'on en repousse l'offre.

§ 48.

La fortune nationale (Volksvermœgen), se compose de tous les biens matériels possédés par les membres d'une nation. Elle est entièrement distincte de la fortune de l'état (Staatsvermœgen), laquelle appartient au gouvernement qui en dispose dans l'intérêt de l'état (III, § 4). Ces deux parties bien que fort distinctes étaient autrefois fréquemment confondues; ainsi l'on attribuait au souverain une sorte de *pouvoir éminent* sur la fortune des citoyens. Cette erreur a singulièrement contribué à empêcher la propagation de saines notions d'économie politique (*a*).

(*a*) En ajoutant la fortune nationale à la fortune de l'état, on obtient l'ensemble des droits de cet état sur les biens matériels, ou la fortune sociale dans le sens le plus large (et non la fortune du peuple, *Volksvermœgen*, comme le dit SCHENCK, I, 15).

§ 49.

Un pays ne comprend pas toujours tous les éléments de sa richesse dans les limites de son territoire ; celle-ci se compose, en effet, aussi :

1° Des propriétés que ses habitants possèdent à l'étranger ;

2° Des créances qu'ils ont sur les habitants ou sur le gouvernement d'autres pays ; car il est indubitable que dans une société soumise à l'empire des lois, des créances donnent droit à des biens, et que ce droit fait partie de notre avoir (§ 47), en tant toutefois :

a. Qu'elles ne soient pas litigieuses,

b. Qu'elles soient certaines,

c. Qu'elles justifient nos prétentions à une quantité déterminée de biens.

Il faut en revanche, pour ne pas se tromper sur l'état de notre fortune nationale, en déduire la somme des biens possédés chez nous par des étrangers, et les créances de ces derniers sur nos concitoyens. Les dettes et les créances des concitoyens entre eux, les droits immobiliers, les priviléges industriels, les brevets d'invention, etc., quoique faisant partie de la fortune privée, n'entrent pas comme élément dans l'évaluation de la richesse nationale; ils ne font qu'indiquer la division et le partage des biens présents ou futurs entre les particuliers (*a*).

(*a*) Voy. BERNOULLI, *Archives Suisses*, V, 55 (all.); HERMANN, *Recherches*, p. 6. Il est évident que les dettes, les impôts, etc., rendent le débiteur plus pauvre de tout ce qui enrichit ceux à qui on les paye. L'autorisation d'exercer exclusivement

une industrie force les acheteurs de l'intérieur de payer certains produits à un prix qui rembourse au producteur, les dépenses qu'il a dû faire pour acheter son privilége.

§ 50.

La propriété des citoyens d'un état se compose :

1° De parties de la surface du globe : *des biens-fonds, des terres ;*

2° D'objets séparés, de choses gagnées, récoltées sur la terre : *des produits* (*a*).

Les biens-fonds diffèrent de ceux-ci, en ce que

a. Ils sont immobiliers;

b. Leur quantité et leur étendue ne peut s'accroître ni diminuer dans un pays, et que leurs propriétés seulement sont susceptibles d'être altérées ou augmentées par l'action des forces de l'homme (*b*);

c. Ils ne produisent en général pas immédiatement des avantages à l'homme, mais servent à lui faciliter l'acquisition des biens meubles (*c*).

(*a*) ZACHARIAE appelle les biens matériels, *utilités* (Brauchlichkeiten) mais il prend ce mot dans un sens restreint, et n'entend par là, que les biens meubles. *Économie politique*, p. 45.

(*b*) Comme exception, nous mentionnerons l'appauvrissement des terres et l'avulsion opérée par les eaux; mais en général ces effets sont de peu d'importance. Le Dollart engloutit, en 1277, 4 lieues environ de pays et 50,000 habitants. On a vu fréquemment des fonds de terre détériorés, abîmés par l'action des forces naturelles, par exemple, des plaines se convertir en marais, des prairies situées sur le penchant des montagnes disparaître sous des glaces ou des pierres; mais l'art a produit aussi de grandes améliorations.

(*c*) Dans chaque pays, il n'y a qu'une fort petite partie convertie en jardins d'agrément publics ou privés, en chaussées, canaux et habitations.

§ 51.

Les produits qui entrent dans la fortune nationale sont nécessairement meubles, après qu'on les a récoltés et mis en lieu de sûreté, bien que plus tard, on les immobilise de nouveau peut-être par l'application qu'on en fait (*a*).

Cette partie de notre avoir se divise en deux portions bien distinctes :

1° L'une sert à travailler à l'augmentation des biens qui composent la fortune nationale, elle forme le *capital* (Capital, Erwerbstamm, werbenden Gütervorrath). Sans l'existence préalable et le concours d'une pareille somme de produits, l'homme n'en obtiendrait que difficilement de nouveaux; la grandeur des capitaux a donc une immense influence sur l'étendue de la consommation. Voy. 2e liv., 4e division.

2° L'autre n'est destinée qu'à procurer des avantages immédiats, à satisfaire les besoins de l'homme, et à lui créer en outre des jouissances. On peut l'appeler produits consommables, *denrées,* (dans le sens restreint de ce mot, Genusmittel) : elle se compose des produits destinés à la consommation immédiate, fonds de consommation (Gebrauchsvorrath) (*a*).

(*a*) Il faut aussi remarquer qu'ils sont, en partie, incorporés dans les biens fonds dont ils ne peuvent plus être distingués, comme le terreau, les engrais ; qu'en partie aussi ils augmentent seulement l'utilité des biens fonds, tels sont les murs d'enceinte, les écluses, les sources ; et qu'en partie enfin ils sont convertis en vraies propriétés immobilières, et sont alors d'un usage spécial, tels que les bâtiments, etc.

(*b*) Des économistes ont récemment contesté la légitimité de la distinction que nous établissons ici, entre le fonds de consommation (produits destinés à une consommation immédiate) et les capitaux, et rangé celui-là parmi les capitaux ; voy. Say, *Cours*, t. 1, p. 270. Mac-Culloch, p. 72. Steinlein, 1, 338 ; mais ce dernier a établi une distinction entre le capital qui sert à pourvoir à notre entretien (*Nehrcapital*) et celui qui sert à nos dépenses (*Zehr-capital*), voy. p. 346. Hermann, *Recherches*, p. 60, admet aussi un capital destiné à la production, et un capital destiné à la consommation (*Erwerb-capital*, *Nutz-capital*). Une maison, dit cet auteur, est un capital qui procure une utilité immédiate, p. 60, mais l'utilité que nous donne cette maison, n'est pas un bien matériel, et n'accroît par conséquent pas la richesse nationale.

§ 52.

Tout produit n'est pas propre à ces deux usages en même temps ; mais grâce au commerce, nous pouvons en échange des nôtres obtenir ceux dont les propriétés nous sont utiles (§ 51). Des produits qui n'ont pas encore reçu de destination n'appartiennent proprement ni aux capitaux ni au fonds de consommation, et devraient être regardés comme des valeurs indéterminées ; mais on les regarde cependant en général, comme faisant partie des capitaux.

§ 53.

On ne peut rigoureusement, dans l'économie publique, considérer comme *capitaux*, que les biens qui ont pour objet d'accroître la richesse nationale (§ 51) ; mais il y a aussi des capitaux, lorsqu'on se place au point de vue de l'économie domestique. Un simple particulier peut, en effet, acquérir des biens de plusieurs manières, sans produire pour cela un accroissement à la richesse nationale, tel est le cas, par ex. où une partie de la fortune de A retombe sur B. Dans toute économie domestique (sans aucun égard à l'économie nationale), on appelle *capital*, ou *productif*, tout bien meuble qui

peut, de quelque manière que ce soit, servir à produire d'autres biens, et qui n'est pas destiné par son possesseur à sa consommation personnelle (*a*).

(*a*) Voy. Ad. Smith, t. II, p. 203. Storch, t. I, p. 220. — Comme on peut acquérir des biens de deux manières, soit en les produisant soi-même, soit en les recevant des mains d'un autre (§ 69), on peut considérer les produits qui favorisent ces opérations, et dont l'ensemble s'appelle *capital*, sous plusieurs rapports :

1° Dans l'économie privée on entend par *capital*, les produits qui concourent à augmenter notre propre production privée ou à faciliter l'acquisition de biens par d'autres moyens.

2° En économie nationale, on considère comme capital, les biens mobiliers qui servent à la production intérieure, ou à l'importation de produits étrangers.

3° Si l'on considérait l'économie du point de vue universel, ou de l'humanité, le capital comprendrait tout ce qui sert à produire.

Ainsi la double acception du mot capital (domestique et nationale) est fondée sur la distinction des deux économies, quelque inconvénient qu'il en résulte pour les principes de notre science.

§ 54.

Dans l'économie privée, et d'après l'usage général, on regarde comme capital, non-seulement

1° Le véritable capital national, mais encore

2° Les choses dont le propriétaire cède l'usage à d'autres moyennant un certain prix, telles que les propriétés, etc.

3° Les créances portant intérêt, provenant de prêts, et qui tiennent lieu aux créanciers des valeurs dont ils se sont dessaisis. Les sommes prêtées à l'étranger et qui versent un intérêt dans la richesse nationale pourraient être considérées comme faisant partie de notre capital national (§ 51, 53) (*a*); toutefois du moment qu'elles ont été employées, elles cessent d'en faire partie et se changent en créances pour nous (§ 49). Mais les créances d'un citoyen sur son concitoyen, ne font pas partie du capital de la nation. Les choses prêtées sont employées par les débiteurs, tantôt comme capital, tantôt comme fonds de consommation (produits consommables), et sous cette dernière forme, elles sont détruites plus ou moins rapidement. On appelle d'habitude aussi capitalistes, des personnes dont l'avoir consiste dans l'intérêt de sommes prêtées (*a*).

(*a*) Comme il arrive assez ordinairement qu'on prête des capitaux sous la forme de monnaies, d'argent, on a souvent aussi confondu *l'argent* avec le *capital*. Simonde, *de la Richesse commerciale*, I, 163.

DEUXIÈME DIVISION.

ÉVALUATION DE LA RICHESSE NATIONALE.

§ 55.

Notre avoir se compose de choses matérielles; toutefois en économie politique on n'apprécie pas son importance, d'après la quantité seulement des matières qui le composent; mais on a égard aussi à la somme des avantages que celles-ci procurent, et à l'influence qu'elles exercent extérieurement sur l'homme. On appelle valeur (Werth, *latiori sensu*) le degré d'utilité que les choses matérielles produisent à ceux qui les possèdent. On entend par là, la propriété de satisfaire quelque besoin que ce soit; l'appréciation de la valeur s'appelle *estimation* (Schatzung).

§ 56.

En observant attentivement les différentes manières dont une chose se prête aux besoins de l'homme, nous pouvons établir les distinctions suivantes :

1° Le propriétaire peut s'en servir pour son usage;

α. Cette propriété d'une chose est son *utilité*, (Nutzlichkeit); c'est une qualité qu'a toute chose matérielle, mais pas nécessairement par rapport à tous ceux qui peuvent l'acquérir.

β. Le degré d'utilité d'une chose comparée à d'autres, est la *valeur*, dans un sens restreint; valeur en usage (Gebrauchswerth) des PHYSIOCRATES et de SMITH; valeur *d'utilité* de SAY (*a*).

2° Le propriétaire peut l'employer pour obtenir d'autres biens, par le moyen d'un échange.

α. La propriété qu'a une chose de pouvoir être échangée, est *sa capacité de prix* (Preisfaehigkeit); cette propriété présuppose une valeur, à la vérité, mais en même temps cela suppose aussi que l'objet auquel elle est inhérente ne peut être obtenu gratuitement d'une autre manière (§ 47).

β. Plusieurs économistes appellent valeur échangeable, le degré de valeur d'une chose, résultant de la possibilité de l'échanger, et parfois aussi tout simplement *valeur;* mais comme on peut exprimer cette valeur

par les biens que l'échange de la chose nous procure, c'est-à-dire par *son prix* (*b*), c'est ce terme évidemment qui rend le mieux cette signification (*c*).

(*a*) *Cours d'économie politique*, t. I, p. 106. — Des économistes modernes donnent à la valeur en usage, le nom *d'utilité*, tout simplement, et n'appellent valeur que le prix, comme nous l'avons dit plus haut. — Voy. TORRENS, *Production de la valeur*, p. 8. MAC-CULLOCH, *Principles*, p. 4.—Voy. STORCH, *Considérations sur la nature du revenu national*, p. XXXVI. Si la valeur indiquait non le degré d'utilité, mais l'utilité elle-même, une de ces deux expressions serait superflue; cependant l'usage en a décidé autrement. On ne peut donc parler de la valeur d'un bien qu'en la comparant à la valeur d'autres biens ou à l'estimation que d'autres en font; et généralement quand on parle de la valeur d'un objet sans mentionner de terme de comparaison, il est question de sa grandeur proportionnelle, absolue ou relative par rapport à tous, ou à quelques objets seulement.

(*b*) Les biens n'ont pas seulement un prix d'échange ou de vente, mais leur usage en a un aussi pour les tiers; il en est de même des prestations personnelles.

(*c*) ARISTOTE, *Politicor.*, I, 9, établissait déjà une différence entre la *valeur en usage*, et la *valeur échangeable*. AD. SMITH a adopté cette distinction sans toutefois comprendre toutes les conséquences de la valeur en usage, et sans en tirer un bon parti. *Recherches*, I. 47. La valeur *échangeable* est à proprement parler *le prix;* dans les échanges ce n'est pas seulement la valeur des biens qu'on prend en considération, mais encore plusieurs causes externes tout à fait accidentelles. Cette distinction a fait confondre la valeur, dans le sens le plus large (*lato sensu*), et la valeur dans le sens le plus restreint (*stricto sensu*). SMITH et ses partisans considèrent le prix, comme une espèce de valeur échangeable exprimée en argent, mais non en d'autres biens matériels. Mais ce sens beaucoup trop restreint du mot *prix*, est hostile à l'usage reçu (aussi n'avons-nous pas employé dans ce traité, le mot *valeur échangeable* que nous regardons comme superflu, et n'avons-nous pris le mot *valeur* que dans le sens de *valeur en usage*). Plusieurs écrivains modernes ont attaché beaucoup d'importance à l'explication des mots *valeur* et *prix*, et se sont efforcés de les différencier soigneusement. — Voy. SODEN, t. IV, p. 22. HUFELAND, *Nouveaux principes*, I, 118. LOTZ, *Examen des principes*, etc., I, § 3, 1811, Cobourg; et *Traité*, I, 20. STORCH, I, p. 53, etc., et dans ses *Considérations sur la nature*, etc., n. XXXIV. RAU, *note* 16 sur STORCH; et dans l'ouvrage intitulé : « MALTHUS *et* SAY, *sur les causes de la stagnation*, etc., p. 259. Hambourg, 1821. RICARDO, *Principes*, c. I, et 20. TORRENS, *Production of Wealth*, p. 7. LOUIS SAY, *Considérations*, p. 47. Cependant on confond encore fréquemment la valeur et le prix, et l'on prend généralement le prix pour la valeur; nous retrouvons aussi cette erreur dans l'écrit qui a pour titre : *Matériaux pour la critique de l'économie nationale et sociale*, 2e cahier, qu'est-ce que *la valeur*, qu'est-ce que *le prix?* Berlin, 1829.

§ 56bis.

Les *frais* d'une chose sont entièrement différents de sa valeur et de son prix, ils indiquent la somme des biens qu'on a consommés ou qu'on doit consommer pour se la procurer; comme cette consommation a été faite soit par l'individu lui-même qui a produit la chose, ou par celui qui en fait l'acquisition, on doit distinguer les frais de *production* d'avec les frais de *transmission* (Erzeugungs-und Anschaffungs-kosten). Ces derniers ne comprennent pas seulement le prix pour lequel on achète un produit, mais tous les autres frais accessoires qu'il a coûtés, par. ex. le transport (*a*). Ainsi, dans tout échange, il faut comparer les frais de tous genres qu'a dû faire le vendeur, au prix qu'il demande, pour apprécier s'il y gagne ou non. On peut donc, dans tout marché, comparer les frais d'acquisition d'un objet à son prix coûtant, pour en conclure si l'échange est avantageux ou non, aux deux contractans.

(*a*) Dans la vie ordinaire, on regarde comme équivalentes les expressions (Kosten) *frais* de production ou d'achat, et *valeur* (Gelten, valoir un certain prix). C'est à tort cependant, surtout dans les cas où il se présente, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des frais accessoires.

§ 57.

La *valeur* (sensu stricto) est essentiellement différente du prix.

1° Le prix est une qualité de fait, quelque chose d'externe (objectif), indépendante dans la plupart des cas des offres d'un seul individu et soumise à des lois générales: la valeur au contraire, chose purement subjective, dépend de la manière de voir de chaque homme, quoique ce jugement à son tour repose sur l'observation de certaines circonstances extérieures, notamment sur la connaissance des propriétés des choses matérielles.

2° On apprécie les biens d'après leur valeur, quand on considère une fortune comme inaliénable et permanente; mais le prix suppose un changement de possession par un échange déjà opéré ou près de se faire, ou du moins possible (*a*).

3° Le prix qu'on peut obtenir d'une certaine quantité d'objets n'établit pas à lui seul quelle en est la valeur; il ne nous fait pas connaître quels besoins ces objets peuvent satisfaire, quels avantages on peut obtenir en les échangeant, si l'on ne connaît et n'a en même temps égard, à la valeur des biens qu'ils peuvent nous procurer. Le prix n'est donc, en économie, qu'une signification incomplète d'un objet, aussi longtemps que nous ignorons la valeur que nous pouvons obtenir, au lieu et place de la valeur ou du bien que nous

offrons. Le prix est tout simplement la mise au pair de plusieurs quantités d'objets, qui peuvent avoir des valeurs fort différentes (*b*).

(*a*) Quoique le prix ne se fasse que dans les échanges réels, et que la demande ni l'offre isolée des acheteurs ne l'indique pas, ceux de la plupart des produits sont si constants, et se maintiennent toujours dans des limites telles qu'on peut à peu près se faire une idée de leur taux; ainsi de même qu'on peut par les ventes qui se sont faites, estimer le taux de ventes futures, on peut parfaitement se faire d'avance, une idée du prix des produits qui ne sont pas encore dans le commerce.

(*b*) SAY considère le *prix* comme la *valeur* généralement reconnue d'un produit, et blâme CONDILLAC d'avoir énoncé la doctrine que nous avons exposée plus haut; mais il n'entend parler évidemment que de la valeur échangeable, et non de *l'utilité*, à laquelle CONDILLAC faisait allusion; *Cours*, II, p. 104 et I, p. 154. C'est à tort que SAY dit, dans ses notes sur RICARDO, II, p. 89, que quand deux choses ont le même prix courant, cela prouve qu'on pense qu'en ce temps et en ce lieu on peut obtenir la même satisfaction de la jouissance de ces biens.

§ 57*bis*.

Un examen attentif nous apprend que la valeur peut être considérée sous deux points de vue différents :

1° Par rapport à une certaine *espèce de produits* auxquels on attribue généralement la propriété de satisfaire nos besoins. Cette estimation nous donne la valeur générique (Gattungswerth); telle est celle d'un quintal de froment, de fer, etc.

2° Par rapport à la quantité d'une espèce de produits, qu'une personne donnée doit avoir pour son usage, valeur concrète (Concreterwerth), ou valeur de quantité, quantitative (Quantitœtswerth). Pour satisfaire nos besoins il nous faut en général une quantité plus ou moins grande de biens de telle ou telle espèce, et tout ce qui excède cette somme est du superflu. La valeur concrète de ce superflu de produits s'évanouit pour celui qui les possède, malgré la valeur spécifique peut-être fort grande qu'ils peuvent avoir (*a*); et celui qui n'en a plus aucun besoin, les estime tout simplement d'après leur prix (*b*); mais dans la limite de nos besoins, la valeur concrète et la valeur spécifique se confondent (*c*).

(*a*) Il y a des cas où les besoins sont infinis, et les désirs insatiables; c'est ce qui se voit pour les collections scientifiques et d'amateur, où la valeur de chaque objet augmente à mesure qu'elles se complètent.

(*b*) Celui qui a besoin pour sa consommation annuelle de 50 quintaux de froment, et qui en possède 70, ne considérera dans les 40 dont il peut se passer, que les objets qu'il pourra obtenir en échange. Il pourrait se faire qu'il vendit aussi une partie des 50 quintaux qui lui sont nécessaires, sans avoir égard à leur valeur, mais

Digitized by Google

ce ne serait que dans l'espoir de pouvoir toujours satisfaire ses besoins, sans peine et à un prix peut-être beaucoup moins élevé.

(*c*) Il y aurait cependant des nuances à établir ici. Ne réserve-t-on pas en effet volontiers pour sa satisfaction, ou par mesure de prudence, des provisions, dont la valeur concrète diminue par cela même en raison de leur quantité.

§ 58.

Les circonstances d'où dépend la valeur générique d'une chose sont :

1° L'importance de sa valeur en usage, comparée à l'ensemble de nos besoins. C'est pourquoi les objets propres à satisfaire les besoins les plus pressants ont la plus grande valeur; mais parmi plusieurs choses propres au même usage, telle pourra cependant valoir davantage peut-être, parce qu'elle pourra servir à satisfaire des besoins de différentes espèces.

2° Le rapport de cette chose à d'autres qui sont propres au même usage :

α. Si les objets demandés étaient rares, ceux que nous posséderions seraient par rapport à la demande (relativement) indispensables (*a*); leur valeur se réglerait sur l'importance de leur destination.

β. Mais si l'offre était proportionnée à la demande, la valeur comparative des objets se réglerait sur leurs propriétés absolues, par ex. leur durée, leur force, la sûreté, etc.

Il est souvent aisé de trouver le rapport de la valeur relative de plusieurs objets quand elle ne repose que sur des propriétés physiques (*b*). La découverte d'un nouveau produit plus avantageux fait baisser la valeur générique des produits regardés jusques là comme les plus propres, ou les seuls destinés à un usage quelconque, sans élever pour cela la valeur concrète du dernier au-dessus de celle des anciens produits (*c*).

(*a*) Un produit est absolument indispensable quand il est l'unique objet qui puisse servir à la satisfaction des besoins de l'homme.

(*b*) Ainsi, par exemple, la valeur comparée de plusieurs moyens d'existence, du bois, des étoffes pour vêtements, des objets destinés à nous éclairer peut facilement s'exprimer en chiffres. Un boisseau de froment vaut environ 1 1/2 boisseau de seigle, 2 boisseaux d'orge, et 3 id. d'avoine, etc. Voy. un essai d'appréciation de la valeur de plusieurs produits d'agriculture, dans Block, *Résumé des recherches sur la production des engrais*. Berlin, 1823, 4°, (allem.).

(*c*) Le pastel n'est pas moins propre à la teinture depuis la découverte de l'indigo qu'autrefois; les chandelles et les lampes n'éclairent pas moins bien non plus qu'autrefois, depuis l'emploi du gaz. Mais ces objets sont surpassés en valeur par d'autres; lorsqu'un produit récemment découvert est abondamment répandu, il peut aisément se faire que ceux dont on se servait autrefois ne soient plus demandés du tout, et que les provisions qui en existent encore, perdent et leur *valeur concrète* et leur *prix* tout ensemble.

§ 59.

Pour déterminer la valeur générique des choses matérielles qui composent notre avoir (§§ 50, 51), voici comment il faut s'y prendre :

1° Quant aux biens-fonds qu'on emploie pour obtenir des produits, et qui ne servent qu'à cela, leur valeur doit être estimée d'après leur part contributive à cette production ; il faut y comprendre :

a. La somme des produits qui, déduction faite des frais de production, y restent inhérents, comme fruits éventuels de l'usage de ce bien-fonds, (fertilité) ;

b. Les qualités et la propriété de ces produits, c'est-à-dire leur *valeur* ou leur *prix* (*a*).

2° Les mêmes observations s'appliquent aux capitaux.

3° La valeur générique des produits destinés à la consommation, est en raison des avantages plus ou moins grands qu'en retirent les demandeurs.

(*a*) On ne peut pas déterminer en principe, le rapport de la valeur d'un bien-fonds à son produit net, et dire par exemple à combien de boisseaux de froment il faudrait estimer un arpent qui donne 4 boisseaux en sus de ses frais de production. D'après le taux général de l'intérêt, on estime les biens-fonds de 25 à 30 fois, à peu près, leur produit net.

§ 60.

Par rapport aux personnes pour lesquelles les choses ont une valeur générique, il importe de distinguer :

1° La *valeur individuelle*, résultat de l'appréciation d'un seul individu, et qui peut différer de la manière de voir d'un autre. L'importance de cette valeur dépend du rang et de la position de chaque personne, de ses inclinations, de ses usages, de ses besoins, de ses vues, et n'est pas connue, aussi longtemps qu'elle ne se manifeste pas dans le prix pour lequel on achète ou l'on vend (*a*) ;

2° La *valeur spéciale*, c'est-à-dire celle sur l'estimation de laquelle des personnes de la même position, de la même profession, de la même habileté, du même rang, etc., s'accordent toutes. On l'oppose

3° A la *valeur générale* ou *commune* sur laquelle une nation s'accorde unanimement. Cette valeur n'appartient qu'aux objets d'un usage général, et sur laquelle on ne varie que de nation à nation. Il n'y a que des biens d'un usage très-répandu, qui aient cette qualité ; la différence des mœurs, d'opinions, d'idées que nous remarquons d'un pays à un autre, produit une différence dans l'appréciation de cette valeur (*b*).

L'estimation de la valeur générique, par laquelle on doit commencer quand

on fait des recherches sur l'état économique d'une nation, et qu'il importe au gouvernement de connaître en plusieurs circonstances, ne s'obtient qu'en se transmettant au point de vue de tous les besoins d'une existence honnête et raisonnable, dans un certain degré donné de civilisation, et de l'importance et de l'utilité de chaque bien dans ses rapports avec ce degré de civilisation (*c*).

(*a*) La valeur *d'affection* est une sous-division de la *valeur individuelle;* elle ne repose pas sur une utilité réelle, mais sur la préférence marquée d'un demandeur pour un objet; dans les échanges, elle se manifeste fréquemment sous le nom de *prix d'affection* (d'amateur).

(*b*) Par ex. la valeur élevée des journaux en Angleterre et dans d'autres contrées de l'Europe, celle du chocolat en Italie. Le climat y contribue aussi : les pelleteries, les poêles, les verres à vitres sont peu ou pas estimés dans les pays chauds. — Sur *la nature de la valeur générale*, voy. ZACHARIAE, p. 128.

(*c*) C'est d'après cette considération qu'on protégera l'agriculture, plutôt que l'horticulture; la forgerie de préférence à la bijouterie; la fabrication du coton et du lin, à celle des dentelles, etc.

§ 61.

La *valeur concrète* (§ 57*bis*) ne repose que sur une seule considération économique, et se manifeste fort fréquemment au détriment de la valeur générique qu'elle abaisse et qu'elle détruit même tout-à-fait dans certaines circonstances; elle se divise en :

1° *Valeur individuelle*, domestique ou privée : c'est celle qui par exemple détermine l'individu dans ses acquisitions (*a*);

2° *Valeur publique* ou d'économie nationale; elle repose sur les besoins et les produits d'un peuple. Ainsi dans un pays dont la population est faible, de grandes quantités de bois, de sel, de minerai, pourront à une certaine époque être sans valeur concrète nationale, parce qu'elles y seront en trop grande abondance, et on ne les estimera dans ce cas, que d'après la probabilité de pouvoir les exporter, c'est-à-dire après avoir établi le prix qu'elles auront dans d'autres contrées, déduction faite des frais de transport. Cependant sous le point de vue de l'économie nationale il ne faudrait jamais perdre de vue, (surtout pour les biens qui ne peuvent pas se reproduire, comme les minéraux), la satisfaction des besoins futurs et l'extension probable de la demande, par l'accroissement de la population; l'on accorderait ainsi en considération de l'avenir, une valeur nationale aux produits qui existent actuellement en surabondance, et qu'on n'utilise pas.

(*a*) Le seconde épreuve de l'ouvrage ou de la gravure la plus estimée, etc., n'a pour ainsi dire aucune valeur concrète pour celui qui la possède. — Celui qui a fait ses

Digitized by Google

provisions, n'achète plus les mêmes objets, quelque bas qu'en soit le prix, à moins qu'il ne veuille ou ne puisse les revendre, ou les conserver en magasin.

§ 62.

Dans l'enfance des nations, quand chaque famille travaillait pour ses besoins les plus urgents, et alors qu'il n'y avait encore ni cette abondance ni cette variété de produits, on n'estimait chaque bien que d'après la valeur concrète seulement (*a*) ; à cette époque on ne pouvait se faire une idée de l'avoir d'une personne, qu'en passant en revue chaque élément de sa fortune, et en estimant sa quantité (en tant qu'elle ne dépassait pas les besoins), en raison de sa valeur ; alors celui qui avait en sa possession la plus grande quantité de valeur concrète, possédait aussi la plus grande fortune, car il pouvait le plus sûrement et le plus amplement satisfaire ses désirs. Mais quand plus tard l'industrie se perfectionna, que les professions se multiplièrent, que les échanges devinrent plus fréquents, et que, pour les rendre plus faciles, on fit choix d'un produit pour mesure générale de la valeur (l'argent), il se fit une nouvelle estimation des choses : on évalua les produits d'après leur *prix en argent*, et la plus grande fortune fut celle dont toutes les parties évaluées en ce métal, présentaient la plus grande somme numérique (*b*).

(*a*) C'est à tort que Beccaria appelle cette estimation primitive des biens, *valeur absolue*, en l'opposant à la *valeur relative* ou échangeable qu'on ne connut que plus tard ; voy. *Elementi di econ. publ.*, t. xix, 339, de la collect. des Économistes Italiens.

(*b*) Avant l'usage de l'argent on ne pouvait tout au plus prendre les prix pour base de l'estimation des choses, qu'en comparant la somme des quantités superflues et nécessaires mises en présence pour être échangées.

§ 63.

On peut justifier l'estimation de la fortune privée, faite sur la base du prix des objets qui la composent, par les raisons suivantes :

1° Elle est commode et d'une grande clarté, en effet :

α. On peut l'exprimer en chiffres et en unités d'une même nature, tandis que la valeur de plusieurs produits destinés à des besoins tout-à-fait différents, et le rapport de ces besoins ne peuvent être évalués qu'approximativement, et exprimés en quantités numériques.

β. Elle est facile à comprendre à la première vue (§ 57, n. 1), principalement parce que les prix de la plupart des biens, ne varient pas, dans beaucoup de circonstances, et sont par là même connus de tout le monde.

2° On doit l'admettre parce que dans un état avancé de civilisation, et

Digitized by Google

lorsque les relations du commerce sont fréquentes, on peut facilement obtenir par la voie des échanges tous les objets qu'on désire, et que le prix, pour lequel on peut en tout temps se les procurer, peut très-bien représenter leur valeur. C'est ainsi qu'un particulier n'estime un objet de la plus haute valeur, qu'à un fort bas prix, lorsqu'il est assuré de pouvoir se le procurer, quand il voudra, à ce taux; il n'y a que les objets qui ne sont ni abondants, ni régulièrement produits, qui conservent leur valeur individuelle malgré le prix qu'ils ont coûté à produire (*a*).

(*a*) Par ex., une campagne qui offre des agréments tout particuliers, une rareté de la nature ou des arts.

§ 63*bis*.

Comme le prix de toute marchandise indique la quantité de produits d'un autre genre qu'il peut acheter (§ 57, n° 3), il doit nécessairement en être de même des prix exprimés en argent; car sans cela, ils n'apprendraient ni au vendeur ni à l'acheteur les sacrifices qu'ils s'imposent et la récompense qu'ils reçoivent en échange. Une somme d'argent, soit qu'elle indique le prix d'un seul objet, ou toute la fortune d'un particulier, n'a pas de valeur par elle-même; car sa destination est d'être dépensée, et on ne l'estime que comme moyen et signe propre à servir à l'achat d'autres objets. Or, comme il y a une infinité de choses qu'on peut se procurer avec de l'argent, chacun est libre de prendre pour base de la valeur qu'il leur attribue, les produits auxquels il accorde la plus grande valeur concrète; chacun donc, selon ses besoins et son avoir, attribue à l'argent une valeur particulière qui résulte de la nature de sa position et de sa fortune (*a*). Ainsi, en principe, plus un homme est riche, plus il est pourvu de toutes les choses utiles, plus aisément il pourra acquérir des objets de peu de valeur. Il s'ensuit qu'une même somme d'argent a une moins grande valeur concrète pour le riche, aux yeux duquel elle ne présente qu'un objet dont il peut aisément se passer (par ex. de luxe), que pour l'homme peu fortuné (*b*).

(*a*) Le cultivateur auquel on offre 100 fl. pour une quantité de froment réfléchira peut-être à la quantité d'outils, de vêtements, de matériaux à bâtir, qu'il pourra obtenir pour cette somme; l'ouvrier, dans la même hypothèse, s'attachera à savoir combien elle lui procurera de matières premières; l'homme opulent enfin, n'aura peut-être égard qu'à un meuble destiné à l'ornement de sa maison, ou à un vêtement, dont la privation n'aura rien de pénible pour lui.

(*b*) La valeur d'une même somme d'argent est à peu près pour chaque personne en raison inverse de la fortune qu'elle possède.

Digitized by Google

§ 64.

Quoique généralement on prenne les prix des choses, comme indice de la grandeur des richesses que nous possédons, on se tromperait cependant grossièrement si l'on regardait le prix comme l'unique mesure de leur importance, en opposition et à l'exclusion de la valeur (*a*), car :

1° L'élévation des prix ne nous indiquerait rien, si nous ne connaissions déjà la valeur qu'ils représentent (§ 57, n° 3 et § 63*bis*). Bien qu'une observation superficielle puisse faire croire qu'on n'a égard qu'aux prix dans les échanges, c'est cependant à la valeur des biens qu'on s'attache réellement, quoiqu'on ne l'exprime pas ouvertement. On ne paye jamais les produits que d'après leur valeur, et entre mille choses toutes du même prix, chacun choisit de préférence celle qui lui paraît avoir la plus grande valeur.

2° Beaucoup de produits ne se vendent pas, même à l'époque où le commerce est le plus actif; ils n'ont pas de prix et ne peuvent être estimés que d'après leur valeur, c'est ce qui résulte de ce que :

a. A côté des produits appropriés, il y en a encore d'autres sans maître, et qu'on peut employer sans peine au gré de ses désirs (*b*);

b. Par un motif quelconque, par ex., soit en vertu d'une prohibition prononcée par la loi, soit à cause de leur valeur purement individuelle, etc., certains produits ne sont pas dans le commerce (*c*).

3° Le prix qu'on offre pour un objet de *valeur concrète* pourra donc n'être pas un équivalent pour son possesseur, s'il lui paraît difficile ou peu probable de s'en procurer un autre (*d*).

(*a*) C'est la valeur qui guide notre choix parmi plusieurs objets d'un même prix. Voy. STORCH, *Considérations*, etc., p. 2. — Ce n'est que par une manière de parler impropre et d'ailleurs indéterminée qu'on a pu être conduit à cette règle, « que la valeur échangeable (prix) constitue l'essence de la richesse. » Quand nous disons qu'un objet utile a une valeur d'échange, nous employons une expression figurée qui, rigoureusement parlant, ne signifie pas que cet objet a telle propriété, tel caractère, mais tout simplement, qu'il y a des personnes qui ont la volonté et les moyens de donner en échange d'autres objets utiles. Voy. TORRENS, *Production of Wealth*, p. 10, 11.

(*b*) L'eau, la glace et la neige ont un prix dans les temps et les pays où l'on ne peut se les procurer et les conserver qu'avec peine. (On vend journellement la neige à Naples, et partout en Sicile, à raison d'un *grano* à peu près, la livre dans les villes). Mais l'eau est toujours d'une grande importance pour l'homme, même là, où elle est sans prix, parce qu'on peut se la procurer pour rien.

Ainsi la fortune d'un particulier peut se composer de biens d'une grande valeur, qui n'ont cependant pas de prix encore, tel est le bois, par ex., dans un pays couvert de forêts et peu peuplé. Qui ne voit, par cet exemple, que l'habitude de juger de la fortune d'un particulier d'après le prix de ce qui la compose, n'en

donnerait qu'une idée bien imparfaite? Il est évident que, dans l'estimation de la fortune nationale, il faudrait faire entrer les biens sans prix aussi bien que ceux qui en ont un.

(*c*) Par ex. les *res sacræ et religiosæ* des Romains. — Les propriétés immobilières, inaliénables d'après les lois de LYCURGUE; les routes publiques sont aussi sans prix, parce qu'elles ne sont pas à vendre, elles ne peuvent entrer dans la supputation de la richesse sociale que pour ce qu'elles ont coûté. Mais combien cette évaluation n'est-elle pas éloignée de l'importance des avantages que ces moyens de communication procurent journellement à la société.

(*d*) Conf. § 63, n° 2. — Les ouvriers se trouvent donc dans une position très-avantageuse, quand ils ont assez de terres pour pouvoir, en les cultivant, s'assurer les objets nécessaires à leur existence, et n'avoir rien à craindre de leur cherté ultérieure.

§ 65.

Si de l'estimation des biens, faite sous le point de vue de l'économie privée, nous passons à leur estimation nationale, il faut bien se figurer qu'une nation suffit à la plupart de ses besoins, qu'elle n'exporte que la plus petite partie de ses produits, et qu'elle n'importe aussi qu'une quantité relativement peu importante (*a*). Les biens fonds, les capitaux et les denrées, dont la consommation est lente, sont à peu près exclusivement la propriété de ses membres. On peut donc considérer l'économie nationale comme une grande économie domestique, se suffisant à elle-même; de telle sorte qu'on y fera moins de cas du prix, que de la valeur concrète nationale des choses qui composent sa fortune (*b*). Cette valeur n'est ni individuelle ni arbitraire; elle est la mesure de l'importance des biens nécessaires et destinés à assurer l'aisance générale. On ne peut mieux connaître la richesse nationale, qu'en estimant ses principaux éléments d'après leurs grandes divisions et en raison de leur quantité et de leur influence sur la situation des membres de la société civile, c'est-à-dire leur valeur; et la recherche des consommations des différentes classes de la société sera d'un grand secours pour cet objet. Il est impossible d'indiquer en une seule quantité numérique la somme des valeurs qui composent la richesse nationale (§ 63, n° 1, *a*.).

(*a*) D'après les calculs faits par MOREAU de JONNÈS (le *Commerce au* 19e *siècle*, t. 1, 114, Paris, 1825), nous pouvons estimer le rapport de la consommation annuelle de produits étrangers à la consommation totale, à 9 6/10 p. °/₀ pour les *États-Unis de l'Amérique*, à 6 p. °/₀ en *France*, à 5 8/10 p. °/₀ en *Angleterre*. Les exportations de ces mêmes États sont : pour l'*Amérique* de 10 4/10 p. °/₀, pour la *France* de 6 26/100 p. °/₀, pour l'*Angleterre* de 9 8/10 p. °/₀ de la production annuelle. On conçoit que ces données ne doivent être regardées que comme approximatives.

(*b*) 1000 boisseaux de froment ou 1000 arpents de terres labourables semblent, d'après leur prix, valoir en *Angleterre* plus qu'en *France*.

§ 66.

Les observations suivantes démontrent à l'évidence que les prix ne suffisent pas pour nous faire connaître l'importance de la richesse nationale (*a*).

1° La plupart des objets d'une haute valeur, dont une abondante production et une large distribution contribue au bien-être physique d'un peuple, comme la farine, le sel, la houille, tous les instruments de fer, ne coûtent que peu à produire, et se vendent, par cette raison, moins cher que d'autres produits d'un usage moins indispensable. Or, cette heureuse circonstance qui facilite singulièrement la satisfaction des besoins, démontre à l'évidence que des produits, bien qu'ayant un même prix, peuvent cependant n'être pas d'une égale importance pour une nation.

2° Les prix offrent fréquemment des variations qui conduiraient à des conséquences tout à fait erronées, si l'on n'envisageait qu'eux seuls (*b*). Ainsi tel objet pourra dans quelques années baisser de prix, parce qu'il coûtera moins à produire, de telle sorte que par rapport à cet objet la richesse nationale paraîtra diminuée; tandis que, à la suite d'une mauvaise récolte, le prix des grains haussant, une petite quantité de blé se vendra au même prix, ou même plus cher qu'une plus grande quantité ne s'était vendue l'année précédente (*c*).

(*a*) Voy. aussi SAY, *Cours*, t. I, p. 107.

(*b*) Les variations des prix, même lorsqu'elles ne sont pas le résultat de changements survenus dans la quantité et les frais de production, sont toujours fort importantes dans les relations des différentes classes de la société; car elles font faire des gains et des pertes, mais qui au résumé se compensent pour la nation entière.

(*c*) J. B. SAY, qui malgré la justesse des explications qu'il a données de la *valeur* qu'il appelle *utilité*, et du *prix* qu'il appelle *valeur*, perd cependant trop souvent de vue, comme le font la plupart des écrivains, la *valeur*, a été conduit par la voie des principes dont nous venons de parler, à une des plus importantes questions de l'économie nationale, savoir : « puisque la richesse d'une nation consiste dans la valeur des choses, comment se fait-il qu'une nation est d'autant plus riche que ces dernières sont à plus bas prix? *Cours complet*, t. II, p. 543. » Il en donne la solution en faisant remarquer « que notre richesse consiste, à proprement parler, en fonds productifs, c'est-à-dire en capitaux, en biens fonds, en établissements d'industrie, et que ces fonds ont une valeur d'autant plus grande qu'ils produisent d'avantage. »

D'après ce que nous avons dit § 66, la difficulté disparaît entièrement; en effet, il est évident qu'un bien, devenu moins cher, n'a rien perdu en valeur pour la société; SAY se rapproche de cette manière de voir, dans un autre passage, où il ajoute : « il est avantageux pour l'homme de pouvoir augmenter ses jouissances, et diminuer les sacrifices qu'elles lui imposent. »

Digitized by Google

§ 67.

Quoique, d'après tout ce que nous venons de dire jusqu'ici, le prix en argent des produits ne soit pas fort propre à donner une idée exacte de leur importance nationale, et qu'il faille s'attacher à distinguer soigneusement la valeur, du prix (*a*), les prix en argent sont cependant très-importants pour la science, car ce sont eux qui nous font connaître la consommation que les différentes classes de la société ont faite de biens déjà anciennement existants ou de ceux qu'on a nouvellement produits (*b*). La statistique est également forcée de s'en tenir de préférence aux prix, dont la connaissance gagnera en importance pour l'estimation de la richesse nationale, si l'on a soin de se représenter en même temps :

1° Le rapport des biens les plus utiles à la mesure conventionnelle (l'argent), rapport qui nous fera connaître quelles sont les jouissances, et quelle est l'utilité que l'on peut se promettre d'une somme d'argent;

2° Et dans quelles proportions les produits les plus utiles entrent dans la richesse nationale (*b*).

Il faut avoir soin aussi de ne pas prendre, pour base, les prix d'une seule époque, mais les moyennes d'une longue période de temps.

(*a*) Ricardo, dans l'ouvrage déjà cité, a cherché à prouver que la richesse ne s'évalue pas, d'après ce qu'il appelle la valeur (les frais de production et les prix qu'ils déterminent), mais d'après la quantité de choses nécessaires, utiles et agréables qu'elle contient. Say (note sur ce passage, t. II, p. 77 de la traduction française), prétend au contraire, que la richesse consiste dans le prix courant des biens que l'on possède, mais il accorde que ce prix est variable et relatif. Un écrivain anonyme (Quarterly review, janv. 1831) oppose la richesse (wealth), qui consiste dans les prix, à l'aisance nationale (happiness), qui s'estime d'après l'utilité (*utility* opposé à *value*) et se manifeste dans l'aspect général d'une vie, dont les principaux besoins sont satisfaits.

Remarquons aussi la proposition suivante du même auteur, savoir : que les produits de l'agriculture sont plus utiles que ceux des autres branches de l'industrie, bien que ceux-ci aient le même prix, sans avoir cependant la même valeur, *though equal in* PRICE, *by no means equalin* WORTH" . . . . . proposition dans laquelle ce mot WORTH a le même sens que plus haut, et un sens tout différent de VALUE. On n'aurait pas dû traduire *value* (valeur, Werth, de *valor*) par *valeur;* on évitait ainsi de retomber dans une confusion de langage déplorable pour l'économie politique.

(*b*) Tout particulier est naturellement porté à composer sa fortune, à égalité de prix, de produits qui lui procurent les plus grands avantages ; mais cela ne peut être pratiqué par une nation que sur une moins grande échelle, car le rapport entre les biens-fonds et les capitaux par exemple y est à peu près invariable.

TROISIÈME DIVISION.

DES CHANGEMENTS QUI S'OPÈRENT DANS LA FORTUNE NATIONALE.

§ 68.

Toute fortune (tant celle d'un particulier que celle d'une nation) subit des modifications dans ses éléments, soit par des accroissements, soit par des pertes : en effet, elle peut être réduite,

1° Par la donation de quelques-unes de ses parties ;

2° Par la destruction de certaines valeurs, c'est-à-dire par la dépense et la consommation.

Par consommation on ne doit pas entendre une destruction de matière, destruction qui n'est pas possible ; mais un changement, une destruction de forme seulement, de ce qui constituait son utilité. La consommation s'opère de différentes manières :

a. Elle est rapide ou plus ou moins lente ; cette dernière s'appelle *usure*, détérioration (Abnützung).

b. Elle est le résultat de l'usage que l'homme fait des produits matériels pour satisfaire ses besoins ; dans ce cas, elle s'appelle *consommation*. On ne peut en effet se servir des biens matériels sans les consommer, les user plus ou moins (*a*) ; mais aussi en tire-t-on toujours alors un des avantages qu'ils sont destinés à produire. Cependant il s'opère aussi fréquemment une destruction par l'action des forces naturelles, destruction dont l'homme ne retire aucun avantage (§ 319).

c. Ou bien elle se fait sans retour ni compensation et diminue d'autant la richesse générale ; ou bien l'objet consommé est remplacé par des valeurs d'une autre espèce plus ou moins grandes et qui se rattachent à la même matière (*b*).

(*a*) Il faut en excepter les terres qui, malgré l'usage régulier qu'on en fait, perdent bien un peu de leurs qualités (elles s'épuisent et se couvrent d'ivraie, etc.), mais ne subissent cependant aucune détérioration essentielle (§ 50, *b*.). Mais il y a aussi beaucoup de choses infiniment durables, comme par exemple les bâtisses, les statues. BURGER a fait remarquer (*Voyage dans l'Italie supérieure*, I, 7), que l'am-

Digitized by Google

phithéâtre de *Pola*, construit, il y a 2000 ans, en marbre d'*Istrie*, n'a perdu que 2 lignes environ de son épaisseur au coin de ses assises.

(*b*) L'achèvement d'un objet, qui sans lui faire perdre de ses propriétés y en a ajoutées au contraire, ne peut pas s'appeller consommation. Par exemple, on ne consomme pas les draps qu'on foule, qu'on tond, etc.; mais le fileur consomme la laine, et le tisserand le fil : car par leur opération ils produisent un objet tout différent.

§ 69.

Une chose qui jusqu'ici ne faisait pas encore partie de notre fortune (au moins à raison de quelques-unes de ses propriétés) peut y être comprise :

1° Soit que nous venions à la recevoir, de celui qui la possède, en payement de services rendus;

2° Soit que par le travail, nous lui donnions le caractère de produit, et en prenions possession; tout travail qui tend à augmenter la somme générale des biens matériels, en ajoutant de la valeur aux matières premières, s'appelle *production* (HERVORBRINGUNG, ERZEUGUNG, PRODUCTION) (*a*). Un individu peut acquérir des biens de la première de ces deux manières (*b*), mais une nation ne peut trouver la satisfaction de ses besoins que dans la seconde; et c'est bien naturel, car elle ne peut acheter les produits, même ceux qu'elle reçoit de l'étranger, qu'avec ceux qu'elle a créés elle-même (*c*).

(*a*) La production agit de deux manières :

α. Ou elle met au pouvoir de l'homme, des objets de valeur, qu'il ne possédait pas jusques-là;

β. Ou elle augmente la valeur de ceux qu'il possédait déjà.

Il n'y aurait pas véritablement de production, si l'objet produit était inférieur, en valeur et en prix, à ses frais de production; quand même, technologiquement parlant, elle appartiendrait à une profession vraiment productive. HERMANN, *Recherches*, p. 22, distingue la production en *technique* et en *économique;* SODEN, *nationat Économie*, I, 148, distingue les travaux productifs en *économiques* (œkonomistische), *inéconomiques* (unœkonomistische), *anti-économiques* (antiœkonomistische).

(*b*) Acquérir (*erwerben*), dans le sens le plus étendu de ce mot, équivaut à s'approprier, occuper, devenir propriétaire. Dans un sens plus restreint, comme on l'entend en économie politique, l'acquisition d'un produit suppose un travail antérieur ou un sacrifice qu'on a fait pour l'obtenir; c'est ainsi qu'on oppose l'acquisition aux successions, aux donations, etc. — ZACHARIAE, *Staatswirthschaftlehre*, p. 3, distingue une *production objective*, et une *production subjective*. Celle-là d'après ses explications n'est que la production, l'opération par laquelle quelqu'un donne de l'utilité à une chose quelconque (objective) qui n'en avait pas; celle-ci est tout simplement l'acquisition d'un bien faite par un particulier.

(c) En économie nationale, on peut acquérir d'une autre nation, autrement que par le commerce extérieur, par exemple en recevant l'intérêt de capitaux prêtés, le prix de services rendus, comme on le voit par les faucheurs westphaliens qui se rendent en Hollande; pour les consignations, commissions, expéditions, dans le commerce, etc.

§ 70.

On oppose d'ordinaire les revenus aux capitaux : les revenus sont des biens qui, à certaines époques, s'ajoutent à la fortune des particuliers ou de la nation. Ceux que nous produisons nous-mêmes, sans les destiner à notre propre consommation, et pour les échanger contre d'autres, doivent s'évaluer d'après leur prix probable. Les revenus que l'on peut régulièrement obtenir des mêmes agents de production (*a*), forment le produit brut (*b*). Le revenu national brut est moins grand que la somme des revenus bruts de tous les particuliers; pour ces derniers en effet, le passage des biens, d'une main à l'autre, produit des revenus, mais sans que la fortune nationale en reçoive un accroissement.

(*a*) Ainsi, ce ne sont pas uniquement ceux qu'on a obtenus par l'échange, par les emprunts, ou par donation.

(*b*) Il n'est pas juste d'opposer le *revenu* à la *fortune*, car le revenu de chacun est une partie de celle-ci, c'est la dernière valeur qui est venue s'y ajouter. Le capital est *productif*, c'est-à-dire destiné à favoriser la production d'autres biens; ou *non productif*, c'est-à-dire destiné à être consommé (fonds de consommation).

§ 71.

Le revenu brut ne convient pas pour mesurer notre avoir et nos ressources, car on ne l'obtient d'ordinaire qu'à la condition de consommations et de sacrifices antérieurs; or, si ces consommations doivent précéder la production du revenu brut, il faut, pour pouvoir les renouveler, prélever une somme équivalente sur ce dernier pour les couvrir; ce qui reste, déduction faite, s'appelle *revenu net*. Le revenu net se compose des produits que le propriétaire peut à son gré dépenser ou accumuler, sans empêcher par là la rentrée future de son revenu brut. Une partie de la consommation, notamment celle qui est destinée à favoriser les travaux productifs, procure des avantages immédiats aux travailleurs et sert à la satisfaction de leurs besoins.

Cette partie du produit brut et tout le produit net peuvent donc être immédiatement employés à notre consommation.

§ 72.

Toute la partie du revenu d'une époque qui, à la fin de celle-ci, n'a pas été dépensée, forme un excédant économique (balance économique) et augmente d'autant l'avoir de l'époque suivante (année), comparé à celui de l'époque qui vient de s'écouler; l'excédant de l'économie de la nation se compose de tous les excédants des particuliers. Quelque importante que soit cette donnée pour faire apprécier l'état de la fortune du peuple, il ne faut pas cependant la considérer comme la seule propre à indiquer le mouvement ascendant de l'économie nationale; car la richesse n'a rempli sa fin, et reçu sa destination, que lorsqu'elle a procuré des jouissances à la société. Il faut donc, tout en applaudissant à l'accroissement du capital national, ne pas perdre de vue la distribution et la consommation des biens, et les avantages qui en résultent.

Digitized by Google

QUATRIÈME DIVISION.

DES DIFFÉRENTES POSITIONS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

§ 73.

Comme le besoin de choses matérielles renaît sans cesse, les travaux, qui ont pour objet d'y pourvoir, doivent avoir un caractère de durée, et jamais on ne peut leur donner une direction qui tendrait à compromettre un jour leurs effets utiles, et à en rendre la continuation impossible (*a*). Ce serait donc agir hostilement à ce principe que de faire porter la consommation sur le capital, car on frapperait ainsi la production dans sa source. Une réduction des revenus net et brut serait la conséquence immédiate de celle des capitaux, et si l'on prélevait sur le fonds de consommation plus qu'on ne produit annuellement, on réduirait aussi progressivement la consommation.

(*a*) Un particulier pourvoit, même pour le temps où il aura cessé de vivre, à l'existence des siens. Il faut considérer une nation comme une personne immortelle.

§ 74.

On peut donc juger de la productivité des travaux de chaque profession, c'est-à-dire de leur efficacité à satisfaire la demande des consommateurs, par la rentrée périodique du revenu brut et du revenu net qu'ils donnent, comparée à l'étendue des besoins (*a*). Une grande provision de biens qui ne produisent rien, serait d'une fort petite utilité pour le possesseur, si celui-ci n'avait toujours le moyen d'en tirer parti (*b*). Une sage économie conseille de ne pas accumuler des provisions au-delà d'une certaine proportion avec les revenus.

(*a*) A cette occasion nous signalerons une différence remarquable. Le simple particulier peut se créer des revenus par son travail et par ses capitaux ; tantôt ces deux agents agissent simultanément, tantôt l'un des deux *opère seul* pour lui. Il est évident que de deux particuliers possesseurs de revenus de la même importance, celui qui reçoit le sien sans travailler lui-même, et comme prix de l'usage de son capital, est dans une position plus avantageuse que le travailleur : cette observation n'est pas applicable aux nations.

(*b*) Kaufmann, *Recherches*, I, p. 160, dit que quand il s'agit de richesse, il ne faut pas avoir égard aux revenus, mais à la grandeur des fortunes; cette explication ne diffère pas essentiellement de ce que nous avons dit nous-mêmes. Si les riches, au lieu d'employer leur fortune productivement, dépensaient ou entamaient leurs capitaux, il leur faudrait, pour pouvoir suffire à leur consommation pendant leur vie, des provisions plus grandes encore que s'ils rendaient ceux-ci productifs.

§ 75.

1° Toute personne a des besoins qui lui sont communs avec tous les hommes, et dont la satisfaction est une loi de la conservation de la vie et de la santé.

2° Il y en a qui lui sont communs avec tous ceux de sa nation (*a*);

3° D'autres résultant de son rang dans la société.

4° D'autres enfin tout-à-fait particuliers et spéciaux, résultant de sa position individuelle, de ses rapports personnels, et à l'égard desquels il n'y a pas d'uniformité parmi les hommes. Ces besoins, comme la valeur individuelle (§ 60), diffèrent quant à leur étendue, et ne peuvent être publiquement connus; aussi d'habitude n'y a-t-on aucun égard, quand on envisage ou qu'on détermine l'état de la fortune d'une personne.

(*a*) Les habitants des pays froids et les peuples civilisés ont des besoins plus étendus que d'autres nations. Il y a une grande différence entre la consommation d'un peuple simple et grossier et celle d'une nation civilisée et habituée à une grande aisance.

§ 76.

L'homme qui est à même de pourvoir continuellement à ses besoins et à ceux de sa famille, a un revenu suffisant. Ce revenu nous indique qu'il existe un équilibre entre la production et la consommation de cet individu. Mais lorsque ce revenu est plus grand que sa consommation, il a, ou

1° *De l'aisance*, s'il peut, après avoir satisfait les besoins résultant de la position qu'il occupe, se livrer à d'autres dépenses encore, ou faire des économies;

2° *De la richesse* (*a*), si les sommes, qu'il peut destiner à sa consommation, dépassent ses besoins, et si, indépendantes de son travail, elles sont le fruit de l'usage fait par d'autres de son capital (*b*);

3° *De l'opulence* et du superflu, s'il a ce haut degré de fortune qui suppose des revenus dont l'étendue est trop grande pour pouvoir être entièrement dépensés, et qui semblent ne plus commander l'économie. Cette opulence, qui pourrait être utilement employée à soutenir largement un grand

nombre de personnes, est trop souvent dépensée en consommations insensées et inutiles, c'est-à-dire en prodigalités (*c*).

(*a*) Ce mot s'emploie ici comme dans les deux §§ précédents dans un sens objectif pour exprimer une grande fortune (§ 6 (*a*)).

(*b*) Les fonctionnaires publics et les artistes ne sont pas riches par cela seul qu'ils ont un grand revenu (§ 74 (*a*)).

(*c*) Chez un peuple civilisé on trouve rarement des particuliers qui ont du superflu, car ceux qui sont fort riches pour leur rang, embrassent le genre de vie et se créent les besoins d'une classe plus élevée; au surplus, l'art qui raffine les besoins, parvient aisément à absorber de grands revenus.

§ 77.

Que si, au contraire, ses ressources ne s'élèvent pas à la hauteur de ses besoins, il se trouvera :

1° Dans la *gêne*, du moment où il ne pourra pas satisfaire tous ses besoins, mais les plus pressants seulement. Les privations sont la conséquence inévitable d'une position de gêne, et comme de tous les besoins que nous avons énumérés précédemment (§ 60), ceux qui sont attachés à notre position sociale, sont aussi ceux qu'on peut se passer le plus aisément de satisfaire, ce sont ceux auxquels on renonce en premier lieu (*a*).

2° Dans la *pauvreté* s'il ne peut plus par ses revenus satisfaire ses besoins urgents; dans cet état on doit devenir tributaire des secours étrangers pour mettre sa santé et sa vie hors de danger.

3° Enfin dans *la misère et la détresse* si les secours viennent à manquer.

(*a*) Tant qu'il nous reste un capital, nous pouvons nous mettre à l'abri des privations; mais cela ne peut durer longtemps.

§ 78.

Le revenu brut et le revenu net d'une nation doivent être comparés à la population entre laquelle ils se divisent. Mais quoique la division des revenus par le nombre d'habitants suffise pour trouver la quantité moyenne qui revient à chacun d'eux, il n'en reste pas moins difficile de conclure, sur cette donnée, comme on le fait pour les membres d'une famille (§ 75-77), quelle est la richesse nationale, même en faisant cette réserve, que ces données n'indiquent que les prix, et non la valeur des produits. On ne dit pas d'une nation qu'elle est riche ou pauvre, en ce sens qu'elle ne se compose que d'individus tous riches ou tous pauvres. La consommation d'une nation se règle sur les revenus, de sorte que quand ceux-ci diminuent ou augmentent, la manière de vivre se modifie aussi, et la moyenne des revenus de chaque individu augmente ou diminue en même temps. Ce ne serait que momentanément, en tant

que ce changement n'aurait pas produit tous ses effets et aussi longtemps qu'on resterait encore attaché aux habitudes d'un meilleur temps, qu'une baisse subite et sensible des revenus pourrait occasionner une gêne générale et tous les symptômes de la misère ; en revanche aussi la somme des revenus pourrait excéder les besoins ou la consommation ; mais il n'est pas facile d'évaluer les besoins par rapport aux habitudes de chaque classe de la société.

§ 79.

On peut plus aisément se faire une idée de la richesse d'une nation en la comparant à d'autres nations. Rien n'empêche par exemple de supposer à tous les peuples qu'on met en parallèle, le même degré de civilisation, les mêmes lumières et les mêmes besoins, et de ne s'attacher qu'au revenu moyen nécessaire à la consommation d'un individu (§ 71). Ce parallèle nous ferait connaître qu'il y a des peuples riches, qu'il y en a de pauvres, tandis que pris isolément, on ne peut regarder aucun d'eux ni comme pauvre, ni comme riche.

§ 80.

Il y a plusieurs indices auxquels on reconnaît si un peuple est plus ou moins riche qu'un autre ; ce sont :

1° La manière de vivre des classes ouvrières, c'est-à-dire la consommation et la jouissance que leur permet leur revenu (*a*);

2° La grandeur, la nature et l'importance des entreprises faites par les citoyens, le nombre de ceux qui y prennent part (*b*);

3° Les grandes dépenses faites par le gouvernement dans des vues d'utilité publique, lorsque la nation les supporte sans en être ni écrasée ni appauvrie ;

4° Les emprunts que lui font les étrangers (*c*), ou bien les prêts qu'il fait à d'autres nations.

(*a*) Lotz, *Traité*, I, 193. — On a considéré la mortalité comme un indice de ce genre, en admettant qu'une mortalité faible indique un heureux état de fortune des classes inférieures, voy. Franc. d'Ivernois, *Biblioth. Univ.*, *mars* 1831 ; cependant il faudrait avoir égard, dans le phénomène de la mortalité, à l'influence du climat, des travaux de l'agriculture ou des fabriques, etc. Voy. Quetelet, *Rev. Encyclopédique*, *août* 1830. — Une consommation croissante des produits destinés à la satisfaction des besoins du grand nombre des citoyens, comparée à l'augmentation de la population, est en général un indice de la situation favorable de fortune des classes nombreuses.

(*b*) Telles sont aussi les sociétés pour favoriser le commerce, entreprendre la construction des canaux, la culture, le défrichement, etc., comme l'Angleterre en a vu se multiplier chez elle le nombre, mais peut-être trop rapidement ; en 1824 et dans les premiers mois de 1825, il s'y forma 276 sociétés ayant, toutes ensem-

ble, un capital de 171 millions sterling; dans le nombre il y en avait 81 pour la construction de canaux, chantiers et chemins de fer, avec 40 millions sterling de capital. Lorsque en 1829, le gouvernement anglais demanda un emprunt de 3 millions sterling, on souscrivit pour 18 millions, en un jour.

(c) STORCH a fait reposer sur ce seul caractère, sa division des nations, en pauvres (emprunteuses), riches (prêteuses) et indépendantes; t. I, p. 227, 199.

§ 81.

Pour apprécier l'influence de la fortune sur le bien-être national, il ne suffit pas de s'attacher à la grandeur seulement de celle-ci, mais il faut avoir égard aussi à la manière dont elle est répartie :

1° Il pourrait en effet y avoir des circonstances où un revenu national considérable ne procurât des richesses qu'à un petit nombre de personnes, tandis que le plus grand nombre n'aurait pas même des revenus suffisants pour subsister. La fortune a mieux atteint son but quand elle est partagée entre beaucoup d'individus auxquels elle permet des jouissances raisonnables, que lorsqu'elle est entassée chez un petit nombre de privilégiés (a);

2° Et à la source dont elle émane; ce n'est qu'autant qu'elle est produite par le travail national, que la richesse est réellement avantageuse pour tous et qu'elle est assise sur des bases solides (§ 20, 27) (b). Nous appellerons aisance, l'état d'une nation qui jouit d'un revenu abondant, bien distribué et produit par le travail de tous ses membres; c'est la manière d'être la plus brillante de l'économie d'une nation, la plus conforme et qui répond le mieux au but de l'État (c).

(a) Mauvaise division des fortunes en Angleterre. Nous lisons dans les *Statistical illustrat.*, 3e édition, p. 36, qu'en ce pays, un million de familles ne jouit que d'un revenu de 25 liv. sterl.; un second million de 33 — 50 liv. sterl. de revenu.

(b) La plus grande partie du revenu national provient du travail des citoyens; une petite partie pourrait provenir seulement des contributions payées par d'autres nations ou de valeurs importées des possessions étrangères.

(c) Voy. RAU, *not.* 39 sur STORCH. — SCHULZE, p. 80, *sur la nature et l'étude de l'économie sociale.*

Digitized by Google

LIVRE SECOND.

DE LA FORMATION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION DES BIENS MATÉRIELS.

§ 82.

Deux conditions sont nécessaires (l'une subjective, l'autre objective) pour la production d'un bien matériel; il faut en effet :

1° Un *objet matériel*, doué de certaines qualités d'où dépend son utilité, sa propriété à satisfaire nos besoins, et

2° Que cette utilité soit constatée et reconnue (§ 57). C'est ce jugement qui donne aux choses le caractère de biens (richesse, vulgairement parlant), et dès ce moment, elles peuvent prendre place dans notre fortune, quand même leurs qualités remonteraient à une époque fort antérieure (*a*).

(*a*) Storch, I, 118. Lotz, *Traité*, I, p. 161.

§ 83.

L'homme peut donc concourir de deux manières à la production, ou à la formation de la richesse :

1° Soit en travaillant, de concert avec les forces naturelles, à augmenter le nombre des objets matériels auxquels nous reconnaissons de la valeur (*a*);

2° Soit en étudiant les propriétés des choses matérielles pour y découvrir une utilité nouvelle qui en fasse estimer davantage la valeur. Ce travail, qui satisfait un besoin et complète nos connaissances (*b*), tombe aussi dans la catégorie des travaux productifs (§ 69), et nous prouve combien les progrès de l'esprit humain, notamment dans les sciences naturelles, peuvent être utiles à l'économie.

(*a*) Il ne faut jamais perdre cette condition de vue; car il ne suffit pas de travaux coûteux exécutés sur des choses matérielles, pour produire de la richesse ou pour former un produit; il n'y a réellement de production que lorsqu'ils sont dirigés vers la formation d'un objet déjà antérieurement reconnu utile.

(*b*) C'est l'acquisition idéale-objective de ZACHARIAE. Voy. *Écon. sociale*, p. 3.

§ 84.

De ces deux manières de produire des richesses, la plus importante et la plus régulière est la première; c'est celle qui emploie la plus grande quantité de forces. Quant à l'autre, elle ne produit pas par elle-même autant d'effets utiles et ses effets ne peuvent pas non plus être aussi bien déterminés; prise isolément elle est d'autant moins avantageuse qu'elle réduit la fortune et partant la consommation en raison du taux auquel elle élève les prix. Il est donc naturel qu'on donne la plus grande attention à la production des biens corporels ou matériels, appelée d'ordinaire *production* (sensu stricto).

§ 85.

Les conditions de la production des biens matériels s'appellent agents de la production (*Güterquellen*) (*a*); on comprend sous ce nom :

1° *Les forces* qui concourent à modifier les objets dont l'homme peut disposer; ce sont :

a. Les forces de la nature;

b. Les forces de l'homme (*b*), leur application aux travaux dont nous venons de parler, forme le *travail productif*.

2° *Des biens antérieurement épargnés*, des capitaux productifs; leur action est d'un grand secours pour la production; mais sans le travail de la nature et de l'homme ils ne produiraient aucun effet, il faut donc les considérer comme des instruments; ils comprennent :

a. Les biens fonds,

b. Les capitaux (*b*).

(*a*) SAY a récemment employé le mot *fonds productifs;* il partage ceux-ci en

I. Fonds industriels (*le travail*),

II. Instruments d'industrie, qui comprennent :

1. Les fonds non appropriés, (la *mer*, l'*air*);

2. — appropriés.

a. Naturels (*biens-fonds*),

b. Capitaux.

La coopération de tous ces fonds à la production, est appellée par SAY *services productifs;* il ne faut pas cependant perdre de vue que ce terme n'est pas pris ici

dans son sens propre; car cet auteur ne distingue pas les forces productives des êtres animés, d'avec la coopération aveugle des êtres inanimés.

(*b*) Ce n'est pas le travail seul de l'intelligence qu'il faut mentionner ici; à la vérité lui seul sait rendre toute force productive, mais il ne serait rien sans la docilité de nos membres. LOTZ, *Traité*, I, 150. ADAM SMITH, ainsi que LOCKE et GALIANI à une époque plus éloignée, a regardé le travail de l'homme comme l'unique source de la production (§ 44, 1). Cette erreur, reproduite récemment par MAC-CULLOCH, a été redressée par d'autres écrivains qui ont proclamé toute l'importance de la coopération du travail de la nature, par ex. STORCH, I, 136. LOTZ, I, 149. JACOB, *National OEconom.*, § 49, 3e édition. Voy. aussi ZACHARIAE, p. 27, *Staatswirthschaftslehre*.

Digitized by Google

DEUXIÈME DIVISION.

ACTION PRODUCTIVE DES FORCES DE LA NATURE.

§ 86.

L'action des forces naturelles dans la production des biens matériels est si importante qu'on peut facilement être conduit à méconnaître toutes les autres, comme le prouve l'exemple des physiocrates. Sans les dons gratuits de la nature, l'humanité périssait dans son enfance, et plus tard encore c'est au secours de la nature que nous sommes redevables du progrès des arts (*a*). Mais examinons avec soin comment celle-ci nous prête son appui. Distinguons, sous ce point de vue, les produits utiles d'après les conditions de leur formation : ils se divisent d'abord en matières premières et en matières fabriquées (fabricats), et celles-là se distinguent en matières organiques et inorganiques.

I. *Les corps organiques* (animaux, plantes) nous offrent l'action vitale d'un organisme, et l'assimilation de différentes matières propres à leur nourriture. Pour que l'homme en ait toujours en quantité suffisante pour ses besoins, il faut qu'ils se reproduisent, (car on ne les rencontre pas en grandes quantités, comme les minéraux), et cela se fait souvent sans sa coopération.

Plusieurs conditions sont requises pour leur développement :

1° Des forces vitales organiques. Ces forces sont dans chaque espèce de végétaux ou d'animaux, soumises à des lois invariables, de sorte que la reproduction, la croissance, la décadence et la mort des corps organiques présenterait partout les mêmes phénomènes, si des causes externes n'en modifiaient l'uniformité.

2° Des forces qui se rencontrent dans les agents extérieurs qui nous entourent et qui sont nécessaires à la vie, par exemple : la chaleur, l'air atmosphérique, les aliments, qui produisent une variété de phénomènes plus ou moins favorables à la production des animaux et des plantes utiles; l'action de ces agents varie à peu près dans chaque partie de la terre, dans chaque pays, dans chaque contrée.

(*a*) Voy. Rau, *de vi naturæ in rempublicam*. Heidelberg, 1831. — Steinlein, *Volkswirthschaftslehre*, l. I, p. 259.

§ 87.

L'efficacité de ces forces externes se manifeste surtout dans la croissance de plantes utiles qui sont une condition fondamentale de l'aisance publique et dont l'abondance et la variété repose principalement :

a. Sur les propriétés des terres ; par exemple sur leurs parties constituantes, leur élévation ou leur abaissement, leur inclinaison et leur égalité, l'absence ou la présence d'eaux, de rochers, etc. ;

b. Sur les propriétés de l'air (le climat) (*a*) parmi lesquelles la chaleur (*b*) ou l'humidité (*c*) méritent la plus grande attention.

Ces causes produisent les différences si remarquables que nous observons dans la fertilité des pays, lesquelles se manifestent à leur tour dans la production et dans la consommation générale. Plus les matières premières, produites par la nature et propres à la satisfaction des besoins de l'homme, sont abondantes, plus un même espace peut nourrir de population sans qu'elle doive recourir au commerce extérieur; plus les frais et les prix de ces matières sont bas, plus aisément on peut y suffire à ses besoins, plus on peut enfin aussi travailler à ennoblir, à multiplier et à perfectionner les besoins de la vie, à soigner et étendre les jouissances immatérielles (§ 46) (*d*).

(*a*) Voy. MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, l. XIV.—ZACHARIAE, 40 *liv. État I*, 284. CH. VON BONSTETTEN, *l'Homme du midi et l'Homme du nord, ou l'influence du climat*. Genève, 1824, trad. en allemand, par VON GLEICH, 1825. ANCILLON, *de la conciliation des extrêmes*, I, 1re dissertation.

(*b*) La température d'une contrée est principalement déterminée par la situation qu'elle occupe entre l'équateur et le pôle (*latitude géograph.*), et par son élévation au-dessus de la surface de la mer. L'influence des marais, de l'eau, des forêts, et l'abri que donnent les montagnes produit également un effet très-sensible. La température moyenne annuelle diminue d'un degré *Réaumur*, par 600 pieds d'élévation au-dessus de la surface de la mer, et par 30 lieues de distance de l'équateur. Plus un pays se rapproche du pôle nord, plus les limites de sa fertilité se resserrent; par exemple la limite des neiges éternelles est, près de Quito, sous l'équateur, à 15000, dans les Alpes à 8200-9000, en Islande à 2800, au Cap-Nord à 2200 pieds d'élévation. Les zônes des végétaux, et les degrés de fertilité et de maturité dépendent donc de la latitude et de l'élévation des contrées.

En Suisse la vigne pousse jusqu'à	1700 p. de hauteur.
Les céréales en général à. . .	2800
Le prunier, de.	3300 à 3500
Le poirier à.	3600
Le hêtre et le cerisier, de. . .	3600 à 4800
Le froment, de.	4000 à 4400

Digitized by Google

Les pommes de terre poussent de. . .	4400 à 5000 p. de hauteur.
L'orge, de.	4600 à 5600
Le sapin à.	5000
Le mélèze, de.	6000 à 7000

Voy. KASTHOFER, *Beitrœge zur Beurtheilung der Colonisation einer theils der Alpenweiden*. Leipzig, 1827.—FRANSCINI, *Statistiq. de la Suisse*, p. 19. L'Asie est, par une cause encore inconnue, d'une température moins élevée que l'Europe, sous une même latitude, et l'Amérique, sous une même latitude, plus froide encore. L'agriculture en Laponie, s'étend jusqu'au 68 1/2 degré latit.-nord; dans les environs de *Tobolsk*, jusqu'au 60me; au *Canada*, jusqu'au 50e degré seulement. Les lignes isothermes (de *Humbold*), diffèrent donc sensiblement des parallèles, voy. MUNCKE, *Naturlehre*, p. 137. Voy. BOON, *Esquisses de géographie, d'ethnographie et de statistiq.*, I, 94, 1832 (all.). La propagation géographique des plantes est généralement limitée par la température, non seulement de l'année, mais par son maximum et son minimum aux différentes saisons, et par ses variations les plus fréquentes dans des limites rapprochées. Voy. DECANDOLLE, art. *Géographie des plantes; Dictionn. des sciences naturelles*, XVIII, 356. Les bons vins ne sont produits que dans les pays où la température moyenne de l'année est de 8° R., celle de l'hiver au-dessus de 0, et celle de l'été de 15° à 16°. (*Carlsruhe* a une température moyenne annuelle de 8,29; en hiver de 3,1; en été de 15,15. Voy. EISENLOHR, sur le *climat de Carlsruhe*, p. 39).

On peut etablir pour les régions de l'Europe la classification suivante :

1° Celles dont la température moyenne est de plus de 10°, où il ne neige et ne gèle que rarement dans les plus basses vallées, où il ne tombe que de la pluie, (*Zône des pluies, limitée par la ligne isotherme de la température variable*. Voy. VON ROON, I, 97) : on y rencontre l'oranger, le citronnier, l'olivier et d'autres fruits précieux; plus de 6000 habitants peuvent y vivre par lieue carrée.

2° Celles dont la température moyenne est de 3-9°; elles produisent des céréales, des fruits et autres végétaux précieux; on y rencontre la vigne dans les parties les plus chaudes; 3 à 4000 personnes par lieue carrée y trouvent leur subsistance.

3° Les régions froides, où les grains ne mûrissent pas généralement, où peuvent subsister à peine, même en s'aidant de la chasse, de la pêche et de l'éducation des bestiaux, 100 à 200 personnes par lieue carrée.

On a pour les États-Unis de l'Amérique du Nord distingué la région de la canne à sucre, — celle du coton et du riz, — celle du froment et celle des bestiaux.

ARTHUR YOUNG a donné pour la France les limites de la culture du vin, du maïs et de l'olivier (*Voyage en France et dans une partie de l'Italie*, II, 21. édit. allem., 1794, Berlin). Elles sont à-peu-près parallèles à la direction de la Manche.

(*c*) Plus la température d'un pays est élevée, plus il faut de pluie pour le fertiliser et prévenir les effets de la prompte évaporation.

Une même quantité de pluie peut être nuisible dans un pays froid, bonne dans un pays chaud, insuffisante dans un pays d'une température plus élevée; mais il

faut aussi ne pas perdre de vue la distribution des pluies entre les différentes saisons. Par 7° à 8° de température moyenne, il peut tomber sans inconvénient 20-25 pouces de pluie par an; par 10° à 12° de température moyenne, 30 pouces. Comme la fertilité relative de plusieurs années dépend généralement d'une heureuse combinaison de la chaleur et de l'humidité, on doit s'attendre à trouver un rapport entre la température et la quantité moyenne de pluie tombée dans une région d'une part, et les récoltes et leur prix d'autre part. On s'est livré à des recherches de ce genre pour les récoltes. Voy. *Corso di agricoltura;* Firenze, (1803), v, 185; mais les prix dépendent en partie aussi de la concurrence des demandeurs et ne sont pas uniquement déterminés par la quantité des produits. Cependant on remarque dans la période décennale de 1800-1809, le rapport suivant entre le prix moyen de l'épeautre et la température moyenne de l'année à Carlsruhe:

En 1805	la rasière à 13 fl. 24 krtz.	Tempér. moy.	7,12 degrés.
1803	11 » 18		7,67
1804	9 » 54		8,33
1800	9 » 31		8,59
1807	8 » 38		8,59
1801	8 » 7		9,16

(*d*) Les pays froids sont, sous beaucoup de rapports, dans une position inférieure à celle des pays chauds.

I. Les terres y produisent moins:

α. Parce que les récoltes y sont moins riches; un arpent de Magdebourg produit en Allemagne et en France environ 6-7 quintaux de froment; dans les pays d'une belle irrigation (près de Valence) jusqu'à 29 quintaux (Jaubert de Passa); sur le plateau de *Mexico* (à 4200-10,000 p. au-dessus de la surface de la mer) généralement 27 quintaux; dans les environs de *Queretaro* et de *Cholula*, 45 quintaux (38 grains pour 1). Le maïs donne en *Allemagne* 80-100, au *Brésil* 120-150, à *Mexico* 300-800 grains pour un.

β. Parce qu'elles ne sont pas propres à autant d'usages différents: dans la plus grande partie de l'Allemagne, on commence déjà une nouvelle culture après la récolte des céréales; au midi de l'Europe, plusieurs récoltes se font au printemps, et cèdent la place à d'autres cultures, dans la même année.

γ. Parce que les produits n'y sont pas aussi bons; par exemple, les raisins n'y sont pas aussi sucrés, et d'une moindre qualité. Un arpent de Magdebourg produit dans la *Caroline* 15 quintaux de riz; dans les *Indes Orientales* 5 quintaux de café ou 11 quintaux de sucre. Moreau de Jonnès, le *Commerce au* XIX*e siècle*, I, p. 11. Un arpent des meilleures terres, planté de *pisang* (*musa paridisica*) suffit au Mexique à la nourriture de 25 hommes, et ne demande que peu de travail (Humbold).

II. Comme le temps de la végétation y est plus court, on doit y avoir plus de fourrages en provision, et réduire le nombre des bestiaux.

D'après Schubler, en Europe la végétation est arriérée de 3 jours par degré, à mesure qu'on avance vers le Nord; voy. Berghaus, *Annales, février* 1831, p. 629 (all.).

III. Dans les mêmes circonstances, le travail est plus cher :

α. Parce que le chauffage, les vêtements et les habitations y sont plus chères,

β. Et que beaucoup de travaux sont longtemps interrompus par le froid.

IV. On doit y consacrer aux forêts, plus de terres que dans d'autres pays. Voy. SCHENCK, *Bedurf. der Volkswirthsch*, I, § 88.

§ 88.

Cependant la situation économique des nations ne varie pas autant que les caractères physiques des contrées qu'ils habitent, et ceci s'explique, car :

1° Quels que soient les avantages dont la nature ait doté un pays, ils n'ont, en soi, d'influence directe sur la richesse nationale, que lorsque l'homme sait en tirer parti en utilisant leur coopération. Plusieurs des contrées les plus riches de la terre n'offrent qu'une population comparativement faible et pauvre, parce que les vices de l'administration, la paresse ou l'ignorance de leurs habitants s'opposent à ce qu'on tire du sol, les avantages qu'on en peut attendre (*a*).

2° L'activité et l'habileté des habitants d'un pays peu favorisé par la nature, sont des qualités auxiliaires qui peuvent leur être d'un immense secours dans leurs relations internationales; et l'expérience démontre que les forces, la patience, la frugalité et l'esprit d'invention de l'homme, se développent en raison des difficultés qu'il rencontre pour pourvoir à ses besoins (*b*). C'est ainsi que les manières de production des peuples n'ont souvent aucune connexion avec la nature du pays qu'ils habitent. On ne peut cependant dissimuler que ces peuples ne soient plus exposés aux effets de la disette, que ceux qui tirent leurs moyens de subsistance de leur propre sol.

(*a*) Décadence des états soumis à la domination des Turcs, comparés à leur prospérité antérieure; en *Perse*, le sol disparaît chaque jour sous les progrès du sable, et la stérilité augmente parce qu'on n'a aucun soin des sources. — Difficultés que présentent dans un pays nouvellement défriché, les eaux mal encaissées, les animaux nuisibles, etc. SIMONDE, *de la Richesse comm.*, I, 20-28. — Dans les pays chauds, le travail des fabriques rencontre plusieurs obstacles, parce que tous les travaux ne peuvent pas y être suivis avec la même continuité; et sous ce rapport les pays tempérés ont un avantage naturel évident. Les métaux s'oxident plus aisément, le bois se cambre; une poussière subtile s'insinue dans les rouages et les arrête, et les fils se cassent fréquemment en tissant. Voy. MENGIN, *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali*, 1823; et STORCH, II, p. 185.

(*b*) C'est ce que démontrent les pays exposés aux inondations, comme les *Pays-Bas;* les pays montagneux où les torrents sont difficilement maîtrisés, où la construction et l'entretien des chaussées coûtent infiniment, où les avalanges et les éboulements menacent le sol et la vie des habitants. Plus la nature a fait pour l'homme, plus il est enclin à la légèreté, à la paresse et à l'indifférence; de même que le froid et les obstacles qu'on rencontre à la conservation de la vie, ont posé

des limites à la civilisation des habitants des terres polaires, de même la grande fertilité de certaines contrées, des îles Sandwich, par exemple, a été nuisible au développement des hommes qui les habitent.

§ 89.

II. L'action des forces naturelles n'est pas aussi grande ni aussi continue sur les corps inorganiques utiles à l'homme (§ 86), tels que les minerais, les métaux natifs, les sels, les houilles, les pierres, etc., que sur les corps organiques, parce qu'on trouve ceux-là tout formés dans la terre; mais on peut utilement employer l'action de ces forces pour les exploiter.

III. La plupart des produits de la nature, soit organiques soit inorganiques, doivent préalablement être modifiés par le travail de l'homme pour pouvoir servir à ses besoins, et pour cette opération on peut de nouveau tirer un grand parti des forces de la nature; il arrive fréquemment en effet que le travail de l'homme n'a pour objet que de mettre des corps dans une juxtà-position telle, que les forces de la nature puissent produire l'effet qu'on veut en obtenir (*a*).

(*a*) Mill, *Éléments*, p. 7. Le transport des produits matériels qui est l'objet du commerce est aussi infiniment facilité par leur coopération, par l'aiguille aimantée (boussole), par les navires à voiles, etc. Mais d'un autre côté la navigation est souvent interrompue pendant l'hiver.

§ 90.

Dans ces travaux on peut parfaitement distinguer deux genres de forces naturelles :

1° Les forces chimiques, qui produisent des combinaisons, des dissolutions, des précipités (*a*).

2° Les forces mécaniques qui ne produisent que des mouvements, mais qui sont très-utiles pour obtenir des changements de forme dans les corps (*b*); celles-ci peuvent plus facilement être suppléées par le travail de l'homme que les forces chimiques; mais à la différence du travail, elles produisent au moins le même effet, sans nécessiter d'aussi grands frais que celui-ci.

(*a*) Par exemple, la force dissolvante de l'eau, la propriété qu'a la chaleur de produire l'évaporation de certains corps et d'empêcher leur oxidation, l'affinité d'un corps pour un autre, etc.

(*b*) Le vent, la vapeur, la chûte ou la pression de l'eau, la force musculaire des animaux. — On a cherché à calculer l'intensité et la valeur des différentes forces motrices dont on se sert pour la production ou pour le commerce. D'après les données de Dupin, qui semblent se rapprocher de la vérité (*forces productives de la France*, I, § 19), la somme des forces naturelles employées dans l'industrie, réduites en forces humaines, sont :

Digitized by Google

	En Angleterre,	en France.
1° Pour l'agriculture, bêtes de somme.	22,500,000	28,872,500
2° Pour le commerce et l'industrie.		
α. Bêtes de somme.	1,750,000	2,100,000
β. Moulins à eau et machines hydrauliques.	1,200,000	1,500,000
γ. Moulins à vent.	240,000	253,333
δ. Navigation.	12,000,000	3,000,000
ε. Vapeur (machines à).	6,400,000	480,000
Total.	44,090,000	36,205,833
A ajouter pour l'Irlande	7,241,166	
	51,331,166	
Ajoutons à ces totaux les forces de l'homme, employées à des travaux matériels.	8,919,150	12,600,056
Nous aurons un total de	60,250,316	48,805,889

Egen, (*Recherches sur les effets obtenus par quelques machines hydrauliques dans les provinces Rhénanes et la Westphalie*, Berlin, 1831), évalue les forces productives de la Prusse, en force de chevaux, travaillant nuit et jour, (et dont chacun, d'après l'estimation de Dupin, représente la force de 27 hommes), en 1828, savoir :

Animaux. . .	400,000	forces de chevaux.		
Eaux. . . .	100,000			
Moulins à vent.	16,500			
	516,500			
Vaisseaux. . .	24,000			
Vapeur. . . .	4,485			
Total.	544,985	forces de chev.	=	14,714,595 forc. d'hom.
Travail des hommes.	370,000		=	9,990,000
Total.	914,985		=	24,704,595

Il résulte de ces calculs qu'en réduisant ces forces motrices en forces humaines et en les divisant par la population, on emploie :

Dans la Grande-Bretagne les forces des chevaux		2 3/4	par tête.
En Prusse	id.	2	id.
En France	id.	1 1/2	id.

On exprime généralement la puissance des machines à vapeur en forces de chevaux: d'après Watt la force d'un cheval est égale à celle qu'il faut pour soulever 180 liv. avec 3 p. de vitesse, par conséquent 540 liv. d'un moment mécanique par seconde, ou 33,000 par minute. Mais comme un cheval ne travaille qu'environ 8 heures par jour, la force d'un cheval-vapeur représente en réalité celle de 3 chevaux. En France on prend, pour mesure des forces, l'unité dynamique qui, d'après Prony, représente la puissance qu'il faut pour élever un poids de

1000 kilog. à un mètre de hauteur, en une minute; donc 6,811 liv. de Prusse, égalent 1/5 de la force d'un cheval. Du reste, les mécaniciens évaluent généralement moins haut la force d'un cheval dans les machines; PRECHTL, (*Encyclopédie technologique*, II, 38), l'estime à la puissance qu'il faudrait pour élever 120 liv. à 3 1/5 pieds de hauteur en une seconde, ou 400 livres à un pied de hauteur; on évalue l'action dynamique de l'homme à la puissance qu'il faut pour élever 30 livres à 2 pieds, de telle sorte que la force de 6 2/3 hommes égale la force d'un cheval. Pour produire la force d'un cheval-vapeur, il faut dans les machines de grande dimension de WATT, environ 10 liv. de houille à l'heure, et dans celles de la force d'un cheval environ 22 livres. Dans les établissements de ESCHWEILER, les machines consomment pour ce même effet, 8 2/3 à 14 1/2 livres de houille; savoir: la 1re de ces quantités, quand elles ont la force de 20 chevaux; et la seconde quand elles n'ont que la force d'un cheval. Il faut une rasière de houille (84-88 liv.) dans les machines de WATT, pour soulever 18-22 mille liv. à un pied de hauteur; dans les machines de WOLF, on obtient avec la même quantité de combustibles, le même effet pour 56 mille livr., notamment dans la grande machine de la houillière de *Abraham*, dans le Cornouaille. Voy. PRECHTL., *Encyclop. technolog.*, III, 669, et SEVERIN, dans les annales de la commission de l'industrie, I, 123, 326.

§ 91.

Ces deux espèces de forces naturelles (chimique et mécanique, § 90) ne produiraient généralement rien, surtout jamais les dernières, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes; elles ne concourent réellement à la production que quand l'homme les a réunies et appliquées à un objet donné. L'heureux emploi qu'on en a fait est une des causes principales du bien-être des peuples civilisés, et la connaissance progressive de la nature, ainsi que de l'art de produire utilement le mouvement (science des machines) sont appelés à exercer une grande influence sur le revenu national de tous les peuples.

TROISIÈME DIVISION.

LE TRAVAIL CONSIDÉRÉ COMME AGENT DE LA PRODUCTION.

§ 92.

Il n'y a pour ainsi dire pas un seul objet qui puisse devenir utile pour l'homme sans qu'il en coûte une dépense ou un travail; quand même ce ne serait que la peine de recueillir dans l'état natif où la nature nous l'offre (ramasser). La plupart des objets qui composent notre fortune ne doivent leur existence qu'à notre travail (*a*). Le travail est donc un des agents les plus importants de la production; et comme la grandeur des revenus d'un pays est en raison du travail productif de ses habitants, on peut considérer son capital actuel de biens mobiliers, comme les fruits accumulés de leurs travaux antérieurs.

(*a*) Cicéron a développé cette pensée, *de Officiis*, II, cap. 3, 4. — On comprend facilement d'après cela, comment on a pu regarder le *travail* comme l'unique source de la production, (par opposition à l'erreur fondamentale des physiocrates). (Voy. § 85, (*b*)), par exemple : Mac-Culloch, *Principes de l'économie politique*, p. 47. — Ce qui contribue beaucoup à cette manière de voir, c'est que le prix des choses, en tant qu'il est déterminé par les frais de production, se règle principalement sur le travail qu'elles ont coûté.

§ 93.

La nature ne pourrait satisfaire que bien peu de nos besoins, si l'homme ne lui prêtait la direction de son travail (*a*), et comme ce dernier seul est dépendant de sa volonté, l'économie doit en faire l'objet principal de ses études. Le travail de chaque nation assure de la manière la plus durable et la plus invariable la satisfaction de ses besoins, et c'est par lui aussi que le plus grand nombre de personnes pourvoient à leur existence : cet emploi continuel et nécessaire de ses forces favorise le développement des ressources de l'esprit et du corps (§ 20) (*b*).

(*a*) Il y a entre la facile récolte des fruits qui croissent spontanément et l'action de l'homme sur les matières premières, de bien grandes différences; et il est difficile d'établir un rapport exact entre le travail de la nature et celui d'homme. Dans

le tableau qu'a fait SCHENCK des produits utiles de la nature qui n'ont coûté aucun travail, cet auteur n'aurait pas dû oublier de faire mention du plus ou moins de peine qu'ils coûtent pour qu'on parvienne à se les approprier, par exemple, la coupe, le transport du bois (*Besoins*, etc., I, 74).

(*b*) Le travail ne nous est pas seulement imposé pour que nous puissions suffire à nos besoins, il n'est pas seulement un devoir envers la société, mais il est et doit être aussi notre joie, notre consolation; il exerce et développe nos forces. Nous ne pouvons pas à la vérité en dire autant du travail aveugle d'un manouvrier, que de celui qui exige une coopération de l'intelligence. — Un ancien proverbe dit avec raison, que *l'oisiveté est la mère de tous les vices.*

PREMIÈRE SECTION.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE TRAVAIL.

§ 94.

Tout travail n'est pas productif; et quelque utile que soit tel travail pour la société, il peut cependant ne pas accroître la fortune nationale et devoir être exclu de la catégorie des occupations productives : en effet, on ne peut dire avec certitude quels travaux produisent ou ne produisent pas qu'après les avoir étudiés dans leurs effets. Considérés sous ce point de vue, les travaux se divisent donc en premier lieu en productifs ou improductifs.

§ 95.

Distinguons d'abord entre (*a*) :

A. Le travail économique qui est destiné à produire des biens matériels pour la satisfaction de nos besoins; il consiste

I. A en opérer la formation;

II. A en faciliter la circulation;

III. A en rendre l'usage et l'acquisition plus fréquent, plus facile.

B. Et le travail productif, non pas comme celui dont nous venons de parler, de biens matériels, mais d'avantages personnels (§ 46). On les appelle services personnels, richesses immatérielles, et il y en a beaucoup d'espèces; mais il n'est pas nécessaire, pour l'objet qui nous occupe, d'en donner une classification complète. On peut d'après leur nature les diviser en services privés,

Digitized by Google

et en services publics, et d'après leur objet et les qualités qu'ils exigent en extraordinaires (*Hœhere*) et ordinaires (*Niedere*).

(*a*) RAU, *sur les Sciences camérales*, p. 51. §.

§ 96.

A. I. Le travail destiné à produire immédiatement des biens matériels consiste, en grande partie (§ 83, 84), dans une action physique sur les matières brutes soit pour en augmenter la somme ou la valeur, et s'appelle *travail matériel;* il s'applique d'abord à la terre, et se continue sur chaque objet jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment modifié pour pouvoir servir à nos besoins. La plupart des travailleurs de chaque pays sont voués à des travaux matériels, et il doit en être ainsi pour que la société soit pourvue de produits utiles.

§ 97.

Les travaux exécutés sur les matières premières peuvent à leur tour être de deux espèces:

Ils peuvent consister

1° A dégager les matières brutes des choses qui les entouraient ou qui les entravaient avant que l'homme s'en servît; par cette opération, on les soustrait à la destruction à laquelle elles seraient soumises d'après les lois naturelles (*a*), elles entrent dans le domaine de l'homme, et deviennent susceptibles de recevoir toute espèce de modifications. Pour désigner l'ensemble des travaux de cette espèce on se sert de l'expression *agriculture* (Erdbau, de JUSTI), *production première* (Urproduction, de SODEN), *industrie du sol* (Boden industrie, de VON JACOB); mais on peut mieux les désigner encore sous le nom de culture de la terre ou production des matières premières, agriculture; ils comprennent:

a. L'exploitation des mines (*Bergbau*) c'est-à-dire l'extraction des minéraux au moyen de certains procédés des arts;

b. La culture et l'éducation des végétaux et des animaux qui comprend :

α. Celle des plantes et des animaux sauvages (*b*);

β. Celle des plantes et des animaux domestiques, ou de quelques espèces seulement; — *agriculture, économie forestière.*

(*a*) En effet, les arbres pourriraient sur leurs racines, les fruits sur les arbres, les animaux enfin dépériraient, s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes.

(*b*) Ce travail a, pour objet, comme celui des mines, les matières premières telles que la nature les offre, et de les mettre sans aucune action sur leur formation au pouvoir de l'homme (*occupation*, de ZACHARIAE).

Digitized by Google

§ 98.

2° A faire subir aux matières brutes des changements en les combinant, en les divisant, en les modifiant, pour en faire des produits propres à nos besoins. Beaucoup de matières, qui dans l'état où la nature nous les offre, ne nous seraient d'aucune utilité, n'acquièrent de valeur que par les modifications qu'on leur fait subir; d'autres augmentent par là, la valeur qu'elles avaient déjà. Le travail destiné à produire ces effets, s'appelle travail de métiers (*Gewerke*). L'ensemble des travaux de cette espèce est compris sous le nom de *manufacture* (*a*). On se sert aussi des expressions, *production technique* (Von Soden), travail manufacturier (*manufactur-industrie*, Von Jacob), *fabrication*, etc.

(*a*) Voy. Rau, *sur les Sciences camérales*, p. 58.—Il y a de l'analogie entre ces deux termes, *métier* (Gewerk) et *travail manuel* (Handwerk). Celui-là signifie un travail en petit, exécuté par la main de l'homme, et il est moins propre à désigner tout un genre de travaux. On sent généralement le besoin d'un terme technique pour indiquer un système de travaux. Les Allemands se sont fréquemment servi du mot *industrie* (Gewerbe), qui a toutefois un sens beaucoup trop large, car il s'applique au travail de l'agriculture, des mines et du commerce.

§ 99.

A. II. Le travail qui a pour objet de faire circuler et passer les biens des mains d'une personne dans celles d'une autre, sans leur faire subir de modification qui en augmente la valeur (§ 95), ou en d'autres termes, le travail qui a pour objet le transport des biens, (*Arbeiten der Güterübertragung, Verkehrsarbeiten*), se divise, d'après ses opérations, en deux parties, savoir :

1° *Le commerce* proprement dit (*Handelsgeschæfte*), qui a pour objet de réaliser des échanges de biens matériels. Tous les hommes font de fréquents échanges soit pour acquérir les objets qui leur sont nécessaires, soit pour se défaire d'un excédant de produits; mais par ces échanges ils ne font pas encore de commerce; un des caractères du commerçant, c'est qu'il fasse le commerce pour en retirer des bénéfices, et que ce soit son industrie. Le profit que cherchent les commerçants consiste dans l'excédant de valeur des objets qu'ils reçoivent (*Erlœses*) sur ceux qu'ils donnent en échange (*Einkaufspreis*), ajouté aux frais que nécessite cette opération; tous les objets matériels, les biens-fonds, les capitaux, les denrées, les titres qui donnent droit à des prestations peuvent être l'objet d'un commerce. Plusieurs des opérations qui se rapportent au commerce et qui ont le même objet, par exemple

le transport par terre et par eau, forment des industries particulières, et sont des auxiliaires utiles au commerce.

(*a*) Murhard appelle *commerce* (latissimo sensu) tout échange qui se pratique généralement. Voy. *sa Théorie politiq. du commerce*, 1, 4. Gœttingue, 1831.

§ 100.

2° Les opérations qui ont pour objet de transférer des biens, non pas comme les échanges, pour en recevoir immédiatement ou dans un temps peu éloigné la contre-valeur, mais uniquement de mettre pendant un certain temps une personne à même de se servir du bien d'une autre, à condition d'en payer l'usage jusqu'au remboursement (*affaires de prêt* ou *de louage*, Leih-und Miethgeschæfte). Ces opérations exigent, suivant la quantité plus ou moins grande de biens dont on cède l'usage et le temps pour lequel on les prête, plus ou moins de travail, et parfois aussi très-peu de travail. Elles comprennent :

a. Le *prêt à intérêt* (Darleihen, Ausleihen) qui implique d'ordinaire la condition de rendre une quantité de même valeur que celle qu'on a reçue, indépendamment des intérêts;

b. Le *louage* (Vermiethen, Verpachten), la location ou la cession de l'usage, moyennant un loyer ou fermage, de choses qui ne se détruisent pas par l'usage ou qui ne se détériorent que lentement.

§ 101.

A. III. Enfin il y a des travaux qui ont pour objet de faciliter l'usage et d'augmenter l'utilité de certains biens, et de prévenir ou de réparer les dégradations qu'ils subissent. Certains objets ne peuvent pas continuellement servir sans réclamer des soins; les travaux qu'ils nécessitent procurent, à la vérité, une économie de temps et de peine aux propriétaires (*a*); mais ils ne peuvent pas bien être rangés dans la classe des services personnels, car leur effet utile se manifeste sur des biens matériels.

(*a*) Par exemple, l'entretien des maisons, le soin des provisions, des vêtements, celui des bestiaux et de leur nourriture, la réparation des petites dégradations, l'entretien des horloges et des montres, etc., qui sont assez généralement l'occupation des domestiques.

§ 102.

Quels sont parmi les travaux ceux qui produisent (§ 95-100)? quels sont ceux qui ne produisent pas? A la solution de ces questions s'est manifestée une grande divergence d'opinion parmi les auteurs. Les physiocrates ne regar-

Digitized by Google

daient comme productifs que les travaux de l'agriculture; SMITH regardait aussi l'industrie et le commerce comme productifs, et celui-ci particulièrement, parce que le coût de l'envoi, du transport et autres frais de commerce augmentent la valeur échangeable des choses (*a*). Disons que jusqu'à présent on ne s'accorde pas généralement à regarder le commerce comme productif; mais toutefois on ne peut contester qu'il ne le soit aussi bien que l'agriculture : cela résulte à toute évidence de la distinction qu'on a établie entre la matière, et la valeur des produits matériels (*b*).

(*a*) *Recherches*, t. II, p. 141. — Cet argument ne prouve pas ce qu'on prétend lui faire dire, car il ne dit qu'une chose, et qui est vraie, c'est que les frais et le prix des biens sont augmentés par le commerce, mais il ne dit rien de leur valeur, et c'est dans l'augmentation de valeur que consiste le caractère de la production.

(*b*) Le prix de quelques fabricats comparé à celui de leurs matières premières nous donne la mesure de la multiplication de valeur de celles-ci par les manufactures, savoir :

Pour les fontes communes de fer de . .	2-4 fois,
Id. fers à cheval	2 1/3
Lames de couteau.	35
Aiguilles d'acier.	17-70
Lames de canif.	657
Boucles d'acier.	896
Poignées d'acier.	972
Aiguilles de montre.	50,000

VOLZ, *Almanach de l'industrie*, 1853, p. 111.

§ 103.

L'effet immédiat du commerce (*a*) est de multiplier les échanges; ceux-ci sont avantageux, car ils procurent aux contractants une quantité de valeur concrète (§ 57*bis*), supérieure à celle qu'ils se donnent réciproquement. Cet avantage résulte généralement d'une opération qui précède les échanges, c'est-à-dire d'un envoi de marchandises d'un lieu dans un autre, bien que ce n'en soit pas une condition indispensable (*b*). Le commerce favorise la bonne distribution des richesses; il met le superflu des produits de l'un à la disposition d'un autre qui en a besoin, et (*c*) contribue incontestablement par là, à augmenter le bien-être des nations (*d*). Cependant en comparant la fortune d'un peuple aux besoins de ses membres, on voit évidemment que le commerce intérieur n'en augmente pas la valeur et que son rôle se borne à augmenter la valeur concrète que les particuliers attribuent à leurs biens. Le commerce facilite et encourage la production dont il favorise les conditions externes, (savoir : le rapprochement et la possession) en les réalisant; cependant il n'apporte aucune modification, aucune augmentation à la valeur générique de ces biens, il

n'ajoute rien absolument aux valeurs existantes, et ne peut en lui-même être considéré comme productif (*e*) (§ 69). Mais le commerce qui exporte les marchandises de l'intérieur, et les échange contre des marchandises étrangères, augmente réellement la fortune nationale, car il provoque des échanges internationaux avantageux pour chacun (*f*), sans que cette opération puisse mériter cependant davantage d'être nommée productive (§ 69, n° 1).

(*a*) La question de savoir si le commerce est productif n'offre de l'intérêt pour l'économie nationale, que parce qu'elle nous donne lieu de faire une application des principes élémentaires de cette science. Car on ne peut du reste méconnaître la différence qu'il y a entre le travail du commerce et celui des manufactures, et la haute importance de celui-là pour la société, quels que soient d'ailleurs les principes qu'on adopte.

(*b*) Say regarde le commerce comme *productif*, non par les échanges qu'il provoque, mais parce qu'il augmente la *valeur* des biens qu'il transporte d'un lieu à un autre; selon cet auteur le *lieu*, la *localité* où le commerce transporte les biens est une « *modification*, » une manière d'être de ces biens. *Cours*, II, 203. Voy. également Droz, p. 30, *Économie politique*. Mais il peut se faire des échanges non moins avantageux pour la société sans qu'il y ait transport de biens; comme cela a lieu par exemple lorsque deux voisins échangent leur excédant de produits pour satisfaire leur demande réciproque; et le transport n'opérerait aucun avantage, s'il ne se faisait pas véritablement d'échange. La situation (*die Lage*) d'une chose est bien différente de son degré d'utilité, qui est la condition de sa valeur générique; elle n'a d'importance que par rapport à la consommation de certaines personnes, et perd son mérite quand la position des consommateurs a changé. Le transport des biens devient absolument inutile quand le consommateur va au-devant des produits. On ne peut donc pas mettre l'action du commerce sur le même rang que celle de l'industrie.

(*c*) Beccaria dit que le commerce est l'échange des choses *inutiles* ou *peu utiles* contre des choses *utiles*.

(*d*) S'il pouvait se faire une meilleure division de propriétés immobilières dans les pays, où elles sont possédées par quelques personnes à peu près exclusivement, nous aurions l'exemple d'un accroissement de bien-être dans une grande partie de la population sans augmentation de richesse nationale, et par le seul effet d'un changement de possession.

(*e*) Plusieurs écrivains (qui ne sont cependant pas de l'école de Quesnay) se refusent à regarder le commerce comme productif; Lotz, I, 186, le range au nombre des services personnels. Verri (*Méditations*, § XXIV) regarde les commerçants comme formant une classe intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs. — D'autres au contraire regardent le commerce comme productif, Say et Droz, voy. suprà citat. note (*a*). Malthus, *Principles*, p. 442 (sous le point de vue des profits que font ceux qui échangent). Mac-Culloch, *Principles*, p. 119 (sous

le point de vue de l'accroissement d'utilité résultant du transport des produits, et de leur division en petites quantités). Voy. aussi GEIER, *Characteristik des Handels*, p. 38, et les exemples qu'il cite. — On a souvent cru pouvoir comparer le commerce au travail matériel (*Stoffarbeiten*), parce que l'on avait remarqué que celui-ci n'opère fréquemment qu'un changement de position. C'est ainsi que MAC-CULLOCH (passage cité plus haut) dit : « le travail du mineur donne de l'utilité aux matières premières en les arrachant aux entrailles de la terre pour les mettre à la surface; mais le travail du marchand ou du voiturier qui transporte la houille de l'endroit où on l'extrait, à celui où on la consomme, lui donne une valeur plus grande et peut être infiniment grande. » HERMANN, *Recherches*, p. 22, dit la même chose. Mais à cette occasion il faut remarquer :

1° Que le mineur extrait la houille de la terre et la met pour la première fois au pouvoir de l'homme;

2° Que son travail est continuel et d'une utilité générale; le travail du voiturier au contraire ne consiste qu'à la transporter chez certaines personnes.

(*f*) Voy. MAC-CULLOCH, p. 94. — Voy. sur les effets généraux du commerce, l'art. *Commerce* (par RAU), dans l'Encyclopédie des sciences de ERSCH et GRUBER; et MURHARD, *Théorie et politique du Commerce*, I, 73. Gœttingue, 1831.

§ 104.

Mais il en est autrement lorsque l'on considère le commerce dans ses rapports avec l'agriculture et l'industrie manufacturière; la continuation des travaux de ces industries dépend de l'écoulement de leurs produits, qui repose sur les ventes; or les ventes augmentent quand l'activité du commerce est grande. Le commerce n'est donc pas moins utile pour la production que pour la consommation, et il établit une relation intime entre elles (*a*). Lorsqu'un pays a une classe spéciale d'habitants qui s'adonnent au commerce, les échanges sont plus fréquents, et coûtent moins de frais que lorsque les productions et les consommateurs doivent s'en occuper eux-mêmes. Alors seulement on voit naître plusieurs espèces d'industries sous la protection du commerce qui offre un débouché aux producteurs; les manufacturiers peuvent plus fréquemment faire rentrer leur capital quand les commerçants achètent et paient leurs produits, et se livrer aussi en même temps à une production plus abondante, que s'ils devaient attendre que les consommateurs vinssent les acheter eux-mêmes, et n'être remboursés de leurs dépenses qu'à une époque éloignée.

(*a*) Ce que favorise le plus la consommation c'est le bas prix des produits.

Digitized by Google

§ 105.

Le commerce est donc un auxiliaire indispensable et une condition péremptoire du maintien et de l'extension de l'industrie ; intimement lié à sa prospérité, c'est par elle qu'il devient *médiatement productif.*

Mais nous ajouterons que :

1° Toutes les branches du commerce ne sont pas productives, mais celles-là seulement qui procurent un débouché à l'industrie agricole et manufacturière, et facilitent ainsi la production. Il ne faut donc pas ranger au nombre des travaux productifs, le commerce de choses dont la formation remonte à une époque fort éloignée (*a*). Par exemple celui de tableaux anciens, de vieux livres, d'objets qui ont déjà été dans la circulation, ni celui des agents d'affaires qui achètent des lettres de change, des créances, se chargent du placement des biens-fonds, etc.

2° Les avantages que l'économie nationale retire du commerce ne doivent pas s'estimer par les profits qu'il procure aux marchands, mais par son influence sur la production et la consommation.

3° Les frais du commerce productif doivent être compris dans les frais de production, car sans ces frais on ne pourrait pas continuer longtemps à produire. Les frais de commerce sont compris dans le prix payé par l'acheteur, et il est évident que la valeur des objets qu'on ne cesse de produire et de vendre doit au moins être aussi grande que la somme de leurs frais de production et de transport.

4° L'interruption d'une branche productive de commerce paralyse immédiatement l'activité des manufactures.

(*a*) Il faut en excepter le commerce qui favorise particulièrement le travail manufacturier. Par exemple celui de drilles, chiffons, ou celui qui facilite la revente, et l'acquisition de nouveaux produits.

§ 106.

Quant à l'espèce d'industrie qui a pour objet de prêter ou de louer des biens (§ 100), elle n'a d'ordinaire qu'un rapport fort éloigné avec la production. Quelque important qu'il soit en effet pour la production que les propriétaires cèdent leurs biens-fonds et leurs capitaux à des entrepreneurs, lorsqu'ils n'en tirent pas parti pour produire eux-mêmes, cette cession se fait en général pour de grandes quantités et à de longs termes, de manière que la transmission de biens d'une main dans une autre a lieu avec peu de peine. Quant aux cas où cette transmission demande beaucoup de temps et beaucoup de soins, ils ne se représentent que pour des biens ou des sommes d'argent, destinés à un usage improductif, et cette opération ne favorise alors que la

consommation. Le commerce qui a pour objet de nous fournir des denrées et des moyens de subsistance (§ 101) n'a pas non plus de rapport immédiat avec la production et ne tend qu'à favoriser la consommation en diminuant nos besoins. Cependant les personnes qui l'exercent favorisent médiatement la production, en épargnant aux producteurs maint travail qui les détournerait de leurs occupations.

§ 107.

C'est à tort qu'on a contesté aux services personnels toute action productive (§95, B.). Beaucoup de travaux, ceux notamment qui ont pour objet de protéger la sûreté, la santé, la moralité et de répandre l'instruction publique, soit que le gouvernement, soit que les particuliers en aient la direction, ont une immense influence sur l'économie nationale et particulièrement sur la production. Mais ce n'est là qu'un effet éloigné de ces travaux qui, par leur action immédiate et leur fin directe, sont de la plus haute importance pour la société.

§ 108.

Il serait impossible d'évaluer en détail, l'action productive des services personnels, et l'on ne pourrait pas plus dire avec précision quels produits nous leur devons ni dans quels cas et dans quelles opérations leur action cesse d'être productive. La raison en est simple; c'est qu'ils produisent des avantages immatériels, avantages qui rendent possibles et facilitent immédiatement un travail productif, sans cependant le provoquer nécessairement; car c'est toujours de la volonté et des résolutions de l'homme, que dépend l'effet productif de son travail. Mais si nous ignorons jusqu'à quel point, et à quel degré le prix des services personnels payés par le revenu net de la nation se consomme productivement, cette incertitude n'a du moins rien de funeste, lorsqu'il s'agit des travaux qui ont pour objet la culture et le développement de l'intelligence humaine.

(*a*) Voy. Simonde de Sismondi, *Nouveaux Principes d'Économie politique*, I, 141. — Storch (*sur la nature du revenu national*, p. 27-87), va jusqu'à regarder comme productif, tout travail librement demandé et payé, de telle sorte qu'on puisse le continuer, en tant qu'il ne soit pas nuisible à la société. Voy. aussi Hermann, *Recherches*. p. 37. Gioja (*Nuovo prospetto*, I, 246) a parfaitement démontré l'effet productif des services personnels.

§ 109.

D'après les explications auxquelles nous venons de nous livrer, on voit qu'il est très-difficile d'établir une distinction fondamentale assez nette, entre les travaux productifs et les travaux improductifs, pour pouvoir tracer une ligne de démarcation entre eux. En général, il n'y a que les travaux matériels qui soient immédiatement productifs; quant aux travaux médiatement productifs on les rencontre dans la plupart des branches du commerce; ils se confondent insensiblement avec les services personnels dans la classe des travaux non productifs (*a*).

(*a*) Von Jacob, *Économie nationale*, § 126.

DEUXIÈME SECTION.

DES CONDITIONS D'UNE GRANDE PRODUCTION DU TRAVAIL.

§ 110.

Le travail est le libre emploi de nos forces; il subit donc toutes les modifications de la pensée, des sentiments et de la volonté de l'homme, et les motifs qui nous y portent de même que l'ordre que nous y mettons et les résultats qui le couronnent, offrent la plus grande variété; on peut dire la même chose des effets productifs qui diffèrent de nation à nation, par

1° Des causes qui sont dans la nature même du travail, sa qualité et sa quantité;

2° Par des causes externes qui en déterminent l'effet; tels sont les procédés des arts qui le perfectionnent et le facilitent, les débouchés (*a*).

(*a*) Voy. Fulda, *Grundsaetze der Kameralwissenschaften*, p. 110.

§ 111.

A égalité de population (*a*), deux nations peuvent offrir un chiffre inégal de travailleurs productifs et partant une différence aussi dans la production; et en supposant l'industrie également développée, une nation produira d'autant moins qu'elle aura plus d'hommes qui ne travaillent pas ou qui ne s'oc-

cupent que de travaux qui n'ont rien de commun avec la production. Cela tient au rapport des différentes classes de la société, et à la division de la propriété territoriale. Lorsque les propriétés sont réparties dans les mains de quelques personnes, leurs produits sont dissipés, consommés par une quantité de fainéants ou d'hommes non productifs, et les vrais besoins ne sont que faiblement satisfaits (*b*). Mais quand l'habileté des industriels augmente, un plus grand nombre de personnes peuvent, sans que le revenu national diminue, acheter des services personnels utiles, et l'on s'occupe davantage aussi de la production des richesses immatérielles (*c*).

(*a*) On peut compter que sur un million d'habitants, il y a 667,000 hommes capables de travailler, en ne comptant les jeunes gens de 12-17 ans, et les hommes de 54-60 ans, que comme des demi-travailleurs .Dupin, *Forces productives*, I, 19.

(*b*) Nous en voyons des exemples dans le nombreux domestique des seigneurs du moyen âge, et encore aujourd'hui dans les grandes maisons de Russie.

(*c*) Plus un pays est riche, à égalité de civilisation, plus on y rencontre de médecins, de professeurs, d'artistes, sur une même population ; en 1822, il y avait dans la Prusse orientale 1 médecin pour 18,000 âmes, en Silésie un sur 7,800, dans la Prusse Rhénane 1 pour 6,700, dans le Grand-Duché de Saxe 1 pour 4,700 habitants.

§ 112.

A côté du nombre des travailleurs (§ 110, n° 1) existe une nouvelle cause dont l'influence est non moins grande sur le produit du travail, c'est leur zèle et leur *activité* (*a*). Cette activité varie avec les tempéraments, les habitudes et le mobile qui les fait agir, et elle est d'autant plus grande que :

1° Le travailleur entrevoit l'espoir d'améliorer sa position par son travail, surtout d'augmenter son salaire. C'est pourquoi aussi l'on rencontre :

a. La plus grande activité, chez ceux dont le salaire est en raison de la quantité d'ouvrage qu'ils font, comme chez les ouvriers qui travaillent pour leur compte, à la pièce ou à la tâche;

b. Une activité moins grande chez ceux qui sont payés d'après la durée de leur travail, par exemple chez les ouvriers à la journée ou à la semaine;

c. Une activité moins grande encore, chez ceux qui travaillent à la corvée (*b*);

d. Enfin une activité et une ardeur presque nulles chez les esclaves, parce que ceux qui se trouvent dans cette catégorie n'ont aucune récompense à espérer de leur zèle (*c*).

2° Qu'il a des besoins qui stimulent son zèle. L'appât des jouissances que promet le prix du travail, doit vaincre le penchant à la paresse; mais ce penchant est si puissant chez des peuples et des individus peu civilisés et qui ont peu de besoins, qu'il l'emporte sur l'attrait du salaire pourvu que d'ailleurs les besoins les plus pressants de la vie soient satisfaits. Cependant à

Digitized by Google

mesure que la civilisation fait des progrès, on voit s'évanouir les obstacles qui s'opposent à la production (*d*).

(*a*) Voy. ZACHARIAE, *Staatswirthsschlehre*, p. 81.

(*b*) Des expériences faites par des cultivateurs nous apprennent que le travail de 4 hommes de corvée n'équivaut qu'à celui de 3 hommes salariés. Voy. VON FLOTOW, *Introduction à la connaissance et à l'estimation des produits*, I, 80 (all.).

(*c*) On conçoit parfaitement que la manière de traiter les esclaves produit une grande différence entre eux et qu'on peut pousser leur activité aussi loin que celle des travailleurs libres. C'est ce dont COLUMELLA, *de re rusticâ*, I, 8, a donné des exemples.

(*d*) Paresse des Turcs et des habitants des pays chauds en général. A Java, la culture du café tomba en décadence, lorsque les Anglais, après avoir fait la conquête de l'île en 1811, dispensèrent les naturels de l'obligation de livrer une certaine quantité de ce produit à bas prix, et parce que ceux-ci ne se livrent au travail que pour satisfaire leurs besoins les plus pressants. Voy. VAN DEN BOSCH, *nederlandsche bezittingen in Azië, etc.* Haag, 1818. Voy. CRUMPE, *sur les moyens les plus avantageux de procurer du travail et des bénéfices aux ouvriers;* traduit par WICHMANN, p. 12, 24. Leipzig, 1796.

§ 113.

La bonne *qualité* est aussi en partie, un effet du zèle qui nous porte au travail. Quand le travail réclame des forces humaines, son effet dépend de l'*adresse* des travailleurs, laquelle consiste dans l'aptitude à exécuter aisément, facilement et sans danger des mouvements corporels. Mais il n'y a aucun travail, quelque simple qu'il soit, qui puisse se faire sans le concours de l'intelligence, et c'est dans les opérations difficiles et artistiques que se manifeste ouvertement l'influence du génie. Cette aptitude de l'esprit et du corps à faire un travail avec succès, constitue l'*habileté,* dont l'adresse est une condition essentielle. L'habileté suppose autant de prédispositions innées, que d'exercice, d'étude et d'expérience, et s'acquiert par l'enseignement et l'imitation; c'est ce qui fait que les industriels d'un pays, ou d'une contrée restent parfois longtemps seuls en possession d'un haut degré d'habileté, sans que les habitants d'autres pays y parviennent aussi (*a*). L'emploi fréquent de cette habileté pour obtenir des services importants constitue l'art (*Kunstfleis, industrie*) (*b*). Il faut distinguer de l'art, la *capacité* de l'entrepreneur ou l'activité industrielle qui consiste dans l'aptitude à travailler avec le plus grand avantage, en s'aidant des procédés et en mettant à contribution les méthodes scientifiques qui abrègent et économisent le travail et augmentent la production.

(*a*) L'introduction, dans un pays, de nouvelles branches d'industrie ne se fait, avec succès, que lorsqu'on peut y employer des ouvriers spéciaux et capables. Les fabricants de draps de la *Flandre* établirent des manufactures de cette espèce en *Angleterre*. — Elles y devinrent florissantes parce qu'ils amenèrent avec eux leurs ouvriers. Voy. TAUBE, *Histoire du Commerce de l'Angleterre*, p. 19. Leipzig, 1776. HULMANN, *das Staedtewezen des Mittelalters*, I, 239. Bonn, 1826. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants de France introduisirent et perfectionnèrent en Allemagne plusieurs branches d'industrie; plusieurs fabriques de porcelaine n'auraient pu se maintenir, si l'on n'eût fait venir des ouvriers de la Moravie et plus tard de Vienne. — Les fileurs dans les fabriques anglaises sont mieux payés que ceux de France et d'Allemagne, mais aussi ils produisent davantage, de sorte que les dépenses qu'ils occasionnent, ne sont pas plus élevées, proportion gardée. Voy. MOHL, *sur l'Industrie du Wurtemberg*, p. 325. Stuttgard, 1828.

(*b*) On se sert souvent du mot *industrie* dans un sens indéterminé et non scientifique, comme synonyme de *travail*.

§ 114.

Parmi les causes qui concourent à développer l'habileté des travailleurs, il faut ranger, au premier rang, la division du travail; celle-ci consiste à ne mettre chaque ouvrier qu'à un petit nombre, ou mieux à une seule espèce d'occupation, dont il échange ensuite les produits contre tous ceux que ses besoins demandent. On a dû bien facilement remarquer que le travail, pratiqué de la sorte, produit davantage, et cette observation, combinée avec la connaissance des caractères et des dispositions si différentes de l'homme, a dû de fort bonne heure conduire à la division du travail (*a*).

(*a*) SMITH, *Recherches*, I, 13. STORCH, tom. IV, p. 5, réclame la priorité de cette découverte pour les anciens.

§ 115.

Ce n'est pas seulement dans les travaux matériels, mais dans toutes les opérations en général, qu'une bonne division augmente les succès.

En voici les motifs :

1° L'habileté des travailleurs s'accroît infiniment par l'habitude non interrompue de faire une seule chose; il y a même des parties du corps qui acquièrent un développement très-favorable à certaines occupations, et parfois peu avantageux à d'autres (*a*).

2° L'application continuelle de l'esprit à tel ou tel travail fait découvrir tous les moyens de l'abréger, de le rendre plus productif et de prévenir et d'en écarter les accidents. C'est ainsi que la division du travail met aussi sur la voie de la découverte de machines propres à économiser nos forces (*b*).

Digitized by Google

3° On évite par là, les pertes de temps qui ont lieu généralement dans le passage d'une occupation à une autre.

4° Il y a une infinité de cas où, par la division du travail, on obtient les mêmes effets avec de plus faibles moyens, avec moins de peine, et en moins de temps; l'on épargne donc les mêmes occupations à d'autres travailleurs qui peuvent dès lors s'occuper d'autre chose (*c*).

On concevra maintenant les prodigieux effets obtenus par la division du travail dans différentes branches d'industrie qui s'y prêtent favorablement; elle n'est nulle part plus à désirer que dans les établissements où il faut une grande rapidité dans les travaux (*d*).

(*a*) Il y a des métiers qui développent certains sens. Les travaux fatigants développent les muscles des bras, mais endurcissent en même temps la peau et donnent de la roideur aux doigts.—Précision du coup-d'œil, assurance des mouvements, etc.

(*b*) A. Smith raconte quel perfectionnement a apporté aux machines à vapeur, un gamin qui voulait s'épargner l'ennui de lever continuellement une soupape. Ceci paraît avoir eu lieu pour la machine de Newcomen; Beighton est celui qui passe pour avoir rattaché au moyen d'une tige de fer, la soupape au balancier. Voyez Severen, *Annales de la commission d'Industrie*, I, 21. Berlin, 1821. On peut à cet exemple en ajouter un autre. Un jeune ouvrier était chargé de veiller à l'entretien d'un bec de gaz qui s'éteignait fréquemment par l'effet d'un courant d'air, que provoquait l'ouverture d'une porte voisine; il imagina de placer au-dessus de la flamme de ce bec un fil d'archal qui rougi par la chaleur de celle-ci, rallumait le gaz, chaque fois qu'il s'éteignait. *Journal polytechnique*, XIII, 532. L'ennui attaché à la réitération de calculs semblables (par exemple, l'évaluation de la surface d'un terrain dont la mesure est connue), a provoqué l'invention de plusieurs machines à calculer.

(*c*) Ceci se rattache à ce que nous avons vu au n° 3. Par exemple, dans le tordoir qui d'après Gioja (*Nuovo prospetto*, I, 109) peut faire le travail de 4000 familles quand un homme y est exclusivement attaché. Un berger garde aussi facilement (dans des limites données) un grand troupeau qu'un petit. Dans plusieurs travaux chimiques, le travail est le même, quoique pour des quantités fort différentes de produits. La division des occupations, en produisant une économie de travail, en produit une dans les capitaux; par exemple, le pain et la bière coûtent moins cher dans les brasseries ou boulangeries publiques ou chez les gens du métier, que chez les particuliers.

(*d*) De nombreux exemples viennent à l'appui de ce que nous avançons. Adam Smith cite :

1° La fabrication des clous; d'après lui des ouvriers habiles peuvent faire par jour 2,300 clous, tandis que ceux qui ne se livrent à ce travail que de temps en temps, n'en font que de 800-1000, et ceux qui n'ont jamais fait ce métier n'en font que 200-300. La fabrication des clous dont se servent les cordonniers présente plus

de rapidité encore, un ouvrier habile peut en faire 3000 par jour comme cela se voit à *Schœnau* dans l'*Odenwalde*.

2° La fabrication des aiguilles. Dix ouvriers en font 48,000 par jour, ce qui fait 4800 pour chaque ouvrier; tandis qu'un ouvrier à lui seul (non aidé par la division du travail) ne pourrait en faire que 20 à peu près. SMITH n'a pas remarqué que, dans ce cas, les différentes opérations n'ont pas lieu sur un même fil, mais sur plusieurs à la fois, et qu'ainsi la production d'une journée peut être assez remarquable. Voy. RAU, *note* 33 *sur* STORCH, III, 276. — Voy. LOUIS SAY, *Considérations*, etc., § 30, il révoque en doute la grande action productive des 10 travailleurs dont nous venons de parler. — Au moyen d'un archet, un seul ouvrier peut adapter des têtes à 10,000 et même à 14,000 épingles par jour. Voy. GATTERER, *Magasin technologique*, I, 285, (1790). Les cuillers de fer blanc étamé passent par 30 mains environ, avant d'être achevées, et il y en a dont le prix n'est que de 12 kreutzer (45 cent.) la douzaine. Voy. VON REES, *Exposition du travail des fabriques et des métiers*, III, 699. Vienne, 1824, 2e édition; à *Schœnach* (Grand-Duché de Bade, Forêt Noire), on vend la douzaine de 16 à 22 kreutzer, et deux hommes en font de 6-8 douzaines par jour. Un habile fabricant de flèches fait deux cents hampes ou tiges par minute. Voy. VON REES et BLUMENBACH, *Exposé systématique des derniers progrès faits dans les métiers et dans les fabriques*, II, 430. Vienne, 1830. — A *Gouda*, en Hollande, un ouvrier fait 10,000 pipes par jour. — Un ouvrier employé à la fabrication des peignes en fait 60-70 par jour, et d'une finesse de 40-48 dents par pouce. Voy. VON REES, III, 130. — A *Sonnenberg*, mille touches ne coûtent que de 40 kreutzer à un florin; et 360 trompettes d'enfant, non peintes, se vendent fl. 1-30 kreutzer; cela peut nous donner une idée de la promptitude des travailleurs employés à fabriquer ces objets. — Dans les fabriques d'aiguilles à coudre, les enfants employés à faire les têtes, sont si habiles qu'ils percent le fil le plus délicat et y en passent un autre. Le salaire payé pour la fabrication de 1000 aiguilles est de 67 1/2 centimes (18 3/4 kreutz.). *Dictionnaire technologique*, I, art. AIGUILLE. — SAY, *Cours d'Économie politique*, dit que 30 personnes font ensemble, et par jour, 15,500 cartes à jouer. — Dans les verreries, un souffleur fait de 800-900 bouteilles, à 26 sols le 100 ou 34 kreutzer. MOREAU DE JONNÈS, *le Commerce du* 19e *siècle*, I, 63.

§ 116.

C'est avec la division du travail que commence cette espèce de connexion organique (§ 7 et 8) entre les industries, qui établit une solidarité réciproque entre tous les travaux individuels, et rend chaque homme, pour ses besoins, tributaire, de tous les autres (*a*). C'est à elle, que la société doit la physionomie particulière et cette multitude d'états de ses diverses classes, qui elles-mêmes nous offrent la division des industries. C'est elle qui assigne à un métier et à une profession spéciale, certains travaux, jusque là exécutés dans les ménages par des domestiques, qui par la suite reçoivent souvent eux-mêmes

encore des divisions nouvelles (*b*); la division du travail est un des progrès les plus remarquables dans la civilisation d'un peuple. Cependant cette division, comme la variété des produits qui en résultent, a ses limites dans la nature des différentes occupations; en effet, celles-ci se composent d'un certain nombre d'opérations simples, qu'il est presqu'impossible de confier à autant d'espèces d'ouvriers différents, sans produire du désordre (*c*); d'un autre côté, il n'y a que les travaux qu'un homme peut faire continuellement et sans interruption, et qu'on ne doit pas alterner avec d'autres, qui puissent être son occupation exclusive (*d*).

(*a*) L'échange n'est pas tant par lui-même, comme ont voulu le dire certaines personnes, d'une haute utilité dans l'économie sociale, que comme condition de la division du travail.

(*b*) Il est dans la nature même de la division du travail, que les travaux dans lesquels on a apporté la division, doivent avoir quelque rapport les uns avec les autres, pour pouvoir produire tous les avantages qu'on peut espérer; comme dans une grande manufacture les travaux des ouvriers doivent être coordonnés, dirigés et calculés par un chef, de manière qu'ils se prêtent un mutuel appui, et qu'ils puissent donner une grande somme de produits, ainsi que cela se pratique dans une grande famille : de même aussi des producteurs tout-à-fait indépendants les uns des autres peuvent réciproquement se soutenir. De pareils rapports ne sont pas seulement possibles dans les travaux où l'on a apporté la division, ils peuvent aussi exister dans ceux d'un même genre où, par une association bien entendue, des travailleurs peuvent produire un effet beaucoup plus grand que si chacun d'eux agissait isolément. C'est ainsi qu'on voit se former dans les forêts des associations temporaires de scieurs de bois, de fendeurs, de bûcherons; d'autres métiers s'exercent avec non moins de succès au moyen de pareilles associations de travailleurs. Gioja y a particulièrement attaché son attention. Voy. Steinlein, I, 317.

(*c*) La crainte qu'a fait naître pour l'état des ouvriers, une division trop grande du travail, repose sur l'état de dépendance où celle-ci mettrait vis-à-vis de l'entrepreneur, ceux qui ne connaissent qu'un seul métier, et l'influence funeste que cette division peut exercer sur leur intelligence, leur santé et leur développement physique. Voy. Luden, *Handbuch der Staatsweisheit*, I, § 85. Mais en général, ces appréhensions ne sont pas fondées, et les dangers qu'elles supposent sont bien moins grands que les avantages que nous recueillons. Cependant il y a plusieurs occupations dont l'exercice non interrompu est fort nuisible à la santé; telles sont celles des ouvriers qui affilent les aiguilles, des doreurs, des cardeurs de laine. — Il y en a d'autres qui sont si simples et qui demandent si peu de travail d'esprit, qu'elles rendent ceux qui s'y livrent tout-à-fait stupides et incapables d'en exercer d'autres. C'est ce qu'on voit surtout chez ces ouvriers qui, dès leur enfance, ont été occupés aux mêmes travaux. — Défense de la division du travail par Say, *Cours*,

Digitized by Google

t. I, p. 370, contre LEMONTEY, *Influence morale de la division du travail* et BERNOUILLI, *Archives Suisses*, II, 51.

(*d*) C'est pour ce motif que la division ne peut être poussée aussi loin dans les travaux de l'agriculture que dans ceux des fabriques, et moins loin encore dans les petites exploitations rurales. THAER, *Économie rurale rationnelle*, t. I, p. 111.

§ 117.

L'introduction et l'extension de la division du travail supposent généralement de grands capitaux chez les entrepreneurs, surtout :

1° Lorsqu'on veut introduire dans une industrie une meilleure division que celle qui y règne déjà ; chose qui, quand cette industrie n'est pas exercée sur une grande échelle, exige qu'on augmente le nombre des ouvriers, qu'on fasse l'acquisition de nouvelles matières premières, d'instruments, de machines, matériaux, etc.

2° Lorsqu'un travail, secondaire jusque-là, devient une industrie particulière dont les opérations sont naturellement subordonnées à l'emploi d'un nouveau capital (*a*) ; mais dans ce cas, ceux qui auparavant devaient se livrer à la formation des produits réservés maintenant à cette nouvelle industrie, peuvent disposer des capitaux qu'ils y employaient, et les employer soit à leur travail principal soit à une autre production. Quand ceux, qui ont le désir et qui sont capables d'introduire une nouvelle division de ce genre dans les travaux, n'ont pas de capitaux ou ne peuvent pas en obtenir, les progrès les plus utiles sont nécessairement retardés (*b*).

(*a*) Comme dans les industries spéciales dont les nombreuses parties de la montre sont l'objet : les différentes parties qui en composent l'ouvrage, telles que les roues, les chaînes, les ressorts, les fusées (fournitures), les mouvements, les ébauches, les cadrans, les aiguilles, les clefs en cuivre, les canons en acier, les boîtes sont toutes faites par différents entrepreneurs, et s'obtiennent, grâces à la perfection des machines, mieux faites et à un prix moins élevé qu'autrefois. Voy. VON REES, *Tableau des opérations du commerce et des manufactures*, III, p. 735, et voy. VON REES et BLUMENBACH, *Exposition raisonnée des dernières découvertes*, II, p. 452. Production des acides et des chlorures de chaux pour les imprimeurs d'indiennes, dans des fabriques destinées uniquement à ces objets ; préparation spéciale du chlore, pour les blanchisseurs, etc.

(*b*) L'association de plusieurs entrepreneurs peut prévenir le mal résultant de l'insuffisance des capitaux de chacun d'eux. En Angleterre, par exemple, le brasseur peut acheter le malt, du marchand qui ne fait que cela ; celui qui foule, adoucit, chardonne et unit le drap, l'achète au tisserand.

§ 118.

Au nombre des causes externes d'où dépend l'activité de la production, (§ 100, n° 2), il faut ranger les procédés des arts qui multiplient la puissance de l'homme, et principalement les machines (*a*); leur but est :

1° De rendre le travail de l'homme plus productif, par l'emploi des forces naturelles (§ 90-91), emploi qui diminue les frais de production et les prix, et augmente la consommation (*b*);

2° De donner des produits plus achevés et d'une plus grande valeur, que ceux dus au travail du manouvrier (*c*). Cependant ceci n'est pas vrai de toutes les espèces de travail, comme ce que nous avons dit au n° 1;

3° D'épargner à l'homme des travaux trop rudes ou malsains (*d*); s'il faut des bras d'hommes pour faire mouvoir une machine, ce travail peut être fatigant sans être pourtant nuisible à la santé (*e*);

4° De n'exiger dans beaucoup de circonstances qu'un travail sans art, pour leur service, et de donner cependant des produits qu'on ne devait autrefois qu'à une grande habileté (*f*); ainsi, grâces aux machines, les hommes de cabinet peuvent se livrer exclusivement à de nouvelles recherches et à des occupations utiles à la société. Mais les machines ne doivent leur existence qu'à un art déjà fort avancé; elles sont le fruit du progrès des lumières.

(*a*) Voy. Kunth, *sur les avantages et les désavantages des machines.* Berlin, 1824. — Babbage, *On the economy of machinery and manufactures.* Londres, 1832, et en français par Biot. Bruxelles, Dumont. 1835.

(*b*) Rien ne nous offre peut-être un exemple plus frappant de l'utilité générale des machines, que la fabrication du coton. Les découvertes les plus importantes des anglais dans cette partie sont : 1° Le diable (*Krempelmaschine*), de 1760 à 1774 insensiblement perfectionné par plusieurs personnes. 2° La *muljenny* découverte due à Hargraves en 1767, aujourd'hui particulièrement employée pour filer la laine. 3° La machine à filer (*Throstle, Drossel-machine*), inventée par Richard Arkwright, 1769. 4° Le métier à filer (*mule-jenny*) composé des deux précédents, de Crompton, en 1775. 5° Le métier à tisser (*Die webmaschine Power-loom*) qui remplace le métier à tisser ordinaire, essayé d'après l'idée de Vaucanson (1747) par plusieurs mécaniciens, perfectionné et très-répandu depuis 1805. On pourrait ajouter à cette énumération plusieurs inventions encore qui, comme le banc-à-broches (le *Flyroving*), sont des exemples de la plus ingénieuse habileté. Les machines à filer fournissent dans un même temps, 100 fois, d'après Bernouilli, 120 fois, d'après Moreau de Jonnès, et, d'après Van Rees et Blumenbach, 150 fois plus de produit que les moulins qu'on fait mouvoir à la main. Une fileuse ne fait que 1/2 liv. de fil de fin, par semaine, lorsqu'on l'aide à carder son lin. En Angleterre, un homme assisté de deux gamins suffit à soigner 200-260 broches, et peut, d'après la finesse (num. 40-70) du fil, livrer de 80 à 100 livres de coton filé,

par semaine. Dans la Prusse Rhénane (*Beuth*) un homme produit de 58 à 64 liv. par semaine, du n° 40. Les 280,000 ouvriers employés dans les filatures de l'Angleterre, il y a quelques années, faisaient au moins la besogne de 28 à 33 millions d'hommes qui seraient occupés au rouet.

Le bon marché, la production et la consommation prodigieuses des étoffes de coton sont une conséquence de ces heureuses inventions. En 1776, il en coûtait pour filer une livre de coton n° 40, 14 schill; aujourd'hui 1/2 schill. On introduisit en Angleterre, pendant l'année 1765, 3 1/2 millions liv., de 1771-1780 année moyenne 5,635,000. En 1781-90, 18,200,000 liv., — 1790-1800, 32 millions, — 1801-10, 60 millions, — 1811-20, 105 millions, — 1821-25, 165 millions — 1828, 222 millions, — 1830, 242 millions; dont on livra terme moyen, de 1819-28, 155 1/2 millions de liv. à la fabrication nationale. La France ne consommait il y a 60 ans qu'un million 200,000 liv., sa consommation se monte maintenant à 60 millions. Le prodigieux accroissement de la population des villes de fabrique et de manufacture, en Angleterre, est une preuve non moins évidente de cette énorme production.

Population,	en	1770	1801	1821	1831
Manchester.		41,000	94,800	133,800	237,832
Liverpool.		34,000	79,700	119,000	189,000
	en	1780	1801	1821	1831
Glascow.		42,800	77,300	147,000	302,000

Voy. Weber, *Annales de l'Industrie et du Commerce*, I, 274. — Bernouilli, *Exposition rationnelle de la fabrication du coton*, p. 19, 1829. — Mohl, *sur les Manufactures de Wurtemberg*, 270-275. — Von Rees et Blumenbach, *Exposition systématique*, I, 120-182. — Moreau de Jonnès, *le Commerce au 19e siècle*, I, 67. — Von Rees et Blumenbach, I, 349. — Say, *Cours*, t. I, ch. xix.

Les cylindres en cuivre qu'on emploie pour l'impression des cotons, peuvent produire en une minute, de 24 à 30 aunes d'impressions, et se gravent au moyen des machines, bien plus facilement qu'on ne le faisait à la main. — Un ouvrier aidé de deux gamins fait maintenant avec la tondeuse de Neuflizes, en 12 heures, 1,200 aunes, ce que faisaient autrefois 40 ouvriers, sans cet instrument; voy. Borgnis, *Mécaniques appliquées aux Arts; des Machines qui servent à confectionner les étoffes*, p. 328, an 1820. — Par la machine à imprimer de Bauer et Konig, on obtient, en 1 heure, de 1100-1200 feuilles imprimées des deux côtés, tandis que pendant le même temps et par les presses ordinaires, on n'obtient que 150 à 200 feuilles imprimées d'un côté seulement. — Au moyen de la table à relier, on relie 12, 20 et un plus grand nombre même de volumes à la fois. — Par la machine à graver de Contès, on fait les traits qui dessinent l'air d'un paysage de 3 p. de hauteur et 26 p. de largeur, en 3 ou 4 jours; ce qui demanderait 8 mois de travail au burin. *Journal polytechnique*, XIII, 7.

(c) Le rouet ne produit pas un fil aussi égal ni aussi fin que les machines (une

livre de coton n° 300, par exemple, donne un fil long de 29 lieues d'Allemagne). Les bas tricotés n'approchent jamais de la finesse de ceux qu'on fait au métier; et sur le carreau ordinaire on n'obtiendrait pas des feuilles de papier aussi longues et aussi égales qu'au moyen de la machine à faire le papier, dit *sans fin* (*Die Schoepfmaschiene*).

(*d*) La machine de LEMBERT (*Teigknetmachine*), fait le travail si fatigant du fouleur. Le diable épargne à l'homme l'opération de cribler le coton, si nuisible aux yeux par la poussière qu'elle dégage. Ce serait une opération malsaine de tondre les draps si on n'avait pas la tondeuse, vu l'humidité des lieux où cela doit se faire. Quelles difficultés n'offriraient pas le travail de la meule, l'épuisement des mines, le foulage des draps, le martelage du fer, la coupe, le sciage du bois, s'il fallait faire tout cela à force de bras?

(*e*) Tourner une roue, une manivelle, etc., sont des occupations qui ne présentent pas plus de difficultés que beaucoup d'autres travaux ordinaires. Voy. MOHL, *sur les Manufactures du Wurtemberg*, p. 200-215. — BERNOUILLI, *Archives suisses*, II, part. I. — SAY, *Cours*, t. I, ch. XIX.

(*f*) Ceci n'est pas général : car si le soin qu'exigent la plupart des machines n'est pas fort pénible, il en est comme les machines à filer, qui en réclament beaucoup.

§ 119.

La seconde cause externe qui favorise l'extension de production (§ 110, n° 2) est le débouché; il n'y a pas de travaux productifs qui n'entraînent des frais, et ne demandent un capital; mais aussi longtemps que les produits ne sont pas vendus, le capital engagé par la production reste dans l'inertie, et il n'est employé productivement que quand les produits trouvent des acheteurs qui en remboursent la valeur. Plus la demande de certains produits est grande, plus la fabrication peut en recevoir de développement, et mieux on peut y introduire des procédés économiques. De manière qu'on peut réellement dire que la division du travail et l'emploi des machines, sont en raison de l'importance des débouchés.

§ 120.

Lorsqu'il y a des produits qui ne se vendent pas, cela prouve qu'ils ne sont pas propres à satisfaire les besoins de la société; mais comme la production se règle toujours sur la demande probable, elle se base naturellement sur les besoins généraux. Pour toute marchandise, la continuation de la demande dépend

1° De sa valeur, et de la grandeur des besoins, lesquels dépendent de la nature de la consommation; un produit est d'autant plus demandé qu'il est utile à un plus grand nombre de personnes (*a*), et que la consommation en

est plus rapide (*b*); en un mot, la demande est d'autant plus grande qu'on peut tirer plus de fruit du produit qui en fait l'objet.

2° De ses frais de production et d'achat que l'acheteur doit rembourser au producteur. Toute économie sur ces frais augmente le nombre des consommateurs et la quantité des objets consommés; elle augmente aussi le débouché ou des vendeurs seulement ou des producteurs, selon que la nature de l'économie est opérée par ceux-ci ou par ceux-là. De même l'augmentation des frais de production fait diminuer la consommation. Ces variations sont peu sensibles pour les demandes d'objets de haute valeur, pour les moyens de subsistance, par exemple, parce qu'on se résigne plus volontiers à se priver de tous autres produits que de ceux-là; c'est ainsi que la disette des céréales fait souvent diminuer la consommation de choses de luxe.

3° De la fortune des personnes auxquelles elle est destinée, et pour lesquelles elle a de la valeur. En effet, des produits peuvent être propres à satisfaire les besoins les plus pressants et n'être pas beaucoup demandés cependant. C'est ce qu'on observe dans les pays où la division inégale des richesses ne permet qu'à un petit nombre de personnes, de faire les dépenses que réclament leurs besoins. Aussi la production de toute espèce de valeur est limitée par la somme des produits qu'elle peut acheter au moyen du revenu des demandeurs. Là, où l'industrie est active et prospère, chaque producteur peut compter sur une grande consommation, mais un pays très-productif ne peut produire pour d'autres pays au-delà de ce que ceux-ci peuvent donner en échange de ce qu'on leur offre.

(*a*) Par exemple, des livres en langues étrangères ou sur des matières peu connues, ne trouvent pas beaucoup d'acheteurs.

(*b*) On consomme dans une famille plus de bois, de pain, de viande, d'huile, de chandelles, etc., que de vêtements; et plus de ces derniers objets que de montres, de glaces, etc. De même on ne se sert de choses qui ne sont qu'utiles, qu'autant que leur fin l'exige; mais la consommation d'objets de luxe s'accroît en raison des moyens qu'on a de les acheter (§ 57 *bis*.).

Digitized by Google

QUATRIÈME DIVISION.

DE L'ACTION PRODUCTIVE DES BIENS-FONDS.

§ 121.

Les biens-fonds (*a*) sont, sous plusieurs rapports, une condition indispensable de la formation des produits. En effet :

1° Il faut, pour tout travail, un espace où l'on puisse développer son action, placer ses instruments, et conserver ses produits (bien-fonds) (*b*).

2° Les forces naturelles, qui concourent à la production, sont en partie inhérentes à des biens-fonds, et ne peuvent être utilisées que par les possesseurs de ces biens; c'est ce qui est sensible :

a. Dans les travaux de l'agriculture surtout; car les forces de la nature qui concourent à la formation des produits organiques (§ 86-87), ne se manifestent que dans les terres qui ont de certaines propriétés et une certaine exposition. La possession de ces biens est donc, pour un particulier comme pour une nation, une condition nécessaire pour en tirer parti (*c*). La même chose

b. A lieu dans d'autres genres de production. L'usage de l'eau (*d*), pour le transport des produits (*e*), ou pour les modifications à faire subir à certaines matières (*f*); du vent, comme force motrice (*g*); de la chaleur du soleil, et des courants d'air pour l'évaporation (*h*); des rayons du soleil pour blanchir et de l'air atmosphérique pour décomposer certains produits (*i*), nous en offrent de nombreux exemples.

3° Il y a des biens-fonds qui renferment exclusivement certains produits tout formés, dont il n'y a plus qu'à faire l'extraction (*k*).

(*a*) Plusieurs économistes ne regardent pas les fonds de terre en particulier, mais seulement la nature en général comme productive. Il faut cependant bien se garder de confondre les forces productives avec les auxiliaires matériels qui les transmettent. Ceux-ci, les biens-fonds et les capitaux, déterminent, de différentes manières, l'échelle sur laquelle les forces naturelles et le travail peuvent se développer.

(*b*) Des ateliers, des corderies, des chantiers, des cours pour les tailleurs de pierres, des clairières pour les charbonniers.

(*c*) Les terres cultivables sont moins nombreuses dans un pays de montagnes que dans un pays de plaines. Dans le département des *Hautes-Alpes*, en France, les 2/5 du sol ne sont pas cultivés; dans le canton de *Freyberg*, cette étendue est de la moitié du sol. HASSEL, *Statistique, etc.*, II, 106. PICOT, *Statistique de la Suisse*, p. 304. — D'après BOUÉE, *Essai géologique sur l'Écosse*, ce pays qui a 29,600 lieues carrées anglaises, n'en a que 6,757 de cultivées.

(*d*) Dans un pays bien peuplé, un bien-fonds situé près d'une rivière, et offrant une chûte d'eau propre à mettre une roue hydraulique en mouvement, est d'une grande valeur; l'emploi le plus ingénieux des eaux courantes se trouve dans les contrées où il y a des mines, par exemple, dans le *Harz*. L'ancien *grand-duché de Berg* a, d'après EGEN, sur 24 lieues de terrain arrosé par des eaux courantes, 600 établissements pour l'exploitation desquels l'eau fait agir une somme de forces égales à celles de 4000 chevaux.

(*e*) Les rivières navigables sont pour l'industrie de la plus haute importance. Un pays où se trouve le bassin d'un grand fleuve peut en tirer de grands avantages, car les montagnes qui en contiennent la source, offrent d'ordinaire des richesses minérales, et les parties moyennes et basses qu'il arrose sont propres à l'agriculture et au commerce; un grand fleuve établit en outre des rapports intimes entre toutes les branches de l'économie sociale; mais ces avantages sont plus grands encore lorsque le pays est parcouru par plusieurs cours d'eaux, qu'on peut unir par un système de canaux, et prolonger ainsi jusqu'à différentes mers. Tels sont la *Russie*, la *France*, etc. Voy. *du Territoire des différents états*, par XYLANDER. Munich, 1821.

(*f*) Les brasseries, les distilleries, les tanneries, les teintureries, les imprimeries d'indiennes, etc.

(*g*) La *Hollande* n'aurait pas ses nombreux moulins à farine, ses scieries, ses tordoirs, si les plaines qu'elle offre et le voisinage de la mer ne permettaient de compter généralement et avec raison, sur le vent. C'est un avantage qu'offrent les pays de plaines en compensation des ruisseaux et des grandes chutes d'eaux dont ils sont dépourvus.

(*h*) Les différentes sortes de séchoirs dans les fabriques de drap et de coton, dans les teintureries, dans les papeteries et dans les brasseries. La fabrication du sel par la simple évaporation de l'eau de mer. Le sel de cuisine est par cette raison à fort bas prix, dans les pays méridionaux voisins de la mer.

(*i*) Pour la fabrication de l'alun, on laisse pendant longtemps le minérai en tas, exposé en plein air, pour le blanchir. On en fait de même du salpêtre. Le rouissage du chanvre et du lin, la préparation des engrais.

(*k*) Le fer et d'autres manières minérales utiles, tels que le sel, la houille, le gypse, etc.

Digitized by Google

CINQUIÈME DIVISION.

LE CAPITAL.

§ 122.

Pour que l'homme puisse produire par son travail et tirer parti des forces de la nature, il lui faut le secours d'un capital (§ 51-54) (*a*). Bien que dans l'impuissance de produire seul, celui-ci ajoute cependant tellement à l'action des forces humaines, qu'il faut le considérer comme une des conditions essentielles de la production. Les terres les plus fertiles, le climat le plus heureux, l'habileté et la persévérance la plus grande ne produiraient pas grand'chose pour la fortune nationale, s'il y avait disette de capitaux. Aussi tout accroissement du capital d'une nation que l'on doit considérer comme le fruit de travaux et d'économies antérieures (*b*), est-il en même temps une cause nouvelle et immédiate d'accroissement de revenu. On ne pourrait introduire des améliorations dans l'industrie, soit par exemple, une meilleure distribution du travail, ni employer de nouvelles machines, ni donner plus de développement au travail des manufactures, si l'on manquait de capitaux (§ 117-119).

(*a*) Voy. Smith, II, 190 et suiv. — Say, *Cours*, I, 224. — Von Schloezer, *Anfangs gründe der Staatsw.*, I, 16. — Storch, I, 207-251. — Hermann, *Recherches*, p. 43.

(*b*) On peut considérer le capital national comme l'effet de l'industrie et de l'épargne des habitants, de l'équité et de la stabilité de l'administration, et assez généralement aussi comme la résultante des forces intellectuelles et morales d'un état, en tant que des crises ne l'ont pas troublé.

Cela déjà suffit à nous faire comprendre qu'il y a une différence réelle entre les biens-fonds et les capitaux. La science de l'économie perdrait évidemment, au lieu de gagner en clarté, si, contre ce qui est consacré par l'usage, on voulait donner une telle extension à la notion du capital, qu'elle comprît aussi les biens-fonds. Voy. Hermann, p. 48.

PREMIÈRE SECTION.

DE LA NATURE ET DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CAPITAUX.

§ 123.

En étudiant avec attention la nature et les besoins de l'industrie manufacturière et du commerce (§ 96), on comprend combien ils ont besoin de capitaux et quels services ils en tirent. Celle-là réclame une provision de matières premières,

1° Sur lesquelles puisse s'exercer le travail et se manifester l'action des forces naturelles. Ceci n'est pas requis, il est vrai, pour la formation des produits qui existent sans le concours de l'homme, et qui ne sont dûs qu'à l'action spontanée de la terre (*a*); mais le besoin s'en fait sentir dans l'agriculture et dans toutes les manufactures (*b*). Les matières destinées à cet usage sont métamorphosées par le travail et reparaissent, tout entières ou en partie seulement, sous la forme de nouveaux produits; elles sortent donc de leur état informe et brut, pour nous présenter ensuite plus ou moins les effets de l'action productive qui les a modifiées. On les appelle *matières premières* (*c*). La quantité des produits qu'on obtient, s'estime en supposant les travaux également productifs, d'après la quantité des matières premières consommées pour leur formation.

(*a*) Parce que dans ce cas, ce qui compose les nouveaux produits ne doit pas nécessairement avoir fait partie de notre fortune, et qu'il ne faut pas de capitaux pour en faire l'acquisition; par exemple, les forêts vierges, les plantes fouragères, les prairies naturelles.

(*b*) Les semences et le fumier qu'on répand sur la terre se changent en récolte, les fourrages en substances animales.

(*c*) Storch, I, 257. Le Comte de Bucquoy se sert du terme *verwandlungsgegenstaende; Théorie de l'économie nationale*, p. 6, 269.

§ 124.

2° Des objets biens qui se consomment à la vérité dans les travaux, mais sans reparaître dans leurs produits, c'est-à-dire qui ne sont détruits que pour que leur consommation contribue à opérer sur les matières premières, les modifications qu'on veut leur faire subir, ce sont les *matériaux* (*a*). Il est souvent difficile de distinguer si tels des biens consommés appartiennent à

la classe des matériaux ou à celle des matières premières ; ceci ne prouve rien contre la justesse de notre distinction, mais démontre seulement l'état peu avancé de nos connaissances en histoire naturelle (*b*). Ces matériaux sont en partie bruts (*c*), en partie manufacturés (*d*); on peut souvent faire des économies sur ces objets (*matériaux*), ou remplacer ceux qui sont d'un prix trop élevé, par d'autres qui sont moins chers, sans obtenir pour cela des produits moins bons.

(*a*) Voy. Storch, I, 237.

(*b*) Nous ne savons pas comment le sel et le gypse agissent sur les plantes, bien qu'il soit manifeste qu'ils favorisent leur croissance.

(*c*) Tels que le bois, la tourbe, la houille, les charbons qu'on brûle dans les manufactures ; — les matières employées pour le blanchiment des toiles, le fourrage qu'on donne aux bêtes de somme, etc.

(*d*) Tels que le charbon que l'on consomme dans les forges, la poudre pour faire sauter les mines, l'huile dont on se sert pour rendre la laine flexible et souple, pour carder et pour filer, le noir animal destiné à clarifier le sucre, l'acide sulfurique pour épurer l'huile de lampe, le chas dont se servent les tisserands pour coller les fils de la chaîne et leur faire perdre un peu de leur flexibilité.

§ 125.

Enfin il faut encore pour les manufactures :

3° Un capital engagé et immobilier, destiné, non pas comme les matières premières à être consommé, mais à servir d'auxiliaire permanent aux forces de la nature et de l'homme, et à faciliter ou à augmenter leur emploi et leur action sur les matières premières. Ce capital se consomme aussi plus ou moins vite à la longue, mais ce n'est pas là une condition de son usage. Il comprend :

a. Les bâtiments des manufactures, tels que les granges, les écuries, les magasins, les ateliers, les moulins, etc.;

b. Les animaux destinés au travail et à la peine;

c. Les instruments de chaque espèce d'industrie, et sans lesquels l'homme serait restreint à l'emploi de ses bras avec lesquels il ne peut que difficilement et mal, et souvent pas du tout parvenir à son but (*a*). Ces instruments comprennent:

α. Les simples objets dont le travailleur se fait un aide intelligent, les outils;

β. Les machines (§ 118) qui produisent aussi par leur mouvement, mais qui sont faites de manière que l'effet qu'on veut en obtenir sur les matières premières, n'est produit que par le secours des différentes parties sur lesquelles agit la force motrice, de telle sorte que leur mode d'action et leurs effets peuvent être tout-à-fait différents (*b*);

γ. Les établissements chimiques (*c*).

Les machines et les établissements chimiques sont tantôt inhérents aux manufactures, tantôt ils sont mobiles et peuvent être séparés.

(*a*) La variété infinie des fonctions auxquelles les bras de l'homme seraient nécessaires, fait que, dans la plupart des cas, ses bras seuls sont insuffisants; les animaux n'ont pas l'usage des outils, aussi ne sont-ils capables que d'un fort petit nombre d'actes mécaniques. Voy. AUTENRIETH, *sur l'homme*. Tubingen, 1825, p. 1, § (*all.*).

(*b*) Au moyen de machines, telle force de la nature qui ne produit qu'un mouvement simple, peut avantageusement faire le travail d'un ouvrier habile; mais d'un autre côté, il n'y a que l'homme qui puisse immédiatement tirer parti d'un outil; que l'on compare, en effet, le travail des scieurs de long à celui des moulins à scier, et l'ancienne manière d'écraser le grain avec la main, à celle de le moudre, adoptée depuis longtemps. Le mouvement de la meule supérieure et le branle du sac n'ont pas de ressemblance du tout avec l'action que produit la chûte de l'eau; mais quand on broie le grain à la main, le mouvement du bras correspond entièrement à l'action d'un pilon.

(*c*) Fournaux, fours, appareils de distillation, cuves, etc.

§ 126.

Aux trois catégories de choses que nous venons d'énumérer et qui se rapportent à la transformation des matières premières, il faut en joindre une quatrième, indispensable pour les besoins personnels des travailleurs, savoir :

4° Un fond de subsistances nécessaire à leur entretien pendant la durée du travail; ce fonds doit être à la disposition des travailleurs, jusqu'à l'achèvement de la production destinée à faire rentrer les dépenses qu'a coûtées leur entretien. Ce fonds est payé par les ouvriers même de leurs propres ressources, ou avec l'argent qu'ils ont emprunté, ou comme cela se voit aussi fréquemment, par l'entrepreneur qui emploie leur travail, et alors cette dépense de capital forme leur *salaire* (*a*). Il n'est pas nécessaire qu'on donne précisément aux ouvriers une habitation, des vêtements et de la nourriture; le salaire peut consister en une espèce quelconque de produits pour lesquels on peut se procurer tous les objets utiles à ses besoins. Cette partie du capital donne lieu, indépendamment de son action productive, à une consommation immédiate (*b*).

(*a*) Voy. SIMONDE DE SISMONDI, *Nouveaux principes*, I, 93.

(*b*) Ceux qui regardent les biens personnels comme objets de la production, doivent aussi ranger dans la classe des capitaux, les choses qui ne donnent que des jouissances personnelles. Voy. HERMANN, *Nutzcapital*, p. 60.

§ 127.

Comme le commerce n'apporte aucune modification aux objets (§ 123), il n'a pas besoin de matières premières; mais il lui faut des moyens de subsistance pour ses travailleurs (*a*), différentes espèces de locaux et de matériaux pour garder et transporter les produits. Le commerce a aussi un besoin particulier de capitaux, en effet :

1° Il lui faut des provisions d'objets prêts à être échangés (*b*); on ne peut en effet toujours vendre immédiatement les produits à mesure qu'ils sont achevés (*c*). Ces provisions sont, pour le commerce, ce que les matières premières sont pour les manufactures, c'est-à-dire, des objets sur lesquels se manifeste son action, et qui servent immédiatement à satisfaire les besoins et la demande générale.

2° Il faut en outre pour l'échange et pour toutes les opérations du commerce, un produit qui, quels que soient les besoins et la fortune des contractants, soit toujours accepté et rendu sans difficulté, qui puisse par conséquent figurer comme équivalent ou contre-valeur des produits et des services. Ce produit est l'*argent*, qui lorsqu'il ne consiste pas en signes (en papier-monnaie), mais en objets d'une valeur connue (l'argent-métal), représente une somme réelle de valeurs. Il en est d'une nation comme d'un particulier; de même que celui-ci doit avoir une partie de son revenu en argent, pour pouvoir faire des échanges ou d'autres opérations (prêter, louer, payer des salaires), de même celle-là doit avoir une certaine quantité d'argent pour faciliter et servir ses échanges; cet argent fait partie du capital national, car les échanges auxquels il est destiné sont intimement liés à la production (*d*).

(*a*) Fourrages pour les chevaux de travail, la houille pour les machines à vapeur destinées à faciliter ou accélérer le transport, etc.

(*b*) Storch nomme cette partie du capital, *ouvrage fait*, I, 238. — Elle n'est pas d'ailleurs d'une espèce particulière, mais elle se compose de biens non encore entrés dans la circulation.

(*c*) Il y a des choses qui ne sont produites qu'à certaines saisons, et qui ne le sont même pas tous le ans, en aussi grande quantité qu'on le désire; tels sont les vins. D'autres ne sont demandées que de temps en temps, comme les pelleteries, les étoffes de deuil. — Voy. Nebenius, *le Crédit public*, 2e édition, 1829, I, 19.

(*d*) Parmi les différentes opérations du commerce, plusieurs n'ont aucun rapport à la production, tel est, par exemple, le payement des services improductifs. On ne devrait, rigoureusement parlant, appeler capital, que l'argent dépensé en choses qui favorisent médiatement ou immédiatement la production. Cependant cette distinction serait difficile à maintenir attendu que chaque pièce de monnaie est employée

à payer tantôt un service productif, tantôt un autre qui ne l'est pas. Dans son *Traité*, t. 3, p. 301, SAY restreint plus encore la notion du capital en argent. Voy. RAU, *Annales de Poelitz*, 4e cah., 1829.

§ 128.

Le capital d'une nation se compose donc des éléments suivants :

1° Matières premières,

2° Outils, matériaux,

3° Bâtiments, instruments et machines,

4° Subsistances, (fonds de consommation) destinées aux travailleurs,

5° Marchandises, ouvrage fait,

6° Argent.

Tous, à l'exception des marchandises ou provisions, dont on ne fait aucun usage tant qu'elles conservent cette dénomination, se consomment plus ou moins. Les matières premières, les outils et les fonds de consommation se détériorent promptement, et au fur et à mesure que de nouveaux produits sont formés; quant aux autres éléments qui composent le capital, ils s'usent aussi, mais plus lentement, et l'argent même n'en est pas exempt. Le capital ne diffère donc pas du fonds de consommation (§ 51), en ce que celui-ci se consomme, ou en ce qu'il ne produit que des biens personnels, (richesses immatérielles) (§ 126), mais en ce que le fonds de consommation est consommé et non reproduit, tandis que toute diminution du capital est remplacé par une valeur égale, ou par une production supérieure. Le capital peut rester le même, quoique ses éléments varient, soit par suite d'une consommation et d'une production, soit par suite d'un échange. Grâces à l'échange, toute somme de valeurs (de l'argent, par exemple), peut être convertie en capital, pourvu qu'on l'emploie à l'acquisition de produits propres à recevoir cette destination (§ 52).

§ 129.

Par l'emploi d'un capital, on peut souvent ajouter à la force productive des agents de la production; mais il n'est pas exact de continuer à classer encore parmi les capitaux, certaines qualités ou propriétés d'un agent de la production pour l'acquisition desquelles on aurait dépensé un capital. C'est donc à tort qu'on a appelé *capital personnel* (*a*), l'habileté qu'un travailleur a acquise par son zèle et par les frais de son éducation; car, quelque soit le rôle des qualités de l'homme dans la production, elles ne sont après tout que des biens personnels et ne font pas partie de sa fortune. Elles ne font par conséquent pas partie non plus du capital (§ 46). N'est-ce pas une grave erreur en effet, de classer l'homme parmi les biens matériels qui sont destinés à sa

consommation et à son bien-être? La même observation s'applique aux améliorations apportées aux biens-fonds, et pour lesquelles on a dépensé des capitaux; telles sont, par exemple, les irrigations, les terrassements. etc. (*b*). Dans ces cas, la valeur des biens-fonds s'est accrue de la quantité dont le capital a été réduit.

(*a*) Smith, II, p. 197 et suiv. — Simonde, *Richesse commerciale*, I, 45. — Say, *Cours*, tom. I, p. 316, dit : « un homme fait est un capital accumulé. » — Mac-Culloch, *Principes*, p. 90, dit : » un homme qui a atteint sa croissance, peut être considéré comme une machine qui a coûté 20 ans d'active surveillance, et un capital considérable, par les dépenses de tout genre qu'on a faites pour son éducation. » — Hermann combat avec raison cette doctrine, p. 50.

(*b*) Lorsque toutefois ces améliorations ne peuvent pas être distinguées du sol comme les bâtiments, par exemple, § 51. Voy. Rau, note 40, sur Storch. *Contra*, Smith, II, p. 193. — Storch, I, 229.

§ 130.

On distingue les capitaux, par rapport aux services qu'on en tire, en *capitaux engagés* et en *capitaux circulants*. Ceux-là comprennent les choses qui sont au pouvoir et à l'usage des producteurs, tels que bâtiments, constructions, provisions; ceux-ci comprennent les produits qui ne sont utiles et qui ne produisent que lorsque celui qui en fait usage a cessé de les posséder, soit qu'il les ait donnés ou dépensés; tel est aussi le caractère des autres éléments du capital que nous venons d'énumérer (§ 128) (*a*). Les matières premières, après avoir subi les changements de forme, les modifications auxquelles on voulait les soumettre, et les produits faits, deviennent marchandises, et passent des mains des producteurs dans celles des vendeurs et des consommateurs, il en est de même de l'argent. Mais les outils, les bâtiments, et les moyens de subsistance s'usent et se dépensent pendant le travail de la production; à eux donc ne s'applique pas aussi bien la dénomination de capital circulant (*b*). L'argent, d'après ce que nous venons de dire, appartient au capital circulant, parce qu'il ne produit que lorsqu'on le dépense, mais il se distingue d'une manière bien nette et tranchée des autres biens que l'on comprend sous cette dénomination, en ce qu'il reste toujours dans la circulation. Si l'on envisage par conséquent l'économie de toute une nation, on peut considérer l'argent qu'elle possède, comme un moyen de circulation, et comme un instrument particulier des échanges, dans lequel on rencontre les caractères des deux espèces de capitaux (*c*).

(*a*) Le capital engagé est généralement d'une durée beaucoup plus longue que le capital circulant, dont la consommation est très-rapide.

Les outils du menuisier s'usent moins vite que les moyens de subsistance de ses

ouvriers, ou que son bois; mais toutefois ce n'est pas l'inégale durée de ces objets qui constitue à elle seule, le caractère des deux espèces de capitaux, comme le dit RICARDO, *Principes d'économie politique*, trad. *Constancio*, t. I, p. 32. L'achèvement de plusieurs sortes de produits, par exemple, la préparation des cuirs dans les tanneries, exige souvent un grand espace de temps, et il n'y a pas même toujours dans ce cas consommation de peaux (§ 68, (*a*)). Il en est ainsi des produits achevés; tant qu'ils font partie du capital du marchand ils ne se consomment pas, tandis qu'une quantité d'autres objets, par exemple, les sacs des meuniers sont d'une fort courte durée.

(*b*) On ne peut l'entendre que de telle sorte : que l'entrepreneur du travail, en place des parties de son capital qu'il dépense, et qui sortent de sa possession, acquiert d'autres produits, ce qui constitue une dépense et une rentrée.

(*c*) Voy. SMITH, II, p. 202-221.

§ 131.

La proportion du capital fixe au capital circulant n'est pas la même dans les différentes espèces de production. Il y a des travaux pour lesquels il ne faut qu'un fort petit capital engagé; dans la pêche, le commerce, l'agriculture, le capital engagé doit être plus grand que le capital circulant; il doit être plus grand encore pour les travaux d'art et les mines (*a*). Il importe de connaître la part contributive de chacun de ces capitaux, dans toute production, afin de savoir ce qu'elle doit produire pour leur entretien, même abstraction faite des profits qu'elles peuvent donner. Le capital circulant doit être entièrement reproduit par l'objet à la formation duquel il a été consommé; tandis que le capital engagé ne doit être reproduit que quant à la partie qui en a été consommée ou usée pendant la production à laquelle il a servi (*b*).

(*a*) STORCH, I, p. 243.

(*b*) Supposons qu'on ait appliqué à deux industries différentes A et B et pour un an, deux capitaux de 28.000 fl. chacun, mais dans la proportion suivante :

	A.	B.
Capital engagé.	10,000 fl.	18,000 fl.
— circulant.	18,000 »	10,000 »
Total. . . .	28,000 »	28,000 »

Pour la réparation et l'usure du capital engagé, admettons qu'il faille 10 °/₀ :

	A.	B.
Le capital circulant qu'il faut reproduire en entier est.	18,000 fl.	10,000 fl.
L'usure du capital engagé.	1,000 »	1,800 »
Total. . . .	19,000 »	11,800 »

On voit que dans cette hypothèse, bien que les deux capitaux soient égaux, la production de A, doit s'élever à 19,000 fl., celle de B, à 11,800 fl., pour que les capitaux circulants soient reproduits.

Un entrepreneur qui augmente ses capitaux engagés et qui sont d'une grande durée, n'augmente pas par là, considérablement, ses frais de production; mais ceux-ci diminuent infiniment quand on réduit les capitaux circulants. On voit souvent ces deux améliorations marcher de front dans les progrès de l'industrie.

§ 132.

Il importe pour les profits de la nation, comme pour ceux du particulier, qu'il y ait entre ces deux espèces de capitaux et entre les parties dont ils se composent, une juste proportion; laquelle varie dans chaque espèce de travail productif, en raison des perfectionnements qu'y ont apportés et des progrès que leur ont fait faire les arts. Le capital circulant et principalement deux de ses éléments : les matières premières et le fonds de subsistances, sert à entretenir non pas uniquement le capital engagé, les matériaux et le fonds de subsistances destiné aux ouvriers, mais encore le fond général de consommation; c'est à ces deux éléments que les produits doivent leur formation.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA FORMATION DU CAPITAL.

§ 133.

Les capitaux doivent leur existence

1° A la formation de nouveaux produits, soit

2° Qu'on les retranche sur la consommation improductive et qui ne donne que des biens personnels (*a*), soit

3° Qu'on les emploie productivement (*b*).

On peut donc toujours de cette manière multiplier les capitaux existants.

Quand on envisage la nature des produits épargnés, on remarque

1° Que s'ils peuvent être consommés reproductivement, comme par exemple, les moyens de subsistance destinés aux ouvriers, les matières premières, ils sont propres, sans aucun doute, à être convertis en capitaux et peuvent aller grossir le capital national.

2° Mais que s'ils consistent en objets d'une autre espèce, notamment en argent, forme sous laquelle existent le plus grand nombre des épargnes, on ne peut pas toujours les regarder comme des capitaux (*c*). Cependant comme la plupart des rentrées en argent sur lesquelles on peut faire des économies, proviennent en dernière analyse de produits nouvellement créés, ou apportés de l'extérieur, on peut admettre, sans erreur grave, que toute épargne consistant en argent, correspond à une pareille valeur de produits nouvellement formés, et qu'on peut, avec cette somme échangée contre une certaine quantité de matériaux, d'outils, etc., augmenter son capital.

(*a*) Une production même abondante, mais sur laquelle on ne ferait pas d'épargnes, n'accroîtrait pas le capital national. SMITH, II, ch. I. — STORCH, II, 254.

(*b*) Si on ne tirait pas parti des produits faits et achevés, rigoureusement parlant ils ne feraient pas partie du capital national et n'augmenteraient pas notre fortune (§ 52). Voy. LAUDERDALE, *sur la Richesse nationale*, p. 51, 52. — Partout où les citoyens peuvent compter sur la garantie de leurs droits, ils trouvent des motifs suffisants pour ne pas laisser chômer leurs épargnes.

(*c*) Les pièces de monnaie qui composent ces sommes ont le plus souvent déjà fait partie de la fortune nationale.

§ 134.

Les hommes sages et économes sont, par rapport aux prodigues et aux gens sans ordre, d'ordinaire en assez grand nombre pour qu'on ne doive pas craindre de voir diminuer le capital national, mais pour qu'il s'accroisse sans cesse, quoique lentement toutefois. La manière de vivre d'une nation ou de quelques-unes de ses classes, ainsi que le plus ou moins d'habileté et de succès des producteurs, peuvent accélérer ou retarder l'accroissement du capital; mais des événements, tels que les guerres civiles, des expéditions malheureuses, des inondations, etc., peuvent singulièrement aussi le diminuer. Toutes les épargnes qui ont pour but l'accroissement du capital national seraient inutiles, si le pays n'offrait aucun moyen de les employer productivement, ou s'il n'était pas possible de les prêter à l'étranger; mais en général on peut heureusement encore toujours recourir à l'une ou l'autre de ces manières d'en tirer parti (*a*).

(*a*) Les difficultés qu'on rencontre à employer utilement des capitaux ne tiennent, d'habitude, qu'à de mauvaises institutions ou à l'absence de connaissances. Cette dernière cause est générale en Allemagne, où l'on n'a pas encore osé faire l'essai des opérations les plus productives qui, depuis longtemps, ont réussi dans les pays voisins. Les progrès de l'industrie et l'extension donnée à nos besoins offrent sans cesse un nouveau champ à l'emploi de nos capitaux. Voy. contre cette doctrine, LAUDERDALE, p. 53. — LOTZ, *Traité*, t. I, 210.

Digitized by Google

SIXIÈME DIVISION.

CONCOURS DES AGENTS DE LA PRODUCTION.

§ 135.

Les différents agents de la production dont nous venons de nous occuper ne manifestent d'effet, que lorsqu'ils sont mis en rapport entre eux. Les forces naturelles qui ne se montrent pas moins dans les biens-fonds que dans les capitaux (notamment dans les matières premières et les outils) ne produiraient cependant pas grand'chose sans le concours du travail de l'homme. Le travail à son tour dépend des capitaux; il ne serait rien non plus sans les biens-fonds, et trouve un puissant auxiliaire dans les forces de la nature. Cette dépendance réciproque des agents de la production démontre que leur action dépend de leur heureuse combinaison. Si, dans une entreprise, où se rencontrent plusieurs de ces agents, l'un d'eux était hors de toute proportion avec les autres, la production n'en tirerait aucun avantage, jusqu'à ce que l'équilibre fût rétabli. Ceci est vrai surtout du rapport des capitaux au travail; mais il est à remarquer, à cette occasion, que le capital est l'agent le plus variable, et qu'on peut prévenir les fâcheux effets de sa rareté, en s'adressant à l'étranger (*a*).

(*a*) Lorsqu'il y a disproportion entre les terres, les capitaux, et le travail, on peut se livrer à des occupations qui, comme le commerce et l'industrie, n'exigent pas beaucoup d'espace.

§ 136.

Celui dont l'occupation et l'intérêt est d'associer les agents de la production, de manière à leur faire créer des richesses, s'appelle *entrepreneur de la production* ou *du travail*. Il arrive fréquemment que les propriétaires n'ont pas de capitaux assez grands pour exploiter leurs terres; souvent aussi les capitalistes et les propriétaires de terres n'ont pas la capacité qu'il faut pour en tirer parti : ce sont là des motifs qui ont fait naître les entrepreneurs, espèce d'hommes auxquels les propriétaires ont confié leurs capitaux pour les rendre productifs; mais il en est un autre non moins vrai, c'est que les

travaux d'un grand nombre d'ouvriers occupés à une même production, doivent être coordonnés par une seule tête qui en dirige les efforts, et leur donne du capital. L'entrepreneur est donc l'intermédiaire indispensable entre les propriétaires de terres, de capitaux et les ouvriers (*a*).

(*a*) Il n'y a rien de changé dans la qualité de l'entrepreneur, bien que parfois il soit propriétaire de terres et de capitaux, comme cela se voit chez les cultivateurs-propriétaires.

§ 137.

La conduite d'une entreprise est un véritable travail, travail délicat et important qui exige, pour produire d'heureux résultats, beaucoup de qualités morales et intellectuelles, des connaissances spéciales, de l'expérience, un esprit de combinaison, de la réflexion, de l'énergie, de l'ordre, du zèle, etc. Elle est tout-à-fait différente de chacune des espèces d'occupations nécessaires à une entreprise; en effet chacune d'elles ne comprend qu'une partie de l'entreprise, tandis que l'entrepreneur doit toujours avoir en vue l'ensemble des opérations et faire marcher tous les travaux au même but. Cependant à cette direction ne se borne pas tout le travail de l'entrepreneur; il doit se procurer aussi les capitaux nécessaires à ses opérations s'il ne les a pas déjà lui-même, et ceci est parfois très-difficile, surtout quand l'entreprise est vaste. Enfin toute entreprise est en outre plus ou moins soumise à des chances de perte, elle peut même compromettre les capitaux qui y sont engagés, et ces sinistres doivent être supportés par l'entrepreneur, soit que lui-même ou tout autre ait fourni les capitaux (*a*).

(*a*) Ces observations font clairement voir, qu'il ne faut pas considérer l'entrepreneur comme un simple ouvrier travaillant à gages.

Digitized by Google

SEPTIÈME DIVISION.

DES BÉNÉFICES DE CEUX QUI SE LIVRENT A LA PRODUCTION.

§ 138.

L'avantage que retire la société de l'emploi des agents de la production consiste en ce qu'on en obtient des valeurs supérieures à celles qu'on a consommées pour les former. Mais en général, cet avantage ne serait pas un motif suffisant pour engager les propriétaires de terres et les capitalistes à employer ou à faire employer productivement les différentes parties de leur avoir, ni pour déterminer les entrepreneurs et les ouvriers à s'imposer ce travail (*a*). Il doit donc s'y joindre encore un mobile d'économie tout particulier; il faut pour cela qu'une partie des nouveaux produits leur tombe en partage pour les remplir des dépenses et des pertes que la privation de leurs propriétés leur ont occasionnées et pour leur donner en outre un revenu. L'assurance d'avoir une part à ces produits est la condition indispensable de leur coopération aux travaux productifs (*b*).

(*a*) C'est avec raison qu'on appelle indifféremment producteur et travailleur productif les ouvriers et les entrepreneurs. Cependant Say appelle aussi *producteurs*, ceux qui louent leurs terres et leurs capitaux moyennant une rente. Voy. *Cours*, I, 228.

(*b*) Nous ne parlons pas ici des forces naturelles qu'il n'est possible à personne *de s'approprier exclusivement*, et qui se manifestent dans les biens-fonds et les capitaux.

§ 139.

Les différentes branches de revenus dont nous venons d'expliquer la cause et la nécessité dans le § précédent, et dont nous traiterons plus amplement en parlant plus tard de leur distribution (*a*), ne sont pas toujours en réalité aussi distinctes que la science nous les montre; lorsque nous les envisageons séparément, elles nous apparaissent, comme (*b*) :

1° Une récompense que l'ouvrier reçoit comme tel, abstraction faite des autres agents de la production, uniquement pour son travail; c'est le *salaire* (Lohn), voy. § 187;

2° Un revenu pour le propriétaire de terres, perçu par ce dernier seulement à raison de sa propriété, et parce qu'on l'emploie à des travaux utiles; c'est la *rente de la terre* (Grundrente), voy. § 206;

3° Un revenu pour le capitaliste, à raison de l'emploi utile de son capital; c'est l'*intérêt du capital* (Capitalrente), § 221;

4° Un revenu pour l'entrepreneur (§ 135-136) pour les peines et les risques de son entreprise; c'est le *profit de l'entrepreneur* (Gewerbs oder Unternehmungsgewinn), § 237 (*c*).

(*a*) Ceci sert de transition au troisième livre de notre traité.

(*b*) Ceux qui louent leurs biens pour les agréments, pour les plaisirs, pour les biens immatériels qu'ils offrent, perçoivent aussi un revenu de ce chef. On donne un salaire pour les services, une rente ou un intérêt pour les biens empruntés ou loués; il y a des profits enfin pour l'entrepreneur des travaux.

(*c*) Dans la première édition de cet ouvrage l'auteur avait, immédiatement après l'énumération de ces différentes espèces de revenu, donné des développements sur chacun d'eux; il a préféré dans cette édition, renvoyer ces explications au livre suivant, et en faire l'objet de trois divisions spéciales.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA DISTRIBUTION DES BIENS.

§ 140.

On peut envisager la distribution des biens matériels entre les membres de la société,

1° Par rapport aux capitaux qu'elle possède déjà;

2° Par rapport à ses revenus annuels ou au revenu brut de la nation (§ 70).

Le mode de répartition des capitaux (qui se composent de tous les biens-fonds, des épargnes, des fonds de consommation et des créances sur les pays étrangers) entre tous les citoyens, diffère d'une nation à l'autre, par suite de causes anciennes et de circonstances locales (*a*). L'histoire de chaque peuple en fournit la preuve et la statistique nous en offre le tableau. L'économie nationale a moins à s'occuper des causes, que des conséquences résultant de cette distribution fondamentale des richesses, et de son influence sur le partage annuel du revenu brut. Ce partage nous donne la mesure des ressources des différentes classes d'une nation et des individus qui la composent, car chacun ne peut consommer en définitive pour ses besoins que ce que comportent ses revenus.

(*a*) On conçoit aisément qu'il doit y avoir de grandes propriétés dans un pays qui a été partagé par des conquérants, et que le cultivateur y sera pauvre.

§ 141.

La distribution du revenu brut d'une nation, peut être considérée comme l'intermédiaire (terme moyen) entre la production et la consommation (*a*) et mérite une attention particulière.

Digitized by Google

1° Elle a un rapport intime avec la production, en effet :

a. La part de revenu de chacun est, en règle générale, en raison de sa coopération à la production; par exemple la part du propriétaire (la rente), dépend entre autres choses, de la coopération et du concours plus ou moins utile de ses terres à la production;

b. La manière dont les richesses sont divisées doit avoir, à son tour, une grande influence sur la production future, qui n'est jamais plus importante en effet, que quand la majeure partie du revenu national se partage entre ceux qui sont le plus disposés et les plus aptes à en faire un emploi productif.

2° Elle détermine la nature des dépenses, le rapport de la consommation productive à la consommation improductive, et l'étendue des besoins que chacune des classes de la nation peut satisfaire.

(*a*) Contre cette doctrine, LOTZ, *Traité*, tom. I, p. 305, qui traite de la distribution au chapitre de la consommation. Voy. sur l'état actuel de ces matières, RICHARD JONES, *An essay on the distribution of wealth, and on the sources of taxation*. Londres, 1831, préface.

§ 142.

On peut diviser les différentes classes de la société, d'après la nature et la part qu'elles reçoivent du revenu brut général :

1° En propriétaires de terres,

2° Propriétaires de capitaux (dans le sens économique) et de matériaux qui se louent (§ 54); *capitalistes*, (lato sensu),

3° Entrepreneurs de travaux et de services productifs,

4° Ouvriers dans ce double sens,

5° Personnes qui reçoivent la nourriture et l'entretien sans rendre de services équivalents, tels que les vieillards, les enfants, les malades, les pauvres, les détenus; ou ceux qui vivent en hostilité avec la société et ses lois, les escrocs, les voleurs, etc.

§ 143.

Chez une nation déjà civilisée et parvenue à un état assez avancé d'économie politique, il n'y a qu'une bien petite partie des biens nouvellement créés, qui soient immédiatement consommés par ceux-là même qui les ont formés (*les producteurs*); la plus grande quantité en est transmise par l'intermédiaire du commerce à d'autres personnes pour la consommation desquelles on les a destinés; c'est le commerce qui

1° Donne à chaque classe de la société son revenu en tel ou tel produit, et

2° Facilite à chacun l'acquisition des produits qu'il désire.

Il est donc évident qu'on ne peut connaître comment les produits annuels se distribuent, qu'après avoir étudié les conditions de la circulation (*a*).

(*a*) On peut considérer les biens immatériels comme l'équivalent des biens matériels en échange desquels on les donne, par exemple quand on paie le travail, en argent ou en d'autres produits; mais il ne peut être question ici d'un commerce de services, où l'on ne se paie pas en biens matériels, mais en biens immatériels et en services réciproques, parce qu'ils n'offrent pas de mesure de valeur, et qu'ici manquent des motifs d'intérêt.

§ 144.

Le prix, dans le commerce, est la mesure des biens qu'on donne pour des prestations de toute espèce, soit qu'elles consistent dans la cession ou dans le prêt à usage des choses, ou dans un travail quelconque (§ 56). Il faut avant tout rechercher quelle est la loi des prix, pour expliquer la circulation des biens; car les revenus de tout homme consistent, pour la plus grande partie, dans le prix qu'il reçoit pour ses services. Ceci nous explique comment les prix règlent la division des revenus.

§ 145.

En général, on entend par prix, la contre-valeur que chaque contractant reçoit dans un échange de biens matériels.

Nous avons déjà parlé antérieurement (§ 56 et 99) du prix (*Tauschpreis*), comparé à la valeur. Cependant il y a des services aussi qui ont leur prix, puisqu'on les paie en biens matériels (§ 144), et ce prix détermine le revenu des individus qui font leur profession de les offrir (§ 139). Il faut comprendre dans cette catégorie

1° Le prix payé au journalier pour son travail, par celui qui l'emploie, le *salaire;*

2° Le prix donné pour l'usage d'un bien-fonds; c'est la somme que le propriétaire reçoit du fermier, la *rente* (ausbedungene Grundrente);

3° Le prix que l'on donne au propriétaire pour l'usage d'un capital qu'on lui a emprunté (pour la rente du capital), l'*intérêt*.

Digitized by Google

DEUXIÈME DIVISION.

DU PRIX.

PREMIÈRE SECTION.

DES CAUSES QUI DÉTERMINENT LE TAUX DES PRIX.

§ 146.

Dans tout échange, les contractants se donnent réciproquement une quantité de biens qu'ils estiment pour lors, au même (degré) taux, quelque différents qu'en soient du reste la valeur et les frais de production. L'objet réciproquement donné représente le prix (*a*) de celui qu'on reçoit (*b*). Le prix est toujours subordonné à l'accord des parties, c'est-à-dire de ceux qui doivent donner un objet, et en recevoir un autre en échange; chacune d'elles ne contracte que dans la vue de l'avantage qu'elle recevra et ne se détermine qu'à ces conditions. Mais il y a des causes externes aussi, et supérieures à la volonté des contractants, qui les mettent dans l'alternative ou de ne pas contracter ou de se contenter d'une partie des avantages seulement qu'ils se promettaient; trois causes principales règlent les prix, ce sont:

I. La valeur des biens qu'on veut échanger,
II. Leurs frais de production,
III. La concurrence des offrants et des demandeurs.

(*a*) Voy. une excellente dissertation sur le prix, dans HERMANN, *Essais d'Économie politique*, 4e divis., p. 66 144 (all.).

(*b*) Lorsqu'on donne un *scheffel* (2 hectolitres) de froment, pour 6 aunes de toile, le froment est le prix de la toile; mais on peut dire aussi dans le sens inverse, que le prix d'une aune de toile équivaut à 1/6 de scheffel; tout dépend de la question de savoir, lequel de ces deux produits est pris pour unité. Depuis qu'on se sert de l'argent, c'est ce produit qu'on appelle le prix, dans les échanges.

§ 147.

I. La valeur qu'un objet a pour nous, détermine l'étendue des sacrifices que nous voulons faire pour en obtenir la possession (*a*), en supposant que nous le destinions à notre usage (§ 57 *bis*). Quand le commerce est libre, personne ne fait des achats auxquels il perd, à moins que ce ne soit par des causes ou par des motifs étrangers à l'économie, ou pour réaliser de grands bénéfices dans un temps éloigné. Ainsi, abstraction faite de ce cas, et lorsqu'on n'a égard qu'à l'avantage présent et économique, on peut poser comme *première règle :* « que le prix d'un objet ne dépasse pas la valeur qu'il a pour l'acheteur », (c'est-à-dire pour celui qui en fait ou veut en faire l'acquisition par un échange) (§ 64, n° 1). Parfois on a égard à la valeur des objets qu'on offre en échange de ceux qu'on demande, et celle-là doit nécessairement être inférieure à celle-ci, pour que le demandeur gagne à l'échange. Il résulte de cette règle :

a. Qu'entre plusieurs personnes qui demandent un objet, et qui ont une même fortune, celle, pour laquelle cet objet aura la plus grande valeur individuelle, sera portée à faire les plus grands sacrifices pour l'obtenir, comme cela se voit clairement dans les ventes aux enchères ;

b. Que les objets qui ont une grande valeur, se vendent à des prix excessifs dans les temps où la demande en augmente ; c'est ce qu'on remarque pour les moyens de subsistance, dans une ville assiégée, dans un désert, aux époques de disette (*b*) ;

c. Que le prix des objets qui ne sont pas indispensables, haussant, le nombre des demandeurs doit diminuer, parce que ceux pour qui la valeur de ces objets est moins grande que leur prix, se décideront à ne pas les acheter;

d. Que pour des choses propres à différents usages, et qu'il est impossible de multiplier à volonté, dans lesquelles par conséquent il ne faut avoir aucun égard aux frais de production, et dont on peut aisément exprimer la valeur en chiffres, les prix doivent se régler à peu près sur leur valeur ; ceci s'applique particulièrement aux terres cultivables (*c*).

(*a*) Si dans cette circonstance on argumentait du haut prix, pour conclure à la haute valeur d'un objet, il ne faudrait pas cependant *à contrario*, inférer que cet objet n'a qu'une petite valeur, parce que son prix est peu élevé ; car quel est celui qui n'acquerrait pas volontiers un objet lors même qu'il pourrait s'en passer, s'il pouvait l'obtenir à bas prix ?

(*b*) Voy. (§ 63*bis*) comment se règle la valeur d'une somme d'argent.

(*c*) Lorsqu'un champ se vend à un prix double d'un autre, on peut généralement en conclure qu'il donne un produit net, double de celui que donne le second. Cependant on ne peut pas toujours s'attendre à voir un juste rapport entre les prix et la valeur des choses; car la concurrence fait naître de grandes variations dans les

prix et les préjugés et l'usage agissent de telle sorte que souvent on n'estime pas les produits d'après leur valeur, ni par l'utilité qu'on en peut retirer : un produit enfin est souvent propre aussi à plusieurs usages. Ainsi le prix du bois, bien que parfaitement indépendant des frais de production, ne se règle pas uniquement sur la propriété qu'il a de nous chauffer; car le bois de chêne, par exemple, est recherché pour différentes professions; tandis que la tourbe, malgré son prix peu élevé, n'est pourtant pas généralement demandée parce qu'elle donne une grande quantité de cendres.

§ 148.

II. Les frais de production et de transport d'un objet, lorsqu'on peut toujours l'obtenir régulièrement au même taux, peuvent aussi bien que la valeur, déterminer son prix.

a. C'est ce qu'on observe fréquemment pour les objets qu'on met en vente : en effet celui qui les offre est certain de ne pas perdre, pourvu qu'il reçoive en échange autant qu'il lui faut pour recommencer sa production. La considération des frais de production est la seule qui détermine celui qui tient en magasin plus de produits qu'il ne lui en faut pour sa consommation ; ces produits n'ont plus pour lui de valeur concrète (§ 57 *bis*) (*a*); c'est aussi la seule, pour ceux qui ne fabriquent que dans la vue de vendre; on conçoit en effet que dans ce cas, l'entrepreneur ne travaille pas pour sa consommation individuelle. Le fabricant, le marchand, etc., dans leurs opérations, ne font aucune attention à la valeur des marchandises qu'ils offrent, mais seulement à ce qu'elles leur ont coûté ; il leur suffit d'obtenir un prix supérieur à leurs frais de production, et qui leur assure en outre un profit; car ils feraient une perte, si le prix qu'ils obtiennent n'était au moins assez élevé pour compenser leurs frais. On peut donc poser comme *deuxième règle* : « qu'on ne vend pas les produits à un taux inférieur à leurs frais de production. »

(*a*) Le cultivateur, par exemple, qui ne produirait que ce que réclament ses besoins et qui ne le trouverait pas ailleurs, ne vendrait une partie de ses produits qu'à la condition d'en obtenir un prix fort élevé; mais quand sa production dépasse ses besoins, il se défait volontiers du superflu pourvu qu'il fasse ses frais et qu'il ait un léger profit; et c'est ainsi que nous voyons des produits de très-grande valeur se vendre journellement à bas prix.

§ 149.

b. Les frais de production de l'objet qu'on demande concourent avec sa valeur à régler son prix, par les motifs suivants :

Chacun est, dans son propre intérêt, toujours attentif à se procurer les produits qui lui sont nécessaires, au meilleur marché possible ; personne ne

donnera le prix qu'on lui demande pour un produit s'il peut se procurer le même à meilleur marché ailleurs; et il appréciera cette circonstance, s'il sait à quel taux, il peut, lui ou tout autre, le produire ou en faire l'acquisition; ainsi, et c'est une *troisième règle :* « le prix d'un produit peut tout au plus s'élever au taux pour lequel le demandeur peut l'obtenir ailleurs » (*a*). Cependant ce que nous venons de dire pour la limite des prix n'est pas toujours applicable, et notamment dans les cas suivants :

α. Lorsque l'objet qu'on demande est tel qu'on ne peut calculer rigoureusement ses frais de production, par la raison qu'on ne peut toujours se le procurer. Tels sont par exemple les produits des arts, les antiquités, les objets que la nature ne présente que rarement;

β. Quand il consiste en argent, parce qu'on n'achète pas l'argent pour lui-même, mais pour le donner contre d'autres valeurs (§ 63 *bis*) dont on a un besoin plus urgent;

γ. Quand on ne connaît pas ses frais de production, comme cela a souvent lieu pour les produits des pays étrangers, et pour des objets d'art;

δ. Quand on ne peut le produire qu'à certaines conditions, qui ne sont au pouvoir ni des demandeurs ni d'autres personnes (*b*);

ε. Quand par suite de la division du travail, il n'y a qu'une classe d'ouvriers capables de former tel produit;

ζ. Quand le demandeur consent à payer un produit à un taux supérieur à ses frais de production, parce qu'il le trouve d'une bonne qualité ou à son gré, ou bien parce qu'il peut l'obtenir au moment où il le désire.

(*a*) Au lieu de dire que les frais de production des objets réciproquement offerts et demandés concourent à déterminer les prix, on peut énoncer cette proposition d'une autre manière, savoir : « l'offrant et le demandeur, avant d'opérer un échange, ont égard aux frais de production des objets qu'ils offrent réciproquement. »

(*b*) Il en est ainsi des vins exquis; il ne peut pas être question ici de leurs frais de production, car les bons clos ne donnent chaque année qu'une certaine quantité de produits qu'on ne peut pas augmenter à volonté.

§ 150.

Les frais de production de l'objet offert ne sont aucunement pris en considération, lorsqu'il n'est pas possible de le produire au gré de la demande, c'est-à-dire, lorsque ce n'est pas sans peine qu'on peut trouver à le remplacer par un objet qui a les mêmes qualités. C'est donc uniquement sa valeur que l'on considère dans ce cas, et l'on est bien plus rarement d'accord sur l'estimation individuelle de celle-ci, que sur les frais de production (*a*). En général, on peut dire que les échanges les plus fréquents se font avec les

Digitized by Google

produits qu'on obtient régulièrement et sans peine, et dont les prix sont par conséquent toujours en raison de leurs frais de production (*b*).

(*a*) C'est parce que l'opinion des demandeurs n'est pas uniforme sur la valeur des biens, que l'on parvient à s'accorder plus facilement.

(*b*) Les causes que nous venons d'énumérer comme déterminant le taux des prix, nous donnent les conditions suivantes pour l'élévation de ceux-ci. Nommons A l'objet qu'on offre, et B l'objet demandé ;

1° La valeur de B sera supérieure à celle de A (§ 147) ;

2° Les frais de production de A seront moins grands que la valeur de B (§ 147), mais dans certains cas,

3° Les frais de production de A seront inférieurs à ceux de B (§ 149).

Pour le demandeur de l'objet de A (l'offrant B), l'inverse aura lieu, en donnant à B la position que vient d'avoir A, et réciproquement. Mais si, comme cela se voit ordinairement, pour l'un des objets offerts, soit A par exemple, on n'envisageait que la valeur (si c'était une somme d'argent), et si celui qui offre l'autre produit, c'est-à-dire l'objet B, n'en considérait pas la valeur, mais uniquement les frais de production, les données suivantes seront encore d'une application générale :

1° La valeur de B (marchandise), devra être plus grande pour le demandeur, que la valeur de A (prix en argent);

2° Les frais de production de B devront être moins grands pour celui qui offre cet objet, que la valeur de A.

En supposant que B vaille 100 fl. pour le demandeur, et que ses frais de production soient de 70 fl. pour l'offrant, il faudra que le prix de la quantité A qu'on donne pour obtenir B, tombe entre 70 et 100 fl. Ces deux sommes sont donc les limites de son prix. Et plus ces limites sont écartées, plus il y a d'espace pour les variations du prix. Si les conditions que nous venons d'énoncer ne sont pas remplies, il ne se fera pas d'échange ou du moins il ne s'en fera pas beaucoup.

§ 151.

D'après ce que nous venons de voir il est facile de répondre à la question suivante : en quoi consiste le gain que nous retirons d'un échange? Toute opération de ce genre faite librement, et après mûre délibération donne un profit à chacun des contractants, profit qui résulte de la diversité de leurs estimations (*a*).

1° L'acheteur destine-t-il le produit dont il fait l'acquisition à son propre usage? Le gain qu'il fait à cette opération est toujours égal à la différence de valeur (concrète) des objets échangés; cette différence se mesure :

a. Sur la valeur de l'objet donné par l'acheteur, lorsque cet objet ne peut pas être aisément remplacé, ou lorsqu'il consiste en argent,

b. Ou sur son coût, lorsqu'il est facile de se le procurer ailleurs.

Si le prix de l'objet qu'on achète était moins élevé que les frais pour lesquels

on peut le produire soi-même ou l'obtenir ailleurs, la différence entre les frais de production et le prix, formerait pour l'acheteur un profit, qu'on peut appeler bénéfice sur le coût (*Gewinn aus den kosten*); mais ce n'est là cependant qu'une partie du gain qu'il fait à son achat (*b*).

2° Mais s'il veut le revendre, il doit réunir et comparer l'achat et la revente; la différence des prix de l'achat et de la revente, et des autres frais accessoires, constituera le bénéfice.

(*a*) Ceci s'explique par la différence des estimations individuelles; mais celui qui n'envisage un échange que sous un seul point de vue sera facilement amené à croire qu'il est le seul qui gagne, et que son vendeur perd.

(*b*) Une personne achetant pour 100 fl. un objet qu'elle évalue à 180 fl., fait à cette opération un gain de 80 fl. Si pour le produire elle-même, ou pour l'acheter d'un autre, elle devait donner 136 fl., les 36 fl. qu'elle aurait épargnés à son achat seraient le profit qu'elle aurait fait sur le coût (frais de production); et la différence de la valeur qu'elle lui aurait reconnue (180 fl.), d'avec les frais de production (136 fl.), ou 44 fl. formeraient la seconde partie de son gain. On pourrait aussi faire ce second profit en produisant soi-même l'objet qu'on demande ou en s'adressant à un autre vendeur; car il ne résulte pas d'une circonstance fortuite uniquement, aussi d'ordinaire ne le compte-t-on pas, parce qu'il est souvent difficile de le traduire en chiffres. Si l'objet en question ne valait que 130 fl., on ne pourrait sérieusement mettre son prix à 136 fl.; car personne ne veut dépenser plus, que ne le comporte la valeur de l'objet qu'il demande; et il y aurait encore dans ce cas, un bénéfice de 30 fl. à faire sur l'acquisition.

Lotz pense que le profit sur la valeur et le profit sur le coût, sont tout-à-fait différents, bien qu'ils coïncident toujours. *Traité*, tom. I, p. 315; et Hermann, *dans ses Recherches*, p. 69, dit avec raison que l'évaluation des produits, en argent, ne concerne que leur valeur échangeable; or, comme on peut attacher du prix à la valeur d'une somme d'argent, il est reçu d'exprimer de la sorte la valeur en usage des choses.

§ 152.

III. La concurrence (§ 146). Lorsque plusieurs demandeurs également riches se présentent pour obtenir une espèce de produits dont la quantité n'est pas suffisante pour tous, il n'y a que ceux qui consentent à faire un sacrifice plus grand que leurs concurrents, qui l'obtiennent; et de même, lorsqu'il y a concurrence pour l'offre d'un produit (d'offrants), et peu de demandeurs, ceux qui veulent vendre les premiers, doivent se contenter d'un prix moins élevé. La concurrence des demandeurs ou la grande *demande* est favorable au vendeur, car elle tend à faire hausser le prix pour les acheteurs, en raison de son intensité; les acheteurs au contraire ont un avantage d'autant plus grand, qu'il y a plus de vendeurs ou d'*offre*, parce

Digitized by Google

qu'alors les prix tendent à baisser. La concurrence réciproque maintient donc le prix dans les limites naturelles de la valeur et des frais de production, et les élève tantôt au plus haut, tantôt au plus bas terme.

§ 153.

Partout où il y a concurrence, il n'y a pas seulement opposition de tous les offrants et de tous les demandeurs, mais chaque offrant et chaque demandeur individuellement pris a un intérêt différent de celui de ses rivaux; en effet, il a un double but :

1° Il veut, dans sa rivalité avec ses confrères, soit qu'il s'agisse de vendre ou d'acheter, atteindre son but.

2° Il ne veut accorder à celui avec lequel il contracte, que ce qui est rigoureusement nécessaire, pour y parvenir. Ces tendances réciproques se combattent, et poussent chacun à étudier avec soin et à connaître avec précision les conditions et les circonstances sous l'empire desquelles il peut contracter le plus avantageusement.

§ 154.

Le rapport de l'offre à la demande règle toujours, en dernier résultat, le prix de tous les produits à l'exception pourtant de ceux dont la demande est aussi rare que l'offre. L'intensité de la concurrence, dépend donc :

1° De la somme de telle espèce de produits

a. Que les uns demandent et peuvent payer,

b. Que d'autres offrent et veulent vendre (*a*);

2° De l'empressement et des ressources qu'ont les offrants ou les demandeurs pour contracter (*b*), et notamment

a. Du besoin des demandeurs, lequel détermine les sacrifices plus ou moins étendus qu'ils feront pour obtenir ces produits; il dépend de la valeur qu'ils leur attribuent (*c*), et en partie de leur fortune (*d*);

b. De la volonté plus ou moins grande des vendeurs de se défaire de leurs marchandises; plus ce besoin sera grand, plus tôt ils se décideront à donner leurs produits à bas prix, s'il ne trouvent pas de moyen plus avantageux de s'en défaire.

(*a*) Le désir réellement manifesté d'avoir un objet ou de s'en défaire, suffit pour modifier les prix. Les produits qu'on n'a pas encore mis en vente, ne font pas plus baisser le prix, que le besoin qui s'en fait sentir ne le fait hausser, aussi longtemps qu'on n'a pas cherché à le satisfaire; à moins toutefois que la prévision d'une demande ou d'une offre prochaine n'ait ralenti la volonté des contractants. — Du reste le nombre des offrants et des demandeurs ne prouve rien par lui-même pour

la concurrence, si ce n'est lorsqu'il est le résultat de l'existence effective d'une quantité plus ou moins grande de produits offerts ou demandés.

(*b*) Cette circonstance n'est souvent connue que lorsqu'elle s'est manifestée dans les échanges; mais elle doit servir d'auxiliaire pour expliquer les phénomènes que présentent le commerce.

(*c*) Une demande même fort grande de produits qui ne sont pas indispensables, peut ne pas en augmenter beaucoup le prix; parce que s'il haussait, une partie des demandeurs le trouveraient peut-être trop élevé pour la valeur qu'ils y attachent, et n'en voudraient plus (§ 147, *c.*).

(*d*) La capacité d'acheter des demandeurs se traduit dans la somme plus ou moins grande qu'ils sont en état de donner (§ 63, *a.*). HERMANN, déjà cité, p. 72.

(*e*) C'est ainsi qu'après une bonne récolte, le prix des céréales pourra être fort bas, si les cultivateurs ont trop peu de ressources pour en différer la vente, et doivent s'en défaire promptement à tout prix.

§ 155.

Quant l'offre est à peu près égale à la demande, les prix sont à un taux moyen, favorable aux acheteurs comme aux vendeurs. Un accroissement dans l'offre entraîne une baisse, une extension dans la demande produit une hausse des prix. Toutes les circonstances qui influent sur l'offre et la demande, influent sur le taux des prix; et ce qui plus est, non seulement un changement réel, mais une réduction probable seulement de la demande et de l'offre, peut amener une variation de prix. Aussi ceux de la plupart des produits sont-ils soumis à des fluctuations fréquentes, et il est impossible de prévoir leur taux futur (*a*). La demande d'un produit est fondée sur le désir des consommateurs de l'obtenir, sur les moyens qu'ils ont de l'acheter; elle dépend des caprices, des besoins, des usages du public, qu'il n'est donné à personne de gouverner ni même d'influencer (*b*). Il en est autrement de l'offre, car il suffit d'un petit nombre de producteurs pour augmenter considérablement les produits, ou réduire l'offre même, s'ils sont par exemple de la nature de ceux qu'on doit aux manufactures.

(*a*) Le prix de toute espèce de produits dépend de la réunion de plusieurs circonstances particulières. Du côté des offrants (vendeurs) les plus grands changements de prix se montent à la suite des bonnes ou des mauvaises récoltes, du côté des demandeurs, d'après le temps de paix ou de guerre. L'éventualité d'une pareille cause, a une grande influence, comme cela se voit au prix des grains, du vin, lorsque pendant l'été, le temps varie de manière à donner ou à faire perdre l'espoir d'une récolte prochaine. Nous trouvons de nombreux matériaux pour cette question, dans TH. TOOKE, *Considérations sur les hauts et bas prix pendant ces 30 dernières années*, 1823. Londres, 2 vol. (angl.).

(*b*) La crainte d'une disette produit souvent une extension spontanée dans la de-

mande. — Un seul acheteur suffit pour influer sur le taux du prix des objets qu'on n'apporte aux marchés, qu'en petite quantité.

§ 156.

Le prix établi par la concurrence et qui se reproduit dans le plus grand nombre de cas, s'appelle *prix courant* (Marktpreis, wirklicher Tauschpreis) (*a*); c'est celui que Smith et Say opposent au *prix naturel* (natürlichen Preis), Sismonde et Storch au *prix nécessaire* (nothwendigen Preis), Lotz au *prix proportionné* (angemessenen Preis), Von Jacob, Von Schloezer et Fulda au *prix coûtant* (Kosten preis) (*b*), lequel ne représente après tout que les frais de production. Le coût à lui seul ne forme pas le prix, il n'est qu'un de ses éléments; mais quand le prix est égal aux frais de production, c'est par l'effet de la concurrence, et c'est alors un prix courant (*c*). Or, comme il n'y a que les objets régulièrement produits et fréquemment demandés qui aient un prix courant, on peut l'opposer au prix unique ou exceptionnel (*vereinzelten Preis*) de ceux qui sont si rarement dans le commerce, que dans les offres qui s'en font à des époques éloignées, leur taux présente de notables différences (*d*).

(*a*) On appelle ici, au figuré, *marché*, l'action réciproque de l'offre sur la demande. Lotz oppose le *prix coûtant* au prix qu'on obtient par l'échange, I, 49.

(*b*) Say, *Cours*, tom. III, p. 336, a appelé ce prix, *prix originaire*, parce que c'est celui qu'un objet a coûté à produire. — Mais il faut cependant bien distinguer la production de l'échange.

(*c*) Smith lui-même, I, p. 111, appelle *prix naturel*, le prix de vente qui coïncide avec les frais de production; il semble en cela convenir tacitement que les frais de production ne forment pas un prix; il fait observer, p. 113-199, que le prix courant est tantôt supérieur, tantôt inférieur, tantôt égal au prix naturel. — On pourrait appeler *prix naturel*, celui qui coïncide avec les frais de production, pourvu que l'on convînt qu'il n'en est pas moins pour cela prix courant.

(*d*) Rau, *not.* 16 sur Storch, t. III, p. 250.

§ 157.

On peut tenir pour une règle fondée sur l'expérience et sur les principes immuables de l'économie admis par tous les hommes, que les prix ont une tendance, provenant de celle des acheteurs et des vendeurs, à se rapprocher sans cesse des frais de production et de transport. Le prix naturel, dit Smith, est le point central autour duquel gravitent les prix courants de tous les produits; différentes circonstances peuvent quelquefois les tenir un certain temps élevés au-dessus et quelquefois les forcer à descendre un peu au-des-

sous de ce prix; mais quels que soient les obstacles qui les empêchent, ils tendent néanmoins toujours à se rapprocher de lui (*a*).

(*a*) *Recherches*, etc., t. I, p. 116.

§ 158.

Et en voici les causes :

1° Quand le prix d'un produit tombe au-dessous de ses frais de production, le vendeur fait une perte qu'il doit nécessairement supporter, s'il n'a aucun moyen de s'y soustraire (*a*), mais il s'en garantira pour l'avenir en cessant dorénavant de produire; ainsi l'offre diminuera jusqu'à ce que les prix auront haussé (*b*).

2° Plus son prix s'élève au-dessus de ses frais de production, plus le vendeur gagne. Ceci encourage d'autres producteurs à l'offrir, et à prendre part à ce profit (*b*). La concurrence des producteurs produit bientôt une extension de l'offre, d'où résulte de nouveau une baisse des prix (*c*). Dans les deux cas, c'est donc l'offre qui, suivant les fluctuations de la demande, rapproche sans cesse les prix des frais de production (*d*).

(*a*) Le gain qu'on fait à l'échange (§ 151), provient alors, de ce qu'il y a moins d'inconvénients pour le vendeur à vendre de suite des produits peu ou fort demandés, que de les conserver pendant longtemps en magasin.

(*b*) Plus l'offre de produits est grande, plus il s'écoule de temps avant que leurs prix se relèvent. — Au reste, il résulte de cette observation que les frais de production sont la dernière limite et le minimum du prix des produits, non seulement dans quelques circonstances, mais dans le plus grand nombre (§ 184).

Il y a des cas où la diminution de l'offre ne fait pas hausser les prix des produits; c'est notamment lorsque les demandeurs diminuent, et qu'ils estiment moins haut la valeur concrète des objets offerts, mais alors aussi la production décroît, et n'est continuée que par ceux qui peuvent s'y livrer sans essuyer des pertes. Voy. Hermann, p. 82.

(*c*) La tendance de l'homme à mettre l'offre en rapport avec la demande se montre partout d'une manière bien remarquable : la demande s'étend-elle par l'accroissement subit de la population d'un endroit, on voit aussi les producteurs faire tous leurs efforts pour multiplier les moyens de subsistance, et employer un plus grand nombre d'ouvriers, et plus de capitaux. Voy. Mill, *Éléments*, p. 88.

(*d*) A moins toutefois qu'une demande plus étendue n'entraine de plus grands frais; voy. Hermann, p. 84. Mais le contraire a généralement lieu dans les manufactures, où les frais de production diminuent en raison du développement qu'on donne à la production.

§ 159.

Quand les frais de production sont au même taux que les prix des produits, on peut admettre que les vendeurs peuvent facilement étendre ou restreindre leur offre en raison du prix de ceux-ci; mais s'il se rencontre des difficultés dans les entreprises, les prix peuvent se maintenir plus ou moins longtemps au-dessus ou au-dessous des frais de production. Ces difficultés méritent une attention sérieuse, car elles apportent une exception à une règle qui est d'une haute importance en économie politique (§ 157). Mais parfois elles sont si peu graves qu'elles permettent le rétablissement de l'équilibre entre les frais de production et les prix, au moindre changement qui se manifeste dans la demande; il est cependant nécessaire de se reporter toujours aux conditions sur lesquelles repose cette règle, et de ne pas s'attendre à une coïncidence entière de ces grandeurs (*a*).

(*a*) Les obstacles qui s'opposent aux variations de l'offre, comme le frottement s'oppose au mouvement des objets matériels, n'ont pas été bien appréciés jusqu'à présent, et on ne les a pas crus aussi nombreux, ni aussi importants que l'expérience nous le montre. Ricardo est celui qui les a le plus perdus de vue; il n'attribue même aux variations dans la concurrence des acheteurs et des demandeurs qu'une influence si passagère sur les prix, qu'il ne les juge pas dignes d'une sérieuse attention; en général il admet, que les prix et les frais de production sont également élevés; c'est ce qui fait que, dans son ouvrage, *valeur, valeur échangeable*, ont la même signification que *frais de production, prix naturel*. Voy. I, 126, *traduction française*.

§ 160.

Les obstacles qui s'opposent à l'extension de l'offre sont de deux sortes : les uns résultent de circonstances naturelles, les autres du fait de l'homme.

1° Circonstances naturelles :

a. Il y a des choses qu'il n'est pas possible de produire partout, parce que leur formation dépend de circonstances tout-à-fait locales. Cela s'applique aux minéraux qu'on ne peut exploiter que dans les lieux où il y en a des gisements (*a*), aux plantes, aux animaux qui ne vivent que dans certaines régions et sous certaines latitudes (*b*). Souvent aussi il n'y a que la qualité d'un produit qui tienne à des circonstances locales (*c*).

b. Lors même que pour la production on ne rencontre pas de pareils obstacles, il peut n'être pas toujours au pouvoir de l'homme d'en augmenter la quantité. C'est ce que démontrent la plupart des travaux des champs et surtout la culture des végétaux destinés à notre subsistance (*d*). Le prix des grains varie avec les récoltes, et à la suite de plusieurs bonnes années, on l'a vu tomber au-dessous des frais de production; il peut aussi dans

d'autres circonstances être pendant longtemps plus élevé. Mais comme le blé est d'une grande valeur et qu'on s'en passe difficilement, la demande n'en sera pas beaucoup moins grande après une mauvaise récolte, et le prix pourra s'en élever fort haut. Il est vrai que pendant les bonnes années la consommation du blé est plus grande que dans les mauvaises, mais il y a des limites à cette consommation même, qui font tomber le prix dans une proportion plus forte que la production n'augmente (*e*).

(*a*) Nous avons particulièrement à mentionner ici, les sources (uniques dans leur genre) d'eaux minérales, par exemple, les eaux de *Selters*, dont on exporte annuellement d'immenses quantités en Angleterre. — Le schiste marneux de *Solenhofer* a été pendant quelque temps exclusivement employé pour la lithographie.

(*b*) Les côteaux bien exposés, les perles, les huîtres, les espèces de poissons propres à certaines mers. La canne à sucre ne se cultive avec succès que dans les pays où la température moyenne ne descend pas au-dessous de 18° Réaumur; l'arbre à café ne croît qu'à une température moyenne de 14°; l'olivier ne pousse plus dans les pays où pendant le mois le plus froid, la température descend au-dessous de 4 2/3°. Voy. HUMBOLD, *de distributione geographica plantarum*. Paris, 1817, p. 156. — Mais les prix des produits des climats chauds ne sont cependant pas plus élevés que leurs frais de production, parce qu'il y a dans ces climats aussi, une quantité suffisante de terres qui peuvent être employées à cette culture.

(*c*) Par exemple, on croit qu'il y a des espèces de bières qui ne peuvent se faire qu'avec l'eau de certaines localités. La beauté des soieries de *Lyon* est due, dit-on, en partie, à la qualité des eaux de la Saône. En *Chine*, la sécheresse du vent du nord (*Packfung*) donne de la beauté et de la solidité aux étoffes de soie qui s'y fabriquent. *Revue encyclopédique*, 1830, p. 670, d'après DOBELL.

(*d*) La pêche de la baleine est d'un produit fort inégal, l'éducation des vers à soie et des abeilles, ne donne pas non plus, chaque année, les mêmes revenus; on a même observé des variations d'une année à l'autre, dans la quantité de laine que produisent les troupeaux de moutons.

(*e*) Il est impossible de donner le rapport général de la récolte des produits à leur prix, parce qu'il faudrait pour cela tenir compte de différentes causes accessoires, telles que la récolte de l'année antérieure, l'importation et l'exportation des grains, les anciens prix antérieurs, etc. Le prix du grain hausse ou baisse beaucoup plus, après une seconde récolte bonne ou mauvaise qu'après une première; et une mauvaise année qui en suit une très-bonne, produit une hausse moins grande que si elle venait après une récolte moyenne. Aussi la fameuse règle de KING, que nous a fait connaître DAVENANT, ne peut-elle être employée que par manière d'exemple pour jeter du jour sur la question. La voici :

Quand la récolte présente 1/10e en moins, le prix du grain s'élève de 5/10 au-dessus du prix moyen.

2/10.	8/10
3/10.	1 6/10
4/10.	2 8/10
5/10.	4 1/2

TOOKE, III, 90. La conséquence de ce principe, c'est que le produit de deux terres de même grandeur, est plus grand dans les mauvaises années que dans les bonnes, quoique les frais de production et de transport soient à peu près les mêmes, et que les frais de récolte, de battage et de transport soient même moins élevés dans les mauvaises années. Le produit de la culture du froment en France peut nous servir d'exemple :

	HECTOLITRES DE FROMENT.	PRIX MOYEN EN FRANCE.	SOMME TOTALE EN FRANCS.
1817	48,157,127	42,49.	2,046,196,326
1818	52,879,782	27,27.	1,442,031,655
1819	65,945,878	18,34.	1,170,762,402
1820	44,526,586	20,11.	895,428,644
Moyenne.	52,577,593	27,05.	1,388,604,757

D'après CORDIER, *Mémoire sur l'agriculture de la Flandre Française.* Paris, 1823.

§ 161.

2° Obstacles provenant du fait de l'homme et qui s'opposent à une extension facile de l'offre :

a. Le travail. Les ouvriers qui ont acquis de l'habileté dans un genre d'occupation et qui y sont habitués, ne passent que difficilement à une autre, et cela d'autant plus que l'ancien et le nouveau travail diffèrent davantage. Les cultivateurs notamment sont aussi peu propres aux travaux des fabriques que les ouvriers de ces dernières à l'agriculture.

Il y a des travaux d'art, pour lesquels on ne trouve généralement pas autant d'ouvriers que les entrepreneurs pourraient en employer, car il faut un certain temps pour faire leur éducation. Enfin les secrets que l'on rencontre parfois encore dans certaines fabrications (*a*), mais plus rarement cependant grâces aux progrès de la technologie, empêchent aussi la concurrence des offrants, et peuvent assurer de grands bénéfices à ceux qui les possèdent (*b*).

b. Les capitaux :

α. Certaines entreprises exigent des capitaux si grands, qu'il n'y a que peu de personnes qui les aient ou qui veuillent assumer la responsabilité de leur emploi. Aussi l'offre est-elle bien plus grande pour les produits dont la formation n'exige pas de grands capitaux.

β. Un entrepreneur qui a engagé un capital considérable dans une opération, ne peut pas facilement l'appliquer à une autre, surtout s'il a fait des constructions coûteuses et acheté des instruments dont il ne peut pas

changer la destination. Cependant cette circonstance n'a pas d'influence sur d'autres producteurs, et n'empêche pas qu'ils n'appliquent de grands capitaux à une industrie productive, pourvu toutefois qu'il ne manque pas de capitaux (*c*).

c. Enfin il y aussi du côté de la demande, des obstacles qui s'opposent au rétablissement de l'équilibre. C'est ainsi par exemple que lorsqu'elle éprouve des variations fréquentes et sensibles, l'entrepreneur qui pour sa production doit se régler sur elle, demeure incertain si elle ne diminuera pas encore avant qu'il ait pu vendre tout ce qu'il a en magasin. Mais quand la demande diminue réellement, il est prudent de diminuer la production; ainsi peuvent se faire sentir des oscillations continuelles, sans que l'offre et la demande se fassent jamais équilibre.

(*a*) Dans l'agriculture il n'y a pas grand avantage à tenir un procédé secret, vu la grande quantité de produits d'une même espèce qu'elle donne.

(*b*) Smith, I, p. 121. Les tréfileries où l'on fait le fil d'archal. — Dans les magasins de modes, on cache les nouveaux modèles soigneusement pour pouvoir du moins pendant un certain temps éviter la concurrence.

(*c*) Le capital engagé dans les mines serait entièrement perdu, s'il fallait en changer la destination, et l'appliquer à une autre production. Dans les cas semblables, les entrepreneurs continuent encore pendant quelque temps leurs travaux malgré la diminution de la demande, quand même ils ne couvrent pas entièrement leurs frais, et aussi longtemps qu'ils espèrent voir augmenter celle-ci. Il est plus facile de donner une autre destination au capital circulant.

§ 162.

Une conséquence des développements précédents, c'est que les prix peuvent plus longtemps se maintenir au-dessus qu'au-dessous des frais de production.

1° Lorsqu'ils sont moins élevés que les frais de production, l'entrepreneur essuie une perte qu'il doit chercher de toutes ses forces à éviter. Lorsqu'ils sont au-dessus des frais de production, il fait des bénéfices plus grands que les autres producteurs, et cette circonstance engage de nouveaux capitalistes à se livrer à ce genre de production; cependant il y a en général moins d'empressement à partager ces bénéfices, qu'on n'en remarque à éviter des pertes.

2° Il est plus facile de renoncer à une opération qui cesse d'être productive, que d'en entreprendre une, dans laquelle on peut rencontrer des difficultés telles que celles que nous avons énumérées aux §§ 160,161.

§ 163.

Nous avons encore à rechercher l'influence qu'exerce sur le prix, l'augmentation ou la diminution des frais de production, la concurrence des offrants et des demandeurs restant la même (*a*). On croit assez généralement que les prix ne changent pas, tant que l'offre et la demande restent les mêmes; mais une observation attentive nous apprend, que les vendeurs se contentent souvent d'un prix inférieur à celui qu'ils demandaient, lorsqu'ils craignent que leur refus ne diminue le nombre des acheteurs.

1° Quand les frais de production d'un objet augmentent et que le prix ne change pas, les producteurs doivent prélever cette majoration de frais, sur leur profit; mais comme ils ne sont guère tentés de supporter cette charge, on doit s'attendre à voir se restreindre l'offre, et cette diminution fera remonter le prix des produits (*b*). Quant à la question de savoir, si les producteurs peuvent hausser leur prix, de tout ce dont leurs frais de production sont majorés, ou d'une partie seulement de cette somme, cela dépend de différentes circonstances :

a. Quand des produits sont fort demandés, et que l'augmentation des frais de production est peu considérable, il peut se faire que les demandeurs pour être certains d'avoir les objets qu'ils désirent, veuillent les payer à un taux qui couvre la majoration des frais de production.

b. S'il n'y a qu'une partie des demandeurs qui consentent à payer davantage, et que les vendeurs veuillent être remboursés de tous leur frais de production, les prix s'élèveront au-dessus de ces frais, mais la production et la consommation seront moins grandes.

c. Si les acheteurs ne veulent pas donner un prix qui couvre tous les frais de production, les objets se maintiendront à un taux moyen entre celui auquel ils étaient antérieurement, et celui auquel les porte l'accroissement des frais de production; si les producteurs se contentent de ce prix incomplet, ce ne sera guère parce qu'ils auront déjà fait antérieurement de grands profits, ou parce qu'ils ne voudront pas entreprendre une nouvelle production, ou parce que quelques-uns d'entre eux pourront produire à meilleur marché que d'autres (*c*). Dans toute autre hypothèse leurs produits cesseront d'être demandés.

2° Quand les frais de production diminuent, les prix diminuent aussi (pourvu qu'il n'y ait pas d'obstacles à la concurrence des offrants), parce que les producteurs trouvent dans cette économie un encouragement à produire davantage. Cet encouragement existe aussi longtemps que les prix n'ont pas baissé d'une quantité égale à la diminution des frais, aussi la production va-t-elle croissant jusqu'à cette époque. C'est ainsi que les économies faites sur

les frais de production, grâce au progrès de l'industrie, profitent en règle générale aux consommateurs (*d*).

(*a*) Voy. RICARDO, *Principes*, II, 213, 293.

(*b*) Quand il se présente un des cas mentionnés dans ce §, les producteurs savent en général les apprécier assez bien, pour établir leurs prix au niveau qu'ils devraient en tous cas subir.

(*c*) On voit qu'il y a ici concours de plusieurs mobiles, et de plusieurs circonstances, et c'est ce qui fait qu'il est difficile de prédire quelle sera leur influence; cette connaissance est d'une haute importance pour la fixation des impôts de consommation.

(*d*) En France, le prix du nitre, préparé avec l'eau de mer, tomba de 100 fr. à 9 fr., malgré le droit d'entrée de 5 °/₀ : d'autres produits baissèrent dans la même proportion, par l'effet de la concurrence des producteurs de l'intérieur. Voy. CHAPTAL, *de l'Industrie française*, II, 64, 70, 434. Paris, 1819. — SAY, *sur la Balance des consommations avec les productions; Revue Encyclopédique*, juillet 1824.

§ 164.

Les frais que le vendeur d'un objet porte en compte et qu'il cherche à se faire rembourser dans le prix qu'il demande, se composent de la valeur de tout ce qui a été consommé pour sa production (*a*) : il faut y comprendre aussi les dépenses faites dans la vue d'obtenir la coopération de tous ceux qui ont travaillé à le mettre dans le commerce. Cette estimation faite sous le point des intérêts de l'entrepreneur, est parfaitement juste, bien que ces frais soient, pour une partie de ceux entre qui ils se partagent, un revenu net, comme le *fermage*, le *loyer du capital*, et qu'ainsi ils ne soient pas tous nécessairement consommés (*b*); on pourrait évaluer ces dépenses d'après la *valeur* ou d'après le *prix* de ces biens; mais on les calcule généralement d'après leur *prix* seulement, et cette estimation, quant aux produits qui ont un prix courant, offre, pour tout le monde, quelque chose de régulier.

(*a*) Il n'y a que les frais nécessaires de production, et non les dépenses superflues que le hasard ou l'ignorance du producteur a occasionnées, qui influent sur les prix.

(*b*) En économie politique, les frais de production dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue le revenu net d'une nation (§ 247), sont donc fort différents des frais de production, dont nous venons de parler, et ne se composent que des dépenses réellement occasionnées par la formation du revenu brut, et des valeurs envoyées à l'étranger.

§ 165.

Il arrive souvent que les frais de production ne soient pas les mêmes pour tous les producteurs. Si quelques-uns peuvent produire à un prix moins élevé, soit à raison de leur proximité du marché, soit parce qu'ils obtiennent

des matériaux à meilleur compte que leurs confrères, la question de savoir d'après laquelle de ces deux bases se régleront les prix, dépendra de l'intensité de la demande. Si c'est d'après les frais les plus hauts, les producteurs à bas prix réaliseront un bénéfice; si c'est d'après les frais les moins élevés, les producteurs à bas prix pourront seuls continuer à travailler, et l'offre diminuera.

§ 166.

Les frais de production que le vendeur peut porter en compte, se composent des éléments suivants :

1° Le salaire de ses ouvriers;

2° L'intérêt de son capital;

3° Le fermage des biens-fonds employés pour son industrie (*a*);

4° Le profit moyen qu'il doit faire lui-même, pour son concours à la production (*b*);

5° Le prix des objets consommés dans l'intérêt de la production, prix qu'il a remboursé à celui qui les a produits ou au dernier vendeur. Ce dernier prix, lorsqu'il équivaut aux frais de production, se compose à son tour des cinq éléments que nous venons d'énumérer.

Indépendamment du profit que fait le producteur comme tel, il peut recevoir encore quelques autres émoluments, ce qui a lieu lorsqu'il travaille lui-même comme ouvrier, lorsqu'il est propriétaire du bien-fonds ou du capital qu'il emploie; il doit dans ces cas, compter ce qui lui revient, comme s'il travaillait aux gages d'un autre, ou comme s'il lui louait son capital ou son fonds. Cependant le producteur pourrait aussi se contenter d'une évaluation inférieure au prix réel qu'il payerait pour ces mêmes services, à un tiers, et cela se voit fréquemment, lorsqu'il veut par exemple continuer son industrie malgré une grande concurrence.

(*a*) Elles ne sont pas nombreuses les industries pour lesquelles il ne faut pas de capitaux, et dans les dépenses desquelles n'entre pas l'intérêt d'un capital; dans les premiers âges de la société cela était général, parce qu'il n'y avait pas encore de capitaux; et alors le producteur ne payait pas plus la rente de la terre que ne paient aujourd'hui la rente de la mer, les pêcheurs qui exercent leur industrie dans cet élément.

(*b*) Voy. Storch, I, 417. Ceux qui comprennent le profit de l'entrepreneur dans le loyer du capital, ne comptent que trois éléments dans les frais de production, comme Smith, I, chap. X. — Ricardo, *Principes*, chap. I, et Mill, *Éléments*, 92-99, ne comptent dans les frais de production que le salaire des ouvriers, parce qu'ils regardent le capital comme le résultat de travaux antérieurement accumulés, et le loyer du capital comme le prix ou salaire de ces travaux; ils en excluent le loyer des terres, par des motifs que nous développerons dans la 3e division, 2e section. Mais quand même on pourrait comparer le loyer du capital au salaire des

travaux accumulés qui le composent, le prix ou le loyer qu'on donne pour l'usage du capital n'en ferait pas moins partie des frais de production. — TORRENS énonce une proposition en apparence différente de celle de RICARDO, etc., en disant « que le prix naturel se règle sur le capital employé à la production », p. 24, *Production of Wealth*. Ceci n'est pas contraire à ce que nous avons dit nous-mêmes, des frais de production : car toutes les parties qui les composent sont couvertes par l'entrepreneur au moyen d'un capital. Il dit aussi que le *profit*, p. 51, de l'*entrepreneur* ne doit pas être compté parmi les *frais* de production, mais qu'il constitue un nouvel avoir, un *excédant;* cette opinion se réfute par la distinction, et par l'analyse du loyer du capital, et du profit de l'entrepreneur; et par cette simple observation, que le loyer du capital se dépense réellement, ou du moins qu'on en fait le sacrifice et qu'on y renonce lorsque le capital appartient à l'entrepreneur.

§ 167.

Quand le prix des choses s'élève au-dessus des frais de production, la différence échoit à l'entrepreneur, qui perçoit, dans ce cas, un profit plus élevé que la moyenne qu'il recueille généralement (§ 158, n° 2). Mais lorsque cet état de choses dure longtemps, l'appréhension de la concurrence peut engager les entrepreneurs à partager ce bénéfice avec ceux qui concourent à la production et principalement avec les ouvriers et les propriétaires des terres, en augmentant les salaires et en payant une rente plus élevée.

DEUXIÈME SECTION.

MESURE DU PRIX.

§ 168.

On pourrait, comme cela se fait aussi dans les échanges, exprimer le prix de chaque produit en tel ou tel autre produit, que l'on donne comme équivalent. Mais il est cependant infiniment plus commode de l'exprimer en quantités d'une même chose, qui devient ainsi la mesure générale des prix. La monnaie, c'est-à-dire un système de pièces d'or et d'argent, portant des empreintes légales, est la mesure des valeurs, reçue dans le commerce. Aussi n'est-il partout question aujourd'hui que d'évaluations dans lesquelles on compare ensemble des quantités de monnaies et d'autres produits; c'est-à-dire d'évaluations de prix en argent, lesquelles facilitent singulièrement l'intelligence du

rapport de toutes les valeurs. Le *prix en argent* d'un produit est la quantité de ce métal pour lequel ce produit est offert et s'achète; ceci nous donne en même temps le *prix de l'argent,* en une certaine quantité d'autres produits. Voy. § 146 (*b*).

§ 169.

L'emploi d'une mesure qui n'est pas rigoureusement invariable, pour évaluer les produits, quelle que soit leur nature, occasionne des désordres et des bouleversements qui ne permettent pas d'établir avec certitude les variations qui se manifestent dans leur valeur. Les recherches faites sous ce point de vue, sur les matières employées pour la fabrication de la monnaie dans différents pays, c'est-à-dire sur les métaux précieux, nous font connaître :

1° Que leur prix comparé à celui des autres produits, ne subit pas de grands changements, attendu que

a. Leurs frais d'exploitation dépendent principalement de la richesse des mines, et ne varient guère d'année en année, et

b. L'offre peut aisément soutenir la demande qui s'en fait dans chaque pays; les frais de transport de ces métaux étant fort peu élevés (*a*). Cette dernière circonstance permet de les envoyer facilement d'un pays à un autre, voire même d'une partie du monde dans une autre, et fait que la demande peut suivre l'offre, avec non moins de facilité que de promptitude.

2° Mais d'un autre côté, à de grands espaces de temps, la production des mines peut nous offrir des différences sensibles, de même que le rapport de la demande à l'offre, et le prix des monnaies dans différents pays (*b*); il est difficile de prévoir la portée de ces causes.

(*a*) Les frais de transport, à raison d'un florin par quintal (par 6-10 lieues de parcours), augmentent le prix des produits suivants, dans la proportion : pour l'or, de 1/720 °/o; pour l'argent, de 1/48 °/o; pour le mercure, de 5/8 °/o; pour le coton, de 1 3/7 °/o; pour l'étain, de 1 9/16 °/o; pour le plomb, de 2 7/9 °/o; pour le zinc, de 6 5/9 °/o; pour le sel, de 66 °/o; pour la houille, de 150 °/o, de son prix moyen.

(*b*) D'anciennes mines peuvent s'épuiser; on peut en découvrir de plus riches. La demande augmente lorsque l'usage de la monnaie devient plus commun, par exemple par les fréquents remboursements du papier-monnaie, ou quand on emploie plus généralement les métaux précieux dans la bijouterie et l'industrie.

§ 170.

On doit s'attendre à une variation dans le prix des monnaies, lorsque les métaux ont haussé ou baissé de prix en même temps et dans la même proportion, comparativement à la plupart des autres produits; au contraire,

quand il n'y a qu'une sorte de produits qui haussent ou baissent de prix, par rapport aux monnaies, il faut admettre que la variation a commencé par ceux-là; pour pouvoir comparer les prix de différentes époques et de plusieurs pays, il faut nécessairement réduire les sommes de monnaie à leur poids en or, ou en argent; car les monnaies ont changé d'époque en époque, et chaque pays en offre d'autres espèces (*a*). L'expérience nous démontre aussi que le prix des métaux précieux a subi de grandes variations; c'est ce qui rend ces produits moins propres à être pris pour une mesure absolue et certaine des valeurs.

(*a*) Bernouilli, *Archives Suisses*, III, 44, a démontré que le soi-disant bon marché des anciens temps, n'implique au fond, le plus souvent, qu'une plus grande valeur de monnaies à ces époques. Il serait aussi utile que difficile, de faire, pour chaque état, une table de monnaies et des variations qu'elles ont subies.

§ 171.

La variation la plus importante qui se soit fait remarquer dans le prix des monnaies, date du 16e siècle, à l'époque où de grandes masses d'or et d'argent provenant des mines de l'Amérique vinrent encombrer la circulation en Europe (*a*). On estime qu'elles ont subi à cette époque, une dépréciation qui les a fait tomber au tiers, au quart, voire même au sixième de leur valeur dans l'antiquité, et dans le moyen âge (*b*). Cependant nous ne connaissons pas bien le taux de cette dépréciation; en effet :

1° Elle ne fut pas uniforme dans toute l'Europe (*c*).

2° Nous manquons de données précises sur le prix de plusieurs espèces de produits à cette époque. On ne connaît en général, que le prix du grain d'alors; et il ne faut pas perdre de vue que ce produit a dû, avec le temps, vu la hausse des salaires, et la culture des terres de seconde qualité, coûter plus de frais de production, et augmenter de prix (*d*). Indépendamment de ce changement capital, on en a observé d'autres moins importants: par exemple, les monnaies augmentèrent en prix au 14e et au 15e siècles (*e*); au 18e siècle elles haussèrent comparativement à ce qu'elles étaient au 16e (*f*). Et après avoir subi une dépréciation dans les premières années du 19e siècle, leur prix augmenta encore dans la deuxième période décennale du même siècle: cette hausse se fit sentir dans le bon marché de la plupart des produits (*g*).

(*a*) Sur le prix de l'argent dans les 4 derniers siècles, voy. Smith, I, p. 6-19, et les recherches précieuses sur cet objet, de Garnier, *traduction de* Smith, t. V, 61-81. Voy. Boeckh, *Économie politique des Athéniens*, I, 1828.

(*b*) Garnier et Say estiment qu'au commencement, l'or tomba à 1/3, l'argent à 1/4 de sa valeur, et plus tard l'argent à 1/6. Garnier pense que dans l'antiquité la

Digitized by Google

livre d'argent, valait 6000 liv. de froment, et que depuis le 16e siècle elle n'en valut plus que 1000. Voy. SAY, *Cours*, III, p. 16 et suiv.

On peut évaluer ainsi, d'après cet auteur, la valeur d'un quintal de froment :

I.	A Athènes, du temps de DÉMOSTHÈNE. . . .	58 kreutzer.
	A Rome, sous CÉSAR.	52
	Sous CHARLEMAGNE.	46
	Sous CHARLES VII, 1450.	42
	En France, en 1514.	64
	Moyenne.	52
II.	En 1556.	140
	1610.	219
	1640.	248
	1789.	259
	1820.	310
	Moyenne des 4 dernières années.	235 kreutzer.

Les données qu'on trouve dans GARNIER, sur les prix anciens, diffèrent beaucoup de celles qu'on trouve dans d'autres auteurs. Le médimne qui faisait 5 drachmes dans ces temps reculés, en prenant l'ancien drachme pour base, d'après BOECKH, *Économie politique des Athéniens*, I, équivaudrait aujourd'hui à 2 fl. 4 kreutzer; d'après LETRONNE, (voy. WURM, *de ponderum nummorumque... rationibus apud Romanos et Græcos*, Stuttgard, 1820) à 2 fl. 10 kreutz.; d'après IDELER, à 15/16 d'un scheffel de Prusse que l'on estime à 92 livres de froment (le scheffel de Prusse est égal à 54 litres 6 millmes.). Ainsi le prix d'un quintal de froment était

de 85 kr. au temps de SOCRATE,
de 146 id. au temps de DÉMOSTHÈNE.

Son prix était plus élevé à Rome (en comptant le modius à 3 sesterces), et était, en évaluant le modius à la 157e partie du scheffel de Prusse, et le sesterce à 5,75 kr. (Voy. WURM, cité plus haut), de 117 kreutz. le quintal.

(*c*) Il semble qu'en Italie il ne se manifesta pas au 16e siècle de renchérissement de marchandises; c'est qu'à cette époque, ce pays était, par l'immense commerce qu'il faisait depuis longtemps, plus riche en métaux précieux que les autres, et que sa décadence, après le changement de direction du commerce, n'offrit pas l'occasion d'y faire affluer les métaux précieux de l'Amérique. Voy. CARLI, *del valore, e della proporzione dei metalli monetati con i generi in Italia*, t. XII, de la Grande Collection des Écrivains; et PECCHIO, *Histoire*, p. 112.

(*d*) C'est pourquoi la proposition de SAY, de comparer des sommes d'argent d'autrefois au prix de blé de leur époque respective, pour les comparer ensuite aux monnaies de nos jours, ne nous donne pas une connaissance suffisante de la fortune d'un individu qui pouvait disposer de pareilles valeurs, surtout parce que les

prix de la plupart des produits ne sont pas restés les mêmes. Voy. RAU, *note* 173 sur STORCH. LOTZ, tom. I, 406.

Le prix moyen du froment à Paris, KRAUSE, *Mélanges*, I, tab. IV, ne permet pas de croire que l'argent ait perdu 2/3 de sa valeur.

	PRIX DU SÉTIER DE FROMENT.	OU DU SCHEFFEL DE PRUSSE = 2 HECTOLITRES.
1202 — 1301	fr. 7,07 c.	fl. 1 10 kr.
1323 — 1422	7,03	1 10
1433 — 1532	8,85	1 28
1535 — 1604	20,19	3 21
1606 — 1705	24,90	4 9
1706 — 1785	19,53	3 15
1750 — 1785	22,55	3 45

SMITH donne d'après FLETWOOD, les prix moyens suivants pour le quarter de froment en monnaie de nos jours :

I. Pendant 12 ans, de 1202 à 1286, 58 sch.
id. — de 1287 à 1338, 38
id. — de 1339 à 1416, 25
id. — de 1423 à 1451, 21
id. — de 1453 à 1477, 14
id. — de 1499 à 1560, 10

Moyenne. 27 5/6 sch.

II. Pendant 12 ans de 1561 à 1601, 47 sch.
Moyenne de 1595 à 1764, 46 id.

Il résulte de ces données que les prix ont à peu près doublé par rapport aux époques antérieures, et haussé d'un peu moins de 4 1/2 fois, vers le milieu du 16e siècle. La table de SCHUCKBURG (voy. KRAUSE, I, *Mélanges*, table I), nous apprend que 12 produits différents ont renchéri de 7 1/2 fois leur prix, dans l'espace de 1750-1795; mais elle ne nous apprend rien du prix de l'argent, parce qu'elle ne porte que sur des denrées dont le renchérissement progressif nous est très-connu.

(*e*) Voy. les chiffres donnés par SMITH, note précédente.

(*f*) Mais pas partout; pas en Bavière, par exemple. Voy. HERMANN, p. 123.

(*g*) On regardait cette variation comme bien plus grande qu'elle ne l'est en effet, en prenant pour terme de comparaison le prix des derniers temps; car le blé, par différentes causes, a baissé beaucoup de prix.

Digitized by Google

§ 172.

Les inconvénients qu'il y a à prendre les monnaies comme mesure des prix augmentent les difficultés qu'on rencontre pour déterminer le rapport des valeurs des temps reculés et des pays étrangers, et se font sentir aussi dans la pratique, lorsqu'il s'agit de faire pour un long espace de temps un tarif pour des prestations, sans blesser les créanciers ni les débiteurs (*a*).

Aussi s'est-on beaucoup occupé de la recherche d'un agent, qui sans offrir les inconvénients de la monnaie, pût servir parfaitement de mesure du prix ou (comme on le dit généralement en employant indistinctement les termes de valeur et de prix) de la valeur échangeable. Il faudrait désigner le prix des biens exprimés dans cette mesure par l'expression de *prix réel* (Sach-oder Real-Preis), en l'opposant au *prix nominal* (Nenn-oder Nominal Preise) qui désignerait les prix en argent.

(*a*) Par exemple les rendages perpétuels qui ont remplacé les servitudes personnelles et les redevances territoriales, ou qui restent attachés aux biens que vend le domaine public.

§ 173.

Il n'y a pas dans le commerce un seul objet,

1° Dont le prix ne varie pas comparativement à d'autres; en effet, on ne peut concevoir un seul produit dont les frais de production ne subissent jamais de variations, et dont la demande soit toujours la même; toutefois ces variations diffèrent pour chaque espèce de produit. S'il n'y a donc point d'objet si exclusivement propre, par sa nature, à servir de mesure générale de prix, qu'il puisse parfaitement exprimer les variations que subissent tous les produits dans leur valeur, on ne peut cependant méconnaître qu'il n'y en ait de plus particulièrement propres à cet usage.

2° Il est plus difficile encore de trouver des produits tels, qu'on puisse pour de mêmes quantités, acheter en tout temps, de mêmes quantités d'autres produits, parce que d'après des causes auxquelles aucun ne peut se soustraire, leurs prix haussent ou baissent sans cesse.

§ 174.

Smith a regardé le travail comme la vraie mesure de la valeur échangeable (prix). « L'homme est riche ou pauvre, dit-il, selon la quantité de travail dont il peut disposer. La valeur des produits qu'on ne destine pas à sa propre consommation, mais à être vendus, représente donc la quantité de travail qu'on peut acheter. Dans tous les lieux et dans tous les temps, une même

quantité de travail a la même valeur pour tout travailleur. Si sa santé, ses forces, son intelligence, son habileté restent les mêmes, il lui faudra dans tous les temps, faire à peu près la même dépense de forces, le même emploi de temps, pour avoir ce que réclament ses aisances et ses besoins. » — « Le rapport réciproque de tous les produits entre eux, n'est jamais plus constant et plus vrai que lorsqu'on les a comparés au travail qu'ils peuvent acheter (*a*). » Au milieu de cette grande variété de travaux, Smith conseillait, comme mesure générale, le *travail manuel;* plusieurs auteurs ont adopté cette manière de voir (*b*).

(*a*) Smith, *Essais*, I, p. 73 et suivantes.

(*b*) Par exemple Malthus, *Principles*, chap. I, sect. 6. Voy. Von Jacob, *Économie nationale*, p. 114. Chacun exprimerait donc le prix en argent des choses, dans le nombre de journées de travail ordinaire, qu'on pourrait acheter pour cet argent. Sartorius combat la doctrine de Smith, *Éléments de l'économie nationale*, I, 16-33. Voy. Lotz, *Traité*, I, 45.

§ 175.

Quand même la fatigue des ouvriers serait la même dans chaque espèce de travail, ce qui n'est pas toutefois, cela n'aurait aucune influence sur l'objet qui nous occupe, puisque d'après Smith, le travail doit être pris, en tous temps, comme mesure de la valeur échangeable, à raison du salaire qu'il rapporte ou de son *prix* (*a*), bien que ce dernier diffère, sans nul doute, dans tous les temps et dans tous les pays (*b*). Mais ici se présente une autre considération. En effet, d'après les variations du salaire, les ouvriers se trouvent dans une position plus ou moins favorable, en raison de la quantité plus ou moins grande de travail qu'un objet peut acheter; et comme cette classe comprend la plus grande partie des hommes, et que la connaissance de leurs ressources est d'une haute importance pour l'appréciation de la richesse d'une nation, il est impossible de ne pas regarder l'évaluation des prix, en journées de travail, comme fort importante, et fertile en données précieuses, non pas toutefois dans le sens de Smith (*c*).

(*a*) Si en exprimant, pour nous servir de l'exemple donné par Von Jacob, le prix des moyens de subsistance en travail, on admet que 100 quintaux de denrées ont à Berlin et à Londres, une valeur échangeable de 300 journées de travail, à Moscou de 240, dans les îles de la Société de 120, on désigne bien réellement le prix de ces denrées en quantités de travail; mais n'est-il pas évident que ces quantités sont fort inégales, puisque les travailleurs ne reçoivent pas partout pour leurs peines, la même récompense? Il ne suffit donc pas d'apprendre, quel travail peut acheter le possesseur de 100 quintaux de denrées, si ce travail n'a pas une valeur uniforme comparée aux autres produits. — Von Jacob, 118.

(*b*) Voy. Ricardo, *Principes*, I, 11, 17.

(c) Comme exemple nous donnerons dans le tableau ci-après, l'indication du nombre de journées de travail ordinaire qu'il faut environ aux ouvriers pour pouvoir se procurer les moyens d'existence suivants :

A MANCHESTER.	A HANOVRE.	ANNÉES.	MARCHÉ DE BRANDEBOURG.
1810 — 30.	Commencement du 18e s.	1827.	Aujourd'hui.
1 Quintal viande de bœuf. . 26 jours.	33 jours.	35 jours.	34 1/2 jours.
» pomme de terre. . 1,85.	—	—	1.
» froment. . . . . 5,5.	—	—	8.
» seigle. . . . . —	6,5.	8,7.	5,66.
» beurre. . . . . 43,3.	87.	64.	84,44.
» sucre. . . . . 24.	45,25.	32.	—

§ 176.

De même que Smith regarde (§ 174) la quantité de travail que peut acheter tout produit, comme la meilleure mesure de son prix, Ricardo de son côté, attache la plus haute importance à la quantité de travail consommé pour sa formation (a); il pense que cette quantité, soit qu'elle augmente soit qu'elle reste la même, doit faire connaître pourquoi on ne donne plus maintenant pour un produit la même quantité d'autres produits qu'autrefois; et l'évaluation du travail consommé, est selon lui le véritable prix (*Realwerth*). Cependant Ricardo a reconnu lui-même qu'il n'y a pas d'objet dont les frais de production soient invariables; il n'est d'ailleurs pas juste de dire que les frais de production ne consistent qu'en travail. Enfin, comme les prix s'écartent plus ou moins des frais de production, en cherchant à connaître le prix réel d'un objet (*Sachpreis*), on finirait par ne pas même connaître les prix courants.

(a) *Chap.* I, 17, de la *traduct. française.* — Dans le même sens, Mac-Culloch, p. 170. Contre ce système, Hermann, p. 131.

§ 177.

Smith a aussi regardé le blé comme une mesure des prix préférable à l'argent, lorsqu'il s'agit de l'estimation des valeurs pour des temps reculés ; et ce produit, en effet, y est plus propre que tout autre. Cependant son prix varie d'année en année, même d'une saison à l'autre, d'après les récoltes (a); mais malgré ces variations, il nous montre dans ses prix moyens, à de longues périodes, une certaine uniformité, une moyenne autour de laquelle gravitent les prix de chaque année (b). Quand les prix moyens du blé pour plusieurs périodes d'années, offrent de sensibles différences, on peut en général en

conclure, qu'il y a eu des variations dans le prix des monnaies, pourvu toutefois que la cause n'existe pas dans l'état de l'agriculture (*c*). Voici quelles sont les causes de cette uniformité dont nous venons de parler :

1° Les fruits de la terre sont dus à l'action des forces naturelles dont la puissance est invariable dans chaque pays, et n'est pas susceptible de progrès et d'améliorations aussi notables que d'autres industries; d'où il résulte qu'il n'y a pas de variations sensibles dans leurs frais de production.

2° La demande en est, à l'intérieur au moins, toujours à peu près la même, en raison de la haute valeur des céréales pour chaque homme.

3° L'on peut se tenir au niveau d'une demande croissante, en étendant proportionnellement les travaux de la terre; cette extension peut à la vérité être subordonnée à de grands frais de production, mais ceux-ci peuvent être compensés par des améliorations apportées dans l'agriculture et dans les moyens de transport.

Cependant malgré ces améliorations, l'augmentation des frais de culture n'exclut pas une hausse graduelle du prix des blés.

(*a*) On voit généralement une rotation périodique assez régulière de moissons bonnes, moyennes et mauvaises; cependant, on a des exemples du contraire. Ainsi les périodes de 1692 à 1699 et de 1765 à 1776 furent des époques de mauvaises récoltes et de prix élevés; d'un autre côté de 1750-1764, il n'y eut que deux mauvaises années; de 1795-1812, il y en eut onze. Il n'y a donc pas de doute qu'on peut pendant 10 ans, même pendant 20 ans, et par suite de bonnes ou de mauvaises années, voir le prix du blé se maintenir au-dessus ou au-dessous des prix moyens; c'est ce que prouvent les hauts prix de 1692 à 1714, de 1793 à 1812 et les bas prix de 1729 à 1751, de 1818 à 1828. Voy. Tooke, *sur les hauts et les bas prix*, III, 139. En Allemagne, le prix du blé a considérablement haussé pendant les guerres de 30 et de 7 ans, et pendant celles de la révolution française.

(*b*) On voit même des variations dans les prix moyens de 10 ans seulement. Par exemple, dans les prix du seigle, au marché de *Munich*. (1 scheffel de Bavière est égal à 4 scheffel de Prusse; et 1 scheffel de Prusse à 2 hectol.)

1750—59	6,^{75} flor.	1790—99	10,^{44} flor.
1760—69	7	1800—09	14,^{69}
1770—79	11,^{16}	1810—19	17,^{75}
1780—89	7,^{81}	1819—28	8,^{06}

Les prix moyens de 20 années offrent plus d'uniformité, voy., par exemple, les prix du seigle au marché de Lunebourg (1 himten = 1/4 boisseau) :

1600—19	17,^{96} grosseh.	1660—79	18,^{90} gr. (30 gr.=1 th.)
1620—39	26,^{93}	1680—99	22,^{96}
1640—59	17,^{15}	1700—19	23,^{10}

Digitized by Google

Les prix moyens de 50 et 100 années en offriraient plus encore, s'ils ne dépendaient que des récoltes; mais dans d'aussi longues périodes on aperçoit mieux l'influence d'autres circonstances, telles que les guerres, les grands frais de culture, la dépréciation des monnaies; voyez prix du seigle au marché de Brunswick :

1500—1550	3,3 mgr.	XVIe siècle 7,4
1551—1600	11,6	
1601—1650	15,9	XVIIe — 16,5
1651—1700	17,1	
1701—1750	22,5	XVIIIe — 25.
1751—1800	27,5	

On remarque la même progression croissante dans les prix moyens de longues périodes du marché de *Munich*, où le seigle a coûté pendant

51 ans, de	1637—1687	4,3 fl.
50 —	1688—1737	6,13
50 —	1738—1787	8,05
30 —	1788—1817	14,15.

Voy. Unger, *de la Fixation du prix des denrées*, Goettinghe, 1752, 1; tabl. XXII, rapp. à page 310. Rudhard. *État de la Bavière*, supplém. p. 90, Stuttgard, 1825. Von Gulich, *Exposition historique*, tabl. II, p. 22. Hermann, *Recherches, etc.*, p. 123 (tous en allem.).

Quand on veut pour la pratique, avoir les prix moyens de 20 à 50 ans, il faut écarter du calcul les maxima et les minima, parce que ces extrêmes offrent des différences plus grandes qu'on ne doit les trouver ordinairement dans un pareil espace de temps. Cette élimination des prix extrêmes, fait que le prix moyen est un peu au-dessous de la réalité, car les prix des années de cherté diffèrent plus du prix moyen, que les prix des années d'abondance. Nous voyons dans les prix de Munich de 1750-1800 que le plus bas prix du grain a été de 47 °/o au-dessous du prix moyen; et le plus élevé, en 1772, à 147 °/o au-dessus de ce même taux.

Voici un exemple du résultat obtenu par l'élimination des maxima et des minima :

Berlin.	Prix du seigle de.	1774—1823	48,5 silbr.
	Prix moyen du seigle dans la période de 20 années, de	1794—1813	59,3
	Id. en éliminant les maxima et les minima.		55
Cologne.	Prix moyen du seigle de. . .	1760—1820	48
	Id. pour 13 ans.	1816—1828	53
	Id. en éliminant les maxima et les minima.		49

(c) Voy. Kraus, *Essais sur différents sujets d'Économie sociale*. Koenigsberg,

1808, I, 267. — FROUN, *sur la Culture, le Commerce et le prix du blé en Bavière.* Munich, 1799, folio. — William JACOB, *Rapport sur le commerce du blé étranger*, 1826, supplément. — *Études sur la statistique des provinces rhénanes Prussiennes*, 1829, p. 92 (tous allemands).

§ 178.

On peut aussi envisager le prix du grain :

1° D'après *les saisons*. C'est une règle généralement admise que les prix sont au plus bas, pendant l'automne et pendant l'hiver, époques où l'on apporte le plus de grain au marché; et qu'ils sont les plus élevés pendant le printemps où l'offre en est moins grande; aussi dans les opérations où l'on veut favoriser quelqu'un se sert-on du prix de la St-Martin (11 novembre), ou mieux du prix des mois d'hiver. Mais dans les années de disette, les prix s'élèvent vers l'époque de la récolte, et vont en croissant toujours, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le maximum pendant l'hiver, ou au printemps. Une bonne moisson fait baisser le prix du blé, plusieurs mois déjà, avant la récolte, et le maintient en baisse, jusqu'à ce que l'apparence de la récolte suivante soit mauvaise; tout dépend donc surtout de la richesse relative des récoltes de deux années consécutives, mais de grandes variations dans la demande et la nécessité plus ou moins urgente où se trouvent les cultivateurs de vendre immédiatement leurs récoltes, occasionnent aussi des variations dans les prix; il ne faut donc rien négliger pour découvrir la loi de ces phénomènes (*a*).

2° D'après *les différentes sortes de fruits récoltés;* en effet, il y a une certaine proportion entre leurs prix, qui ne résulte pas seulement de leurs propriétés nutritives, mais aussi de l'inégale fertilité des terres (*b*).

3° D'après *les différents pays et leurs contrées;* les prix sont constamment

a. Au plus bas, dans les pays où la culture est la moins chère, où la population est faible, et où les cultivateurs doivent envoyer au loin leurs produits pour les vendre;

b. Au plus haut, là, où la culture coûte beaucoup et où elle doit, pour suffire aux besoins de la consommation, recourir à l'importation du blé étranger;

c. A un taux moyen, quand il y a équilibre entre la production et la consommation, et que les frais de production ne se sont pas trop élevés (*c*).

(*a*) Nous en trouvons des exemples dans les données suivantes qui représentent, par mois, l'échelle du prix moyen des grains de 1740 à 1749 pour HANOVRE, de 1747-1797 pour MUNICH, de 1807-1816 pour BERLIN, de 1791-1822 pour HAMBOURG. Les mois suivent la progression des chiffres :

Digitized by Google

Hanovre.	Munich.		Berlin.	Hambourg.	
Août	Juin	473	Juillet	Mai	489
Septembre	Août	480	Août	Octobre	498
Février	Juillet	481	Novembre	Avril	500
Décembre	Mars	491	Décembre	Juin	502
Novembre	Avril	492	Octobre	Novembre	502
Octobre	Octobre	497	Janvier	Janvier	507
Juillet	Mai	499	Septembre	Septembre	509
Janvier	Janvier	506	Juin	Février	510
Mars	Février	507	Février	Décembre	513
Avril	Septembre	509	Mai	Mars	517
Juin	Décembre	517	Mars	Juillet	517
Mai	Novembre	518	Avril	Août	518

(Les chiffres placés sous Munich et Hamboug expriment le rapport des prix par mois, pour ces villes).

A Hanovre le maximum du prix tomba 9 fois en janvier; 8 fois en novembre et décembre; 6 fois en octobre; 5 fois en février, mai, juin, septembre, et une fois seulement en juin, pendant 50 années.

Les plus bas prix tombèrent 10 fois en janvier; 9 fois en décembre; 8 fois en août, octobre, novembre; 7 fois en mars...; 2 fois en mai; 1 fois en avril.

Voy. Unger, cité plus haut, p. 2-24. Frohn, déjà cité, p. 16. Klebe, *Grundsaetze der Gemeinheitstheilung*, I, 58. Jacob, p. 242 (all.).

(*b*) Ce rapport s'explique par les données suivantes, en supposant un scheffel de seigle = 100 :

	Froment.	Orge.	Épeautre.	Avoine.
1. La valeur des autres denrées d'après Block.	134	79,5.		56
2. — — d'après Von Thunen.	133	75		50
3. Leur prix moyen à Berlin 1789 — 1818.	133	74,8.		54
— — et de 1810 — 1832.	143,5.	74,9.		52
4. — — à Eimbeck 1648 — 1747.	127	71		43,6.
5. A Munich.	147	83,6.		58
6. A Varsovie. . . . . 1815 — 1824.	156	77		56,9.
7. Dans la Bavière Rhénane.	138,7.	79,6.		58
8. Heidelberg 1780 — 89. 1800 — 1810.	»	80	65	52
9. Wurtemberg. . . . . 1766 — 1816.	»	75	68	47
10. Saxe.	133	71,4.	»	42,8.
11. Bruxelles 16e siècle. . .	138,8.	48,7.	»	52,7.
— 17e — . . .	138,8.	83,3.	»	51,3.
— 18e — . . .	147	86,7.	»	55,2.

Voy. pour n° 1, Block, *Données sur l'agriculture*, I, 1830. p. 44-81, (all.).
pour n° 2, Von Thunen, *l'État isolé*, p. 43, (all.).
pour n° 6, W. Jacob, *Report*, p. 77.

Voy. pour n° 8, NEBENIUS, *le Crédit public*, première édit., p. 219, (all.).
pour n° 9, SCHWERZ, *Introduction à l'agriculture pratiq.*, II, 120 (allem.).
pour n° 10, FLOTOW, *Essai sur l'estimation des grains*, I, 77 (all.).
pour n° 11, QUETELET, *Recherches statistiq. sur le royaume des Pays-Bas*, 1829.

(c) Voy. not. 78 sur STORCH, (all., Hambourg, 1819).

Il résulte des prix moyens de 10 ans, dans les départements de la France (voy. ARNOULD, *Hist. génér. des finances*, Paris, 1806, p. 86), les données suivantes :

PRIX DE L'HECTOLITRE DE FROMENT.

Fr. 20,^{39} — Prix moyen de toute la France.
30,^{71} — Sud des Alpes, où l'huile, le vin, les fruits sont en abondance et où l'on importe du froment.
28,^{91} — Alpes et environs des Cévennes.
23,^{85} — Pyrénées.
20,^{92} — Bretagne.
16,^{87} — Pas-de-Calais où l'on cultive beaucoup de froment et d'où on l'exporte aisément.
15,^{01} — Parties fertiles de la Moselle et de la Champagne.

Voici le rapport des prix dans la Prusse. *Gaz. d'état*, 1833, n° 62.

	PRIX DU SEIGLE. 1819-32.		POPULATION PAR LIEUE CARRÉE. 1831.
Moyenne pour tout le pays. . .	38 silbg.	11 livres	2570
Prusse orientale et occidentale.	30	2	1720
Grand duché de Posen. . . .	33	11	1969
Brandebourg et Poméranie. . .	36	8	1920
Saxe.	39	0	3147
Silésie.	39	4	3322
Westphalie.	46	2	3433
Provinces rhénanes.	47	5	4768

Ces résultats ont été obtenus en éliminant les maxima et les minima.

§ 179.

Ce qui contribue beaucoup à maintenir l'uniformité du prix du blé, c'est qu'il est un des plus importants moyens de subsistance, et celui d'après lequel se règlent les prix de beaucoup d'autres denrées nourrissantes; aussi les salaires se basent-ils généralement sur les prix moyens du blé et tous les deux sont-ils nécessairement proportionnés au prix de la plupart des biens. Pour servir de base aux salaires et indiquer le rapport du prix des produits

en général, ce ne sera donc pas le prix du blé du temps où l'on se trouvera, mais son prix moyen qu'il faudra prendre (*a*).

(*a*) Par exemple, si on voulait pour 1827 exprimer la valeur d'une somme de 300 francs en céréales, et se servir des prix moyens du Brandebourg et de la Poméranie de 1807 à 1826, en éliminant les maxima et les minima, le prix moyen du seigle étant de 44 1/16 krtz., la somme à réduire équivaudrait à 202,53 scheffel de seigle. Or, si quelqu'un devait payer annuellement une pareille quantité de céréales, ce serait une charge fort inégale, à cause des changements que subissent les prix d'année en année; un pareil paiement devrait donc se faire en argent, d'après les prix moyens des années antérieures. Thaer a employé pour ses calculs d'économie rurale, une mesure dans laquelle le travail et le prix des céréales combinés entrent comme éléments; en effet, il admet que le salaire des ouvriers ordinaires équivaut à peu près au prix de 1/9 de scheffel de seigle. Or, en faisant application du prix moyen pour le Brandebourg, de 1819 à 1832, après avoir fait les éliminations dont j'ai parlé antérieurement, la journée vaudrait 14 krtz., ce qui est évidemment trop peu. D'autres auteurs pensent que l'ouvrier ne peut pas vivre, s'il ne gagne au moins un scheffel de Prusse par semaine, ou 1/6 scheff. par jour. Voy. Klebe, *Grundsaetze der Gemeinheitstheilung*, 1, 80. Du même auteur, *Introduction à un système d'impôts fonciers*, 1828, p. 125. Malthus dit qu'un *peck* de froment est le salaire moyen d'un bon ouvrier dans les bons temps, et que les céréales et le travail pris ensemble, forment une meilleure mesure du prix, que le travail seul, ou les céréales seules, pourvu qu'on prenne la moyenne de ces deux données. *Principes*, p. 128. (Un *peck* équivaut à peu près à 1/8 du setier ou du scheffel, et est 1/32 du quarter). Sinclair (*Principes d'agriculture*, p. 103 de la traduction allemande) affirme, qu'en Angleterre, la valeur d'un peck de froment a été pendant longtemps regardée comme l'équivalent de la journée d'un ouvrier. — D'autres pensent que pour évaluer avec quelque exactitude des sommes d'argent en d'autres produits, il faut prendre pour base, indépendamment du prix des céréales, celui de plusieurs autres grands moyens de subsistance : par exemple celui des vêtements, du cuir, des produits métalliques, du sucre, et tout cela dans la proportion des quantités qui sont nécessaires à l'entretien de la vie. Voy. Lowe, *Etat actuel de l'Angleterre*, traduct. Von Jacob, Leipzig, 1823, p. 400; et Hermann, p. 98, 110, 117, 135, *Considérations sur le prix du numéraire* (all.).

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

VARIATIONS DES PRIX.

---

§ 180.

On dit qu'un objet est *cher*, ou *coûteux* (Kostbar), quand ses frais de production et d'acquisition sont élevés, comparativement à ceux d'autres objets ; mais la cherté d'un objet (le *coût*, Kostbarkeit), c'est-à-dire sa propriété de coûter une certaine somme de frais, n'est pas toujours le même, elle varie avec les temps et les lieux ; pour le simple particulier, le coût s'entend aussi bien des frais qu'il doit faire pour acheter que de ceux qu'il devrait faire pour produire lui-même un objet (*a*). De la comparaison des prix d'un même produit, à différentes époques naissent les idées de *cherté* et de bon *marché* (Theuer, Wohlfeil). Un produit est cher ou à bon marché, lorsque le prix en est plus ou moins élevé dans un pays, une localité donnée, qu'il ne l'est généralement et dans d'autres temps : ceci suppose que les prix d'un produit diffèrent avec le temps et les lieux (*b*). Entre cet état de cherté et de bon marché (§ 166), se trouve le prix moyen, qui représente la valeur des frais de production ; et c'est aussi le prix ordinaire (*c*). Il faut toujours rapporter les idées de cherté et de bon marché à certaines espèces de produits, dont le prix est bas ou élevé comparativement à d'autres. La cherté de tous les biens ou leur bon marché comparé à la monnaie n'est, à tout prendre, que le bon marché ou la cherté de celle-ci. Quand il est question de ces phénomènes de cherté ou de bon marché, sans désignation de l'espèce de produits, on entend parler des moyens ordinaires de subsistance (*d*).

(*a*) Le diamant est cher sous ces deux rapports, car il n'a pas seulement une grande valeur, il en coûte beaucoup aussi pour le découvrir et le tailler.

(*b*) Storch, t. I, p. 456.

(*c*) Aussi le sens attaché par Lotz à ces idées, diffère-t-il moins du nôtre qu'on ne le croirait. D'après lui, elles donneraient le rapport des prix de marché et des frais de production, et l'on appellerait *cher* le produit dont le prix dépasse les frais de production ; *Traité*, I, 54. — Comme les frais de production déterminent généralement le prix moyen, cette explication s'accorde dans la plupart des cas avec ce qui se voit. Cependant, en général, on ne parle pas des frais de production dont on n'a même souvent aucune idée ; chacun dit que le sucre est à bon marché, quand il coûte 25 fl. le quintal, et cher quand il en coûte 60, quels que soient les frais de production. On dit même communément et sans réflexion que des produits qui se

Digitized by Google

vendent à un taux plus élevé que leurs frais de production, comme le vin des bons clos sont à bon marché ou chers.

(*d*) On confond souvent la *cherté absolue* (Kostbarkeit), avec l'*élévation des frais d'achat* (cherté relative), et à défaut d'une autre expression on se sert de celle-ci : *bon marché*, pour indiquer ce qui n'est pas *cher*.

§ 181.

Une chose peut être chère ou à bon marché et se vendre à un prix extraordinairement bas ou élevé :

1° Par suite d'une augmentation ou d'une diminution de l'offre ou de la demande ;

2° Par suite d'un changement apporté à la production (dans les frais). Dans le premier cas, on dit que la cherté ou le bon marché sont *relatifs ;* dans l'autre qu'ils sont *réels* (*a*). Abstraction faite de l'inutilité de ces expressions qui ne sont même pas fort justes, la distinction des causes de la cherté et du bon marché est très-importante ; car une modification de prix, provoquée par celle des frais de production, est d'habitude plus durable que celle résultant du mouvement de l'offre et de la demande. Quand le haut ou le bas prix d'un produit est son prix ordinaire, on ne peut plus dire que ce produit est cher ou à bon marché, si ce n'est en comparant son prix actuel à celui qu'il avait autrefois.

(*a*) Storch, I, 456.

§ 182.

La circonstance la plus heureuse, est celle où les prix coïncident avec les frais de production ; c'est la plus générale, c'est celle qui favorise en même temps les producteurs et les consommateurs, et qui est dans l'intérêt de tous ; partout où cela existe :

1° Les producteurs et les vendeurs peuvent se rembourser de toutes leurs dépenses (*a*) ;

2° Les acheteurs ou les consommateurs peuvent se procurer des choses qui ont de la valeur, et à un taux moyen, dont le maintien est toujours possible (*b*).

(*a*) En supposant dans ce cas, que le profit de l'entrepreneur soit compris dans les frais de production (§ 139).

(*b*) Le désir des producteurs de voir leurs produits se vendre à un taux beaucoup plus élevé que les frais de production, ne mérite pas l'attention sérieuse d'un économiste ; car il a pour corrélatif, celui des consommateurs qui souhaitent de voir les produits à bon marché ; or, il faut prendre à cœur l'intérêt de toutes les classes en même temps : du reste, les vœux des producteurs se contrarient fréquemment ; ainsi, par exemple, les cultivateurs voudraient vendre les laines fort cher,

et les fabricants de drap voudraient les acheter à bon marché; cependant n'oublions pas qu'une cherté momentanée, et telle que la consommation n'en diminue pas (ce qui n'arrive que lorsque la hausse n'est pas outrée) encourage beaucoup la production. Il est à désirer que le prix des produits, à la formation desquels un pays a intérêt à se livrer, s'élève au-dessus des frais de production; car, sans cela rien n'encouragerait à y faire converger de nouveaux capitaux; les producteurs trouvent dans cet état de choses, un dédommagement pour les pertes que les prix trop peu élevés leur auraient fait éprouver. TOOKE, déjà cité, III, 105, fait voir entre autres, que le chiffre des demandes et partage des biens communaux adressées chaque année au parlement (*inclosure-bills*), augmente ou baisse d'après les hauts ou bas prix des céréales (surtout d'après ceux de l'année immédiatement antérieure).

§ 183.

Toute réduction des frais de production est avantageuse sous tous les rapports; en effet :

1° Elle permet aux consommateurs d'acheter la même somme de produits, en faisant de moindres sacrifices, et la consommation s'en augmente nécessairement;

2° Les producteurs par l'extension de la demande, vendent davantage, étendent leur production, et voyent augmenter leurs profits; car tout en baissant, les prix se maintiennent plus aisément au-dessus des frais de production, et l'extension donnée à la demande permet de faire des économies sur le capital engagé et sur le capital circulant. On comprend par cela même qu'une augmentation des frais de production ne peut qu'être nuisible.

§ 184.

Lorsqu'à des époques très-rapprochées, les prix varient d'une manière sensible en s'écartant des frais de production, ils apportent une perturbation dans les relations commerciales.

1° Quand les prix sont trop peu élevés, les producteurs doivent continuer leur industrie avec perte, ou y renoncer; dans ce dernier cas, on voit les ouvriers rester sans ouvrage, ou forcés de quitter une industrie pour une autre; les capitaux ne sont ni demandés ni utilisés (§ 161); et dans le premier, on réduit ses capitaux et la production se ralentit (*a*).

2° Quand les prix sont élevés, surtout lorsque cette élévation tombe sur des produits de grande valeur, elle impose des privations pénibles aux masses ou tout au moins les force de restreindre leur consommation; or, quand les débouchés se ferment, les vendeurs souffrent (§ 135, n° 2) et la production diminue proportionnellement (*b*).

(*a*) On remarque le même phénomène lorsque les frais de production augmentent, et que les prix ne varient pas, ou ne croissent pas dans la même proportion (§ 163). Les variations qui surviennent dans les prix de quelques matières seulement, n'influent en général ni promptement ni complétement sur le prix d'autres produits pour la formation desquels on les emploie.

(*b*) Une diminution dans la demande ne se restreint pas toujours aux seuls produits dont le prix a haussé; car quand ceux-ci sont tels qu'on ne peut pas s'en passer, on s'impose de préférence la privation d'un produit moins nécessaire, afin de ne pas augmenter ses dépenses (§ 120, n° 2).

§ 185.

Indépendamment des variations qui ne sont que de courte durée, on remarque que les prix de tous les produits éprouvent une hausse ou une baisse lentement progressive, mais constante. La raison s'en trouve dans les modifications qu'éprouvent les frais de production (§ 181). Il faut sous ce point de vue distinguer plusieurs classes de produits :

1° *Les végétaux* et *les animaux* dont il se fait une grande consommation et dont la production est continuelle et régulière, comme les céréales, les bois, la chair, la laine, les peaux, etc., renchérissent en raison de l'augmentation et de l'aisance de la population, parce que leur production devient plus difficile et plus coûteuse à mesure que la consommation en augmente (*a*).

2° *Les matières minérales* dont l'abondance dépend de la richesse des mines, n'éprouvent pas de variation dans leurs prix.

L'épuisement des anciennes mines, le renchérissement du bois, et l'accroissement de la demande qu'on ne peut satisfaire sans augmenter les frais de production, pourraient renchérir ces produits à la vérité, si les progrès de la science et des méthodes et la découverte de nouveaux filons ne venait les faire baisser (*b*).

(*a*) Storch, I, 471. Ricardo, *Principles*, I, p. 128. Le bois et les matières animales sont surtout sujettes à renchérir; par exemple, la viande de boucherie, quand on convertit les prairies en terres labourables. D'après Shukburg, depuis 1750 à 1798,

Les moutons se sont multipliés dans la proportion de. .	100	à	882
Les chevaux.	»	à	904
Les bœufs.	»	à	890
Les vaches.	»	à	2000
Les porcs.	»	à	1960

(*b*) Voy. Storch, II, 67.

§ 186.

3° *Quant aux produits des manufactures* ils renchériraient, lorsque le prix des matières premières hausse, si les progrès des arts n'avaient pour objet de réduire les frais de fabrication.

Ainsi les produits,

a. Dans la formation desquels on peut employer des machines et des outils perfectionnés, apporter une meilleure division du travail ou des procédés plus économiques, tendent à devenir *moins chers*, et cette catégorie est grande. Cela nous démontre à l'évidence la haute influence des sciences et des arts sur la production; car toute économie sur les frais de production fait baisser les prix et favorise la consommation (*a*).

b. Ceux au contraire à la formation desquels on ne peut apporter des économies, restent au même prix ou bien renchérissent. C'est ce qui a lieu pour les produits qui n'exigent pas d'art et qui sont faits à la main, ou pour ceux dont les matières premières exigent si peu de modifications, que leurs frais de production ne se composent en grande partie que du prix d'achat de celles-ci, par exemple le verre, et d'autres produits chimiques (*b*).

(*a*) Storch, I, 398. — Une conséquence de ceci, c'est qu'un pays qui exporte des matières premières et importe des produits manufacturés, obtient pour une même quantité de celles-là, une plus grande quantité de ceux-ci. Storch, III, 20. — On peut généralement admettre que les matières premières entrent pour 1/3 à 2/5 dans les frais de production. Ce rapport varie cependant beaucoup pour certains produits; ainsi la valeur de la matière première du tabac s'élève aux 3/4 de ses frais de production; il en est de même du pain, du verre; elle est d'un 1/4 pour le papier, de 7/10 pour le cuir tanné; voir les ouvrages de Chaptal et de Krug mentionnés § 24. — On peut citer à l'appui, le bas prix actuel des montres, de certains tissus, etc. Cependant cette baisse des prix a un terme dans les limites des améliorations et des perfectionnements qu'on peut apporter à l'industrie, et qui sont capables de balancer les causes de cherté mentionnées plus haut (*b*). En prenant le prix des étoffes de laine = 100, nous trouvons que le prix de plusieurs ont varié par rapport à celles-ci, en Angleterre depuis 1814, de la manière suivante :

Houille.	53
Salpêtre raffiné.	56
Aciers / Soieries	66
Tissus de coton.	75
Étain.	81
Acier et fer.	108
Instruments de cuivre et de laiton.	116
Cuir.	191

(*b*) On achète avantageusement des produits de ce genre dans les pays peu peuplés, où les matières premières sont à bas prix et les salaires peu élevés; les bimbeloteries, par exemple, se tirent des pays des montagnes, où le bois est à bon marché, et où les ouvriers se contentent d'un salaire peu élevé, comme *Berchtesgaden*, la vallée de *Groedner* dans le *Tyrol*, les environs de *Sonnenberg* dans le duché de *Meiningen*. Voy. plus haut, § 115. Dans l'Inde on ne file pas le coton à un prix aussi bas, qu'en Angleterre avec le secours des machines, mais on l'y tisse à meilleur marché, car les salaires ne s'y élèvent qu'à 1/7 ou 1/8 de ce qu'ils sont en Angleterre. Voy. BERNOUILLI, *sur l'Accroissement des manufactures de coton*, p. 22. Bâle, 1825. Le salaire des ouvriers employés à fabriquer les 29 espèces de produits chimiques, mentionnés dans CHABROL (*Recherches statistiques sur la ville de Paris*), calculé par HERMANN, sur les données de cet auteur (*Essais*, p. 137), n'est terme moyen que de 7,4 °/o du prix de vente, et pour quelques produits que de 1 à 2 °/o seulement. — En comparant les prix de plusieurs espèces de produits déclarés à la douane en Angleterre, depuis 1696 jusqu'à nos jours, on remarque de notables différences; supposons les prix de 1696 = 100, nous aurons :

1° Matières premières dont le prix a baissé :

	1826.	1831.
Fers et acier, valeur. . . .	83 °/o	56 °/o
Houille.	47	45

2° Produits des manufactures dont le prix a baissé :

Étoffes de laine.	98	87
Fabricats de cuivre et laiton.	73	85
— de lin.	74	62
— de coton. . . .	49	89

3° Produits dont le prix a haussé :

Verre.	387	364
Blé.	278	308
Beurre, fromage.	270	282
Cuir.	285	249
Viande de boucherie. . . .	186	150
Étoffes de soie.	158	123
Objets de fer et d'acier. . .	196	167

(Voy. § 429, note (*a*)).

TROISIÈME DIVISION.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE REVENUS.

PREMIÈRE SECTION.

DU SALAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Quelles sont les causes qui déterminent le taux des salaires.

§ 187.

L'homme qui travaille, reçoit pour sa peine (abstraction faite de la coopération de tout autre agent de la production), un *salaire* (§ 139) (*a*). S'il travaille pour son compte, par exemple s'il est en même temps entrepreneur, et qu'indépendamment de cette qualité et des profits qu'elle lui procure, il partage le travail de ses ouvriers (*b*), il trouve son salaire dans les produits de son travail ou dans leur prix; mais s'il reçoit un salaire d'un entrepreneur, c'est pour prix de son travail (*c*). Le salaire dépend comme le prix de tous les biens (§ 145), 1° de la valeur du travail; 2° des frais de production et 3° de la concurrence; ces trois causes déterminent toujours le prix du travail productif, et de tous les services personnels, et expliquent aussi les différences que les salaires présentent dans leur taux à chaque époque et dans chaque pays; quant à l'élévation du salaire en lui-même, n'importe en quels biens on le paye, on peut l'apprécier par les ressources qu'il donne à l'ouvrier pour satisfaire ses besoins (*d*).

(*a*) Will. Senior, *Three lectures on the rate of wages*, 2e édition. Oxford, 1830.

(*b*) Comme cela a lieu dans les industries qu'on exerce sur une petite échelle; par

exemple, dans les petites fermes où le cultivateur, qu'il soit propriétaire ou locataire, laboure, sème et moissonne avec ses ouvriers, et dans plusieurs autres industries. Un cordonnier qui n'a que 3-4 ouvriers, emploiera tout au plus 1 jour par semaine, (1/6 de son temps) à acheter du cuir et autres matières premières, à établir ses comptes, à encaisser ses créances, à diviser son travail; et pendant les 5/6 restants de son temps, il travaillera comme un simple ouvrier. Cela est surtout remarquable dans les travaux d'art, par exemple, dans la fabrication des horloges, des instruments de musique. Voy. LOTZ, *Traité*, 1, 502.

(*c*) Celui-ci est le maître par rapport à l'ouvrier qu'il paie.

(*d*) La théorie du salaire est d'un intérêt bien grand, puisque le salaire est la condition de l'aisance de la classe la plus nombreuse, laquelle généralement n'en connaît rien. On se tromperait singulièrement, si l'on jugeait du sort des ouvriers uniquement sur la somme d'argent qu'ils reçoivent, sans avoir égard au prix des moyens de subsistance, § 175. — STORCH, 1, 493.

§ 188.

Le maître estime la valeur du travail de l'ouvrier d'après l'aptitude, le zèle de celui-ci (*a*), et la nature des opérations auxquelles il peut l'appliquer. Dans la plupart des cas on n'emploie les ouvriers qu'à des choses productives et pour réaliser les plus grands profits possibles (*b*). Leur travail doit donc être considéré comme moyen de spéculation, et se paye d'autant mieux que l'entreprise où on l'emploie est plus productive, c'est-à-dire qu'elle donne plus de profit, après qu'on a prélevé les frais de production sur la valeur des produits. Il pourrait arriver que les salaires fussent tellement élevés qu'ils absorbassent le profit de l'entrepreneur, qu'ils diminuassent même le loyer du capital ou la rente; mais ils ne pourraient absorber ces deux derniers revenus, sans que la production devînt impossible à l'avenir, et que les entreprises cessassent entièrement (§ 138) (*c*). On peut juger, par là, du taux le plus élevé des salaires que les entrepreneurs pourraient donner à leurs ouvriers s'ils ne pouvaient les employer que dans ces circonstances; mais l'action des autres causes qui gouvernent le salaire, l'empêche d'atteindre jamais ce taux (*d*).

(*a*) Ces qualités ne diffèrent pas seulement d'ouvrier à ouvrier, mais aussi d'un pays à l'autre; en supposant les salaires égaux, ils sont d'autant plus coûteux pour l'entrepreneur, que les ouvriers sont moins habiles. Le travail à la pièce qui devient de plus en plus fréquent (§ 112), a l'avantage de majorer le taux des salaires, sans coûter davantage à l'entrepreneur. — Les ouvriers anglais travaillent plus que les ouvriers français, et plus que les Irlandais, dont le salaire est fort bas. Les scieurs de bois de Berlin, font de 8 à 5 % plus d'ouvrage que ceux d'Uckermarck. SENIOR distingue le salaire des ouvriers sous le nom de *rate of wages*, du prix d'un certain travail, *price of labour*.

(*b*) On est guidé par d'autres considérations, lorsqu'on emploie des travailleurs dans des cas d'urgence pour défendre ses propriétés et protéger sa fortune, par exemple dans les cas d'incendie, d'inondation, ou lorsqu'il s'agit d'un but purement personnel.

(*c*) Lotz, *Traité*, I, 469. — Von Jacob, *Nat. OEkon.*, p. 158.

(*d*) Quand l'ouvrier peut obtenir un salaire aussi élevé, il le doit à l'absence de concurrence; mais s'il arrive que l'entrepreneur le lui paie de son plein gré, c'est qu'il reconnaît que son travail le mérite.

§ 189.

Les dépenses que l'ouvrier fait en travaillant, et qui lui sont bonifiées par son salaire, ne consistent, pour les travaux simples et sans art, que dans les frais de son entretien; mais dans les travaux plus relevés et savants, d'autres dépenses entrent en considération, notamment celles qu'il a dû faire pour son éducation, et il est juste qu'elles lui soient en partie bonifiées dans le salaire.

§ 190.

Les frais d'entretien ne s'étendent pas seulement sur tout le temps de la durée de l'ouvrage, mais sur le temps de l'enfance de l'ouvrier, sur l'époque en un mot où il ne pouvait rien gagner encore. Le salaire doit donc être assez fort pour suffire et à l'entretien du travailleur, et à celui de toute la classe des ouvriers; car autrement celle-ci diminuerait, et il y aurait pénurie d'ouvriers, jusqu'à ce que des salaires plus élevés en eussent de nouveau fait grossir le nombre; ainsi pour maintenir le chiffre de la population et surtout celui des ouvriers, est-il indispensable que leur salaire suffise à l'entretien de toute une famille (*a*). Ceci est du moins généralement vrai de ces ouvriers qui ne font que de grossiers ouvrages, et qui ne peuvent satisfaire que le plus petit nombre de leurs désirs. Il peut cependant se faire que, dans les travaux d'art, le salaire (vu l'étendue des besoins de cette espèce d'ouvriers), ne suffise qu'à l'ouvrier seul, sans famille, et que cependant le nombre des bras qui s'offrent, ne diminue pas, à cause de la grande concurrence des classes inférieures (*b*).

(*a*) On compte qu'une famille se compose de 4 1/2 têtes, on admet que dans la classe ouvrière, les femmes ne font que la moitié parfois même que le tiers seulement du travail de l'homme, soit parce que leurs salaires sont moins élevés, soit aussi, parce qu'elles sont plus souvent détournées de leur travail. Le salaire de l'ouvrier marié, doit donc suffire à satisfaire aux 2/3 ou aux 3/4 des besoins de sa famille qui ne se compose que d'enfants en bas âge, puisque la mère travaille aussi. Dans les travaux qui demandent plus d'habileté, la coopération des femmes est tout-à-fait nulle, ou du moins plus éloignée encore de l'importance du travail de leurs

maris. KLEBE compte (voy. *Gemeinheitstheilung*, I, p. 85, 1821), que l'entretien d'un famille de journaliers, coûte environ 160 rth. ou 275 fl. dans l'Allemagne septentrionale. On compte aujourd'hui, que l'entretien d'une famille d'ouvriers coûte, dans le Brandebourg 100 rth. ou 175 fl. dont le père en gagne 75 rth, à raison de 7 1/2 silbg. ou 26 1/4 krtz de salaire, par jour. Dans l'Allemagne du sud on évalue la consommation annuelle d'une famille d'ouvriers de 150 à 160 fl., en comptant la journée à raison de 24 krtz par homme. Les domestiques ont un peu plus d'aisance que les ouvriers, mais ils n'ont pas leur liberté et sont forcés de vivre dans la dépendance et dans la famille de leurs maîtres. C'est ainsi qu'un valet de ferme coûte à peu près autant qu'un journalier, voy. HOFFMANN, *dans les Annales de Moeglin*, XXIII, 285. — RAU, *sur l'agriculture du Palatinat*, 1830, p. 18. — STORCH, I, 291. — LOTZ, *Traité*, I, 472. — RICARDO, *Principles*, I, 134. Lorsque les enfants travaillent et sont payés fort jeunes, le salaire des pères est moins élevé et doit l'être en effet, car l'offre de bras est plus grand. SIMONDE, *Nouveaux principes*, I, 333.

(*b*) C'est ce qu'on voit dans les degrés inférieurs de la hiérarchie des fonctionnaires du gouvernement, du commerce, de l'armée.

§ 191.

Les frais d'entretien des ouvriers dépendent encore de plusieurs causes, et entr'autres :

1° De leur manière habituelle de vivre qui détermine l'étendue de leurs besoins. Les différences qu'on y remarque, tiennent

a. Au climat (§ 87) (*a*),

b. Aux usages, aux mœurs et à l'éducation du peuple (*b*); à mesure que l'instruction se répand parmi les classes inférieures leurs mœurs se polissent, leurs besoins s'étendent, et des habitudes de luxe viennent remplacer les grossiers besoins physiques. La manière usuelle de vivre des ouvriers est le résultat, il est vrai, de l'état antérieur des salaires, mais elle influe à son tour sur leur taux, et cela d'autant plus, que les ouvriers s'opposent avec plus d'énergie à toute réduction qui les forcerait de s'imposer des privations, et ne s'y résignent que lorsque leur concurrence est trop grande (*c*);

c. De la situation des différentes classes d'ouvriers, lesquels, à raison du rang qu'ils occupent dans la société, ont une espèce particulière de besoins.

(*a*) HUFELAND, I, 171. — On sait que les peuples du Nord mangent plus que ceux du midi, (STORCH, I, 236, 293. — RAU, *not.* 48), qu'à raison de leurs besoins ils sont forcés d'être plus actifs, et que cela leur est moins pénible qu'aux peuples méridionaux (§ 88, n° 2).

(*b*) On se fait aisément un besoin, d'une certaine abondance dont on a joui pendant quelque temps. C'est ce qui explique comment les salaires devenus fort élevés,

par l'effet de circonstances extraordinaires, ne retombent que difficilement à leur ancien taux, même quand ils ne sont plus soumis à l'empire de ces circonstances.

(*c*) L'ouvrier de la Haute-Italie se contente généralement d'une portion de polenta (de farine de maïs) pour toute une journée ; voy. RUMFORD, *Mélanges*, I, 215. — BURGER (*sur le Maïs*, p. 339), prétend qu'une livre de maïs suffit à la nourriture d'un homme pendant tout un jour.

§ 192.

2° Du prix des principaux produits nécessaires à l'entretien des ouvriers. Lorsque ce prix s'élève et se maintient, les salaires doivent hausser dans la même proportion, car sans cela la situation des ouvriers deviendrait critique, et produirait les effets que nous avons mentionnés antérieurement (*a*) (§ 190). L'extension de l'aisance publique et l'accroissement de la population qui font renchérir les matières premières (§ 185) font aussi hausser les salaires ; mais l'aisance des ouvriers n'en devient pas plus grande, puisque l'augmentation de salaire n'a pour effet de hausser leurs revenus qu'en proportion de leurs dépenses (*b*). Une cherté momentanée des vivres, causée par une mauvaise récolte, ne produit pas une hausse proportionnée ni assez grande des salaires, pour permettre à l'ouvrier de consommer les mêmes quantités qu'autrefois, attendu que la rareté des produits s'y oppose ; et quand même les salaires hausseraient, la demande des ouvriers et des autres consommateurs ne ferait qu'augmenter le prix des moyens de subsistance plus encore, et jusqu'à ce qu'enfin une partie des demandeurs se verraient forcés de se retirer (*c*). Dans ces circonstances, la classe ouvrière est dans l'alternative ou de ne satisfaire que ses besoins les plus pressants, ou de se contenter de produits moins bons ou en moins grande quantité (*d*). Lorsque le prix des moyens d'existence diminue, les salaires baissent aussi, et l'entrepreneur en fait son profit (*e*). Cependant l'expérience nous apprend que les salaires ne varient qu'à la longue.

(*a*) Ainsi le salaire est plus élevé à la ville qu'à la campagne, au moins de la différence du prix des loyers, du bois, etc. ; dans celle-là, la demande de bras, rend même souvent cette différence des salaires plus grande encore.

(*b*) Voy. les remarques de RICARDO, sur l'observation de BUCHANAN, fausse dans sa généralité, que le salaire ne se règle pas du tout sur le prix des moyens de subsistance. *Principles*, I, 368.—GANILH, *Systèmes*, I, 249. — GIOJA, *Nuov. prosp.*, III, 228, partage l'avis de BUCHANAN.

(*c*) Dans les années de disette on emploie moins de travailleurs, et par là, déjà les salaires ne haussent pas en raison de la cherté générale. HUFELAND, I, 323.

(*d*) Ceci doit être le résultat de la libre importation des grains étrangers, ou de l'usage d'une espèce de produits moins chers, propres à la nourriture des ouvriers; il n'est pas sans intérêt d'examiner si les pommes de terre ont eu cet effet :

1° Un champ de pommes de terre rapporte, à peu près, en volume 10 fois, et en poids, onze fois autant qu'un champ de seigle de même étendue (en ne comparant que les tubercules et les graines de ces deux espèces de produits).

2° On n'a pas déterminé encore le rapport des qualités nutritives que contiennent ces produits; 100 liv. de seigle équivalent à 312 liv. de pommes de terre d'après LONDUN; à 348, d'après VON THUMEN; à 384, d'après PETRI; d'après THAER, à 526. et même à 650, d'après BLOCK.

La comparaison des moyens d'existence des Écossais et des Irlandais (voy. RAU, *note* sur STORCH, III, 352), donne la proportion de 100 à 573. La comparaison faite par DOMBASLE, du foin ou du seigle, donne le rapport de 1 à 433. On conçoit que ces données doivent nécessairement varier d'après la qualité des pommes de terre, et l'usage plus ou moins répandu qu'en font les hommes pour eux-mêmes et pour les animaux. La moyenne de ces données est de 462; d'où il suit, qu'un scheffel de seigle = à 3 9/10 scheff. de pommes de terre, et qu'un arpent de pommes de terre produit 2, 59/100 plus qu'un même champ de seigle.

3° Le prix des pommes de terre varie de 1/4—1/6 de celui du seigle; le prix et la valeur de ces produits se balancent donc, et l'on ne peut, partout où ce rapport se maintient, regarder l'un d'eux comme moins cher que l'autre. Voy. KREYSIG, *la Culture en grand, des pommes de terre*, 2e édition, p. 49 (all.). — KLEBE, *Introduction*, p. 221, 21. SCHMALTZ, sur la *Manière d'amender et d'assoler les terres*, p. 178 (all.).

4° Les pommes de terre n'ont donc pas précisément rendu la vie moins chère, mais rendu possible l'existence d'un plus grand nombre d'hommes, et empêché la hausse du blé, qui eût infailliblement eu lieu si, avec l'accroissement qu'a pris la population, on ne les trouvait pas dans le commerce.

§ 193.

3° De la quantité des intervalles pendant lesquels l'ouvrier ne peut rien gagner, et doit vivre du produit de ses journées antérieures de travail. Il faut y comprendre :

a. Les jours de fête qu'on chôme, ils diminuent la production générale et par là, le revenu des ouvriers (*a*);

b. Les interruptions qui proviennent de la nature des travaux, en admettant qu'il n'est pas possible de se livrer à d'autres occupations pendant la durée de ces interruptions (*b*). Lorsqu'elles sont régulières et longues, les ouvriers ne sont pas obligés de rester dans l'oisiveté (*c*), ils peuvent employer utilement le temps qu'elles laissent à leur disposition; mais le salaire qu'ils reçoivent pour ce travail accessoire, peut n'être pas fort élevé lorsqu'ils sont à même de vivre sans cela ou qu'ils n'en sentent pas véritablement le besoin (*d*).

(*a*) Voy. HUFELAND, I, 180. — SIMONDE, *Nouveaux Principes*, I, 351. — On

comprend parfaitement que les ouvriers doivent être payés de manière à pouvoir vivre aussi les jours de fête. Mais dans les pays, comme l'Inde, où la moitié de l'année se compose de jours fériés, le salaire des ouvriers est fort bas cependant, et cela, à cause même du peu de travail qu'ils font.

(*b*) Tel est, par exemple, le travail qu'on ne peut faire que lorsqu'il est demandé, et à certaines époques; celui des garde-malades, des guides, des domestiques dans les établissements de bains, etc.; ou celui qu'on doit suspendre souvent à cause des fatigues qui l'accompagnent, celui des scieurs et fendeurs de bois. Les forges et les verreries chôment souvent aussi. Les tailleurs ont peu d'ouvrage depuis la St-Michel jusqu'à la St-Jean, etc. Voy. Smith, I, 203-211.

(*c*) Les bergers, les bateliers, les menuisiers, les maçons peuvent pour l'hiver, et les bûcherons pour l'été, chercher d'autres occupations. Les paysans du *Bengale* sont occupés à tisser, pendant tout le temps que les travaux des champs sont interrompus par l'inondation du *Gange*.

(*d*) Comme cela se pratique pour les interruptions périodiques des travaux de l'agriculture, ainsi l'on paie fort peu de chose à ceux qui filent le lin, etc. Voy. Storch, I, 302. Un ouvrier qui tresse de la paille dans la Forêt-Noire, peut gagner de 4-20 kretz. par jour, d'après le degré de finesse de son travail.

§ 194.

Les frais d'éducation qu'il a fallu faire pour acquérir l'habileté requise dans certaines branches de travaux (§ 189), ne peuvent pas aussi exactement être évalués que les frais d'entretien,

1° Parce que leur taux peut différer, d'après certaines circonstances;

2° Parce que l'incertitude de la durée de la vie, ne permet pas de dire quelle partie de ces frais devrait, annuellement ou chaque jour, être bonifiée en salaire (*a*).

Il faut cependant que, toutes choses égales d'ailleurs, un métier difficile à apprendre, rapporte plus à celui qui l'exerce, que celui dont l'apprentissage ne demande aucune peine; car, si pendant quelque temps le contraire avait lieu, personne ne se donnerait la peine d'acquérir avec beaucoup de mal, une habileté dont on fait peu de cas et qui ne produit rien; et le nombre des ouvriers exercés diminuerait jusqu'à ce que les salaires haussassent (*b*).

(*a*) On pourrait à la vérité d'après les calculs sur la mortalité aux différents âges, préciser cette quotité, mais comme il est fort incertain si les règles générales sont applicables à chaque cas spécial, on a peu d'égard à ce moyen. La vie moyenne probable est, pour des individus de 16 ans, 39 ans; de 20 ans, 36 ans; de 25 ans, 33 ans. Il faudrait donc que l'ouvrier, selon l'âge auquel il commence à gagner, reçut le remboursement et l'intérêt de tous les frais faits pour son éducation, dans un intervalle moyen de 33 à 39 ans. En comptant à 36 années, la durée du temps de travail pour un ouvrier, et à 1000 fl. les frais de son éducation, il devrait pour se voir

remboursé du capital et des intérêts de ces frais, recevoir 60 fl. par an, ou 16 kreutz. par jour. Von Schloetzer, *Staatswirtsch.*, t. 1, 118.

(*b*) Cet effet ne peut pas être sensible dans un court espace de temps, parce que les ouvriers formés préfèrent assez généralement dans des circonstances qui leur sont défavorables, se résigner à perdre une partie de leurs frais d'éducation, plutôt que d'embrasser un autre métier; mais d'un autre côté, le nombre des jeunes gens qui se vouaient à cette profession diminuera.

§ 195.

Il faut dans la concurrence qui détermine en dernière analyse le taux des salaires (§ 187), prendre en considération l'*offre* et la *demande* de travail. Celle-là nous représente la disposition des ouvriers qui cherchent de l'occupation et s'offrent à travailler pour un salaire; la *demande* dépend de la somme des capitaux qu'on destine aux entreprises productives où l'on a besoin des bras de l'homme (*a*). Le salaire se règle toujours en définitive sur le rapport de l'offre à la demande de travail. Quand la population est grande, comparativement aux capitaux, les salaires baissent au point de suffire à peine à l'entretien des ouvriers. Dans l'hypothèse contraire, les salaires s'élèvent au point que les profits des capitalistes et des entrepreneurs deviennent tout à fait insignifiants, et que les ouvriers peuvent étendre leur consommation. On voit par là combien la formation des capitaux influe sur le bien-être des ouvriers.

(*a*) Et non de tout le capital national. Les capitaux prêtés à l'étranger n'ont aucune influence sur les salaires du pays qui les a prêtés; mais uniquement ceux qui dans le pays même sont placés dans des bâtiments, des machines, et voués pour toujours à des travaux productifs. Dans les §§ suivants, où, pour être bref, nous n'avons parlé que du capital en général, il faut comprendre aussi par là, le capital destiné à l'entretien des ouvriers, et dont le rapport au capital national, est à peu près invariable.

§ 196.

Une majoration de salaire permet à l'ouvrier

1° De donner à sa consommation plus d'étendue que ne le peut en général la classe à laquelle il appartient;

2° De se marier et de former ainsi une nouvelle famille qui vient accroître la population. Les plaisirs de la vie domestique ont tant d'attraits, que la hausse des salaires engage la plupart des ouvriers à se marier de bonne heure (*a*). Cette circonstance et les émigrations d'ouvriers venant d'autres pays, augmentent d'ordinaire promptement la population et l'offre de bras (*b*), et lorsque le capital ne s'accroît pas dans la même proportion, le salaire doit

nécessairement baisser. En général, les motifs qui poussent à l'épargne et à la formation des capitaux ne sont ni aussi nombreux ni aussi puissants que ceux qui font augmenter la population (*c*). Celle-ci ne tarde donc pas à être arrêtée dans le développement qu'elle pourrait prendre, par la lenteur que mettent les capitaux à s'accroître, et généralement l'offre de bras est à la demande qu'on en fait, dans une proportion telle, que le salaire des ouvriers ordinaires ne suffit qu'aux besoins de leur strict entretien. Cependant on voit parfois aussi les capitaux s'accroître plus rapidement, et cette circonstance se fait sentir immédiatement dans les salaires.

(*a*) Le nombre de ceux qui préféreront augmenter leur consommation personnelle dépendra des habitudes de luxe et de dépense plus ou moins généralement répandues dans la société.

(*b*) Comme le nombre de femmes de 18-45 ans, c'est-à-dire dans l'âge de la fécondité s'élève à 20 °/₀ de la population, et qu'il n'y a guère qu'une naissance de trois en trois ans, on peut estimer que les naissances ne s'élèveront pas à plus 5 °/₀, ou 6 °/₀ au plus, de toute la population, dans des circonstances très-favorables à son accroissement. L'expérience nous apprend qu'il ne naît pas plus de 4 1/3 enfants par cent personnes (1 par 23, 2/100), terme moyen, dans tous les pays. C'est le chiffre des naissances pour la *Prusse*, pendant les années 1817 à 1833; de 1824 à 1830 il n'y eut dans ce pays qu'une naissance sur 25, 3/100; en *Suède*, dans les derniers temps 1 sur 30; en *France*, 1 sur 31; en *Angleterre*, 1 sur 35 hommes. Pour évaluer l'accroissement de la population, il faut, des naissances, soustraire les morts, qui s'élèvent généralement à 1/30 ou 1/40 de la population, et au minimum à 1/50, dans des circonstances très-favorables. La mortalité la moins grande connue, est celle de l'*Angleterre;* elle était en 1801, de 1/43; en 1811, de 1/53; en 1821, de 1/59 ou d'un °/₀ seulement. En *Prusse*, elle fut de 1817-1825, terme moyen, de 2 3/4; de 1824-1830, 2, $\frac{86}{100}$ °/₀ (resp. 1/36 et 1/35). En *France* et dans les *Pays-Bas*, elle est actuellement 2, $\frac{56}{100}$ °/₀. D'après Colebrooke (*Revue encyclopédique*, mars 1824, p. 705), la mortalité parmi les habitants du *Cap de Bonne-Espérance* n'est que de 1/50, et les naissances de plus de 1/25. Aussi la population s'y est-elle parvenue de 1798 à 1822, de 61,947 à 120,000 âmes. Dans les *îles Canaries*, la mortalité est de 2 °/₀, et les naissances de 3, $\frac{45}{100}$. Voy. Coleman Mac Gregor, *les Iles Canaries*, 1831, p. 59. En prenant maintenant 1/50, ou 2 °/₀ comme la moindre mortalité qui puisse exister pour le chiffre d'aussi nombreuses naissances, que celles que nous venons de donner, et en soustrayant les morts des naissances, nous trouvons que l'augmentation annuelle de la population, par les naissances, sans les émigrations, peut s'élever à 3, ou au plus haut à 4 °/₀. Avec un accroissement de ce genre, la population doublerait dans les termes respectifs de 23 ou de 17 2/3 ans. Ricardo admet aussi que la population peut doubler en 25 ans. Cependant nous ne connaissons pas de pays qui en offre d'exemple; si ce n'est ceux où se portent les émigrations; et l'on peut regarder un accroissement de 1 1/2 °/₀ qui ferait doubler la population en 46 ans, comme l'indice d'une situation prospère. Le double exemple d'une popu-

lation dont le chiffre a doublé de 1784 à 1809, et de 1800 à 1825, c'est-à-dire en 25 ans, nous est offert par l'*Amérique du nord*, et doit être attribué à la situation prospère de ce pays et aux émigrations qui se sont portées vers cette partie du monde. La population a doublé en *Irlande* de 1788-1821, c'est-à-dire dans l'espace de 33 ans; en *France*, la population ne s'est accru que d'un neuvième en 74 ans; et MOREAU estime, d'après des observations postérieures, que la population de ce pays doublait en un peu moins de 250 ans (*Recherches et considérations sur la population de la France*, traduit par ÉWAL, p. 282. Gotha, 1780).

Voici le tableau de l'accroissement actuel de la population de la plupart des états:

États-Unis de l'Amérique du nord, 1820-30. . . .	2, 92/100 p. c.
Hongrie, (d'après ROHRER).	2, 4/10
Angleterre, depuis 1811-1821.	1, 78/100
— — 1821-1831.	1, 6/10
Autriche, (d'après ROHRER).	1, 3/10
Prusse, 1816-27.	1, 54/100
— 1820-30.	1, 37/100
— 1821-31.	1, 27/100
Pays-Bas, 1821-28.	1, 28/100
Écosse, 1821-31.	1, 3/10
Saxe, 1815-30.	1, 15/100
Bade, 1820-30 (HEUNISCH).	1, 13/100
Bavière, 1814-28.	1, 8/100
Naples, 1814-24.	0, 83/100
France, 1817-27 (MATHIEU).	0, 63/100
(et récemment MOREAU DE JONNÈS).	0, 55/100

Pour des périodes de 10 années, environ, on peut sans erreur grave, indiquer le chiffre de l'accroissement de la population, en centièmes de la population moyenne, entre les deux époques auxquelles on se rapporte; mais pour de plus longues périodes, il faut recourir à l'emploi plus difficile des séries géométriques. — RAU, dans *les annales de* POELITZ, 1831, I, 1. — Les chiffres de MOREAU DE JONNÈS (voy. *Revue encyclopédique*, janvier 1832, p. 217), ne méritent pas une entière confiance.

(*e*) On ne peut pas indiquer le maximum de l'accroissement du capital, parce qu'il ne tient pas à des causes physiques; mais dans le cours ordinaire des choses, cet accroissement est fort lent.

1° D'abord les grands capitalistes n'ont pas de motifs assez puissants pour faire des épargnes, et préfèrent dépenser leurs revenus pour en jouir; aussi les grandes fortunes mobilières sont-elles bientôt morcelées par les partages de successions.

2° Les grands entrepreneurs sont à même de faire des épargnes; mais ils sont exposés aussi à d'énormes pertes; ajoutez qu'on fait malheureusement de grands profits dans des spéculations qui sont tout-à-fait improductives, comme dans le commerce d'effets publics, qui ne contribue en rien à l'augmentation des capitaux.

3° Les petits entrepreneurs et les petits capitalistes sont le plus portés à faire des épargnes, mais ils en sont le moins capables.

4° On peut dire la même chose des ouvriers qui n'ont que fort peu de revenu net.

5° Quelque grands que soient les revenus des propriétaires de biens-fonds, ils sont en général absorbés par les besoins de leur position sociale, et l'on en voit même beaucoup s'endetter dans les mauvaises années. Ainsi, quand la statistique nous apprend que la population ne s'accroît pas de plus de 1/2 % par an, et que dans certains pays, l'accroissement est plus lent encore, nous sommes autorisés à dire, que la population n'augmente qu'en raison de l'accroissement des capitaux, que l'accroissement de ces derniers même en est la condition, d'où nous pouvons tirer cette conséquence, qu'en général la concurrence est désavantageuse pour les ouvriers. Les événements qui diminuent tout-à-coup une population en train de s'accroître depuis plusieurs années, tels que les guerres, les disettes, les tremblements de terre, les mauvaises institutions lesquelles empêchent les mariages et les établissements d'étrangers, s'attaquent aussi aux capitaux; mais il n'en est pas de même des maladies. Une augmentation de population permet de conclure à un accroissement du capital national, à moins que comme en *Irlande*, les ouvriers ne se contentent de modiques salaires, et ne vivent avec beaucoup d'économie. Voy. Ricardo, ch. 4. Mill, *Éléments*, p. 34-72. Mac-Colloch, *Principles*, p. 266. Remarquons enfin que les ouvriers auxquels il n'est permis de faire que de rares économies, ne peuvent pas vivre, même pendant un fort court espace de temps à moins que les entrepreneurs ne leur donnent de l'ouvrage, ou à défaut d'ouvrage ne leur avancent de l'argent; aussi ne peuvent-ils jamais faire la loi à ces derniers; d'ailleurs il n'y a que bien rarement accord entre eux. Smith, 1, 133.

§ 197.

Dans certaines branches d'industrie, des circonstances particulières agissent sur l'offre, de manière à maintenir le salaire soit au-dessus soit au-dessous du taux que la concurrence ou les frais de production semblent prescrire:

1° Les salaires sont élevés dans les industries qui exigent une adresse particulière chez les ouvriers, parce que celle-ci en limite aussi la concurrence. Cette aptitude est une qualité naturelle à certains hommes, ou l'effet de leur travail antérieur, de leurs prédispositions ou qualités morales, parfois aussi elle est due à plusieurs de ces causes réunies (*a*).

2° Les dangers et les fatigues de certains travaux peuvent en détourner beaucoup d'hommes, et déterminer ainsi une hausse dans les salaires (*b*).

3° D'un autre côté, certaines occupations sont, proportion gardée, fort mal payées, sans que pour cela le nombre de ceux qui s'y livrent diminue; c'est ce qui se voit dans les travaux, qui indépendamment du salaire offrent d'autres avantages, comme une plus grande sécurité pour les moyens futurs d'existence, de l'estime, un caractère public, etc.

(*a*) Hauts traitements attachés aux fonctions élevées, dans lesquelles on demande une réunion de qualités qui ne se rencontre pas fréquemment, par exemple chez les hommes d'état, les généraux, les avocats, les chanteurs. A Lyon, un ouvrier employé dans les filatures de coton, gagnait en 1827, 7 fr.; un tisserand dans les fabriques de drap et un tondeur, 9 1/3; un maçon, 14; un tisserand en soie, 18 2/3; un teinturier pour les soieries, 24 fr. par semaine. Voy. Dingler, *Journal polytechnique*, xxv, 540 (all.). On paie plus cher aussi les vignerons que les ouvriers, qui travaillent aux champs.

(*b*) Les tourneurs et les ciseleurs sont mieux rétribués à cause des fatigues de leur travail, que les ouvriers ordinaires. — Certains travaux même dangereux ou qui répugnent, ne sont pas aussi bien payés qu'on pourrait le croire, parce qu'on peut immédiatement s'y mettre, sans qu'il faille pour cela une aptitude particulière; or, l'éducation de ceux qui s'y livrent ne coûtant rien, il ne manque jamais de bras pour ce genre de travaux. L'attrait d'une vie exposée à des dangers, et riche en aventures, engage parfois beaucoup d'ouvriers à l'embrasser, et fait ainsi baisser leurs salaires. — Smith, I, 205-99. — Mac-Culloch, *Principles*, p. 283.

§ 198.

Comme les frais de production et la concurrence ne sont pas les mêmes dans toutes les branches de travail (§ 190-197), il est naturel que le salaire des ouvriers ne soit pas non plus au même taux, pour toutes les industries, mais le salaire tend, comme les prix courants, à se proportionner aux frais de production de chaque espèce de travail. Car les professions les moins payées, proportion gardée, sont abandonnées, ou moins fréquemment embrassées par ceux qui ont à faire choix d'une carrière, tandis que les professions bien payées sont plus généralement choisies; cependant cet équilibre ne s'établit pas rapidement parce que la force de l'habitude et maints autres obstacles s'opposent à ce qu'on change de profession (*a*). Ce n'est aussi qu'à la demande plus rare de travaux pénibles, qu'il faut attribuer que ceux qui les exécutent sont mis à même, grâces à un fort salaire, de mener une vie plus agréable; cette vie finit par devenir une habitude, et la règle du taux de leurs salaires (§ 191 (*b*)).

(*a*) Rau, *note* 53, sur Storch, III, 308, édition de Hambourg, 1820.

CHAPITRE II.

Du taux des salaires à différentes époques, dans plusieurs pays.

---

§ 199.

Comme le salaire dépend, dans tout pays, du rapport de la population aux capitaux (§ 195), il doit être fort élevé dans les contrées où ceux-ci sont grands comparativement au chiffre des habitants. Lorsque pendant quelque temps le capital appliqué à l'industrie d'un pays reste le même, et qu'il ne s'y rencontre pas d'obstacles particuliers à l'accroissement de la population, celle-ci se multiplie bientôt au point que, dès qu'il y a une nouvelle génération, l'offre se trouve au niveau de la demande de bras (§ 196). Les salaires ne peuvent conséquemment se maintenir à un taux élevé que quand les capitaux s'accroissent rapidement (*a*). L'activité nationale est donc dans une situation prospère quand les salaires sont élevés ; car alors les métiers gagnent beaucoup, et la richesse du peuple s'accroît rapidement, comme cela se voit dans les contrées où des étrangers sont venus former de nouveaux établissements industriels, et dans celles qui sortent tout à coup de l'apathie pour entrer dans la voie du progrès. Chez les peuples dont l'industrie est avancée et florissante depuis longtemps, les richesses n'augmentent plus que lentement, les capitaux ne favorisent plus autant l'accroissement de la population, et le salaire des ouvriers est conséquemment moins élevé; cependant il y a des circonstances qui nous offrent l'exemple du contraire, telles sont par exemple la suppression des mesures qui entravaient l'industrie, la découverte d'un procédé nouveau de nature à l'enrichir, etc. Les salaires sont au plus bas, dans les pays dont l'aisance décroît, car alors la population est trop grande pour les besoins des producteurs (*b*).

(*a*) Ce n'est que par exception et passagèrement que la rareté des ouvriers, causée par des maladies ou des guerres, pourrait faire hausser les salaires.

(*b*) An. Smith, *Essai*, I, 141 et suiv., a pris les *États-Unis d'Amérique* comme exemple du premier cas, la *Chine* comme exemple du second, l'*Inde* comme exemple du troisième. En Amérique les salaires ont été très-élevés jusqu'en 1818, mais depuis cette époque ils ont baissé parce que la vente des matières premières n'a plus offert les mêmes profits qu'autrefois. Voy. Storch, I, 456 et note 15 de Rau. A *Buenos-Ayres*, un ouvrier ordinaire reçoit encore 1 piastre par journée (2 fl. 28 kr). Dans les pays peu peuplés, ceux de montagnes par exemple, les salaires sont ordinairement fort bas, parce que l'activité commerciale n'y est pas grande, et que les capi-

taux tendent plutôt à s'en retirer qu'ils ne s'y portent. Le taux moyen des salaires, que nous allons donner pour les ouvriers de la campagne, ne doit pas nous faire juger d'une manière absolue, de la situation plus ou moins heureuse de ceux-ci, par le prix de leur travail; il faut avoir égard encore au prix des moyens de subsistance (§ 187 (*d*)).

1. Prusse Orientale, environ. . .	14 krtz.	Voy. HOFFMANN, déjà cité.	
2. Mecklembourg.	18 1/2 à 21 id.	VON LANGERCKE, *Tableau de l'agriculture dans le grand-duché de Mecklembourg*, II, 45, 1831.	
3. Magdebourg, (environs), 1830.	22 1/2 id.	CASPARI, *Annales de Moeglin*, XXV, 500.	
4. Palatinat.	24 id. (Vignerons, 36 id.)		
5. Holstein.	21 à 26 id.	DITTMANN, *Tableau de l'agriculture du Holstein et du duché de Schleswig*, pag. 206, 1828.	
6. Brandebourg.	26 1/2 id.		
7. Forêt-Noire.	30 à 40 id.		
8. France.	35 à 42 id.	*Quarterly Review*, mars 1825, p. 414.	
9. Canton de Berne et Valais. .	41 à 49 id.		
10. Angleterre.	48 à 60 id.	SENIOR, déjà cité, *First report*, p. 214.	

Parfois aussi on nourrit ces ouvriers; dans ce cas, en sus de la valeur de la nourriture, ils reçoivent en argent (d'après BURGER) en Lombardie 10 1/2 krtz., dans le Palatinat 12-16 krtz., dans la Forêt-Noire 15-20 krtz., en Belgique (d'après FEIHL) 20 krtz., à Berne et Valais 16 1/2 à 20 krtz. On estime donc la nourriture, dans le Palatinat de 8-12 krtz., dans la Forêt-Noire de 15-20 krtz., dans les cantons suisses que nous venons de mentionner de 16 1/2 à 29 krtz. Mais il est incontestable que la quantité et la qualité de nourriture des ouvriers n'est pas partout la même; elle est selon MOELLINGER, d'après les moyennes de 10 ans, de 2 livres 17 onces de pain, 18, 56 onces de viande, 13, 13 onces de froment par tête, et par jour.

Les salaires des batteurs en grange varient singulièrement; cela dépend tout à la fois du taux général des salaires, et du zèle et de l'activité des travailleurs; ainsi dans la Prusse Orientale, ils reçoivent 1/10; dans le Palatinat, 1/11-1/12; dans la Saxe, 1/13-1/14; dans la Silésie et le Holstein 1/14; dans le Brandebourg, 1/16-1/18 de la valeur de leur travail.

Digitized by Google

§ 200.

Les salaires élevés qui permettent aux ouvriers d'étendre leur consommation (*a*) ne témoignent pas seulement une aisance (§ 199), mais produisent encore directement un excellent effet moral sur les classes ouvrières, dont ils contribuent à améliorer la position. Ces classes qui forment la plus grande partie de la population de chaque pays, ne peuvent en général satisfaire que la plus petite partie de leurs besoins et sont le plus exposées aux dangers de la misère, tandis que les entrepreneurs, les capitalistes et les propriétaires de biens-fonds perçoivent de bons revenus. Il est donc à souhaiter pour le bien-être de la société, que le revenu des ouvriers augmente; c'est le meilleur moyen de tempérer les effets du partage inégal des richesses.

(*a*) Par opposition à une hausse qui ne provient que du haut prix des moyens de subsistance (§ 192).

§ 201.

Voici quels sont les bons effets que produit l'élévation des salaires :

1° Elle permet aux ouvriers d'adopter un genre de vie plus favorable à leur santé, et contribue ainsi en général, à prolonger leur vie; ce résultat est d'une haute importance pour le bonheur des familles et pour le développement des forces appliquées à l'industrie. C'est à l'accroissement des salaires et à une meilleure situation de la classe ouvrière, qu'il faut en partie attribuer que la vie est de nos jours, comme le démontrent les recherches et les expériences, plus longue que dans l'antiquité, et qu'en *Angleterre*, le pays le plus riche et le plus industrieux de la terre, la mortalité a été réduite à un degré où on ne l'avait pas encore vue descendre jusqu'à présent (*a*);

2° De donner plus de soins à l'éducation physique et morale de leurs enfants, ce qui fait encore augmenter la population et assure à l'État une génération de citoyens éclairés, actifs et moraux (*b*);

3° De faire des économies qui les mettent à même de supporter plus aisément les crises et les malheurs, et les empêche de tomber immédiatement dans la misère. Aussi ceux qui savent bien apprécier l'importance de l'économie, convertissent leurs épargnes en capitaux et se facilitent par là, la transition du rôle d'ouvrier à celui d'entrepreneur. On a souvent manifesté la crainte de voir de hauts salaires encourager les ouvriers à être paresseux; cette crainte, fondée sur ce que le taux élevé du prix d'une journée suffirait à leur entretien pour plusieurs journées, n'est pas dénuée de tout fondement; toutefois ceci ne se produira pas fréquemment, et ne durera jamais assez pour faire naître des appréhensions sérieuses pour la continuation de la production. Une hausse subite des salaires peut produire de fâcheux résultats

Digitized by Google

quand les ouvriers sont grossiers et paresseux, mais cela n'est jamais à redouter d'une hausse lentement progressive, qui augmente en même temps les besoins des travailleurs (*c*). D'ailleurs l'exemple des pays les plus industrieux est là, pour prouver qu'une grande activité n'est pas inconciliable avec l'élévation de salaires.

(*a*) Voici, d'après Æmilius Macer, sur la L. 68 *Pandect., ad legem Falcidiam*, le chiffre de la vie probable dont une personne d'un âge donné, peut espérer de jouir : de 0-20 ans, 30 ans; de 20-25, 28 ans; de 25-30, 25 ans; de 30-35, 22 ans; de 35-40, 20 ans; de 40-45, 18 ans; de 45-50, 13 ans; de 50-55, 9 ans; de 55-60, 7 ans. Ces données n'offrent qu'une bien courte vie moyenne pour les hommes de 45 ans et plus. Voy. Schloezer, *Staatsanz.*, IX, 482 et X, 288. — Des recherches plus récentes sur l'accroissement probable de la vie moyenne, pour chaque âge, nous donnent :

à	A.	B.	C.
5 ans	41,^{05} ans.	42,^{44} ans.	51,^{20} ans.
10	38,^{93}	41,^{43}	48,^{28}
20	31,^{91}	31,^{71}	41,^{32}
30	27,^{57}	28,^{64}	36,^{09}
40	22,^{67}	22,^{87}	29,^{70}
50	17,^{31}	17,^{03}	22,^{57}
60	12,^{29}	11,^{87}	15,^{52}
70	7,^{44}	8,^{06}	10,^{39}

La colonne A contient le résultat du calcul du mathématicien anglais Finlaison, pour 1693; la colonne C, les calculs du même auteur pour 1789. Voy. Blanc, *Choix de dissertations sur différents sujets de médecine*. Londres, 1822. — *Monthly Review*, janvier 1824, p. 78. — Les chiffres de la colonne B, sont de Michelsen, *Introduction à l'arithmétique juridique, politique et économique*, I, tableau 3. Halle, 1784; ils sont le résultat d'expériences faites pendant le 18e siècle. Voy. aussi Moheau, *sur la population de la France*, p. 165-223. Il faut attribuer la décroissance observée dans la mortalité en Angleterre, à la grande propreté des habitants de ce pays; mais cette cause elle-même n'est qu'un effet des hauts salaires qu'y reçoivent les ouvriers. A Genève, la vie moyenne d'un enfant nouveau-né était au 16e siècle de 18, ^{41} ans; dans le 17e siècle de 23, ^{35} ans; au commencement du 18e siècle de 32, ^{66} ans; plus tard de 33, ^{58} ans, et plus récemment de 38, ^{8} ans. Voy. Bernouilli, *Archives suisses*, II, 77. D'après Villermé, la mortalité dans le 1er arrondissement de Paris, où se trouvent le plus de gens riches, est de 1/53 de la population, et de 1/40 dans le 12e arrondissement où il y a le plus de pauvres; 1/46 dans les départements riches, 1/33 dans les départements pauvres. A Paris, il mourait annuellement, dans le 16e siècle, de 1/16-1/17 de la population; dans le 17e siècle, 1/25-1/26, et de 1819-23, terme moyen 1/30 seulement, ce qu'il faut en partie attribuer aux bonnes mesures d'hygiène. Voy. *Revue encyclopédique*, avril 1824 et *Jour-*

nal des débats, 10 décembre 1824. — Voy. *Dictionnaire des sciences médicales*, art. LONGÉVITÉ, XXIX, 40.—On a pour Londres et Paris le chiffre de la mortalité qui est en rapport direct avec le prix des moyens d'existence. Voy. MAC-CULLOCH, p. 273. — DIANEYÈRE, *Mémoires de l'institut national : Sciences morales et politiques*, I, 543.

(*b*) Il ne naît pas un moins grand nombre d'enfants dans les classes pauvres, mais ils y meurent plus tôt, à défaut de bonne nourriture et de soins. STORCH, I, 329. Dans le 1er arrondissement de Paris (qui est peuplé d'habitants riches) les naissances font un 1/32, dans le 12e arrondissement 1/26 de la population, et cependant il n'y a pas plus d'enfants au-dessous de 5 ans dans ce dernier que dans le 1er, ce qui démontre que la mortalité est plus grande parmi les enfants des pauvres que parmi ceux des riches. Quand après des années de guerre, de famine, etc., qui ont décimé la population, l'industrie augmente, les salaires haussent et rétablissent bientôt la population à son ancien niveau. Quoiqu'en *Suisse* l'accroissement de la population soit lent (il n'est généralement dans 8 cantons de ce pays que 3/4 %, voy. BERNOUILLI, *Archives*, I, 123), le canton de St-Gall avait cependant réparé en 1823 la perte de 5 %, ou 6900 âmes que la disette de 1817 et 1818 lui avait fait éprouver.

(*c*) Voy. SMITH, I, 159 et 99. — STORCH, I, 323. — LOTZ, I, 482.

§ 201bis.

Les circonstances auxquelles les ouvriers peuvent devoir une amélioration de leur état, sont de deux sortes; les unes tiennent à eux-mêmes, les autres sont indépendantes de leur volonté. Il faut ranger dans la dernière catégorie l'heureuse situation commerciale du pays qu'ils habitent, la protection et la sollicitude du gouvernement, les habitudes d'économie des propriétaires de terres et de capitaux, des entrepreneurs, etc. Nous pouvons mettre dans la première :

1° L'habileté et le zèle des ouvriers qui, avec le travail par entreprise ou à la pièce, contribuent le plus à augmenter leur salaire (§ 188) (*a*);

2° L'économie dans la manière de vivre, qui leur permet de se faire un petit capital (§ 201, n° 3) ou d'avoir quelques épargnes pour le besoin (*a*);

3° La précaution de ne pas s'établir sans réflexion, ni trop jeune, ni avant qu'on se soit assuré d'avoir du travail, ou qu'on ait pu faire quelques épargnes (§ 176). Plus cette prudence sera générale, et plus les ouvriers mettront de prix à une vie exempte de chagrins, de soucis, et à bien élever leurs enfants, plus ils adopteront en ceci, la manière de voir des classes élevées, plus l'accroissement de la population sera lent, et celui des salaires important. Cependant les immigrations d'ouvriers étrangers peuvent, lorsqu'elles sont fréquentes, paralyser l'effet de ces sages habitudes (*b*).

(*a*) Les sociétés de coopération (*cooperative Societies*) d'ouvriers de l'Amérique et de l'Angleterre, n'ont pas seulement pour objet de soutenir ceux de leurs membres

qui sont parvenus à la vieillesse ou tombés dans le besoin, mais encore aussi de les rendre indépendants des entrepreneurs, en leur faisant faire des entreprises avec le capital de la société. *Quarterly Review*, nov. 1829. Il est plus difficile d'atteindre ce dernier but que le premier; car beaucoup de travaux demandent un grand capital et ne peuvent lorsqu'ils sont entrepris par un seul homme, soutenir la concurrence d'une société richement fournie de capitaux et d'instruments de travail. Voy. aussi § 14. Cependant on ne peut nier que les encouragements réciproques et les conseils d'ordre et d'économie des membres de ces associations n'aient toujours de bons effets. Les écrits de FOURRIER promettent des résultats exagérés de ces associations. Voy. *Traité de l'association domestique-agricole*, 1822, II. *Le nouveau monde Industriel et Sociétaire*, 1819. Voy. *Revue encyclopédique*, LVIII, p. 270.

(*b*) L'arrivée continuelle des Irlandais diminuent les salaires des ouvriers en Angleterre. Certaines émigrations périodiques d'ouvriers méritent notre attention; elles tendent à niveler les salaires, font participer les habitants des pays pauvres à quelques-uns des avantages des pays riches : elles sont du reste plus faciles et plus durables que les expatriations faites sans esprit de retour; plusieurs pays de plaines offrent de l'occupation, pendant la récolte, aux habitants des montagnes voisines. C'est ainsi que des faucheurs Wurtembergeois et des bûcherons de la forêt de l'Oden, vont faire la récolte du foin et du grain dans la vallée du Rhin ; ceux de la Gallicie, dans les plaines de la Pologne; ceux de Westphalie, en Hollande; les Savoyards cherchent du travail en France et en Angleterre; les habitants de l'Apennin, dans la campagne de Rome ; les habitants du pays de Saltzbourg (notamment ceux de Lungau qui châtrent les cochons, et les faucheurs de Waltzée, d'après ROHRER), les Tyroliens, les habitants des Grisons, vont se répandre dans les plaines de l'Allemagne méridionale.

§ 202.

Une question digne d'attention et qui mérite d'être examinée ici, est celle de savoir, si la hausse des salaires n'augmente pas le prix de tous les produits.

Pour y répondre il faut distinguer :

1° Les prix comparés de tous les produits de l'intérieur entre eux (prix en marchandises) ;

2° Leurs prix en argent et en produits étrangers.

Quant au premier point, Ricardo (*a*) prétend que le rapport des prix des produits de l'intérieur ne varie généralement pas, par suite de la hausse des salaires; car, dit-il, comme il entre du travail dans toute production, la cherté se fait remarquer pour tous les produits à la fois, et devient insensible parce qu'elle est générale ; on peut donc pour chaque produit obtenir, après la hausse générale, la même somme d'autres produits, qu'autrefois lorsque les salaires étaient bas.

(*a*) T. I, 2e section, 2e édition. — MAC-CULLOCH, *Principles*, p. 231. L'hy-

pothèse de Ricardo, que le prix en argent des produits, ne peut pas plus hausser que leur prix en marchandises, repose sur un principe dont l'examen viendra à propos plus tard (3e livre, 4e division, 2e section).

§ 203.

Mais l'opinion de Ricardo n'est applicable qu'à certains produits, car elle repose sur des prémisses qui ne sont elles-mêmes que partiellement vraies. En effet, un renchérissement des produits à la suite d'une hausse des salaires, ne pourrait jamais être aussi grand que cette hausse, par une raison toute simple, c'est qu'il n'y a aucun produit dont les frais ne se composent que de salaires. Supposons que les frais nécessaires pour la formation d'un produit s'élèvent à 50 fl. pour salaires, à 10 fl. pour loyer de biens-fonds, à 30 fl. pour les profits de l'entrepreneur et l'intérêt du capital, et à 10 fl. pour la coopération d'agents étrangers : soit un total de frais de production de 100 fl. ; une hausse de 1/5 sur les salaires ne pourrait le renchérir que de 10 fl. c'est-à-dire 1/10 de son prix ; or, l'intérêt du capital au lieu d'augmenter, diminue plutôt dans un pays où les salaires haussent continuellement, ainsi de ce chef les prix baissent aussi.

Ceci prouve qu'à raison des différents éléments qui concourent à la formation des produits, leurs frais ne peuvent pas subir les mêmes variations.

Les objets qui ne sont dus qu'à un simple travail manuel, et dont le prix se compose ainsi, en grande partie, de salaires, renchérissent beaucoup plus, par l'augmentation de ce dernier, que d'autres (*a*) dont la production est l'œuvre des forces naturelles et des capitaux (§ 186). Le rapport des prix de différents produits ne peut donc pas non plus rester le même.

(*a*) Supposons deux objets A et B, coûtant 100 fl. chacun, mais dont la formation n'est pas due aux mêmes agents producteurs, et dont les frais sont, savoir :

	A.	B.
1° Salaire.	45 fl.	66 fl.
2° Intérêt du capital. . . .	18	12
3° Loyer du bien-fonds. . .	6	5
4° Profit de l'entrepreneur. .	18	10
5° Consommation de produits exotiques.	13	7
	100	100

Admettons dans le salaire une hausse de 1/3, les sommes comprises sous le n° 1, s'élèveront respectivement de 15 et de 22 fl. Les sommes du n° 2, diminueront peut-être, mais d'un peu seulement, soit de 1/9. Les autres dépenses pourront rester les mêmes, et nous aurons les proportions suivantes :

	A.	B.
1. Salaire. . . .	60 fl.	88 fl.
2. Intérêt du capital.	16	10 2/3
3-5. Loyer, etc. . .	37	22
	113 fl.	120 2/3 fl.

Le prix de B s'élèvera de 7 2/3 fl. ou 6 3/4 °/₀ au-dessus du prix de A.

Ricardo a reconnu cette exception à sa règle, et cependant il a admis comme certain que le capital engagé coûte toujours le même prix (ce qui n'est pas généralement vrai), et que le taux de l'intérêt diminue. *Principles*, p. 40.

§ 204.

Voici quelques-unes de ces hypothèses encore dont le défaut fera, au moins en partie, repousser l'opinion trop générale de Ricardo :

1° Les salaires de toutes les branches de travail haussent dans la même proportion. Mais si la concurrence n'est pas la même dans toutes, il peut se faire qu'un travail devienne plus cher qu'un autre, et cela suffirait pour changer le rapport du prix des produits.

2° L'intérêt des capitaux et les profits de l'entrepreneur doivent être les mêmes dans toutes les branches de l'industrie, et hausser ou baisser en même temps, dans toutes à la fois.

3° Il faut n'avoir aucun égard aux circonstances qui font fréquemment dévier le prix des produits de leurs frais de production (§ 160, 161).

Si la règle de Ricardo que nous venons de mentionner, prise dans sa généralité, ne mérite pas une entière confiance, nos explications prouvent que la hausse des salaires ne peut pas majorer les prix de tous les produits, du montant de cette majoration, ni détruire sensiblement leur rapport.

§ 205.

En second lieu (§ 202), quant aux prix en argent ou en marchandises étrangères, des produits indigènes, il devrait, lorsque rien ne s'y oppose, s'élever nécessairement de tout l'import de la hausse des salaires, et bien plus par conséquent, que cela n'a lieu pour les prix réciproques en produits indigènes. Ce changement serait fâcheux, car il rendrait l'achat des produits indigènes plus difficile pour les étrangers, et fermerait une partie des débouchés; or, comme conséquence l'importation des produits étrangers devrait diminuer aussi, ou même cesser tout-à-fait, et l'interruption du commerce extérieur aurait pour résultat un emploi moins avantageux des agents de la production, et ralentirait celle-ci de même que la consommation.

Ces effets ne sont cependant guère à craindre; car quand l'aisance générale augmente et que l'industrie fait des progrès, on voit se multiplier les découvertes qui font faire des économies dans les travaux productifs, et qui malgré la hausse des salaires, toujours fort bonne pour les ouvriers, permettent non seulement de ne pas augmenter le prix des produits, mais même de le diminuer. Il n'y a pas de pays d'ailleurs qui ne produise certains fabricats à si bon marché, qu'ils conviennent parfaitement à l'exportation; il est à remarquer seulement que ces produits ne sont pas les mêmes à toutes les époques (*a*).

(*a*) Voy. Smith, I, 174.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA RENTE DE LA TERRE OU DU FERMAGE.

§ 206.

Du moment où les terres sont cultivées, elles peuvent lorsqu'elles sont fertiles, donner une somme de produits dont la valeur dépasse de beaucoup les frais de production (de culture) (*a*). Dans le principe, cet excédant du produit sur les frais de production appartient au cultivateur ou à l'entrepreneur du travail; c'est un présent de la terre ou des forces naturelles (§ 121) (*b*). Mais dès que les terres sont appropriées, ce présent échoit exclusivement en partage au propriétaire, à moins toutefois qu'il n'accorde à un tiers (qui l'afferme) le droit de cultiver sa terre, moyennant une redevance annuelle. Dès lors, le droit d'employer le sol a un prix; et cela est général, du moment où ses produits entrent dans la circulation et sont payés à un taux plus élevé que les frais de culture. Or, c'est ce qui arrive bientôt partout, quand la population s'accroît, et que la division commence à s'introduire dans le travail, alors qu'une partie seulement de la population s'occupe des travaux de la terre.

(*a*) Une terre en pâture, peut sans aucun travail, et celle couverte de bois, avec fort peu de travail, donner un produit qui, quelle que soit la divergence d'opinions sur la valeur des biens, est réellement supérieur aux frais qu'on a faits pour l'obtenir, c'est-à-dire, un excédant.

Ici la comparaison de la valeur du revenu aux frais de production est facile,

parce que l'agriculture nous donne des produits tels qu'il en faut aux ouvriers lorsque leur vie est simple, et parce que les valeurs à comparer sont de même nature; c'est ainsi que l'on remarque qu'une certaine étendue de terre produit plus de froment, de bestiaux, de bois, de peaux, de laine, d'huile, etc., que n'en exige la consommation des ouvriers qui la cultivent. Voy. SIMONDE, *Nouv. principes*, I, 281.

(*b*) Les forêts restèrent le plus longtemps sans maîtres, et devinrent généralement des propriétés communales après leur occupation. Il n'est pas certain que le partage annuel des terres labourables, dont parle CÉSAR (*de Bello Gallico*, VI, ch. 22), ait eu réellement lieu de son temps, on l'a du moins mis en question; mais cela est croyable, par les traces qui en sont restées dans des usages à peu près identiques, même à notre époque. Dans le Hundsruck (*Palatinat*), dans les districts de Merzig, de Ottweiler, de Saarlouis, on partage encore aujourd'hui tous les ans, dans plusieurs communes une partie du sol, non par parties égales, mais dans des rapports de droit, puis on les tire au sort. — Voy. SCHWERZ, *dans les Annales de Mœgelin*, XXVII, 29, 1831.

Les européens ont observé la même chose à leur arrivée au Pérou, où la plus petite partie du sol seulement était la propriété de l'église et des princes, et la plus grande soumise chaque année à un nouveau partage. JONES, *Distribution de la valeur*, p. 7 (all.), d'après ROBERTSON. Voy. ATON, *Histoire de l'agriculture en Allemagne*, I, 68, et LOW, *Gesch. der deutschen Reichs-und Territorialverfassung*, p. 7.

§ 207.

Le revenu, ou la part qui revient au propriétaire du sol, uniquement à raison de sa qualité de propriétaire, et indépendamment de l'action d'autres agents de la production, s'appelle *fermage* ou *loyer de la terre* (*Grund-Land-oder Boden-Rente*, en allem.; en anglais : *Land-rent*)(*a*). Ce revenu peut être perçu de deux manières :

1° Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, ou se fait entrepreneur, il perçoit lui-même la rente, dans l'excédant net de la valeur des produits, qui lui reste après avoir payé les frais de culture; on pourrait appeler ce revenu, la *rente naturelle* (*natürliche, empfundene Grund-rente*).

2° Lorsque le propriétaire donne son fonds en location, il reçoit un prix pour l'usage qu'il cède; c'est le loyer stipulé, le *fermage* (*die ausbedungene oder Pachtrente*) (*b*). Ce prix se règle en général d'après la rente naturelle; cependant il s'en écarte parfois aussi, par plusieurs causes :

a. Le loyer stipulé (le fermage) est le prix de l'usage du sol; les circonstances qui règlent en général le prix des choses peuvent faire que ce loyer se maintienne plus ou moins au-dessous de la rente naturelle, de telle sorte que le fermier conserve pour lui-même une partie de cette dernière (*c*).

b. La rente naturelle peut varier d'année en année; cela dépend en effet de la récolte et de son prix; le fermage au contraire est déterminé à

l'avance pour la durée du bail; aussi appelle-t-on celle-là, la rente, *variable*.

(*a*) La théorie la plus complète de la rente a été récemment exposée par JONES, déjà cité (§ 141, (*a*)), 1er volume.—L'ouvrage de VON THUNEN, (*l'État isolé*, Hambourg, 1826), contient aussi de précieuses données sur ce sujet.

(*b*) PARISOT, dans la traduction française de l'ouvrage de MILL, p. 15 et 16, s'est servi du terme *loyer des terres*, pour exprimer la rente naturelle, afin de la distinguer de la rente stipulée ou du *fermage*, p. 15, 16. La même distinction est applicable au revenu que donnent les deux autres agents de la production. La rente naturelle se confond avec le profit que le cultivateur perçoit comme entrepreneur.

(*c*) A proprement parler, il n'y a pas de rente naturelle pour les terres louées; et si l'on en fait mention, ce n'est que par rapport à ce qu'elle serait, s'il n'y avait pas eu de location. La totalité des revenus du fermier constitue son revenu brut, et c'est là-dessus que se prélèvent les frais de production et le fermage; ce qui reste est son produit net, son profit comme entrepreneur.

§ 208.

Lorsqu'avec une pièce de terre on loue en même temps des bâtiments, le prix stipulé se compose naturellement du loyer de la terre et du loyer des bâtiments. La même chose arrive lorsqu'on comprend des objets mobiliers dans la location, tels que des bestiaux, des provisions de céréales, etc. On peut dans ces cas appeler le prix stipulé pour l'usage de ces biens, *loyer* (*Pachtzins*), pour le distinguer de la rente proprement dite (*a*); mais quand le propriétaire apporte à sa terre des améliorations qui en augmentent la fertilité, l'accroissement de produit qui en est la conséquence doit néanmoins être considéré comme faisant aussi partie de la rente, pourvu qu'elle produise le même effet qu'un capital engagé (§ 51, 129) (*b*).

(*a*) RICARDO, *Principes de l'Économie politique*, I, 63, 285.

(*b*) Le capital n'existe plus dans ce cas, en tant que capital, mais il ne peut cependant se consommer; car des constructions et des terres ne se consomment pas immédiatement. RICARDO n'entend par fermage que la somme payée pour l'usage des forces natives et indestructibles du sol, et ne veut pas y comprendre le prix qu'on donne pour l'usage ou l'exploitation des objets qui se trouvent à sa surface ou dans le sol même, comme par exemple le bois destiné à la consommation, la houille, etc. (Voy. § 121, n. 3). — Cette signification donnée à la rente, est trop étroite et exclut l'idée de rente pour les carrières, les mines, les tourbières. — Contre cette doctrine, voy. SMITH, I, 236, et SAY sur RICARDO, I, 66. RICARDO admet cependant que la majoration du fermage résultant des améliorations qu'a reçues la terre, est intimement liée à la rente et soumise aux mêmes principes, II, 47.

§ 209.

Le fermage se compose de ce qui reste des produits du sol, après qu'on a prélevé la dépense des frais de culture, et revient au propriétaire. En considérant la production des matières premières sous un point de vue général, le fermage doit être envisagé comme un *revenu net,* que l'on doit en partie, aux forces naturelles, et en partie à l'action des capitaux employés à sa mise en culture et à l'amélioration du sol. Quant au simple cultivateur qui, pour exercer sa profession n'a d'autre ressource que de payer un fermage au propriétaire, ou de se procurer avec son petit fonds des biens mobiliers qui ne lui rapportent rien, un morceau de terre, le fermage fait partie des frais de production, et est une des principales causes qui déterminent le prix des produits du sol. C'est une dépense que le particulier ne peut se dispenser de faire; elle n'est pas le prix d'une consommation préalable nécessaire, mais tout simplement un paiement dont la nécessité résulte de la division des richesses et des relations sociales. En considérant l'économie nationale sous un point de vue général, il faut donc bien distinguer le fermage, des dépenses indispensables pour pouvoir produire (§ 164) (*a*).

(*a*) Ces dépenses seules sont comprises dans les §§ suivants sous le nom de *frais de production.*

§ 210.

Le taux de la rente naturelle ou du loyer (§ 207) se règle, dans les contrées où le cultivateur n'exploite plus la terre comme aux premiers temps, pour son propre usage et pour ses besoins, sur le taux des revenus et des dépenses, ainsi sur la différence du prix des produits du sol, et des frais de production et de transport au marché. Le loyer d'une terre dépend donc des circonstances suivantes :

1° De la quantité des produits qu'elle peut donner,
2° Du prix auquel on peut les vendre,
3° Des frais de production,
4° Des frais de garde, de transport et de vente.

Il est évident que le loyer peut augmenter, quand une de ces circonstances varie à l'avantage du propriétaire. Mais examinons en détail quel est le rapport du prix des matières premières à la fertilité du sol et aux frais de production.

§ 211.

Il ne peut y avoir de loyer des terres (lequel entre comme élément dans le prix (§ 210), autant que les produits du sol se vendent à un taux supérieur à la somme des frais de culture, du loyer du capital et du profit de

l'entrepreneur ; or comme l'expérience nous démontre que la rente est élevée dans tous les pays bien peuplés, il nous faut expliquer la différence qu'il y a, sous ce rapport, entre les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière. Les produits de cette dernière peuvent être formés partout, avec les mêmes instruments et les mêmes matières premières, et en quantité aussi grande qu'on les demande. Si les salaires ne sont pas partout au même taux, si le prix des matières premières et une aptitude particulière chez les ouvriers ou chez les producteurs, permettent aux entrepreneurs d'un pays de produire à meilleur marché que ceux d'un autre, ils se trouvent cependant en somme, à peu près tous, dans la même position, d'autant qu'une manufacture peut se transporter dans le pays où l'on peut travailler à meilleur marché. Aussi la concurrence tend-elle toujours à rapprocher les prix des produits de l'industrie manufacturière des frais de fabrication. La même chose n'a pas lieu dans l'agriculture ; les dépenses des cultivateurs sont fort inégales, et par conséquent, si le prix des matières premières est assez élevé pour que les cultivateurs qui travaillent dans des circonstances défavorables, puissent se rembourser de leurs frais, il faut que ceux qui travaillent avec plus d'avantage, aient un excédant, lequel forme la rente variable du propriétaire cultivateur ; cette inégalité des frais de production tient à plusieurs causes :

1° Au degré de fertilité des terres,
2° A leur situation,
3° Au taux des salaires,
4° Au mode de culture.

§ 212.

1° La fertilité des terres a une grande influence sur la quantité des produits ; en effet, les frais de culture étant les mêmes, tel champ donnera d'abondantes récoltes, tandis que tel autre n'en donnera que de médiocres ; et sur une terre fertile on obtiendra une quantité donnée, par exemple un sheffel, avec moins de frais que sur un champ qui ne l'est pas (*a*). Aussi ceux-là donnent-ils un loyer, lorsque la valeur de leurs produits équivaut seulement aux frais de culture de ceux-ci (*b*) ; mais indépendamment de la fertilité du sol, il faut avoir égard aussi aux causes qui exposent la récolte à des dangers et qui nécessitent des préservatifs coûteux : telles sont par exemple, les inondations, etc. L'inégale fertilité des terres n'a pas sa cause dans la nature seulement, car l'art peut augmenter leur valeur en y répandant des capitaux (§ 129) ; en asséchant des marais, en défrichant des terres, en les dégageant des pierres qui en couvrent la surface, en comblant les bas-fonds, en creusant des fossés, et en faisant des murs pour soutenir les terrasses, on

augmente leur fertilité; ces mesures apportent la même différence dans les fermages que celle produite par l'inégale fertilité du sol.

(*a*) Les frais de production d'un quintal de seigle sont d'après FLOTOW (sur l'*Estimation des terres*, p. 50, (all.)), de 90 krtz. dans les terres de 1re qualité; de 128 krtz. dans celles de 4me et de 5me classe; de 165 krtz. dans celles de 8me classe; de 170 krtz. dans celles de 10me classe. D'après VON THUNEN, (l'*État isolé*, p. 26), les frais de production d'un quintal de seigle sont de :

60 krtz.	lorsqu'un journal produit	11, 8	scheff. mesure de Prusse, ou 2 hectolitres.
66	»	10, 6	id.
74	»	9, 4	id.
90	»	8, 1/4	id.
116	»	7	id.
183	»	6	id.
295	»	5, 3	id.

ELSNER, (l'*Agriculture allemande*, 1830, I, 106), estime que les frais de production d'un quintal de seigle s'élèvent terme moyen à 56 sgr. (3 fl. 16 k.).

(*b*) STORCH, t. I, 368. — La théorie de la rente (*Rent*) de RICARDO, repose entièrement sur la distinction des terres d'après leur fertilité. — MALTHUS est le premier qui en ait présenté l'idée, *Inquiry into the nature and progress of rent*, 1815; en même temps que EDW. WEST, *An essay on the application of capital to land*. Oxford, 1815. — Après RICARDO (*Principles*, ch. 2), MILL a développé la même théorie, p. 15-31, ainsi que MAC-CULLOCH, dans ses *Principes*; elle a été combattue par d'autres, notamment SIMONDE DE SISMONDI, *Nouveaux principes*, I, 275; *Quarterly Review*, octob. 1827, LXXII, p. 404; — et principalement par JONES, déjà cité.

§ 213.

2° L'influence de la situation se manifeste sur les frais de culture, en ce qu'on n'obtient pas d'une terre autant de produits qu'on en désire, mais seulement une quantité déterminée par le climat, par la fertilité naturelle ou acquise, par les méthodes scientifiques et les capitaux qu'on emploie à son exploitation. Quand la demande des produits du sol augmente dans certaines localités, on est forcé de cultiver de nouvelles terres, et les prix doivent s'élever de manière à couvrir les frais du transport des produits des terres les plus éloignées, au marché (*a*). Il résulte évidemment de ceci, que les terres les plus voisines des marchés, dont les fruits coûtent moins de frais de transport, donnent un bénéfice qui forme le loyer, ou la rente du propriétaire.

(*a*) STORCH, I, 366. — Quand même les terres auraient toutes la même fertilité, la différence seule de position devrait inévitablement donner naissance à un loyer (un fermage), de même que leur situation seule les fait rechercher pour l'établissement de fabriques ou d'habitations et en élève le prix et le loyer. — Voy. VON

THUNEN, p. 6. Il estime qu'un scheffel de Prusse, transporté par terre sur un espace de 50 lieues, coûte 1 1/2 rethl. ou 2 fl. 54 krtz. (environ 6 fr.) et ne pourrait pas coûter moins.

§ 214.

La différence que nous remarquons dans le revenu net des terres, par suite de leur position n'est jamais plus grande que

a. Là, où une nombreuse population se trouve agglomérée sur un petit espace, et où les moyens de subsistance doivent lui arriver d'un endroit éloigné. Les grandes villes font considérablement hausser les fermages des terres avoisinantes (*a*); mais si les habitants d'un pays étaient répandus également partout, cette différence des fermages disparaîtrait presqu'entièrement.

b. Lorsque les routes sont mauvaises et les moyens de transport coûteux. De bonnes chaussées et surtout des canaux rendent généraux à toutes les terres, les avantages que quelques-unes tiraient de leur proximité des grandes villes, et diminue un peu le fermage de ces dernières, à moins que la demande de produits devenant plus considérable, ne maintienne leur prix au même taux, ce qui est avantageux aussi aux propriétaires des terres éloignées (*b*).

c. Lorsque les terres qui donnent une espèce particulière de produits sont éparpillées.

d. Lorsque leurs produits sont, par leur nature, d'un transport difficile ou coûteux : les fleurs, les légumes, les fruits rapportent beaucoup dans le voisinage des grandes villes, parce qu'ils ne peuvent y être envoyés de loin, ni se conserver longtemps; les bestiaux, les laines, peuvent mieux se transporter; il en est de même du blé, qu'on peut plus aisément transporter, du moins, que le foin et le bois; aussi dans le voisinage des grands marchés se livre-t-on volontiers à une production, dans laquelle on n'a pas à craindre la concurrence des terres éloignées (*c*).

(*a*) Londres a, à peu près, autant d'habitants que le Wurtemberg; Paris en a plus que la Hesse Grand' Ducale. Sans canaux, les denrées seraient immensément chères dans d'aussi grandes villes.

Lorsque la population de Paris ne s'élevait qu'à 714,000 âmes, sa consommation de froment était égale au produit de 107,640 hectares (à 3,9 arpents de Prusse = 1 hectare); d'avoine à celui de 29,033 hectares; de pommes-de-terre à 1779 hect.; d'orge à 1948; de foin à 8203; de vin, eau-de-vie, vinaigre, à 209,693, ou 38 lieues carrées. — La culture du froment nécessaire à la consommation annuelle de Paris exigeait, dans la supposition d'un assolement par 3 ans, une étendue de terrain égale à 1,300,000 arpents. — La Hesse Grand' Ducale avait, avec une population de 718,000 âmes en 1828, 1,589,000 journaux de terres labourables. *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, 1823, ch. 6.

(*b*) L'amélioration des moyens de transport par la navigation des bateaux à vapeur, et par de bonnes chaussées, fait que les meilleures terres de l'Irlande et de l'Écosse concourent avec les plus mauvaises de l'Angleterre, et que ces dernières ne sont plus cultivées. On voit maintenant arriver à Liverpool du blé des côtes occidentales de l'Irlande, chose qui ne s'est jamais vue. Rob. Peel, *à la chambre des communes*, 19 mars 1830.

(*c*) Quand la fertilité est à peu près la même pour tout un pays, il faudrait dans le voisinage des grandes villes, cultiver des forêts, et la culture du sol se réglerait entièrement sur la distance du marché. Cette idée se trouve développée dans Von Thunen, dont nous avons plusieurs fois cité l'ouvrage.

§ 214*bis*.

3° Les dépenses pour salaires (§ 211) sont moins grandes dans les contrées peu peuplées et qui doivent envoyer leurs produits à des marchés éloignés; c'est ce qui rend un peu moins sensible le désavantage résultant des frais de transport. Le bas prix des salaires peut aussi bien qu'une plus grande fertilité, donner naissance à un loyer, ou fermage (*Rent*) et paralyser d'autres causes qui tendraient à le diminuer.

§ 215.

4° Le mode de culture en usage dans une contrée n'est pas non plus sans influence sur le taux des frais de production (§ 211). Il n'y a pas de doute qu'un cultivateur habile, zélé, et ayant de grands capitaux à sa disposition, n'obtienne une plus grande somme de produit net de la terre; et que celui qui ne cultive qu'avec peu de capitaux, ne produise certainement pas au plus bas prix. Même sans augmenter ses capitaux, on peut obtenir de grands avantages, en adoptant dans chaque localité l'assolement le plus convenable.

Les progrès de l'agriculture nous montrent dans plusieurs circonstances, comment on peut, en augmentant ses capitaux, augmenter sa production sans augmenter proportionnellement ses dépenses, par exemple par des travaux bien entendus et faits avec soin, par l'usage d'instruments perfectionnés, en employant plus d'engrais, ou en en tirant un meilleur parti, par l'introduction d'engrais minéraux, en supprimant les jachères, etc. (*a*) Mais si après avoir fait des améliorations de cette espèce, le prix des produits de la terre ne variait pas, les champs les mieux cultivés donneraient nécessairement une rente, lorsque ceux dont la culture est inférieure ne rapporteraient que leurs frais. L'appréhension de voir baisser la rente, au lieu de la voir hausser par suite de ces améliorations, fondée sur ce motif qu'il pourrait se faire que les champs fertiles et bien cultivés produisissent tout ce qu'il faut à la consommation, et que ceux d'une moindre qualité et dont les frais de culture sont

comparativement plus élevés fussent abandonnés, et que le prix de leurs produits diminuât malgré la dépense plus grande des frais de culture (*b*), cette appréhension, dis-je, n'est pas fondée. L'agriculture d'un pays ne peut se perfectionner qu'insensiblement; les améliorations introduites lentement dans cette industrie permettent d'ailleurs à la population de s'accroître dans la même proportion, et paralysent la baisse des prix, par une augmentation proportionnelle dans la demande (*c*). Mais du reste on améliore toujours de préférence les bonnes terres, parce que les travaux y sont plus efficaces, et de cette manière la différence des loyers augmente encore.

(*a*) Nous en voyons un exemple dans la quantité d'engrais obtenue par suite de l'extension donnée à la culture de plantes fourragères, et à l'élève des bestiaux; en effet, les produits du sol augmentent en raison de l'engrais qu'on donne à celui-ci, tandis que les frais de culture, d'ensemencement, etc., ne sont pas plus élevés pour un champ bien nourri que pour une terre stérile. Von Crud, *Économ. de l'agricult.*, traduit en allemand par Von Berg. Leipzig, 1833, p. 83. Nous y trouvons les calculs suivants : sur un arpent de Prusse, de terre labourable semée de froment, et plus ou moins enfumée, quand la récolte produit

	Les frais de production	Chiffr. de proportion.
6 scheffel ou (12 hectol.)	d'un scheffel coûtent 8,^{95} +	100
8 »	8,^{03} +	89
10 »	7,^{72}	86
12 »	7,^{52}	84
16 »	7,^{26}	81

Le signe + indique dans l'ouvrage de Crud comme dans celui de Thaer le prix moyen de 1/9 schff. pr. de seigle, qu'on peut représenter par 14 krtz. Voy. plus haut, § 179. Un chariot de fumier coûte à peu près 1 1/2 à 1 1/4 schff. de seigle. Voy. Block (*Mittheilungen*, 1, 227). Chaque nouveau chariot de fumier répandu sur le sol, rapporte à peu près 2 schff. en plus, de produits d'été et d'hiver (Schmaltz, p. 46, *Veranschlagung landliche Grundstücke*), ce qui, en y comprenant la paille, est un profit évident. Jones (*Distribution of Weatth* p. 190) partage cet avis.

(*b*) Ricardo, *Principles*, 1, 97. — Combattu avec raison par Jones, p, 211.

(*c*) Ricardo avoue du moins que les terres médiocres, qui, par suite des grandes améliorations apportées aux bonnes ont cessé d'être cultivées, le seront de nouveau, lorsque la population se sera accrue.

§ 215bis.

Quand pour satisfaire aux besoins de la consommation croissante, de nouveaux capitaux se portent sans cesse vers l'agriculture, il doit nécessairement y avoir un moment où ils deviennent de moins en moins productifs, et où les frais de culture des derniers produits vont en s'élevant toujours

davantage (*a*). Les matières premières devraient donc en général se vendre assez cher pour couvrir leurs frais de production les plus élevés; or comme dans ces circonstances, tous les produits du sol se vendent plus cher, ceux qui sont dus à l'action des premiers capitaux donneront naturellement un bénéfice, lequel échoit au propriétaire, et constitue sa rente (*b*). En général, il n'est pas possible d'indiquer les limites au delà desquelles les capitaux appliqués à l'agriculture deviennent de moins en moins productifs. Cela dépend entre autres, de la destination qu'on leur donne, de la question de savoir s'ils doivent augmenter les travaux de la campagne ou servir d'une autre manière à augmenter les produits (*c*). Mais l'instruction des cultivateurs et leurs ressources ne sont généralement pas encore assez étendues, pour que l'on ait à craindre d'avoir atteint ces limites et qu'on doive regarder l'application ultérieure de capitaux à l'agriculture, comme peu avantageuse (*d*).

(*a*) Ricardo, *Principles*, 1, 73, et ses partisans, Torrens, p. 113, Mill, *Éléments*, p. 16. Mac Culloch, *Principles*, 218, admettent que les premiers capitaux appliqués à la culture sont les plus productifs. Mais une analyse bien faite des travaux de l'agriculture détruit cette opinion. Il y a telle localité où il est plus avantageux, vu l'état de l'agriculture, d'appliquer un capital à la culture d'un seul arpent de terre, qu'il ne le serait de l'appliquer à deux, autre part; mais il n'est pas moins vrai, que si, avec un capital engagé et un capital circulant de 50 fl., on peut obtenir 7 boisseaux par arpent, on ne peut en obtenir 21 boisseaux avec un capital triple, ou de 150 fl. On ne cultiverait jamais les terres médiocres, si l'on pouvait avec les mêmes frais faire produire aux bonnes de quoi suffire à l'extension de la demande. Le principe important énoncé § 112, reste donc toujours vrai. Voy. Torrens, p. 118, (angl.).

(*b*) C'est ce qu'on peut démontrer de la manière suivante : supposons qu'avec une dépense de 1000 fl. on ait obtenu 500 boisseaux (à 2 fl. le boisseau), il n'y a aucun profit à ce compte; toutefois cette valeur contient le loyer du capital et peut-être aussi la rente de la terre. Si une nouvelle dépense de 1000 fl. ne produisait que 400 boisseaux, le prix de chacun de ceux-ci serait de 2 1/2 fl.; or, le cultivateur ne se déterminerait à employer un nouveau capital (de 1000 fl.), que lorsque le prix du schff. se serait réellement élevé à 2 1/2 fl.; car sans cela, il se trouverait mieux de borner ses dépenses à ses premiers mille fl. Si le prix du boisseau n'était, par exemple, que de 2 1/4 fl.,

1° Avec 1000 fl. on obtiendrait	500 boisseaux rapportant	1125 fl.
2° Avec 2000 fl.	900 boisseaux . . .	2025
	Différence	900

De sorte que pour la 2me somme de 1000 fl. on ne récolterait que pour 900 fl. de valeur. Mais si le cultivateur portait ses dépenses à 2000 fl., lorsque le prix du boisseau s'est élevé à 2 1/2 fl., la vente de son produit rapporterait 2250 fl. Il se

trouverait ainsi, un excédant de 250 fl. sur les frais, excédant qui appartient à la rente naturelle (variable); ou qui la constitue, si jusque là, il n'y en avait pas encore. Voy. les auteurs cités plus haut, note (*a*). — Il est vrai que rarement les cultivateurs comptent aussi rigoureusement, et ils ne le peuvent même pas; car on n'a pas encore jusqu'à présent bien étudié la productivité respective des terres.

(*c*) Il faut distinguer les auxiliaires de l'industrie agricole (machines, engrais, fossés, marne), de l'augmentation de travail (*Additional Labour*, de JONES, p. 217).

(*d*) La statistique n'a pas jusqu'à présent suffisamment fait connaître l'étendue des capitaux qui concourent à la production dans l'agriculture, lesquels comprennent les capitaux circulants aussi bien que les capitaux engagés.

Dans les exploitations conduites par les propriétaires eux-mêmes, il ne faut pas oublier de mentionner les travaux de ces derniers; n'omettons pas de dire non plus, que parmi les dépenses annuelles qui sont en partie remboursées dans le courant de chaque année, le capital circulant est plus petit que toute la dépense annuelle. LULLIN DE CHATEAUVIEUX (*Lettres sur l'agriculture de la France, publiées dans la Bibliothèq. Univer.*, x, 245) estime, que dans l'agriculture française, le capital engagé est de 24 fr. par arpent de Paris, (8,^{43} fl. par arpent de Prusse) et le capital circulant (répandu) dans les grandes et les moyennes propriétés, de 19 fr. (6,^{57} fl. arpent de Prusse), en somme 43 fr. (15 fl. par arpent de Prusse). C'est évidemment trop peu. Les dépenses annuelles en France, sont estimées équivaloir au produit net.— CHAPTAL, *de l'industrie française*, I, 222, évalue le capital engagé de la France, y compris tous les bâtiments et constructions à 7,581,000,000 fr; et sans les constructions à 4,581,000,000 francs, par conséquent de 58 et 35 fr. par arpent (20 et 12 fl. par arpent de Prusse). En Angleterre le capital circulant, y compris les instruments, les engrais, est de 8 liv. strg. (60 fl. par arpent de Prusse. Voy. SINCLAIR, *Principes de l'agriculture*, p. 81, et *appendice*, p. 79. Le capital circulant et le capital engagé sont évalués ensemble de 7 à 9 fois la valeur des fermages, *id.* p. 28. — THAER, *Annal. de Mœgelin*, v, p. 541, estime que le capital appliqué à l'agriculture, devrait au moins être de 25 fl. par journal. CORDIER, *sur l'agriculture de la Flandre française*, p. 479. 485, pense qu'il est de 40 fl. par journal dans le département du Nord.— DE GASPARIN (*Guide du propriétaire de biens ruraux*, 1830) estime les dépenses en salaires, instruments, engrais, usure et loyer du capital consistant en bestiaux et en provisions, comme suit :

	Par hectare.	Par arpent prussien.
Dans le midi de la France . . .	310 fr.	37,2/a fl.
Dans le département du Nord . .	256	30,1/4
En Angleterre et en Allemagne .	125	14,4/5
Dans plusieurs parties de la France	70	8,1/4

Voy. dans VON SCHWERZ, l'exemple qu'il cite d'une propriété de 145 arp. pruss. : terres labourables, pâturages, prairies artificielles, située dans la *Flandre*, dont le fermage est de 1013 rth., et dont le cultivateur emploie un capital de 6,586 fl. (*Notices de l'agriculture*, I, 60).

Dans la plupart des contrées, l'insuffisance des capitaux appliqués à l'agriculture se fait surtout remarquer dans la rareté des bestiaux. Il faut une tête de bétail parvenue à sa croissance, pour produire une quantité suffisante d'engrais pour 4 à 5 arpents pruss., et souvent on n'en rencontre qu'une par 12 et 13 arpents. On compte un cheval seulement parvenu à sa croissance, ou une bête à cornes pour 4,9 arpents, dans le district de *Dusseldorf*; dans celui de *Trèves* pour 5,5; dans celui de *Coblenz* pour 6,9; dans le *Wurtemberg* pour 5,7; 5,17 par cheval ou bête à cornes de tout âge, en *Autriche* et autres pays sous *l'Ems*; en *Bavière* 6; en *Danemark* 6,9; en *Gallicie* 6,2; en *France* 10,4 pour un cheval. — Il est évident que la rente est moins élevée lorsqu'on ne cultive pas avec des capitaux aussi étendus que l'exigent les terres; et nous arrivons ici, à cette règle confirmée par l'expérience, qu'un fermier peut donner un loyer d'autant plus élevé, qu'il emploie plus de capitaux à sa culture (SINCLAIR, déjà cité, p. 54).

§ 216.

La différence que nous venons de constater dans les frais de culture, produit une rente (§ 206), du moment où les produits du sol se vendent à un prix plus élevé que le taux des frais de culture, dans les circonstances les plus favorables. Les prix moyens de ces produits, en tant que la fertilité variable des années permet d'y baser un calcul, se règlent toujours sur les frais de production les plus élevés que dans les circonstances les plus défavorables, on doit consommer pour satisfaire une partie de la demande (*a*). Il y a des terres qui ne donnent presque pas de fermage, parce qu'elles sont tout à la fois éloignées de tout marché, de qualité médiocre, et qu'enfin on les exploite mal. Aussi ne se louent-elles pas, et ne peuvent-elles être utilisées, que par leurs propriétaires. Ceux-ci ne pourraient même, si elles devaient payer des impôts, les cultiver sans perte; chose assez fréquente cependant, lorsque les prix des récoltes sont fort bas, et qui s'explique parce qu'il est très-difficile aux cultivateurs de passer d'une production à une autre, et qu'il est pour eux d'une haute importance de se nourrir des produits de leur propre culture. Les plus mauvaises terres utilisées restent entièrement ou alternativement en pâturage, vu que de cette manière elles peuvent plus facilement du moins donner un petit revenu (*b*).

(*a*) VON THÜNEN, *l'État isolé*, p. 182, et NEBRINIUS, *le Crédit public*, 2e édit., 1, 27, sont du même avis.

(*b*) Dans tous les pays de montagnes il y a des terres qui, soit parcequ'elles sont rocailleuses, ou trop escarpées, ou trop éloignées d'un marché, ne peuvent pas même donner un loyer comme pâturages et sont restées communales. On croira sans peine, qu'en évaluant le revenu moyen d'un arpent de prairie dans le *Wurtemberg*, (bailliage d'*Oebringen*) à 7 krtz., à *Weltzheim* à 10 krtz., à *Herb*, et *Brackenheim* à 11 krtz, il y en a dans le nombre de bonnes et de mauvaises; qu'il en est même qui ne donnent aucun fermage. Il y a des contrées où, comme par exem-

Google

ple dans une commune voisine de *Landau* (*Willgartswieze*) le journal de terre arable de 4e classe, est évalué par le cadastre à 5 3/5 krtz., et des terres rocailleuses à 1 2/3 krtz. de revenu net.—Dans le district d'*Aix-la-Chapelle*, le produit net moyen d'un journal de terre produisant du foin, est estimé de 1 1/2 à 3 sgr. (fr. 16-33 c.). Du moment que le prix des récoltes augmente, on laboure les meilleures prairies. Mais les terres labourées peuvent être utilisées en pâture, lorsqu'elles ne donnent plus de revenu net, parce qu'en cet état, elles ne coûtent pas de frais, et que tout ce qui contribue à la nourriture des bestiaux est toujours de quelque profit. Aussi ne voit-on guère de terres si médiocres, qu'elles ne donnent un produit supérieur à leurs frais de culture. Ricardo pense qu'il est nécessaire qu'il y ait des terres qui ne donnent pas de rente, bien qu'on les utilise, parce que si les mauvaises terres non utilisées venaient à en donner une, on pourrait en employer de plus ingrates et d'une qualité moins bonne encore. Mais il est à présumer que dans aucun pays, il n'y a de terres de cette espèce, ou si peu fertiles qu'on ne puisse les cultiver que lorsque les prix haussent considérablement. Il en est de même de ce qui concerne la situation ; telle contrée d'une province où l'on rencontre des terres qui ne donnent pas de fermage, sera peut-être si fort éloignée d'un marché, qu'au lieu de payer les grands frais de transport que coûteraient leurs produits on pourrait les obtenir à plus bas prix sur d'autres terres plus rapprochées qui donnent un fermage, à raison de la proximité d'un marché et par la demande générale qu'on fait de leurs produits.

§ 216bis.

L'accroissement de la population d'un pays augmente, il est vrai, la demande générale, mais ce n'est pas là, un motif suffisant pour faire hausser le prix des produits du sol et la rente ; car tout dépend de l'extension qu'on peut donner à l'offre (*a*). Si par l'amélioration des chemins et des canaux, par le perfectionnement des méthodes d'agriculture, on pouvait faire face à une plus grande demande, sans augmenter les frais de production, le prix des récoltes ne varierait pas, et la rente resterait au même taux ; à moins toutefois que les bonnes terres ne pussent donner la même somme de produits et avec moins de frais que les médiocres (*b*). Mais lorsque la demande augmente considérablement, l'offre ne suffisant pas d'abord, les prix haussent, ainsi que les fermages et cela continue ainsi jusqu'à ce qu'elle ait pris assez d'extension pour que l'équilibre se rétablisse :

1° Soit par la culture des terres médiocres ;

2° Soit par l'emploi de capitaux plus considérables et qui permettent de produire au meilleur marché possible (§ 215 bis) ;

3° Soit enfin par l'importation de produits étrangers (*c*).

Les dépenses qui, de l'une ou de l'autre manière, ont pour effet d'étendre l'offre, mettent donc des bornes à l'élévation du fermage des terres les plus fertiles et les plus voisines des marchés.

(*a*) Smith attribue l'existence aussi bien que la hausse des fermages, uniquement à ce que la demande de produits du sol augmente avec la population, de même que l'offre, mais dans une proportion plus forte. T. I, 299. Quelle que soit, dit-il, l'extension donnée à l'offre, la population croît plus rapidement encore. Mais on ne voit pas, comment dans ce système il est possible de mettre jamais l'offre au niveau de la demande, et c'est cependant sur la proposition de cet auteur que reposent les théories de la rente, de West, Malthus et Ricardo.

Voici les principes de Ricardo :

1° Le prix des produits du sol doit s'élever exactement au niveau des frais, qu'on doit faire pour les obtenir,

a. Sur les plus mauvaises terres cultivées, ou

b. Avec les capitaux employés en dernier lieu, et les moins productifs (§ 215 *bis*).

2° Le fermage que donnent les premières terres cultivées avec les premiers capitaux, est égal à la différence des frais de production de celles-ci, et des frais supérieurs qu'exigent les terres moins fertiles, comme l'avait déjà dit Adam Smith pour les produits des mines.

3° Les plus mauvaises terres qu'on cultive, ou les derniers capitaux appliqués à l'industrie agricole et dont le coût détermine le prix, ne donnent pas de fermage.

4° Les améliorations introduites dans l'agriculture, n'augmentent pas les fermages, parce qu'elles n'effacent pas la différence des bonnes et des mauvaises terres. — Ce principe est directement contraire aux données de l'expérience ; d'ailleurs on ne peut méconnaître l'insuffisance de cette théorie, malgré la justesse de l'idée fondamentale.

(*b*) On n'obtient, ni en peu de temps, ni aisément, une plus grande somme de produits sur une même terre, en employant un capital plus considérable, parce que cela exige un bouleversement total des travaux, savoir : de nouveaux assolements, une augmentation de bestiaux, d'écuries, etc. (§ 315).

(*c*) Ceci peut arriver dans un pays qui aurait même encore beaucoup de bruyères, de terres rocailleuses non cultivées mais dont le défrichement coûterait plus que l'importation des produits étrangers.

§ 217.

Quand un peuple commence à cultiver la terre parce que la chasse, la pêche ou ses troupeaux nomades ne suffisent plus à ses besoins, le prix des différents produits du sol ne s'élève pas immédiatement à un taux assez élevé pour que l'agriculture puisse donner un loyer. Ceux qui sont généralement demandés et propres à servir à la nourriture, principalement les grains, montent d'abord à ce prix ; à mesure que la civilisation fait des progrès, beaucoup d'autres produits sont assez fortement demandés aussi pour qu'on puisse les cultiver avec autant d'avantage que le blé sur les bonnes terres. Mais à mesure que l'activité augmente, de telle sorte que d'autres produits, tels que les légumes, le colza, etc., sont régulièrement demandés et bien payés, la rente

(le fermage) des terres où l'on cultive ces produits, dépend des conditions de leur culture.

1° Les objets qu'on peut cultiver sur toutes les terres à l'égal du blé, ne donnent pas un fermage plus élevé que les terres à blé; en effet, s'ils produisaient davantage, tous les cultivateurs s'attacheraient de préférence à ce genre plus productif de culture, et l'offre en augmenterait bientôt au point que leur prix baisserait, le prix des blés haussant au contraire, et ainsi l'équilibre se rétablirait insensiblement (*a*).

2° Les produits qui ne peuvent pas être cultivés sur toutes les terres à raison de l'exposition et des propriétés particulières qu'ils demandent, peuvent donner une plus haute rente. Leur prix pourrait même s'élever assez pour qu'il y eût de l'avantage à faire les dépenses pour y approprier des terres à blé (*b*).

(*a*) La doctrine de A. Smith n'est vraie qu'en ce sens, que la rente des terres à froment détermine celles des autres terres.

(*b*) Ceci est vrai, non pas seulement des terres propres à la culture de la vigne, que Smith exceptait de cette règle, mais des vignobles en général, dont la formation exige de grands capitaux. Il est d'autres produits encore pour lesquels le sol doit avoir certaines propriétés. De bonnes prairies, par exemple à cause de la facilité qu'on a de les inonder, produisent généralement plus que les terres à blé. Les données suivantes rendront ceci plus clair; pour faciliter la comparaison admettons que le produit net des terres à blé = 100.

	A	B	C	D	E
Vignobles. .	213	161	—	165	304
Jardins. . .	202	258	—	268	293
Prairies. . .	136	149	138	200	149
Bois. . . .	24	—	34	76	28
Pâturages . .	15	37	—	44	30

A est l'estimation cadrastrale dans le district du *Necker* (Wurtemberg) où un arpent de terres arables donne un produit net de 5 fl. 18 krtz.

B se rapporte au prix des céréales de *Mun* et *Pfinz* (Bâde),

C aux prix moyens des 6 anciens céréales de *Bavière* (le prix moyen du journal en Bavière, compté à 116 fl. d'après Rudhart).

D est l'estimation française, le produit net de l'hectare à fr. 26, 30 c.

E le cadastre des bailliages du *Jura*, dans le canton de *Berne;* le journal de terres arables = 140 fr. (Voy. Bernouilli, *Archiv. suisses*, II, 70).

Le rapport de ces différents modes de culture ne peut pas être le même pour tous les temps et dans tous les pays; aussi dans un climat chaud, la valeur des prairies naturelles hausse comparativement aux terres labourables; celle des vignobles diminue au contraire; et les terres labourables elles-mêmes n'ont pas toutes la même fertilité.

§ 218.

Dans les locations, le fermage (*rente stipulée*) (§ 207) se règle, quand il y a équilibre entre l'offre et la demande, sur la rente moyenne qui échoierait au propriétaire s'il cultivait lui-même ses terres (*a*). Les agréments et la sécurité qu'offrent les travaux de l'agriculture, la tendance de beaucoup de personnes à cultiver pour leur propre compte, et cette circonstance que les capitaux augmentent sans cesse, tandis que les terres restent toujours en même quantité, sont des causes qui portent généralement le prix de l'usage du sol (*la rente stipulée*), à un taux très-rapproché de la rente naturelle (*variable*) et même presque à son niveau. Ce dernier cas se présente principalement dans les contrées, où les terres sont louées en petites parcelles, et où la population des cultivateurs s'accroît promptement (*b*). Mais dans celles où le fermage est moins élevé que la rente naturelle, la différence appartient au fermier, comme partie des profits de l'entreprise (§ 207 (*a*)).

(*a*) Il en serait tout autrement, si les terres étaient dans les mains de quelques riches propriétaires et qu'une population nombreuse de cultivateurs, sans fortune, sans autre industrie, dût se contenter de la cultiver au prix que demanderaient les propriétaires. Nous développerons au 5e livre, les rapports qui existent entre les propriétaires et les cultivateurs.

(*b*) Là, où le contraire semble avoir lieu, comme dans les exemples cités par Lotz, *Traité*, I, p. 515, on ne compte probablement pas le loyer du capital et le profit de l'entrepreneur dans les frais de production. Les améliorations introduites dans l'agriculture ne tardent pas, lorsqu'elles sont fréquentes, à tourner au profit du propriétaire. Les fermages ont haussé en Écosse pendant ce siècle, par suite des améliorations apportées aux charrues, par l'emploi de nouvelles machines à battre le grain, par une meilleure division des travaux, et par un meilleur assolement. Sinclair, p. 56.

§ 219.

Le prix des terres se règle immédiatement sur celui des fermages; mais le taux général de l'intérêt n'est pas sans y exercer quelque influence aussi. En effet, celui qui possède un capital auquel il veut donner la destination la plus productive, peut, ou le prêter moyennant un intérêt, ou acheter des terres pour les louer ensuite; or, il préférera sans doute celle de ces deux voies, qui lui assurera le plus grand revenu. Mais, si le taux de l'intérêt était de 1/16 ou 6 2/3 %, et le prix des biens-fonds égal à 20 fois leur fermage, de sorte que la somme employée à l'achat d'un bien-fonds ne rapportât que 5 %, il serait plus avantageux de la placer à intérêt. Toutefois comme dans cette circonstance on prêterait plus de capitaux à intérêt qu'on n'en emploierait à acheter des terres, le prix de celles-ci baisserait parce qu'elles seraient moins

demandées, et le taux de l'intérêt baisserait aussi, par les nombreuses offres de capitaux, jusqu'à ce que les deux modes de placement fussent redevenus également avantageux. Ces deux espèces de revenus se mettraient encore au même niveau dans une position contraire, si les terres étaient à un prix tel qu'on pût obtenir plus d'un capital, en achetant des biens-fonds, qu'en le prêtant à intérêt. Les circonstances qui font baisser le taux de l'intérêt, font hausser le prix des terres, et réciproquement, jusqu'à ce que le fermage soit au prix d'achat, dans le même rapport que l'intérêt au capital placé (*a*). Cependant il ne faut pas s'attendre à voir ces grandeurs coïncider parfaitement et se maintenir ainsi d'une manière absolue, car :

1° Les terres sont un peu plus demandées, vu la sûreté qu'elles offrent, et mieux payées qu'elles ne devraient l'être, en proportion des capitaux (*b*) et de l'intérêt.

2° Il y a souvent des causes toutes particulières en jeu, notamment des considérations personnelles, qui font hausser ou baisser le prix des terres.

(*a*) On peut énoncer ce principe comme suit :

$$I : C = R : P.$$

I indique le taux général de l'intérêt du capital C ; R la rente, P le prix de la terre.

(*b*) Ce qui y contribue, c'est que les cultivateurs mettent un haut prix à posséder un petit fonds de terre, qu'ils regardent comme un moyen de cultiver pour leur propre compte, et de produire eux-mêmes les denrées nourrissantes que leurs besoins réclament.

§ 220.

Il est impossible qu'il n'y ait pas une grande diversité dans les fermages de chaque pays, et même dans les provinces d'un même pays. A tout prendre, le fermage hausse quand la population et le bien-être du pays augmentent, parce qu'à mesure que s'accroît la demande de produits de la terre, il y a nécessité de cultiver de plus en plus des terres médiocres ou éloignées, ce qui augmente sans cesse, le profit que donnent les bonnes terres voisines des marchés (§ 216*bis.*); le retour alternatif de bonnes, de moyennes et de mauvaises récoltes (*a*), et l'inégale répartition de la demande peuvent cependant amener des variations dans la rente et la faire parfois tomber tout à coup, après qu'elle a été fort haute.

(*a*) Dans les pays peu peuplés, où il n'y a pas beaucoup d'aisance, et où l'on ne cultive que les meilleures terres, le fermage ne résulte souvent que de leur bonne situation seule, et peut vu l'imperfection des moyens de transport, offrir de très-grandes différences entre les terres voisines des marchés et celles qui en sont éloignées.

§ 221.

Résultat inévitable de la différence des frais de production, le fermage est fondé sur la nature des travaux de l'agriculture, et à chaque degré de l'échelle du prix des produits du sol, correspond nécessairement un taux différent de la rente de la terre, laquelle offre au propriétaire les moyens de se livrer à une consommation improductive. On ne peut pas attendre des hauts fermages les mêmes bons effets économiques, que de l'élévation des salaires (§ 199). Car, ils correspondent à un prix fort élevé des moyens d'existence, et restreignent la consommation des personnes peu fortunées. Lorsque les fermages haussent par l'effet de la majoration des frais de production, cette majoration n'échoit pas en entier aux propriétaires des biens-fonds, car une partie en est destinée dans plusieurs localités, à couvrir les frais de culture et de transport que nécessitent les terres moins fertiles. Cependant il y a des considérations puissantes qui ne nous permettent pas de regarder la hausse des fermages comme réellement nuisible; ce sont les suivantes :

1° L'accroissement de la population augmentant inévitablement le prix des moyens d'existence, nous pouvons regarder comme chose utile que leur prix donne un excédant net, au moins pour une partie des terres ;

2° L'espoir d'un fermage plus élevé engage les propriétaires à améliorer le sol et à perfectionner les travaux de l'agriculture, ce qui leur donne un avantage réel même sans que les prix haussent, à savoir : une plus grande masse de produits.

3° Le renchérissement des produits du sol, le haut prix des fermages sont, malgré les sacrifices qu'ils imposent aux consommateurs, compensés par les avantages d'une grande population et d'une industrie très-développée.

TROISIÈME SECTION.

DE L'INTÉRÊT OU DE LA RENTE DU CAPITAL.

---

§ 222.

Le propriétaire qui par ses épargnes est parvenu à réunir une certaine somme de valeurs, a le choix ou de les convertir en capital, ou de les consommer improductivement en dépenses et jouissances personnelles (§ 51). Dans le premier cas, il se prive des avantages qu'il pouvait espérer d'une consommation immédiate, et il n'est pas rare qu'il doive en outre encore courir la chance de perdre ses valeurs ou de faire des dépenses pour les conserver. Pour renoncer à les consommer immédiatement et à capitaliser les valeurs qu'il a économisées sur ses dépenses personnelles, il doit donc avoir l'assurance non seulement de n'en être pas dépouillé, mais d'en retirer un avantage, pour la privation actuelle qu'il s'en impose; c'est ce qui a lieu lorsqu'il reçoit un revenu annuel, pour la cession de l'usage de son capital. Ainsi la propriété d'un capital devient (pour le particulier) une source de produits, de même que la terre, sans que le propriétaire doive se faire entrepreneur ou travailler lui-même. Le revenu que rapporte la propriété d'un capital, s'appelle l'intérêt, la rente, ou le loyer du capital (*Capital-Stamm-oder Zins-Rente*) (§ 139).

§ 223.

On peut distinguer la rente du capital, comme celle de la terre, en *naturelle* et en *stipulée*. Celle-là se confond dans le profit (§ 148) que l'entrepreneur perçoit pour son travail, et ne s'en distingue qu'en théorie, lorsque l'on recherche la rente que produirait le capital qu'elle représente, s'il fallait l'emprunter ou le céder. La rente stipulée du capital reçoit différents noms, selon la nature et la forme du capital que l'on cède, et les rapports juridiques qui en naissent (*a*) :

1° Le prix que l'on donne pour l'usage des choses qui ne se consomment pas immédiatement, mais qui se détériorent insensiblement par l'usage, et que l'on finit par rendre au propriétaire après le temps pour lequel on les a reçues, s'appelle *loyer* (Miethzins). Il se donne pour la location des capitaux engagés.

2° Les capitaux circulants, y compris l'argent, ne peuvent être employés

sans qu'on les consomme en même temps (*b*). Aussi n'est-il pas, quant à cette forme des capitaux, question de prêt à usage, mais de prêt de consommation. On ne les rend pas en mêmes espèces, mais en objets de même nature; et le prix de l'usage d'un pareil capital s'appelle *intérêt,* (Zins, Interessen). Si l'on regarde l'intérêt comme une partie (fraction) du capital, le rapport de celui-là à celui-ci s'appelle *taux* (Zinsfuss) et s'exprime d'ordinaire en centièmes (parties) du capital (*c*).

(*a*) Les objets que nous rangeons dans notre fonds de consommation (§ 51, 54) peuvent être loués aussi ou prêtés, et produisent également un revenu à celui qui en cède l'usage. On loue par exemple des livres, des meubles, des lits, des instruments de musique, des vêtements, des habitations à des gens qui ne produisent pas; on prête souvent de l'argent à des personnes, sans savoir si elles l'emploieront productivement ou improductivement (§ 54). Les particuliers rangent parmi leurs capitaux, les valeurs qu'on leur emprunte pour produire et qui leur rapportent un intérêt (§ 53-54), sans considérer qu'en économie politique on ne les comprend pas dans le capital national; c'est ce qui fait qu'on emploie aussi les termes *loyer* (Miethzins), *intérêt* (Zinsen), *pour cent* (Zinsfuss), sans distinguer les vrais capitaux d'avec les valeurs louées qui appartiennent au fonds de consommation.

(*b*) Res quæ usu tolluntur vel minuuntur, L. 1, *Dig. de usufruct. car. rer. quæ usu,* etc. (VII, 5). La notion des choses fongibles (L. 2, § 1, *Dig. de rebus creditis*, XII, 1), est fondée sur la nature même des choses.

(*c*) Si 950 fl. de capital rapportent 38 fl. d'intérêt, le rapport de 38 à 950 ou 38/950 est le taux de l'intérêt, il est de 1/25 ou 4 %.

§ 224.

La rente d'un capital ou d'une valeur prêtée doit au moins s'élever à la somme des profits que le propriétaire pourrait obtenir s'il l'employait lui-même; car sans cela au lieu de prêter, il conserverait cette partie de sa fortune mobilière, ou l'emploierait à son propre usage (§ 222). L'indemnité qui revient au propriétaire s'évalue différemment, et d'après la destination du capital ; en effet :

1° Pour les objets qui ne se détériorent que lentement par l'usage, soit qu'on les loue, soit que le propriétaire les emploie lui-même à quelques travaux productifs, il faut avoir égard :

a. Aux frais de conservation et d'amélioration, qui n'influent cependant pas sur le taux du loyer, lorsque l'emprunteur doit les supporter ;

b. Au dédommagement que nécessite leur détérioration successive, (lorsqu'elle est inévitable malgré les améliorations continuelles qu'on y fait) et qui à la longue doit nécessairement les détruire (*a*);

c. Aux dangers extraordinaires qui, en dehors de l'ordre naturel, peuvent occasionner leur destruction. La connaissance de ces dangers se tire de

l'expérience, et s'estime par l'observation du retour plus ou moins fréquent de certains événements malheureux. Des sociétés d'assurances garantissent plusieurs sortes de dangers moyennant une certaine somme ; le propriétaire doit en trouver le remboursement dans le loyer (*b*).

Lorsqu'une location a lieu, il faut porter en compte aussi le prix des peines qu'a données la recherche du locataire, la délivrance, la tradition de la chose et la peine que coûte la reprise à l'expiration du bail. Ces peines sont d'autant plus grandes que les propriétés qu'on loue sont plus divisées et se louent pour de plus courts termes.

(*a*) Les objets dont on peut remplacer les parties détériorées, sans que pour cela ils perdent rien de leur valeur, peuvent durer éternellement ; mais ils sont en petit nombre. Dans la plupart des cas, on ne peut malgré les réparations prévenir l'altération des parties principales.

(*b*) Storch, I, p. 345.

§ 225.

2° Lorsqu'il s'agit de prêts de consommation (à intérêt) (§ 223), ces considérations disparaissent, parce que la chose ne devant être rendue qu'en espèces équivalentes, l'altération ou la perte est indifférente au prêteur, pourvu que l'emprunteur ait assez de ressources pour le rembourser. Quand les prêteurs ont l'assurance de recevoir le paiement des intérêts sans interruption, et de pouvoir, à leur gré, obtenir le remboursement du capital, il n'est plus question de prime à payer pour des charges qu'assume le prêteur, sauf toutefois les frais, pour les peines inséparables du placement, du paiement, de la perception des intérêts, et de la rentrée du capital (§ 100); quand il n'y a pas pleine sûreté et que le prêteur court quelque danger, il se fait payer ce risque, qui, lorsque les dangers sont nombreux et grands, s'évalue d'après leur rapport aux capitaux offerts (*a*). Ce danger réside, tantôt dans la personne du débiteur, tantôt dans l'emploi auquel il destine le capital qu'il emprunte, tantôt dans des circonstances extérieures, la guerre par exemple (*b*). Plus les dangers sont grands, moins les capitalistes sont tentés de prêter, et plus il faut leur offrir d'intérêts pour vaincre leur appréhension, et leur résistance.

(*a*) On a appelé la somme donnée pour prix du danger, *prime d'assurance*, par analogie de ce qui se fait dans les sociétés d'assurances.

(*b*) Storch, II, 255. — Nebenius, *le Crédit public*, I, 3. — Hermann, *Essais*, p. 202 (allem.).

Digitized by Google

§ 226.

C'est par ces motifs que

1° L'intérêt est élevé dans les temps et les lieux où l'ordre public est mal assuré, et où les lois, soit par elles-mêmes, soit dans leur mise à exécution, n'assurent pas de protection aux créanciers qui s'adressent aux tribunaux. Une bonne administration et un bon système d'hypothèques font baisser le taux de l'intérêt; c'est en partie à ces causes qu'on doit la baisse progressive qu'il a subie depuis le moyen âge (*a*).

2° Dans un même pays et à une même époque, les prêteurs demandent un intérêt plus ou moins élevé :

a. Mais peu élevé quand ils trouvent une garantie suffisante dans les hypothèques ou les gages;

b. Très-élevé au contraire, lorsqu'ils doivent supporter les risques d'une entreprise hasardeuse, comme dans les prêts à la grosse aventure.

c. Quant à l'État, s'il paie plus ou moins d'intérêt que les particuliers, cela tient au degré de confiance qu'on a en lui, à sa consolidation, à l'étendue de ses ressources, et à son exactitude à remplir ses engagements.

(*a*) On paie de hauts intérêts en Turquie, en Perse et en Chine, 2 à 3 °/₀ par mois.

§ 227.

Comme il y a un minimum pour l'intérêt, qui est l'indemnité qu'il faut payer aux capitalistes, pour l'usage qu'ils pourraient tirer eux-mêmes de leurs capitaux (§ 224-226), il y a un maximum qui ne dépasse jamais les profits que l'emprunteur peut tirer de leur placement. Le taux que l'emprunteur consent à donner, dépend, savoir :

1° Pour les valeurs empruntées qui doivent servir comme capitaux à une entreprise productive, des bénéfices que celle-ci doit procurer. Un entrepreneur payera toujours les capitaux, en raison directe des bénéfices qu'il pourra faire après avoir payé tous ses frais de production, et en raison inverse des facilités qu'il trouve à emprunter. L'intérêt du capital ne peut s'élever que jusqu'au taux où l'entrepreneur ne peut plus faire que ses frais de production, car, au-delà de ces limites, il n'y a plus de production possible. Plus il y a de capitaux appliqués aux manufactures, plus le développement des entreprises industrielles est complet, de sorte que les derniers capitaux employés ne rapportent plus que de faibles profits aux entrepreneurs, et ne leur permettent aussi d'offrir que de faibles intérêts. Cependant les progrès de l'industrie, par exemple dans les machines et dans le commerce, permettent toujours encore aux nations qui ont de grands capitaux, de faire des entreprises lucratives.

2° Pour les objets qui doivent être immédiatement employés à des usages personnels, ils sont payés d'après les besoins et l'estimation de celui qui les emprunte ou les loue. On obtiendra naturellement les plus hauts intérêts de ceux qu'un besoin urgent porte à emprunter.

SCHLOETZER, *Économie sociale*, I, 58 (allem.). — STORCH, II, 267.

§ 228.

Les propriétaires doivent, dans l'intérêt qu'on leur paye, indépendamment de l'indemnité (la prime) qu'ils reçoivent pour la renonciation à l'usage de leurs capitaux, trouver un revenu net, pour se décider à se dessaisir de ceux-ci et à se priver des profits qu'ils peuvent en tirer, et des jouissances qu'ils leur permettent (§ 222). On ne peut pas en général, déterminer de combien cette valeur excède la première; la plupart des capitalistes se contentent du taux établi par la concurrence; le plus petit nombre seulement se résout lorsque l'intérêt est peu élevé, à y renoncer, et à employer leur fortune uniquement à leur usage personnel (*a*). La tendance à épargner et à former de nouveaux capitaux est nécessairement en raison des intérêts que l'on peut espérer.

(*a*) Dans les *Pays-Bas* (Hollande) on se contentait en 1832 de 2 à 3 %. Voy. VON SCHROEDER, *Fürstl. Schatz-und Rentkammer*, p. 226. — A. SMITH, *Essais*, I, 186. En Espagne aussi, des particuliers prêtaient à la société *Los Gremios*, à raison de 2 à 3 %. Voy. BOURGOING, *Nouv. Voyage*, I, 248. — Voy. RAU, note 57 sur STORCH, III, 312.

§ 229.

L'intérêt dépend en tout tems, du rapport de l'offre à la demande des différentes espèces de capitaux à louer. A une même époque, telle chose peut donner un haut loyer, telle autre, un intérêt moins élevé; mais quand elles sont de nature à pouvoir toujours être obtenues pour de l'argent, l'offre en augmente ou en diminue bientôt d'après le taux de l'intérêt et ainsi s'établit insensiblement partout un équilibre, de manière qu'une fois les frais payés, les revenus provenant de l'intérêt sont partout les mêmes; plusieurs circonstances peuvent paralyser plus ou moins le mouvement progressif de l'offre, mais en général le prix qu'on donne pour des valeurs en argent, détermine le loyer des autres biens (*a*).

(*a*) Le loyer des maisons, particulièrement, ne s'élèvera pas beaucoup au-dessus de ce taux, là où il y a de l'espace pour bâtir; car s'il en était autrement, on s'empresserait d'en construire de nouvelles ou bien d'agrandir et d'élever les anciennes; mais leur loyer peut baisser beaucoup en dessous de ce taux. STORCH,

1, 552. En revanche, dans les villes où il n'y a pas assez d'espace pour bâtir et satisfaire à la demande, le loyer des maisons hausse, dans les quartiers recherchés, et baisse réciproquement dans ceux où la demande de maisons a diminué, de manière que leur prix descendant infiniment au-dessous de celui de leur construction, reste à leur loyer dans la proportion actuelle du capital qu'elles représentent à l'intérêt qu'il produirait. Dans les villes où les maisons rapportent un intérêt plus élevé que celui des valeurs qu'il faut pour bâtir, l'avantage de la position des maisons se manifeste dans le prix d'achat des terrains propres aux constructions.

§ 230.

L'intérêt des valeurs qu'on emprunte et qu'on rend en argent se règle par les circonstances que nous venons de mentionner (§ 225, 226). C'est dans ces limites qu'il subit en tout temps et en tous lieux, des fluctuations déterminées par la balance de l'offre et de la demande.

1° L'*offre* exprime la somme des valeurs destinées à être prêtées, somme qui augmente ou diminue à la vérité en même temps que le capital national, mais qui lui est toujours bien inférieure; en effet, on ne peut prêter à volonté que les capitaux qui sont sous forme d'argent, et ceux qui sont prochainement disponibles, ou que l'on peut facilement échanger contre de l'argent, telles que les marchandises; il n'en est pas de même des capitaux engagés, ou de ceux dont la circulation est lente (*a*).

2° La *demande* est la mesure des occasions qui s'offrent aux prêteurs pour placer avantageusement leurs capitaux. La somme des capitaux qu'on peut dans un pays et à une époque donnée, placer avec avantage dans l'industrie, indépendamment de ceux qui y sont déjà engagés, dépend de l'essor qu'on peut y imprimer encore au commerce et aux manufactures. Le succès des nouvelles entreprises, et l'extension dont les anciennes sont susceptibles dépendent principalement :

a. De l'étendue et de la fertilité des terres propres à la culture et non encore exploitées, comme on en voit beaucoup dans les pays peu et nouvellement peuplés;

b. Du nombre, du zèle et de l'habileté de ceux qui demandent du travail ;

c. De l'aptitude, de l'activité et du zèle des entrepreneurs. C'est en eux que réside l'industrie nationale et dont l'essor attire de plus en plus les capitaux, soit pour augmenter la production, soit pour produire à meilleur marché, avec le secours de nouveaux auxiliaires ;

d. De la facilité de vendre, facilité que la bonté des moyens de transport, les relations avec l'étranger (*b*) et les besoins des citoyens augmentent singulièrement.

(*a*) Pour qu'un capitaliste employe lui-même ses capitaux, il faut qu'indépendamment de son revenu ordinaire, il perçoive un intérêt aussi grand que celui que lui donnerait l'entrepreneur, sans cela il préférera les prêter.

(*b*) Le commerce extérieur est très-favorable à l'extension de certaines industries, auxquelles il ouvre un marché infiniment plus vaste que celui de l'intérieur.

§ 231.

C'est par ces motifs que l'intérêt est toujours élevé chez les nations et dans les temps où la somme des capitaux n'est pas proportionnée aux besoins de l'industrie, car alors les grands projets que réalisent les entrepreneurs excitent l'émulation de proche en proche, et augmentent la demande de capitaux (§ 227). Ces circonstances se rencontrent :

1° Là, où l'industrie est dans la première ardeur de son développement, où plusieurs de ses branches n'ont pas encore été exploitées, et où les capitaux ne suffisent pas à remplir toutes les carrières qui s'offrent à eux (*a*);

2° Là aussi, où l'industrie a déjà fait de grands progrès, mais lorsque des circonstances y ont diminué tout-à-coup les capitaux, ou apporté des perfectionnements à l'industrie (*b*).

(*a*) Par exemple en *Russie*, où le taux de l'intérêt est de 8-10 %. STORCH, II, 267. Au *Brésil*, où il est de 12 %. SPIX et MARTIUS, *Voyage*, I, 131. — A *Potosi*, E. TEMPLE prêta en 1826 à 30 % sur bons gages, on lui offrait même 4 % par mois. Voy. BERGHAUS, *Annales*, avril 1831, p. 73. — A *Mexico* on obtient 36 %.

(*b*) SMITH, I, 170 et suiv.; LOTZ, *Traité* I, 493. L'intérêt haussa en *Angleterre* après la paix de 1763, parce que les bénéfices qu'on pouvait faire en *Amérique* étendirent la demande de capitaux. — A *Paris*, on ne peut placer avec sûreté des capitaux qu'à 2 1/2 - 3 %, tandis que dans les départements l'intérêt est beaucoup plus élevé, et va même à 8-10 %; aussi Paris envoie fréquemment des capitaux en province.

§ 232.

L'intérêt est peu élevé d'ordinaire :

1° Lorsqu'au milieu d'une aisance générale, les capitaux se multiplient dans une proportion plus grande que la population (§ 196), que les bonnes et utiles entreprises sont pourvues de valeurs productives depuis longtems, et que la concurrence générale a diminué les profits des entrepreneurs. C'est une erreur cependant de croire que dans ces circonstances, les capitaux ne peuvent plus s'accroître; car ils peuvent indépendamment des épargnes faites par les capitalistes et les entrepreneurs, s'accroître encore par les épargnes que font les ouvriers sur leurs salaires, après qu'ils ont pourvu à leur consommation, et par celles qu'on fait sur la rente, qui augmente en même temps

que le bien-être national s'accroît. Les progrès de la richesse générale amènent donc avec eux une baisse de l'intérêt (*a*) ;

2° Lorsque la demande de capitaux diminue ou que les moyens de placement deviennent plus rares; cette dernière circonstance pourrait faire diminuer l'intérêt, soit que les capitaux diminuassent ou restassent les mêmes; mais la stagnation des travaux productifs qu'elle suppose, ne sera jamais dans un état bien administré, qu'une crise momentanée (*b*).

(*a*) Il résulte de là, que les salaires et l'intérêt s'élèvent en raison inverse; les salaires haussent quand l'intérêt baisse. Il arrive bien rarement qu'ils soient tous les deux élevés en même temps. Smith, *Essais*, I, ch. x.—Le taux peu élevé de l'intérêt dans certaines parties de la Forêt-Noire, par exemple dans la vallée de *Schappach* près de *Wolfach*, où il n'est que de 3-4 °/₀, tient d'un côté, à la richesse que produit aux paysans la vente avantageuse de leur bois, et d'un autre, à l'absence d'esprit d'entreprises.

(*b*) Cela eut lieu par suite des longues guerres de l'empire. Say, *Traité*, IV, 227.

§ 233.

Le taux peu élevé de l'intérêt est donc en général le signe le plus certain d'un accroissement d'aisance nationale, de la consolidation du gouvernement et du maintien de l'ordre et de la sûreté publiques (*a*). Cette modicité de l'intérêt est heureuse à son tour pour l'industrie, car elle facilite l'application des capitaux à plusieurs sortes de travaux utiles. En effet, mainte entreprise lucrative à laquelle il fallait renoncer aussi longtemps que l'intérêt était de 5 à 6 °/₀, se fait quand il est de 3 à 4 °/₀, parce qu'alors les producteurs conservent quelques profits après avoir remboursé l'intérêt de leurs capitaux. Mais, comme à chaque baisse de l'intérêt, la demande de capitaux augmente, la baisse a nécessairement des limites; aussi ne se fait-elle sentir que très-insensiblement (*b*).

(*a*) On peut dire que la législation anglaise en réduisant le taux de l'intérêt ne faisait que sanctionner le taux depuis longtemps établi par la concurrence, et conclure du taux légal au taux général. Voici quels changements celui-là subit : sous Henri VIII, il était défendu de prêter à plus de 10 °/₀. Jacques I défendit en 1625 de prêter à plus de 8 °/₀; Charles II en 1650, à plus de 6 °/₀ ; la reine Anne, au-delà de 4 °/₀. Voy. Steuart, *Principes*, II, 126. Smith, II, 178 et 199.

(*b*) Tandis que les capitaux s'élèveront de 100 à 125 millions, c'est-à-dire dans la proportion de 4 à 5, l'intérêt ne tombera peut-être que de 5 à 4 1/2 °/₀ ; de manière que la rente de ceux-ci s'élevera de 5 millions à 5,620,000.

§ 234.

Ce qui tempère pour les propriétaires le mal de la baisse de l'intérêt, c'est que son action est insensible et lente; ceux parmi eux qui par leur travail sont capables d'augmenter leurs revenus, se feront entrepreneurs, et éviteront ainsi les pertes dont ils sont menacés. Quant à ce petit nombre qui n'a pas d'autres ressources que le placement de ses capitaux, et dont les revenus suffisaient tout juste à sa consommation, ils souffriront de cette baisse (*a*). Mais du reste, sous le rapport économique, il n'y a jamais à craindre que la baisse naturelle de l'intérêt (lorsqu'elle n'est pas l'effet de l'action du gouvernement) ait pour résultat de détourner les hommes de l'épargne; car la sûreté et la facilité d'un placement avantageux et convenable est le meilleur encouragement pour les porter à l'économie, et le moyen le plus efficace pour augmenter le revenu, et améliorer la position de certaines classes, notamment celle des propriétaires fonciers et des ouvriers (§ 199-229) (*b*).

(*a*) Voy. Storh, II, 272. Lorsque la circulation de l'argent est active, on trouve un mode de placement très-avantageux dans la constitution à rente viagère. Le capitaliste obtient de la sorte un revenu dont l'élévation est en raison de son âge, mais aussi son capital échoit, après sa mort, à celui qui lui en payait la rente.

(*b*) On a soutenu (voy. *Considérations on the accumulations of capital, and its effects on exchangeable value*. Londres, 1822, et *Edimburg Review*, mars 1824, p. 1-31), une doctrine tout à fait opposée à celle-ci, savoir : « que l'élévation de l'intérêt est un signe de bien-être, et un indice de progrès et de civilisation. Mac-Culloch (*Principl.* p. 82), partage aussi cette opinion. — C'est donner un démenti à l'histoire que de citer l'exemple de la *Hollande* pour soutenir ce paradoxe, et d'attribuer la décadence de cet état au taux peu élevé de l'intérêt. On a remarqué à *Cadix*, comme en *France*, que lorsque l'intérêt était élevé, il encourageait le luxe et empêchait les épargnes, tandis qu'en *Hollande*, on ne cessait d'épargner, lors même que le taux de l'intérêt était peu élevé. Sismondi, *Richesse commerciale*, I, 66.

§ 235.

C'est une erreur de croire que l'intérêt baisse quand le numéraire augmente; elle a séduit beaucoup de personnes, celles notamment qui confondent *l'argent* ou le numéraire avec le *capital* (*a*). L'argent ne pouvant pas produire par lui-même, doit être échangé contre d'autres produits; ainsi la valeur d'un capital qui consiste en une somme d'argent dépend des biens qu'il peut acheter (§ 63, *a*.). Une somme de pièces d'argent ne prouve rien par elle-même; il faut n'avoir égard qu'au prix en argent des objets qu'on peut se procurer pour ces pièces. Ainsi le numéraire, quelles que soient ses propriétés, est,

comme tous les autres produits qui sont dans la circulation, soumis à la loi générale des prix, et doit conséquemment être moins cher, lorsque la quantité en augmente; tandis que les autres produits restent dans le même état. Mais quand les prix de tous les produits augmentent en même temps que la quantité de numéraire, il faut, il est vrai, plus d'argent pour se procurer les mêmes produits qu'autrefois, mais le capital ne variant pas, l'intérêt ne peut pas diminuer non plus (*b*).

(*a*) On prend fréquemment l'argent pour le capital, parce que généralement on énonce les capitaux en argent. C'est ainsi que STEUART appelle l'*intérêt* (le *loyer*) « le *prix de l'argent* » I, 119, comme VERRI, *Méditations*, § XIV, et GENOVESI, II, 240-247, qui cherche même à combattre HUME. On dit communément que l'argent est à bon marché, pour indiquer que l'intérêt des capitaux quelconques n'est pas élevé.

(*b*) HUME est le premier qui ait établi cette doctrine d'une manière évidente; *Essais politiques*, 4e ess.—Voy. AD. SMITH, I, chap. 9e. HUME a indiqué lui-même une exception, elle repose sur ce que, immédiatement après une augmentation du numéraire, et avant qu'il soit assez répandu dans la circulation pour que les produits aient pu fortement renchérir, une offre fort grande de capitaux en argent, peut faire baisser l'intérêt. C'est ainsi qu'à *Rome*, on vit baisser l'intérêt, après qu'*Auguste* eût fait venir de grandes sommes d'*Égypte*, et les terres renchérirent (SUÉTONE, *Auguste*, 41). Mais l'intérêt remonta bientôt après; sous *Tibère*, il était de 6 % comme auparavant. Voy. les passages cités par HUME. Une seconde exception se manifeste dans l'escompte des lettres de change que l'on peut considérer comme un loyer, subordonné au besoin momentané de numéraire d'une place, attendu que la demande d'argent pour cette localité, doit immédiatement être satisfaite, et varie souvent d'intensité (§ 288).

§ 236.

Quoique dans un pays où il règne un grande activité commerciale, le taux général de l'intérêt se règle sur le rapport des entreprises et l'offre des capitaux, on ne peut cependant méconnaître, que pour les demandes de valeurs (commandées par des besoins urgents) qui ne sont pas destinées à cet usage, mais à une consommation improductive, il ne dépende d'une autre cause. Dans les premiers âges de la société, ces sortes d'emprunts ont dû être les plus fréquents, et ils sont encore fréquents dans tous les temps. Il y a cette différence entre ces deux sortes d'emprunts, que celui qui doit emprunter pour satisfaire des besoins urgents, comme pour faire face à des paiements qu'il ne peut pas remettre, etc., ne sera pas arrêté, même par un intérêt fort élevé, tandis que celui qui n'emprunte que pour faire des affaires, ne les entreprendrait pas à un intérêt semblable. C'est ainsi que lorsque les offres de capitaux sont rares, ils peuvent encore rapporter un

intérêt plus fort que ne peuvent jamais le faire espérer les entreprises les plus productives. L'expérience nous démontre que les gens riches peuvent tirer un tel parti de leur influence sur les personnes qui recourent à eux, qu'ils en obtiennent un intérêt exorbitant, lors même qu'on leur offre toute sûreté, et principalement parce qu'il y a beaucoup de personnes fortunées qui refusent de prêter leurs capitaux par petites sommes, à des individus dont ils doivent sans cesse avoir la situation en vue, pour éviter le danger de les perdre (*a*).

(*a*) D'après les lois de l'*Inde*, les *Bramines* ne pouvaient prêter qu'à 2 %, les *soldats* à 3 %, les *marchands* à 4 % et les autres classes pas à plus de 5 % par mois. On peut en conclure que l'intérêt s'y élevait au-delà de 60 %. MULLER, *Ratio et historia odii quo fœnus habitum est*. Gœttingue, 1821, 9. AD. SMITH, I, chap. X.

QUATRIÈME SECTION.

DU PROFIT DES ENTREPRENEURS.

§ 237.

L'entrepreneur perçoit en entier le produit de l'industrie ou le revenu brut (§ 70) créé par son travail. Ce revenu comprend aussi bien les produits destinés à la consommation, que le prix de ceux qui ont été vendus. Sur le produit brut, l'entrepreneur doit prélever et payer selon les stipulations, la valeur des services dont il a tiré parti; c'est-à-dire qu'il doit donner le loyer des capitaux engagés (terres, bâtiments), celui des capitaux circulants, les salaires, le prix d'achat des matières premières (*a*), en tant que l'une ou l'autre de ces sommes ne lui revienne pas à lui-même (*b*). Ce qui lui reste, déduction faite de ces dépenses (frais de production), comme récompense de son travail (fruit de son entreprise), s'appelle, (mais cette expression n'est pas entièrement juste) (*c*) profit de l'entrepreneur (§ 139) (*d*). S'il ne restait pas de profit de ce genre, il n'y aurait plus d'entreprises, à l'exception de celles toutefois que l'on continuerait pour conserver de l'occupation. La conséquence de cet état de choses serait que les fermages, l'intérêt des capitaux, et les salaires baisseraient, à défaut de demande, jusqu'à ce que les entrepreneurs pussent de nouveau recommencer des opérations et s'assurer des profits (*e*).

Digitized by Google

(*a*) Ces deux dernières dépenses sont ordinairement payées avant la vente des produits : il en est souvent de même des premières.

(*b*) Voy. § 166, de quelle manière l'entrepreneur doit faire son compte, lorsque le bien-fonds ou le capital lui appartient. Il est rare qu'une partie du capital n'appartienne pas à l'entrepreneur.

(*c*) Parce que d'ordinaire l'on comprend sous le nom de *profit*, un revenu net. STORCH, I, 278, 384, a moins bien compris la nature des profits de l'entrepreneur, que celle du *loyer* des capitaux et des fermages. HERMANN, *Recherches*, p. 145, a tout récemment étudié cette matière avec un soin particulier.

(*d*) Prenons un bien-fonds de 553 acres d'*Écosse* (à raison de 1,979 acre par mesure de Prusse) d'après RENNIE (voy. SINCLAIR, *Principes supplém.*, p. 75) donnant de produit brut 5792 liv. st.

Les dépenses sont :

1. Salaires.	995 liv. st.
2. Fermage.	2212
3. Loyer du capital.	300
4. Consommations et dépenses imprévues	1659
Reste. . . .	646 liv.st. profit du cultivateur.

(*e*) Le profit de l'entrepreneur est la seule des quatre branches du revenu qu'on ne peut pas stipuler d'avance, et qui dépend absolument du succès de l'entreprise et des frais de production.

§ 238.

C'est une question fort controversée que celle de savoir si le profit de l'entrepreneur doit être rangé, comme une espèce particulière dans la catégorie des revenus auxquels la production donne naissance (*fermages, loyers des capitaux, salaires*), ou s'il n'est pas plutôt un genre particulier de rente ou de salaire. Il y a des économistes qui le regardent comme un salaire (*a*), d'autres comme le loyer d'un capital (*b*), sans l'en distinguer, en principe; d'autres enfin l'opposent au loyer du capital, mais admettent qu'il est comme ce dernier un revenu qui est le prix de l'emploi du capital, et l'appellent profit du capital (*Capitalgewinn, profit mercantile*) (*c*). Il nous semble plus naturel de le considérer comme un revenu d'une espèce particulière, provenant de l'union intime et du concours du travail et du capital, et dans lequel on ne peut pas distinguer la part de chacun de ces agents de la production (*d*). Ce revenu se distingue évidemment et de l'intérêt du capital, lequel ne se compose presqu'entièrement que de revenu net, et du salaire en ce qu'on ne peut pas le stipuler d'avance, et parce qu'il est en raison de la qualité du travail, et de la grandeur des capitaux qu'on emploie (*e*).

(*a*) Voy. Canard, *traduit* par Voelk, p. 8, 9, 68. — Say admet trois espèces de revenus : le *fermage*, le *loyer du capital*, et le *profit de l'entrepreneur ;* et ce dernier, il l'envisage sous trois aspects, selon qu'il échoit aux *entrepreneurs*, *aux savants* ou *aux ouvriers*. *Cours complet*, iv, 64, 93.

(*b*) Smith. — Ricardo, i, 158, *traduct. franç.* — Von Schloetzer, *Économie sociale*, i, 53. — Lotz, i, 487, 199. — Mac-Culloch, *Principles*, p. 81.

(*c*) Sismondi, *Nouveaux principes*, i, 359 : « dans ce profit on distingue toujours deux parties, l'*intérêt du capitaliste* qui n'est que le pur loyer du capital, dégagé de tout travail et de toute compensation pour l'habileté de celui qui l'emploie, et le profit *mercantile* qui est cette compensation même, et qui, tout en se proportionnant à la somme du capital employé, participe cependant à la nature du salaire, s'accroît par l'habitude et se perd par la négligence. » — Von Jacob, *Grundsætze*, § 278-282. Cependant il fait observer (§ 292), que « le profit de l'entrepreneur n'est qu'une espèce de salaire pour le travail, la peine, l'aptitude, le danger, etc., qui sont attachés à une entreprise. » D'après une autre opinion (*Quarterly Review*, janvier 1831), le profit serait en général le prix de la jouissance immédiate d'un capital, et dans ce profit on comprendrait le loyer du capital, les primes d'assurance contre les sinistres, et le salaire de l'entrepreneur.

(*d*) Storch, i, 278. — Ganilh, *Dictionnaire analytique*, p. 358. Hermann, p. 148.

(*e*) Rien ne prouve mieux le rapport intime du profit de l'entrepreneur avec le capital, que l'habitude d'examiner celui-là en fraction de (pour cent) de celui-ci. On croirait peut-être que lorsqu'il y a un directeur à gages pour conduire les travaux, on peut distinguer le salaire contenu dans le profit de l'industrie, de la part qui est le prix de la coopération du capital ; comme dans le cas où un intendant, ou un contre-maître est placé à la tête d'une fabrique, etc. Storch, i, 378. Mais cette distinction est chimérique et ne peut donner aucun résultat, et d'ailleurs un gérant ou un administrateur n'a pas le droit de disposer comme un entrepreneur.

§ 239.

Les consommations que l'entrepreneur fait, comme tel, dans ses opérations et qu'il doit couvrir par son profit, comprennent :

1° La prime d'assurance pour le danger de la non-réussite, ou au moins de la perte des dépenses que comporte son entreprise (§ 137) (*a*). L'étendue de ce danger dépend :

a. De l'étendue des capitaux engagés ;

b. De la nature des entreprises. Que si aucune d'elles n'est entièrement à l'abri de toute éventualité de perte, elles n'offrent cependant pas toutes les mêmes chances de perte, et diffèrent par les difficultés plus ou moins grandes que présentent la prévision et la détermination du prix de leurs produits.

2 Les dépenses, proportionnées à sa position, qu'il doit faire pour lui et

sa famille. L'entrepreneur dépense nécessairement plus que les ouvriers qui travaillent sous sa direction ; or comme dans toutes les entreprises les ouvriers ne reçoivent pas le même salaire, le profit de l'entrepreneur ne peut pas être le même non plus dans toutes (§ 198). Ajoutons que comme elles ne demandent pas toutes non plus les mêmes soins, le même zèle et les mêmes connaissances, quand même les capitaux qu'elles emploient seraient les mêmes, les frais de production doivent aussi beaucoup différer (*b*).

(*a*) Voy. HERMANN, *Essais*, p. 206.

(*b*) On ne peut pas déterminer d'une manière générale et à priori, le rapport de la consommation des entrepreneurs aux capitaux ; cela ne peut se faire que dans une entreprise donnée. Supposons, par exemple, qu'on fasse une entreprise avec 20,000 fl. de capital, et que l'entretien de l'entrepreneur s'élève à 800 fl., cela ferait 4 °/₀ du capital ; il serait de 5 °/₀, si le capital n'était que de 16,000 fl. Rien n'empêche qu'un entrepreneur qui n'a pas suffisamment d'occupation dans la direction d'une petite entreprise, n'en dirige une plus étendue, s'il est assisté par des ouvriers plus habiles et mieux payés. Mais dans celles qui sont tellement restreintes ou faciles à diriger, qu'elles laissent assez de loisir à l'entrepreneur pour prendre part aux travaux des ouvriers, celui-ci ne doit pas s'attendre à ce que son profit suffise à son entretien ; mais il devra travailler avec eux, et son revenu se composera, en sus du profit de son industrie, d'une part de salaire (§ 187). Lorsque l'activité industrielle est grande, on peut, en général, regarder chaque entreprise comme une chose limitée et bornée par les circonstances, à laquelle on ne peut dans la plupart des cas, donner plus d'extension, soit à cause de la rareté des capitaux offerts aux entrepreneurs, soit par l'impossibilité de trouver un plus grand débouché, soit enfin à cause des obstacles particuliers qui s'offrent dans quelques-unes, s'opposent à ce qu'on leur donne plus d'extension et les maintiennent dans leurs limites. Si les profits au taux où les a réduits la concurrence ne suffisaient plus à l'entretien de l'entrepreneur dans les entreprises les moins étendues, les petits entrepreneurs ne pourraient pas continuer leurs opérations et devraient y renoncer. La limite des plus petites entreprises dans un lieu et dans un temps donné, dépend donc du profit qu'elles donnent. Si lorsqu'après avoir prélevé la prime pour les risques, le profit s'élève à 4 °/₀ du capital, et que l'entrepreneur doive compter 1500 fl. pour son entretien, il ne peut faire d'entreprise avec moins de 37,500 fl. de capital. Voy. RAU, note 63 sur STORCH, III, 319 (all.). Mais si le capital national n'était pas assez grand, ou si par la manière dont il est réparti, on ne trouvait pas d'assez grands entrepreneurs pour fournir à la demande, les prix des produits hausseraient et donneraient assez de profits aux petits entrepreneurs pour qu'ils pussent continuer à travailler.

§ 240.

Le taux moyen du profit des entreprises ne peut pas, comparativement au loyer du capital, être fort élevé ; car s'il en était autrement, un grand nombre de capitalistes, au lieu de dépenser leurs revenus improductivement, se déci-

deraient à se faire entrepreneurs, et beaucoup de personnes qui n'ont pas de capitaux, y trouveraient aussi un encouragement pour en emprunter et prendre part à la production; mais si au contraire les profits étaient fort bas, comparativement au loyer de capitaux, il y aurait peu d'entrepreneurs qui voulussent en employer et peu de capitalistes portés à se faire entrepreneurs, car ils préféreraient, avec moins de peine et de danger, vivre de leurs rentes.

C'est donc, parce que les capitalistes ont le choix de prêter leurs capitaux ou de se faire entrepreneurs eux-mêmes, que le profit des entreprises doit se rapprocher de l'intérêt des capitaux, bien que quelques industries particulières nous offrent des exceptions résultant soit de la nature de leurs travaux, soit des dangers et des frais qui y sont attachés (*a*). Cependant le profit de l'entrepreneur augmentera ou diminuera naturellement, en même temps que l'intérêt du capital.

(*a*) Sismondi, *Richesse commerciale*, I, 79. Il n'est pas impossible que l'intérêt des capitaux étant à 5 %, il y ait des industries qui ne donnent que 4, bien que d'autres en donnent 5-6, d'autres enfin 10 et 12 % de profit aux entrepreneurs.

§ 241.

Les principaux moyens qu'a tout entrepreneur pour augmenter son profit, consistent :

1° A vendre ses produits à un prix supérieur à celui qu'ils coûtaient autrefois; s'il ne réussit pas sur son marché, il pourra peut-être réussir sur un autre, où les prix seront plus élevés;

2° A perfectionner ses travaux au point qu'en réduisant le nombre de ses ouvriers, les capitaux engagés, la consommation des matières premières, et celle des instruments et outils, il puisse continuer à produire toujours la même quantité, voir même davantage (*a*);

3° A se procurer les matières premières à meilleur marché, ou à employer des matières d'un prix moins élevé;

4° A diminuer, s'il le peut, les salaires, le fermage et l'intérêt des capitaux qu'il emploie;

5° A abréger le temps qui s'écoule entre les premières dépenses de l'entreprise, et l'époque de leur remboursement, en accélérant les travaux, parce qu'ainsi il peut faire des économies sur l'intérêt du capital circulant (*b*).

(*a*) C'est ici que s'ouvre une vaste carrière aux connaissances et au zèle des entrepreneurs, tandis que le prix de vente au contraire dépend moins de leur volonté; ainsi un entrepreneur habile saura tirer parti des déchets, éviter d'employer inutilement trop de bâtiments, etc., etc.

(*b*) Il est évident qu'aux moyens d'augmenter le profit des entrepreneurs, moyens

que nous avons énumérés nos 1 et 4, est attaché un désavantage pour les acheteurs et les ouvriers; mais les autres moyens sont d'une utilité générale, et ce sont aussi les plus sûrs.

§ 242.

Un entrepreneur qui sait habilement tirer parti de ces moyens, s'assure de grands profits, jusqu'à ce que ses procédés viennent à être connus et que d'autres les emploient aussi. Dès lors les grands profits disparaissent devant la concurrence des producteurs, soit que le rétablissement de l'équilibre provienne d'une baisse des prix de vente, ou de l'augmentation de certains frais de production. Cette tendance à se niveler, des profits des entrepreneurs d'une même industrie, se remarque dans toutes les industries; car on se porte toujours de préférence vers celles qui sont les plus productives, et l'on abandonne instinctivement celles qui rapportent le moins.

Cependant des obstacles d'une nature particulière qui s'opposent à l'extension de l'offre (§ 160), la nature et la différence des dangers et des frais de production de chaque industrie (§ 239) empêchent que les profits ne soient les mêmes dans toutes (*a*).

(*a*) En Angleterre, l'entrepreneur qui loue une ferme, en retire 10 °/₀ environ, y compris l'intérêt de son capital, rarement 15 °/₀; et en louant des prairies, selon l'adresse et les chances des nourrisseurs de bestiaux, on en retire souvent 15 °/₀ et davantage. Voy. SINCLAIR, *Principes de l'agriculture*, p. 59.

§ 243.

Quand les produits de l'industrie s'élèvent au-delà des frais de production (§ 239), l'entrepreneur touche un revenu net, c'est le *profit*. Ce profit est ordinairement plus étendu dans les grandes entreprises que dans les petites, en supposant que l'habileté et le zèle des entrepreneurs soient les mêmes; et par un raison toute simple, c'est que les frais d'entretien de l'entrepreneur et de sa famille, de même que plusieurs autres espèces de dépenses, telles que les frais de loyer des bâtiments, des machines, n'augmentent pas proportionnellement en raison de l'extension qu'on donne au travail (*a*). Cependant, dans les très-grandes entreprises on perd une partie de cet avantage par la difficulté qu'impose la surveillance d'un grand nombre d'ouvriers et l'impossibilité de confier la direction de l'ensemble des travaux à un seul homme. Abstraction faite de cette dernière considération, il en est des grands et des petits entrepreneurs, comme des propriétaires de terre d'inégale fertilité (§ 212) : lorsque le petit propriétaire perçoit un profit net, les grands en ont un bien plus fort encore.

(*a*) Certaines machines, à cause de leur prix élevé, ne peuvent être employées que

dans les grandes entreprises; l'achat des matières premières, doit, par économie, se faire à certaines époques, et il y a des matières qu'on peut préparer soi-même lorsqu'on doit en consommer de grandes quantités.

§ 244.

Quand l'aisance nationale augmente, les profits de l'industrie diminuent, de sorte qu'ils n'entrent plus pour la même valeur dans le prix des produits, et qu'ils ne constituent plus la même quotité du capital. Voici comment s'explique ce changement:

1° Quand même les besoins de la classe ouvrière n'augmenteraient pas avec les progrès de la civilisation (§ 191), le salaire devrait au moins hausser (§ 191-192) dans la même proportion que les moyens de subsistance (§ 220) de même que le fermage. Or, lorsque les salaires haussent par suite de l'accroissement des capitaux, les dépenses de l'entrepreneur s'étendent en même temps, et les matières premières doivent renchérir aussi.

2° Comme tous les agents de la production sont toujours de plus en plus utilement employés, et qu'on exploite ou qu'on tente du moins toutes les entreprises, les entrepreneurs rencontrent partout une concurrence redoutable, qui les empêche de hausser le prix de leurs produits pour se rembourser de la majoration de leurs frais de production (*a*). Les entreprises rapportent donc toujours moins, les profits des entrepreneurs et l'intérêt du capital (§ 232) qui leur échoit aussi en partie, subissent tout à la fois une diminution qui rend précaire la situation de ceux qui n'ont pas pu augmenter leurs capitaux (*b*). Cependant malgré cela, les profits des entrepreneurs peuvent encore s'étendre (*c*). Mais d'un autre côté, on fera de grands profits et les fermages seront élevés dans les contrées où les capitaux sont insuffisants, les salaires peu élevés et l'industrie encore dans l'enfance.

(*a*) Voy. Ricardo, chap. 6. — Mill, *Éléments*, p. 73.

(*b*) Ce changement produit des effets fâcheux, impose des privations à ceux qu'il frappe, et fait naître des plaintes sur la décadence de l'aisance nationale; mais ces plaintes ne prouvent rien, et sont de nos jours suffisamment démenties par le mouvement progressif de l'industrie. — Les frais d'entretien de l'entrepreneur augmentent en même temps que les salaires. Si malgré cela les entrepreneurs voient leurs profits restreints, il ne reste plus qu'à faire de nouvelles économies, ou qu'à travailler avec de plus grands capitaux.

(*c*) Si le revenu national s'élevait de 100 à 140 millions et les profits des entrepreneurs de 9 à 11 millions, ils éprouveraient une perte proportionnelle de 9 à 7 4/5 % du capital de l'entreprise.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

DU REVENU NATIONAL EN GÉNÉRAL.

---

§ 245.

Le *revenu brut* d'une nation (§ 70) comprend l'ensemble des produits qui pendant un temps déterminé ont été formés et amassés soit par le commerce extérieur soit par l'industrie nationale (§ 69), et se partagent entre ses membres. Ce revenu se divise en deux parties principales :

1° L'une est destinée à couvrir les frais qu'a nécessités la production du revenu brut; elle remplace la consommation d'une partie de la richesse, notamment des capitaux, et par sa nature elle est destinée à recevoir sans cesse la même destination (*a*).

2° L'autre, c'est-à-dire celle qui reste, déduction faite de ce qui est destiné à couvrir les frais de production, est le *revenu net*. On peut la regarder comme le produit de l'activité industrielle, destinée à fournir à tous les besoins de la société.

(*a*) Quand on détermine le revenu brut et le revenu net d'une époque donnée (en général un an), on doit ne pas perdre de vue que les travaux de l'industrie continuent sans interruption, et qu'ainsi les comptes ne sont jamais clos. Chaque année il se trouve dans le revenu brut, des parties, dont les frais de production ont été faits l'année précédente, de même qu'on fait des dépenses dont la rentrée ne se fait que l'année suivante. Les frais faits pendant telle année, ne sont donc pas précisément les mêmes que ceux faits pour le revenu brut qu'on perçoit cette année. Cette différence n'est pas bien grande à la vérité, mais il n'est pas aisé cependant de la déterminer, parce qu'il faudrait se livrer à des recherches statistiques, très-difficiles, sur ces grandeurs. On pourrait dans l'agriculture, regarder comme revenu, la récolte faite pendant une révolution du calendrier, et comme dépense tous les frais de culture, en y comprenant les frais du labour d'hiver pour l'année suivante, puisque les frais faits l'année précédente pour la récolte actuelle, sont à peu près les mêmes.

§ 246.

La nature du revenu national net, se révèle parfaitement lorsqu'on étudie les éléments qui le composent, et qu'on les distingue soigneusement des parties qui lui sont étrangères. Cette étude doit avoir pour objet de rechercher :

1° Comment le revenu du peuple est produit par le commerce extérieur et par la production nationale, ou

2° Comment il se partage entre les différentes classes de la société. Comme sous ces deux points de vue, c'est toujours le revenu national net, qui est l'objet de nos recherches, il y a deux méthodes statistiques pour parvenir à notre but. Toutes deux doivent dans tous les cas, offrir les mêmes résultats, si nos recherches sont bien faites et si les données, que nous prenons pour base, sont recueillies avec soin et bien dignes de foi (*a*).

(*a*) Voy. FULDA, *sur le revenu national*, Stuttgard, 1805, et *Principes des sciences camérales*, § 243. De même que les physiocrates, cet auteur ne compte pas dans le revenu national, la valeur produite par le travail des manufactures. — Voy. HERZOG, *Documents sur l'économie sociale*, ch. IV, p. 25 (all.). Nous n'avons encore jusqu'aujourd'hui de données exactes sur le revenu net d'aucun peuple. La difficulté d'y parvenir ne consiste pas seulement en ce qu'il faut calculer ces valeurs sur des données innombrables, qu'il est infiniment difficile de recueillir et de bien apprécier, et qui dépendent toujours beaucoup de la bonne volonté et des vues de ceux qui les fournissent et doivent y opérer, mais à être bien d'accord sur les bases du calcul que l'on veut faire. Quant à la marche à suivre, aux données qu'il faut accueillir, à celles qu'il faut négliger, c'est à la théorie de la statistique et à celle de l'économie politique à nous les indiquer ; des règles générales sur cette matière trouveront leur place dans les §§ suiv.; elle est principalement d'une haute importance pour la théorie des impôts, qui ne doivent, d'après les vrais principes, frapper que le revenu net.

§ 247.

Première manière d'évaluer le revenu national (§ 246).

I. On commencera d'abord par évaluer le revenu brut qui comprend :

1° Les matières brutes nouvellement produites (*a*),

2° La valeur répandue par l'industrie sur les produits déjà existants,

3° Les produits importés de l'étranger (*b*).

II. Il faudra déduire de cette somme, les dépenses faites ou à faire pour l'obtention de ce revenu brut (*c*). Elles comprennent :

a. Les frais d'entretien des ouvriers, des entrepreneurs et de leurs familles ;

b. Les matériaux consommés. Cependant il ne faut pas y comprendre le prix des matières premières employées dans l'industrie, parce que les produits de cette dernière n'ont pas été comptés antérieurement pour toute leur valeur, mais seulement d'après l'accroissement de valeur qu'on a donné à celles-là (voy. plus haut 2) ;

c. L'usure ou la détérioration du capital engagé ;

d. Les valeurs payées à l'étranger pour les produits qu'il nous a fournis.

III. La différence formera le revenu net (*d*).

(*a*) Une matière qu'on vient de produire est-elle immédiatement consommée pour

former de nouveaux produits, sa valeur toute entière doit être décomptée de la consommation des frais de production, et il est indifférent qu'on la comprenne ou qu'on ne la comprenne pas dans le revenu net. Le revenu net de l'agriculture reste le même, quoique l'on ne compte la récolte comme revenu, qu'après en avoir déduit la valeur du grain destiné aux semailles, lorsque toutefois l'on ne reproduit pas cette valeur dans les frais de culture. Cependant on ne pourra pas bien encore de la sorte juger du rapport du revenu net au revenu brut. Supposons que le revenu brut d'une terre cultivée en froment, soit de. . . 3,000,000 fl.

Les frais de culture à déduire de.	2,400,000 »
Il reste comme revenu net. . . .	600,000 fl.

C'est-à-dire 1/5 du revenu brut ou 20 %; mais si l'on voulait ne pas comprendre le grain destiné à l'ensemencement, dans le revenu brut, comme il équivaut à 1/6 de la récolte à peu près,

Le revenu brut serait de.	2,500,000 fl.
Frais de culture à déduire.	1,900,000 »
Revenu net.	600,000 fl.

La somme de 600,000 fl. serait donc juste aussi, mais le revenu net ne semblerait être que de 6/25 ou 24 % du revenu brut.

(*b*) On ne peut pas à la somme des produits importés mentionnés ici, ajouter encore une valeur particulière comme produit du commerce; cependant, comme il ne s'agit que d'une évaluation de revenus faite sur les prix (§ 97), il faut évaluer les éléments du revenu national brut, sur le prix auquel les achète celui qui doit s'en servir, en supposant que par rapport au partage des revenus, il n'y ait pas eu dans les prix, de renchérissement inutile. On aura donc égard aussi à la hausse du prix des marchandises que fait naître le commerce, hausse qui sans aucun doute ne surpasse pas leur valeur (§ 105), et qui est nécessaire à la continuation et à l'extension d'une grande production.

Pour expliquer ceci, recourons aux données de Moreau de Jonnès sur le revenu brut de la France, de l'Amérique du Nord et de l'Angleterre, données que nous ne regardons pas cependant comme dignes d'une entière confiance. Comme cet auteur comprend une seconde fois parmi les produits de l'industrie, les matières premières qui sont un produit de la terre ou qui proviennent du commerce d'importation (voy. plus haut n° 2), il faut déduire 1/3 des sommes qu'il donne pour les matières premières; aussi les résultats que nous allons donner, sont-ils moins élevés que les siens.

	FRANCE.	GR. BRETAGNE.	AMÉR. DU NORD.
1. Produit de l'industrie agricole.	4,678,708,000	5,420,425,000	1,608 millions.
2. — de l'industrie manufacturière.	1,213,400,000	2.378,667,000	604 »
3. — importations.	438,400,000	753,825,000	383 »
Totaux. . . . Fr.	6,330,508,000	8,552,017,000	2,595 millions.
Revient par tête.	204	407	259

Revue encyclopédique, XXV, 239, 549, 878. — Selon CHARLES DUPIN, (*Mém. Acad. des Sciences*, 30 avril 1831), en France le revenu était en 1730, de 108 fr.; en 1780, de 169 fr.; en 1830, de 269 fr.

(*c*) Que si nous appelons aussi *frais de production*, cette somme à déduire, n'oublions cependant pas que nous ne pouvons pas ici l'évaluer comme fait un simple particulier qui compte ses frais de production pour fixer ses prix, quoique nous devions le faire d'après les même principes généraux (§ 164). Pour le particulier, les déboursés sont des frais, comme sa consommation; mais comme les sommes payées par un individu à un autre, font partie de la fortune nationale, on ne peut, en faisant l'évaluation du revenu général de la nation, compter parmi les dépenses qu'il faut déduire de ce revenu, cette espèce de dépenses des particuliers, lesquelles ne peuvent jamais être considérées comme faisant partie des frais de la production nationale.

(*d*) Voy. MILL, *Éléments*, p. 243. On peut pour la France d'après CHAPTAL (*de l'Indust. franç.*), considérer les données suivantes comme s'approchant de la vérité :

	PRODUIT BRUT.	PRODUIT NET.
Mines.	30,000,000	2,000,000
Pêches.	10,000,000	1,000,000
Agriculture et forêts. . .	2,152,205,000	610,255,000
Industrie.	561,750,000	70,000,000
Commerce. Importation. .	202,060,000	20,206,000
Totaux.	2,956,015,000	703,441,000

On voit par ces chiffres, que le revenu net est de 23 4/5 % du revenu brut. — Le produit net de l'agriculture a été évalué pour la France par ARTHUR YOUNG à. . . . . 2,455 millions de francs.

1790 par LAVOISIER. . . . . à 1,200 »
1815 par une COMMISSION. . . . . à 1,625 »
1830 par LULLIN DE CHATEAUVIEUX. . à 2,300 »
1831 par CH. DUPIN. . . . . à 2,000 »

§ 248.

Seconde méthode d'évaluation.

En additionnant le revenu net de toutes les classes qui contribuent par leur travail, ou par leur fortune (soit qu'elles s'en servent elles-mêmes ou qu'elles en cèdent l'usage à d'autres), à la formation du revenu national brut, on doit obtenir le revenu net de toute la nation. Les autres classes recevant leur revenu de celles-ci, en échange de leurs services personnels, on ne peut plus faire entrer cette valeur dans l'estimation du revenu général (*a*). On portera donc en compte :

1° La part du revenu net de tous les ouvriers employés aux manufactures et au commerce (*b*), c'est-à-dire ce qui reste de leur salaire quand ils ont fait les dépenses nécessaires pour leur entretien ;

2° Le revenu net des entrepreneurs dans toutes les industries que nous venons de nommer ;

3° Les fermages ;

4° Le revenu net contenu dans les loyers des capitaux (*c*) (*d*).

(*a*) Supposons qu'un riche propriétaire dépense annuellement 1000 fl. pour des services personnels, et que ceux qui lui rendent ces services se fassent sur cette dépense, 200 fl. de revenu net; cette somme ayant déjà été comptée dans la rente de la terre qui compose le revenu du propriétaire, ne peut plus une seconde fois être comptée dans le revenu national. Mais s'il achetait pour 1000 fl., une voiture de voyage, qui produit au fabriquant 200 fl. du revenu net, il y aurait deux revenus :

1° Les produits du sol, qui forment la rente de la terre,

2° La voiture.

Le prix de ces deux produits équivaut à 2000 fl. et comme il ne faut en déduire que 800 fl. pour frais de production de la voiture, il reste 1200 fl. de revenu net.

(*b*) Il faut compter, dans le revenu net, la part qui revient aux marchands, aux voituriers, aux bateliers et aux autres agents du commerce; car si le commerce ne produit pas immédiatement, il concourt au moins à produire conjointement avec les autres agents de la production ; et c'est pour les services qu'il leur rend, qu'il reçoit sa récompense (§ 105, n° 3).

(*c*) Mais ce n'est que le loyer du véritable capital, et non tous les revenus des capitalistes (§ 223); il faut prélever le loyer des objets prêtés ou empruntés sur une des espèces de revenus que nous avons énumérées plus haut. Ainsi par exemple, l'intérêt des créances hypothéquées, se paie presque entièrement avec le fermage, et l'intérêt des dettes de l'état avec toutes les parties du revenu net. L'on tomberait dans l'*error dupli*, si on comptait deux fois ces valeurs comme revenus.

(*d*) On trouve un exemple de cette erreur dans l'évaluation du revenu de l'*Angleterre* et de l'*Irlande* donnée par Lowe, l'*Angleterre dans son état actuel*, p. 426. Il estime :

1. Les fermages et les dîmes, à.	Liv. st.	34 millions.
2. Les loyers des maisons.		16
3. Le loyer des capitaux et les profits des cultivateurs.		12
4. » » des autres entrepreneurs. .		22
5. Salaire, sans compter l'*Irlande*.		80
6. L'intérêt de la dette de l'État.		30
7. » des dettes des particuliers.		20
8. Dépenses de l'État, sans l'*Irlande*.		16
9. Revenus des contributions de l'*Irlande*. . . .		25
	Liv. st.	255 millions.
Dépenses. . .		4
Reste. .	Liv. st.	251 millions.

On voit clairement que ceci n'est pas tout revenu net. Du n° 2, il y a des frais de réparation ; des n°s 3 et 4 les frais d'entretien des entrepreneurs à retrancher ; des n°s 6 et 8 il n'y a rien à déduire, si toutefois l'auteur, comme il le dit, a déduit les sommes indiquées sous cette rubrique, du revenu des particuliers ; mais le n° 5 ne contient pas du tout de revenu net. Il faut du n° 9, déduire une partie pour l'entretien des ouvriers; et les sommes du n° 7 ne peuvent par les raisons que nous avons indiquées à la note (*c*), être mises en ligne de compte ; de sorte qu'il y a à peu près à déduire 114 millions st. du total que nous venons de donner d'après Lowe. Il reste donc 137 millions st. ou 1644 millions de flor., ce qui fait 98 fl. par tête. Cette somme fait à peu près 38 °/₀ du revenu brut, tel qu'il a été donné par Moreau de Jonnès (§ 247 (*b*)). Les dépenses de l'état emportent à peu près 1/3 du revenu net. —Il n'y a pas de doute que l'évaluation du revenu net, à 95 millions st., donnée par les *Statistical illustrations*, ne soit trop élevée.

§ 249.

Quelques économistes se sont gravement trompés en n'accordant aucune importance au revenu national *brut*, et en n'attachant de valeur, en économie politique, qu'au revenu *net* (*a*) ; en effet,

1° C'est du revenu national brut que vit toute la classe des ouvriers, qui n'a qu'une fort petite portion du revenu net ; or cette classe qui est la plus nombreuse, est en même temps très-importante pour la société : aussi ne peut-on pas considérer comme perte, en économie politique, cette immense partie des frais généraux de production destinée à son entretien ;

3° La proportion du revenu brut au revenu net d'une nation, donne la mesure du rapport de la production, et nous permet d'apprécier les causes externes qui la favorisent ou l'entravent.

(*a*) Ricardo, voy. § suiv. — Ganilh, *Systèmes*, 1, 213. — Contre cette doctrine Simonde, *Nouveaux principes*, 1, 153.

§ 250.

Le revenu national se partage d'abord entre les entrepreneurs de travaux productifs, les propriétaires de biens-fonds, les capitalistes, et ensuite, mais en moindre quantité, entre les ouvriers. Il est destiné (*a*) :

1° A fournir à l'entretien des individus de cette classe, qui n'ont pas comme ouvriers ou entrepreneurs reçu déjà un revenu dans les frais de production (*b*), ainsi qu'à tous ceux des quatre autres classes auxquelles il procure les jouissances de leur rang, jouissances importantes et plus étendues que leurs besoins strictement pris ;

2° A faire des épargnes qui vont grossir les capitaux et à étendre la production ;

3° A payer les impôts que nécessitent les besoins publics ;

4° A donner un revenu aux producteurs de services et de biens personnels, en tant qu'ils ne sont pas payés par l'État, de même qu'aux propriétaires des valeurs en usage empruntées ou louées (*c*). Les richesses de l'État, qui déterminent son activité à l'intérieur, et garantissent sa stabilité à l'extérieur, ainsi que les moyens d'augmenter les richesses immatérielles des citoyens, par exemple les sciences et les arts, et enfin l'accroissement de la population, dépendent principalement de la grandeur du revenu national net (*d*).

(*a*) Voy. Ricardo, chap. 26, et Say, *Note sur ce chapitre.*

(*b*) Le prix de cet entretien ne doit pas être défalqué du revenu net, car il n'est pas une condition de la production du revenu brut, qui se produirait également bien, si les propriétaires travaillaient eux-mêmes avec leurs ouvriers et gagnaient ainsi un salaire qui pût suffire à leurs besoins. Quoiqu'il y ait beaucoup de personnes incapables de se créer un revenu par leur travail, et qui doivent se contenter pour leur entretien, de leurs fermages et du loyer de leurs capitaux, ces revenus n'en appartiennent pas moins entièrement au revenu net.

(*c*) Voy. § 248, note (*c*).

(*d*) Il est important de rechercher quelles sont, dans chaque pays, les valeurs dépensées immédiatement pour des jouissances purement individuelles, et qui indépendamment du revenu net, comprennent encore le salaire (§ 71). L'énumération faite par Lowe, et que nous venons de rapporter (§ 248 (*d*)) porte ce revenu à 251 millions st. ou 3,012 millions de flor., ce qui fait 143 fl. par tête, ou 654 fl. par famille, et comparé au revenu brut, 71 1/2 °/o de ce dernier.

§ 251.

Le partage du revenu brut annuel qui distribue les nouveaux produits entre toutes les classes de la nation qui ont concouru à leur formation (§ 250), s'appelle le *partage primitif*, et le revenu qu'il attribue à chaque classe, *re-*

venu primitif. On concevrait très-facilement ce partage, si les ouvriers, les propriétaires, les capitalistes, et les entrepreneurs, recevaient chacun leur quote-part en produits de l'espèce à la formation de laquelle ils ont travaillé; mais en général il n'en est pas ainsi, car leurs besoins en exigent bien d'autres. Ils reçoivent donc leurs revenus en argent, afin de pouvoir plus facilement se procurer les objets qui leur sont nécessaires. Les individus qui ne contribuent pas à la production du revenu national brut, et qui ne se font des revenus que par leurs services, ou en louant des objets destinés à une consommation plus ou moins immédiate (§ 248), ont un revenu secondaire qui ne leur échoit qu'après un partage secondaire seulement. Tout revenu secondaire doit être prélevé sur un revenu primitif.

(*a*) SAY, *Cours*, VI, 54. — STORCH, I, p. 264.

—

Digitized by Google

QUATRIÈME DIVISION.

DE LA CIRCULATION DES BIENS.

PREMIÈRE SECTION.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA CIRCULATION DES BIENS.

§ 252.

On entend par circulation, le passage ou la transmission des biens d'une personne à une autre. La plus grande partie des objets fabriqués ou importés dans un pays, ne sont pas immédiatement consommés par ceux qui les y ont produits ou importés; mais ils entrent d'abord dans la possession d'autres personnes, avant de revenir à ceux-là (§ 143). Indépendamment des échanges, la circulation encourage plusieurs autres opérations aussi, dont les services sont payés avec du revenu; tels sont les emprunts, la location des capitaux, des propriétés immobilières, des services des ouvriers : un produit est dans la circulation aussi longtemps qu'il n'est pas devenu la propriété de celui qui le destine à sa consommation. Les matières premières peuvent après avoir subi un changement de forme, rentrer dans la circulation (*a*).

(*a*) Il ne faut pas confondre les termes de *circulation, commerce* et *division* des richesses, quoiqu'il y ait entre les idées qu'ils expriment des rapports intimes. Les *hommes* font le *commerce* (sont en relation d'affaires entre eux), les *produits* sont dans la *circulation*, et la *richesse* se partage, ou *se divise* entre tous les membres de la société. Enfin on appelle *échange*, la dépense d'un capital faite pour acquérir d'autres richesses.

§ 253.

Indépendamment de la plus grande partie des biens appartenant au revenu national brut, on rencontre dans la circulation une assez grande quantité de biens-fonds, et même une partie du fonds de consommation, qui

change encore de maître après qu'on a commencé à le consommer (*a*). Cependant pour l'économie politique, la circulation la plus utile, est celle des valeurs nouvellement produites par le capital circulant (c'est le revenu brut (*b*).

(*a*) Par exemple les vêtements, les provisions de ménage, les livres, les produits des arts.

§ 254.

L'activité de la circulation se mesure sur la somme des opérations qui, chez une nation et dans un temps donné, ont pour objet de transmettre des produits, d'une personne à une autre (*a*). Quand la circulation devient plus active, c'est bien plus l'effet de la multiplication des produits qui se transmettent, que celui d'un passage plus fréquent des mêmes produits en diverses mains. Elle permet donc de conclure à une production plus grande, à une consommation plus étendue, et grâce à la division du travail, elle permet de dire que les producteurs consomment moins souvent leurs propres produits (§ 116). Lorsqu'à la suite des progrès apportés à une branche d'industrie manufacturière, on obtient telle espèce de fabricats en moins de temps, et que la vente en est plus prompte qu'autrefois, les capitaux employés à cette production remplissent plus promptement leurs fonctions, et peuvent servir aussi dans le même espace de temps à produire davantage (*b*). La circulation n'est nulle part aussi active que dans les contrées où l'aisance est grande et générale, et où par suite de la division des travaux, l'industrie s'est manifestée dans ses mille branches. Dans un pays où il n'y a pas beaucoup de manufacturiers et de négociants et dont les productions n'offrent ni variété ni perfection, la circulation est, proportion gardée, moins grande, parce que les capitaux de l'agriculture, qui ne circulent que lentement (la terre et les bâtiments), y sont beaucoup plus importants que le capital circulant, et que les cultivateurs consomment eux-mêmes une plus grande partie de leurs produits que les manufacturiers (*c*).

(*a*) Il faut distinguer de celle-ci, la rapidité de la circulation de certains produits, laquelle ne provient que de leur passage prompt et immédiat d'une main dans une autre.

(*b*) Voy. § 241, 5.

(*c*) Simonde, *Richesse commerciale*, I, 225; et *Nouveaux principes*, II, 7.

§ 255.

La circulation des biens n'a par elle-même rien d'avantageux. Elle n'est utile, qu'autant qu'elle met la production en rapport avec la consommation, qu'elle ouvre des débouchés aux producteurs et qu'elle met à la disposition

des consommateurs les produits dont ils ont besoin. Aussi, sous ce point de vue, la circulation apparaît-elle comme une des plus importantes conditions d'une grande prospérité (*a*). C'est grâce à elle, que malgré la division des classes et des travaux, à chaque besoin vient s'offrir un produit, dont la consommation encourage réciproquement la production. On ne peut pas juger de l'importance et de l'utilité générale de la circulation par le salaire et les profits de ceux qui l'alimentent et la pourvoient, (ce sont principalement les négociants) (§ 105); car ces frais sont payés par les vendeurs et les consommateurs, et leur causeraient une perte, si la circulation ne leur rendait pas un avantage proportionné (§ 105, n° 2). Les frais de la circulation, qu'il faut prélever sur le revenu national, comprennent indépendamment des frais généraux du commerce, la dépense qu'exige l'agent général de la circulation, le *numéraire;* or, il est évident que toute économie sur l'une ou l'autre de ces dépenses, du moment qu'elle ne devient pas nuisible par ses conséquences, est avantageuse pour l'économie sociale (*b*).

(*a*) Ceux qui attachent une grande importance à l'activité de la circulation, croient généralement sans doute, y voir le signe d'une grande production et d'une grande consommation; cependant l'on ne peut nier que l'abus de ce mot n'ait donné lieu à beaucoup de mal-entendus. Voy. Hume, *Essais politiques*, où il est fort bien parlé de cette matière.

(*b*) Storch, I, 409.

§ 256.

On ne peut nier qu'il n'y ait des produits dans la circulation dont le mouvement est tout-à-fait inutile en économie, et qui n'en donnent pas moins cependant des profits à ceux qui les y ont mis. Mais si cette circulation absorbait du travail et des biens qui pourraient être utilement employés ailleurs, il faudrait nécessairement la considérer comme nuisible. Toutefois quand les lois et les institutions ne mettent pas d'entraves à la liberté du commerce, il ne faut rien craindre d'une circulation compliquée et inutile, car les dépenses qu'elle occasionne font renchérir les produits, et les acheteurs cherchent toujours à payer le moins qu'ils peuvent. Une pareille chose n'est guère possible que pour les effets publics (§ 293), dont le prix dépend des relations internationales et des combinaisons politiques des états, et varie tellement qu'il offre matière à un genre particulier de spéculation, qui consiste à les acheter uniquement pour les revendre, dans l'espoir de se procurer un bénéfice.

DEUXIÈME SECTION.

DE L'ARGENT.

---

§ 257.

L'argent (le *numéraire*) est (*a*) l'agent le plus général de la circulation; c'est lui qui dans les échanges, représente la valeur de tous les produits (§ 127 n° 2). Sans cet agent le commerce serait difficile et la circulation fort lente; il n'y aurait en effet, que ceux qui se rencontreraient dans l'offre et la demande, qui pussent faire des échanges ou des ventes, c'est-à-dire ceux qui auraient précisément à offrir les objets que d'autres demandent. La différence et la nature des quantités à échanger présenterait toujours encore des difficultés presque insurmontables, car il y a des produits qu'on ne peut morceler, d'autres dont il serait gênant de recevoir des quantités fort grandes. L'emploi de l'argent qui est un objet que chacun accepte volontiers en échange de son produit, parce qu'il est assuré qu'il pourra le rendre à d'autres qui l'accepteront aussi sans difficulté, facilite donc singulièrement la circulation. Il suffit donc à celui qui demande un produit, de posséder de l'argent pour en payer le prix; car le vendeur se contente d'en recevoir le prix ou l'équivalent en argent, parce qu'au moyen de cet agent, il peut se procurer tous les objets qui sont dans le commerce. C'est de l'introduction du numéraire dans la circulation, que datent les relations commerciales suivies; il n'y a que des peuples pauvres et peu civilisés qui puissent se passer (*b*) de numéraire.

(*a*) Galiani, *della moneta*, p. 43 (*c*). — Steuart, *Recherches*, 3e liv. — Say, *Traité*, ii, 262. — Soden, *Nationaloekonomie*, ii vol., 3e livre. — Hufeland, *Staatswirthschaft*, toute la 2e partie. — John Prince Smith, *The elements of the Science of money*, etc. Londres, 1813. — Storch, i, 415. — Murhard, *Theorie des Geldes und der Münze*. Altenbourg, 1817; du même *Theorie und Politik des Handels*, 1831, i, 260. — *Materialien zur Kritik der Nationalœkonomie*, 1ete *heft*. *Was is Geld?* Berlin, 1827.

(*b*) On pourrait douter de la justesse de ce principe et citer l'exemple des *Mexicains*, des *Péruviens*, des insulaires de *Loo-Choo*, qui tous sont parvenus à une certaine civilisation, sans faire usage de l'argent. Voy. Hermann, *Essais*, 97. Mais on pourrait peut-être révoquer en doute l'authenticité de ces faits. — Des auteurs disent que les *Mexicains* se servaient en guise de monnaie de *fèves de cacao*, de *morceaux d'étain*, de *mouchoirs de coton*. Murhard, *Théorie du commerce*, i, 277.

§ 258.

Il résulte de la nature même du numéraire que :

1° Il reste toujours dans la circulation, et n'est jamais destiné à la consommation improductive de l'homme (§ 120). Lorsque la matière dont il est fait est employée à un autre usage, ou reçoit une autre destination, elle cesse d'être monnaie. Sous ce point de vue, l'argent se distingue donc nettement de tous les autres produits qui tôt ou tard deviennent la possession d'un individu qui les consomme, c'est-à-dire des *denrées* (*a*).

2° En recevant l'argent (*monnaie*) en échange d'un autre produit, on attache moins de prix aux propriétés de la matière dont la monnaie est faite, qu'à son prix comparé à tous les produits, puisqu'on ne le regarde que comme un moyen d'acquérir des objets utiles (§ 63 *bis*) (*b*).

3° Une fois que l'argent est employé dans le commerce, il ne se fait plus que rarement des échanges de marchandises contre des marchandises; mais au lieu d'un seul échange, il s'en fait deux dans la plupart des circonstances, puisqu'au lieu de donner son produit pour celui qu'on demande, on préfère le vendre pour de l'argent, afin d'acheter ensuite celui qu'on désire, avec cette valeur (*c*).

(*a*) Hufeland, III, 11-17. — La matière de la monnaie peut être une marchandise, mais la monnaie proprement dite n'en est pas une; on oppose même sans cesse les marchandises au numéraire.

(*b*) Ce principe ne souffre aucune atteinte de cette observation, que celui qui possède de l'argent ignore souvent ce qu'il peut et veut se procurer pour cette valeur. Voy. Kaufmann, *Untersuch*, I, 3.

(*c*) Sismondi, *Richesse commerc.* I, 126. On oppose d'ordinaire l'achat et la vente, deux termes qui indiquent la double opération d'un même acte, à *l'échange;* mais en économie politique, on s'attache de préférence au sens large du mot *échange*, qui comprend indépendamment de l'achat et la tradition réciproque de produits, sans l'intermédiaire de l'argent, (l'échange sensu stricto) toutes les prestations réciproques, comme modes de l'échange.

§ 259.

L'usage de l'argent comme monnaie ne peut pas avoir été introduit par les gouvernements; car il est difficile d'admettre qu'on ait eu à priori, l'idée de la monnaie et celle de ses avantages, sans en avoir eu l'expérience. Tout exclut aussi l'idée d'une convention faite entre les hommes pour se servir d'un certain produit comme monnaie. Il est donc à croire que ce n'est qu'insensiblement qu'un produit généralement recherché, et au moyen duquel les échanges se sont fréquemment faits, a pris le caractère de monnaie, carac-

tère qui lui a été conservé à la longue, quand on a compris l'avantage qui résultait de cette destination. Le produit pris comme monnaie devait avoir une valeur généralement reconnue, et être donné dans la circulation au prix courant qu'il avait comme marchandise, pour que ceux à qui on l'offrait dans les échanges, fussent assurés d'y trouver la contre-valeur de leurs produits, et que si quelqu'un ne voulait pas immédiatement le leur reprendre, ils n'y perdissent rien. Il n'y avait qu'un objet utile ou même nécessaire à tout le monde, qui pût offrir l'avantage d'être demandé par chacun, non pas pour sa propre consommation, mais comme contre-valeur, et parce qu'on savait d'ailleurs que d'autres le recevraient avec la même facilité.

§ 260.

L'argent-monnaie eut dès son origine la propriété d'être la mesure générale du prix, (*Vermœgensmesser*, étalon de la fortune) (*a*); en effet, c'est en argent ou en quantités de ce produit qu'on exprime le prix de tous les services, et de tous les biens. L'usage de l'argent a rendu infiniment facile la souvenance et la comparaison d'un grand nombre de prix et de sommes, tandis qu'on devait, avant d'avoir une mesure générale des valeurs, évaluer sans cesse chaque objet d'après son prix tantôt en tel produit, puis en tel autre. Un objet destiné à être mesure de valeur, doit nécessairement avoir une valeur lui-même, et plus sa valeur est uniforme, plus il doit être propre à cet usage (§ 181). L'hypothèse d'une mesure idéale (imaginaire) des valeurs, et qui ne correspond à aucun bien matériel, implique contradiction (*b*). On peut tout au plus admettre qu'on fasse usage d'une mesure qui n'est pas propre à servir de monnaie (*c*).

(*a*) Galiani, *della Moneta*, p. 62, édition de 1780, distinguait déjà dans le même sens, une *moneta ideale*, (*una Commune mesura per conoscere il prezzo d'ogni cosa*) et une *reale*. — Soden appelle la mesure des prix *ktemometer* (avec plus de justesse dirait-on *ktematometer*), *Nationalœconomie*, II, 399. — Voy. Smith, *Science of money*, p. 38. Contrairement à l'usage reçu, le *comte* de Soden appelle exclusivement *numéraire* (Geld), *argent*, la mesure des valeurs, et l'agent de la circulation, *monnaie* (Munze) page 304, car, on ne peut pas appeler numéraire, une mesure du prix qui n'est pas propre en même temps à être agent de la circulation; et le sens attaché au mot *monnaie* (voy. § 264), est trop généralement reçu dans les relations sociales, pour qu'on puisse détourner ce terme de sa signification. Chacun comprend que les *kauris*, employés en Afrique sont une espèce de numéraire ou d'argent, mais non une monnaie. On pourrait plutôt donner au papier le nom de *monnaie* (papier-monnaie), car les papiers sont frappés d'un timbre; cependant la langue allemande n'admet pas ce terme; mais les Anglais et les Français se servent des termes *paper-money*, papier monnaie.

(*b*) On peut citer à cette occasion, ce que rapporte Montesquieu des *macutes*,

dont se servent les nègres de Mandingo. *Esprit des lois*, XXII, 7, et *aliàs*. — Voy. BUSSE, *Kenntnisse und Betrachtungen des neuern Münzwesens*, tom. I, 23.— RAU, note 20 sur STORCH, III, 254. L'argent de change ou de compte n'est pas une mesure idéale, imaginaire, mais simplement une mesure qui ne correspond pas à des pièces réelles; comme la livre sterling (à l'empreinte du Souverain.), le thaler de 24 fl. au marc, les thalers de change de différentes localités, les reis de Portugal, etc. La plupart de ces expressions se rapportent à des monnaies qui ont existé autrefois, et dans lesquelles on compte encore pour la facilité et par habitude. Il y a donc des mesures du prix, qui ne sont pas en même temps des agents de la circulation; par exemple, en Portugal on ne trouve plus de simples *reis*, mais des monnaies de cuivre de 3, 5 et plus de reis (tres-reis, cinco-reis, etc.). — Voy. BALBI, *Essai statistique sur le Portugal*, I, 471.

(*c*) Peut-être pourrait-on rapporter à ceci, l'ancien usage dont parle HOMÈRE d'employer le bétail pour indiquer les prix, *Iliade*, lib. VI, 234; VII, 472; XXIII, 702, etc. — Voy. STORCH, II, 119, 124, et note 98. Chez les anciens Romains (PLINE, *Histoire naturelle*, XVIII, 3), et chez les Germains (TACITE, *Germanie*, ch. 12), les peines pécuniaires étaient d'une certaine quantité de bétail; et dans le moyen âge, où l'on désignait fréquemment les peines en *solidi* de Byzance, on entendait encore souvent par là une pièce de bétail, ou une mesure de blé. HULLMAN, *Stadtewesen des Mittelalters*, t. I, p. 405. Dans le canton de *Berne* les cultivateurs appellent encore aujourd'hui les bestiaux, *marchandise* (Waare).

§ 261.

Une société doit être déjà fort civilisée et son crédit fondé sur la sécurité que donne une bonne administration et sur l'esprit d'équité des citoyens, pour qu'on puisse y employer dans la circulation, un agent, qui par lui-même n'a ni valeur reconnue ni prix courant, et dont tout le mérite est de représenter un objet qui a ces propriétés. Un objet sans valeur ni sans prix, par exemple un morceau de papier, ne peut faire les fonctions de numéraire, que pour autant qu'on y attache une signification et une idée particulière, en sorte qu'il exprime conventionnellement la quantité de valeur qu'il peut servir à acheter (*a*). Il est assez naturel de donner à cet agent (*papier-monnaie*), la valeur représentative d'un objet déjà reconnu et admis comme mesure de valeurs et comme monnaie. On peut ainsi créer une espèce de monnaie qui ne coûte pas beaucoup à la vérité; mais cette monnaie n'est par elle-même, et sans le secours d'une mesure déterminée des valeurs, propre aux remboursements, c'est-à-dire à l'usage auquel on le destine.

(*a*) Un signe de cette espèce ne peut réellement s'échanger contre les valeurs qu'il représente, que pour autant que celui qui l'a mis dans la circulation veut réellement et peut le payer à la présentation qui lui en est faite; lorsqu'on n'a pas la conviction que ce paiement s'effectuera, ce signe peut tomber au-dessous de la va-

Digitized by Google

leur qu'il porte (au-dessous du pair). Aussi lorsqu'on exprime des valeurs en papier-monnaie, faut-il toujours avoir égard à ce que celui-ci vaut en argent. Si par exemple, l'on exprimait un prix, en bons du trésor d'Autriche, (valeur de Vienne, *Wiener Wœhrung*), il faudrait réduire d'abord les bons en argent; 2 1/2 fl. en bons de cette espèce ne valent qu'un florin d'argent. En *Virginie* on a eu du papier-monnaie représentant des quantités de tabac. — Voy. Soden, *Nationalœkonomie*, II, 313. — Ne perdons pas de vue que lorsqu'on emploie un agent aussi peu coûteux que le papier-monnaie, il faut le fabriquer de telle sorte, qu'on ne puisse pas facilement le contrefaire. — Des développements plus étendus sur un agent destiné à remplacer la monnaie d'argent, trouveront leur place dans les chapitres où nous parlerons de la nature du crédit.

§ 262.

Une fois que les peuples sentirent le besoin d'un agent de la circulation, ils se servirent de différents objets comme numéraire; d'abord ils employèrent ceux qu'ils voyaient sans cesse autour d'eux, ceux qu'ils estimaient beaucoup, ou qu'ils employaient le plus fréquemment (*a*). On se servit de fort bonne heure de métaux, et principalement de l'or et de l'argent (*b*), qui sont en réalité les produits les plus propres à cet usage, car ils possèdent de grands avantages, savoir :

1° Des propriétés matérielles :

a. Ils sont solides, et s'usent peu dans la circulation, ne sont sujets à presqu'aucune altération, et peuvent longtemps être conservés sans s'abîmer;

b. Ils conservent les mêmes qualités après l'affinage, de sorte qu'une livre d'or ou d'argent équivaut à une autre livre du même métal et la remplace parfaitement;

c. Ils sont fusibles et peuvent aisément recevoir toutes les formes qu'on veut leur donner, d'où cet avantage, que dans les refontes des monnaies, on ne perd rien, qu'on peut sans peine en fabriquer de petites et de grandes pièces pour parfaire différentes sommes, qu'on peut transformer en monnaie les déchets de meubles, de vases, etc., d'or ou d'argent (*c*);

d. Enfin leur éclat ne s'altère pas à l'air, et cette circonstance jointe aux qualités dont nous venons de faire l'énumération, les fait rechercher pour les ornements, les parures, etc.

(*a*) Exemples dans Busse, I, 34. — Von Soden, II, 312. — Hufeland, II, 39. — Storch, II, 116. C'est ainsi que les *Russes* employaient autrefois des peaux toutes entières d'animaux, et des morceaux de cuir, en guise d'argent. Le vainqueur demandait souvent un tribut de peaux. Plus tard ils employèrent dans la circulation, des morceaux de fourrure peints, et ce n'est qu'au 15e siècle qu'ils cessèrent d'en faire usage. — Voy. Storch, III, 39. — Schoen, *Novæ quædam in*

rem mummariam antiquæ Rusiæ observationes, Wratisl, 1829. Les *Mogols* et les *Burates* employaient pour argent, des briques faites d'un thé commun, mais dont on prépare une boisson fort recherchée. — TIMKOWSKY, *Voyage en Chine*, etc. — SCHMIDT, I, 43, 1825. — 2500 kauries d'Afrique valaient, dans les 17e et 18e siècles, 6 fl. Voy. *Magasin de voyages célèbres*, V, 342. Berlin, 1791.

(*c*) L'usage de la monnaie métallique chez les anciens remonte aux premiers temps de leur histoire, et nulle part nous n'en découvrons l'origine précise. Les *Hébreux* eurent des monnaies de fort bonne heure, les *Athéniens* en avaient déjà sous SOLON. Les *Romains* commencèrent à en avoir sous SERVIUS TULLIUS. HÉRODOTE attribue l'invention des monnaies d'or et d'argent aux *Lydiens*, I, 94. D'après MONGO-PARCK, il y avait un peuple en *Afrique* qui se servait de lingots de fer, pour monnaie, et les naturels avaient l'habitude d'appeler *barres*, des quantités de biens dont le prix équivaut à ces mesures de fer; ainsi ils appellent 20 feuilles de tabac, ou un gallon d'eau-de-vie, une barre de tabac, une barre d'eau-de-vie. Les Européens ont évalué la barre de fer à 2 schillg. st. — Voy. THOMAS SMITH, *An attempt to define* (§ 43 (*c*), p. 23-25).

(*c*) D'après les expériences exactes de CAVENDISH et de HATCHETT, l'or, l'argent et le cuivre, sont les métaux les plus propres à former un système de monnaies. Les combinaisons qu'on en fait conservent de la ductilité et peuvent être fondues sans perte, par l'évaporation ou l'oxidation. *Philosophical transactions*, 1803, I, 130. — *Die fortschritte der nationalœkonomischen Wissenschaft in England*, p. 226. Leipzig, 1817.

§ 263.

2° Ils ont une valeur universelle qui ne consiste pas moins dans les avantages matériels que nous tirons de leur usage, que dans la propriété qu'ont les métaux précieux de pouvoir se transformer en objets de luxe; cependant ces métaux ne peuvent jamais servir à la satisfaction de besoins si pressants qu'on se voie forcé de retirer de la circulation une partie du numéraire pour la consommation immédiate (*a*);

3° Un prix à peu près invariable (§ 169);

4° Ils sont d'un transport facile, cela résulte de ce que sous une petite quantité, par exemple une livre, ils contiennent une valeur considérable et un prix fort élevé (*b*).

(*a*) Certains peuples peu civilisés font grand cas des métaux précieux, et les amassent avec avidité; c'est ce que faisaient les anciens *Russes*, (voy. SCHOEN, déjà cité), et de nos jours les *Lapons* qui en reçoivent de grandes quantités de la *Norwège* et de la *Suède* et ne les dépensent pas. Voy. WILLIBALD ALEXIS (*Hæring*), *Herbstreise durch Scandinavien*, 1828, II, 47.

(*b*) Sur les avantages qu'offrent l'or et l'argent, voy. BUSSE, déjà cité, I, 43, et les autres auxquels il renvoie. HUFELAND, II, 41. — Le cuivre n'a pas les qualités que nous avons mentionnées sous les n° 3 et 4. Aussi, ne sert-il pas comme

Digitized by Google

monnaie à proprement parler, mais comme appoint à parfaire de petites sommes. Le platine, dans l'état actuel de sa métallurgie, coûterait trop encore pour être employé comme monnaie. Voy. HAGEN, *dans les Annales de Poelitz*, 1830, I, 29.

§ 264.

Rien ne convient mieux pour faire le service de *numéraire* que les *métaux précieux réduits en pièces portant des empreintes, ou en monnaie* (*a*). L'empreinte a l'avantage de faire immédiatement et facilement connaître l'alliage et le poids des pièces (*b*), et d'épargner à ceux qui les reçoivent la peine de devoir recourir à l'essai ou au pesage qui devrait avoir lieu sans cela, à la réception de chacune d'elles. Cependant dans les grandes opérations financières on emploie aussi comme monnaie, des lingots d'or et d'argent (angl. *ingots, bullion;* allem. *Barren, Stangen*); estampillés, et qu'il n'y a plus qu'à peser (*c*).

(*a*) Il y a des monnaies qui ne sont pas du numéraire, à proprement parler, telles sont, par exemple, les médailles commémoratives, les médailles d'honneur pour faits éclatants, les médailles en matière autre que celle des monnaies; de même celles qui ont été faites dans des moments de crise, les pièces de cuir, etc.

(*b*) Il suffit pour cette connaissance que les lois ordonnent que les monnaies portant telle empreinte, doivent contenir telle quantité d'or ou d'argent.

(*c*) Maintenant encore en *Chine*, tout le service de la circulation se fait par des lingots, sauf toutefois une petite monnaie de laiton (*Ziæng*) qu'on enfile comme des perles. STORCH, I, 119. TIMKOWSKY, *Voyage en Chine*, II, 366. Il en est de même en *Cochinchine* et à *Tunkin* où les lingots sont plats, et longs de quatre pouces. THOMAS SMITH, cité plus haut, p. 31. — Le larin de *Perse* est un lingot estampillé et courbé, de la longueur de 2 1/2 pouces. Au *Fezzan* on se sert pour monnaie de poudre d'or, que l'on donne au poids; cependant les petites sommes se payent en grain ou en farine. *Magasin de Voyag. remarq.*, vol. V, 304, (all.). — C'est ce qui se pratiquait souvent aussi au moyen âge. HULLMAAN, *das Staedtewesen*, I, 402, 416.—IBN BATUTA, (*Voyages* traduits par LEE. Londres, 1829, p. 200), remarqua au 14e siècle, à Sumatra, des morceaux d'or et d'étain natifs (*not melted but in the ore*) reçus comme monnaie, dans la circulation.

§ 265.

L'argent ne procure aucun avantage aussi longtemps qu'on le conserve dans les coffres, il n'est utile que lorsqu'on le dépense ; aussi tout possesseur d'argent est naturellement porté, par son véritable intérêt, à le verser dans la circulation. Quand on peut compter sur la protection des lois, la plupart des personnes ne conservent par devers elles, que les sommes d'argent qu'elles croient nécessaire pour faire face à leurs dépenses, dans l'espace qui doit s'écouler entre les époques les plus rapprochées de la rentrée de leurs reve-

nus (*a*). La plus grande partie de l'argent, en effet, circule toujours fort activement. Plus le passage d'une pièce de monnaie d'une main dans une autre est fréquent, plus elle sert à acheter de biens, à payer de services, et moins il faut d'argent dans un pays, pour le service de la circulation (*b*).

(*a*) Les entrepreneurs d'industrie et les capitalistes ont les occasions les plus nombreuses, et sont le plus intéressés à employer l'argent comme capital; les autres classes peuvent du moins toujours l'employer à acheter des produits, qui leur coûtent moins cher, lorsqu'elles les prennent en grande quantité; mais quand on craint les pillages, les extorsions, les impôts onéreux, on est porté généralement à convertir sa fortune en argent et à la cacher, par mesure de sûreté. En *France* on enterra les monnaies pendant la révolution à cause des tailles personnelles, en *Allemagne* pendant la guerre de 30 ans, en *Orient* on le fait de nos jours pour échapper à la rapacité des Pachas; et cet usage est encore très-fréquent chez les paysans *Russes*. SIMONDE, *Richesse commerciale*, I, 142. (Voy. aussi § 263 (*a*)).

(*b*) Le commandant de *Tournay* put suffire pendant le siége de 1745, pendant 7 semaines, avec 700 fl., pour payer la solde, donner des récompenses, etc., à ses soldats, en se faisant chaque jour rendre cette somme sous forme d'emprunt, par les habitants de la ville qui l'avaient reçue de ceux-ci. — PINTO, *Traité de la circulation*, p. 34. Amsterdam, 1771.

§ 266.

La question si souvent élevée de savoir quel est le rapport du numéraire à l'avoir ou au revenu de la nation, n'est pas susceptible d'une solution générale pour tous les états (*a*). Le besoin d'argent d'un pays dépend en effet :

1° Du rapport de la valeur comparée des matières employées comme numéraire aux autres produits, par exemple : du prix actuel des métaux précieux;

2° De cette partie de la production annuelle qui n'entre pas du tout dans la circulation;

3° Du nombre des opérations qui se font sans argent, par l'échange de marchandises contre des marchandises;

4° De l'activité de la circulation de la monnaie. Si l'on connaissait le nombre (moyen) de fois qu'une pièce de monnaie est reçue et donnée dans une année, on aurait, en la multipliant par la somme de toutes celles qui sont dans la circulation, le prix de tous les produits et de tous les services offerts et demandés (*b*).

(*a*) Plusieurs anciens écrivains ont évalué la valeur des monnaies nécessaires dans un pays à 1/5, à 1/10, à 1/20, même à 1/50 du revenu national. SMITH, II, 229 et suiv. Cette divergence d'opinions provenait de l'absence de documents statistiques sur lesquelles ils pussent s'appuyer. Il est difficile de connaître la quantité d'argent néces-

saire à un pays, parce qu'on n'a pas de donnée certaine sur la somme des monnaies nationales annuellement fondues, et sur les valeurs émises par l'État et les particuliers, en papier-monnaie et effets de commerce, enfin sur celles qui sont exportées; voy. NECKER, *Administration des finances*, III, 38, édit. de 1785. — DE STECK, *Essais sur plusieurs matieres*, p. 21. Halle, 1790. — Voy. STORCH, III, note 12, *sur la quantité de monnaie existant dans les différents états de l'Europe*.

La somme des monnaies existant actuellement en Europe, était estimée

En 1815,	d'après STORCH,	à 2991	millions de flor.
1826,	» MALCHUS,	à 3662	»
1831,	» WILL. JACOB,	à 3760	»

Le papier-monnaie peut s'élever à 960 millions. HUMBOLD estime que le besoin d'argent est de 14 fl. par tête, dans le nord et à l'est de l'Europe, et de 25 1/2 dans le sud et l'ouest, ce qui me semble calculé trop bas. On peut compter terme moyen, pour toute l'Europe (4,720 millions de flor. pour 217,000,000 d'habit.), 21 3/14 par tête. COLQUOUN évaluait pour 1811, le revenu brut du peuple anglais, à 431 millions sterl., ses monnaies avec ses bancknotes à 55 millions : ce qui donnerait 1/8 pour la proportion de la monnaie aux revenus, si la première donnée ne présentait pas trop d'incertitude. On estimait en 1830 le numéraire de l'Angleterre à 36 millions sterl. pour l'or et l'argent, et à 29 millions de banknotes, ensemble 65 millions liv. sterl.; sa proportion au revenu brut, d'après le calcul de MOREAU DE JONNÈS (§ 247) était comme 1 à 5 1/4. On estime le numéraire de la *France* à 3000 millions de fr. (1384 millions de fl.), ce qui donne 42 fl. par tête, et d'après les données du § 247, pour la proportion du numéraire au revenu brut, à peu près comme 1 à 2,[1]. — En 1821 le numéraire en circulation en *Portugal* était de 80 millions de crusades en monnaie, et de 22 1/2 millions de crusades en papier-monnaie; mais ce dernier ne doit guère être estimé, vu son taux peu élevé, qu'à 17 millions : ensemble 97 millions de crusades, ou 108 millions de fl., ce qui fait 34 fl. par tête. BALBI, *Essai statistique*, I, 323, 336. Il paraît que dans les *Pays-Bas*, le numéraire s'élève de 52 fl. par tête. Voy. DECLOET, qui estime (*Tableau statistique des Pays-Bas*, Bruxelles, 1823), le numéraire en circulation dans ce pays à 642 millions de fr. — On peut estimer qu'en *Allemagne* il est de 30 fl. par tête.

(*b*) SISMONDI, *Richesse commerciale*, I, 127.—MONTESQUIEU perdant de vue la circulation active de chaque pièce de monnaie, prétendait que le numéraire doit être toujours égal à la somme des produits en circulation. *Esprit des lois*, XXVI, 7. — Voy. HUFELAND, II, 257.

§ 267.

La rapidité de la circulation du numéraire dépend nécessairement de l'activité de celle des produits et des services. Elle n'est nulle part plus grande que dans les contrées :

a. Où se condense une grande population,

b. Où la production est rapide et étendue,

c. Où s'offrent la plus grande variété de produits, de services et de travaux de tout genre.

Ceci nous prouve que le besoin du numéraire ne croît pas dans la même proportion que la population et le revenu d'une nation; il est même à croire qu'il diminue lorsque l'aisance et la population augmentent, surtout lorsque la circulation de l'argent devient plus active et que les opérations qui se font sans l'intermédiaire de l'argent se multiplient (*a*).

(*a*) Il y a donc un moment dans le développement de chaque peuple, où le besoin d'argent est parvenu au maximum par tête, et à partir duquel il diminue.

§ 268.

Le prix de l'argent comparé à tous les autres produits, est comme le prix de ceux-ci, soumis à la loi de la concurrence. Lorsque le numéraire ne suffit pas, vu l'élévation des prix et le mouvement de la circulation, pour solder tous les biens de la circulation, on a de la peine à en obtenir dans les ventes, les prêts, ou pour salaire, et cette rareté en augmente le prix, ou, ce qui est la même chose, diminue le prix de tous les biens par rapport à l'argent; et réciproquement lorsque l'argent (le numéraire) devient plus abondant, sans que les autres biens augmentent dans la même proportion, il baisse de prix, parce qu'on veut acheter davantage, et qu'il devient impossible d'acheter encore la même quantité de marchandises qu'autrefois, avec la même somme d'argent. Le prix de celles-ci doit donc nécessairement hausser.

§ 269.

Il est assez indifférent pour la circulation, que le prix du numéraire soit peu ou fort élevé. Il n'est pas requis en effet qu'il y en ait telle ou telle quantité, il suffit pour le commerce, que son prix soit tel, qu'avec une rapidité donnée de circulation, il suffise au remboursement de tous les produits et de tous les services qui se paient en argent (§ 266). Or cette quantité de valeur (*prix*) existe toujours en numéraire, car le prix de celui-ci hausse ou baisse nécessairement d'après les besoins de la circulation en raison inverse de sa quantité. L'argent seul nous offre l'exemple d'un produit qui suffit toujours à la demande, n'importe quelle est sa quantité (*a*). On peut admettre qu'un pays isolé avec une fort petite masse de numéraire n'éprouverait pas plus de gêne, que tel pays où le numéraire serait fort abondant, et le prix (*cours*) très-bas (*b*).

(*a*) Une conséquence remarquable de ceci, c'est que le prix en argent de tous les produits n'augmente que lorsque la circulation devient plus active, lorsqu'on fait plus d'échanges sans employer plus de numéraire, ou lorsque le numéraire augmente. En l'absence de ces conditions, on ne peut concevoir une hausse générale des prix.

Digitized by Google

parce qu'alors en effet le numéraire ne suffirait plus aux besoins de la circulation, comme auparavant, et que la rareté ferait tomber le prix des marchandises. RICARDO perdant de vue ces conditions, en conclut que la hausse des salaires ne peut pas produire une hausse du prix de toutes les marchandises. *Principes*, I, 148; II, 143. — Voy. § 202, *a*.

(*b*) Dans un pays fort riche en numéraire, où trois florins ne vaudraient pas plus qu'un florin ailleurs, on aurait l'embarras de devoir dans tous les paiements, compter, emballer, et expédier une somme triple de monnaies; mais en revanche on aurait l'avantage de pouvoir s'en servir pour meubles, ornements, décorations, etc., à moins de frais.

§ 270.

L'argent-métal a indépendamment de son prix, qui est déterminé par le rapport de sa quantité à la demande qu'on en fait pour la circulation, un prix résultant des frais qu'a coûtés sa production, et qui est à peu de chose près, le même partout (§ 169). Dans un pays entièrement isolé, ce prix pourrait se régler sans subir les variations qui résultent de l'influence des pays voisins; mais ceci est impossible dans un état qui a des relations fréquentes avec d'autres, surtout pour les métaux précieux qu'il est si facile d'exporter à peu de frais. Le prix des monnaies dans une contrée ne différera donc jamais sensiblement de celui des métaux précieux, parce qu'il est aussi facile de fondre les monnaies pour en retrouver la matière, que d'en faire des marchandises.

§ 271.

Quand par rapport à la valeur générale des métaux précieux, le prix des monnaies baisse, on les fond, ou bien on les exporte; et par ce moyen leur prix se rélève de nouveau (*a*).

Ceci peut se faire de deux manières :

1° Soit que les habitants envoient des monnaies dans les pays étrangers où elles ont une plus grande valeur, pour y acheter des marchandises ou par manière de prêt;

2° Soit que des étrangers viennent échanger leurs produits contre de l'argent, pour emporter ce dernier (*b*).

(*a*) HUME, *Essai* 5e. — SMITH, II, 231. — STORCH, II, 209. — MILL, *Éléments*, 128. — Les principes que nous venons d'énoncer démontrent l'erreur du système de la balance du commerce. Une grande quantité de numéraire ne serait pas fort avantageuse à un pays (§ 269) et ne pourrait pas continuer longtemps d'y rester. L'exemple de l'*Espagne*, qui donnait ses masses d'or et d'argent pour d'autres produits, le prouve évidemment. On peut juger par là, de l'erreur de ce ministre des finances de *France*, (CALONNE) qui, (en 1782 et 1783) pour se procurer beaucoup d'or et d'argent, faisait acheter ces métaux à si haut prix à l'étranger,

qu'il était devenu profitable en *France*, de fondre les monnaies ou de les exporter. Voy. NECKER, *Administration des finances de la France*, III, 41.

(*b*) L'envoi de marchandises dans un pays riche en métaux précieux, pour en exporter ces derniers, est une opération qui entraîne toujours quelques dépenses. Quand le prix des métaux précieux est assez élevé, dans le pays où ils abondent, pour couvrir tout juste les frais d'envoi, il n'y a plus grand'chose à gagner, à ces expéditions, et on les abandonne. La différence des prix des métaux précieux que l'on remarque entre différents pays, ou même entre différentes parties d'un même pays, peut donc s'élever au taux de leurs frais d'exportation. En général ils sont plus chers, ou ce qui est la même chose, tous les produits sont généralement chers, dans les pays qui n'exportent que des matières brutes dont le transport est coûteux, et qui ne peuvent tirer leur numéraire que de régions fort éloignées, ou séparées par de mauvaises routes : tel est par exemple, le comté de *Galles* en *Angleterre*, et tous les pays pauvres, peu peuplés, et où l'agriculture est la seule industrie des habitants. Au contraire, chez les peuples dont les mines produisent des métaux précieux, ou qui les reçoivent des pays riches en ce genre de produits, par le commerce maritime, ils sont moins élevés que dans les pays d'intérieur; c'est ce que démontrent l'Angleterre et l'intérieur de la Russie. Quoique chaque nation exporte de préférence les produits dont le transport est le moins coûteux, il n'en reste pas moins entre eux une grande différence, que tendent nécessairement à effacer les causes qui produisent un mouvement de numéraire, comme par exemple les exportations, les emprunts, les émigrations, etc. C'est à RICARDO que nous devons l'observation de cette circonstance importante, négligée jusqu'à présent; RICARDO, ch. 28. — Voy. MILL, *Éléments*, 177. — NEBENIUS, *der œffentliche Credit*, I, 99. — SMITH pense que dans les pays riches, les métaux précieux sont plus chers, comparativement au blé et au travail, que dans d'autres pays, I, 140.

§ 272.

Une augmentation de numéraire, bien qu'immédiatement suivie d'une hausse générale des prix, produit au commencement un effet favorable sur l'industrie. Cela s'explique par les circonstances suivantes :

1° Le numéraire qui vient s'ajouter à celui qui est dans la circulation ne se fait pas tout à la fois tellement remarquer au marché, que certains produits ne renchérissent pas d'abord avant d'autres, et ne donnent ainsi de grands profits aux vendeurs.

2° Les dépenses des entrepreneurs n'augmentent pas toutes par la hausse des prix, dans la même proportion que leurs profits. Les fermages ne varient pas aussi longtemps que durent les baux (*a*) ; l'intérêt, de même que tous les paiements qui se font en argent, se donnent dans la monnaie qui a baissé de prix, comme si sa valeur était toujours la même ; les salaires ne varient pas non plus aussi facilement que le prix des marchandises, du moins pas pour les domestiques et les ouvriers qui sont constamment employés par le même

entrepreneur; et les entrepreneurs de leur côté, s'opposent d'autant plus à toute hausse des salaires que l'on se rend moins clairement compte de ce phénomène et des causes qui l'ont produit.

(*a*) En *Angleterre* lors de la cherté des marchandises qui se fit remarquer au 16e siècle, les terres étaient généralement louées pour de longs termes, dans quelques endroits pour 99 ans, de sorte que pendant longtemps les fermiers profitèrent seuls de l'avantage résultant de la hausse des prix.

§ 273.

Sous l'empire de ces circonstances, le profit des entrepreneurs doit pendant quelque temps s'élever au-dessus de ce qu'il était autrefois; tandis que les capitalistes, les ouvriers, les fonctionnaires en général et tous ceux qui ont des revenus fixes, éprouvent une réduction très-sensible dans leur fortune. Cet état de choses stimule le zèle des entrepreneurs et les pousse à produire davantage pour tirer parti de leurs profits, de sorte que le capital national s'accroît réellement; mais cette extension donnée à la production empêche que le prix des marchandises ne s'élève autant que s'il y en avait moins dans la circulation (*a*). Toutefois cette augmentation des profits de l'industrie ne peut durer qu'autant que les prix des marchandises sont en hausse; et quant au gain des entrepreneurs, il est acheté au prix de la gêne de toutes les autres classes de citoyens (*b*).

(*a*) Ceci explique comment on a pu attribuer à l'or et à l'argent, à l'époque où ces métaux affluèrent en si grande quantité en Europe, un effet infiniment plus grand qu'il ne peut l'être réellement (§ 33). Certes, de toutes les causes qui augmentèrent le bien-être et étendirent les relations commerciales des peuples de l'Europe au 16e siècle, l'accroissement des métaux précieux était la moindre, et on a conservé le souvenir des fâcheux effets qui en sont résultés.

(*b*) Le prix du numéraire ne peut jamais être beaucoup plus élevé dans un pays que dans les autres, et le gouvernement qui travaillerait à obtenir ce résultat ne produirait pas grand'chose, quand même l'avantage résultant d'une pareille hausse serait évident. Un nouveau partisan de l'opinion contraire à celle-ci, a attaché un haut prix à la cherté du numéraire, parce que, dit-il, la nation chez qui elle se fait remarquer peut, en exportant son numéraire, acheter à l'étranger, à meilleur marché que les autres, ce qui, en temps de guerre par exemple, peut être fort avantageux. Kaufmann, *Untersuchungen*, I, 48. Mais si cet avantage pouvait exister, il serait chèrement acheté, car pour l'obtenir il faudrait qu'un pays conservât d'immenses sommes d'argent dont il n'a aucun besoin.

§ 274.

Les effets qui se font remarquer dans un pays, par suite de la rareté du numéraire sont tout à fait l'opposé de ceux que nous venons de signaler (§ 271-272). En effet, quand cette rareté-ci se fait sentir, le prix de tous les produits y baisse, le bon marché général engage les étrangers à y envoyer du numéraire, à y acheter des marchandises et à les importer dans leur pays, les habitants même exportent leurs produits pour en rapporter le prix. Enfin le haut prix du numéraire invite à fondre les vaisselles et les ornements d'or et d'argent pour les faire convertir en monnaie, et cette spéculation continue jusqu'à ce que le prix du numéraire se soit mis au niveau de celui des pays voisins.

§ 275.

Une nation ne doit pas plus craindre de manquer de numéraire (aussi longtemps qu'elle ne se sert pas de papier-monnaie) que de légumes, de café, de coton, etc. Car dans tout pays où l'argent pourra s'échanger contre des produits, on ne manquera pas d'envoyer du numéraire, lorsqu'il y sera rare. Mais chez un peuple qui n'a pas de produits à offrir à l'étranger en échange de métaux précieux, le numéraire sera toujours rare et cher; et cette supposition qui ne se réalisera peut-être jamais, n'aurait encore rien de fâcheux (§ 269). On peut donc estimer qu'en général les métaux précieux sont répartis entre les différentes contrées, en proportion et en raison de leurs besoins.

§ 276.

Lorsque le numéraire d'un pays commence à devenir rare, on remarque des phénomènes précisement contraires à ceux qui apparaissent à la suite d'un accroissement (§ 272). Les entrepreneurs d'industrie font tous leurs efforts, dans leur intérêt personnel, pour s'opposer à la baisse de leurs produits, baisse dont au commencement on n'apperçoit pas bien la cause; la concurrence n'est d'ailleurs jamais assez générale, pour que les prix de tous les produits baissent de la même quantité. Mais si par suite de la rareté du numéraire il y avait déjà quelques interruptions momentanées dans les travaux de l'industrie, les entrepreneurs éprouveraient une réduction dans leurs profits, puisque les impôts de tout genre qu'ils paient, le loyer de leurs capitaux, et les salaires en partie, resteraient les mêmes, tandis que leurs rentrées diminueraient. Ce que les entrepreneurs perdraient dans ce cas, les capitalistes le gagneraient, et en partie aussi les propriétaires de terres et les ouvriers aussi longtemps que durent les baux et les contrats. Mais la posi-

tion des propriétaires de biens-fonds obérés, s'empire au contraire, car leurs terres ont perdu de leur prix, et leurs dettes restent les mêmes. Ces crises ne peuvent toutefois pas être d'une durée plus longue que celles dont nous venons de parler (§ 273), à moins que la rareté du numéraire n'aille croissant, ce qui serait fâcheux pour l'aisance générale. Cependant elle ne pourrait se manifester exclusivement dans un pays, et ne pourrait être produite que par une décroissance dans la production générale de l'or et de l'argent (*a*).

(*a*) Nous parlerons plus loin, en nous occupant du crédit, des moyens propres à prévenir les fâcheux effets d'un pareil état de choses. Les conséquences qui résultent immédiatement de la rareté du numéraire, ont été bien développées, (mais ramenées à une théorie assez obscure de la monnaie), dans l'écrit cité § 252 (*a*), 1er cahier.

§ 277.

S'il était vrai, comme on le dit ordinairement que depuis l'affluence de métaux précieux venus de l'Amérique, le numéraire de l'Europe eût décuplé, cela prouverait, vu qu'ils ne sont pas tombés au 10e de leur valeur, mais qu'ils n'en ont perdu que les 2/3 ou les 3/4, que les produits qui sont dans la circulation et s'échangent pour de l'argent, se sont multipliés de deux et demie ou de trois fois autant que l'argent. Il est indubitable que si cette augmentation n'eût pas eu lieu, le prix du numéraire eût baissé davantage encore, et que les mines qui n'eussent pu donner leurs produits à ce prix eussent été abandonnées ; mais quand on songe que la circulation est bien plus rapide aujourd'hui qu'au moyen âge, et que l'Europe a beaucoup de papier-monnaie qui est reçu concurremment avec l'argent, il faut nécessairement estimer bien plus haut que nous ne l'avons fait, l'augmentation des produits qui sont dans le commerce ; car sans cela, cette masse d'agents de la circulation dont le mouvement est si rapide, ne trouverait pas assez de contre-valeurs à acheter, et tomberait à un prix plus bas encore.

(*a*) Voy. Lotz, *Handbuch*, I, 406.

§ 277bis.

Les effets produits par l'abondance ou la rareté du numéraire en Europe sont d'une haute importance pour l'économie de tout État (§ 272-76) et méritent d'être soigneusement étudiés (*a*). Pour savoir si la quantité d'or et d'argent augmente ou diminue, il faut évaluer la somme produite tous les ans par les mines de l'Europe, de même que celle qui arrive dans cette contrée, de toutes les autres parties du monde, et la comparer à la somme de ce qu'on en livre à l'industrie pour la fabrication, et à ce qui s'use ou se perd an-

nuellement. C'est ainsi qu'on a démontré que la faible production des mines d'or et d'argent de l'Amérique, pendant la seconde période décennale de ce siècle, ainsi que la réduction du papier-monnaie dans plusieurs contrées de l'Europe, a considérablement diminué le numéraire (*b*), ce qui a eu pour conséquence inévitable, une baisse du prix en argent de tous les produits (*c*).

(*a*) Les recherches les plus utiles sur cette matière sont celles de Huskisson, publiées par William Jacob; voyez son ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur la production et la consommation des métaux précieux*, 1831, II.—Storch, IV, note 10. — Say, *Cours*, t. II, p. 379. — Von Gulich, *Exposition historique*, II, 356, 579. — Nebenius, *der œffentliche Credit*, I, 121. — Sulzer, *Ideen über, etc.* p. 106. — *Quarterly Review*, mai 1830, LXXXV, 278. — Hesperus, 1830, n° 29, (*Extr. de journ. anglais*). — Berghaus, *Annales*, févr. 1831. — *Biblioth. universelle.* — *Littérat.*, août 1832 (*Extrait de Jacob*).

(*b*) Développements.

I. Production de métaux.

1. Europe et Sibérie.

D'après Villefosse, l'*Europe* produisit en 1810 :

5,300	marcs d'or,	ou	1,908,000 fl.
215,000	» d'argent,		5,160,000 »
	Total.		7,068,000 fl.

D'après Storch, (t. IV, 52, *not.* X.), la *Sibérie* produisit à la même époque :

3,901,^{78}	marcs d'or,	ou	1,404,640 fl.
87,425,^{22}	» d'argent,		2,098,205 »
	Total.		3,502,845 fl.

Pour l'*Europe* et la *Sibérie*, ensemble. . 10,570,845 fl.

(Le marc = 1/2 livr. prusse, est compté ici à 360 fl. pour l'or, et à 24 fl. pour l'argent).

Depuis cette époque la production des métaux est devenue beaucoup plus abondante. La *Russie* produit 22,200 marcs d'or,) d'après Humbold, *Annales de Poggendorf*, 1830, II, 273); l'*Autriche* environ 4,675; le *Piémont* près de *Domodossola*, 500 m. (voy. Karsten, *Archives de minéralogie*, I, 452); *Bade* 43 marcs; enfin, y compris les faibles produits de quelques autres provinces, l'*Europe* et l'*Asie septentrionale* produisent à peu près 27,400 marcs ou 9,864,000 fl. — La *Russie* a produit au moins 76,500 marcs d'argent (d'après Humbold en 1828; et d'après d'autres, davantage. Selon Balbi, 100,400 marcs, selon Schnizler, jusqu'à 209,000); l'*Autriche* 110,900 m. (voy. Malchus, *Géographie militaire*, 1833, II, 451); la *Saxe*, 50,000; le *Hanovre*, 44,400, (Hausmann); la *Prusse*, 20,000; la *Suède* et la *Norwège*, 21,500 (1832); la *France*, 4-4500 marcs; les autres états de l'*Allemagne* 5,280. En total 333,000 marcs ou 7,992,000 fl.; et or et argent réunis, 17,856,000 fl. ou 7,142,000 pias-

tres. Jacob n'estime la moyenne de 1810-29 qu'à 5 1/2 millions de piastres. La production de l'or, en *Sibérie*, et celle de l'argent en *Norwége* (à *Kongsberg*), vont en augmentant. La production croissante du platine qui en 1828 s'élevait à 6,570 mares, ou 788,000 fr., mérite aussi d'être prise en considération.

2. La production de *Borneo, Sumatra* et autres îles de l'Archipel, ainsi que celle de l'*Afrique* est estimée à 4 millions de piastres par an.

3. Quant à ce qui regarde celle de l'*Amérique*, dans les États-Unis du Nord, principalement dans la *Georgie* et la *Caroline du Nord*, la production de l'or est en progrès; on exploita en effet en 1830, 466,000 doll. = 48,190 mares d'or, (voy. *American Almanach*, pour 1832, p. 163). D'après Humbold, les anciennes possessions espagnoles envoyaient terme moyen, de 1800 à 1819, 43 1/2 millions de piastres en *Europe*, dont *Mexico* seule en livrait 23 millions. Le produit de 1809 s'est élevé, d'après cet auteur, à 47 millions de piastres. L'exploitation des mines a beaucoup souffert pendant les troubles de ce pays et les guerres qu'il a soutenues pour secouer le joug de l'Espagne. D'après Jacob, elles ne rapportèrent annuellement de 1810-1829 que 18,590,000 piastres, et en y comprenant celles du *Brésil* 19,576,000 piastres = 48 millions de florins, à peu près. En 1829, dans le *Cerro de Potosi*, il n'y avait plus en activité que 12 des 132 exploitations qu'on y comptait autrefois. L'hôtel des monnaies de *Mexico* qui battait encore en 1809, 26 millions de piastres, n'en livra plus que 5 1/2 millions en 1822, et les mines opulentes de *Guanaxuato* ne produisirent de 1818-20 que 1,061,133 piastres, tandis qu'elles en produisaient annuellement de 1801-1809, 5,305,795. Voy. Adams, *The actual state of the Mexican mines*, Londres, 1822. Cependant grâce à l'activité des travaux entrepris par des associations d'Europe, et malgré leurs méprises, les produits de ces mines ont augmenté et la découverte des riches filons de *Toriapo*, au *Chili* (1832), promet de grands résultats.

4. En somme l'*Europe* reçoit annuellement de ses mines, et de celles de la

Sibérie.	7,242,000	piastres.
de l'*Afrique* et des *Indes Orientales*.	4,000,000	»
de l'*Amérique*.	19,376,000	»
Total.	30,618,000	»

ou, en comptant 30 1/2 millions de piastres, 76 millions de flor. — Von Jacob n'estime la moyenne de 1810-20 qu'à 24,350,000 piastres. L'importation annuelle jusqu'en 1810, peut avoir été de 56 millions de piastres.

II. Exportation, frais de fabrication, usure.

1. Dans l'antiquité déjà, l'*Égypte* envoyait des métaux précieux dans l'*Inde*, par l'*Arabie* (Reynier, *Économie publique et rurale des Arabes et des Juifs*, p. 85); d'après de Humbold on aurait exporté, depuis 1800, 25 à 26 millions de piastres annuellement de l'*Europe*, dans l'est de l'*Asie*. Cette exportation n'a plus été aussi forte dans ces dernières années; la raison principale en est que les Chinois reçoivent maintenant une plus grande quantité de marchandises en échange des leurs; Jacob estime qu'elle n'est plus que de 9,600,000 piastres. On

envoya même en 1825-27 de l'or et de l'argent de l'*Inde* en *Angleterre*, mais cette importation ne fut que de courte durée.

2. L'emploi de l'or et de l'argent pour divers objets de luxe est devenu plus fréquent dans les temps modernes, et la consommation en est d'autant plus étendue que le plus grand nombre de ces objets sont platinés ou légèrement dorés; tels sont par exemple, les boutons, les galons, les bronzes, les cuirs, les porcelaines, les cadres et les fausses bijouteries, qui tous ne contiennent que fort peu d'or, s'usent en peu de temps, et ne peuvent être ni refondus ni retouchés. On estime que la valeur des métaux précieux employés dans les arts en *Angleterre*, en *France* et en *Suisse*, s'élève à 17,600,000 piastres; pour toute l'*Europe* et l'*Amérique* à 25 millions, selon Jacob. Cette somme est évidemment trop peu élevée, mais on peut l'admettre comme vraie cependant, lorsqu'on songe aux anciens objets d'or et d'argent qu'on refond chaque année.

3. Il serait difficile de dire quelle est la quantité de métaux précieux qui se consomment annuellement par l'usure des monnaies, les naufrages, l'enfouissement, les incendies; cependant on pourrait peut-être l'évaluer à 2 p. mille au moins; Jacob l'estime à 1/420 ou 2,35 p. mille, et à 9 millions fl., à peu près, par an, sur les 3,760 millions de fl. battus chaque année.

4. La réduction détaillée sous les nos 1-3, s'élève à 38 millions de piastres ou 7 1/2 millions au-delà de l'importation annuelle. Le numéraire ne peut donc pas se maintenir à son taux actuel. Aussi est-il permis de croire que le besoin toujours croissant d'argent, résultant des progrès de l'industrie et du commerce de la plupart des états, en augmentera la demande bien au-delà de ce que la production de quelques mines florissantes pourra en fournir.

III. D'après Jacob, le numéraire de l'*Europe* s'élevait avant la découverte de l'*Amérique*, de. . . . . 168 à 173 millions de piastres.

en	1600	»	624	»
»	1700	»	1425	»
»	1809	»	1824	»
»	1830	»	1504	»

A cette diminution de 320 millions de piastres ou 800 millions de fl. qui s'est fait remarquer de 1809 à 1830, il faut ajouter la diminution extraordinaire et non moins importante du papier-monnaie dans plusieurs états de l'Europe, (dans le *Quarterly Review*, cité plus haut, on l'estime à 325 millions de piastres). Ainsi tout le numéraire de l'*Europe*, monnaies et papier-monnaie s'élevait en

1809	à 2,528	millions de piastres	ou 6,320	millions de florins.
1830	1,888	»	ou 4,720	»
Différence. .	640	millions de piastres =	1,600	millions de florins

ou 25 %. On s'est servi de la piastre comme étant la monnaie la plus connue dans tout l'univers. Elle équivaut au dollar américain et au scudo romain. On peut sans trop d'erreur, l'estimer à 2 1/2 fl. Les Anglais l'évaluent à 4 sch. 2 pence, les Français de 5,42 à 5,43 fr.

(c) On a cherché à démontrer en *Angleterre*, une baisse moyenne de 50 % sur

tous les prix (*Quarterly Review*, et HESPERUS cité plus haut); on a cru cependant ne pouvoir l'attribuer qu'à une partie des causes que nous venons d'énumérer, parce que la transition de la guerre à la paix, et le haut cours des papiers de ce pays, y ont également contribué. Il est à remarquer que les montres, les ornements et les marchandises platinées ont pour le moins baissé de 7 % environ, ce qui démontre clairement le renchérissement des metaux précieux.

§ 277ter.

Le rapport du prix des métaux précieux entre eux ne se détermine pas par leurs quantités, mais par leurs frais de production; c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer que dans l'antiquité et au moyen âge, l'or valait, au poids, 10 à 12 fois, tandis que depuis la découverte de l'Amérique il valut 14 à 15 fois autant que l'argent. La faible différence que subit ce rapport, s'explique par les modifications qu'ont subies les travaux d'exploitation, et l'inégale production des mines, et aussi par l'inégale demande de chacun de ces métaux. Pour les exportations lointaines, en effet, on préfère toujours l'or, et en *Angleterre*, le service de la circulation se fait presqu'exclusivement avec ce métal; après la découverte de l'*Amérique*, l'or valait 15 fois, et au 18e siècle il ne valait plus que 14 fois autant que l'argent, par suite de l'abondante production des mines du *Brésil;* sa valeur augmenta lorsque le produit de ces dernières vint à diminuer, et parvint insensiblement à son taux actuel, c'est-à-dire à 15 2/3 fois le poids de l'argent (*a*).

(*a*) Du 13e au 14e siècle le rapport de l'or à l'argent était généralement comme 1 à 10 1/2 (HULLMANN, *das Stœdtewesen*, I, 436). En *Asie*, l'or est toujours à meilleur marché, aussi y importe-t-on beaucoup d'argent. Le retrait d'une grande quantité de papiers en *Angleterre*, fit que pendant les années 1821 et 1822 on importa dans ce pays 470,853 mares d'or; cependant ceci ne changea que faiblement la proportion de l'or à l'argent; il faut donc nécessairement admettre que dans d'autres contrées l'argent a généralement remplacé l'or, de sorte que ces deux métaux ont renchéri en même temps. Voy. HUFELAND, II, 282. — STORCH, II, 227. — TOBKE, I, 35. — HOFFMANN, *Trois Dissertations sur les monnaies*, p. 94. Berlin, 1832, (all.). — Le prix actuel du mare d'or de Cologne, estimé à raison de 316 à 318 fl. argent de change de Francfort, donne la proportion de 1 : 15 74 à 15, 84.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

DU CRÉDIT.

CHAPITRE PREMIER.

Effets du crédit en général.

---

§ 278.

On appelle crédit, dans le sens le plus général, la confiance que les hommes s'accordent entre eux, et en vertu de laquelle ils peuvent obtenir des valeurs dans le commerce, sans qu'il faille immédiatement en donner l'équivalent (*a*). Le crédit ne se manifeste pas exclusivement sous une seule forme, celle du contrat de prêt (*Leihvertrauen,* crédit pécuniaire); il se rencontre dans plusieurs autres contrats encore, par exemple dans les ventes, lorsqu'on obtient un terme plus ou moins long pour les paiements, dans les baux à loyer, à ferme, louages de maisons, de services, etc. La base du crédit, est la conviction qu'a le créancier, qu'il sera payé d'après les conditions du contrat. Ceci suppose donc que le débiteur n'a pas seulement la volonté, mais de plus qu'il est capable de payer, c'est-à-dire que sous le premier point de vue ses qualités morales et intellectuelles, et sous le second point de vue son industrie et sa fortune n'inspirent aucune crainte (*b*). C'est par ces motifs, qu'on n'accorde pas à tout particulier le même crédit. Un pays jouira d'un crédit d'autant plus grand qu'il y régnera plus d'habitudes morales, d'esprit de travail et d'économie, et que l'administration et les lois y assureront bien les droits des créanciers.

(*a*) Nebenius, *le Crédit public*, I, 1, (allem.).

(*b*) La nature du crédit consiste en ce qu'au lieu d'un paiement immédiat, on se contente de la probabilité d'un paiement futur, et comme cette probabilité résulte de la situation personnelle du créancier, on peut toujours dire que le crédit est *personnel*. Pour emprunter sur gage certain, il ne faut pas avoir de crédit, parce qu'il ne s'agit pas dans ce cas, d'éventualité ni de confiance; le gage offre une sécurité parfaite qui exclut toute idée de crédit. On ne la trouve pas toujours au même degré dans l'hypothèque; le créancier peut douter si l'évaluation du bien hypothéqué est juste, et si dans le cas d'une vente forcée, il rapportera ce que vaut la créance (ce qui n'a d'ordinaire pas lieu quand même on l'évaluerait au double de son prix); et

en général, il n'est pas tenté d'acheter lui-même le fonds hypothéqué, il craint toujours de se trouver impliqué dans une procédure d'ordre. Le crédit basé sur une hypothèque s'appelle *crédit réel* (Realcredit).

§ 279.

Plusieurs anciens auteurs ne considérant que le revenu de quelques classes, et perdant de vue les éléments et les conditions du revenu national, se sont fait une idée exagérée des effets produits par le crédit (*a*). Le crédit n'est pas producteur par lui-même, il ne peut, sauf le cas des prêts faits à l'étranger, augmenter les capitaux d'un pays, ni en tenir lieu, bien qu'il puisse procurer à un particulier le capital qu'il ne possède pas et qui lui est indispensable pour les entreprises qu'il a projetées. Le crédit n'a donc pour effet que d'activer la circulation, de faciliter surtout, et de multiplier la transmission des capitaux (*b*).

(*a*) Il faut ranger parmi eux Pinto, auteur de l'ouvrage intitulé : *Traité de la circulation et du crédit*, (voy. § 42, (*d*)). Cet écrivain va jusqu'à considérer les créances portant intérêt comme faisant partie de la richesse nationale, ce qui bien évidemment n'est pas vrai, puisqu'elles ne font que déterminer les droits de certaines personnes (§ 49) ; il dit même, page 338 : « La création des fonds publics, quand on les fait à propos, et qu'elle n'excède point la sphère de la puissance, est une *alchimie réalisée*, dont souvent ceux-mêmes qui l'opèrent n'entendent pas tout le mystère. »

(*b*) Simonde, *Richesse commerciale*, I, 177. — Storch, II, 438-454.

§ 280.

L'action du crédit est fort utile, comme on peut le voir par les faits suivants :

1° Il produit la meilleure application de la fortune mobilière, en faisant passer cette dernière à celui qui a le plus d'aptitude et en même temps le désir de se livrer à des travaux productifs. Les capitalistes et les propriétaires n'ont souvent pas cette volonté, et moins souvent encore la capacité nécessaire pour travailler eux-mêmes ; leurs épargnes seraient donc inutilement entassées, ou dépensées, si grâce au crédit elles n'étaient transmises à un entrepreneur d'industrie (*a*). On voit de même les capitaux abandonner les entreprises peu productives pour se diriger vers d'autres qui rapportent davantage.

2° Il donne le moyen de pouvoir prêter ses capitaux sans les aventurer, ce qui est un grand encouragement à l'épargne.

3° Il permet de suffire aux besoins de la circulation avec moins de numéraire, en simplifiant les liquidations et par la création d'un agent de la circulation peu coûteux. Les épargnes faites sur le numéraire tournent à leur tour

au profit du revenu national ; car le numéraire dont on peut se passer, s'exporte et sert à acheter d'autres produits.

Ces trois observations démontrent que le crédit ne contribue pas par lui-même, mais médiatement seulement, à augmenter le capital national.

(*a*) Beaucoup d'opérations commerciales ne se font qu'avec des capitaux empruntés; et les entrepreneurs riches soutiennent ceux qui ont moins de ressources qu'eux ; telle est la position des négociants vis-à-vis des fabricants, des ouvriers.

§ 281.

En économie politique, d'après ce que nous venons de dire aux § 279 et 280, les avantages du crédit se réduisent donc à cette partie des richesses que les propriétaires ne veulent ou ne savent pas employer, avec autant d'avantage pour la production, que les entrepreneurs (*a*). Le crédit peut faire augmenter les consommations improductives, c'est un de ses effets; mais il n'est pas d'une utilité aussi générale et il ne se remarque que rarement (*b*). La plupart des prêts sont faits en vue de la production, cela résulte nécessairement du bon sens des emprunteurs et de la prudence des prêteurs. Mais la plupart des nombreuses dettes hypothéquées des propriétaires de terres offrent une exception à cette règle, car elles n'ont, en général, pas été contractées dans la vue de faire des améliorations à l'agriculture (*c*). Cependant, il ne faut pas perdre de vue non plus, que la plus grande partie de ces dettes doivent leur origine à des partages de successions entre frères et sœurs ou d'autres parents d'un même propriétaire, et que les sommes auxquelles elles s'élèvent ont, pour la plupart aussi, été productivement employées pour ceux qui les ont reçues.

(*a*) Une conséquence importante de ceci, c'est que toute extension du crédit au-delà de ses limites naturelles, ne peut conduire qu'à de fâcheux résultats (§ 309).

(*b*) Lorsque le fabricant prête en hiver, au cultivateur des moyens de subsistance que ce dernier rembourse après sa récolte, il n'y a là aucun avantage pour la fortune ou le revenu national; au contraire le fabricant pourrait produire davantage, s'il recevait son paiement plus tôt et s'il pouvait avec cette valeur recommencer une nouvelle production; aussi l'acheteur doit-il lui payer l'intérêt de ce prêt, ou un prix plus élevé pour ses produits. SIMONDE, *Richesse commerciale*, I, p. 275.

(*c*) Voy. STORCH, II, 240.

CHAPITRE II.

De l'action du crédit sur la circulation du numéraire.

---

§ 282.

Le crédit a une influence particulière sur la circulation de l'argent, c'est lui qui a donné naissance à ces divers établissements qui servent (*a*) :

1° A faciliter les paiements, à les rendre moins coûteux, sans faire toutefois des épargnes sur le numéraire : *banques de dépôt* (I, § 283), *lettres de change* (II, § 286);

2° A réduire le besoin de numéraire qu'exigent les paiements, en éteignant les dettes et les créances, par des compensations et des virements de parties, sans effectuer de prestations d'argent : — *Décomptes, virements de parties* (III, § 292);

3° A introduire dans la circulation, un agent peu coûteux et qui permet de se passer d'une partie du numéraire : — *papier-monnaie* dans le sens le plus large (IV, § 293).

(*a*) Toutes ces inventions, sauf le papier-monnaie émis par les gouvernements, doivent leur origine au commerce. La science les envisage comme des moyens de favoriser les opérations commerciales; l'économie nationale les considère sous le rapport de leur influence sur la fortune nationale. Nous croyons utile d'ajouter aux considérations économiques, une notice historique sur ces matières.

I. *Banques de dépôt.*

§ 283.

Une banque de dépôt (*Giro-Depositen-oder Umschreibebanken*) (*a*), est un établissement de commerce où diverses personnes placent des sommes d'argent en sûreté, afin de pouvoir effectuer des paiements entre elles, sans rien débourser, et par de simples transferts sur ses livres. On porte au nom de chaque déposant, son dépôt comme crédit. Lorsque quelqu'un de ceux-ci a un paiement à faire, il charge la banque de le débiter du montant de sa valeur, et de porter cette même valeur, au crédit ou à l'avoir de son créancier (*b*). Ainsi toute personne peut faire partie de la banque, soit par un dépôt réel, soit par l'inscription à son nom d'une créance dont elle rend l'équivalent à son cédant.

(*a*) Voy. MARPERGER, *Description des banques*. Leipzig, 1723, in-4°.—BUSCH,

Dissertations sur les banques, dans la collection de ses écrits sur les banques et le numéraire. Hambourg, 1801. — HUFELAND, II, 112. — STORCH, II, 352.

(*b*) Ce transfert a lieu, sur une invitation verbale faite par le propriétaire de l'argent, ou par son fondé de pouvoirs. Celui qui transfère plus qu'il n'a à son nom, doit payer la différence et une légère amende.

§ 284.

L'avantage de ces établissements consiste à épargner les embarras qu'entraînent les fréquents paiements de grandes sommes, tels que les comptes, l'emballage, les frais et les dangers du transport, enfin l'usure et la perte qui peuvent en être la conséquence. Le numéraire déposé à la banque étant à l'abri de toute détérioration, les sommes exprimées en cette espèce ont une valeur uniforme, tandis que le numéraire de la circulation s'use, varie, et est même souvent remplacé par un autre (*a*). Du moment qu'on s'aperçoit de ce changement, il arrive naturellement que le numéraire de la circulation, contenant une moindre valeur intrinsèque que celui qui est en dépôt et dont se sert la banque, a un cours moins élevé, et ce dernier obtient un *agio* (*Aufgeld*) (*b*).

Cet avantage se restreint à la ville où est la banque, et à un rayon de peu d'étendue, tant à cause des formalités attachées au transfert, que parce que la participation à ces sortes d'établissements n'est utile qu'à ceux qui ont des paiements à effectuer dans le lieu où est leur siége. La banque ne paye pas d'intérêt, et cela n'est pas nécessaire non plus, car les sommes qu'elle tient en dépôt restent à la disposition des déposants, qui peuvent s'en servir pour leurs entreprises aussi bien que s'ils les avaient gardées dans leurs mains.

(*a*) Ceci est surtout utile dans les petits états, qui font beaucoup de commerce, et où il afflue inévitablement toutes sortes de monnaies.

(*b*) A *Venise*, la nouvelle monnaie de la circulation (*moneta piccola corrente*, depuis 1760) donnait 34 °/₀ d'agio, les anciennes 20 °/₀; à *Amsterdam*, 4 °/₀, et 23 °/₀ à peu près, à *Hambourg*.

§ 285.

Pour qu'une banque de dépôt soit parfaite, il faut :

1° Que les sommes qu'elle reçoit en dépôt soient religieusement respectées, qu'on ne les emploie par conséquent à aucun usage, même productif. Si l'on n'était pas assuré de la présence des sommes déposées, on ne pourrait pas non plus considérer les créances inscrites aux registres de la banque, comme équivalent à des paiements réellement effectués; on ne lui confierait plus aussi volontiers des capitaux et ses opérations seraient infiniment restreintes;

2° Que chaque déposant ait le droit de retirer son argent quand bon lui

semble; car sans cela sa créance ne serait à proprement parler qu'un titre imaginaire;

3° Que la banque emploie dans ses comptes, une mesure qui soit à l'abri des variations de la monnaie, c'est-à-dire qu'elle n'évalue les dépôts qu'elle reçoit, ainsi que les paiements qu'elle fait, que d'après ce qu'ils contiennent réellement d'or ou d'argent; et qu'elle se serve d'un numéraire qui ne soit pas une simple monnaie, mais qui corresponde à une certaine quantité de métal fin. Les avantages que le commerce retire de la stabilité de la monnaie de la banque, font qu'on s'en sert bientôt dans une vaste sphère, et que les affaires se traitent souvent au siége même de la banque (*b*). Les banques de cette espèce à l'exception d'une seule (celle de Hambourg) ont toutes cessé d'exister; elles sont devenues inutiles par l'usage des virements et des compensations (*c*).

(*a*) Pendant longtemps la banque de *Venise* ne permit pas le retrait des dépôts qui lui avaient été faits. La banque d'*Amsterdam* limita ses restitutions à la fin du 17e siècle, aux lingots seulement, et refusa de rendre les dépôts de ducatons dans lesquels consistaient au commencement tous les dépôts; elle exigeait en outre de celui qui demandait un remboursement, une reconnaissance de restitution. Cette reconnaissance devait être renouvelée tous les 6 mois, moyennant un faible droit. Si on négligeait de le faire, on perdait, jusqu'à concurrence du montant de la reconnaissance, le droit d'obtenir le remboursement des dépôts. C'est ainsi que la banque put en secret faire des prêts pour une partie de ses dépôts, prêts dont le montant (10,624,393 fl.) ne fut connu qu'en 1795. Hufeland, II, 122. La perte qui en résulta pour les déposants fut bonifiée en 1802, par le gouvernement qui releva par là, le crédit qu'avait perdu cet établissement.

(*b*) Comme la banque de *Hambourg* qui évaluait ses thalers à 528, 21 as d'arg. fin de *Hollande*, parce que ce taux était la moyenne entre le contenu de l'ancien species thaler (540 as), et celui de Charles VI, (516 as), d'un titre bien moins fin. Le *Danemarck* et la *Suède* battaient de pareils thalers, mais *Hambourg* pas. Busch, cité plus haut, p. 177. — Le thaler de banque est à raison de 24 par marc d'argent, de 2 fl. 36 1/2 krtz.

(*c*) Histoire des banques de dépôt :

Venise. On ignore à quelle époque remonte sa 1re banque; en 1587, elle fut réorganisée; les dépôts qu'on y faisait, passaient aux mains du gouvernement comme emprunts, ce qui n'ébranla cependant le crédit de celle-ci que vers 1797, à la conquête des Français; elle fut supprimée en 1808. Busch, déjà cité, p. 177. — Storch, III, 65. — Ganilh, *Systèmes*, II, 158. — Hullmann, *das Stædtewesen im Meittelalter*, I, 453. Ses statuts révisés en 1663, rapportés dans leur langue originale par Marperger, p. 190, ne contiennent que des instructions sur les devoirs de ses agents et la tenue des registres.

Amsterdam. Elle fut érigée en 1609, pour conserver au milieu de l'affluence des monnaies usées ou rognées qui se trouvaient dans la circulation, un dépôt de nu-

méraire ayant le titre et le poids légal. L'administration défendit de payer des lettres de change de 300 fl. et au-dessus, autrement qu'en argent de banque. Le ducaton (*Ruyter* d'argent) était évalué à 3 fl., ce qui nous donne la mesure du florin de banque qui valait 211 ^{2} as d'argent, et donnait 4 °/₀ d'agio lorsqu'il était en concurrence avec l'argent courant (de 203 as). Mais dans les derniers temps, cet agio était tombé à 2 °/₀, voy. *note* (*a*). — Les récépissés coûtaient par 6 mois, pour les lingots, 1/2 p. °/₀, pour les monnaies 1/4 °/₀; chaque transfert 2 sols (30 = 1 fl.). Celui au nom duquel il se faisait pour la 1re fois, devait payer 10 fl. Deux fois par an on liquidait les comptes. Cette banque fut supprimée en 1814, lors de l'érection de la banque d'escompte des Pays-Bas, cependant on continua de compter en ancien argent de banque jusqu'en 1820. MARPERGER, p. 119. — AD. SMITH, II, 303. — BUSCH, 160, 760. — STORCH, IV, 96.

Hambourg. La banque y fut érigée en 1619, à cause de la grande quantité de mauvaises monnaies qui étaient répandues dans la circulation. En 1770, elle commença à accepter les dépôts de lingots d'argent; depuis 1790, elle n'en reçut plus en numéraire. La banque évaluait les lingots déposés, en marcs de Cologne, argent fin à 442 schill., dont 48 = 1 thaler, ce qui donne pour la valeur du thaler 528 ^{217} as. La banque portait en compte à celui qui retirait son dépôt, le marc de Cologne à 2 schill. de plus, qu'elle ne l'évaluait au moment du dépôt. Le capital de la banque était en 1813, lorsque le maréchal DAVOUST s'en empara, de 7,489,343 mark banco (3 marcs = 1 th.). Le gouvernement français remboursa en 1816 à la ville de Hambourg, 500,000 fr. de rente. BUSCH et STORCH, t. IV, p. 103.

Nuremberg. Sa banque date de 1621. Les lettres de change de 50 fl. et des bons pour paiement des marchandises de 200 fl. et plus, devaient être payés en argent de banque. Le droit de transfert était de 3 kreutz. pour 100 fl. (6 kreutz. pour les Juifs). On ne pouvait y déposer et en retirer qu'une certaine quantité de monnaies communes. Elle ne reçoit plus de dépôts aujourd'hui, et il n'en est resté qu'un bureau d'escompte pour compte du gouvernement; ses statuts publiés par ses administrateurs en 1722-24 contiennent la révision de ceux de 1721. — Voy. ROTH, *Histoire du commerce de Nuremberg*, IV. — RAU, *note sur* STORCH, t. III, 464.

Rotterdam. Sa banque fut établie en 1635, sur les mêmes bases que celle d'Amsterdam, mais elle n'acquit pas une grande importance. Ses statuts furent révisés en 1660. Elle n'existe plus aujourd'hui.

La banque de *Berlin*, érigée en 1765, recevait des dépôts au commencement, et comptait en livres dont 100 = 131 1/4 rth. courant, ou 4 = 1 fréd. d'or = 20 fr. 78 cent. Il n'y avait que les déposants seuls (et non ceux auxquels on avait transféré) qui pussent en retirer les valeurs. Voy. son réglement de 1766, art. 1-6, 12-26 dans BERGIUS, *Collection de lois allemandes*, VI, 289.

II. *Des mandats et des lettres de change.*

§ 286.

Les mandats (*Anweisungen*, *Assignationen*), contiennent l'invitation ou l'ordre adressé par quelqu'un soit A à une autre personne B, de payer une certaine somme à une troisième personne C. La lettre de change est une espèce de mandat conçu d'une manière particulière payable dans un autre lieu, et qui se distingue par les garanties dont l'a entourée la loi. Lorsque le tiré s'est dit prêt à payer la somme qu'on lui demande, et que sa solvabilité n'est pas douteuse, l'assignation ou le mandat, ou la lettre de change qui offre plus de sécurité vu la rigueur du droit de change, est de nature à pouvoir avantageusement remplacer l'argent, et à être envoyée dans l'endroit où l'on doit effectuer un paiement. Aussi les lettres de change passent-elles, depuis le moment de leur création jusqu'à celui de leur échéance, par plusieurs mains et en différents endroits.

§ 287.

Le principal avantage qu'on retire de l'usage de la lettre de change, c'est qu'une somme qu'on devrait payer à un endroit éloigné de celui où l'on se trouve, peut l'être dans ce dernier même, par l'échange et la compensation des créances et des dettes réciproques de ces deux lieux. Cette opération épargne les frais et les risques du transport. Comme celui à qui l'on mande de payer, doit solder l'import du mandat, à son lieu d'habitation, et que l'acheteur du billet de même que chacun des acquéreurs ultérieurs (le remetteur et les endossés subséquents), de la lettre de change doivent en payer l'import aux tireurs, ou aux endosseurs ultérieurs, on ne fait pas d'économie de numéraire; mais on obtient cet avantage, qu'on ne l'enlève pas à la circulation, pendant le temps qu'il faudrait pour le transporter d'un lieu à un autre, et que l'occasion se présente fréquemment d'offrir une lettre de change à celui avec qui l'on est en compte, lequel la reçoit en paiement (*a*).

(*a*) Supposons que A de Francfort doive à B de Londres, 1000 thal., et que D de Londres, doive la même somme à C de Francfort; que si C tire une lettre de change sur D au profit de B, A en paiera le montant, et l'on épargnera les frais d'un double envoi. Dans ce cas on aura réellement payé 2000 thal., mais sans les faire sortir de ces deux villes. On tire fréquemment des lettres de change sans être créancier, mais dans ce cas il faut les rembourser, ce qui se fait:

1° Soit en envoyant du numéraire,

2° Soit en créant une lettre de change au profit de celui sur lequel on a tiré,
3° Soit en envoyant des marchandises en retour.

§ 288.

Les lettres de change sont pour les négociants, un moyen très-expéditif et peu coûteux de faire leurs paiements dans d'autres villes que celles qu'ils habitent, et leur usage a dû singulièrement étendre les limites du commerce extérieur (*a*). On ne peut cependant pas les considérer comme une espèce de numéraire et elles ne peuvent que bien imparfaitement remplacer la monnaie, car leur circulation n'est ni rapide ni aisée; aussi, comme les marchandises, les achète-t-on bien plus souvent avec de l'argent, qu'on ne s'en sert pour payer des marchandises. Cela résulte naturellement des circonstances suivantes, savoir :

1° Celui qui ne connaît pas suffisamment une ou plusieurs des personnes désignées dans la lettre de change qu'on lui offre, n'est pas tenté d'accepter celle-ci en paiement; beaucoup de personnes n'en veulent pas à cause de la rigueur de la loi en matière de change, et ainsi les lettres de change ne sont généralement en usage que parmi les négociants.

2° L'endossement doit se faire par écrit, au dos de la lettre de change, ce qui n'est pas commode.

3° Les lettres de change qui ont une certaine usance (*b*) ou qui ne sont payables qu'à une époque déterminée, comme par exemple à telle foire, n'offrent une entière sécurité que jusques vers l'approche de cette époque. Celles dont l'échéance a lieu, à un certain nombre de jours après leur présentation, ne sont même pas volontiers acceptées longtemps après leur création, lorsqu'on ne sait pas pertinemment que la position du tiré n'a pas changé depuis lors.

4° Les lettres de change ne produisent pas d'intérêts formels, mais elles donnent un bénéfice qui y ressemble; car celui qui en achète une, un mois, avant l'échéance, ne la paie pas au pair, mais à un prix qui lui donne à peu près le montant de l'intérêt de son argent pendant ce temps. On appelle escompte (*Disconto*), la retenue faite par l'acheteur; et escompter, cette manière de payer une lettre de change avant son échéance, avec une retenue (*c*).

(*a*) En *Angleterre* il y a toujours à peu près pour 100 millions de livres sterling, de lettres de change et de billets à ordre (*private bills*) en circulation. Voy. Jones, *Distribution of wealth*, 271. L'utilité des lettres de change devait être bien plus grande autrefois, quand les envois d'argent étaient difficiles, vu le mauvais état des routes, et dangereux, vu les vols fréquents qui s'y commettaient, qu'elle ne l'est aujourd'hui. — Sur l'origine des lettres de change, voy. Fischer, *Histoire du commerce de l'Allemagne*, I, 297. — Storch. II, 65. — Mittermaier, *Principes du droit civil*, II, § 226. — Hullemann, *das Stædtewesen*, p. 442.

(*b*) C'est ce qui a lieu :

1° Lorsqu'elles sont à un certain nombre de jours, de semaines, de mois de leur date;

2° Lorsque l'époque de l'échéance désignée sous le nom d'*usance* (uso) et qui dépend de l'usage de chaque place, comprend un certain nombre de jours, à dater de leur création. Voici pour la règle; mais il y a des cas où l'*usance* indique un certain espace de temps après la présentation, par exemple à Hambourg, pour les lettres de change d'origine allemande.

(*c*) Manière fort généralement pratiquée de tirer un parti avantageux d'un capital en argent. Sous le point de vue économique, elle a de l'analogie avec le prêt, mais elle en diffère beaucoup, considérée sous le point de vue du droit, en ce que l'escompte consiste dans l'achat d'une créance à recouvrer sur un tiers. En général, l'escompte suit le taux de l'intérêt, cependant il est souvent un peu plus bas, lorsqu'on apprécie l'avantage d'une rentrée prochaine de ses fonds et qu'on emploie de grandes sommes aux escomptes à courts termes, plutôt que de les laisser sans emploi. Du reste dans l'escompte il s'offre deux petits avantages :

1° On ne compte l'année qu'à 360 jours,

2° Et on retient l'escompte au moment où l'on achète la lettre de change; on doit par conséquent le regarder comme l'intérêt de la somme diminuée que l'on paie réellement.

§ 289.

Les lettres de change sont comme les marchandises soumises à la loi générale des prix; elles ont un prix courant qui est sujet à de fréquentes variations, et se désigne comme le taux, en général variable des effets publics et des monnaies, sous le nom de *cours*. Le prix auquel, en un lieu, soit A, on achète des lettres de change payables en un autre endroit B, indique quelle somme il faut dépenser dans le premier pour opérer un paiement dans le second, au moyen d'une lettre de change. Pour se faire une idée juste de ce prix, quand dans les deux localités les valeurs sont exprimées en monnaies différentes, on n'a égard qu'à ce qu'elles contiennent de métal fin. On dit que deux sommes sont au pair, lorsqu'elles contiennent de mêmes quantités d'or et d'argent. C'est autour du pair que gravitent les cours, qui forment les prix courants (*a*).

(*a*) Par exemple, 115,4 fl. (à 20 fl. le marc d'argent) = 300 fr.; c'est le pair entre *Augsbourg*, *Vienne*, *Trieste* et les villes de commerce de *France*. Quand le cours est à 114 fl., il est à 1,4 fl. ou à 1, % au-dessous du pair. Les bulletins du cours ne sont pas faciles à comprendre pour ceux qui n'en ont quelques connaissances préliminaires; car les négociants n'indiquent jamais qu'une des monnaies, dans lesquelles s'énonce ou se fait le cours et sousentendent l'autre pour avoir plus promptement fait. Les bulletins de la bourse énonceront, par exemple à *Paris*, le cours sur *Londres* à 25 fr.; cela signifie qu'on donne autant de francs pour 1 liv.

sterling.; sur *Amsterdam*, 36 *pfenn. vlaem banco*, c'est-à-dire pour 3 fr. Celle de ces deux valeurs à laquelle on fait allusion, sans l'exprimer, s'appelle le certain (*die feste valuta*); celle qu'on exprime, et dont la quantité est variable, l'incertain, (*die veranderliche valuta*). Celle-ci est tantôt une unité (une piastre, un rouble), tantôt une somme ronde (100 rch. th., 300 fr., 1000 reis). Parfois on désigne le cours en valeurs qui n'existent pas en monnaies; comme le rch. th., de change de *Francfort* (W Z), équivalent à 13, 38 pièces, ou 20, 720 fl. ou le marc. Le cours entre deux places n'est pas toujours indiqué de la même manière dans chacune d'elles; cela tient à l'usage. Naguère encore à *Hambourg*, le cours sur *Paris* indiquait le nombre de schillings banco de *Lubeck*, qu'on devait donner pour 3 fr. (le pair est à 25 1/2 schill.), tandis qu'à *Paris* on indiquait la quantité de francs qu'il fallait donner pour 100 marcs de banque (au pair à 187 fr.); le bulletin de change portait, par exemple :

A *Paris : Hambourg*. . 181 3/4
A *Hambourg : Paris*. . 26

Mais aujourd'hui *Hambourg* compte comme *Paris*, en francs et marcs de banque. Voy. FLUGEL, le *Cours du change expliqué*; TSCHAGGENY, les *Arbitrages* (Paris, 1817, in-4°), et les ouvrages bien connus de GERHARD, NELKENBRECHER, KRUSE, etc.; NOBACK, *Traité des opérations de Banques, change et monnaies*. Rudolstadt, 1833, II.

§ 290.

Si dans une place, soit A, le cours sur une autre place, soit B, était au-dessus du pair, et si dans celle-là, il fallait donner un peu plus d'argent qu'on ne peut pour le signe de valeur qu'on achète, en avoir à B, cela prouverait que la demande d'effets sur la seconde est plus grande que l'offre. La demande dépend de la quantité de paiements à faire à B, et pour lesquels on ne veut pas employer de numéraire; et l'offre dépend du nombre de ceux que les habitants de A, ont à recevoir de ceux de B, et jusqu'à concurrence desquels ils veulent bien créer des lettres de change. Quand les paiements à faire et à recevoir sur les places se balancent, le change est à un taux moyen, c'est-à-dire au pair (*a*); dans tout autre cas on doit acheter au-dessus du pair, dans celle des places qui doit le plus à l'autre. Mais cette élévation au-dessus du pair a des limites: elle ne peut, lorsqu'il n'y a point d'obstacles à l'envoi de l'argent, excéder les frais de transport et d'assurance (*b*); car on préférerait, s'il en était autrement, envoyer du numéraire; en général on ne fait usage de lettres de change que lorsqu'il y a un bénéfice à espérer sur les frais de transport; cependant dans les temps de guerre, ou lorsque le gouvernement défend les exportations d'or et d'argent, le change peut s'élever beaucoup au-dessus du pair (*c*).

(*a*) Dans ce cas, il est indifférent pour celui qui a un paiement à recevoir à B, de

créer une lettre de change et de la négocier ou d'en recevoir une de son créancier payable à B. En général, les frais sont à la charge du remetteur, c'est-à-dire de celui qui a créé la lettre de change.

(*b*) Quand les pays qui ont des paiements à se faire sont fort éloignés, on peut avoir égard aux frais de refonte, à l'intérêt des valeurs à envoyer, pour le temps du voyage. Sur l'évaluation du pair, voy. BLEIBTREU, *Lehrbuch der Handelswissensch.*, 1830, p. 135.

(*c*) Nous en voyons un exemple dans le cours défavorable auquel pendant les guerres de la révolution, on achetait au gouvernement anglais, des effets, pour le paiement des subsides qu'il donnait à l'*Allemagne*. Mais ne confondons pas le cas où le change est défavorable par un motif de ce genre, avec celui où le paiement des effets est effectué en papier-monnaie déprécié; dans ce dernier cas, le change exprime la dépréciation du papier-monnaie; c'est ce qui explique comment en 1814, avant la paix, le cours du change pour l'*Angleterre* était sur le continent de 30 % au-dessous du pair, parce que les banknotes de la banque d'*Angleterre*, qui étaient alors le seul agent de la circulation, avaient baissé d'autant, en proportion de l'or; la hausse du cours après la première, puis de nouveau après la seconde paix de Paris, montre aussi l'influence du paiement des subsides et des frais de la guerre à cette époque. Voy. LOWE, *de l'État actuel de l'Angleterre*, p. 126, (angl.).

§ 291.

Le cours du change entre deux pays, nous fait donc voir dans quel rapport sont les paiements qu'ils ont à se faire. Quand un pays a plus à payer qu'il n'a à recevoir, il ne peut s'acquitter par virements de créances, ou par lettres de change; il doit recourir à des envois de numéraire, et le cours hausse même avant que ces envois se fassent (*a*). Les paiements qui doivent se faire de nation à nation, proviennent:

1° Des relations de commerce, lorsque la différence des importations et des exportations doit se payer en argent;

3° Des prêts ou des emprunts;

3° Des tributs à payer par les gouvernements, par exemple pour aides, subsides, ou frais de guerre;

4° Des relations privées qui provoquent des exportations sans retour, c'est ce qui a lieu dans les émigrations, les voyages des familles qui vont pour longtemps habiter des pays étrangers, etc.

Comme toutes les causes réunies de même que les paiements à faire pour compte d'un pays étranger concourent à former le cours (*le change*), celui-ci ne peut, en général, être regardé comme indiquant le rapport des importations et des exportations, que lorsqu'on sait qu'il ne doit se faire aucun paiement pour les causes mentionnées aux n°s 2-4 (*a*).

(*a*) Quand le cours entre deux pays s'écarte beaucoup du pair les opérations, les négociants tendent naturellement à l'en rapprocher. Ainsi, si l'on donne à *Hambourg* 102 onces d'argent pour un effet qui se paie à *Livourne* que 100 onces et si l'on peut acheter à *Livourne* pour 98 onces, un effet de 100 lots sur *Hambourg*, voici ce qui arrivera :

1° Les négociants de différentes places, feront acheter à *Livourne*, les effets sur *Hambourg*, soit pour les vendre là, où ils sont à un plus haut prix, soit pour effectuer leurs paiements sur *Hambourg* au plus bas prix possible.

2° De toutes les places, on enverra des effets sur *Livourne* à *Hambourg* pour les y vendre et en envoyer de nouveau d'autres;

3° Les négociants de *Livourne* éviteront autant que possible de tirer sur *Hambourg*, attendu qu'on ne tire de *Hambourg* sur *Livourne* que parce que les changes diffèrent.

On appelle arbitrages les opérations qui consistent à acheter des effets sur une place pour les revendre avec bénéfice sur une autre; on s'y livre autant pour faire ses paiements avec peu de frais, que pour gagner la différence que donnent les changes de diverses places, déduction faite des frais. Quand le change est plus ou moins au-dessus ou au-dessous du pair entre deux villes, on ne peut dire que cela est avantageux pour l'une, et défavorable à l'autre; car il faut distinguer les habitants de chacune de ces places, en deux classes. Ainsi lorsqu'un effet de 3000 fr. sur *Paris*, se vend à *Milan* 3,500 *lire austriache*, l'acheteur a un désavantage, car le pair étant environ 3462, il paie une différence de 38 lire ou 1 %; le tireur gagne cette somme, en supposant toutefois qu'il ait acquis sa créance sur son débiteur de *Paris*, à un taux moins élevé; *à Paris* au contraire, celui qui acheterait un effet gagnerait 1 %, si le change au lieu d'être à 86, ^{65} n'était qu'à 85, ^{7}.

III. *Des Décomptes (compensations) et virements de parties.*

§ 292.

Les décomptes et les compensations (*Abrechnen*, *Compensiren*) sont des opérations qui se font principalement entre marchands; ils ont d'ordinaire lieu entre deux personnes, qui par suite du crédit qu'elles s'accordent réciproquement, se sont rendus les services que comportent la nature de leurs affaires, par exemple en s'expédiant des marchandises dont elles ont différé le paiement, et dont le règlement n'a lieu qu'à une époque déterminée ou à la fin de l'année, à l'époque du réglement des comptes. Lorsque les créances réciproques sont équivalentes, il s'établit une compensation. Dans cette opération, il n'y a jamais que les différences qui se paient en argent; on emploie bien moins de numéraire encore, lorsqu'au lieu de deux, plusieurs personnes qui ont des créances et des dettes réciproques, établissent un réglement de

comptes entre elles ; en effet chacun alors invitant son débiteur à payer, non à sa personne, mais à son créancier, ne reçoit ainsi ou ne paye réellement que la différence de toutes ses dettes et de ses créances (*a*).

Cette manière de régler les comptes s'appelle *virement de parties*. (*Ueberweisen, Scontriren*). L'avantage de ces opérations est en raison des créanciers et des débiteurs qui sont en présence, aussi ne sont-elles vraiment importantes que dans les grandes villes (*b*).

(*a*) Supposons 4 personnes A, B, C, D en relations d'affaires, et que

A doive à B 1500 fl.		C à A 2800 fl.	
A » à D 4000 »		C à D 6400 »	
B » à C 6200 »		D à B 5000 »	

Toutes les créances ensemble s'élèvent à 25,900 fl. On voit que A doit 5,500 fl. et qu'il est créancier de 2,800 ; il invitera donc C à payer pour lui, ce qu'il doit à D, et donnera lui-même en outre 2,700 fl. à D, paiera B intégralement, et sera libéré. Mais B doit recevoir 5000 fl. et en payer 6,200 fl., il remboursera donc 1200 fl. à C. C décomptant avec D, lui redoit 3600 fl. Les paiements à faire ne s'élèvent donc ensemble qu'à 7500 fl., ou à 29 °/₀ du montant des créances, ce qui permet encore à B, de payer sur son revenu 1200 fl. à C, qui peut les donner à D, de sorte que ce numéraire aura circulé trois fois. On n'aura donc besoin à proprement parler que de 5,100 fl. de numéraire ou de 1/5 de la somme mentionnée plus haut.

(*b*) Les grandes foires facilitent ces opérations; à *Lyon* autrefois, elles avaient lieu tous les trois mois; à *Londres*, elles se renouvellent tous les jours. Dans cette dernière ville, chaque banquier envoie un commis à un lieu de réunion (*Clearinghouse*) où l'on échange les effets des capitalistes, des négociants, des fabricants sur les banquiers. On estime qu'il s'y fait de la sorte pour 4-5 millions de virements par jour; mais les jours où l'on fait les fonds publics, cette somme s'élève souvent à 20 ou 30 millions sterl., et rarement emploie-t-on plus de 200,000 livres sterling pour les paiements effectifs. — John Prince Smith, *Science of money*, p. 62. — Thomas Smith, *Principles*, p. 177. — Senior, *three Lectures on the transmission of precious metals*, 2e édition, p. 22.

§ 292bis.

La plupart des personnes ont l'habitude de conserver en réserve une certaine somme de valeurs métalliques, afin de pouvoir en tout temps faire face aux dépenses journalières et imprévues ; il en résulte naturellement qu'une partie considérable de numéraire est enlevée à la circulation, car l'expérience nous apprend que ces valeurs que la prudence conseille de garder en caisse, sont supérieures aux dépenses qu'on fait réellement. On conçoit donc qu'il serait avantageux que ces personnes s'abouchassent avec des banquiers pour les charger des paiements qu'elles ont à faire (en créant des lettres de change sur

eux), et des recettes qu'elles doivent opérer. En effet ceux-ci épargnent beaucoup de peine aux propriétaires sans leur rien ôter de leur sécurité (*a*). Le banquier n'ayant pas besoin de conserver en caisse des valeurs aussi grandes que celles gardées par tous les propriétaires qui lui confient leurs fonds, peut en employer une partie d'une manière productive en les rendant à la circulation, et payer ainsi à ceux qui lui ont fait des dépôts dont ils n'ont pas disposé, une part d'intérêt. Les banquiers nous apparaissent donc comme des intermédiaires entre ceux qui demandent et ceux qui possèdent des capitaux, pour ces derniers au moins, jusqu'à l'époque où ils ont employé eux-mêmes leurs valeurs accumulées (*b*).

(*a*) On n'a pas à craindre d'en être dépouillé par des voleurs; le banquier encaisse les lettres de change, opération dans laquelle l'homme sans expérience peut être facilement trompé.

(*b*) Les opérations des banquiers sont de plusieurs espèces : ils se chargent des paiements à faire d'un lieu à un autre, par lettres de change; ils font des emprunts pour des gouvernements et de riches particuliers, procurent des valeurs métalliques, se chargent des placements de capitaux dans les nouvelles entreprises, soutiennent des industriels par leurs avances. Comme dans chaque pays il n'y a que peu de marchés les négociants et les fabricants doivent tâcher d'avoir, en différents endroits, des banquiers qui négocient leurs papiers. Voy. Mac-Culloch, *Dictionnaire du commerce*, t. I.

IV. *Papier-monnaie.*

A. En général.

§ 293.

Les titres qui contiennent la reconnaissance littérale d'une dette, et que l'on admet dans la circulation comme des biens réels, d'une valeur et d'un prix reconnu, peuvent s'appeler en général *papiers de crédit*, et se partager en deux classes : ceux qui circulent aussi facilement que la monnaie et la remplacent, s'appellent *papier-monnaie* (*a*); ceux qui ne peuvent pas remplir les fonctions de numéraire, et qu'on achète pour cette raison ordinairement comme les marchandises, pour de l'argent, s'appellent *effets*, (*billets-promesses*, d'après Storch), (*Verschreibungen* oder *Effecten*).

La distinction non moins importante en pratique qu'en théorie, de ces deux sortes de papiers (*b*), repose sur les circonstances suivantes :

1° Le papier-monnaie peut se transmettre sans aucune difficulté ni formalités; il est, comme on le dit vulgairement, *au porteur*, tandis que les lettres

de change, les actions, les obligations des particuliers, et beaucoup d'effets publics portent le nom du créancier et ne peuvent se transmettre sans cession écrite, ou comme cela a lieu pour certaines créances sur l'État sans une invitation formelle de transfert, adressée à un agent de l'administration de la banque. Cette formalité (qui n'existe pas à la vérité pour la plupart des effets publics de ces derniers temps) en rend la circulation comme numéraire trop difficile.

2° Le papier-monnaie est émis ou par un débiteur connu et qui inspire assez de confiance pour qu'on accepte son papier comme de l'argent, — ou bien la loi déclare qu'il sera reçu comme tel. Pour les billets-promesses qui sont de plusieurs espèces, ils diffèrent tantôt par la position et la personne du débiteur, tantôt par les conditions et les garanties qu'ils offrent. Ils présentent donc beaucoup plus de difficultés, et généralement celui qui a un paiement à recevoir n'est guère disposé à se contenter d'une obligation ou d'un billet-promesse de cette espèce.

3° Les billets-promesses portent intérêt comme les obligations, donnent une part de bénéfice comme les actions, ou un escompte comme les lettres de change (§ 288). Ces motifs déterminent tous ceux qui en possèdent à les conserver, et on les achète souvent pour employer productivement son argent. Leur valeur n'est dans aucun pays plus grande que celle de la fortune mobilière que les propriétaires veulent bien prêter (*c*). Le papier-monnaie au contraire ne donne pas d'intérêt, et c'est ce qui rend sa circulation si rapide et si active (*d*).

(*a*) Smith, ii, 227 et suiv. — Simonde, *Richesse commerciale*, i, 160. — Thornton, *le papier de crédit de la Grande-Bretagne, traduit par* Von Jacob, Halle, 1803. — Say, iii, 54 et suiv. — Hufeland, ii, 195. — Storch, ii, 292, 352. — Ricardo, chap. 27. — W. N. Senior, *Three lectures on the cost of obtaining money and on some effects of private and governements papier-money*. Londres, 1830.

(*b*) Cette distinction est due à Simonde; elle a été adoptée par Storch. — Hufeland appelle papier-monnaie dans le sens le plus large, tout écrit, « qui contient une obligation au profit du porteur; et dans un sens moins large, il exclut de la catégorie de papier-monnaie, les billets qui portent intérêt et qui ne sont pas au porteur, p. 198. La confusion des billets-promesses avec le papier-monnaie a donné lieu à beaucoup d'erreurs; tantôt on a voulu juger par le numéraire en circulation, du nombre de billets-promesses qu'on peut mettre en circulation; tantôt, et sans motif, on a attribué aux billets, les dangers attachés au papier-monnaie.

(*c*) Lorsque ces billets circulent rapidement, ceux qui ont quelques valeurs disponibles peuvent sans peine en faire une application productive, en achetant les billets qui semblent offrir le plus d'avantage et de facilité (§ 283, n° 2).

(*d*) Des obligations portant intérêt, ne sont pas employées comme de l'argent,

quand même elles seraient au porteur; on les échange comme les marchandises contre de l'argent. Si le gouvernement ordonnait de les accepter comme argent ou s'engageait à les rembourser et les rendait propres à faire l'office de monnaie, il ne serait plus nécessaire de leur faire porter des intérêts. Les obligations Portugaises (*apolices*), créées en 1797, avaient un cours forcé comme numéraire, et portaient au commencement 6 % d'intérêt. Elles se déprécièrent par l'effet de mauvaises mesures; et lorsqu'on cessa d'en payer les intérêts, elles ne tombèrent pas cependant davantage, parce qu'il n'est pas nécessaire qu'un agent de la circulation porte des intérêts. Balbi, *Essai statistique sur le Portugal*, I, 323. Il est incontestable qu'on pourrait créer des obligations qui eussent la nature du papier-monnaie et celle des billets-promesses, et qui selon les circonstances eussent cours comme du numéraire ou fussent gardées comme billets-promesses; mais on ne devrait pas regarder cette innovation comme fort avantageuse.

§ 294.

L'idée du papier-monnaie n'implique pas la désignation de celui qui l'émet et le garantit; c'est ce qui nous amène à en distinguer de deux sortes: le papier-monnaie des particuliers et celui des gouvernements (*a*). Celui-là est émis par de simples citoyens ou, ce qui est assez ordinaire, par des sociétés. Il ne peut être admis comme argent qu'autant que celui qui l'émet s'engage à le rembourser au porteur, à sa présentation. Quand cette promesse est ponctuellement remplie, la certitude qu'a tout porteur de pouvoir à chaque moment échanger son papier contre du numéraire, le fait généralement rechercher, et le rend propre à faire le service de monnaie.

(*a*) C'est à celui des gouvernements seul, que plusieurs écrivains réservent le nom de papier-monnaie, donnant au papier-monnaie émis par des particuliers ou des sociétés, le nom de Banknotes, ou billets de confiance. Storch, II, p. 294.

§ 295.

Le papier-monnaie de l'État (*a*) ne doit aussi son emploi comme agent de la circulation, qu'au crédit dont jouit le gouvernement; l'État doit, en effet, comme les simples particuliers le feraient, s'engager à le rembourser, s'il ne veut en voir l'acceptation abandonnée au bon plaisir des citoyens, en raison de la confiance qu'il leur inspire. Cependant généralement on n'en a pas agi ainsi : les lois ont souvent ordonné de le recevoir dans les paiements, au lieu de monnaie. Delà, cette différence entre le papier-monnaie dont le cours est libre et celui dont le cours est forcé (*b*).

(*a*) Platon croyait déjà à la possibilité d'employer dans l'intérieur d'un État, un agent de la circulation différent de la monnaie. Le papier-monnaie a été inventé en Chine; neuf siècles après *Jésus-Christ*, on essaya d'y émettre un papier-mon-

naie sous plusieurs noms et à différentes conditions ; mais cela ne réussit jamais. Les plus anciens essais sont les *Feh-Thysian* (monnaies volantes ou courantes); ils remontent à l'empereur HIAN-TSUNG (vers 807), qui força les riches de verser leur or, dans les caisses de l'État, en échange de billets. Les *Kiao-Tsah* (lettres de change) sous TSCHEN-TSUNG (vers 1000), étaient des billets d'une banque formée par 16 riches négociants, qui finirent plus tard par faire faillite. Le dernier papier-monnaie, *Tschao*, perdit vers le milieu du 15e siècle, jusqu'à 3 par mille, de sa valeur. Voy. KLAPROTH, *sur l'origine du papier-monnaie*; *Mémoires relatifs à l'Asie*, Paris. 1824. = *Bibliothèque universelle : Littérature*, XXVII, 1. — IBN BATUTA (*Travels*, p. 209), ne vit au 14e siècle, que du papier-monnaie en circulation dans la *Chine*. Les billets usés s'échangeaient sans frais contre de neufs.

(*b*) SAY n'entend par papier-monnaie proprement dit, que celui qui n'est pas remboursable. III, 55. La *Prusse* nous offre l'exemple d'un papier-monnaie circulant librement (*Tresorscheine*, aujourd'hui *Cassenanweisungen*), depuis l'ordonnance du 5 mars 1813, qui laissa au choix des particuliers de l'accepter ou de le refuser. Voy. ordonnance du 7 septembre 1814, § VII. Par l'ordre du cabinet du 21 décembre 1824, la quantité à émettre fut portée à 11,242,347 rth. D'après l'avis de la trésorerie du 25 mars 1829, il y en avait 17,242,347 rth. en circulation; en Pologne, *Cassenscheine*, Ordonnance impériale du 15 avril 1823.

§ 296.

L'usage du papier-monnaie offre un double avantage pour l'économie nationale ; il permet :

1° De compter en billets, de grandes valeurs, en peu de temps, de les envoyer par lettres, à peu de frais et plus promptement que les monnaies, et enfin de les conserver sans aucun embarras. C'est un grand avantage pour le commerce en gros (*a*); mais dans les petites opérations où la circulation des valeurs est rapide, les monnaies sont préférables au papier, parce qu'elles ne se détériorent pas aussi facilement ;

2° De se passer dans le commerce de l'intérieur, d'une partie du numéraire, que l'on peut exporter pour en tirer parti à l'étranger, soit :

a. En l'y prêtant ou en l'y employant d'une manière productive, et ainsi il rapporte des intérêts ou d'autres avantages ;

b. En le destinant à acheter des marchandises étrangères, et particulièrement :

α. Des objets qu'on peut employer comme capitaux, ce qui nous fait nécessairement recueillir les avantages attachés à un accroissement du capital national ;

β. Des produits destinés à être immédiatement consommés, ce qui augmente la consommation et le luxe. Cependant comme l'introduction du papier-monnaie n'augmente que les revenus de celui qui l'émet, on ne doit

pas s'attendre à ce qu'il fasse considérablement augmenter la consommation intérieure; mais on peut admettre que la plus grande partie du numéraire qu'il rend disponible, recevra une destination constamment utile (*b*).

(*a*) Cependant cette circonstance qu'on peut se faire payer de grandes valeurs avec un simple morceau de papier, présente aussi un grand attrait à la contrefaçon. Pendant l'été de 1830, il y eut une crise épouvantable dans le commerce des Indes Orientales, quand on apprit qu'on avait contrefait pour plus d'un million de fl. de banknotes de la banque de Bengale (à *Calcutta*).

(*b*) Smith, II, 232. — Kraus, *Économie sociale*, III, 56.

§ 297.

L'exportation du numéraire est une conséquence inévitable de la circulation du papier-monnaie; en effet, dans chaque pays le besoin de numéraire, dépend de la rapidité de sa circulation et du prix de l'or et de l'argent (§ 269). Il ne peut donc pas y en avoir au-delà d'une certaine quantité, sans que le prix en baisse comparativement à d'autres biens (*a*); or, cette circonstance engage à exporter le superflu dans les pays où le papier-monnaie n'est pas généralement demandé et où l'on a besoin de numéraire (§ 271). Les négociants ne manquent jamais de se livrer à cette spéculation, du moment où l'abondance de numéraire est telle que le prix de tous les produits hausse (*b*). Le numéraire exporté qu'on emploie utilement, augmente la production et la richesse nationale (§ 296).

(*a*) Cette hausse du prix des marchandises a les mêmes effets que celle provenant d'une augmentation du numéraire (§ 273). Elle a souvent fait croire que l'aisance publique allait en croissant, tandis qu'en réalité, une partie des citoyens ne gagne que ce que l'autre perd.

(*b*) L'exportation des monnaies continue aussi longtemps qu'elle offre des bénéfices; lorsque les frais d'exportation ne dépassent pas 8 °/₀ (c'est le taux des frais d'envoi du numéraire expédié d'Angleterre pour le continent), il faut qu'il vaille à l'étranger 8 °/₀ au-delà du taux du lieu d'exportation, pour qu'on puisse continuer cette opération avec avantage. Il pourrait dans cet état de choses se faire aussi que le numéraire de la circulation fût un peu plus abondant qu'auparavant, vu la multiplication du papier-monnaie; mais il ne pourrait jamais l'être assez pour que le prix de tous les produits haussât de plus de 8 °/₀. Tooke, *sur les hauts et les bas prix*, I, 15 (angl.). — Voy. § 271 (*b*).

§ 298.

L'avantage résultant pour le service de la circulation, de la substitution d'un agent peu coûteux, au numéraire, pourrait tout au plus s'étendre jusqu'à la presque totale substitution de celui-ci à l'argent; mais il ne pourrait toute-

fois jamais le remplacer entièrement; car pour les petites affaires, il faut toujours de la monnaie (§ 296). Plus on répand de papier-monnaie pour de petites valeurs, moins il reste de numéraire dans la circulation intérieure. L'usage du papier dans les affaires journalières de la vie, comme par exemple pour les marchés et les détaillants, n'est pas sans grands inconvénients; aussi n'est-il pas avantageux d'en émettre qui représente de petites sommes (*a*).

(*a*) Smith (II, 295) dit qu'il y a des banknotes de 5 schilling (2 fl. 24 kr.), en *Angleterre*, d'un 1/2 schilling dans le comté d'*York*, et d'un schilling en *Amérique*. Il y a aussi en *Prusse* des *Cassen-Anweisungen* (qui ont remplacé les bons du trésor d'un thaler ou fr. 3-71, Ordonnance du 21 décembre 1824); mais la quantité en est si petite, qu'il n'en résulte aucun inconvénient. En *Pologne*, il y a des obligations de l'État de 5 fl. de ce pays (1 fl. 50 krtz.). Voy. § 217. — La *Suède* est le pays où l'on rencontre le moins de monnaie d'or et d'argent, tous les paiements s'y font en papier-monnaie. Les billets les plus communs sont de 8, 12, 16, 24 schill., (f. 1-91 fait un schill. banco).

§ 299.

Un papier-monnaie payable à vue, en tout temps, vaut autant que la monnaie proprement dite, c'est-à-dire qu'on peut avec 100 fl. d'un pareil papier, obtenir autant qu'avec 100 fl. en argent. Un motif tout naturel pour lequel ce papier ne peut pas chasser absolument le numéraire de la circulation, et le remplacer complètement, c'est qu'il faut toujours qu'il reste assez d'argent pour payer les billets dont on demande le remboursement. Le numéraire qui reste, ainsi que le papier-monnaie qui est dans la circulation ne peuvent pas ensemble valoir plus que tout le numéraire qui circulait avant l'introduction du papier-monnaie, sauf ce qu'on a réclamé en plus, l'extension des relations commerciales par suite du renchérissement de l'argent et de l'exportation des monnaies (§ 296). Les particuliers ou les sociétés qui se sont engagés à payer en tout temps le papier qu'ils ont émis, et qui n'ont pas de protection à attendre du gouvernement contre leurs créanciers, doivent se procurer du numéraire à tout prix, pour éviter d'être déclarés en état de faillite.

§ 300.

Si l'on ne payait le papier-monnaie qu'à certaines conditions (*a*) et dans certains cas, ou si l'on ne le remboursait pas du tout, il tomberait naturellement au-dessous du pair des monnaies. C'est ce qui ne peut pas arriver à celui des particuliers, à moins que le gouvernement ne leur permette de ne pas le rembourser et ne les dispense de remplir leurs obligations, ou que lui-même ne remplisse pas les siennes à l'égard de ses créanciers. Dans le pre-

mier cas, le *papier-monnaie* déprécié remonte au pair ou par l'effet du crédit ou par la contrainte du gouvernement; mais il perd alors son vrai caractère, change de nature et devient papier de l'État. La dépréciation du *papier-monnaie* cause d'immenses pertes aux particuliers; mais ce qui la rend si terrible, ce sont les variations fréquentes, et l'appréhension qu'elle inspire à tout le monde, de le voir tomber plus bas encore. C'est ainsi qu'elle répand l'inquiétude chez les propriétaires, et devient un obstacle à une foule d'entreprises utiles.

(*a*) Voir l'exemple des banques Écossaises. SMITH, II, 296 et suiv.

§ 301.

Un papier-monnaie qui a cessé d'être remboursable, ne se déprécie pas toujours; il peut même conserver toute sa valeur, mais cela exige plusieurs conditions, savoir :

1° Qu'on ne l'émette pas en quantité supérieure à la demande de la circulation, ou à la quantité du numéraire exporté, en supposant que le besoin en soit toujours le même;

2 Que le public ait assez de confiance dans le gouvernement, pour que la suspension momentanée du remboursement n'inspire pas de crainte pour le remboursement futur. Lorsque cette confiance est ébranlée, le *papier-monnaie* ne peut se maintenir à son ancien taux, quand même l'offre en serait moins grande que ne l'exigent les besoins de la circulation, et le prix des marchandises, de même que celui du numéraire comparé au papier, hausse lorsqu'un cours forcé ne vient pas s'y opposer (*a*).

(*a*) Des détails plus étendus sur les conséquences de la dépréciation du papier-monnaie, trouveront leur place dans la science de l'aisance nationale, car ses effets se règlent sur les mesures du gouvernement. N'omettons pas de mentionner ici l'opinion de RICARDO, qui prétend qu'il suffit, que la valeur du papier-monnaie soit aussi grande que celle du numéraire de la circulation qu'il remplace, parce que dans cet état de choses, le besoin d'argent et la demande sont toujours telles, qu'elles empêchent sa valeur de baisser ou le prix des marchandises d'augmenter. *Proposals for an economical and secure currency*, Londres, 1816, (voy. *Edimburg Review*, B. LXI. — HERMES, III, *supplém.*, p. XXIX) et *Principes*, ch. 27. Mais ceci n'est pas exact; l'expérience démontre que le papier-monnaie lors même qu'on l'émet sobrement (comme les bons du trésor de *Prusse*, dont il n'y en avait que pour 4 millions de thalers dans la circulation), se déprécie toujours beaucoup en temps de guerre. L'appréhension même de manquer de numéraire, ne fera jamais recevoir du papier-monnaie au pair, lorsqu'on ne sait pas s'il peut être remboursé; et on pourra malgré cela, se tirer d'affaire encore :

1° Vu que le numéraire qui restera encore dans la circulation se paiera plus cher;

2° Qu'on ne tardera pas à en recevoir de l'étranger;

3° Qu'enfin beaucoup d'opérations seront ajournées par l'appréhension des pertes que pourrait faire éprouver une dépréciation ultérieure du papier-monnaie.

§ 302.

La plus grande économie qu'on pourrait faire sur l'agent de la circulation, aurait lieu, si le papier-monnaie était d'un usage général (§ 298) et faisait le service du numéraire (§ 298); mais il est important de s'assurer d'abord, si pour le commerce intérieur, comme pour le commerce extérieur, on pourrait sans danger remplacer tout le numéraire par du papier-monnaie (*a*). Pour ce qui regarde le commerce extérieur, on a souvent manifesté la crainte de voir qu'un peuple qui n'aurait pas de numéraire, ne pourrait pas en temps de guerre ou dans d'autres circonstances, s'acquitter des paiements à faire à l'étranger, sans risquer de perdre les bénéfices qu'on peut souvent réaliser dans le commerce extérieur, lorsqu'on a du numéraire; mais cette appréhension n'est pas fondée, car on peut toujours se procurer du numéraire dans tous les pays, lorsqu'on a des produits à offrir en échange. Le seul inconvénient qui pourrait en résulter, serait donc un besoin subit et pressant d'or ou d'argent, qui ferait hausser la valeur de ces métaux par la concurrence des demandeurs, et forcerait de les acheter très-cher (*b*). Mais cet inconvénient toujours rare, serait peu sensible et ne contrebalancerait pas l'avantage résultant d'un accroissement du capital, avantage qui augmente pour toujours le revenu national (§ 296).

(*a*) C'est ce que prétendait déjà en 1735, l'idéaliste anglais BERKELEY.

(*b*) On fait ordinairement ces achats (opérations) au moyen de lettres de change. Voy. VON JACOB, *note sur* LOWE, *de l'état actuel de l'Angleterre*, p. 178 (traduct. allem.).

§ 303.

On ne peut méconnaître que pour ce qui concerne le commerce intérieur (§ 302), il y aurait des inconvénients à remplacer tout le numéraire de la circulation par du papier-monnaie :

1° Parce qu'il n'est pas aussi commode de payer de petites sommes avec du papier-monnaie qu'avec de l'argent (§ 298),

2° Et qu'un papier-monnaie remboursable à volonté, exige qu'on ait toujours du numéraire en réserve; son usage est moins dangereux cependant que celui d'un papier dont on ne peut pas obtenir le remboursement à volonté; c'est ce qui est aisé à démontrer, en effet :

a. Quand le papier-monnaie n'est pas remboursable, on n'a aucune garantie que le gouvernement, ou les sociétés qui l'ont émis et que l'on a

dégagées de leurs engagements, n'en lanceront pas une fort grande quantité dans la circulation; et l'expérience nous démontre qu'on a rarement resisté à cette tentation.

b. Lors même qu'on ne veut pas émettre plus de papier-monnaie qu'il n'en faut pour qu'il se maintienne à son taux, il est difficile, quand tout le numéraire a passé à l'étranger, d'éviter le danger que nous venons d'indiquer, puisqu'alors l'indice le plus certain, que le papier est au pair avec les monnaies, n'existe plus. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de connaître le rapport du papier-monnaie à l'or et à l'argent (*a*), et la valeur de ceux-ci comparée à celle d'autres produits ne permet pas bien d'apprécier, si les variations qu'ils subissent doivent être attribuées à la dépréciation du papier-monnaie, ou à la hausse des marchandises (*b*).

c. Enfin, quand le papier-monnaie se déprécie, soit par sa quantité, soit par la baisse du crédit public, c'est-à-dire lorsque toutes les marchandises renchérissent, il est difficile là où le service de la circulation se fait par le papier-monnaie seulement, de mettre des bornes à sa dépréciation et aux inconvénients qui en résultent (*c*). Le retour même à l'usage du numéraire rencontre de grandes difficultés (*d*).

(*a*) A l'époque où la banque d'*Angleterre*, était dégagée de l'obligation de rembourser ses billets, il y eut des mois entiers, voire même des années, où l'on n'entendait pas du tout parler du prix de l'or, parce qu'on n'en demandait pas. TOOKE, I, 13. Les tables du 1er volume de l'ouvrage de cet auteur (I, 65), ne contiennent aucune indication pour le prix de l'or de 1806 à 1809.

(*b*) On est dans la même incertitude pour le change, qui est nécessairement bas, pour le pays où les effets se paient en papier-monnaie déprécié. On n'est pas d'accord non plus en Angleterre, sur la part qu'ont eue d'autres causes à cette dépréciation.

(*c*) La doctrine de RICARDO (voy. *Principles*, 462) : « que le numéraire est parfait, quand il ne consiste qu'en papier, mais en papier parfaitement égal en prix à la quantité de métal fin de toutes les pièces qu'il représente », a été vigoureusement attaqué par SIMONDE, *Nouveaux principes*, II, 106, (cet auteur cite à l'appui l'exemple des canons de carton des Chinois, qui ne rendent que jusqu'au moment du danger, tous les services qu'on peut en attendre), et GANILH, *Systèmes*, I, 137. Cependant immédiatement avant ce passage, RICARDO dit, qu'on a toujours abusé de la ressource du papier-monnaie, et qu'il n'y a qu'un moyen d'en prévenir les abus, c'est d'en ordonner le remboursement en monnaie.

(*d*) En effet, lorsque le papier-monnaie hausse, par suite du remboursement qui en a été ordonné, on s'aperçoit de tous les inconvénients résultant de la rareté du numéraire (§ 274). L'*Angleterre* en a offert un exemple frappant depuis 1821. Voy. STORCH, *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg*; VIe série : *Sciences politiques*, I, 21, 1830.

B. Des banckuotes en particulier.

§ 304.

On appelle banques de circulation (*a*), des établissements qui émettent du papier-monnaie pour encourager et développer les entreprises productives; les papiers qu'elles lancent dans la circulation ont reçu le nom de *banknotes*, ou *billets de banque* (*b*). Le gouvernement et les particuliers peuvent faire des établissements de ce genre; mais la plupart ont été formés par ces derniers; leur papier-monnaie doit donc être regardé comme une espèce de papier-monnaie privé et remboursable. Le numéraire destiné aux remboursements. est fourni par ceux qui prennent part aux spéculations de la banque; pour faciliter le versement du capital, on divise celui-ci en un certain nombre de parts égales, qui constituent autant d'actions (*Antheilschiene*) à chacun de ceux qui en versent le montant; ceux-ci s'appellent *actionnaires* (*c*).

(*a*) On emploie parfois le mot *banque* dans un sens impropre, en l'appliquant à une association de plusieurs actionnaires qui font des opérations de change. C'est ainsi qu'on a donné ce nom, tantôt à des établissements de prêts, comme à la banque de *San Carlos* érigée à *Madrid* en 1782; à des sociétés d'assurances, comme à celle d'*Arnstadt*. On aura une idée nette de ce que c'est qu'une banque, par l'explication suivante, qui en limite le caractère. Une banque est un établissement où l'on dépose des capitaux en numéraire, pour garantir et faire le remboursement d'un agent de la circulation destiné à faciliter les paiements. Cela nous conduit immédiatement à la distinction des banques de circulation et des banques d'escompte, qui, sauf le caractère dont nous venons de parler et qui leur est commun, n'ont aucune ressemblance entre elles.

(*b*) Busch, *Dissertations*, (§ 283). — Hufeland, t. II, 130. — Storch, II, 352.

(*c*) L'usage des entreprises en société, si avantageuse par la répartition des bénéfices et des pertes sur un grand nombre d'intéressés, a été imité de ce qui se pratique depuis longtemps dans les exploitations de mines; il s'est introduit dans beaucoup d'autres industries. et se propage de plus en plus tous les jours.

§ 305.

L'émission des banknotes ne ferait pas faire à la nation une économie sur les frais de fabrication de l'agent de la circulation, et ne serait d'aucun avantage pour les actionnaires, si les banques devaient conserver en caisse pour les remboursements, une somme d'argent équivalente au montant de leurs billets. L'expérience nous apprend que cela n'est pas nécessaire. « La facilité qu'offrent les billets est telle, qu'il est rare qu'on en demande le remboursement (§ 296), et quand la banque a du crédit, on ne préfère l'argent à

son papier, que lorsqu'on doit payer des sommes plus petites que l'import de ses moindres billets, ou lorsqu'on doit faire des paiements en numéraire, à l'étranger (*a*). Une banque peut donc avoir deux ou trois fois autant de billets en circulation qu'elle n'a de numéraire pour les rembourser; et comme les billets aussi bien que l'argent sont propres à servir à toute espèce d'entreprises productives, la banque se voit à même d'étendre ses opérations et de multiplier ses profits, deux et trois fois autant que si elle n'employait que son capital en numéraire (*b*).

(*a*) Dans ce cas, on peut facilement échanger ses billets, même chez des particuliers.

(*b*) Une banque qui aurait 2000 actions de 500 fl. chacune, c'est-à-dire un capital d'un million de florins, et 4 millions de florins de papier en circulation, donnant un bénéfice de 4 %, se ferait un revenu de 160,000 fl. qui se réduirait à 40,000 fl., si elle n'employait que son capital en numéraire. Les actionnaires auront donc à peu près 16 % d'intérêt, ou un peu moins, déduction faite des frais d'administration, d'achat de numéraire, etc. — On comprend par là, que les actions d'une banque dont les affaires marchent bien, ne se vendent plus au taux de leur émission, mais à un taux bien supérieur et proportionné à la valeur du dividende qu'elles rapportent. Le rapport du prix des actions à leur dividende se rapproche toujours à peu près du taux de l'intérêt, mais pas tout-à-fait cependant; car l'acheteur compte, indépendamment du dividende, sur les bénéfices que l'avenir promet à son action. Ainsi les actions de la banque de Paris qui ont coûté 1200 fr. rapportaient en 1831, un dividende de 81 francs; elles étaient côtées à 1600 francs dans l'été de 1832, elles rapportaient donc à peu près 4 3/4 %.

§ 306.

Les opérations qu'une banque peut faire avec ses billets ne sont pas à vrai dire des affaires de commerce; car celles-ci offrent des chances inévitables de pertes, dont l'éventualité même pourrait ébranler son crédit. Une banque serait d'ailleurs un concurrent trop redoutable pour les particuliers. On se sert d'ordinaire de billets de banque (*a*) :

1° Pour l'escompte et le change (§ 288). Dans ces opérations on doit bien s'assurer de la solvabilité et de la garantie qu'offrent les endosseurs et le tireur ;

2° A faire des prêts sur bons gages. Un établissement dirigé par des administrateurs responsables, et qui ne doit s'exposer à aucun risque, ne peut pas prêter en se contentant d'un crédit personnel; il doit donc toujours s'assurer un gage, une hypothèque ou une caution (*b*); mais il serait imprudent, de prêter jusqu'à concurrence de toute leur valeur, sur des gages dont le prix est soumis à de fréquentes variations. Souvent aussi les banques prêtent

sur marchandises, sur lingots, sur créances sûres, telles que des actions, des effets publics (*c*).

(*a*) On a distingué les banques, selon leurs diverses opérations, en banque d'escompte, banques de prêts; mais c'est à tort, car la plupart des banques font toutes ces opérations en même temps. D'ailleurs une partie de leur numéraire sert, lorsqu'elles peuvent s'en passer pour quelque temps, à faire des prêts et à escompter; et il y a des banques (§ 317, *c.* et *m.*) qui n'en font qu'en numéraire.

(*b*) Il y a une manière particulière de prêter, appelée paiements sur comptes courants ou comptes de caisse; ces paiements se font sur lettres de change, à des particuliers connus, qui s'engagent à les rembourser avec les intérêts, à des époques déterminées; cela avait lieu dans les banques d'*Écosse* (§ 313, *c.*). — Mais les banques font aussi des paiements de ce genre, sans faire aucune avance, par exemple : lorsqu'elles permettent à des particuliers qui lui ont confié des sommes plus ou moins considérables, de tirer sur elles, ce qui est fort commode pour ceux qui demeurent loin du lieu de son établissement.

(*c*) Quelques autres opérations propres aux banques, sont plus rares et ne se font que dans certaines circonstances, elles consistent :

1° A faire des paiements en d'autres lieux, par lettres de change pour compte de particuliers;

2° A se charger des dépôts judiciaires, moyennant un léger intérêt;

3° A faire ou à entreprendre des affaires pour l'État, par exemple, à négocier des emprunts, à payer les intérêts des effets publics, moyennant remboursement, etc.

§ 307.

Une banque se trouverait dans un grand embarras, quand même elle aurait des gages ou des cautions pour tous les billets qu'elle a émis, si tous les porteurs de ceux-ci venaient en demander le remboursement en même temps; car ne pouvant pas faire face à une pareille demande, elle devrait différer ses paiements de quelque temps au moins, ce qui donnerait atteinte à son crédit. Toute banque jalouse de conserver la confiance qu'elle inspire, doit se garder soigneusement d'émettre trop de papier, et s'attacher à connaître la mesure qu'elle ne peut dépasser, sans s'exposer à devoir cesser ses opérations par suite de l'affluence subite de billets dont on peut venir demander le remboursement. Lorsqu'on remarque beaucoup de demandes de paiements à la suite d'une récente émission de billets, il est prudent de ne pas remettre immédiatement en circulation, ceux qu'on vient de rembourser, si le numéraire que l'on a en caisse ne suffit pas pour se procurer de nouveaux fonds (*a*). Fidèle à ce principe, une banque peut conserver longtemps son crédit, et faire de grands bénéfices.

(*a*) La banque d'*Angleterre* perdait souvent 2 1/2 à 3 % sur les achats de numéraire qu'elle faisait. Smith, II, 249.

Digitized by Google

§ 308.

Indépendamment de la mesure qu'il faut garder dans l'émission du *papier-monnaie,* une banque doit avoir égard sans cesse aussi au temps pour lequel elle peut prêter des sommes, sans perte, et au degré de sûreté qu'elle doit assurer au porteur de ses billets. Quand les avances qu'elle fait ne sont exigibles qu'à de longues dates, elle a le désavantage de ne pouvoir, en attendant, les employer au remboursement des billets qu'on lui présente; lorsqu'elle s'engage à payer son papier à vue, elle ne doit en général prêter qu'à des personnes qui peuvent rembourser dans de courts délais : ainsi, ce serait mal conseiller les banques, que de les engager à faire des avances pour des travaux, qui ne remboursent qu'à la longue les capitaux qu'ils absorbent, tels sont les améliorations à faire aux terres, les acquisitions de machines, les constructions, lors même qu'elles offrent une entière sûreté (*a*). Une banque qui prêterait avec moins de prudence que les capitalistes n'ont coutume de le faire, soit à des manufactures ou pour des entreprises hasardeuses, s'exposerait à la tentation d'émettre de nouveaux billets, et à des pertes qui pourraient déterminer sa ruine (*b*).

(*a*) Smith, II, 300. — Kraus, *Économie sociale*, III, 79. — Say, *Cours*, t. III, 72. — Smith a prescrit cette règle de prudence : « Une banque ne peut prêter avec sûreté à un entrepreneur qu'une somme égale au capital que celui-ci conserverait en caisse pour faire face aux demandes qu'on pourrait lui adresser, s'il n'eût pas eu le prêt de la banque ». Il ne faut pas interpréter ce conseil comme si la banque ne pouvait émettre de billets pour une somme plus élevée que les fonds qui se trouvent dans les caisses des entrepreneurs; le contraire résulte en effet, de ce que les consommateurs ont aussi des valeurs en réserve; mais ce conseil est juste en ce sens, que les banques qui le prennent pour guide, peuvent faire rentrer les capitaux qu'elles ont prêtés, dans le plus court délai possible.

(*b*) Une banque qui fait des prêts avec ses billets, transmet à ses débiteurs le crédit que la nation met en elle; mais le crédit ne peut favoriser la production qu'autant que le permet l'importance des capitaux et des débouchés. Si la banque voulait encourager les entreprises commerciales au-delà de ces bornes, en prêtant ses billets, elle ne produirait qu'une cherté factice de quelques produits, qui ne serait pas de longue durée, et qui ferait bientôt place à une dépréciation d'autant plus considérable, que l'insuccès de ses entreprises serait plus connu. C'est ce que prouvent l'histoire de l'*Ayr-banque* d'*Édimbourg* (Ayr-bank), qui périt par cette faute, après deux ans d'existence seulement (Smith, II, 274 et suiv.), et la crise en Angleterre pendant l'hiver de 1825 à 1826 (§ 313).

§ 309.

L'histoire prouve que la plupart des banques qui d'abord n'étaient que des associations de particuliers, ont fini par discréditer leurs billets, et leur ont plus ou moins donné le caractère du papier-monnaie de l'État, par suite de leurs relations avec les gouvernements. Il faut en excepter cependant les nombreuses banques de l'*Angleterre* et plusieurs de celles qu'on a récemment établies sur le continent. L'administration d'une banque est ordinairement confiée à un petit nombre d'hommes choisis parmi les actionnaires, et soumis au contrôle d'un comité plus nombreux, ou de tous les actionnaires.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT.

NOTIONS SUR L'HISTOIRE ET L'ORGANISATION DES BANQUES DE CIRCULATION.

—

§ 310.

Gênes. La première banque de ce genre fut celle de *St-Georges*. On ne connaît pas bien l'époque de son établissement (*a*); elle semble avoir eu des relations fréquentes avec le gouvernement, car elle percevait d'importantes contributions pour les avances qu'elle lui avait faites. Obligée en 1740 de suspendre ses paiements, par suite des prêts énormes qu'elle avait faits au pouvoir, pour le tirer de la gêne où l'avait mis la guerre, elle parvint cependant à recouvrer son crédit. Elle tomba enfin pendant les guerres de la révolution française, et fut supprimée en 1808.

(*a*) C'est à tort qu'on a fixé à l'année 1407 l'époque où elle reçut une organisation complète. Voy. Hufeland, II, 153. — Marperger, *Histoire des banques*, p. 216. — Noback, *Manuel des opérations d'escompte, de change*, etc., II, 1062.

§ 311.

Grande Bretagne. La banque d'Angleterre (*Bank of England*) fut établie à Londres en 1694 (*a*). Elle prêta aussitôt après son érection, une somme de 1,200,000 liv. st. au gouvernement, à raison de 8 %, en récompense d'un privilége de banque, qu'elle reçut pour 13 ans, privilége qui en 1708 devint si exclusif, qu'il fit défendre l'érection en Angleterre, de banques qui auraient plus de 6 actionnaires (*b*). Le gouvernement renouvela plusieurs fois encore son privilége, et exigea chaque fois de nouveaux emprunts, de sorte que les créances de la banque d'Angleterre s'élèvent aujourd'hui à 14,686,000 livres sterling. Cette somme est la propriété des actionnaires (*Bank-Stock*). Leur dividende était en 1730 et 31, de 11 1/2 %; de 1807 à 23, de 10 %; de 1824-26, de 8 %. Ses billets étaient au commencement de 10 livres sterling; depuis 1777 il y en eut de 5 livres sterling, et depuis 1797, il y en a de deux, et même d'une livre (*c*).

(*a*) Steuart, II, 230, *Traduct. de Hambourg*. — Smith, II, 248-289. — Hufe-

LAND, II, 143. — JOHN PRINCE SMITH, *Principes de la Science des monnaies*, p. 151. — COHEN, *Compendium of finance*, p. 250, Londres, 1822. — *Encyclodedia americana*, Philad., 1829, I, 544.

(*b*) Les actionnaires de la banque renoncèrent à ce privilége en 1826, en se le réservant toutefois dans un rayon de 65 milles anglais; malgré cette rénonciation, il ne se forma cependant que fort peu de grandes banques de particuliers.

(*c*) D'après un acte du parlement de 1826, il fut défendu d'émettre, à dater du 10 octobre de la même année, des billets d'une valeur moins forte que 5 livres sterling.

§ 312.

Les opérations de la banque d'Angleterre consistent :

1° A escompter des lettres de change (*a*);

2° A faire le commerce d'or et d'argent, pour pouvoir effectuer ses remboursements;

3° A faire des paiements sur comptes courants, et depuis 1823 des prêts sur hypothèques;

4° A se charger de toutes sortes de paiements et d'affaires pour le gouvernement, qui lui avance tous les ans le montant de plusieurs impôts, en échange desquels il reçoit de la banque des bons de l'échiquier (*exchequer-bills*) portant intérêt (*b*). L'événement le plus important dans l'histoire de cette banque, est le bill du Parlement du 23 mai 1797, (37e *année du règne de* GEORGES III, chap. 45), qui la dispensa de rembourser ses billets (*bank-restriction*). Cette faculté lui fut continuée par 8 bills des parlements subséquents, et ce n'est qu'en 1819 qu'il lui fut enjoint (par le *Peel's bill*) de les payer d'abord sous certaines restrictions; mais tous à dater de 1821, sans aucune condition. Cette suspension des paiements pendant 23 ans, n'eut pas en Angleterre d'aussi fâcheuses conséquences qu'on pourrait le croire, parce que des mesures du même genre furent prises dans d'autres pays, que la banque usa modérément du droit exorbitant qu'on lui avait accordé, et qu'elle trouva un appui dans l'immense crédit du gouvernement Anglais (*c*). Les billets (*notes*) qu'elle a aujourd'hui en circulation, s'élèvent à une somme de 19 à 20 millions sterling. Les remboursements de la banque et la diminution considérable de ses banknotes produisirent une baisse si prompte et si considérable du prix des marchandises en Angleterre, qu'il en résulta de grandes pertes pour les entrepreneurs et surtout pour les fermiers (*d*).

(*a*) Autrefois à 60 jours de date, aujourd'hui et depuis peu, jusqu'à 95 jours.

(*b*) Il ne faut point confondre ces avances annuelles avec la dette ordinaire de l'État envers la banque (§ 311). Indépendamment des intérêts de ces deux sommes, la banque reçoit environ 260,000 liv. sterling de provision, du gouvernement, et

possède, terme moyen, 4,000,000 appartenant au gouvernement, et dont elle tire parti sans lui payer d'intérêt.

(c) Le droit de suspendre ses paiements lui fut accordé à l'époque où la somme totale de ses notes s'élevait à 8,640,000 liv., et son numéraire en caisse à 1/7 de cette somme seulement. Ces notes (*billets*) furent acceptées par le gouvernement pour le paiement des impôts, et formèrent depuis lors l'agent principal de la circulation en *Angleterre*. Leur montant n'a jamais dépassé 30,099,908 liv. st., (26 août 1817); en 1819 il n'était plus que de 25 millions de livres.

On a vivement débattu la question de savoir, si pendant ce temps, ces notes ont été réellement dépréciées; mais on peut y répondre affirmativement, tant à cause du cours peu élevé du change, qu'à cause de l'élévation du prix des lingots comparé à celui des notes.

L'once d'or de guinée (11/22 fin) valait, (Tooke, I, 65) :

En 1797. . . .	3	liv.	17 1/2	schillg.
1810. . . .	4	»	5	»
1813. . . .	5	»	10	»

d'où résulte une dépréciation de 30 °/₀, pour les notes, pendant les dernières années. Le montant des notes s'élevait en 1813, à 24 millions de livres sterling, et pour cette somme on ne pouvait acheter que pour 18,800,000 livres en 1797. Comme il n'y avait en 1797 que 8,640,000 liv. de notes dans la circulation, il devait nécessairement y avoir encore 10,000,000 liv. en numéraire pour suffire aux besoins de la circulation, dont le service se faisait en 1813 avec des notes, (en supposant qu'il n'y eût pas de différence entre celles-ci et les notes des banques particulières). Tooke estime de 12-15 millions le numéraire exporté de l'Angleterre, depuis le bill de suspension. En 1821 le prix des métaux précieux s'était rétabli de lui-même. Il est remarquable que pendant le temps de la suspension des paiements, les monnaies ne s'élevèrent qu'à 5-6 °/₀ au-dessus de la valeur des billets de la banque. Cette disproportion entre le taux des lingots et celui des monnaies, produisit le même effet qu'un cours forcé, elle fit sortir ces dernières de la circulation; mais loin d'être le résultat d'une disposition légale, ce fut le fruit du patriotisme de la nation et de cette circonstance qu'il y avait encore des monnaies usées ou rognées dans la circulation. Quant à la hausse de 30 °/₀ et même de 40 °/₀ que subirent certains produits, il faut en rechercher la cause ailleurs. Voy. Lauderdale, *The depreciation of the paper-currency of Great-Britain proved*. Londres, 1812; et Furtner, *Considerations of the state of currency*, 1813; extrait de ces écrits dans *Farmer's magazine*, 1814, xv, 63. — Storch, iv, *note* 16, p. 121, et Rau, *note* 162, iii, p. 466. — *Progrès de l'Angleterre dans l'Économie politique*, 65. Leipzig, 1817. — Lowe, (*de l'Angleterre, dans son état actuel*, 141), pense que la baisse produite par la suspension des paiements ne fut que de 15 °/₀, et que l'émission excessive de billets (*overissue*) qui eut lieu plus tard, ne fut pas la cause mais l'effet de leur dépréciation. Voy. note de Von Jacob, p. 164. — Th. Smith conteste cette dépréciation, p. 60. — Tooke, tout le premier volume. — *Quarterly Review*, avril 1819, p. 451.

(*d*) Les propriétaires fonciers qui étaient obérés perdirent infiniment aussi. § 304 (*d*) et *Quarterly Review*, déjà citée.

§ 313.

Banques privées en Angleterre et en Irlande. Le nombre en est fort grand, mais très-variable, car il en croule, et il s'en établit de nouvelles à chaque instant (*a*). Elles avaient l'habitude d'augmenter leurs billets, dans les moments où de nouveaux débouchés s'ouvrant à l'industrie, faisaient hausser ses produits et augmentaient la demande d'agents de la circulation; mais comme les spéculations de ce genre poussent d'habitude aux excès, il en résultait un encombrement sur tous les marchés, encombrement qui, si toutefois d'autres causes n'avaient déjà produit le même effet, faisait considérablement baisser les prix. Dans de pareilles circonstances les banques qui n'avaient pas eu assez de prudence ou celles qui n'étaient pas soutenues par un assez grand nombre d'actionnaires, suspendaient leurs opérations; on a vu jusqu'à trois fois ces crises se renouveler dans notre siècle (*b*). Les banques d'Écosse sont en général plus prudentes; elles prêtent, et empruntent aussi des sommes aux capitalistes, et encouragent souvent la production en faisant les fonctions de caisses d'épargne et de prêt, mais elles exigent des garanties qui leur donnent pleine sécurité (*c*).

	Banques.		Années.
(*a*) Il y en avait. . . .	353	en	1797
	386	»	1800
	721	»	1810
	642	»	1816

(*b*) La baisse étonnante des prix en 1810-11, fit crouler dans les 3 années de 1810-12, 47 banques, et occasionna 7,042 faillites, (il n'y en avait eu que 4177 de 1807-09). La même cause produisit la ruine de 92 banques de 1814 à 1815, et dans les 3 années de 1814 à 16, 6527 banqueroutes (Tooke, I, 92). — On remarqua encore le même effet, pendant l'hiver de 1825-26. L'émission annuelle de billets des banques de particuliers ne s'élevait, terme moyen de 1820-23, qu'à 4,176,000 liv. sterling; mais quand, par suite d'un grand nombre d'entreprises hasardeuses, on eut provoqué une hausse factice des salaires, elle s'éleva, en 1824, à 6,724,000 liv. sterl. et en 1825 à 8,755,000 liv. sterl. On estimait la somme de tous leurs billets réunis de 20 à 25 millions. Mais la réaction inévitable qui se fit sentir dans une stagnation pénible du commerce, fit tomber beaucoup de banques et un bien plus grand nombre encore aurait éprouvé le même sort, si la banque d'Angleterre ne les eût soutenues. Pour éviter le retour de pareils désastres, on défendit en 1826, l'émission de billets d'une valeur de 2 liv. sterling et au-dessous; en 1830 il n'y avait plus que pour 9 millions liv. sterling de billets dans la circulation. Les atteintes qu'éprouve le crédit produisent un effet bien plus funeste dans les pays où le papier-monnaie

est à peu près le seul agent de la circulation, que dans ceux où il y a beaucoup de monnaies, quoique cependant dans ces derniers la stagnation du commerce entraîne aussi toujours de nombreuses banqueroutes.

(c) L'Écosse a 32 banques, ayant 101 succursales dans différents districts, et des relations suivies avec des banques d'autres pays, ensemble 133. Leurs billets jouissent d'un si grand crédit qu'on en demande rarement le remboursement, et, comme l'a dit un agent de la banque lui-même, Glasgow n'a besoin que de 1000 liv. sterl. par an, pour les remboursements. Ces sociétés-banques ont beaucoup d'actionnaires qui déposent un capital en obligations, droits hypothécaires, etc., pour couvrir les sinistres éventuels. Elles rendent publiquement leurs comptes tous les ans. Les banques anglaises ont en général peu d'actionnaires, et n'offrent pas pour les porteurs de leurs billets, la même sûreté que celles d'Écosse; aussi leur crédit est-il souvent ébranlé. Comme les banques Écossaises ne peuvent pas étendre leurs émissions de billets à volonté, (la circulation n'en a pas besoin), elles acceptent tout le numéraire dont les propriétaires ne savent pas tirer parti eux-mêmes, et le prêtent à 1 % de plus qu'elles n'en donnent. On évaluait en 1826, les sommes confiées de la sorte aux banques Écossaises, à 20 millions sterling. Ces établissements exigent des emprunteurs deux bonnes cautions, ne leur confient des capitaux que pour des travaux productifs, et ont sans cesse l'œil ouvert sur l'état de leur fortune pour se garantir de pertes. Leurs opérations mêmes facilitent cette surveillance, car les débiteurs tirent fréquemment sur les banques, et les remboursent aussi au fur et à mesure. On facilite ainsi l'emploi avantageux des capitaux, et on encourage la production. Ad. Smith, II, 39.— *Quarterly Riview*, mars 1820, p. 476; octobre 1830, p. 343.

§ 314.

France. La banque fondée par l'écossais J. Law (en 1716), reprise par le gouvernement en 1719, et qui tomba en 1720, a donné un exemple à jamais mémorable des suites funestes qui résultent de l'usage immodéré du crédit, et de l'ignorance de sa nature (*a*). Le crédit public reçut en *France* une si terrible secousse par le système de Law, que ce n'est qu'en 1776, qu'il put s'y établir une nouvelle banque: ce fut la caisse d'escompte de *Paris*, qui plus tard employa ses billets à faire des prêts au gouvernement, et cessa d'exister en 1789, époque à laquelle ces emprunts furent remboursés en assignats, qu'on venait de créer nouvellement (*b*). La banque actuelle de France fut érigée en 1800, avec 30,000 actions de 1000 fr. chacune; on en porta le nombre à 45,000 en 1803 et plus tard on voulut l'élever à 90,000; mais cette tentative ne réussit pas, car le chiffre s'arrêta à 67,900. La banque escompte des lettres de change (*c*), fait des prêts sur comptes courants (*d*), prête à 1 % sur dépôts de lingots (*e*), fait des avances au gouvernement sur bons royaux, à comptes courants, et lui rend d'autres services encore. C'est

ainsi par exemple, que depuis 1820, elle se charge de la refonte des anciennes monnaies (*f*).

(*a*) On évaluait à cette époque le numéraire de la *France* à 1200 millions de liv., ce qui à raison de 60 livres par marc de Troyes, équivaut à 302 millions de florins. L'erreur alla si loin qu'on crut pouvoir lancer dans la circulation, concurremment avec le numéraire qui y était déjà, des billets pour une somme de valeurs égale à celui-ci, et qu'on s'imagina que le crédit pouvait encore s'étendre davantage. Le papier-monnaie qu'on émit à cette époque s'éleva à 2,233,083,390 livres. Pour le faire employer, on érigea sur les chances les plus incertaines de succès, une *Compagnie d'Occident*, par actions, pour faire le commerce des Indes; cette compagnie entreprit plus tard d'autres opérations sans avoir ouvert ses relations avec la Louisiane, comme elle se l'était proposé; elle émit 624,000 actions dont 200,000 furent prises par des particuliers; leur valeur, par suite d'une hausse factice et de l'engouement général de la nation, s'éleva à 10,000 liv., tandis qu'elles ne se vendaient à leur origine que 500 liv., en effets publics très-dépréciés. La hausse de ces actions enrichit beaucoup de personnes, dont la demande fit monter le prix comparé au papier, de tous les produits, des maisons et des terres, à 2 et 3 fois leur ancien taux. Quoiqu'à la fin les actions aient été converties en obligations de l'État donnant 2-3 %, la crise inouie qu'elles avaient causée ruina un grand nombre de familles, et anéantit pour longtemps la confiance. Voy. STEUART, II, 244-296. — STORCH, IV, 130. — Voy. aussi *Histoire du système des Finances sous la minorité de Louis* XV. La Haye, 1839, 5 et 6 vol.

(*b*) Voy. STORCH, IV, 151. — GANILH, *des Systèmes*, II, 90.

(*c*) Mais seulement sur 3 signatures et pas au-dessous de 500 fr. qui est l'import de ses moindres billets. Aussi a-t-on souvent exprimé le vœu de voir établir des caisses d'escompte pour le petit commerce.

(*d*) C'est en quoi elle rend un grand service à la circulation. Ses registres de comptes courants contiennent de 70 à 80 mille numéros et la somme des rentrées et des dépenses qu'elle faisait de ce chef s'élevait de 1829 à 32, à 2,941 millions de francs.

(*e*) Le but de cette mesure est d'encourager le commerce de lingots. Mais les opérations de ce genre ont considérablement diminué.

(*f*) Depuis les embarras que la banque a éprouvés (en 1805 et 1814), elle a redoublé de prudence. Ses opérations sont nécessairement limitées parce que ses billets sont fort peu demandés hors de *Paris*, par suite du souvenir de l'abus qu'on fit du papier-monnaie pendant la révolution. Ses trois succursales à *Lyon*, *Bordeaux* et *Rouen*, n'ont pas donné de grands résultats. Il est évident que le capital de la Banque de *France* est trop grand, vu la réduction notable de ses escomptes dans ces dernières années. Elle a presque toujours plus de numéraire en caisse, que de billets en circulation.

Digitized by Google

	Billets.			Numéraire en caisse.		
1828	Maximum	210	millions de fr.	Maximum	240	millions de fr.
1829	»	186 à 212	»	»	162 à 206	»
1832	»	181 à 253	»	»	217 à 281	»

Résultats de sa gestion pendant les 10 dernières années, extrait du compte annuel de ses gouverneurs.

ANNÉES.	DIVID. ANN.	TOTAL des BILLETS ESCOMPTÉS.	TOTAL DES RECETTES, DÉPENSES, CHANGES, ETC.
1823	81,50	320 mill. fr.	9125 millions fr.
1824	92	489	9464
1825	98	658	8232
1826	91,5	688	6909
1827	74	656	6410
1828	111	407	6777
1829	64	434	7214
1830	73	617	5506
1831	81	222	4493
1832	71	150	4171

Dans l'évaluation de ses opérations nous n'avons pas compris les paiements énoncés plus haut (*d*), dont il n'est pas fait mention dans les comptes des dernières années; le nombre de ses actionnaires s'élève aujourd'hui à 3,827.

§ 315.

Autriche. La banque de *Vienne*, en tant qu'elle a été une banque de circulation (*a*), fut établie en 1762, et marcha régulièrement jusque vers la fin du 18e siècle. En 1797, elle fut dégagée de l'obligation de rembourser ses billets (*b*), et à cette époque aussi, elle en émit une prodigieuse quantité; le gouvernement crut pouvoir tirer parti de cette mesure pour couvrir les grandes dépenses de la guerre qu'il avait à soutenir. Elle émit même des billets de la valeur d'un fl.; mais à compter de 1805, ses billets baissèrent considérablement comparativement à l'argent, et la guerre de 1809 accéléra leur dépréciation et le renchérissement de tous les produits. Le mal fut à son comble en 1811; au mois de janvier de cette année le cours s'élevait à 1300 environ, (c'est-à-dire qu'une somme d'argent de 1300 florins en papier, ne valait que 100 florins en argent). La valeur des billets émis s'élevait à cette époque à 1,660 millions de flor. Ces billets qui étaient devenus papier-monnaie de l'État, furent par suite de l'ordonnance du 20 février 1811, échangés contre un autre papier, dit *billets de remboursement* (*valeur de Vienne*), au moyen desquels le gouvernement donna 100 florins en paiement de 500 florins en billets.

Ces billets de remboursement restèrent toujours au-dessous du numéraire, et baissèrent encore davantage pendant la campagne de 1813-14 (*c*).

(*a*) Hufeland, II, 172. — Storch, IV, 187.

(*b*) On déclara en effet que les remboursements n'auraient pas lieu pour des sommes de plus de 25 florins à la fois, ce qui peut être regardé comme une véritable suspension de paiements. André, *Neueste Zahlenstatistik*, I, 233.

(*c*) Le cours des valeurs de *Vienne* était à 272, le 7 mars 1815, à 297, le 8 mars lorsqu'on apprit le retour de Napoléon de *l'île d'Elbe*, enfin à 398 le 10 mai; ce qui, vu que ces billets de remboursement représentaient 5 fois la valeur des billets de banque, équivalait à 1990 pour les derniers; en 1816 il était à 322, il se maintient régulièrement maintenant à 250. On évaluait le numéraire de la circulation en *Autriche*, avant l'émission du papier-monnaie, à 250-300 millions de flor. La valeur du papier-monnaie s'élevait en 1815, à 650 millions environ, qui comptés au taux de 350, faisaient 185 millions, il devrait y avoir encore, si rien n'est changé, de 65 à 115 millions de florins de numéraire dans la circulation. Cohen, *Compendium of finance*, p. 67.

§ 316.

La banque nationale actuelle d'*Autriche* fut établie à *Vienne* en 1816 (*a*). Ce n'était d'abord qu'un établissement fondé par des particuliers au moyen d'actions de 1000 fl., valeur de Vienne, dont on versait immédiatement 1/10 (*b*). Le nombre des actionnaires n'a pas dépassé 50,621. Les billets sont de 5, 10, 25, 50, 100, 500, et 1000 florins. Comme on les reçoit dans les caisses de l'État et qu'on les rembourse dans beaucoup de maisons de banque, leur valeur ne peut pas baisser. Les opérations de cette banque consistent : 1° à faire des escomptes ; 2° à faire des prêts sur dépôts de lingots, titres sûrs et dignes de confiance ; 3° à payer les billets de remboursement, pour compte du gouvernement qui lui donne en échange des obligations portant intérêt, qu'il amortit en les remboursant (*c*). Elle a des succursales à *Prague, Brunn, Ofen, Lemberg, Linz, Grœts, Trieste* et *Milan*.

(*a*) Voir ses statuts dans Bleibtreu, *Science du commerce*, p. 537.

(*b*) En comptant les 1000 florins, valeur de Vienne, au cours de 200, auquel le gouvernement rembourse les actionnaires, la valeur d'une action est

En argent.	100 florins.
En valeur de Vienne réduite en monnaie	500
Total.	600 florins.

Le gouvernement donna pour les valeurs remboursées en billets de remboursement, des obligations rapportant 2 1/2 %, ce qui donne pour toutes les actions, s'élevant à 50,621,000 florins, valeur de Vienne, un intérêt de 1,265,635 florins de revenu. Mais le capital portant intérêt s'est tellement accru par la réserve prélevée sur le revenu, que les intérêts en montent actuellement à 2 1/2 millions de florins.

(c) Notice sur ces dernières opérations.

	SOMME ESCOMPTÉE.	TOTAL DES PRÊTS.	DIVIDENDES.	TOTAL DES DÉPENSES ET DU REVENU.
1819	23,976,605 fl.	39,170,500 fl.	38	» millions.
1822	16,505,974	31,055,600	59	379 »
1823	37,500,000	31,000,000	59	» »
1824	25,858,844	44,799,500	64 fl. 11 krtz.	548 »
1825	63,919,285	42,041,200	64 fl.	689 »
1829	91,907,375	»	63	1113 »
1831	»	»	70	1202 »

Les sommes payées par la banque, jusqu'au 31 décembre 1829, pour compte du gouvernement et pour rembourser les anciens billets (papier-monnaie), s'élève à 394 millions de florins. Le cours des actions était au 4 avril 1833, 1216 florins. Tous les paiements se font en florins de 20 au marc d'argent.

§ 317.

L'histoire des banques de *Copenhague* (*a*), de *Stockholm* (*b*), de *St-Pétersbourg* (*c*) vient confirmer les principes que nous avons émis antérieurement (§ 304); ces établissements ne surent pas non plus se garantir de cette émission abondante qui fait tomber la valeur des billets, augmente le prix de toutes les marchandises, et produit à la suite les conséquences les plus fâcheuses pour le commerce. Le sbanques de l'*Amérique du Nord* ont beaucoup de ressemblance avec celles d'*Angleterre* (*d*). Les banques de *Naples* et de *Rome* sont en même temps des bureaux de prêts et ont une organisation toute spéciale et différente de celle des autres banques (*e*). Dans ces dernières années on a établi des banques d'escompte et de circulation à *Rio-Janeiro* (*f*), à *Amsterdam* en 1814 (*g*), à *Christiania* en 1816 (*h*), aux *États-Unis* d'*Amérique* en 1816 (*i*), à *Lisbonne* en 1821 (*k*), à *Bruxelles* en 1823 (*l*), à *Stettin* en 1824 (*die pommerische ritterschaftliche*) (*m*) et à *Varsovie* en 1828 (*n*).

(*a*) Celle qui y fut établie en 1668, n'était qu'une maison de prêt qui faisait en quelque sorte les opérations d'une banque de circulation. Ce ne fut qu'en 1738 qu'elle émit des billets (*Transportzettel*). En 1738 elle commença à faire des prêts sur hypothèques, et sur dépôt de fer, mais en si grand nombre, qu'insensiblement ses billets s'élevèrent à une valeur de 600 millions de thalers de cuivre, et que ceux qui n'étaient payables qu'en monnaie de cuivre, perdirent infiniment de leur valeur contre la monnaie d'argent. En 1762, 27 thalers de cuivre ne valaient qu'un thaler de banque de *Hambourg*, tandis qu'en 1738, le thaler de *Hambourg* ne valait que 9 thalers de cuivre ou en billets de banque. Ici aussi les suites ordinaires d'une dépréciation du papier-monnaie ne tardèrent pas à se faire sentir dans l'économie na-

tionale. En 1776 le gouvernement ordonna l'échange des billets de la banque (*Transportzettel*) contre de nouveaux billets ou banknotes payables en reichsthaler species, évalués à 18 thalers anciens de cuivre, ou thalers en papier. Mais ces nouveaux billets ne se maintinrent pas au cours du numéraire, et la banque ne les remboursa pas. Leur rapport à l'argent est très-variable, ainsi que leur cours sur l'étranger. Le reichsthaler d'argent de 48 schilling valait en 1824, 130 schillings en papier; en 1829, 128 seulement; et en 1832, 142 environ, à peu près quatre fois sa valeur.

(*b*) L'établissement de la banque d'escompte et de prêts de *Copenhague* remonte à 1736. En 1760 elle porta le nombre de ses actions de 100 thalers de 5000 à 6000. En 1759 elle obtint le privilége de battre monnaie et celui de ne pas rembourser les billets de plus de 10 thalers. Elle émit des billets d'un thalers et en porta la valeur à 11 millions (23 millions de flor.). En 1773 le gouvernement en prit la direction. La dépréciation des billets commença à l'époque où il y en avait pour 16 millions dans la circulation, et où le numéraire sortit du pays. D'après le cours du change sur *Hambourg* en 1789, ces billets étaient tombés à 30 °/₀ au-dessous du pair. En 1791 l'ancienne banque fut supprimée, et remplacée par une nouvelle, dite SPECIES BANK DANOISE et NORWÉGIENNE (*daenische und norwegische Speciesbank*) ayant 6000 actions de 100 thalers species chacune, (1033 fl.). Les billets de cette dernière étaient payables en argent ou en anciens billets, comptés au cours du jour. Ses opérations consistaient à faire des prêts sur gages, et on y ajouta les escomptes. Cependant ces nouveaux billets ne se maintinrent pas au pair, et la monnaie disparut à mesure qu'ils se dépréciérent, au point qu'on les achetait pour 24 et même pour 8 schillings (96 sch. = 1 th.). Leur dépréciation fut à la fin vraiment prodigieuse. En 1813 on résolut de créer une nouvelle banque de l'État (*Reichsbank*) dont les billets devaient à l'avenir être le seul papier-monnaie du pays, et ne pas s'élever à plus de 46 millions de reichsthaler (18 1/2 au marc fin de Cologne, par conséquent 59,675,000 fl.). On destina 27 millions de ses billets au remboursement des anciens, à un cours moins élevé que celui de leur émission (à 5/48). Au bout de quelques années les billets se remirent au pair avec les monnaies. La manière dont on forma le capital de cette banque mérite notre attention. Voici comment on s'y prit : on demanda à tous les propriétaires de biens-fonds, 6 °/₀ du prix moyen de leurs propriétés, (c'était par conséquent un impôt territorial extraordinaire), dont on leur promit 6 1/2 °/₀ d'intérêt jusqu'au remboursement; c'était, il faut le reconnaître fort onéreux pour les propriétaires. En 1818 cet établissement qui jusque-là avait été banque de l'État devint une banque de particuliers (*Nationalbank*) dont les actionnaires furent tous les propriétaires qui avaient versé au moins 100 thalers, à la demande qui leur en avait été faite, et qui consentaient à verser de nouveau pareille somme. C'est le seul exemple d'une banque formée par des moyens de contrainte. En 1822 elle avait en circulation 21 1/3 millions de thalers en billets; elle en a maintenant pour 18 millions à peu près, dont le cours n'est que de quelques °/₀ au-dessous du pair.

La banque (*Schleswig-Holsteinische Speciesbank*) établie à *Altona* en 1788, pour faire des escomptes, changes et prêts, se maintint parfaitement; supprimée en

1813, ses billets furent déclarés remboursables au pair, en billets de la banque de *Copenhague*. Voy. Busch, *Collection de ses écrits sur les banques et le numéraire*, p. 426. — Boss, *Zeiten*, mai et juin 1813. —Storch, III, 193, et *note* 172 de Rau.

(c) La banque (*Assignatenbank*) de *St-Pétersbourg* érigée en 1768 était un établissement du gouvernement; ses billets n'étaient remboursables qu'en monnaie de cuivre, ce qui entravait singulièrement leur circulation, tant à cause des grandes variations du prix du cuivre, que des difficultés inséparables du transport, du paiement de grandes sommes et des peines sévères prononcées contre ceux qui fonderaient ou exporteraient cette monnaie. Cependant ses assignats furent constamment assez près du pair jusqu'en 1786, époque où l'on ajouta à la banque un établissement de prêt, qui donnait de l'argent sur hypothèque, et où la guerre donna lieu à une grande émission de papier-monnaie; la hausse du prix de tous les produits en assignats, et les malheurs qu'elle répand à sa suite sur une partie du peuple, l'exportation du numéraire, un bouleversement général de toutes les affaires, tels sont les effets qui, ici aussi, ne tardèrent pas à se manifester. La dépréciation des assignats (*Papierrubel*) ne fut pas toujours en raison de l'accroissement de leur nombre, c'est-à-dire que le papier-monnaie déprécié ne représenta pas toujours une valeur équivalente en argent. Ceci résulte de l'exportation continuelle du numéraire.

	SOMME DES ASSIGNATS.	LEUR COURS.	LEUR VALEUR EN ARGENT D'APRÈS LE COURS.
1791-92	94,800,000 roubles.	80	75,640,000 roubles.
1794-96	105,700,000 »	70	73,990,000 »
1807-09	464,300,000 »	55 1/5	256,912,000 »
1810	577,000,000 »	33 1/3	199,333,000 »
1817	836,000,000 »	25 1/5	210,672,000 »
1824	595,776,008 »	25 1/2	151,922,882 »

En 1825, leur cours s'éleva à 26 3/4 (c'est-à-dire à 374 papier-rubel pour 100 rubel, en argent). Récemment la banque s'est divisée en 3 sections, savoir :

1. La banque d'assignats (*Assignatenbank*), chargée d'échanger les assignats contre des obligations portant intérêt, et d'échanger aussi les anciens assignats contre de nouveaux; il est à remarquer que dans cette conversion, de la somme totale de 836 millions à laquelle s'étaient élevés les assignats, il y en eut 12,287,000 dont on ne demanda pas le remboursement, et qui étaient par conséquent perdus; mais en revanche on présenta pour 6,857,000 de roubles d'assignats contrefaits. Les assignats en circulation s'élèvent depuis 1825, à 595 millions de roubles.

2. La banque de prêts, qui fait des avances sur hypothèques et se charge du placement des capitaux de l'État et des particuliers. Au 1er janvier 1831 elle avait reçu pour cette fin pour 275 millions de roubles en assignats; son capital était de 17,781,000 roubles en assignats et 533,000 roubles en argent.

3. Une banque de commerce pour escompter des lettres de change et faire des

paiements sur places par lettres de change. Son capital est de 30 millions de roubles; elle escompta en 1830 pour 72 millions, et fit des paiements en différents lieux pour 56 millions de roubles.

STORCH, IV, 128, *not.* 174. — COHEN, *Compendium of finance*, p. 135. *Avis du Ministre des finances*, en date du 25 août 1831.

(*d*) En 1828 on comptait aux *États-Unis*, 271 banques de ce genre, dont 14 étaient sur le point de cesser leurs opérations; 58 ne pouvaient maintenir leurs billets au pair; cependant la plupart ne perdaient sur ces billets que de 1/2 à 2 % contre de l'argent. Les autres étaient en bon état. NOBACK, *Traité*, 213.

(*e*) Ces banques n'émettent pas plus de billets qu'elles ne reçoivent d'argent, elles paient à celui qui leur fait un dépôt en numéraire, une égale somme en papier, mais qui ne donne pas d'intérêts, tandis qu'elles se servent de ces sommes pour faire des prêts, moyennant intérêt. Les particuliers demandent leurs billets tant à cause de la facilité qu'ils offrent pour les grands paiements que parce que les lois ordonnent qu'on les reçoive. Les 7 banques de *Naples* ont des billets (*Fedi di credito*) en circulation, qui accusent le versement des sommes d'argent qu'ils valent, et en promettent le remboursement à vue; mais comme les lettres de change, ces billets ne peuvent être transmis que par un endossement qui doit être transcrit sur les registres de la banque. Les billets (*cedole*) *del Banco di Spirito Santo*, et du mont de piété à *Rome*, se transmettent sans endossement; mais ceux d'une grande valeur ne sont remboursables qu'au moyen de 95 % en billets d'une moindre valeur et 5 % en numéraire seulement; aussi leur cours a un peu baissé. La banque des *Deux-Siciles*, établie en 1808, et la banque nationale de *Naples*, qui remonte à 1827, ne sont que des établissements de prêts. Voy. GERHARD, *Algemeiner Contorist*, I, art. *Napoli et Roma*. — STORCH, IV, 118.

(*f*) Confirmée par le roi depuis 1808, comme *Banco do Brasil*; c'est en même temps un établissement de prêts et d'assurances. Son origine est antérieure de quelques années, à sa confirmation. Elle fit un tel abus de son crédit qu'elle ne put maintenir ses billets au pair et qu'elle chassa tout le numéraire hors du pays; l'or avait haussé de 250 % contre le papier. Le cours sur *Londres* de 1832 (à 34 pence sterl. pour mille reis, le pair à 51), démontre que l'or était toujours en hausse de 150 %. Voy. SPIX et MARTIUS, *Voyages au Brésil*, I, 130. — *Revue Encyclopédique*, octobre 1829, p. 206. — NOBACK, *Traité*, II, 1221.

(*g*) Établie en 1814 : capital de 5 millions de florins divisé en actions (de 1000 fl.), dont le roi prit 500; en 1819 son capital fut doublé. Ses opérations consistent : 1° à escompter, 2° à prêter sur gages, 3° à faire le commerce de lingots et de monnaies étrangères, 4° à battre monnaie pour l'État. Ses billets sont de 25 à 100 fl. Voy. COHEN, *Compendium*, p. 58.

(*h*) La banque de *Norwége* avait 20,000 actions de 200 th. species (516 fl.) chacune. Mais on n'en plaça que 2791. Le cours de ses billets contre de l'argent est de 137.

(*j*) L'ancienne banque qui s'étendait à tous les états de l'Union (sauf les banques provinciales) fut établie en 1791, pour 20 ans, avec un capital de 20 millions de

dollars (50 millions de fl.). Elle cessa ses opérations en 1811. La nouvelle banque établie en 1816, pour 20 ans aussi, avait un capital de 35 millions de dollars, divisé en actions de 100 dollars; le gouvernement prit 70,000 actions. Elle faisait des escomptes, prêtait sur gages, et faisait le commerce de lingots et de monnaies, ne pouvait émettre que pour 35 millions en billets, au-delà des sommes qu'elle avait reçues, (ainsi pas au-delà de 70 millions de billets), et l'État ne pouvait lui emprunter plus de 500,000 dollars. En 1821 elle donnait 3 1/4 °/₀ de dividende. Au premier août 1831, son revenu était de 2,935,000 dollars, son capital en numéraire de 11 1/2 millions, et en papier de 22,300,000 billets en circulation; elle avait fait pour 42,400.000 doll. de prêts, et comptait 23 succursales. Voy. Cohen, p. 181, 182. *Documents*, p. 155. *American Almanach for* 1832, p. 131.

(*k*) Elle a été établie pour 20 ans, principalement pour retirer de la circulation le papier-monnaie; elle prête, escompte, et reçoit des dépôts. Son capital est de 10,000 actions, de 500,000 reis chacune (1391 fl.), dont une moitié doit être versée en argent, et dont l'autre peut l'être en papier-monnaie. D'après ses statuts elle a prêté 2000 millions de reis (2/5 de son capital) au gouvernement, en billets rapportant 4 °/₀, afin de racheter et d'amortir une pareille valeur de papier-monnaie. Voy. Balbi, *Essai statistique*, 1, 331. Au mois de décembre 1827, elle réclama le versement des actions parce qu'il lui manquait du numéraire; cependant elle continuait toujours à maintenir son crédit : à cette époque elle avait pour 1600 *Contos de Reis*, (le million de Reis à 2759 fl.) en circulation, dont le gouvernement avait 400; et en caisse, 4,785 *contos* en numéraire, papier-monnaie, lettres de change et effets publics (3000 contos de cette dernière espèce); aussi plus tard la banque se relevat-elle fort bien. Les reproches qu'on lui adressait sur l'exportation du numéraire ne sont pas fondés, car l'émission du papier-monnaie doit produire cet effet. Cependant le gouvernement fit défense d'en exporter.

(*l*) Avec 50 millions de florins de capital, succursale à *Anvers*.

(*m*) C'est un établissement de particuliers, dont les propriétaires de terres seuls peuvent faire partie. Son capital est d'un million de thalers, divisé en 250 actions; elle a de plus un capital de 25,000 thalers pour ses opérations. Ses billets (*Bankscheine*) sont de 1 à 5 thalers. Elle n'en a émis que jusqu'à concurrence d'un million de thalers; ils ont été répartis entre les actionnaires à mesure que ceux-ci en ont versé le montant; ses opérations, par exemple l'escompte et les prêts ne pouvaient donc être faites qu'avec cette partie du numéraire des actionnaires, qu'on ne réservait pas pour les remboursements. Elle ne payait pas d'intérêt à ses actionnaires et devait l'accumuler jusqu'à ce qu'elle eût élevé son capital à 2 millions de thalers. Voy. *Statuten und gesellschaftsvertrag des Pommerisch-Ritterschaftlichen Privatbank*, Berlin, 1824. Ses nouveaux statuts sont du 25 janvier 1825. Son fonds d'un million (divise en 2000 actions) peut être porté à 2 millions; les actionnaires ont 4 °/₀ d'intérêt et ne reçoivent que 2/3 des profits qui excèdent ce taux, 1/3 est mis au fonds de réserve. Elle ne peut mettre dans la circulation qu'une somme de 500,000 thal. en billets, jusqu'à concurrence de laquelle, elle doit déposer au trésor, comme garantie, une égale valeur en effets publics. Elle fait toutes les opérations qui appar-

Digitized by Google

tiennent aux banques, à l'exception de celles qui pourraient l'obliger de se dessaisir du fonds de réserve qu'elle doit toujours conserver pour maintenir son crédit; il lui est défendu de prêter sur hypothèque.

(*n*) C'est un établissement public de l'État, ayant un capital de 30,000,000 fl. de *Pologne* (8,300,000 fl. à 24 au marc d'argent), chargé de l'amortissement de la dette. Son objet principal est de faire des prêts. En février 1830, elle émit pour 14 millions de billets, auxquels elle en ajouta pendant la révolution, de 1830-31, pour 26 millions.

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

DE LA CONSOMMATION EN GÉNÉRAL.

§ 318.

La consommation des biens matériels (§ 68) (*a*) anéantit les fruits de la production; ce serait cependant une erreur de regarder par cela seul, en économie, toute consommation comme un mal qu'on doit prévenir. Car le but de l'économie n'est pas de produire et d'accumuler des biens, mais de les faire tourner à l'avantage de la société (§ 72); or la consommation est une condition aussi indispensable de la science, que la production; et l'usage de tout ce qui compose la fortune, et sans lequel il n'y a pas de consommation, procure des avantages personnels, dont la production ne fait que préparer les instruments. Il y a des rapports intimes entre la production et la consommation. Comme celle-ci est limitée par celle-là, la première ne peut être continuée que lorsque ses produits ont été consommés et qu'on fait de nouvelles demandes. Nous sommes loin cependant de soutenir que toute consommation est utile; nous dirons au contraire que les consommations qu'on peut généralement regarder comme utiles, ne se rapprochent même pas toutes également du but de l'économie nationale.

(*a*) Hermann, *Untersuchung*, p. 327.

§ 319.

La consommation comme la production se fait de deux manières (§ 83):

1° Par une action physique sur les choses, qui en modifie les propriétés (objective), au point de leur faire perdre une certaine utilité (*a*). Dans ce

changement physique, il y a toujours des forces naturelles en jeu; mais il y a une différence importante entre la consommation :

a. Qui est le résultat de l'usage qu'on fait des biens, pour se procurer un avantage, et qui est à proprement parler une vraie consommation (§ 68);

b. Et celle qui est indépendante de tout usage et de toute utilité. En effet, il n'est pas rare que des objets dont on ne se sert cependant pas, soient détruits, ou par la faute de l'homme, ou sans sa faute, et sans qu'il en retire aucun profit; souvent aussi la valeur des objets dont nous nous servons s'anéantit sans que cette destruction soit nécessairement une conséquence de l'usage que nous en faisons (*b*).

2° Par le changement qui survient dans l'appréciation de la valeur d'un bien, (subjective). Une chose s'appelle utile lorsqu'elle peut satisfaire un de nos besoins (§ 56). On peut différer d'opinion sur les qualités d'un objet (à part l'erreur), quand il s'agit de besoins qui ne sont qu'accidentels, et qui ne résultent pas de notre nature. C'est ainsi que les goûts et les habitudes peuvent totalement changer le jugement qu'on portait sur l'utilité de certains produits (*c*).

(*a*) C'est à cette consommation qu'il faut rapporter l'observation que nous avons faite au § 68.

(*b*) Storch, I, 257. — La détérioration que subit le bois d'un navire, l'usure du soc de la charrue sont des exemples de consommation résultant de l'usage; l'incendie d'un navire, l'oxidation du fer qu'on garde en magasin, sont des consommations qui ne sont pas une condition nécessaire de l'usage qu'on fait de ces objets.

(*c*) C'est ce qui s'applique principalement aux objets de mode. Storch appelle cela *consommation imaginaire*.

§ 320.

Toute destruction matérielle qui ne produit aucune utilité (§ 319 n° 1, *b*.), est une perte, pour la fortune nationale, que rien ne bonifie; aussi tout moyen propre à la prévenir est d'un intérêt général. La destruction des valeurs qui provient des variations du goût et de la demande, ne porte que sur les produits qui n'ont pas par eux-mêmes une grande valeur, et n'est, par ces motifs, pas fort à craindre. Elle cause à la vérité, lorsqu'elle est l'expression de l'opinion générale, une perte aux propriétaires qu'elle atteint, mais elle n'apporte aucun changement dans la richesse nationale, si l'on estime en même temps d'autres produits à un plus haut prix. La consommation la plus fréquente et la plus importante pour une nation, est celle :

1° Qui balance la destruction de valeur qu'elle occasionne par les avantages qu'elle procure à la société;

2° Et qui procure ces avantages avec les moindres sacrifices, en supposant

toutefois qu'une consommation plus étendue, ne soit pas dans ce cas plus utile sous d'autres rapports.

§ 321.

La consommation a pour objet :

1° De nous produire immédiatement des avantages, c'est-à-dire des biens personnels,

2° De nouvelles richesses matérielles,

3° Ou enfin ces deux choses à la fois, comme cela se voit dans les salaires et les profits, dont la consommation est à la vérité liée à la destruction des capitaux de l'entrepreneur, mais satisfait en même temps des besoins personnels.

Dans le premier cas, les produits consommés font partie du fonds de consommation; dans les deux autres, il y a consommation de capitaux, mais cette consommation s'appelle productive (ou reproductive) (*a*).

(*a*) L'expression de *consommation productive* n'est pas entièrement juste, en ce sens que la consommation à proprement parler ne peut pas produire ; mais la consommation est intimement liée à la production, et l'on se sert du mot *productive* par abréviation, et pour ne pas recourir à une longue périphrase.

§ 322.

Pour apprécier les avantages de la consommation des moyens de subsistance (consommation improductive § 321), il faut envisager :

1° La nature des besoins qu'elle est destinée à satisfaire. Chacun apprécie d'après sa fortune et sa manière particulière de voir, si la perte qu'entraîne sa consommation est compensée par les avantages qu'elle lui procure. Du point de vue de l'économie nationale, toute la question est de savoir si la consommation a un but utile, si elle correspond à des besoins raisonnables, c'est-à-dire si elle produit des biens personnels, notamment les plus précieux tels que la santé, l'instruction, etc. ; en sorte qu'aucun des grands besoins de la société ne soit en souffrance par le fait de la satisfaction de besoins factices ou moins réels. Une consommation bien entendue est le résultat du sens juste et des habitudes morales du peuple, en même temps que d'une bonne division des richesses entre toutes les classes de la société (§ 249, 250).

2° Le rapport des moyens à la fin. La consommation improductive la plus utile est celle qui, à égalité de frais, produit l'utilité (qu'on avait en vue) la plus grande :

a. Au plus grand nombre de personnes,

b. Et qui est en même temps la plus lente; ainsi le choix des produits

les plus durables, et le soin de leur conservation est d'une haute importance pour la richesse nationale (*b*).

(*a*) Sous le point de vue de l'économie nationale, le luxe des meubles, des raretés, des collections, est préférable aux consommations et aux jouissances passagères. Smith, II, 314. — Storch, II, 469. — Von Jacob, p. 537.

§ 323.

La consommation productive (§ 321) n'est autre chose que la production considérée sous le rapport de la destruction de produits qu'elle occasionne. Le rapport des produits nouvellement créés à ceux qui ont été consommés pour cette fin, s'établit de deux manières, savoir :

1° Celui qui destine les objets nouvellement produits à son propre usage et qui ne les achète que pour les consommer, ne s'attache qu'à la valeur; il doit en être de même en économie politique, en tant que la production est destinée à la consommation de l'intérieur.

2° Quant au producteur qui se livre à la production par spéculation et dans la vue d'un profit, il ne juge de ses avantages que sur la comparaison des prix des produits. L'entrepreneur est content pourvu que ses frais de production lui soient remboursés par l'acheteur avec un bénéfice, et il ne s'occupe pas de savoir si les nouveaux produits sont, du point de vue de l'économie politique, d'une plus grande valeur que ceux qui ont été consommés. Mais comme pour chacun, la chose urgente est de satisfaire ses besoins les plus pressants, on peut affirmer qu'en général, les vendeurs donneront par leur demande, la direction la plus avantageuse à la production, et qu'on ne se livrera pas à une production futile et d'une médiocre valeur, aussi longtemps qu'il y aura des besoins urgents à satisfaire. Il faudrait que la division des richesses, lorsqu'il y a pleine liberté, fût bien mauvaise pour qu'une consommation productive qui donne des profits aux entrepreneurs fût une occasion de perte pour la fortune nationale (*a*).

(*a*) Cela pourrait arriver, par exemple, si un objet qui peut servir à plusieurs usages était employé par son possesseur de la manière la plus productive pour lui, mais non pas la plus généralement utile. Supposons qu'un scheffel de froment ne soit payé qu'à raison de 3 fl. par le boulanger, et que le fabricant d'amidon en donne 3 fl. 30 kreutz.; les propriétaires préféreront sans aucun doute vendre leur froment à l'amidonnier. Mais aussi longtemps que le froment sera indispensable à l'approvisionnement, le prix du pain sera assez élevé pour que le boulanger puisse payer le froment plus cher que le fabricant d'amidon; c'est ce qui explique pourquoi dans les années de disette, les amidonniers cessent tout-à-fait leur travail ou le diminuent. On n'a rien de même à redouter de l'emploi du froment et des pommes de terre pour la distillation, parce qu'on n'y destine ces produits, que lorsqu'il y en

a plus qu'il ne faut pour la consommation immédiate. — Lorsqu'une chose n'est propre qu'à un seul usage, comme les peaux pour la tannerie, les drilles pour la fabrication du papier, il n'y a pas de doute que les produits qu'ils servent à fabriquer n'aient plus de valeur et un prix plus élevé que les matières dont ils sont formés. — Quant à préférer une consommation peu avantageuse à toute autre plus productive, c'est une anomalie qu'on ne verra que là, où les lois mettent des obstacles à la marche naturelle de la production, ou bien dans les pays, où les dernières classes se trouvent dans une position si misérable qu'elles ne peuvent pas même payer les produits les plus nécessaires, comme cela se voit dans les années de disette.

§ 324.

Tout homme est *consommateur*, car personne ne peut vivre et travailler sans consommer des produits. Cette expression prise dans ce sens général n'indique donc pas une classe particulière d'hommes; on l'emploie dans un sens plus restreint, lorsqu'on oppose les consommateurs aux producteurs :

1° En ne considérant qu'une espèce particulière de produits, comme le drap, les objets d'acier, etc., on appelle producteurs, tous ceux qui sont occupés à leur fabrication, les ouvriers, les entrepreneurs (*Erzeuger*), et consommateurs tous ceux qui usent ou détruisent ces produits (*Consumenten*) (*a*);

2° Par rapport à l'ensemble des produits, et à la fabrication en général, tous les ouvriers, les entrepreneurs, les négociants (§ 109) sont considérés comme producteurs, tous les autres membres de la société comme consommateurs. A cette dernière classe appartiennent :

a. Les fonctionnaires, les producteurs de services (*a*),

b. Les capitalistes et les propriétaires qui ne produisent pas eux-mêmes,

c. Ceux qui ne rendent aucun service (§ 142, 5°).

(*a*) Ils sont producteurs en partie aussi, mais on ne saurait préciser quels sont parmi eux, ceux qui produisent (§ 108).

§ 325.

La consommation de chacune des classes de la société est déterminée par leurs revenus :

1° Les ouvriers producteurs ne peuvent dépenser au maximum que la part du revenu brut qui leur échoit en salaire;

2° La consommation des entrepreneurs d'industrie est bornée par leurs profits, et

3° Celle des propriétaires par leurs fermages ;

4° Les capitalistes, dans le sens le plus large de ce mot, se divisent (§ 147 et 248) (*c*) en deux classes :

a. Ceux qui prêtent ou louent des capitaux. Quant à eux, leur revenu correspond à l'existence d'un capital dans les mains des entrepreneurs; leur consommation dépend donc de la valeur du loyer de leurs capitaux, (de leurs intérêts);

b. Ceux qui ont placé des capitaux, dans des entreprises; leur consommation est déterminée par cette partie du revenu net que les propriétaires, les capitalistes, les ouvriers, les entrepreneurs, les gens de service (§ 250 n° 4) retranchent de leurs dépenses, pour le paiement de l'usage des capitaux.

§ 326.

5° Les producteurs de services, qui sont employés par des particuliers, ne peuvent consommer au-delà de la valeur que ceux qui partagent entre eux le revenu primitif, destinent à leur consommation personnelle (§ 251). Mais quant à la consommation des fonctionnaires publics, rien n'empêche qu'elle ne soit plus grande, parce que les revenus de l'État sur lesquels leurs traitements sont prélevés, peuvent par violence et par la force être portés à un taux, nuisible par son élévation, à l'économie sociale.

6° La consommation des pauvres, des malades et des enfants, est limitée par les revenus des citoyens producteurs; mais le nombre de ces individus qui ne rendent aucune espèce de services, ne dépend pas, comme celui des producteurs de services, de la grandeur des revenus de la nation.

DEUXIÈME DIVISION.

RAPPORT DE LA CONSOMMATION A LA PRODUCTION.

§ 327.

Si une nation consommait plus qu'elle ne produit, son capital et son fonds de consommation, de même que son revenu diminueraient d'année en année, et le bien-être allant en décroissant poserait des limites de plus en plus étroites à la consommation. D'un autre côté, les fabriques chômeraient, les capitaux et les travailleurs seraient en partie sans emploi, si la consommation était si peu importante, comparativement à la production, que beaucoup de produits ne trouvassent pas de demandeurs. L'équilibre entre la production et la consommation est donc une condition de l'aisance publique. Cependant la production peut être un peu plus étendue que la consommation sans que pour cela on puisse dire qu'il y a pénurie de demandeurs ; c'est en effet ce qu'on remarque lorsque la consommation restant la même, on augmente le fonds de consommation et le capital engagé (*a*).

(*a*) On a l'habitude de n'acheter en général qu'autant de produits qu'on en consomme annuellement ; cependant il y a des personnes qui trouvent utile ou agréable d'avoir de grandes provisions. Ainsi presque toutes achètent volontiers beaucoup de vêtements, pour pouvoir varier leur toilette, l'ouvrier aime à avoir une quantité d'outils, sans que pour cela on en use davantage. Mais cette manie de provisions a ses bornes.

§ 328.

En recherchant les conditions de cet équilibre, nous trouvons, à considérer les choses d'un point de vue général, que l'ensemble des produits qui comprennent le revenu national brut, doit être demandé par les membres de la société. Une partie des produits est consommée par ceux mêmes qui ont travaillé à leur formation ; une autre est donnée immédiatement en paiement de services ou de travaux, et consommée par ceux qui la reçoivent. Tel est par exemple le grain, que le cultivateur donne en paiement à ses ouvriers.

Une dernière partie enfin, et c'est la plus grande, est lancée dans la circulation et vendue. Tout le prix qu'on retire de celle-ci, peut être remployé à

la production, soit par le vendeur lui-même, ou par tout autre à qui celui-ci devrait en payer le montant. C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'offre est égale à la demande (*a*).

(*a*) Voy. SAY, *Lettres à* MALTHUS, dans l'ouvrage intitulé : MALTHUS et SAY, *sur les causes de la stagnation actuelle du commerce*, traduit de l'anglais et du français, avec un supplément par RAU, p. 89. Hambourg, 1821. — MILL, *Éléments*, p. 249.

§ 329.

Ce que nous venons de dire demande une plus ample explication. L'*offre* consiste dans une somme de produits de tout genre, la *demande* est égale au prix qu'on en offre. Lorsque l'offre de certains produits surpasse de beaucoup les besoins de la consommation, une partie doit naturellement rester invendue. Or ceci diminue les ressources des entrepreneurs et de tous ceux qui prennent part à la production, car du moment qu'un produit reste invendu, il y en a nécessairement d'autres aussi qui ne trouvent pas d'acheteurs, ou qui se vendent à un prix moins élevé que d'habitude, et alors les vendeurs et leurs auxiliaires (les ouvriers, les capitalistes, les propriétaires) ne peuvent plus acheter autant qu'autrefois.

La simple éventualité d'un débouché, qui rembourse les frais de la production, ne suffit donc pas encore pour soutenir l'activité des fabricants et faire continuer la production; car les demandeurs n'achètent pas pour faire vendre les producteurs, mais pour satisfaire leurs propres besoins; aussi ne faut-il pas perdre de vue que cette proposition « que tous les produits sont consommés » n'est vraie, que dans la supposition qu'on ne produise et n'offre de chaque produit qu'autant qu'on en demande et qu'on peut en payer, où en raison de la valeur concrète des produits et des ressources que possèdent tous les demandeurs (*a*).

(*a*) Voy. LAUDERDALE, *sur la richesse nationale*, p. 87-96. — RAU, *note sur l'ouvrage intitulé :* MALTHUS et SAY, p. 204. — MILL dit (§ 328 (*a*)), qu'une moitié des produits peut toujours être achetée avec l'autre; mais cette division des produits en deux parts, est tout-à-fait gratuite, et à quoi sert d'admettre cette possibilité de vendre et d'acheter, si dans leur intérêt, les consommateurs se décident à ne pas acheter. — « Si l'on partageait toutes les richesses de l'Angleterre en revenus de 100 liv. sterling, il n'y aurait aucune force humaine qui put empêcher la ruine des carossiers; car le prix d'une voiture dépasserait quatre fois le revenu de chaque particulier ». LAUDERDALE, p. 88.

§ 330.

Il est impossible de croire qu'on puisse fabriquer de tous les produits à la fois, une plus grande quantité qu'on ne pourrait en vendre (*a*) ; car, comme il y a dans tous les hommes, une tendance à augmenter leurs jouissances, et que les bornes de leurs revenus les contraignent seules à mettre des limites à leur consommation, s'il y avait une plus grande abondance de produits, la consommation des entrepreneurs, des ouvriers, etc., augmenterait avec la facilité qu'ils auraient d'acheter (*b*). Cependant il pourrait y avoir, il est vrai, trop de produits d'une espèce, ou même de plusieurs espèces, vu la richesse des demandeurs, soit :

1° Par l'effet de spéculations trop vastes dans lesquelles on aurait perdu de vue les ressources des personnes pour lesquelles on fabrique (*c*),

2° A la suite de moissons riches et abondantes,

3° Par l'effet d'une diminution inattendue de la consommation, qui pourrait résulter de ce qu'on aurait affecté les valeurs destinées à la consommation, à d'autres achats que de coutume.

(*a*) Comme le prétend MALTHUS, *Principes*, 351, et l'*écrit intitulé* : MALTHUS et SAY, p. 6. — SISMONDI est aussi de cet avis. Voy. *les articles de* DUNOYER et SISMONDI, *Revue encyclopédique*, juin et juillet 1827. — Contre cette doctrine, STORCH, *Mémoire de l'Académie de St-Pétersbourg, Sciences politiques*, I, 30.

(*b*) Un pays ne peut donc pas, généralement parlant, être encombré de ses propres marchandises, et si tous les prix baissaient quelque part, on pourrait en inférer, que cela provient d'une cause bien différente, c'est-à-dire d'une variation du prix des monnaies. Une stagnation, en tant qu'elle est produite par une offre exagérée, n'affecte jamais qu'une partie de la production. La preuve que les plaintes générales sur la décadence du bien-être, sont empreintes de partialité, et ne reposent que sur la réduction des profits de quelques entrepreneurs, ou des bénéfices de quelques industries, résulte positivement du mouvement progressif de la production et de la consommation. C'est ce qu'a démontré WEBER, *Observations, pensées et considérations sur les besoins et les plaintes de notre époque*. Berlin, 1826 (all.). — *Vues sur notre époque*, 1830. — FERBER, *Documents pour servir à la connaissance de l'état industriel et commercial de la monarchie Prussienne*, 1829; et *nouveaux documents*, 1832.

(*c*) Cela arrive fréquemment dans le commerce extérieur, et par une raison toute simple, c'est qu'il est plus difficile d'évaluer quelle sera la consommation étrangère que celle de l'intérieur, et que les producteurs de plusieurs pays travaillent tous, à l'inçu les uns des autres, à fournir les différents peuples, sans connaître pertinemment leurs besoins. Nous en avons vu un exemple frappant dans les marchés américains encombrés des produits de l'Europe, surtout en 1825.

(*d*) Par exemple, une hausse sensible des charges et des contributions force une partie de la nation à s'interdire une partie de ses jouissances.

§ 331.

Une fabrication trop étendue de certains produits occasionne des pertes aux entrepreneurs, soit qu'une partie de leurs marchandises ne se vendent pas, ce qui entraîne la stagnation des capitaux employés à leur fabrication; soit que les prix ne remboursent pas les frais de production. Mais les entrepreneurs mettent tous leurs soins à prévenir les pertes que leur occasionne cet état de choses, en produisant moins de ces fabricats dépréciés ; des spéculations fausses, des entreprises mal montées n'ont pas grande chance de durée. Les producteurs qui ne peuvent pas travailler à aussi bas prix que leurs confrères, cessent leurs travaux, et se livrent à d'autres plus productifs, de sorte que la production est de nouveau proportionnée à la consommation. Quant aux produits de l'agriculture, il peut pendant un plus long temps y en avoir encombrement au marché, vu qu'il n'est pas donné aux cultivateurs de prévoir l'importance de la récolte, et que ce n'est pas chose facile pour eux, de renoncer à leurs travaux pour embrasser une autre profession (*a*).

(*a*) Sismondi attribue, sans motif bien plausible, l'encombrement des temps modernes, à ce que les ouvriers ne vivent aujourd'hui que de leurs salaires, sans travailler à forfait, et que les entrepreneurs font des spéculations non pas en vue de la demande qui s'est accrue, mais uniquement parce que des ouvriers se présentent pour travailler à fort bas prix. *Sur la balance des productions avec les consommations, Revue encyclopédique,* XXII, 264, mai 1834. — L'expérience démontre la fausseté de la dernière hypothèse. Lorsque la classe ouvrière est dans une position trop gênée pour se donner beaucoup d'aisances, la consommation des entrepreneurs, des propriétaires et des capitalistes peut être plus grande, et la production aussi grande quand elle est calculée sur leurs besoins personnels, que si les revenus étaient mieux partagés, chose toujours désirable. — Voy. *Dissertation de* Say, *Balance des consommations avec les productions. Revue encyclopédique,* XXIII, 18 juillet 1824.— Malchus, *Statistik und Staatenkunde*, p. 190. Stuttgart, 1826.

§ 332.

La consommation productive comprend tout à la fois la destruction du capital circulant, et l'usure (l'usage) du capital engagé. Toute production est subordonnée à la destruction d'un fonds de moyens de subsistances par les ouvriers (*a*), de matières premières, de matériaux, de capital engagé par les entrepreneurs ; et les produits nécessaires pour cet usage ne manquent pas d'être demandés par les producteurs, quand ils ont les qualités que ceux-ci désirent (§ 323), et qu'on en produit autant que le besoin en exige. Quant à

la consommation improductive, tant des personnes dont nous avons fait l'énumération au § 324, que des producteurs (*b*), elle dépend de certaines circonstances qui ne tiennent pas à la production même, mais à la fortune et aux goûts particuliers des consommateurs.

(*a*) Les ouvriers vivent immédiatement de leurs salaires, qui d'après le parti qu'ils prennent, vont grossir les capitaux ou le fonds de consommation.

(*b*) Notamment tout ce que ceux-ci dépensent en sus de leurs frais d'entretien et qui doit être compté dans les frais de production.

§ 333.

La balance de la consommation improductive avec la consommation productive d'un peuple est déterminée :

1° Par la division des capitaux et des revenus annuels. Plus est grande la part qui revient à ceux qui ne vivent que de leurs rentes (des propriétaires et des capitalistes), plus est grande aussi la consommation improductive (*a*);

2° Par les besoins et les habitudes de chaque classe du peuple; car de là résulte, chez les uns, un penchant à l'épargne, chez les autres, une propension à dépenser et à jouir. Sous ce point de vue, la consommation est entièrement subordonnée à la volonté de chaque particulier, ce qui nous empêche de la déterminer à priori;

3° Par l'étendue et la nature de la consommation de l'État, consommation qui ne consiste pas seulement dans celle des fonctionnaires, mais aussi dans celle de tous les créanciers de l'État, qui de nos jours reçoivent dans la plupart des états, une part considérable du revenu public. Dans une administration bien entendue, on pourra regarder les dépenses occasionnées par les traitements des fonctionnaires, comme médiatement productives; mais les revenus des créances de l'État ne contribuent en rien à la production, quand même les capitaux dont on continue à payer les intérêts seraient employés au profit de l'État.

(*a*) Smith, II, 314.

§ 334.

La consommation improductive qui se fait avec le revenu net de la nation (§ 325), n'a rien de préjudiciable, lorsqu'elle n'absorbe pas ce revenu tout entier, de sorte qu'on puisse encore sur ce dernier faire des épargnes assez considérables pour augmenter le capital national. L'accroissement de ce capital qui n'est possible qu'à la condition de pareilles épargnes (§ 133) est une condition essentielle de l'aisance publique (*a*); car la demande de nouveaux capitaux résulte :

1° De l'accroissement incessant de la population,

2° De l'extension des besoins personnels, produite par les progrès de la civilisation,

3° Des progrès de l'industrie manufacturière qui exige particulièrement un accroissement des capitaux engagés (*b*).

(*a*) Smith, II, ch. III, *passim*.

(*b*) Par exemple, les machines, les chaussées, les routes en fer, les canaux, les ponts, les ports, les chantiers, les navires, et autres établissements industriels d'un peuple riche (§ 131 (*b*)).

§ 335.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que l'épargne des citoyens est une condition nécessaire de la conservation des capitaux, et qu'elle est indispensable à l'augmentation de l'aisance publique (*a*). Cette remarque générale que les pays dont les habitants ont des habitudes d'ordre et d'économie, sont dans un état de bien-être et de prospérité, se vérifie jusque dans les villes, et les provinces aussi. L'activité, le zèle, l'industrie, l'ordre, l'accroissement de la population, une consommation plus abondante, sont l'effet de la formation de nouveaux capitaux, tandis que les effets contraires sont inévitablement produits par une consommation démesurée qui absorbe le revenu net (*b*).

(*a*) Le comte Lauderdale a combattu ce principe. Son erreur consiste dans la fausse idée qu'il se fait de l'action des capitaux. Il pense en effet, que les capitaux ne font pas naître le travail, mais sont destinés uniquement à épargner le travail (p. 49); d'où il conclut qu'il pourrait facilement y avoir trop de capitaux (p. 57). A les prendre dans leur ensemble, les principes de Lauderdale sont moins erronés qu'ils le paraissent au premier abord; car il est vrai qu'une économie démesurée, dans une nation, ferait accumuler tant de capitaux, qu'on ne trouverait plus moyen de les appliquer. Aussi reconnaît-il lui-même (p. 60), que, quand l'industrie est libre, cela ne peut pas arriver. Son ouvrage était destiné à combattre le système commercial du ministère anglais. Voy. Sartorius, *Abhandlungen*, I, 34-108.

(*b*) Smith compare, sous ce rapport, les villes de manufactures et de commerce aux villes où il se fait une grande consommation improductive, comme par exemple, les résidences, capitales, II, 322.

§ 336.

Toute consommation improductive qui est proportionnée au revenu national, peut être regardée comme avantageuse, lorsqu'elle offre à la société des biens ou des services personnels, équivalents aux objets matériels qu'elle a absorbés. Cette compensation peut se faire de différentes manières, et il faut se garder de la juger avec précipitation d'un point de vue trop étroit, et de se laisser tromper par des avantages apparents et immédiats. Il est fort avantageux que

certaines classes de la société puissent se donner des plaisirs qui ennoblissent les sentiments, exercent l'intelligence, ou étendent le domaine des connaissances. Il est avantageux aussi que certaines classes de travailleurs se vouent à l'étude des hautes sciences, au développement des plus nobles facultés, à la culture des arts, et fassent tourner les fruits de ce travail au bien-être de la société; il est même enfin d'un haut intérêt qu'il y ait, dans un pays, des gens riches qui, par leur fortune sont au-dessus des soucis et des appréhensions des travailleurs, et se vouent eux et leurs richesses à des travaux et à des études d'une utilité générale. Cependant dans chacune de ces classes improductives, il peut y avoir un encombrement nuisible; les producteurs de services pourraient être plus nombreux que les services qu'on demande, ne l'exigent; le gouvernement pourrait faire des dépenses beaucoup trop grandes pour l'action qu'il exerce sur le bien-être général; enfin les riches pourraient vivre dans une dissipation et un luxe qui ne saurait en aucune manière être généralement utile. Toute consommation improductive n'est donc pas en elle-même avantageuse (*a*).

(*a*) Chaque citoyen doit être libre de consommer son revenu comme bon lui semble. La recherche de ce qui est utile ou nuisible (en économie nationale) n'a souvent que peu d'influence sur les principes de la politique économique, mais elle peut servir à instruire les riches, de leurs devoirs envers la société.

§ 337.

Comme il reste du produit annuel de chaque pays, déduction faite des salaires des ouvriers et du profit des entrepreneurs, un revenu net plus ou moins important, consistant en fermage et intérêts des capitaux, les ouvriers et les entrepreneurs ne peuvent naturellement pas acheter tous les produits avec les revenus qu'ils reçoivent pour leur coopération à la production. Il faut donc employer le revenu net, pour donner à la demande une extension qui permette de continuer les travaux productifs. On ne peut douter qu'on ne l'emploie toujours à cet usage, car les propriétaires et les capitalistes ne cesseront jamais de tirer un parti utile de leurs revenus.

§ 338.

1° Lorsque les produits qui constituent la rente, le fermage et l'intérêt, sont transformés en capitaux, ils servent à faire l'acquisition de fonds de consommation, de matières premières, d'outils, de machines et de bâtiments, qui d'année en année grossissent le revenu brut. Représentons-nous pour un moment, un pays où les capitalistes et les propriétaires évitent toute consommation improductive et superflue, travaillent eux-mêmes et appliquent tout leur revenu net de la manière que nous venons d'indiquer; il n'y aura

dans ce pays de demande que pour les produits qui sont nécessaires à l'entretien des ouvriers et à l'exercice de l'industrie; une grande partie de ceux à la formation desquels on se livre dans les pays riches, n'y seront jamais fabriqués, parce qu'on ne les demanderait pas. Le travail y prendra une direction tout à fait exclusive, et la nation ne se composera que d'entrepreneurs et d'ouvriers; elle aura peu de producteurs de services, mais en revanche les produits s'y multiplieront d'une manière étonnante (*a*).

2° Lorsqu'au contraire, une partie du revenu net est consommée improductivement, il procure l'entretien à une classe nombreuse de producteurs de services, de savants; il donne un développement plus varié à l'industrie, parce que la demande est moins uniforme aussi; mais la production n'est, par contre, plus aussi grande.

(*a*) Supposons que le revenu brut d'un peuple s'élève à 1000 millions de fl., l'intérêt des capitaux, les fermages à 200 millions; que cette dernière somme soit entièrement convertie en capitaux; on achètera environ pour 80 millions de capital engagé et pour 120 millions de capital circulant, et la production de l'année suivante sera au moins majorée de toute la valeur destinée à rembourser l'usure, la consommation et l'intérêt de tout le capital, c'est-à-dire d'à-peu-près 130 millions, ou 13°/₀ du revenu brut de l'année précédente. Si cette épargne se faisait subitement, les entrepreneurs d'industrie qui auraient compté sur une consommation de 200 millions auraient produit plus d'un objet dorénavant superflu, ils auraient perdu tout d'un coup leur débouché; le revenu net en éprouverait au commencement une réduction; jusqu'à ce que la production n'eût plus uniquement pour objet, que les produits demandés. Cette hypothèse n'a pour but que de faire comprendre comment tous les produits peuvent être achetés et consommés; aussi faut-il pour l'admettre oublier un moment que les propriétaires et les capitalistes n'ont aucun motif d'agir ainsi que nous l'avons supposé.

§ 339.

On pouvait par hypothèse admettre que les hommes s'abstiennent de toute consommation improductive (§ 338), cela était utile pour les explications auxquelles nous voulions nous livrer, mais ne se réalise jamais; car, à la possession de la richesse est attaché aussi le désir d'en jouir. On ne peut pas empêcher que les terres et les capitaux ne s'accumulent dans les mains de quelques individus, et que d'immenses revenus ne donnent à ces propriétaires le moyen de vivre dans l'oisiveté; il est inévitable aussi que beaucoup de rentiers profitent de cet avantage, pour vivre dans l'inaction et ne soient exclusivement consommateurs. Les entrepreneurs et les ouvriers eux-mêmes ne résistent pas non plus au désir d'employer une partie de leur revenu net, à des consommations improductives. Il n'y a donc rien de moins fondé, que la crainte de voir les hommes ne plus consommer assez pour soutenir cer-

taines branches de la production; et l'on pourrait craindre avec bien plus de raison que la consommation ne devînt trop grande (*a*).

(*a*) Les temps les plus reculés nous offrent déjà des exemples d'une grande consommation improductive; c'est ce que démontrent les immenses constructions de l'*Inde* et de l'*Égypte*, la manière de vivre des citoyens d'*Athènes* et de *Rome*, où les travaux pénibles et productifs étaient presqu'entièrement abandonnés aux esclaves, ce qui permettait aux maîtres de vivre dans l'oisiveté, de ne s'occuper que d'affaires publiques et de se livrer aux exercices du corps ou aux travaux de l'esprit. Voy. Sismondi, *passage cité plus haut*. En *Égypte*, cet effet était le résultat du partage des terres; la classe des cultivateurs semble n'avoir été dans ce pays qu'une classe de fermiers, tandis que le roi, les guerriers et les prêtres avaient la propriété des terres, et en recevaient les fermages. Reynier, *de l'Économie publique et rurale des Égyptiens*, 90-96.

§ 340.

Lorsqu'une dépense ou une consommation a été résolue, qu'on y a destiné une partie de son revenu, et qu'il ne reste plus qu'à décider de quelle manière et dans quel lieu, elle se fera, il n'y a pas de doute que le vendeur auquel elle ouvre un débouché, n'y trouve un bénéfice. Le renchérissement des produits résultant de l'augmentation de la demande, encourage à produire davantage; l'augmentation des travailleurs étend le débit des vendeurs et les moyens d'existence, et ainsi la consommation, en devenant plus grande, peut augmenter la prospérité de toute une contrée (*a*). Mais il faut envisager aussi ce phénomène sous d'autres points de vue.

(*a*) Tel est par exemple, l'avantage que retire une petite ville de la présence d'un régiment, dans ses environs, ou dans ses murs, d'une administration provinciale, d'un grand hospice, et c'est là ce qu'on entend exprimer, par *circulation active de l'argent* (§ 255). Ce serait ici le cas d'examiner les effets produits par l'éloignement de beaucoup de riches Irlandais de leur pays (*absentees*). L'école de Ricardo nie les fâcheux effets de leur absence pour l'économie de l'Irlande, par les motifs suivants : l'Irlande n'exporte pas les rentes de ses propriétaires, en argent ni en papier-monnaie, mais en marchandises produites pour ses ouvriers. La production de ce pays, n'est donc pas moins encouragée que si toutes ses familles y dépensaient leurs revenus, et y faisaient venir les produits qu'ils consomment maintenant à l'étranger. Voy. *Edimb. Review*, p. 54, novembre 1825. Mais on peut douter que l'exportation des produits Irlandais, destinés aux familles absentes, ne soit pas plus grande qu'elle ne le serait si celles-ci étaient sur les lieux. Et en admettant que l'exportation soit tout-à-fait la même, on ne peut nier l'avantage immense qu'aurait la consommation de tous ces revenus dans l'intérieur de l'Irlande, pour les différentes espèces de producteurs de services. Si les absents revenaient, l'exportation serait bonifiée par une quantité égale de produits importés qui seraient consommés

en partie par les propriétaires, en partie par d'autres individus; les dépenses de ceux-ci feraient, la production restant la même, faire plus de ces travaux qui ne sont pas immédiatement productifs, et les économies qu'elles permettraient de réaliser dans le pays, y seraient employées productivement. Les effets moraux produits par la présence en Irlande, de tous les seigneurs, seraient en outre très-grands; cependant ne perdons pas de vue, que leur absence fréquente démontre une certaine cause de mécontentement. Voy. HERMANN, *Essais*, p. 368.

§ 341.

En effet, il reste dans ce cas, abstraction faite des effets heureux qui en résulteraient pour quelques particuliers, à rechercher :

1° Si la destruction de produits attachée à la consommation improductive, est compensée pour la société par une quantité suffisante de biens personnels (*richesses immatérielles*) (§ 336). Lors même que ces biens existeraient réellement, encore faudrait-il examiner, si l'aisance générale du peuple est assez grande pour que l'on puisse faire ces dépenses sans rien enlever à la satisfaction de besoins plus pressants;

2° Si cette consommation improductive permet de faire encore des épargnes sur le revenu net, pour grossir le capital national (§ 334); car il n'y aurait, sans cela, aucun résultat utile à en attendre, puisqu'alors une branche d'industrie ne serait productive qu'au détriment des autres (*a*);

3° Si l'on ne pourrait pas obtenir d'une consommation productive, le même travail que donne à ses ouvriers la consommation improductive (§ 338). Ceci ne peut manquer d'arriver à la longue, sans que ce soit dans toutes les mêmes branches d'industrie.

(*a*) Lorsqu'un riche particulier ou l'État destine 20,000 fl. à une consommation improductive qui n'avait pas encore été faite jusqu'à présent, il faut nécessairement que pour des produits pour ces 20,000 fl. on emploie un nouveau capital, qui sera peut-être de 30, ou 40,000 fl.; car on se servira pour cela d'un capital engagé, dont on fait l'acquisition pour longtemps. Mais si l'on n'a pas pu former un nouveau capital avec les économies faites sur les revenus antérieurs, la production n'augmentera pas, bien qu'il soit toujours possible, pour fournir à la nouvelle demande, de détourner un capital de sa destination actuelle et de lui en donner un autre.

§ 342.

Toute consommation n'est donc pas utile, par cela seul qu'elle absorbe des capitaux et du travail; mais celle-là seule qui procure des jouissances aux conditions exprimées aux §§ 334, 336 et 341. Quant à l'opinion des physiocrates qui prétendaient que la consommation ne peut jamais être trop grande, puisqu'elle provoque nécessairement une production (*a*), elle contient une erreur dangereuse, dans laquelle on ne peut verser qu'en perdant de vue l'ensemble

de la production, pour ne s'attacher qu'à quelques produits. Une consommation improductive qui absorberait tout le revenu national net (§ 334) ou même davantage peut-être (§ 327), serait destructive de la richesse nationale et ne tarderait pas à faire naître les symptômes de la misère. Le bon sens national découvrirait bientôt dans ces circonstances, le chemin qui doit l'amener à déracincr le mal; mais cette doctrine pourrait néanmoins être nuisible, en aveuglant les riches et les gouvernements sur les conséquences d'une grande consommation improductive.

(*a*) Cette doctrine a été récemment reproduite par WEISHAUPT et combattue par FROHN; voy. WEISHAUPT *sur les dépenses des gouvernements et les observations de* FROHN. Landshut, 1819. — STORCH, II, 468. — FULDA, *de la Production et de la consommation des objets matériels.* Tübingen, 1820.

§ 343.

D'après ce qui précède il ne reste pas de doute sur le jugement que la science de l'économie nationale doit porter sur le luxe (*a*). On entend par luxe une consommation qui a pour objet la satisfaction de besoins qui ne sont pas urgents (superflus). Il y a souvent du luxe même dans les dépenses utiles; c'est ainsi que l'on consomme fréquemment par plaisir, au-delà ce qui est rigoureusement nécessaire. Le luxe a pour objet, de nous procurer (*b*)

1° Des jouissances matérielles,

2° De produire une certaine impression sur le public. On fait des dépenses de luxe pour se conformer à l'opinion qui impose à chaque position sociale, une catégorie spéciale de dépenses; et chacun s'y conforme quand même il n'en retirerait aucun avantage personnel, uniquement pour faire comme les personnes de sa classe et ne rien perdre de la considération dont il jouit, ou bien encore pour se faire croire d'un rang supérieur, à l'aide d'un certain étalage, et s'attirer la considération et l'estime qu'on attache à la possession de la richesse. Dans ce dernier cas, le luxe s'appelle faste. Il n'est pas rare qu'on vise à atteindre ces deux buts en même temps, mais toujours en visant plus particulièrement à l'un d'eux. On conçoit que dans ces deux voies, il y a des degrés, qu'indiquent et les dépenses réelles, et les sentiments qui les font naître.

(*a*) On est très-partagé sur l'idée qu'on doit se faire du luxe. Ceux qui considèrent toute espèce de luxe comme nuisible, (par exemple, DESTUTT-TRACY, *Commentaire sur Montesquieu*, liv. 7), n'entendent par là, qu'un haut degré de luxe. Voy. MÉLON, *Essais politiques*, ch. 9; *Défense du luxe.* — PINTO, *de la Circulation*, p. 324. — FERGUSON, *Essai sur l'histoire de la société civile.* Bâle, 1789. — STORCH, III, 10. — RAU, *sur le luxe*, Erlangen, 1817; et du même auteur, l'écrit : MALTHUS et SAY, p. 229.

(*b*) Il est difficile de dire où le luxe commence, ou, ce qui revient au même, où les vrais besoins cessent. Il y a des jouissances, des plaisirs qui sont un besoin de l'esprit, et dont l'usage est nécessaire à sa culture; tel est, par exemple, le plaisir du théâtre. Celui qui se borne à ne satisfaire que les besoins corporels les plus urgents, sera tenté d'appeler luxe, toute consommation qui n'est pas indispensable pour l'entretien de la vie et de la santé. C'est la seule limite bien déterminée; mais si on étend encore plus l'idée du luxe, alors tout devient relatif, et il ne reste plus qu'à prendre une mesure arbitraire de consommation, et à appeler luxe, toute dépense qui la dépasse. Mais remarquons qu'il y aura toujours des gens dont la consommation ne s'étendra même pas jusqu'à cette limite, et par rapport auxquels elle sera encore du luxe. On trouve du luxe chez tous les peuples, et il n'y a pas de peuple civilisé dont les classes même inférieures n'en offrent l'exemple. Pour éviter toute erreur et toute confusion dans ce qui concerne le luxe, on doit distinguer avec soin le luxe des particuliers, celui des différentes classes dans chaque peuple et à chaque époque. Une dépense de luxe qui est commune à beaucoup de personnes, devient en quelque sorte un vrai besoin pour chacune d'elles.

§ 344.

La question de savoir s'il vaudrait mieux qu'il n'y eût pas de luxe, peut sans aucun danger, être résolue négativement. Le luxe est une conséquence inévitable des progrès de l'industrie et de l'accroissement des richesses; c'est un des mobiles les plus puissants qui excitent l'homme à la production des biens matériels et un moyen qui contribue singulièrement à ennoblir nos idées et nos sentiments; sans la perspective des jouissances de luxe, les hommes travailleraient infiniment moins; les changements qu'apporte insensiblement, dans la consommation des classes inférieures, l'exemple des classes civilisées, tend à faire perdre à celles-là, leurs habitudes grossières, et à éveiller en elles des besoins plus nobles. Le plus bas degré du luxe est le besoin des plaisirs grossiers et sensuels; celui de se faire remarquer par une certaine élégance est déjà plus relevé; mais la première place appartient sans aucun doute, au sentiment noble qui nous fait goûter et rechercher les produits des beaux-arts.

§ 345.

Il est important de déterminer les limites, au-delà desquelles le luxe commence à être nuisible; on peut y parvenir par différentes voies. Sous le point de vue de la morale, le luxe est nuisible, lorsqu'il maîtrise notre volonté, nous ôte la force et le courage de nous imposer des privations, détourne notre esprit des pensées grandes et des résolutions généreuses, et nous précipite dans des jouissances qui énervent le corps et l'âme (*a*). L'antiquité nous a offert des exemples d'un luxe général et effréné, marchant de pair avec la

corruption des mœurs, et qui entraîna la ruine de plusieurs états. C'est surtout dans les démocraties que ses effets furent nuisibles; il y détruisit en effet l'égalité et le sentiment généreux du patriotisme (*b*). Nous pouvons espérer de ne plus voir les mêmes exemples se reproduire de nos jours, car dans nos états modernes, le bien-être repose (§ 26, 27) sur le zèle et le travail de tous les citoyens, et se développe sous l'influence bienfaisante d'une religion vraiment noble et sublime. Toutefois le luxe n'aurait pas causé non plus la dépravation des mœurs s'il n'y avait eu d'autres germes de décadence dont les profusions effrénées étaient tour à tour et la cause et les symptômes.

(*a*) Un certain degré de luxe n'a rien de fâcheux pour l'homme. « L'empire sur soi-même et la modération sont des qualités qui ne se rencontrent pas moins fréquemment dans les classes que nous appelons élevées, que dans les classes inférieures; et quoique nous placions d'ordinaire la modération dans une vie et des plaisirs simples, qui semblent être le propre de certaines époques et de certaines classes, il n'est pas moins reconnu, que le faste de la dissipation n'est pas seulement dans la consommation des produits chers, et que la prodigalité (*profligacy*) est aussi fréquente sous les toits de chaume, qu'à la table des grands. Les hommes s'habituent indistinctement à toutes les situations, jouissent des mêmes plaisirs et recherchent les jouissances sensuelles aussi avidement dans les cavernes que dans les palais. S'ils deviennent intempérants et paresseux, cela ne provient que du relâchement de leurs mœurs, et de leur aversion pour le travail. » FERGUSON, déjà cité, p. 377.

(*b*) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. VII, ch. 2.

SALLUSTE, *Bell. Catil. Postquàm divitiæ honori esse cœperunt et eas gloria, imperium, potentia sequebatur, hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit; igitur ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbia invadere.*

§ 346.

Sous le point de vue de l'économie politique, le luxe est nuisible du moment qu'il dégénère en consommation improductive (§ 334).

1° Quant à sa grandeur, il faut pour l'apprécier, avoir égard au revenu national net (§ 341); il serait difficile, à la vérité, d'exprimer en chiffres, quelle est la somme de ce revenu qui peut être employée à des consommations de luxe, sans nuire à l'économie nationale; mais le taux des salaires, l'état de la production, etc., démontrent cependant aisément si le luxe est contenu dans des limites qui permettent de faire des épargnes. Sans craindre qu'une nation se ruine par un luxe effréné, il ne faut pas moins désirer d'y voir régner parmi les riches, le goût d'une vie simple, et l'habitude des épargnes (§ 342), principalement lorsque les dépenses de l'État ont atteint un taux fort élevé (*a*).

(*a*) L'exemple de la simplicité et de l'économie des Hollandais au comble de leur prospérité, démontre clairement l'erreur de ces riches, qui regardent un luxe voisin de la prodigalité comme un devoir qui leur est imposé par la société.

§ 347.

2° Par rapport à ce qui en fait l'objet, il faut apprécier le luxe d'après les principes développés au § 336. Ses suites sont funestes, lorsqu'étant limité à un petit nombre de personnes, il parvient à un point où ses effets ne produisent plus d'avantages personnels et ne satisfont que des caprices et des désirs factices. Un pareil excès est l'effet d'une inégale distribution des richesses, et de l'agglomération d'une grande population dans certaines localités (*a*). Le luxe général, mais proportionné de toutes les classes, entraîne des conséquences bien moins nuisibles (*b*). Quant au luxe qui fait vivre des savants, et des artistes qui rendent à leur tour des services réels à tout le monde, il est bien préférable à celui qui ne nourrit que des paresseux ou qui n'alimente que des plaisirs blâmables et ruineux.

(*a*) Montesquieu, liv. vii, ch. 1. « Le luxe est en raison composée des richesses de l'état (c'est-à-dire de l'aisance publique), de l'inégalité des fortunes des particuliers et du nombre d'hommes qu'on assemble dans de certains lieux. »

(*b*) La plupart des plaintes qu'on fait, de nos jours, sur le luxe, vont trop loin, quoiqu'on ait raison, en ce sens, qu'un peu plus d'économie conviendrait à notre position; mais on perd souvent de vue que la perfection apportée dans les procédés et les instruments de l'industrie, a fait tomber le prix d'une quantité de produits bien au-dessous de ce qu'il était autrefois, et qu'il y avait à cette époque une sorte de luxe auquel de nos jours on est devenu tout-à-fait étranger. Telle est l'habitude de se faire friser et poudrer, l'usage des dentelles de haut prix, des boucles de souliers, des épées, des habits galonnés. La seule paire de bas de soie (ils étaient rouges), qu'avait Jacques i, d'*Angleterre*, et qu'il prêta à son ministre, pour l'audience de l'ambassadeur de France (voy. *Nouvelles archives de Hambourg*, 1788, 1er cah., p. 1), coûtait peut-être autant que coûteraient aujourd'hui plusieurs douzaines de paires; et quoique Anne de Boleyn déjeûnât à la cour de Henri viii, de lard et de bierre, sa toilette n'était, proportion gardée, probablement pas moins chère que celle d'une dame d'honneur d'aujourd'hui. Le luxe de nos jours, qui tend plus qu'autrefois, à augmenter les commodités même de l'homme du peuple (*Comfort des Anglais*), est raisonnable et utile. L'industrie a fait de grands progrès, en remplaçant des objets chers et d'éclat, par des produits plus simples et non moins avantageux, comme cela se voit par exemple dans les tissus de coton, les mousselines, les batistes, les objets plaqués, etc.

LIVRE CINQUIÈME.

DES TRAVAUX PRODUCTIFS.

INTRODUCTION.

§ 348.

Dans l'exposition des lois de la production (deuxième livre), du partage (troisième livre), et de la consommation des richesses (quatrième livre), nous avons suffisamment fait connaître la nature de chacune des espèces de travail qui constituent l'économie nationale, et leurs rapports fondamentaux. Mais ces travaux et ces rapports offrent, dans chaque espèce d'industrie, un agencement tout particulier. C'est ce qui nous a engagé à donner une exposition spéciale de la nature et de la propriété de chaque espèce de travail; car dans les théories que nous avons données jusqu'à présent, il ne nous était guère possible d'en offrir une exposition complète (*a*). Une théorie spéciale des principales branches d'industrie faite sous le point de vue de l'économie, n'est pas utile pour l'intelligence des lois générales de l'économie nationale seulement, mais elle fait mieux sentir le rapport et la connexion de ses lois, les rend plus claires, plus compréhensibles, et nous fait connaître quel doit être le rôle du gouvernement vis-à-vis de l'industrie (*b*). Dans cette exposition, nous passerons sous silence les règles de la technologie que nous abandonnons à l'économie privée, pour n'étudier que les opérations et les phénomènes qui sont du ressort de l'économie nationale.

(*a*) Plusieurs anciens économistes ont traité de ce que nous comprendrons dans ce livre, soit dans la théorie du capital et de ses applications (Smith, II, 369 et suiv. — Kraus, III, 208), soit dans la théorie des prix (Storch, I, 471). Mais on ne peut sous l'une ou l'autre de ces rubriques, tout embrasser.

(*b*) Récemment Say s'est livré à un travail de ce genre, mais uniquement pour ce qui regarde la production, avant de commencer la théorie du prix et de la monnaie, voy. 3e partie : *Application des principes de l'Économie sociale à différentes branches d'industrie*. Say, *Cours*, t. 4, p. 1-255.

§ 349.

Les phénomènes dont nous allons particulièrement étudier la nature dans les différentes industries, sont :

1° Par rapport à la production :

a. La part contributive de chaque espèce d'industrie à l'ensemble de la production, d'où dépend surtout son importance pour la consommation générale;

b. Le nombre et l'action des agents producteurs qui sont nécessaires dans telle ou telle industrie, et leur rapport réciproque;

c. Les différentes manières de produire.

2° Sous le point de vue de la division des richesses :

a. Le prix des produits dans les différents états de la société;

b. Les conditions de la demande;

c. La part qui revient aux ouvriers et aux entrepreneurs sur le produit de l'industrie, leur situation respective.

3° Sous le rapport de la consommation :

a. La valeur et le nombre des produits nécessaires à telle ou telle consommation;

b. La réaction de celle-ci sur la production.

PREMIÈRE DIVISION.

DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'AGRICULTURE.

PREMIÈRE SECTION.

DE L'EXPLOITATION DES MINES.

§ 350.

Cette industrie (*a*) fournit la société de produits regardés avec raison comme étant de la plus haute valeur, et propres aux besoins les plus généraux et aux usages les plus variés. Parmi ceux-là, il faut ranger plusieurs métaux, entre lesquels le fer occupe le premier rang, parce que, de même que les moyens de subsistance, il est nécessaire dans toutes les industries. A ce produit des mines, qui n'est pas il est vrai indispensable bien que d'une très-grande utilité, il faut ajouter tous les métaux précieux et autres, tels que le sel, la houille, la terre de porcelaine, etc., etc. La plupart de ces produits sont employés dans les arts comme matières premières ou comme matériaux, et exigent, pour leur exploitation ou leur transformation, du travail et des capitaux (*b*). Le travail des mines ouvre une vaste carrière aux applications de la mécanique, science qui est d'une importance non moins grande pour d'autres industries (*c*). Plusieurs produits des mines, la houille particulièrement, ne peuvent pas être envoyés au loin à cause des grands frais qu'entraîne leur transport ; il est donc d'une bien haute importance pour une nation de posséder, sur son territoire, des mines de cette espèce (*d*).

(*a*) Nous commençons ce livre par les travaux des mines, non pas à cause de leur importance relativement plus grande, mais parce qu'on est dans l'habitude de commencer par là, dans le système des travaux de l'agriculture (§ 97).

(*b*) La *Silésie* avait, en 1791, 1174 ouvriers mineurs et en outre 1990 ouvriers dans les usines où l'on travaillait les métaux. Voy. KOEHLER, *Journal de Bergman*,

1793, I, 277-278 (allem.). Les mines de fer, dans le *Oberharze*, occupaient 233 ouvriers, et les fonderies 335.

(*c*) KARSTEN, *Archiv. fur Bergbau und Hüttenwesen*, I, 1er cah., 1818. Voy. LOTZ, *Traité*, I, 265. — HAUSMANN, *de l'État actuel et de l'importance des montagnes du Hanovre*; Gœttingue, 1823 (allem.).

(*d*) Un pays qui possède des mines de houille peut livrer à l'agriculture, des champs qui devraient sans cela être consacrés à la culture du bois, et peut assurer à ses manufactures une existence qui serait nécessairement menacée, si le prix du bois était très-élevé.

FRANKLIN disait : « que les mines de houille et les canaux ont élevé l'Angleterre à la prospérité où elle est parvenue ». LUDER, *Économie nationale*, p. 169. On évaluait autrefois le produit des mines de l'Angleterre à 180 millions de quintaux par an ; aujourd'hui on l'estime à 18 millions de tonnes (à raison de 2240 liv. angl. ou 2171 liv. de Prusse la tonne) ou 390 millions de quintaux, tandis que les mines non moins riches de l'*Autriche*, ne donnent que 2 1/4 millions de quintaux. Voy. ANDRÉ, *Zahlenstatistik*, I, 151. On compte que l'*Écosse*, en supposant que l'exploitation des mines y continue sur le même pied qu'aujourd'hui, a encore pour 3,488 années de houille en réserve (*Nouv. éphémérid. de géogr. univers.*, VII, 3e cahier (allem.)). 390 millions de quintaux équivalent à-peu-près au même nombre de scheffel de Prusse. Or, comme 12 quintaux de houille, d'après KERSTEN (voy. *Hertha*, novembre 1828, p. 236) ou 14 d'après HUNDESHAGEN, (*Forstpolizei*, p. 246), équivalent à 1 klafter (1 mètre, 949 cent.) de bois, ou un tiers de klafter de charbons de bois, on peut estimer que la production annuelle de houilles, de la Grande Bretagne, comme équivalente à 28-32 millions de klafter de bois ; or, à raison de 2/5 klafter par arpent, il faudrait donc couper annuellement 70 à 80 millions d'arpents de bois, pour remplacer la houille fournie par l'Angleterre. Mais une forêt de cette étendue couvrirait 3,235-3720 lieues carrées, ou 58 à 67 °/o de la surface de l'Angleterre et de l'Irlande ! On compte que la houille que produit l'Angleterre, évaluée au prix auquel la paie le consommateur (32 kreutz. le quintal, et 16 kreutz. à la fosse) donne une valeur plus grande que le produit des mines d'or et d'argent de l'Amérique, au commencement du 19e siècle, valeur qu'on peut estimer respectivement à 18 et 8,900,000 liv. sterling. Voy. *Nouv. annales des voyages*, janvier 1828. — En *Prusse* on exploite 7 millions de tonnes ou 28 millions de quintaux de houille ; et le quintal y coûte 28 kreutzer au consommateur. Voy. FERBER, *Nouv. annales*, p. 81. — Les *Asturies* ont aussi des mines fort riches, le quintal n'y coûte que 22 kreutzer, rendu à bord du navire ; *Revue encyclopédique*, avril 1829, 171.

§ 351.

L'exploitation des mines exige un grand capital pour les magasins, les machines et le bois. Dans les pays peu peuplés et où l'industrie n'est pas encore fort développée, le bas prix des bois (*a*) et la richesse des filons (*b*)

offrent un avantage immense, qui est malheureusement trop souvent contrebalancé par la rareté des capitaux et des bras, et le petit nombre d'hommes capables de diriger les travaux (*c*) (§ 185). C'est par ce motif que les mines des pays riches et bien peuplés sont, malgré la concurrence de l'étranger, toujours exploitées au moins pour la consommation de l'intérieur. Mais lorsque les travaux d'art et les capitaux sont parvenus à un prix fort élevé, les frais d'exploitation doivent augmenter dans la même proportion, et l'on peut ainsi se trouver dans la nécessité d'abandonner entièrement certains travaux, vu l'impossibilité de soutenir la concurrence des pays dont les mines sont plus riches.

(*a*) Et du travail aussi ; en *Amérique*, sous l'administration espagnole, les naturels étaient forcés de travailler dans les mines pour fort petit salaire. En *Sibérie* on y fait travailler les criminels, les paysans qui doivent la corvée, et d'autres qu'on y appelle comme recrues. Dans les montagnes de l'*Altaï*, il y avait en 1826, 17,514 recrues, et 87,000 corvéables employés aux travaux des mines. Voy. Ledebour, *Voyage dans les montagnes de l'Altaï* (allem.).

(*b*) Au *Chili*, d'après Hall, le cuivre se montre à la surface du sol, et peut être exploité avec la plus grande facilité. Ce métal s'y vend de 11 à 13 piastres le quintal (27-32 fl.), ce qui est à-peu-près la moitié du prix qu'il coûte en Europe. — On estime par contre, que dans le *Harz*, dont les mines sont exploitées depuis le 10e siècle, et donnèrent le revenu le plus abondant en 1725, plusieurs seront épuisées et cesseront d'être exploitées avant peu d'années, savoir : à *Andréasberg*, dans 20-30 ans; à *Lautenthal*, dans les mines de *Wildemann* et de *Celterfelder*, dans quelques années, et dans 8-10 ans les mines de *Burgstadt*, près de *Clausthal*. Voy. Oftmans, *Preisschrift*, en abrégé, dans *le magasin de Hanovre*, 1824, n° 3-5. Mais heureusement la découverte de plusieurs nouveaux filons a dissipé les inquiétudes que donnaient l'épuisement des anciennes exploitations. Voy. Hausmann, déjà cité, p. 170-172. — Dans plusieurs contrées de l'*Allemagne*, principalement en *Bohême*, on exploitait au moyen âge des quantités considérables d'or et d'argent, auprès desquelles la production actuelle n'est que fort peu de chose. *Kuttenberg* en *Bohême*, donnait seul en 1305, un revenu brut de 52,000 mares, et plus tard encore davantage. *Joachim Sthal* et *Freiberg* donnaient encore des produits immenses au 15e siècle. Voy. Fischer, *Histoire du commerce de l'Allemagne*, I, 84, 270, II, 112, 319, 635 (allem.).

(*c*) Les travaux des mines étaient autrefois très-imparfaits et peu suivis en *Amérique* : on avait des méthodes vicieuses qui faisaient perdre beaucoup de métal, et l'on exploitait sans machines. — Ces dernières sont cependant d'une grande utilité dans les travaux souterrains; elles servent principalement à l'extraction du minerai, et à puiser l'eau qui est un obstacle aux travaux. On a calculé qu'une roue à augets, construite en 1788, pour l'exploitation du *Jonge-Hohebirke*, en *Saxe*, destinée à remplacer un cabestan dont on s'était servi jusqu'alors, pour l'extraction du minerai, devait produire une économie annuelle de 666 thalers, ce qui fait 19 °/₀ du capital de 3,374 thalers qu'on employa à sa construction. Lempe,

Magasin pour l'exploitation des mines, VI, 67. Dresde, 1789 (allem.). Dans un autre cas, où il fallut faire une nouvelle fosse, qui coûta 5,141 thal., l'économie annuelle fut de 749 thal. ou 14 1/2 % du capital. — *Ibid.*, VII, 258. — La machine hydraulique construite à *Clausthal* pour l'épuisement des eaux, a coûté 24,000 thalers. L'application des capitaux et des procédés mécaniques qu'ont fait les Européens à l'exploitation des mines de l'*Amérique*, aurait produit de grands résultats, s'ils ne s'étaient en général livrés à ces entreprises, sans avoir des connaissances suffisantes, et avec trop de précipitation; aussi en est-il résulté de grandes pertes pour les actionnaires. Voy. *Quarterly Review*, juin 1827, p. 81 et 2e *avis général de la direction des sociétés allemandes pour l'exploitation des mines de l'Amérique*. Elberfeld, 1828.

§ 352.

L'exploitation des mines d'or et d'argent est celle qui donne le moins de profits aux entrepreneurs, tant à cause du bas prix des frais de transport de leurs produits que de la grande concurrence qu'on rencontre dans ces travaux (§ 169) et de la petite quantité de ces métaux qu'on livre à l'industrie manufacturière des pays où on les produit. Les mines de l'Amérique même, n'ont en général pas donné de grands profits (*a*); mais ceci doit en grande partie être attribué aux procédés métallurgiques peu avancés qu'on y employait (§ 351 (*b*)). Quant aux autres minéraux, et principalement le plomb, le fer et la houille, etc., ils atteignent, lorsque la demande en est grande, un prix qui, déduction faite des frais de production, permet de réaliser de grands bénéfices (*b*). En général ces bénéfices n'échoient pas aux propriétaires du sol comme fermage; d'après la législation de la plupart des états modernes, le droit d'exploiter les mines n'est pas une conséquence du droit de propriété, et les prétentions du propriétaire se réduisent à une indemnité pour la partie de son terrain dont on le prive dans l'intérêt de l'exploitation (*c*).

(*a*) Un des voyageurs les plus récents, HALL, a confirmé ce que SMITH a dit sur la foi de données déjà anciennes, savoir : qu'en *Amérique* on hésite à entreprendre l'exploitation d'une mine d'argent; mais que celle d'une mine d'or, offre toujours de grandes chances de perte, quoiqu'il ne manque pas d'exemples d'entrepreneurs qui y ont amassé de grandes fortunes. La part que le gouvernement prélevait au *Pérou*, sur l'exploitation des mines d'or et d'argent, était d'un 1/3 à 1/10 sur le revenu net des mines d'argent, 1/20 pour celui des mines d'or; à *Mexico*, ce droit s'élevait en 1780, jusqu'à 3 % pour les mines d'or.

La mine *Anima Valenciana* produisit en 43 mois, de 1787-1791 :

Brut 1,737,052 marcs, ou	 15,186,485	piastres.
Les frais, et la part de l'état s'élèvent à	10,232,530	»
Revenu net des entrepreneurs	4,953,955	piastres.

C'est aussi la plus riche du *Mexique*, et l'on ne peut pas juger des autres d'après celle-ci. Récemment son revenu net est tombé de 5 °/₀, principalement parce que, depuis 1811, il s'y est manifesté des voies d'eau qui remplissent la plus grande partie de sa profondeur. STOREH, II, 77, IV, p. 21. — ADAMS, *The actual state of the Mexican mines*, 1825. — *Heidelb. Jahrbucher*, 1825, p. 712. — Au *Brésil*, le droit prélevé par l'État sur l'exploitation de l'argent est encore de 1/5 du revenu, quoique les exploitations y soient peu actives. SPIX et MARTIUS, *Voyages*, I, 146. — Dans la *Caroline du Nord*, on loue les couches d'or nouvellement découvertes depuis quelque temps, à 1/4, à 1/2 de leur revenu net; mais ce n'est que dans l'espoir de faire des découvertes extraordinaires que les entrepreneurs se décident à donner un si haut prix. — Voy. OLMSTED, dans TAYLOR, *Philosophical magazine*, n° 325, p. 375. — On évalue le revenu net de la mine de *Himmelsfursten* (la mine d'argent la plus riche de la *Saxe*), à 27 °/₀ de son revenu brut, celui de la mine de *Dorothea*, près de *Clausthal*, s'élevait autrefois à 30 °/₀; mais il y a en revanche dans le *Harz*, des mines qu'on n'exploite qu'avec perte, de sorte qu'à tout prendre, on peut estimer le revenu net de toutes, en moyenne, à 10 °/₀. Quant aux mines du *Oberharz*, il n'y en a que 6 qui donnent des bénéfices, 4 remboursent les frais d'exploitation, les autres donnent de la perte. HAUSMANN, déjà cité, p. 163, tab. V. Les détails que nous avons sur le produit de plusieurs mines de la *Saxe* (LEMPE, *Magazin*, V, 93), démontrent clairement l'influence de l'importation des métaux moins chers que nous envoie l'Amérique, sur les mines de l'Europe. Le revenu net que se partageaient entre eux les entrepreneurs de l'exploitation de l'*Annaberg*, était

En 1496-1505,	année moyenne, de		60,499	florins.
1562-1571	»	»	11,368	»
1580-1599	»	»	3,233	»

Les notices sur le revenu net de la mine d'argent de *Sala*, en Suède, nous offrent le même exemple :

Au 15° siècle,	année	moyenne,	17,276	thal.
1500-1550	»	»	18,141	»
1551-1601	»	»	4,498	»
17° siècle	»	»	3,072	»
18° siècle	»	»	1,852	»

Voy. HAUSMANN, *Voyages en Scandinavie*, IV, 311. Gœttingue, 1816.

(*b*) Les grandes mines de cuivre de *Hæraa* en Norwège, rapportaient en 1767, 271,778 thalers de revenu brut, et 146,204 thalers de revenu net, ce qui fait 53 °/₀ à raison de 80 thalers danois, pour le schippond (300 liv.) de cuivre de rosette.—Voy. SCHLOEZER, *Correspondance*, 5° cahier, p. 273. D'après les données de HAUSMANN, *Voyage en Scandinavie*, V, 237, elles donneraient encore 47 °/₀. — Les mines de plomb d'*Écosse*, et celles d'étain de *Cornouailles*, rapportent, d'après SMITH, 16 2/3 °/₀. Cependant on a prétendu récemment, qu'en général elles

ne donnent pas de revenu net, mais que les bénéfices des unes compensent les pertes des autres. — Les mines de houille de la principauté de *Schweidnitz* ont donné, terme moyen, pendant un espace de douze ans, de 1778-90, un revenu net de 25 2/3 % (voy. KOEHLER, *Journal des mines*, 1792, I, 52); les mines de houille de la *Silésie* en général, en 1790, 33 % (*Ibid.*, I, 47).

(*c*) Parfois il reçoit, pour cette indemnité, une certaine part des produits de la mine. SCHENCK, *Volkswirthschlehre*, p. 184.

§ 353.

L'exploitation des mines est plutôt le fait d'une société de capitalistes que d'un simple particulier, et la raison en est sensible : c'est que ce travail exige de grands capitaux, que le capital engagé qui en forme la plus grande partie ne peut pas être facilement réalisé, qu'on ne peut pas s'attendre chaque année à un revenu net, qu'il faut même parfois débourser, au lieu de recevoir. Or un individu qui aurait à supporter seul, un pareil fardeau et à courir les risques inévitables d'une pareille entreprise, pourrait voir sa fortune ébranlée et éprouver de la gêne dans ces moments de crise qu'il est impossible de prévenir; il n'y a d'exception à ceci que pour les petites exploitations, dont les produits sont en quelque sorte à la surface du sol, ou pour des propriétaires fort riches. Aussi en général les mines sont-elles exploitées par des sociétés (*Gewerkschaften*) dont le capital se divise en actions (*Kuxe*), bien plus fréquemment qu'aux dépens d'un seul particulier (*Eigenlehner*) (*a*). On voit donc que la plupart de ceux qui entreprennent l'exploitation des mines ne forment pas une classe à part d'industriels, mais se rangent dans la classe des capitalistes (*b*).

(*a*) Ce mot *eigenlehner* s'applique aussi à un petit nombre d'intéressés, (pas au-delà de 8). MITTERMAIER, *Privatrecht*, § 302.

(*b*) Au *Chili* l'entrepreneur (*Minero*) est en général un homme qui n'a pas de capitaux et qui en emprunte aux capitalistes (*Habilitador*), lesquels courent les risques de l'entreprise.

§ 354.

Les ouvriers qui travaillent dans les mines sont rarement entrepreneurs en même temps (*a*) et, en général, ils ne travaillent qu'à la journée. Les travaux des mines ont un caractère tout particulier; ils exigent de l'expérience, une certaine force physique, et ils exposent les ouvriers à de nombreuses incommodités et à de grands dangers (*b*). Tant que les exploitations sont florissantes et qu'il n'y a pas une trop grande offre de bras, les salaires peuvent être fort élevés; mais dès que l'on ne peut plus donner d'extension aux travaux, dès qu'on doit au contraire les restreindre, les salaires baissent inévitable-

ment; car les mineurs sont tellement inféodés à leurs travaux et aux habitudes qui s'y rattachent, que l'on ne voit pas parmi eux, les fils abandonner volontiers la profession et la demeure de leurs pères (*c*); aussi l'offre de bras est-elle toujours grande dans cette carrière. Le zèle, la simplicité des besoins, la modération des ouvriers mineurs (*d*) les rendent heureux malgré leurs ressources peu étendues.

(*a*) Sauf dans les travaux faciles, tels que ceux dont nous avons parlé § 353, par exemple dans les exploitations où le minerai se trouve à la surface du sol.

(*b*) Tels sont les travaux des piocheurs qui sont dans une position inclinée et difficile, de ceux qui doivent travailler sur de hautes montagnes. A *Heiligenblut*, en *Carinthie*, on travaillait en 1798 jusqu'à 10,000 pieds d'élévation au-dessus de la surface de la mer. Les ouvriers qui exploitaient les mines d'or, dans la région des neiges, ne descendaient qu'une fois par semaine dans la vallée, et étaient exposés sans cesse au danger des avalanges. De nos jours il y a plusieurs mines encore voisines de cette région, dans le district de *Salzbourg*. Voy. Scuultes, *Voyage au Glockner*, II, 48, 1804. Au *Rosa*, la dernière hutte des mineurs est à une lieue d'élévation dans les neiges, il en est de même à *Nolasco*, au *Chili*. — Dans le harz supérieur il périt annuellement 10-12 ouvriers. Hausmann, 59.

(*c*) Ce qui y contribue, c'est que dans cet état, les enfants peuvent gagner un petit salaire de fort bonne heure. Dans le harz supérieur, le salaire par semaine :

D'un gamin employé à bocarder, est de	54-42 kr.
D'un ouvrier mineur, de	108-180 »
D'un aide dans les fonderies (de celui qui amène la mine, d'un chauffeur), de	162-270 »
D'un fondeur, de	270 kr.

Les mineurs tâchent encore de s'y faire quelques profits, en faisant la récolte du foin. Hausmann, 59 et 69, et tab. I. Il en est de même des mineurs allemands et esclavons en *Hongrie*; voy. Csaplovics, *Tableau de la Hongrie*, II, p. 111, 1829 (all.).

(*d*) Le travail à forfait ou par entreprise stimule le zèle; les travaux des champs, des bois, permettent aux mineurs de gagner quelque autre chose dans les heures de loisir. — Les mineurs de Cornouailles entreprennent leur travail à la mesure, pour une partie du revenu brut, par adjudication publique et au rabais, et ils y trouvent leur avantage. Voy. *Quarterly Review*, juin 1827, p. 81.

§ 355.

Quand les mines sont exploitées sur une échelle plus étendue que ne le demande la consommation du pays, l'on voit naître parfois de grandes crises dans les contrées où cette industrie est la principale; les capitalistes sont assez facilement entraînés par quelques exemples de grands bénéfices réalisés dans l'exploitation des mines, à y mettre plus de capitaux qu'il n'est raisonnable,

et la hausse des salaires fait naturellement augmenter l'offre de bras. Cette mesure imprudente a souvent fait négliger d'autres travaux productifs (*a*) et plongé plusieurs générations d'ouvriers dans la misère, quand les mines venaient à s'épuiser, et que la demande diminuait (*b*). Mais d'un autre côté, la prospérité des mines peut en fort peu de temps, répandre l'aisance dans des contrées éloignées et jusques là abandonnées (*c*).

(*a*) Il paraît que cela avait déjà lieu au 8e siècle, en *Bohême*, sous le duc Krzesomisl, au point que l'indifférence pour l'agriculture occasionna souvent des chertés et des disettes. Fischer, *Histoire du Commerce*, I, 91. De pareilles méprises ne peuvent être que transitoires.

(*b*) Nous en avons un exemple remarquable dans la ville de *Konsberg* (en *Norwége*). Sa fameuse mine d'argent occupait 2,500 ouvriers, le quart de la population de *Konsberg* jusqu'en 1805, époque où l'administration danoise l'abandonna entièrement, parce que depuis 1750, elle avait coûté tous les ans 70,000 thal. au-delà de ce qu'elle rapportait. Là, où l'on voyait autrefois une immense population de mineurs descendre à la pointe du jour dans les entrailles de la terre et revenir avec plaisir à la chûte du jour, se reposer à la flamme de son modeste foyer, on voit aujourd'hui les avenues de la mine désertes, et les rues de la ville couvertes de mendiants qui y étalent la misère de leur accoutrement, et dont les faces décharnées et livides accusent les plus grandes privations. Hausmann, *Voyage en Scandinavie*, II, § 2.— Depuis quelques années on a recommencé à exploiter cette mine, et on en tire de grands revenus (§ 277).

(*c*) On en trouve des exemples dans Murhard, *Théorie politique du commerce*, I, 39.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE.

§ 356.

On appelle chasse et pêche le travail qui a pour objet de s'approprier des animaux de la terre et de l'eau, sans s'occuper des soins à donner à leur reproduction, à leur croissance, et à leur éducation. Ce qu'il y a de commun à ces deux moyens de pourvoir à nos besoins, c'est l'usage aveugle et irréfléchi des richesses naturelles qui s'offrent spontanément à l'occupation, car sous les autres rapports ils diffèrent totalement. La chasse des animaux sauvages

exige la solitude des grandes contrées, et surtout des forêts dans lesquelles les animaux se multiplient. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes qui puissent vivre de la chasse dans une étendue d'une lieue carrée; une population de chasseurs à qui il n'est pas permis de s'étendre sur un vaste espace, et qui est forcée de se renfermer dans d'étroites limites, s'en trouvera bientôt expulsée par la faim. La chasse exerce et fortifie le corps à un très-haut point, mais en même temps elle ouvre la porte aux violences, aux passions brutales et détourne les hommes des travaux paisibles. Ses produits ne peuvent pas bien se conserver; aussi les chasseurs ne cherchent-ils qu'autant de vivres qu'il en faut pour un petit nombre de jours; ils ne font pas d'épargnes, n'accumulent pas de capitaux, et ne travaillent par conséquent pas à s'ouvrir la voie pour sortir de cet état de rudesse et de sauvagerie qui n'offre aucune trace ni de division du travail, ni de commerce, ni de culture intellectuelle, ni d'administration publique (*a*).

(*a*) Nous trouvons d'amples renseignements sur cette matière, dans les récits des voyageurs qui ont parcouru les déserts des deux Amériques. Les peuples chasseurs de l'Amérique du Nord commencent à se livrer, d'après HUNTER, à l'agriculture et même à quelque industrie. Il n'y a que les relations avec des peuples civilisés qui puissent insensiblement les amener à un autre genre de vie. — La chasse domestique qui n'a pas pour but de détruire les animaux, mais de les conserver, de les multiplier et d'en tirer parti, doit être régie par des règlements, qu'on ne peut s'attendre à voir exister dans l'état de sauvagerie dont nous venons de parler.

§ 357.

Au bord de la mer et des grands fleuves, la pêche est une grande ressource qui donne l'existence à de nombreuses familles. Elle est surtout importante dans ces régions où un climat rude s'oppose à l'éducation des bestiaux, et à la culture des végétaux, où le poisson est par conséquent la nourriture générale des habitants, et la condition sans laquelle leur pays ne serait pas habitable (*a*). Dans les contrées bien cultivées, la pêche donnant des produits d'une grande valeur qui tiennent une place importante même parmi les moyens de subsistance qu'on y tire du sol, on en livre une partie (*b*) à l'industrie qui lui fait subir des changements de forme, et une autre est exportée (*c*). Les habitants des contrées qui avoisinent la mer se livrent en général tous à la pêche, et ont l'occasion d'y devenir bons marins. La pêche le long des côtes ne se fait qu'en petit, avec de médiocres capitaux, et ne donne pas de grands profits, tant à cause du haut prix que coûte le transport du poisson dans l'intérieur des terres, qu'à cause de la grande concurrence qui s'y rencontre (*d*). La pêche dans des mers éloignées exige de grands capitaux et donne aussi de grands bénéfices, mais elle n'est pas à l'abri de sinistres qui anéantissent parfois tous les profits (*e*).

(*a*) En *Islande* et au *Kamschatka* le poisson est la principale nourriture des habitants, les bestiaux ne sont qu'un accessoire, et les végétaux ne sont presque pas cultivés, à cause de la rigueur du climat; car au *Kamschatka* les frimats commencent en juillet. RAU, *Considérations*, 81. — SCHLOETZER, *Correspondance*, VI cah., 342. — Il en est de même dans le nord de la *Norwége*.

(*b*) L'huile de baleine, le sperma ceti, les fanons, la colle, les perles, les coraux, l'ambre.

(*c*) Le hareng, le stockvisch, les huîtres. Les grandes côtes de l'Europe offrent un puissant encouragement à la pêche. Sur le produit de cette dernière, voy. MALCHUS, *Statistik und Statenkunde*, p. 88.

(*d*) On voit en *Islande* chaque année au commencement du mois de février, une partie des habitants se porter vers la partie méridionale de ce pays, et s'y offrir pour la pêche, à la condition de recevoir une part du produit à leur retour. Au commencement de mai, ils ont gagné chacun 500 à 600 pièces de poisson qui suffisent pour leur entretien pendant l'hiver. Cependant indépendamment de la pêche, ce pays a d'autres industries encore : on s'y occupe de l'élève des bestiaux, on y fait des tisssus de laine; il exporte de l'huile, du suif, des pelleteries, de la laine, des tissus, de l'édredon, qui s'échangent contre du grain, du fer, du chanvre, des denrées coloniales et d'autres produits. Voy. MACKENSIE, *Voyage en Islande*, 1815, p. 155 et tabl. I.

(*e*) D'après SCORESBY, on cesse de se livrer à la pêche de la baleine dans le passage de *Davis*, quand elle ne donne que 20 °/o et dans le voisinage de *Spitsberg* lorsqu'elle ne donne que 4 °/o des capitaux qu'on y emploie. Les Anglais prirent dans ces parages depuis 1814-1817, avec 586 navires, 5050 baleines; et les Hollandais 71,900 dans les 130 années qui s'écoulèrent de 1665-1793.

TROISIÈME SECTION.

DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'agriculture en général.

§ 358.

L'agriculture comprend tous les travaux que réclament la culture, l'usage et la conservation des plantes et l'éducation des animaux (§ 97). La culture des céréales et l'élève des bestiaux (*a*) sont les principales branches de l'éco-

nomie rurale. Ordinairement on les pratique simultanément; car d'un côté, il faut des plantes pour la nourriture des animaux, et de l'autre, la culture des terres réclame de l'engrais et du travail. Cependant on peut élever des bestiaux, sans cultiver des terres, de même qu'on peut s'occuper de certaines cultures seulement, de la culture des bois, par exemple, à l'exclusion de toutes autres parties de l'agriculture.

(*a*) On entend par là, l'éducation des animaux domestiques; les abeilles, les vers à soie, etc., ne se rangent pas dans cette catégorie.

§ 359.

On ne peut se livrer à l'élève des bestiaux, sans se livrer en même temps à l'agriculture, que lorsqu'on peut leur faire passer l'hiver sans cultiver des plantes fourragères (*a*). C'est dans les pays chauds que ceci offre la plus grande facilité. Cependant dans les contrées fertiles, il est si avantageux de cultiver des plantes fourragères et de faire des prairies, que lorsque la population augmente, on a infailliblement recours à ce système, pour augmenter les moyens de subsistance; aussi ne trouve-t-on en général les peuples pasteurs que dans les contrées où il y a peu de terres propres à l'agriculture. Leur manière de nourrir les bestiaux ne permet pas qu'ils aient une demeure sédentaire, elle les force au contraire à voyager fréquemment pour trouver de nouveaux pâturages (*b*). On remarque déjà chez les peuples nomades, l'effet de l'inégalité des fortunes, car l'éducation des bestiaux exige un grand capital (en bestiaux), et ceux qui n'en ont pas doivent se louer comme ouvriers (*c*). Ils nous offrent l'exemple du respect pour la propriété, et de la soumission à une autorité établie, c'est-à-dire les principes fondamentaux de toute association politique. Dans la vie nomade, on voit à côté des vertus du guerrier, se développer déjà le goût délicat des arts (*d*).

(*a*) Beaucoup de grands et riches pâturages de la *Hongrie* et de la *Transylvanie* ne sont pas du tout utilisés, parce que dans ce pays on peut conserver ses bestiaux en hiver à défaut de fourrages, pour cette saison. Voy. André, *Nouvelles économiques* (all.), 1823, I, 246. On laisse généralement dans ce pays, les bestiaux en plein air, pendant l'hiver; cet usage leur est très-nuisible. L'hiver de 1816 fit périr 80,000 têtes de bétail. Voy. Csaplovitz, *Tableau de la Hongrie*, I, 142 et II, 16 (all.). Même usage dans la *Mongolie*, dans les steppes des *Tartares Nogais* qui, pour éviter les pertes résultant de cet usage, ont eu la prudence de cultiver beaucoup de plantes fourragères et de faire des étables. *Biblioth. univ.*, avril 1831, p. 348, (d'après Zwick).

(*b*) L'exemple le plus connu d'un peuple nomade, nous est offert par les Arabes. L'Arabie centrale n'a que des montagnes nues et arides, des plages de sable, peu d'eau, et n'est pas assez humide, pour qu'on puisse y cultiver des arbres, si ce n'est

dans les parties les plus basses. Les sources y sont un des principaux éléments de la fortune, et pour leur possession on se fait souvent des guerres. Du Bois Aymé, *Description de l'Égypte.—Éphémér. univ. de Géographie*, octobre 1811.—Reynier, *de l'Économie rurale et publique des Juifs et des Arabes*, p. 2. — Burkhard, *Notes on the Bedouins and Wehabys*, 1830. Le renne qui d'après sa nature ne peut vivre que dans les pays voisins des neiges, donne une excellente nourriture aux *Lapons*. Les habitants de la Laponie russe actuelle sont forcés de se transporter pendant l'été, sur les montagnes de la *Norwège*, à 2000 et 2800 pieds d'élevation pour y chercher des pâturages. Von Buch, *Voyage en Scandinavie*, II, 161.

(*c*) Chez les Bédouins, aucune famille ne peut exister sans un chameau, celles qui en ont 10 sont encore dans le besoin, avec 30-40 on est dans l'aisance, on est riche avec 60. Burckhard. — Chez les Lapons qui se servent de rennes, 100 de ces animaux ne suffisent pas à l'existence d'une famille, 3-400 donnent de l'aisance (Von Buch). La peuplade de *Kirgis-Bukaik* est la plus riche de toutes les tribus nomades ; elle est composée de 12,000 familles qui ont 4 millions de moutons, 1 million de chevaux, un 1/2 million de chameaux, et 200.000 bœufs et vaches. Voy. Eversmann, *Nouv. annal. des Voyages*, juin 1828, p. 315. — Aristote, *Politique*, liv. IV, 3, faisait déjà cette remarque pour l'élève des chevaux conduit à l'oligarchie.

(*d*) Les Arabes cultivent la poésie et exercent une généreuse hospitalité ; il n'est pas seulement honteux de dépouiller les étrangers, mais c'est même un cas de guerre pour ces peuples qui se considèrent comme les hommes les plus libres, et les meilleurs.

§ 360.

La vie nomade ne permet pas d'amasser de grandes richesses, et ne développe pas les rapports sociaux; et cela se conçoit, car

1° L'éducation des animaux domestiques ne permet pas d'employer les procédés et les machines qui dans les arts multiplient les produits de l'industrie;

2° Le chiffre de la population et celui des bestiaux sont maintenus dans des bornes déterminées par la fertilité des pâturages. Il ne peut donc pas y avoir, dans cet état, beaucoup d'hommes sur un petit espace, et la manière de se nourrir qui y est en usage, force des tribus même peu nombreuses à se séparer les unes des autres; et une fois séparées elles ne conservent plus entre elles ni relations politiques ni rapports de commerce (*a*);

3° L'absence de demeures fixes, fait que les besoins personnels restent simples et ne se multiplient pas, et qu'ainsi il n'y a pas de nécessité de se livrer à des travaux industriels (*b*). Le luxe des riches même, ne peut pas être grand, puisque tous les biens dans cette vie sont arrangés pour être aisément transportés (*c*). La richesse y sert principalement à nourrir beaucoup

de domestiques parce que cela donne de la considération et un air de puissance aux maîtres. Il est aisé de comprendre par ces détails, comment des peuples nomades peuvent, pendant des siècles, rester toujours au même degré de civilisation (*d*).

(*a*) Les tribus indépendantes des déserts de l'Arabie ont, d'après DUBOIS-AIMÉ, de 30 à 40,000 cavaliers, ce qui permet d'évaluer leur population à 200,000 habitants, au moins.

(*b*) Chez les Bédouins, on ne rencontre que des selliers et des maréchaux-ferrants. — *Tableau des bergers de la Hongrie*, (VON CSAPLOVICZ, II, 52).

(*c*) Voy. NIEBUHR, *Voyage en Arabie*, I, 253. Copenhague, 1774. Le besoin le plus prononcé dans ces pays, est celui de l'indépendance; car parmi les Arabes comme dans les steppes de Kirgis, on méprise ceux qui cultivent les terres, parce qu'ils ne peuvent pas à l'exemple des nomades, se soustraire à des ennemis plus forts qu'eux et conserver leur liberté; les nomades Kirgis dépensent et étalent leurs richesses en vêtements somptueux et joyaux, etc.

(*d*) Les Arabes sont encore aujourd'hui tels que les représentent l'ancien testament et les écrits des Grecs.

§ 361.

La culture des végétaux combinée avec l'éducation des animaux, constitue la véritable *agriculture*. Pour toute contrée qui a des terres propres à être cultivées, l'agriculture est une industrie extrêmement importante et très-utile, en effet (*a*) :

1° Elle fournit les aliments les plus indispensables, et peut en multiplier la quantité chaque année, en proportion de nos besoins ; il n'y a pas de travail qui donne un aussi grand accroissement à la fortune nationale.

2° Quand le produit net de l'agriculture dépend du prix auquel se vendent les fruits de la terre, le cultivateur, même lorsque la vente est mauvaise, est au moins, quant à sa personne, dans une parfaite sécurité; car, il a toujours des denrées nourrissantes, du bois, et des vêtements pour sa famille. Mais lorsque la production de la terre est abondante, la population s'accroît, la demande augmente, et les débouchés du cultivateur deviennent plus importants. Aussi l'agriculture, plus que toute autre industrie, donne-t-elle à ceux qui s'y livrent de l'indépendance et de la sûreté.

3° Elle exerce une heureuse influence sur la santé de l'homme, prolonge la vie, développe et augmente les forces et l'agilité du corps et de l'esprit, ennoblit les sentiments, et met à l'abri de cette aptitude incomplète qu'on acquiert dans certaines industries.

(*a*) Voy. SULZER, *Ideen über Volkerglück*, p. 56.

§ 362.

Aussi longtemps qu'un pays n'a pas de commerce et qu'on n'y a pas introduit la division dans les travaux, l'agriculture n'est pour le cultivateur qu'un moyen de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille ; une production plus abondante que celle que réclament ses besoins, ne serait d'aucune utilité, puisqu'il ne trouverait pas à la vendre ; aussi n'emploie-t-il encore alors aucun des procédés qui doublent la fertilité de la terre, par la raison que ses dépenses ne lui seraient pas remboursées, et que chacun se pourvoit avec le moins de dépenses possibles, des matières végétales et animales nécessaires pour sa consommation. C'est là, l'esprit qui préside aux entreprises d'agriculture des premiers temps. A cette époque, les forces de la nature manifestent leur action, sans être activement secondées par le travail de l'homme ; on exploite d'immenses plaines, mais on les fume et on les cultive mal ; on abandonne les champs épuisés à une végétation spontanée pour y retrouver à la longue les sucs nourriciers dont on les a dépouillés (*a*); tout ce que le cultivateur a de paiements à faire, il les fait en fruits de ses terres ou en travail (*b*), et il emploie ses domestiques à fabriquer les ustensiles que réclame son industrie (*c*). La conséquence d'un pareil état de choses, c'est que la terre ne donne en tout, que fort peu de produit brut et de produit net, et qu'une surface immense suffit à peine à la nourriture d'un petit nombre de personnes.

(*a*) Après quelques récoltes on laisse les champs en jachère afin qu'il y croisse des herbes ou des broussailles qui les recouvrent de nouveau d'une couche d'humus. On retrouve cet usage dans les pays où le commerce ne fait que de naître, et dont la population n'est pas grande ; c'est ce qu'on appelle le système des jachères. — Maintenant encore en *Suède*, et dans l'*Amérique* centrale, on brûle les forêts, et la cendre sert d'engrais. Les champs brûlés (*Swedja*) en *Suède*, sont laissés en jachères, après quelques moissons, et se couvrent insensiblement de bouleaux. (Voy. HAUSMANN, *Voyage en Scandinavie*, I, 144). — Au *Brésil* presque toutes les terres labourées, ont été jadis couvertes de forêts qu'on a brûlées, et elles rapportent jusqu'à 150 grains pour 1 ; après quelques années de récolte on les remet de nouveau en jachère, et elles ne tardent pas à se couvrir de broussailles et d'arbres. (Voy. SPIX et MARTIUS, *Voyages*, I, 159). Ce système s'est maintenu dans les pays incultes de montagnes, par exemple les parties montagneuses défrichées de la Forêt-Noire, où ces terres, lorsqu'on les soigne bien, finissent par se changer en taillis.

(*b*) Dîmes et autres prestations en récoltes, bestiaux, corvées.

(*c*) Dans les familles où il y a un nombreux domestique.

§ 363.

L'agriculture peut fournir aux besoins d'un nombre d'hommes bien plus considérable que celui qu'elle occupe à ses travaux ; mais le cultivateur ne récolte un excédant en sus de ce qu'il lui faut pour sa consommation, que

lorsqu'il y est contraint par la force, ou lorsqu'il a l'espoir de trouver un débouché. Quand les travaux des champs sont abandonnés à des esclaves, comme cela avait lieu dans l'antiquité, ou à des familles qui n'ont que peu ou pas de terres en propriété, une partie de la population peut à la vérité, en l'absence de tout commerce, vivre du produit de la terre, et sans travailler; mais pour que l'agriculture atteigne une perfection telle qu'elle puisse donner le plus grand produit brut et net, dans un espace donné, il faut qu'on lui ouvre des débouchés. Ce n'est que lorsqu'on est assuré de vendre, que l'on commence à employer les méthodes les plus avantageuses, et que l'on ne cultive plus dans chaque contrée, que les fruits qui donnent les plus grands profits.

§ 364.

Le marché de l'étranger est moins important pour l'agriculture que le marché de l'intérieur :

1° D'abord parce qu'on n'est pas assuré de le conserver toujours; et cela est évident car tous les pays qui sont forcés de faire venir du grain de l'étranger, tâchent autant que possible de s'affranchir de cette nécessité (*a*);

2° Parce que les profits des cultivateurs sont diminués par les frais de transport ou d'expédition de leurs produits à l'étranger; et que ces frais ne sont, la plupart du temps, pas remboursés par une hausse des prix, vu la concurrence des peuples cultivateurs (*b*);

3° Parce qu'un petit nombre de produits de l'agriculture seulement tels, par exemple, que le grain, le vin, le bétail, la laine, le lin, les peaux, etc., peuvent être envoyés au loin; tandis que beaucoup d'autres, comme les œufs, les volailles, le beurre, les légumes, les fruits, etc., ne sont pas transportables à de grandes distances, par voiture (§ 214).

(*a*) L'Allemagne septentrionale a beaucoup à souffrir des lois anglaises sur l'importation des grains.

(*b*) Les cultivateurs de la Prusse orientale et occidentale éprouvèrent récemment une grande gêne, par la forte baisse du prix des grains. En 1825, il y avait dans la Prusse occidentale, sur 262 propriétés seigneuriales, 195 environ grevées d'hypothèques, et 71 séquestrées. Voy. W. Jacob, *Lettres sur le commerce et la culture du blé*, traduit en allemand par Richard, 1826. p. 57; et appendice n° 11 de l'original.

§ 365.

Les raisons que nous venons de développer prouvent que l'agriculture doit parvenir à un haut point de prospérité dans les états où, à côté des cultivateurs, se trouvent d'autres industriels qui achètent les produits du sol avec des produits des manufactures, ou des services personnels. C'est dans ces circonstances, que les terres donnent les plus riches produits, que leur fertilité est

sans cesse sollicitée par des amendements et des améliorations qui sont le résultat de l'emploi de grands capitaux (*a*). C'est une grave erreur que de nier l'heureuse influence d'un grand nombre d'industriels et de producteurs de services, sur l'agriculture (*b*). Car on a vu, dans des contrées où l'agriculture était arrêtée dans son essor par des causes existant en elle-même, la demande des villes, et l'application de leurs capitaux à la culture des terres, donner l'impulsion aux améliorations (*c*).

(*a*) Les grands bénéfices que les cultivateurs obtiennent par suite du renchérissement de leurs produits, permettent aux ouvriers de la campagne de vivre plus richement et augmentent le fermage des propriétaires; ceci favorise le morcellement des propriétés, et y fait répandre des capitaux. C'est cet état de choses que HERRENSCHWAND dépeint comme le plus parfait, et nomme : « Système d'agriculture relative, fondé sur un système de manufactures. » *Discours sur la division des terres dans l'agriculture*. Londres, 1788.

(*b*) PRECHTL, (voy. *Annales de l'institut impérial et royal*, III, 198), a démontré cette vérité à l'aide du calcul. Il résulte de ses recherches que sur 1 lieue carrée, il ne peut vivre que 1800 habitants lorsqu'on ne se livre qu'à l'agriculture seulement; tandis que ce même espace peut en nourrir 6000 et davantage encore, lorsqu'on y exerce d'autres industries. — La statistique ne nous a pas donné jusqu'à ce jour de renseignements précis sur le rapport des cultivateurs à la population, parce qu'on n'a pas, dans les dénombrements de la population, établi la distinction des différentes professions. Cependant on peut admettre qu'il ne faut guère employer qu'une moitié des habitants aux travaux de l'agriculture, pour fournir toute la population de matières premières. Plus le rapport des cultivateurs à la population totale est grand, dans un pays, moins sa production est importante et plus sa population est faible. Cependant ceci n'est pas absolument vrai; car il y a ici plusieurs causes en jeu, qu'il faut bien distinguer. Les données suivantes justifient notre assertion :

	Les ouvriers forment de la population.	Population par lieue carrée.
1. *Grande Bretagne*. . .	33 %	3940
2. *Irlande*.	40	5524
3. *Wurtemberg*. . . .	46	4410
4. *Bade*.	55	4410
5. *Prusse*.	58	2576
6. *France*.	60	3220
7. *Autriche*.	69	2767
8. *Russie*.	70	403

Pour nos 1 et 2, *Statistical illustrations*, p. 3, 35; pour no 3, MEMMINGER, *Géographie et statistique du Wurtemberg;* pour nos 5, 7 et 8, MALCHUS, *Statistique*, p. 199 et sa *Géographie militaire*, II, 454, où l'*Autriche* figure pour 80 %; pour no 6, DUPIN, *Forces, etc.*, II, 260.—MALCHUS compte 75 %, *Géographie militaire*, II, 816.

Voici pour le pays de *Bade*, d'après sa *statistique industrielle*, publiée en 1829, la proportion des producteurs sur une population de 1,176,075 âmes :

1. Cultivateurs, fermiers, propriétaires cultivateurs. .	101,832 familles.
2. Autres cultivateurs, bergers, pêcheurs, etc. . . .	1,844
3. Journaliers.	16,223
4. Manufacturiers, commerçants, voituriers, bateliers, hôteliers, etc.	77,415
5. Veuves, et femmes sans ouvrage.	23,801
6. Rentiers.	1,318
7. Employés des communes.	443
8. Fonctionnaires au service de la cour, du gouvernement, de l'église, des propriétaires.	12,095
9. Autres producteurs de services.	4,292
	239,263

On peut estimer que des 40,000 familles comprises sous les nos 3 et 5, 28,000 appartiennent à l'agriculture, qui donne donc de l'occupation à 55 °/o de la population du pays.

(c) Smith, II, p. 462 et suiv.

§ 366.

Les produits que le cultivateur apporte au marché, après en avoir fourni pour prix de leur coopération, tous ceux qui l'ont aidé dans ses travaux, sont destinés à la consommation des autres classes de la société. Le prix de ces produits sert à rembourser (*a*) :

1° Le fermage, lorsque les propriétaires louent leurs terres; ou s'ils les exploitent eux-mêmes, une partie au moins du fermage ; car ils doivent avoir des profits en argent pour pouvoir

a. Payer l'intérêt des sommes qu'ils ont empruntées, en hypothéquant leurs fonds ;

b. Payer les contributions foncières publiques et communales ;

c. Augmenter leurs capitaux, ce qui les force à faire des dépenses, par exemple à acheter des produits des manufactures ou à faire des améliorations ; — enfin

d. Pourvoir à leurs besoins et à se donner des richesses immatérielles.

2° Une partie des frais de production qui sont payés en argent,

a. Pour acheter, réparer ou renouveler des outils, et entretenir les bâtiments. Cette dépense ne doit pas se porter en compte dans les exploitations agricoles, où les instruments sont grossiers et fabriqués par les cultivateurs eux-mêmes ; — *b*. Pour acheter les produits indispensables à l'entretien des cultivateurs. Il importe peu pour la production, que les ouvriers reçoivent des fermiers ce qui est

nécessaire à leur subsistance ou qu'ils se l'achètent eux-mêmes avec leur salaire; car dans les deux cas, il faut qu'on vende toujours une même quantité de produits bruts; mais plus le genre de vie des cultivateurs et de leurs ouvriers est simple, moins cette quantité destinée à leur consommation est considérable.

(*a*) Voy. Rau, *Ansichten der Volkswirtschaft*, p. 204.

§ 367.

Indépendamment des débouchés, il y a d'autres causes qui contribuent à la fertilité des terres, ce sont les suivantes :

1° L'habileté et l'expérience des cultivateurs;

2° L'étendue des capitaux qu'ils emploient aux travaux de l'agriculture, § 215; ceux-ci dépendent beaucoup de l'étendue des propriétés;

3° La liberté et la facilité laissée aux cultivateurs pour la division de leurs travaux et l'emploi de leur temps. Cette liberté est le résultat des relations que les lois établissent entre les propriétaires et les fermiers.

§ 368.

La grandeur des propriétés (*a*), mérite sous le rapport de la production, et par son influence sur la position des gens de la campagne, une considération toute particulière. Quant à la cause de leur division, il faut la rechercher en partie dans les dispositions législatives (*b*), en partie dans le partage primitif des terres dont l'histoire de chaque pays nous retrace l'origine, en partie enfin dans l'état même de l'économie de chaque pays (*c*). Les recherches sur les avantages des grandes et des petites propriétés ne peuvent pas reposer sur la base d'une division qui n'aurait égard qu'à la superficie des terres; car une même quantité d'arpents peut, d'après sa fertilité et le mode de culture en usage, se ranger tour-à-tour parmi les grandes ou les petites propriétés (*d*). Il est donc nécessaire de s'entendre sur ces expressions : *grande, moyenne* et *petite propriété* (*e*). On peut appeler :

1° *Fort petite* une propriété qui n'a pas assez de travail pour une charrue. Mais dans cette catégorie même, il y a des distinctions à établir entre les propriétés, depuis les coins de terres cultivées en jardins, et qui suffisent à occuper une famille, sans la détourner cependant d'autres travaux indispensables pour pourvoir à ses besoins, jusqu'aux parcelles qu'on cultive avec ses propres bestiaux, ou avec des bestiaux qu'on loue à cet effet, et qui suffisent à elles seules à l'entretien d'une famille (*f*);

2° *Petites propriétés*, toutes celles pour la culture desquelles il suffit d'une charrue;

3° *Propriétés moyennes*, celles pour lesquelles il faut deux ou plusieurs

charrues, mais qu'un fermier peut diriger seul en travaillant lui-même (*g*). On comprend parmi les propriétés les fermes des divisions 1 à 3.

4° *Grandes propriétés*, celles à la tête desquelles il y a un administrateur ou un intendant, dont l'unique occupation est de diriger les travaux et toute l'économie de l'exploitation (*h*).

(*a*) THAER, *Introduction à la connaissance de l'agriculture anglaise*, II, 2e part., p. 91, Hanovre, 1801, (all.); du même auteur, *Annales de l'agriculture*, juillet 1806, p. 1, art. *anonyme;* et p. 35 par THAER. — KRAUS, *Économie sociale*, V, 72.—SCHWERZ, *Agriculture de la Belgique*, III, 460, (all.).—RAU, *Considérations*, p. 7. — SINCLAIR, *Code d'agriculture*, 3e édit., p. 41.—LOTZ, *Traité*, II, 24. — STURM, *Annales de l'agriculture allemande*, I, n° 1 (1821). — CORDIER, *Agriculture de la Flandre française*, p. 31. — CHAPTAL, *de l'Industrie française*, I, 140; du même auteur, *Chimie agricole*. — EISENBACH, I, *Préface*, p. XXX, (Stuttgard, 1824). — HUNDESHAGEN, *die Waldweide und Waldstreu*, 1830, p. 128. Il est fort difficile d'établir un parallèle entre les propriétés de différente grandeur, et nous ne pouvons en tracer ici que l'esquisse. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue, que la position toute particulière des grands et des petits propriétaires, et la manière souvent différente de travailler de chacun ne permet guère d'établir des règles générales.

(*b*) Inaliénabilité des majorats, des fidéicommis. Nous renvoyons au second volume de ce traité, pour les développements qu'exige cette matière, II, p. 76.

(*c*) La statistique a presqu'entièrement négligé jusqu'à ce jour, ce qui a rapport à cet objet important; nous nous croyons donc obligés d'entrer ici dans quelques détails :

I. *Bade.*

Propriétés foncières, évaluées à plus de 10,000 fl.			1,468
» » »	de 1,000 à 10,000	»	44,869
» » »	au-dessous de 1000 fl.		55,006
			101,343

Ce qui, vu que le pays a un total de 3,511,532 arpents de terres arables, d'une valeur de 465 millions de florins, donne 34,6 arpents de Bade (ou 43,2 arpents de Prusse), ou 4,500 fl. de valeur, par propriétaire, et 131 fl. par arpent de Bade. — D'après ces données, on peut établir les divisions suivantes :

1,468	propriétés à	25,000 fl.	ou	190	arpents	36	millions de florins.
44,869	»	8,690	»	64	»	390	»
40,922	»	800	»	6	»	32	»
14,084	»	400	»	3	»	5	»

Il faut en effet, dans les 55,006 petites propriétés, en distinguer de deux sortes. Ce devis ne peut cependant pas être rigoureusement juste, parce que les bois sont en général accumulés en grandes masses.

II. *France.* Données du cadastre :

Nombre des propriétaires.	Revenu net en fr.	Ce qui fait approximativement en arpents prussiens, par tête.
3,665,300	64	8,6
928,000	464	64
212,635	2127	296
18,846	7340	1022
8,216	19272	2684
4,832,997		

Moreau de Jonnès, *le Commerce au 19e siècle*, I, 50. La dernière colonne repose sur la supposition que l'hectare (= 3,9 arpents de Prusse) donne 28 fr. de revenu net (Chaptal, *de l'Industrie française*, I. 212).

III. *Bailliages du Jura*, (Canton de Berne).

	Pour chaque propriétaire.			
Ridau. . . .	8, 1/4 arpents prussiens,	pour	1309 francs suisses.	
Buren. . . .	17	»	1656	»
Erlach. . . .	18	»	1395	»
Pruntrut. . .	20	»	2081	»
Delsperg. . .	26	»	2141	»
Moutiers. . .	32	»	1886	»
Freibergen. . .	36	»	2546	»
Courtelary. . .	43 3/4	»	2666	»

Bernouilli, *Archives suisses*, I, 69.

IV. Dans le cercle de *Solingen*, il y avait en 1827 (Gazette d'état de Prusse, 1827, n° 90-92):

13 propriétaires fonciers ayant plus de 300 arpents de Cologne.				
123	»	»	50 à 300	»
241	»	»	25 à 50	»
427	»	»	15 à 25	»
574	»	»	10 à 15	»
2665	»	»	ayant moins de 10 arpents.	

4043 propriétaires sur 87,227 arpents. La population était de 8000 âmes par lieue carrée.

V. On dit qu'en *Angleterre*, il y a 30,000 propriétaires fonciers, 150,000 grandes propriétés (fiefs). Bossi, *Annali universali di tecnologia*, III, 53, d'après Deby, *de l'agriculture en Amérique et en Europe*, 1825.

(*d*) Sinclair appelle *petites*, les propriétés qui ont moins de 100 acres (158 arpents prussiens), et *grandes*, celles qui en ont plus de 200. Par rapport à la marche du Brandebourg, on a appelé petites les propriétés qui ont moins de 300 arpents, tandis que, dans les contrées fertiles, une pareille étendue est déjà une propriété moyenne. Thaer, *Annales*, cité plus haut.

(*e*) C'est parce qu'on n'y a pas eu égard, et qu'on s'est servi indistinctement, sans s'expliquer ni s'entendre, de ces expressions *grande, moyenne,* et *petite* propriété, que les principes énoncés par beaucoup d'écrivains, n'ont rien de déterminé et de bien intelligible.

(*f*) Ce sont les cheptels, (*Halbgütern* d'après HUNDESHAGEN).

(*g*) Cette dénomination ne s'oppose pas à ce que des propriétaires de biens que nous rangeons dans cette catégorie, s'occupent uniquement de la direction des travaux, sans travailler eux-mêmes; mais dans ce cas ils ont beaucoup de loisir. Quant à savoir combien on peut cultiver de terres avec une charrue, cela tient tout à la fois à la nature du sol, à l'assolement et à la méthode de culture qu'on suit; cependant on peut compter, terme moyen, 30-40 arpents par charrue.

(*h*) On pourrait appeler *fort grandes* les propriétés pour lesquelles un intendant ne suffit pas, et où il doit s'adjoindre un aide pour la tenue des livres, etc.

§ 369.

On peut dans les grandes propriétés et même dans les moyennes aussi, faire des économies sur les frais de production et employer des méthodes qui ne sont pas praticables sur de petites propriétés. Parmi les avantages qu'offrent celles-là, nous compterons :

1° Une meilleure division de travail (§ 116 (*b*));

2° L'emploi de machines qui ne peuvent être utiles que dans les grandes exploitations (*a*);

3° Les frais moins élevés, une réduction sur les dépenses en bâtiments, parce qu'on peut nourrir à meilleur marché dans une grande que dans plusieurs petites habitations, un même nombre d'hommes, de bestiaux, et y conserver aussi les produits à moins de frais (*b*);

4° Les économies sur les prix des produits qui s'obtiennent à plus bas prix, et dont le transport est moins coûteux lorsqu'on les achète en grande quantité;

5° La facilité de cultiver différentes sortes de produits, ce qui diminue, pour les propriétaires, les chances de perte résultant d'une mauvaise récolte, ou d'une baisse subite du prix de certaines denrées;

6° Les expériences d'améliorations dans la culture qu'on ne peut pas tenter sur des propriétés d'une petite étendue (*c*).

(*a*) Tels sont les semoirs, les charrues, les machines à battre le blé, les hache-paille, etc.

(*b*) D'après KLEBE (*Gemeinheitstheilung*, 1, 82), les bâtiments nécessaires pour une terre de 1000 arpents, coûtent d'après la qualité du sol, de 5 à 10 mille thalers. En admettant qu'ils coûtent terme moyen, 7,500 th., on comprendra aisément que les bâtiments nécessaires pour l'exploitation d'une terre de 100 arpents, ne pourraient pas être faits pour 1/10 de cette somme, et que ceux nécessaires à l'exploitation d'une terre de 33 arpents ne pourraient pas non plus être faits pour une somme de 250 thalers.

Digitized by Google

(c) Tels sont : le desséchement de terrains marécageux, la canalisation des égouts et décharges, l'emploi de la marne comme engrais, pour amender les terres, etc. — Voy. THAER, *Introduction*, p. 102.

§ 370.

Cependant l'expérience démontre qu'une même surface de pays couverte de grandes propriétés seulement, donne moins de produit brut que si elle était partagée en moyennes et petites propriétés; dans cette dernière supposition, on obtient une plus grande somme de produits utiles, et l'on peut nourrir une plus grande population sur une même surface; voici quelles semblent en être les raisons :

1° L'exploitation d'une grande propriété doit être confiée aux soins d'un entrepreneur qui prend à ses gages un certain nombre d'ouvriers (domestiques, valets et journaliers). Dans ce système on ne peut faire l'emploi le plus avantageux du sol, et donner tous les soins possibles aux céréales, tirer parti des plus petits espaces et de tous les moments, et éviter même les petites pertes comme dans celui de la petite propriété, où règne le plus grand ordre, une activité incessante, et où par leur zèle soutenu, les cultivateurs ne perdent jamais leur terre de vue, et s'ingénient sans cesse à trouver tous les moyens possibles d'en augmenter la fertilité. Aussi la culture des végétaux, des graminées qui réclament un grand soin, ne convient-elle pas dans les grandes propriétés (*a*).

Les propriétaires et les fermiers des grandes propriétés ne possèdent généralement pas de capitaux assez importants, pour faire sur leurs terres, proportionnellement autant de travail qu'on en fait sur les petites propriétés. A mesure que les propriétés se morcellent, les cultivateurs se multiplient, et avec eux les capitaux destinés à l'agriculture, ainsi que les bestiaux qui s'accroissent en raison du nombre des fermes qui se trouvent sur un même espace de terrain (*b*). C'est à cette dernière cause que les petites propriétés doivent d'être mieux enfumées et cultivées; et ce n'est qu'à celles-ci aussi qu'on peut donner des soins minutieux qui semblent n'appartenir qu'à l'horticulture (*c*). Les nombreux capitaux qu'on applique aux petites propriétés leur donnent un avantage qui contrebalance au moins celui qui résulte pour les grandes, des frais moins élevés de culture (§ 369) (*d*).

(*a*) Ceci ne s'applique pas aux bestiaux, dont l'éducation n'est pas moins bien entendue sur les grandes propriétés que sur les petites.

(*b*) La statistique n'a pas encore fourni assez de renseignements, pour que nous puissions mettre ce principe dans tout son jour. Mais voici un exemple pris dans RUDHART (*de l'État du royaume de Bavière*). La colonne A contient l'indication en arpents de Bavière (à 1 1/3 arpent de Bavière pour 1 arpent de Prusse), de la quantité de terres labourables, de prairies et de jardins que possèdent, terme

moyen, les propriétaires; B contient l'indication du nombre de familles par lieue carrée; C le prix moyen de l'arpent de terre; D la quantité d'arpents de terres, prairies, jardins, pour lesquels on compte un cheval et un bœuf.

	A.	B.	C.	D.
1. Cercle d'Isar. . . .	25,5	377	96 fl.	6,2.
2. Danube infér. . . .	22,7	499	120	5,6.
3. Regen.	18,6	444	103	6,3.
4. Cercle du Danube supér.	17,6	610	132	5,1.
5. Cercle du Mein supér. .	15,5	643	109	8,3.
6. Cercle de Rezat. . . .	10,2	781	138 1/2	5.

En exceptant les données des nos 3 et 5, on voit que les chiffres des quatre colonnes sont dans une progression croissante. Les chiffres du bétail sont ceux qui méritent le moins de confiance. On peut admettre en général, que là, où la population est la plus grande, la propriété est la plus morcelée; et comme d'après les données de la statistique, les contrées les plus peuplées sont celles qui ont le plus de bestiaux, et réciproquement, on peut conclure que les petites propriétés ont, proportion gardée, plus de bestiaux que les grandes. — D'après YOUNG, on compte en Angleterre, sur une terre de

30 acres	(46 journ. Pruss.)	3 chevaux	et 2 ouvriers.
55 »	87 »	5 »	3 »
88 »	139 »	6 »	4 »

Une lieue carrée de terres labourables aurait donc, si elle était divisée en propriétés toutes d'égale grandeur,

483 propriétés	de 30 acres,	1449 chev.	et 966 ouvriers.
ou 255 »	de 55 »	1275 »	765 »
ou 150 »	de 88 »	960 »	640 »

KRAUS, *Économie sociale*, v, 72. — Tableau comparatif de quelques provinces de la Prusse, etc.

PAR LIEUE QUARRÉE.	PROV. RHÉNAN.	SAXE.	POSEN.	PRUSSE.
Population. . . .	4,574	3,077	647	589
Produit net du sol. .	20.360 rth.	28.560 rth.	6.860 th.	8.456 rth.
Chev., bœufs et vaches.	1,280	916	647	589
Valeur de la totalité des bestiaux.	44,090 th.	47,280 th.	26,040 th.	30,841 th.

Voy. *la Prusse et la France*. Leipzig, 1833, tab. II et VII.

(c) On peut sarcler fréquemment les terres, émonder les arbres, transplanter, ouvrir des canaux d'irrigation, arroser, préparer des engrais artificiels, etc. — Sou-

vent les champs des grandes propriétés ne reçoivent pas un labour assez profond. On les voit même couverts d'ivraie, et généralement on ne leur donne pas à tous la même quantité d'engrais.

(*d*) Chez les Romains on se plaignait déjà du mauvais effet des jachères. — Voy. Craig, *Principes de politique*, traduit par Hegewisch, II, 177. Leipzig, 1816.

§ 371.

Les moyennes et les petites propriétés, quand elles sont cultivées avec le soin et l'habileté qu'elles comportent, donnent non seulement plus de produit brut, sur un même espace, mais aussi un plus grand revenu net, et ainsi plus de fermage que les grandes (*a*). Il faut en attribuer la cause à ce que le travail y est plus soigné, à l'emploi des méthodes plus économiques, à l'importance des capitaux qu'on y applique qui permettent à la terre de développer toutes ses forces productives (§ 215). C'est ce que prouvent les hauts fermages et les prix élevés des petites propriétés, qu'on ne peut évidemment pas attribuer uniquement à ce qu'elles trouvent plus de demandeurs. La concurrence est cependant, en partie, la cause de cette hausse de prix; et les cultivateurs qui louent de ces petites propriétés, sont forcés de se contenter de bénéfices très-modiques et qui ne suffisent tout juste qu'à leur entretien. Or, s'ils redoublent d'efforts, et restreignent leurs besoins pour pouvoir y suffire, cela prouve réellement que le revenu net augmente en raison de la division des propriétés.

(*a*) Lotz (*Traité*, II, 36), accorde aux adversaires de la petite propriété, que celle-ci donne moins de revenu net, mais il cherche à démontrer que sous le rapport de l'économie nationale, cela n'est pas un mal.

§ 372.

Les causes qui élèvent le revenu net des moyennes et des petites propriétés au-dessus de celui des grandes, peuvent produire le même effet dans les fort petites propriétés (§ 368), et mettre ceux qui les cultivent, à même d'en donner, pour chaque arpent, un loyer et un prix proportionnellement aussi élevé que celui de propriétés plus grandes. Mais il faut pour cela :

1° Que l'on puisse y cultiver des produits qui demandent beaucoup de soins et de travail et qui remboursent leur prix. Le blé n'est pas de ce nombre (*a*), mais au contraire tout ce qui fait l'objet du jardinage, de l'horticulture, et quelques céréales aussi. Dans les contrées où l'on a un marché pour les produits, et où l'on peut consacrer tout son temps à leur culture, l'existence de propriétés même fort petites, n'est désavantageuse ni pour les propriétaires ni pour l'économie nationale (*b*);

2° Ou que les cultivateurs puissent consacrer le temps qu'ils ne donnent

pas à la culture, à d'autres travaux productifs et qu'ils ne cultivent sur leurs terres, que ce qui est nécessaire à leur propre consommation (*c*).

(*a*) On obtient le blé et les fourrages à meilleur marché dans les champs et les prairies, que dans les jardins; dans les contrées où les terres sont consacrées à l'horticulture on fait venir le blé, les bestiaux et même le fumier des pays voisins.

(*b*) C'est ce que nous prouvent les pays chauds où l'on cultive généralement la vigne, le ver à soie, le mûrier, et où les champs et les jardins qui ont des irrigations donnent plusieurs récoltes en une année. Dans la plaine de *Valencia*, il y a plusieurs mille propriétaires, dont la plupart n'ont pas plus de 8 arpents de Prusse; les propriétaires qui en possèdent 40 arpents passent pour riches. — Voy. JAUBERT DE PASSA, *Voyage en Espagne*, II, 238. Paris, 1823. — On trouve un exemple de ce genre, dans le midi de la France, voy. LULLIN DE CHATEAUVIEUX, *Biblioth. univers.*, *Agricult.*, XI, 5; et dans les contrées de l'*Allemagne* où l'on cultive généralement le tabac et la vigne; à *Neuenheim* près de *Heidelberg*, les 90 centièmes des propriétaires n'ont pas plus de 3 arpents, et 60 °/₀ d'entre eux ont moins d'un arpent; à *Handschuhsheim* de 71 et 43 °/₀. — RAU, *Agriculture du Palatinat*, 1830, p. 27 (allem.). En *Flandre*, les exploitations rurales qui ont des vaches, et qui sont cultivées par les propriétaires sont de vrais modèles, etc. — SCHWERZ, *Landwirthsch. Mittheilungen*, I, 57.

(*c*) Le travail à la journée, les charrois, certains métiers sont les travaux accessoires le plus généralement usités. Quant à la population qui peut trouver de l'occupation dans les fabriques, elle est bornée par le nombre et le travail de celles-ci.

§ 373.

Mais lorsque les conditions que nous venons de mentionner n'existent pas, les propriétés d'une très-petite étendue ne présentent aucun avantage, attendu que les possesseurs ne pouvant pas tirer un parti assez utile de leur travail, sont forcés de s'imposer de grandes privations lorsqu'ils ne sont que locataires, ou qu'ils sont obérés; qu'indépendamment de cela ils dépensent presqu'entièrement eux-mêmes le fermage pour leurs besoins, et ne donnent pas de grands produits aux autres classes de la société; et parce qu'enfin n'ayant ni capitaux, ni connaissance des travaux de la terre, ils ne sont pas en état d'adopter de meilleures méthodes de culture, sont toujours exposés à s'obérer, et à tomber dans la misère, quand le prix des denrées est bas, ou que les récoltes sont mauvaises (*a*). Dans les contrées peu peuplées et qui cultivent pour des exportations éloignées, le mode de culture qui a pour but de tirer le plus grand parti possible du sol, n'est pas assez avantageux (productif); il est donc naturel que les propriétés se divisent à mesure que la population et le bien-être augmentent. Mais lorsque dans un pays de petites propriétés, des entrepreneurs intelligents, instruits, et ayant de grands capitaux, se livrent à l'agriculture, il est inévitable qu'il s'y forme de nouveau de grandes pro-

priétés, vu que les petits propriétaires ne peuvent pas y soutenir la concurrence des grands; ainsi la terre donnera toujours le plus grand revenu net qu'elle peut produire dans des circonstances données, mais les petits propriétaires se trouveront dans la gêne (*b*).

(*a*) L'habitude de ne pas diviser les propriétés, et l'opinion que cela est avantageux se sont tellement conservées en Flandre, qu'aujourd'hui encore, lorsqu'un paysan vient à mourir laissant plusieurs enfants, ceux-ci ne songent pas à se partager son patrimoine, bien qu'il ne soit ni majoratisé ou donné en fidéicommis; et ils préfèrent le vendre en bloc, et s'en partager le prix, parce qu'ils le considèrent comme un joyau qui perd de sa valeur lorsqu'il est divisé. — Voy. SCHWERZ, *Landwirthschaftliche Mittheilungen*, I, 185.

(*b*) Le prix des journées est si haut aujourd'hui, et le fermage si élevé, que les profits d'une petite terre ne suffisent plus à l'entretien d'une famille, même la plus sobre et la plus simple. Quelque désavantageux que cela puisse être pour une population nombreuse et pleine de vigueur, les grandes propriétés deviennent plus nombreuses et il doit en être ainsi pour que les fermiers (their holders) trouvent des moyens d'existence, et que les petits fermiers se livrent à d'autres travaux ». SINCLAIR, *Code d'agriculture*, p. 87, 3e édition. — En *Irlande* on voit aussi les propriétaires réunir plusieurs petites propriétés en une grande. — Dans la *Flandre*, pays de belle culture, les propriétés les mieux cultivées ont une grandeur moyenne de 97 arpents de Prusse (25 hectares). On y rencontre un cheval, une bête à corne et un âne par 5 1/3 arpents de Prusse et une charrue pour 23 journaux; comme la terre y est légère, il suffit d'un cheval par charrue. — CORDIER, *sur l'agriculture de la Flandre française*, p. 31. — HANSSEN, *Exposé historique et statistique de l'île de Fehmarn*. Altona, 1832, p. 197. On voit dans cet ouvrage, qu'il est d'usage dans la Bavière Rhénane, de former de grandes propriétés en agglomérant plusieurs petites. — Voy. dans KOSTHOFER (*Voyage dans les Alpes*, p. 20), un exemple de division des terres poussée à son dernier point, dans les montagnes du canton de Berne. 1825, p. 20. Dans le village d'*Aarmuhl*, 40 °/₀ des familles n'ont pas de vache, et le nombre des vaches y diminue en général; on y voit jusqu'à des arbres fruitiers possédés par indivis.

§ 374.

Comparons maintenant les grandes et les petites propriétés entre elles, sous le point de vue des produits qu'elles fournissent à la société. L'opinion générale est que les grandes propriétés sont préférables, parce que, déduction faite des frais de culture, elles donnent plus de denrées nourrissantes qui peuvent être vendues au marché pour l'entretien des citoyens, ou mises en réserve pour les temps de disette et de cherté; et qu'ainsi dans un pays partagé en grandes propriétés, il peut y avoir plus de grandes villes, et que les grandes propriétés sont plus utiles, dans les mauvaises années que les moyennes ou les petites. Mais cette opinion ne soutient pas un mûr examen.

Car de même que les moyennes et les petites propriétés donnent plus de revenu brut et net quand elles sont bien cultivées, elles doivent aussi livrer plus de produits à la circulation pour payer le fermage et toutes les dépenses qui ne consistent pas en moyens de subsistance (§ 366). — Peut-être l'opinion des partisans de la grande propriété repose-t-elle sur ce que celle-ci présente à l'œil de plus grandes masses de produits. Mais l'expérience démontre les grandes ressources qu'offrent les pays divisés en petites propriétés (*a*). D'ailleurs le produit des moyennes et des petites propriétés ne consiste pas uniquement en blés, en bestiaux, mais encore en une quantité d'autres denrées utiles, qui servent à la nourriture journalière, ou qui sont destinées à procurer d'autres avantages, ou à servir de matières premières à l'industrie (*b*). Les fort petites propriétés doivent dans le cas, où leur revenu net n'est pas grand, livrer aussi moins de produits au commerce (§ 373).

(*a*) Lotz, *Traité*, II, 30, 33.

(*b*) Tels sont les œufs, le beurre, les volailles, le fromage, la laine, la cire, le miel, le tabac, le lin, le chanvre, les légumes, les fruits, les fleurs, etc.

§ 375.

Les grandes propriétés ont plusieurs inconvénients : d'abord elles ne permettent pas de tirer le meilleur parti possible du sol, et elles occupent un grand nombre de familles de journaliers, dont le sort n'est pas brillant et dont la position envisagée sous le rapport de l'économie sociale, n'est pas heureuse. Le salaire de ceux-ci qui est à peu près invariable, et d'ailleurs peu élevé, les met toujours à la veille d'être précipités dans la misère au moindre revers, et les force de s'imposer toutes sortes de privations (*a*); ils n'ont d'ailleurs ni ce zèle ni cette activité, ni cet attachement à leur pays, à ses lois, au gouvernement, qu'engendre la propriété (*b*). Cependant, il n'est pas mauvais qu'il y ait quelques grands propriétaires à côté des moyens et des petits; car, ce n'est que dans cette classe, que l'on rencontre des cultivateurs qui ont reçu une éducation scientifique, dont les travaux peuvent servir de modèles dans la contrée, et qui ont assez de loisir pour s'occuper à perfectionner leur industrie; enfin ce n'est guère que sur les grandes propriétés qu'on peut faire des essais d'améliorations, et s'occuper en grand, de l'élève des bestiaux (*c*).

(*a*) Ces motifs rendent vraisemblablement la mortalité plus grande en général, dans les pays de grandes propriétés ; c'est ce qu'on a cherché à démontrer, pour la France. La mortalité est de 1/46 dans les départements où les propriétaires possèdent, terme moyen, 4 hectares (15 ^{6} arp. de Prusse), et elle est de 1/33 dans les départements où les propriétaires ont terme moyen 7 hectares (27 ^{5} journ. de Prusse). Voy. *Journal des débats*, 19 février 1826, etc. Thaer, *Introduction à la connaissance de l'Agriculture anglaise*, II, 2, p. 52.

(*b*) SIMONDE, *Nouveaux Principes*, I, 173.—Tableau de la paresse des paysans du *Meklembourg*, dans LANGERKE, *Exposition de l'agriculture dans le Meklembourg*, 1831, I, 41. — Pauvreté, ignorance et grossièreté des valets de grandes fermes en Lombardie. BURGER, *Voyages*, II, 208.

(*c*) En *Flandre*, on ne rencontre en général les moutons que dans les propriétés de 160 à 200 journ. de Prusse. On les appelle fermes à moutons. CORNIER, 99.

§ 376.

Quant aux droits des cultivateurs sur les terres qu'ils exploitent (§ 395) il y a plusieurs situations possibles, et dont les effets sur l'économie, sont fort différents. Nous pouvons les réduire à trois :

1° La position la plus avantageuse, est celle où le propriétaire est maître absolu de son fonds, parce qu'alors il a toute la liberté et tout le zèle désirables pour l'améliorer ; cependant il ne peut bien profiter de cette liberté que lorsqu'il a les connaissances requises et des capitaux suffisants (§ 367). Le propriétaire cultivateur, qui n'est pas obéré, est dans la position la plus heureuse ; car le fermage lui appartient, ainsi que les profits de son entreprise, et il peut par ses épargnes augmenter son capital, et supporter plus aisément les moments de crise qu'un fermier.

(*a*) D'après LULLIN DE CHATEAUVIEUX, il y a en *France* 54 2/3 millions d'arpents prussiens de terres labourables, appartenant à de petits propriétaires, 40 millions sont donnés à cheptel, 20 2/3 millions donnés à ferme, et 14 1/2 millions divisés en moyennes propriétés, sont cultivés par leurs maîtres.

§ 377.

Nous mettons au second rang, le système de culture par des hommes (fermiers) qui avec des connaissances et des capitaux, exploitent la terre comme toute autre industrie, afin de lui faire donner la plus grande quantité possible de produits (*a*). Cependant les fermiers en général, ne font pas facilement des améliorations dont l'effet s'étend au-delà de la durée de leurs baux. Les grands fermiers peuvent aussi exercer parfois une espèce de monopole, et dans la vente de leurs produits et vis-à-vis des ouvriers. Ceci n'augmente leurs profits qu'au détriment du bien-être public (*b*); mais un pareil abus ne peut exister que sous l'empire d'une législation vicieuse, ou lorsqu'il y a peu de cultivateurs riches, capables d'entrer en concurrence avec ceux-ci ou de provoquer la division des propriétés. Des fermiers qui n'ont pas de capitaux suffisants à leur disposition, et qui n'ont pas à choisir entre plusieurs exploitations, ne sont guère aptes à faire une bonne culture, et doivent même être mis après ces propriétaires dont les droits sont infiniment restreints (§ 378). Leur position est d'autant plus mauvaise qu'ils recherchent

avant tout dans les petites fermes à assurer leur existence en travaillant eux-mêmes comme leurs valets, que leurs faibles ressources ne leur permettent pas de perfectionner leurs méthodes, et qu'enfin par l'impossibilité où ils sont de se vouer à une autre industrie, le fermage les met dans la dépendance des propriétaires. Dans ces cas, soit qu'on stipule un fermage en numéraire (*c*) ou en nature (*d*), les baux sont aussi peu favorables à la production en général, qu'aux propriétaires, et la pauvreté des fermiers ne permet pas d'espérer des améliorations.

(*a*) C'est la méthode la plus généralement pratiquée en *Angleterre* et en *Belgique*.

(*b*) Voir des exemples dans Sismondi, *Nouveaux Principes*, I, p. 22. La ville de *Ronciglione*, dans les états de l'Église, dépend entièrement d'un seul fermier dont les terres l'entourent tout-à-fait. — L'exemple du fermier qui d'après Gasparin, gagne, sur une propriété de 100 hectares (390 arp. de Prusse) 10 °/₀ de son capital, 8 °/₀ sur 50 à 100 hectares, 6 °/₀ sur 25 à 50 hectares et 3 °/₀ seulement sur 1 à 10 hectares, s'explique en partie, par ce que nous avons dit au § 369, en partie, parce que pour les petites fermes la concurrence est plus grande, et les fermages plus élevés.

(*c*) Comme le font les paysans de l'Irlande. Ce pays offre un grand vice dans l'usage des sous-locations par de grands fermiers, à d'autres fermiers qui sous-louent encore à leur tour, car il en résulte que de grandes propriétés sont divisées entre un très-grand nombre de petits locataires. On voit même souvent à la mort de ces locataires, leurs terres soumises à une nouvelle division entre leurs héritiers. Voy. Crumpe, *sur les moyens les plus propres de procurer toujours de l'ouvrage et du salaire aux ouvriers*, p. 304 (all.).—Von Soden, VI, 45.—*Edenburgh Review*, janvier 1825.—Jones, *on the distribution of Wealth*, p. 143, (appelle le fermage de ces cultures *Cottier-Rent*). — En Portugal, et surtout dans la province d'Alentejo, les cultivateurs ne sont propriétaires que d'une fort petite partie de leurs terres. Ceci fait (Balbi, *Essai statistique*, I, 164,) que les terres sont entrêmement négligées, parce que les maîtres, dès qu'ils les voient améliorées, les reprennent pour eux, ou bien les donnent à un autre fermier qui leur offre un bail plus avantageux.

(*d*) Il faut ranger dans cette catégorie, le cheptel qui est en usage dans une grande partie du sud de l'Europe, et même dans les îles Canaries. Le métayer (*medictarius, colono alta meta*) doit donner au propriétaire la moitié du produit brut de sa terre; mais cette contribution est vraiment trop forte, l'empêche de se nourrir convenablement, et de faire aucune épargne; aussi généralement le métayer n'a-t-il pas même le capital nécessaire à son exploitation; le propriétaire doit lui en faire l'avance. Partout, on trouve les métayers pauvres, ignorants, et dans un état voisin de la misère, à chaque mauvaise récolte. Avec ce mode d'exploitation on ne peut pas espérer de voir introduire des améliorations dans l'agriculture. Le métayer ne peut pas se tirer d'embarras en donnant un renoncement à son propriétaire, car dans l'état actuel de la population, il se présentera au moins dix autres fermiers qui se résigneront à de plus grandes privations que celui qu'ils remplacent : d'ail-

leurs son renoncement le laisserait sans travail ni argent, et dans cette position il devrait tâcher de fournir à son existence, en travaillant comme journalier. Voy. BURGER. *Voyage dans l'Italie supérieure*, II, 195, 205 (all.).—AD. SMITH, II, 180. —SISMONDI. *Nouveaux Principes*, I, 73-108.—JONES, *on the distribution*, etc., p. 73-108. Les paysans de l'état de Venise sont si pauvres, par suite de ce système d'exploitation, qu'ils ne peuvent pas fournir de caution; sur 1000 cultivateurs on en voit à peine 1 dans toute cette contrée, qui exploite sa propriété. Voy. MARTENS, *Voyage à Venise*, II, 98, et BRONN, *Voyages*, II, 332, sur l'agriculture de Pise.

§ 378.

Enfin le système le plus désavantageux, et qui se rencontre dans beaucoup de pays encore, est celui dans lequel les droits du cultivateur-propriétaire et ceux du propriétaire sur sa propre terre, sont fort peu étendus; c'est celui où par suite des droits que la loi accorde au seigneur sur les terres vassales, des prestations nombreuses qu'il peut exiger, des corvées, etc., les cultivateurs sont mis dans l'impossibilité d'employer les meilleurs moyens pour tirer un parti avantageux de leur sol (*a*). Mais si un pareil état de choses paralyse le zèle et l'activité du cultivateur, combien n'est-il pas pire encore, celui où les cultivateurs n'ont aucune espèce de droit de propriété, et n'ont pas même comme les fermiers une possession assurée par contrat, pour une certaine durée de temps. Ce système nous offre différentes positions, d'autant moins fâcheuses sous le point de vue de l'économie nationale, qu'elles se rapprochent davantage de celle des propriétaires (*b*).

(*a*) JONES estime que la culture par *serfs* (*Labor* ou *Serf Rents*) encore en usage en *Europe*, et celui des *Ryots* en *Asie*, qui donnent au Prince comme propriétaire du sol, une partie du produit brut, y pèsent sur 1/5 ou 1/6 de la population. La position des paysans de l'Inde (*Ryots*) est devenue fort mauvaise, par les vexations de la classe des *Zemindar* qui de percepteurs de fermages, sont devenus une espèce de seigneurs propriétaires.

(*b*) De plus amples détails sur cet objet trouveront leur place dans le 2e volume (§ 46).

CHAPITRE II.

De quelques-unes des branches de l'Agriculture en particulier.

---

§ 379.

La culture des plantes de jardinage et celle des vignobles, sont celles qui occupent sur une même surface, le plus grand nombre d'ouvriers (*a*) et donnent le plus grand produit net (*b*), tant à cause de la fertilité des terres qu'on y emploie, de leur situation favorable dans le voisinage des marchés, que par l'action des capitaux considérables qu'on y consacre. Ces capitaux sont principalement destinés à l'entretien des ouvriers; toutefois il est bon qu'une partie plus ou moins grande en soit employée aux améliorations. Cette espèce de culture n'exige pas de grands capitaux engagés; les frais de production à prélever sur le produit brut, y sont beaucoup plus considérables que ce qui en reste pour former le revenu net; en général, il serait cependant difficile de donner le rapport de ces deux sommes (*c*).

(*a*) Cinq journaux de vignobles suffisent pour donner de l'occupation à une famille d'ouvriers; cependant les vignobles sont tellement morcelés, que dans beaucoup de contrées il y a des familles de vignerons qui ne possèdent que 1/4 ou 1/2 journal. La *Hesse-Rhénane* a 8000 habitants par lieue carrée, 78 °/₀ de son sol en terres labourables; 6 1/2 °/₀ sont consacrés à la culture de la vigne (34,400 arpents de Prusse sur 26 lieues carrées). Voy. *Nouvelles économiques*, 1832, p. 10. — La partie du *Wurtemberg* la plus fertile en vignobles, le cercle de *Neckar*, a 6140 âmes de population; les bailliages de *Franckenthal* et de *Landau*, dans la *Bavière-Rhénane*, où sont les côtaux du *Haardt*, ont une population de 7090 âmes (d'après Rudhart, p. 11, 23). Si l'on déduisait de ces chiffres, la population agricole de ces cantons, la population des vignicoles paraîtrait encore bien plus considérable. — Les dix villages situés le long de la chaussée, et sur une étendue de 6 lieues (de *Rohrbach* à *Laudenbach*), avaient en 1825, une population de 14,000 âmes, non compris les populations de *Heidelberg* et de *Weinhein*, et celle des villages qui sont de l'autre côté de la chaussée; parmi ces derniers il y en a un de 1638 habitants (*Handschuchsheim*), qui a 1400 journ. de terres labourées, 304 arpents de vignobles, 105 de prairies, ensemble, terme moyen, 5,7 par famille.

(*b*) La preuve la plus évidente en est dans le haut prix de vente des jardins. Le journal de vignoble se vend dans plusieurs contrées, à des milliers de florins; dans le *Rheingauw*, de 8 à 10000 fl.; dans le *Waatlande*, de 2300-4600 fl. (6-12,000 fr. de *Suisse*). Ceci vient donc détruire l'opinion toute gratuite que les vignobles ne donnent pas de produit net; car s'il en était ainsi, les terres à vignobles s'achèteraient à fort bas prix. — Voy. *Corresp. de la commiss. d'agric. du Wurtemberg*,

1822, I, 409, 418.—Si les gouvernements mettent des obstacles et des entraves au débouché du vin, et placent par là les propriétaires dans la gêne, il ne faut pas en attribuer la cause à la culture de la vigne. Aux portes de *Hambourg*, on loue 100 pieds carrés de jardin, à 1 marck (40 kreutz.), ce qui fait 180 fl. par arpent de *Prusse*, et 3600 fl. pour prix de vente. Les meilleures terres de jardin aux environs de *Bamberg* se vendent 3 à 4000 fl. le journal (2250-3000 fl. pour un arpent de Prusse), et 4 à 6 mesures de terres (2 à 3 arpents de Prusse) y constituent une belle exploitation d'horticulture. *Bamberg* a 700 jardiniers au moins, sans y compter un nombre non moins grand de garçons et d'aides. — Voy. REINER, *Horticulture de Bamberg*, p. 127. Leipzig, 1821.

(*c*) Les données suivantes sont extraites de l'ouvrage de CHAPTAL, *de l'Industrie française*, I, 177, 191, 218. Un hectare (3,9 arpents de Prusse) rapporte :

	Produit brut.	Produit net.
En vignobles.	365 francs. . . .	100 francs.
En jardins.	600 ».	120 »
En vergers.	60 ».	40 »

Si ces données sont justes, les vignobles donnent proportion gardée, moins de produit (27 1/2 °/₀) en *France* qu'en *Allemagne*. — Voy. CAVOLEAU, *OEnologie française*, 1827, estime que le revenu brut d'un hectare de vignobles, rapporte 310 fr. dans quelques départements; dans d'autres 710 fr. (*Yonne*), et 125 fr. (*Charente*). D'après d'autres données, (de FÉRUSSAC, *Bulletin des sciences agricoles*, XVI, 55), le produit brut serait de 21,67 hectol. (31 1/2 eimer de Prusse ou 8 eimer par arpent de Prusse) à 15,61 fr., (fl. 4,35 eimer), par conséquent 338 fr.; des 40,143,000 hectol. de vin, que la *France* produit annuellement, 6 millions sont employés dans les distilleries, 1,200,000 sont exportés, 33 millions sont consommés en France même, ce qui donne 1 hectol. (1,45 eimer) par tête. Dans le département de la *Gironde*, 1/5 du sol est cultivé en vignobles, le produit moyen brut est de 562 fr., le produit net de 346, ce qui donne 58 °/₀. SPAETH, (*Annales de Wurtemberg*, 3e et 4e années, p. 291, par MEMMINGER), estime que les frais de production s'élèvent à 72 fl. par an, dans le *Wurtemberg*; un anonyme les estime (dans le *Correspondenzblatt*) à 86 fl.; un autre (*même journ.*, p. 130), à 54 fl. 10 kriz. En les évaluant à 60 fl. et le produit brut à 100 fl. (à 3 fl. par eimer), nous trouvons que le produit net s'élève à 40 °/₀ du revenu brut. — La même chose s'applique aux vignobles de *Haarzgebirge*.

§ 380.

La culture de la vigne a cela de particulier, en Allemagne du moins, que la quantité et la qualité de ses produits diffèrent partout, et que ce n'est que dans la moyenne de plusieurs années, qu'on trouve un produit net (*a*). Il se fait donc que lorsque plusieurs mauvaises années se suivent, ce qui arrive assez fréquemment, dans lesquelles on ne peut pas même recouvrer ses frais de production, les propriétaires de vignobles qui sont peu fortunés, contractent

des dettes, tandis que dans les bonnes années, l'empressement que mettent à vendre, tous ceux qui n'ont pas assez de caves ni de douves, fait tomber les prix; en sorte qu'il n'y a que les marchands de vin, et les riches propriétaires de vignobles qui font des profits par la hausse ultérieure des prix (*b*). Les cultivateurs de vignobles, qui font en même temps une autre industrie peuvent mieux résister aux mauvaises années. Les journaliers qui sont très-nombreux dans ces contrées, ne s'en trouvent cependant pas mal, car les salaires y sont en général assez élevés.

(*a*) En *Alsace*, il y eut au 18e siècle, 13 bonnes, 43 moyennes, 38 médiocres, 6 mauvaises années. Depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1827, 5 bonnes, 11 moyennes, 11 fort médiocres. Stolz, *Notices sur la culture de la vigne en Alsace*, 1828, p. 44, 85. — La *Moselle* n'eût, pendant les 50 années qui s'écoulèrent de 1773-1822, que 10 bonnes récoltes, dont 6 vraiment riches, 13 moyennes et 27 mauvaises. Dans le *Wurtemberg*, on eut de 1800 à 1821, 7 bonnes, 7 moyennes, 7 mauvaises années. La proportion d'une bonne, d'une médiocre et d'une mauvaise récolte pour 3 ans, est en quelque sorte une donnée confirmée par l'expérience, pour Allemagne; mais il arrive parfois aussi que cette proportion se répartit sur de longs espaces : c'est ainsi, par exemple, que dans les 12 années de 1813 à 1824, il y en eut 8 mauvaises (1813, 14, 16, 17, 20, 21, 23, 24). Il est hors de doute que malgré les mauvaises récoltes, les vignobles donnent toujours un produit net; car la récolte des bonnes années compense largement les pertes des mauvaises; mais l'irrégularité n'en est pas moins très-pénible, vu qu'elle ne permet la rentrée des capitaux qu'au bout de plusieurs années. C'est ce qui fait aussi, que la culture de la vigne se restreint naturellement aux contrées où les expositions tempérées et bien abritées rendent le danger des mauvaises années moins imminent. Ainsi sur le versant septentrional des Alpes, si l'on en excepte quelques positions choisies, la culture de la vigne n'est pas avantageuse, même dans les bonnes plaines de terres labourables, par la raison qu'elle ne donne qu'un raisin médiocre, et qu'elle est plus exposée au froid que sur le versant méridional, qui est moins propre, d'un autre côté, à l'agriculture. On remarque aussi qu'il y a plus de variations dans les vignobles des plaines, parce que dans les mauvaises années, quand les céréales sont chères, on cesse de cultiver la vigne, et que dans les bonnes, on la cultive plus généralement.

(*b*) Voy. Walther, *dans les Nouvelles politiques de* Schloetzer, xv, 264. Dans la bonne année 1783, il y eut partout manque de douves; il en fut de même en 1811 et 1818.

§ 381.

Après la vigne, la culture des autres arbres à fruits n'est vers le centre et le nord de l'Europe, qu'un objet accessoire pour les cultivateurs, parce qu'elle ne demande pas autant de soins, et ne peut pas constamment leur donner de l'occupation; aussi y a-t-il bien peu de terres qui y soient exclusivement consacrées (*a*). Cependant quand on soigne bien cette culture, elle offre aux

cultivateurs, la ressource d'une nourriture précieuse sous plusieurs rapports, et d'une denrée qui se vend fort bien; elle ne demande d'ailleurs pas un sol fertile, ni de grands capitaux, et, pour les soins qu'elle réclame, on peut les donner dans les moments perdus. Si toutefois ceci n'est pas bien possible dans les grandes exploitations, on ne peut contester qu'il en est autrement pour les petites et les moyennes. La culture des arbres fruitiers n'est bien entendue et pratiquée que par ces cultivateurs qui sont assurés de jouir longtemps de leur terre et de la transmettre à leurs enfants, et peuvent en quelque sorte se considérer comme propriétaires pendant leur vie (*b*).

(*a*) Il faut excepter les pépinières, et les plantations de châtaigniers (*Flœtze*) auxquelles on consacre des pentes escarpées qui ne seraient propres qu'à produire du bois. Elles donnent 20 fr. par hectare, de produit net, en *France* (2 1/2 fl. par arpent de Prusse, CHAPTAL, I, 220); dans les environs de *Heidelberg*, le prix moyen des plantations de châtaigniers est de 270-108-32 fl. Dans le cercle de *Murg* (*Bade*), il est de 84 fl.

(*b*) La culture des arbres fruitiers est soumise à deux conditions: la division des propriétés et l'instruction des cultivateurs; aussi cette proposition de CORDIER (*de l'Agriculture de la Flandre française*, p. 338), que les nombreuses plantations sont un indice d'une bonne administration, est-elle trop générale.

§ 382.

Les frais des terres labourées comparés à leur produit net, sont beaucoup plus grands que ceux des prairies, qui ne demandent qu'un médiocre capital (*a*). Les diverses manières d'employer la terre (l'assolement), diffèrent autant entre elles, sous le point de vue des capitaux et du travail qu'elles exigent, que sous celui du revenu brut et du revenu net qu'elles rapportent. L'opportunité de telle ou telle méthode d'assolement est déterminée par le prix des produits, la qualité du sol et la distance du marché. Dans les pays très-peuplés et qui ont beaucoup de capitaux, on peut préférer celle qui rapporte la plus grande somme de produits (*b*). Les *prairies* ne réclament pas de grands capitaux, et coûtent peu de frais de culture, mais elles donnent aussi tellement peu de produit brut, (*c*) que les cultivateurs qui ont quelques connaissances et des capitaux, ne manquent pas de les convertir en terres labourables, lorsque rien ne s'y oppose. Quand on voit de grandes prairies dans une contrée, on peut en conclure que sa population est faible, que ses cultivateurs sont pauvres, ou dans une situation précaire (*d*). Cependant les pays de montagnes ont, par la nature de leur position, beaucoup de prairies, et l'on y est naturellement porté à élever des bestiaux et à s'occuper un peu moins d'agriculture; mais ce système a produit les plus fâcheux effets, tant parce que les pâturages naturels des montagnes (*Alpes*) diminuent plutôt que de s'étendre, et qu'ainsi la production de ces pays ne peut

pas continuellement augmenter (*e*), que parce qu'à l'importation des moyens de subsistance, sont attachées dans les mauvaises années, de grandes difficultés, et que l'exportation des bestiaux ou des matières animales peut très-facilement être entravée (*f*) et n'occupe que peu de bras (*g*).

(*a*) D'après FLOTOW, le produit net des terres de 1re qualité, s'élève à 50 °/o de leur produit brut, à 42 °/o pour celles de 4e classe (*argileuses ordinaires*), à 24 °/o pour celles des 6e et 7e classes (*mauvaises terres argileuses, sablonneuses mêlées, etc.*), à 13 °/o pour celles de 10e qualité (*terres sablonneuses*); ceci ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue que les mauvaises terres ne donnent parfois pas de revenu net, dans les mauvaises années. Les prairies au contraire, les plus mauvaises même, donnent toujours un produit net, qui s'élève jusqu'à 40 °/o du produit brut; les moyennes 41 et les meilleures 87 °/o.

(*b*) On peut distinguer trois systèmes principaux qui se présentent historiquement, dans l'ordre suivant :

1. *Celui des pâturages.* Dans ce système, après avoir pendant plusieurs années employé les terres comme prairies ou pâturages on leur donne un labour; c'est là, le *Koppelwirthschaft* du *Holstein* et du *Meklembourg*, qu'on retrouve aussi dans la *Forêt-Noire* et dans les *Alpes*. Ce système de culture est celui qui demande le moins de travail, mais il ne peut pas exister sans le secours de prairies naturelles.

2. *Celui de la culture du blé.* La plus grande partie des terres rapportent du grain; le restant donne d'autres produits ou est en jachère. Dans ce système la pratique la plus généralement suivie, est l'assolement triennal, avec ou sans jachère (*Dreifelderwirthschaft*).

3. *Enfin le système des assolements;* dans ce dernier on consacre la moitié des terres au plus, à la culture du blé, et après chaque récolte de froment, on y sème d'autres produits. C'est celui qu'on suit dans le *Palatinat*, l'*Alsace*, l'*Angleterre*, la *Belgique;* il permet de se passer de prairies et de pâturages, parce que les champs fournissent du fourrage en abondance; il exige de grands capitaux; mais il est à remarquer que les prairies (*luzernes*) durent plusieurs années. Il n'est pas nécessaire non plus de cultiver chaque année, toutes les terres. De la comparaison de l'agriculture *belge* et de celle du *Meklembourg*, celle-ci offrant les successions suivantes : 3 années de froment, 3 années de prairies, 1 année de jachère, celle-là 3 années de froment, 1 de trèfle, 1 de pommes de terre, il résulte pour 100,000 verges quarrées de terres, de même qualité, donnant 10 grains pour un, le rapport suivant :

	Belgique.	*Meklembourg.*
Produit brut.	10,494 rth.	4865 rth.
Frais.	8,034	3436
Produit net.	2,460	1429

Le système de *Meklembourg* est préférable dans les terres de médiocre qualité; il ne coûte que 2/5 environ, du travail nécessaire dans le système *belge*. Voy. VON THUNEN, *der isolirte Staat*, p. 94.—VON SCHWERZ, *Introduction à la connais-*

sance pratique de l'agriculture, t. III, excellente exposition de la division des terres, de leur assolement, de leur production.

(*c*) Pour l'entretien d'une vache pendant l'été, il faut 2 arpents de terre, souvent même 6, en exceptant toutefois les terres basses. Le produit net d'un journal de prairie de moyenne qualité, peut être estimé à 2 scheffel de seigle, ou environ 4 fl. 40 krtz. Voy. THAER, *Agriculture rationnelle*, III, 272.— STURM, *Manuel des sciences camérales*, I, 60, Jéna, 1810.—VON FLOTOW, *Anleitung zur Abschætzung der Grundstucke*, p. 110.

(*d*) Les pâturages forment :

50 °/₀ dans le canton des Grisons (PICOT, *statistiq.*, 344).
31 » dans les bailliages du Jura (*Berne*).
30 » en Tyrol.
23 » à Neufchâtel.
14 » en Hongrie, non compris les terres seigneuriales.
8 » en Bavière.
7,4 » en Moravie.
7,2 » dans l'empire d'Autriche.
6,7 » en Bohême.
6,5 » en Nassau.
6⁴, » en France (HERBIN DE HALLE, 8 1/3 °/₀).
5,3 » dans le Wurtemberg et le pays de Bade; 8 °/₀ en y comprenant les terres défrichées de toute la surface du pays.

Vastes pâturages en Écosse, envahis par les troupeaux au détriment des pauvres fermiers, et en Italie aussi, où l'on s'en plaignait déjà du temps des empereurs. MOREAU DE JONNÈS (*Bulletin des Sciences agricoles*, XIV, 305) prétend que les pâturages sont un des principaux éléments de l'aisance publique ; mais il prend ce mot dans un sens fort étendu, car il y comprend la culture des plantes fourragères. D'après ses calculs, 1 hectare de fourrages peut produire :

88	livres de viande de boucherie,	sur les terres de vaine pâture,
152	»	sur les bonnes prairies,
400	»	sur les terres cultivées en plantes fourragères,
187	»	terme moyen, sur les prairies (artificielles) et terres ensemencées mi-partie de fourrages.

(*e*) Le canton de *Glaris* a aujourd'hui dans ses montagnes (*Alpes*) des pâturages pour 10,000 vaches ; en 1672 on estimait qu'il en avait encore pour 13,000, à deux générations en arrière de cette époque, pour 15,000. La destruction de ces pâturages tient aux avalanges, aux éboulements de terres, aux glaciers, etc., et surtout à l'absence de soins. Voy. STEINMULLER, *Description de la Suisse, agriculture des Alpes*, I, 7. (Wintherthur, 1802). HEGETSCHWEILER, *Voyage dans les montagnes de Glaris et du Jura*, Zurich, 1825. Cependant Glaris n'a pas assez de prairies pour nourrir pendant l'hiver, la quantité de bétail auquel les Alpes suffisent en été. Les

pâturages sont généralement fort chères en Suisse. Une pâture assez grande pour fournir à la nourriture d'une vache (50 quintaux de foin) pendant l'hiver, se paierait dans le canton de Berne de 100-150 louis d'or; or cet entretien très-frayeux n'est pas compensé par le produit du lait, de manière qu'une partie du prix des laitages de l'été, est destinée à couvrir les pertes de l'hiver. Les pauvres vont récolter, non sans danger souvent, des herbages sur les pics les plus escarpés. Voy. KASTHOFER, *Voyage aux Alpes*, p. 239, 255.

Toute la production de laitages et de fromages (250,000 pièces) provenant des vaches de la Suisse, et celle provenant des chèvres est évaluée à 24 3/4 millions de frs. de Suisse, ou 17 millions de florins. Voy. FRANCINI, *Statistique de la Suisse*, p. 123.

(*f*) Les funestes effets produits par la disette de 1817, ont fait sentir en Suisse, la nécessité de se livrer à la culture de plusieurs denrées végétales qui offrent de grandes ressources pour la vie. Les Alpes peuvent en grande partie être cultivées; et dans leur état actuel elles ne produisent presque rien. Dans ces montagnes, un pâturage pour 100 vaches, et qui a environ de 1000-1200 journaux de Berne d'étendue, rapporte à peu près 700 fl. de fermage. Voy. KASTHOFER, *Lectures sur la culture des pâturages dans les Alpes*, p. 12, Berne, 1818 (all.), et du même auteur, *Voyage dans les Alpes*, etc. p. 221 (all.). La Suisse livre beaucoup de bestiaux à la France et à l'Italie. Le canton de Schwytz 400. Glaris 1200 pièces de bétail annuellement. Elle a envoyé par le passage du St-Gothard en 1822, 7127 bêtes à cornes en Italie, ce qui équivaut à une somme de plus de 2 millions de florins; (l'exportation des bestiaux vers la France a beaucoup diminué, vu les droits élevés établis à l'entrée, dans ce pays). Mais en revanche le Suisse doit acheter beaucoup de blé, et les achats de ce produit qui se font à *Borschach* (le principal marché de grains de la Suisse) s'élevèrent en 1824 à 1,433,200 fl., en 1825 à 1,507,300 fl.

(*g*) Les associations pour la fabrication du fromage contribuent à cela. Plusieurs propriétaires réunissent en été, leurs bestiaux, les envoient aux Alpes, s'en partagent le produit ou le prix, et payent de moitié les gardiens; les fromages sont meilleurs grâce à ce système. Un troupeau de 208 vaches demande dix hommes (conducteurs, bergers et bûcherons) (*Splügen*); le fritier (*Kaser*) reçoit 3 ou 4 louis d'or, et son pain, les autres n'ont qu'environ la moitié de cette somme. Afin de s'entendre sur le partage, on mesure à différentes reprises, le lait de toutes les vaches, en présence des propriétaires ou d'une commission nommée par eux. Le rapport journalier d'une vache, varie de 10-28 krtz, d'après la qualité des pâturages. Il y a des entrepreneurs qui louent les vaches (17 à 18 fl. par tête) et aussi des pâturages. La grande demande de fromages pour l'étranger, a dans plusieurs contrées fait envahir les terres labourées par les pâturages (voy. BONSTETTEN, *Briefe über ein schweizerisches Hirtenland*, 1782, tableau très-bien tracé; et les écrits de KASTHOFER et de STEINMULLER.

Digitized by Google

§ 383.

Parmi les différentes branches de culture, l'économie forestière est celle qui occupe peut-être le plus petit nombre de personnes (*a*). En effet les travaux de cette industrie qui ne sont pas étendus, n'ont pour objet que d'abattre des arbres, d'en faire scier, couper et transporter le *bois;* rarement s'occupe-t-elle de sa mise en œuvre ultérieure; chaque année d'ailleurs on ne coupe qu'une petite quantité de bois (*b*), comparativement à celle qui est sur pied : aussi les frais d'exploitation sont en général, partout moins élevés que le produit net; toutefois ceci dépend des prix du bois qui diffèrent singulièrement d'une contrée à l'autre, en raison de la cherté du transport. Les forêts ne servent pas seulement à satisfaire un besoin pressant, et dont l'urgence croît en raison de la rigueur du climat, mais quand elles sont bien situées, elles contribuent à la fertilité du pays, en adoucissant sa température, et dans plusieurs contrées elles sont, par les produits accessoires qu'elles donnent, d'un grand secours pour le cultivateur. La meilleure situation de l'économie forestière, pour l'économie nationale, est celle,

1° Où le prix du bois est au prix des autres produits et aux salaires, dans une proportion telle que l'on peut en satisfaire aisément la demande, (pour le chauffage, les constructions et l'industrie);

2° Où en même temps on tire du sol le meilleur parti possible, vu sa qualité. Ceci exige qu'avec tout l'art et les soins que comporte la culture des bois, on puisse produire sur la plus petite surface possible, tout ce qui est nécessaire à la consommation domestique et industrielle,

α. Afin que tout le reste puisse être employé à d'autre usages, soit à la culture de denrées (graminées, céréales, fourrages) ou d'autres produits utiles, supposé qu'il ne manque ni bras ni capital pour en tirer parti;

β. Et que l'excédant du produit du bois, sur les besoins de la consommation, soit exporté et reçoive une destination utile dans les arts.

3° Qu'on ne maintienne des bois que dans les terres qui sont plus particulièrement propres à cette culture, qu'à d'autres. Au reste le haut prix du transport du bois, fait vivement sentir la nécessité d'une meilleure distribution des forêts, dans les provinces de presque tous les états (*c*) (§ 214).

(*a*) Voy. Pfeil, *Principes de la Science forestière dans ses rapports avec l'Économie nationale et la Science des Finances*, 1822-23, II (all.). Hundeshagen, *Traité de la police des forêts*, 1831, *introduction*, (all.). Schenck, *Besoins de l'Économie sociale*, II, 33 (all.).

(*b*) Les individus qu'on y emploie sont des journaliers, et les travaux des forêts ne leur donnent de l'occupation que pendant une partie de l'année. D'après Hundeshagen, pour 7000 arpents de bois de l'État, il ne faut que 9 bûcherons,

1 agent inspecteur, 3 gardes, et 1 aide ; 14 personnes en tout (*Police des forêts*, p. 62).

(*c*) HUNDESHAGEN estime que les frais montent à 32 °/₀ du revenu brut, p. 38.

§ 384.

Le prix du bois est important à connaître sous le point de vue de la richesse nationale, lorsqu'il faut en faire venir de l'étranger pour la consommation intérieure ou qu'on veut en exporter ; car il détermine la somme des valeurs qu'on obtient ou donne en échange. Ce n'est pas une entreprise très-lucrative que de cultiver des bois pour l'exportation, car les frais fort élevés de voiture ainsi que la concurrence des différentes contrées qui ont des forêts, réduisent à peu de chose le prix qu'obtiennent les propriétaires (*a*). Quant au prix du bois consommé dans le pays même qui le produit, comme il est payé aux propriétaires pour les consommateurs de l'intérieur, il n'a aucune influence sur le revenu national, à moins que son taux élevé ne résulte de l'exportation, qui en augmente le coût. Lorsque pendant de longues années, le prix du bois n'a pas varié, on peut dire qu'il est indubitablement proportionné aux prix des autres produits ; car comme le bois n'est pas destiné seulement à nous chauffer, mais qu'il est un produit indispensable dans plusieurs industries, ses frais de production doivent comprendre les dépenses des ouvriers qui sont remboursées à ceux-ci dans leur salaire (§ 190), et celle de tous les producteurs qui se servent du bois comme matière première (§ 166) (*b*). Le revenu élevé qui échoit aux propriétaires de forêts, lorsque le bois est cher, est donc prélevé sur les capitalistes, les entrepreneurs, et tous les propriétaires fonciers.

(*a*) Voy. PFEIL, *Principes de la Science forestière dans ses rapports avec la richesse nationale*, I, 137. Comme exception à cette règle, nous citerons le nord de la *Bavière*, où le *Mein* commence à être navigable; car on y vend à de très-hauts prix, les bois de construction pour le *Rhin* et la *Hollande*. (Voy. RUDHARD, p. 42.)

(*b*) PFEIL, p. 534.

§ 285.

Une hausse considérable du prix des bois peut avoir des conséquences fâcheuses (*a*), parce que le taux des salaires et le prix de tous les produits ne croissent pas dans une proportion assez grande, pour que les entrepreneurs et les ouvriers puissent encore dans ce cas, acheter, sans éprouver de gêne, les mêmes quantités de bois. L'usage d'un combustible plus économique ne peut pas non plus s'introduire immédiatement et généralement ; car il demande non seulement des connaissances, mais des capitaux que chacun ne possède pas. Ainsi, quand le bois renchérit, une grande partie de la po-

Digitized by Google

pulation doit s'imposer des privations, en diminuant soit sa consommation de bois, soit celle de tout autre produit qui lui est moins strictement nécessaire (*b*); en même temps les travaux de la plupart des industries qui emploient beaucoup de bois, sont interrompus, et les capitaux ainsi que les travailleurs qui y sont employés, momentanément inoccupés. Mais cette perturbation cesse insensiblement :

1° Par une consommation mieux entendue et plus économique du bois,

2° Par la direction nouvelle donnée à certaines industries,

3° Par la hausse des salaires et du prix de tous les produits (*c*); et peut-être

4° Par l'importation de bois étranger, ou par suite de nouvelles plantations ; mais cette dernière ressource est toujours fort éloignée (*d*).

(*a*) A moins que d'autres combustibles, tels que la houille, ne rendent la consommation aussi facile qu'autrefois.

(*b*) Ce sont surtout les cultivateurs qui n'ont pas de forêts, qui en souffrent, car le prix de leurs produits dépend de circonstances sur lesquelles ils n'ont aucune action. Le cultivateur ne peut pas, en effet, augmenter le prix de son blé aussitôt que le bois renchérit.

(*c*) On peut concevoir une hausse du bois, telle qu'elle ne soit compensée par aucune majoration des salaires, parce que cette dernière rendrait la cherté trop grande. Il n'y a qu'une ressource, dans ce cas, pour les ouvriers, c'est de réduire leur consommation de bois. HUNDESHAGEN, p. 32.

(*d*) L'exemple de la *Belgique* et de l'*Angleterre* nous prouve que cela se fait quand ce produit est fort cher. Lorsqu'il est plus avantageux de cultiver du bois que des céréales, ou d'employer les terres comme pâturages, on les sème ou on les plante de bois, sans même que pour cela il se soit manifesté une hausse dans le prix de ce produit; cependant les grands propriétaires peuvent plus fréquemment et plus facilement que les petits, faire cette spéculation, parce que le recouvrement tardif des avances qu'elle exige n'est pas aussi onéreux pour eux (III, § 140). Indépendamment de ceci, les terres de chaque pays sont si différentes, qu'en général on ne peut pas dire, à quel taux peut s'élever le prix du bois, tant qu'on ne peut pas déterminer de combien l'offre en est augmentée. Les Pays-Bas nous prouvent, que lorsque le prix du bois est fort élevé on peut en quelque sorte donner les soins, en usage dans le jardinage seulement, à l'éducation des arbres. Les lisières des routes en Belgique, sont bordées d'arbres destinés au chauffage, mais parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns de haute futaie destinés aux constructions. Il y a partout des pépinières d'arbres forestiers; les perches à houblon prises dans ces pépinières donnent au bout de 10 ans, un revenu d'au moins 3000 francs, et parfois 4 à 6000 francs par hectare (335-710 fl. par arpent de Prusse, ou annuellement de 33 1/2 à 71 fl.), et l'on peut pendant les deux premières années planter des pommes de terre dans les intervalles qui séparent les plants. Voy. *Agriculture de la Flandre française*, p. 410. Cependant ce mode de culture de bois (*Forstgærtnerei*), (PFEIL, *Principes*, I, 366, 374), ne pourrait suffire à la demande, si l'on n'avait d'autres matières

à brûler. La Belgique fournit annuellement au-delà de 35 millions de quintaux de houille. VON MALCHUS, *Statistik*, p. 171.

§ 386.

Le prix du bois, et la rente que donnent les forêts sont naturellement,

1° Au plus bas, dans les contrées où les forêts donnent plus de produits que la consommation n'en demande, et qui n'ont pas de débouché à l'étranger. C'est ce qui se voit

a. Partout où il y a beaucoup de terres qui ne sont propres à aucune autre culture. Dans ces pays, en effet, les propriétaires sont forcés d'avoir des forêts, et doivent se contenter du prix qu'on offre pour leurs produits, quelque bas qu'il soit (*a*);

b. Là, où l'on peut convertir les forêts en d'autres cultures, et où il ne manque ni bras, ni capitaux, ni débouchés pour leur faire donner des produits différents. C'est ce qui se voit d'ordinaire dans les pays d'une civilisation fort récente, et quelquefois aussi dans d'autres (*b*), où l'on continue par ces motifs, à défricher sans cesse (*c*).

2° Ils sont élevés, dans les contrées qui ne produisent pas plus de bois qu'il n'en faut pour le chauffage et l'industrie des habitants, supposé même que ceux-ci mettent la plus grande économie dans leur consommation. Cependant la rente des forêts varie singulièrement dans une même contrée, en raison de la distance des marchés, et du prix du transport.

3° Ils sont très-élevés dans les pays fertiles, fort peuplés et bien cultivés, qui font venir de l'étranger une partie des produits nécessaires à leur consommation, et où par conséquent le petit nombre des propriétaires de forêts peuvent jouir d'un revenu fort grand (*d*).

(*a*) Comme dans les contrées de montagnes, hérissées de rochers, ou dont le sol est maigre, sablonneux; dans les flancs des montagnes élevées et froides, etc.; les pays montagneux ont le plus de ces terres.

(*b*) Les états de l'ouest de l'*Amérique du Nord*, et le *Brésil* en sont des exemples; mais dans tous les pays de l'*Europe*, il y a des contrées qui sont éloignées de toute grande ville et des rivières navigables, et dont les terres ne peuvent pas toutes être employées à l'agriculture ou à l'horticulture. L'absence de documents et de renseignements ne nous permet d'ordinaire pas de distinguer, lorsque le produit des forêts est peu élevé, si c'est à la cause dont nous avons parlé sous *b* ou sous *a*, qu'il faut l'attribuer. En *Bavière* le prix moyen d'un arpent de forêts (1 1/3 journ. de Prusse), est terme moyen de 26 fl. 2/5 dans les cantons qui appartiennent aux montagnes de sapins; de 23 1/8 fl. dans les 8 cantons qui avoisinent les *Alpes;* de 67 1/2 fl. dans onze cantons de plaines qui sont rapprochés d'un marché. Le klafter de bois à brûler vaut dans plusieurs contrées du cercle d'*Isar*, et du *Bas-Danube*, de trente à quarante krtz. et dans plusieurs cercles du *Rhin* de 20 à 25 fl. RUMHART, p. 112.

En *Bavière* et en *Bohême* il y a encore des forêts vierges où les arbres pourrissent sur pied, il en est de même dans les hautes parties des *Alpes*. Dans un espace de 30 lieues carrées de forêts, depuis *Bialovieza* jusqu'en *Lithuanie*, il y a 15000 arpents de forêts vierges impénétrables.

(*d*) On suppose ici, que la législation ne contient aucune disposition sur la culture du bois. Dans les pays où il n'en est pas ainsi, la défense illimitée de défricher est une troisième cause qui maintient le prix du bois fort bas.

(*e*) La province de la *Hesse-Rhénane* n'a que 4 °/o de sa surface cultivé en forêts, mais on y brûle du chaume, comme dans le sud de la Hongrie où l'on consomme aussi des joncs, de la paille, des mauvaises herbes, et du fumier de vache qui y forme un article de commerce. Voy. Csaplovics, *Tableau de la Hongrie*, II, 60. — Il y a, en Angleterre, des forêts qui malgré la mauvaise qualité de leur sol, donnent un grand produit. Voy. Sinclair, *Principes*, p. 586.

§ 387.

Quand le bois est parvenu à un prix si bas, que la rente des terres cultivées en forêts, est, comparativement à ce qu'elle serait, si ces mêmes terres étaient cultivées de toute autre manière, à peu près nulle, il en résulte de très-fâcheuses conséquences (*a*). En effet dans ce cas,

1° On ne sent pas le besoin d'économiser ce produit, et on en consomme, vu la facilité d'en obtenir largement, bien plus que ne le demandent les besoins (*b*). Une hausse du prix du bois serait fort avantageuse dans cette circonstance, pour la nation, sans être bien onéreuse pour les consommateurs, attendu qu'un peu plus de méthode et d'économie dans les ménages et dans les métiers, permet de restreindre la consommation du bois, sans imposer de véritables privations (*c*).

2° On ne se sert pas des produits dont on peut tirer le même parti que du bois, et qui pourraient le remplacer avantageusement.

3° Les propriétaires fonciers ne trouvent pas d'encouragement à améliorer la culture de leurs forêts, parce qu'ils ont à craindre que les dépenses qu'ils feraient dans cette vue, ne leur soient pas bonifiées. D'ailleurs, quand on ne se défait pas aisément de ses produits, on hésite naturellement à faire de nouveaux frais qui en augmentent l'offre.

(*a*) Pfeil, cité plus haut, I, 522.

(*b*) Par ces motifs, on voit qu'il est fort difficile de conclure de la consommation, aux besoins réels, ou de les déterminer rigoureusement, moins encore peut-on dire avec quelque certitude, combien il faut de forêts pour tel pays, situé sous tel climat. Les uns estiment qu'en Autriche, la consommation de bois se monte à 6 klafter par famille (André, *Zahlenstatistik*, I, suppl. XXIII), et l'on ne peut pas compter qu'un arpent y rapporte plus d'un demi klafter; il faudrait donc douze arpents de bois par famille, sans compter le bois employé par l'industrie. D'autres croient au contraire, qu'un arpent par tête, suffit. Dans l'Amérique du nord, il faut pour cha-

que foyer, au moins le produit de 10 acres (15 4/5 arp.). MADISON, dans l'*American farmer*, 3 septembre 1819. — SINCLAIR, *Code*, p. 40, 3e édition. On ne compte en France qu'un hectare de bois par famille, mais il faut avoir égard à la chaleur du climat dans le midi, et à l'usage de la houille dans la plupart des départements de ce pays. On compte qu'en Bavière, il y a 10 1/2 arp. pruss. (7,9 de Bav.) de forêts, par famille, et si l'on considère que le besoin, s'y élève par tête à 1 1/3 arpent de Prusse, il y a 43 °/o des forêts de ce pays, disponibles, de sorte que cette partie du sol pourrait fournir des produits à l'industrie, à l'exportation, ou être défrichée. Voy. MULLER, *Essai d'une théorie de police générale pour les forêts*, Nuremberg, 1825, p. 83 (allem.). On compte qu'en Allemagne quand l'économie forestière est bien entendue, et qu'on épargne le bois, la consommation générale par famille, n'est que de 5 arpents, ou 1 arpent par tête. Il faudrait donc que pour une population de 4000 âmes par lieue carrée, il y eût à peu près 1/5 de la surface, ou 18 °/o cultivé en forêts. HUNDESHAGEN estime le besoin à 50 pieds cubes par tête. On peut en tirant tout le parti possible du bois, évaluer la production annuelle d'un arpent de Prusse, bien cultivé en sapin, année commune, à 2/5 de klafter, et en l'évaluant en pieds cubes, sans égard à la valeur du bois, à 1/2 klafter; mais en général il est plus petit. Voy. HARTIG, *Dissertations*, 1830, p. 221. Mais si l'on avait d'autres combustibles, on pourrait suffire avec une quantité moins grande de forêts, que ne le porte le calcul que nous venons de faire. Nous donnons ici, l'indication de l'étendue des forêts, de tous les états de l'Europe, comparée à la surface de ceux-ci :

		Habitans par lieue carrée.
4,1 °/o	Danemarck (*Oluffen*), importation de tourbe et de bois.	1890
6,8	Belgique, (houille.)	6950
13,4	France.	3230
14.	Ex-royaume des Pays-Bas, (DE CLOET).	?
18.	Royaume Lombard-Vénitien.	5080
23.	Prusse.	4120
24.	Hongrie.	2400
25.	Bohême.	4090
26.	Gallicie.	2940
28.	Autriche.	2760
28.	Wurtemberg.	4410
29.	Bavière.	5040
30.	Russie d'Europe.	403
30.	Prusse-Rhénane.	4770
30,9	Bade, (*donnée officielle*).	4350
31.	Hesse-Électorale.	3100
32.	Grand-duché de Hesse.	4830
40.	L'ancien Murgkreis (Bade).	5510
41.	Nassau.	4340
70.	Suède et Norwège.	300

La plupart de ces données sont extraites de MALCHUS, *Géographie militaire*, II; s'il faut un arpent de forêt par tête, les forêts doivent s'élever

pour	1000 âmes, par lieues carrées, à	4, 2/3 °/₀ du sol.
	2000	9,3
	3000	14
	4000	18,6
	5000	23,
	6000	28.

Cependant la comparaison de ces chiffres avec les premiers que nous venons de rapporter, ne doit pas immédiatement nous faire conclure à un déficit ou à un excédant de bois, pour tel ou tel pays; car la consommation diffère partout comme l'espèce et la nature des forêts.

(*c*) Mais de pareilles améliorations ne peuvent être qu'insensiblement introduites surtout chez les peuples qui ne sont pas riches.

§ 388.

On voit par les conséquences que produit le prix peu élevé des bois, que ce prix doit être un obstacle à ce qu'on tire du sol le parti le plus avantageux, (§ 383 n° 2), puisqu'il fait naître une consommation de plus en plus abondante et limite la production du bois. Si cet obstacle n'existait pas, la nation pourrait tirer le même avantage d'une étendue de terres bien moins considérable que celle qu'elle consacre actuellement aux forêts, et employer l'excédant à d'autres cultures. Mais ne perdons pas de vue que la tendance des propriétaires à obtenir le plus haut fermage possible de leurs terres, est si puissante, qu'ils s'efforcent naturellement de prévenir autant que possible ce fâcheux état de choses. En effet, dans de pareilles circonstances, les propriétaires de forêts s'empresseront toujours de convertir en terres labourables toutes les forêts dont le sol y est propre; c'est ainsi que les bonnes terres de plaines, dans le voisinage des villages et des grandes villes, sont insensiblement défrichées (*a*), et il n'y a que le manque de bras ou de capitaux nécessaires pour exploiter ensuite ces nouvelles terres, ou la crainte de faire subitement tomber le prix du bois, par suite d'une offre trop abondante, qui mette un terme aux défriations. Ce sont ces considérations qui déterminent, dans les pays dont la population est faible, les propriétaires à conserver (*b*) la plus grande partie de leurs forêts.

(*a*) Cela dépend beaucoup cependant de la question de savoir si les forêts appartiennent en général à l'État, à des corporations, ou à des particuliers.

(*b*) Même dans les pays où la loi n'empêche pas de défricher, et où l'État n'a pas de grandes forêts.

Digitized by Google

§ 389.

Il y a, dans la lente croissance du bois, plusieurs causes qui distinguent tout-à-fait l'économie forestière des autres branches de l'agriculture.

1° Une surface de terre plantée de jeunes arbres, ne donne un produit de quelque importance (*a*), qu'après une ou plusieurs générations (*b*). Pour pouvoir faire des coupes tous les ans, il faut posséder une étendue de forêts assez considérable, qui contienne des arbres de tout âge, jusqu'à celui de leur maturité, et en quantité telle que cette dernière ne nuise en rien à l'aménagement. Les forêts d'une petite étendue sont gênantes pour les propriétaires à cause de l'intervalle qu'il faut laisser d'une coupe à l'autre, et moins avantageuses à égalité de revenu net, que les jardins, les terres labourées et les prairies. Car on estime avec raison que dans l'espace de 70 à 120 ans, nécessaire à la croissance d'un arbre de moyenne dimension, des sinistres peuvent accabler une forêt (*c*): plusieurs causes d'ailleurs peuvent rendre la vente du bois difficile, de sorte qu'il y a toujours une grande incertitude sur la rentrée du revenu qui ne doit échoir qu'à la génération future. Ces motifs nous ont fait dire que les forêts, surtout les bois de haute futaie, ne conviennent qu'à l'État, à des corporations ou à de riches particuliers, et non à ceux qui n'ont qu'une petite ou qu'une moyenne fortune.

(*a*) Quant à l'époque où l'on commence à en faire des coupes, elle dépend du mode d'aménagement. Dans les bois de haute futaie les coupes ne se font guère avant 60 ans; les taillis n'atteignent ordinairement que 40 ans.

(*b*) Ceci repose : 1° sur la nature même des choses, car les bois de charpente et de charronnage ne sont que le produit de vieilles et grandes souches; 2° sur une bonne économie, car l'expérience démontre que la croissance annuelle des jeunes arbres est moins forte que celle des arbres vieux de plusieurs années. Pour recueillir la plus grande somme de produits, d'une surface donnée de forêts, il faut donc laisser parvenir les arbres à un âge assez avancé.

D'après Cotta (*Notice sur la culture des forêts*, p. 228 (all.)), la croissance annuelle d'un arpent de Prusse de bois en bon état, sur les cinq premières classes de terre, est pendant chaque période de 10 ans :

Age.		Hêtre.		Sapin.	
0-10	ans.	10,9	pieds cubes.	23	pieds cubes.
10-20	»	18	»	47	»
20-30	»	27	»	49	»
30-40	»	28	»	51	»
40-50	»	29	»	52	»
50-60	»	31	»	54	(maximum).
60-70	»	33	»	52	»
70-80	»	35	»	51	»
80-90	»	37,6	(maximum).	47	»
90-100	»	37,3	»	46	»

Age.		Hêtre.		Sapin.	
100-110	ans.	37	pieds cubes.	37	pieds cubes.
110-120	»	36	»	33	»

(c) Incendies, chenilles, ouragans, maraudages, neiges.

§ 390.

2° Pour se livrer à la culture du bois, il faut qu'on ait une grande quantité d'arbres sur pied, et qui se suivent par catégorie d'âge (§ 389). Cette quantité de bois (le capital forestier, *das sogenannte Holzcapital*) ne doit pas être comprise dans le véritable capital, aussi longtemps qu'elle est encore attachée au sol (§ 51); mais elle ressemble au capital, en ce que, comme ce dernier, elle n'est pas destinée à être consommée immédiatement pour nos besoins personnels, et sert à une nouvelle production. Comme le bois est un produit dû en grande partie à la nature (*a*), il semble que l'homme n'a eu qu'à s'en interdire la destruction; cependant il ne faut pas perdre de vue qu'il demande un grand nombre d'années, et des soins assidus et éclairés. Car un propriétaire pourrait faire couper ses bois, les vendre et en employer le prix à produire d'une autre manière; et ce qui y engagerait singulièrement, c'est que la valeur de l'accroissement annuel d'une forêt, dans les longs aménagements, est moins importante que l'intérêt qu'on pourrait retirer du capital qu'elle comporte (*b*); aussi quand le bois a un bon débouché, c'est une entreprise fort lucrative que

a. D'abattre une forêt, d'en employer le prix à une production différente et d'en convertir le sol à une autre culture,

b. Ou du moins d'en changer l'aménagement, de manière à ne plus laisser autant de bois sur pied, et à pouvoir vendre aussi une partie de celui qu'on réservait pour une époque plus éloignée. C'est ce qui a lieu quand on convertit les bois de haute futaie en taillis; dans ce dernier système, le temps de la croissance n'est qu'une moitié ou même un tiers de l'espace qu'il fallait pour la haute futaie (*c*).

(*a*) Sauf les cas de semis ou de plantation.

(*b*) Les données suivantes qui sont le fruit de l'expérience, indiquent d'après Cotta, quelle est la croissance du bois par arpent de Saxe (2,159 arpents de Prusse) sur les terres de moyenne qualité :

ANNÉES.	SAPIN.		HÊTRE.	
	MASSE DE BOIS. PIEDS CUBES.	CROISSANCE ANN. POUR CENT.	MASSE DE BOIS. PIEDS CUBES.	CROISSANCE ANN. POUR CENT.
50	—	—	1212	5
60	5990	1,8	3138	2,2
70	7115	1,5	3856	1,9
80	8223	1.	4617	1,7
100	10258	0,78	6254	1,2
120	10793	0,5	7803	0,49

On a comparé dans ce tableau, la croissance de chaque période décennale à la valeur des bois actuellement sur pied. HUNDESHAGEN estime que l'accroissement annuel est plus grand que celui que nous venons d'indiquer, et que les bois de hêtres de 60 ans. gagneraient 5 °/₀; 4 °/₀ à 90 ans, 2 1/2 — 3 °/₀ à 120 ans. Voy. *son Encyclopédie*, t. II, 754. *Manuel de la police des forêts*, p. 47.

(*c*) Comparaison du bois de haute futaie à celui de basse futaie, par un arpent de terre planté de hêtres :

1° Les forêts de hêtres de haute futaie, aménagées à 120 ans, donnent 7030 pieds cubes de bois à brûler, dans lesquels sont compris 52 klafter de bûches, 24 1/2 de rondins et 53 chariots de fagots.

Prix de ce bois.	299	florins.
Intérêt.	162	»
	461	florins.

Les intérêts ne sont pas élevés, car les bois de haute futaie ne donnent quelque produit, qu'au bout de 90 ans, et le plus grand produit à 110 ans seulement.

2° Bois de basse futaie aménagés à 30 ans. On les coupe 4 fois en 120 ans, et les souches repoussent de nouveaux jets. Le produit n'est que de 3,450 pieds cubes de bois à brûler, parmi lesquels il se trouve 6 klafter de bûches, et 56 chariots de fagots. Son prix de vente ne s'élève qu'à 156 fl.; mais les intérêts sont d'autant plus élevés, que ceux qu'on perçoit au bout de la première période de 30 ans, donnent à leur tour des intérêts pendant 90 ans, les seconds (intérêts) qu'on perçoit au bout de 60, en produisent pendant 60 ans, et ceux de la 3e coupe pendant 30 ans; ils rapportent donc, si on les évalue à 4 °/₀, 261 fl., au bout de 120 ans, ce qui porte le revenu de la basse futaie à 417 fl. HARTIG (*Manuel d'économie forestière*, II, 224, 6e édition, Stuttgard, 1820) a, dans sa comparaison du produit des deux genres de culture, compté les intérêts des intérêts, ce qui fait monter le produit de la haute futaie à 541 fl., et celui de la basse futaie à 829 fl. de revenu; mais il n'est pas à propos de faire entrer ici en ligne de compte l'intérêt des intérêts. Un bois de sapin aménagé à 60 ans, donne, en y comprenant 5 °/₀ d'intérêt, 39 rbt. de plus par arpent, au bout de 120 ans, que s'il était aménagé à 120 ans. En introduisant le système de basse futaie, dans une terre cultivée antérieurement en haute futaie, on peut se passer d'une partie du bois qu'on avait en réserve jusque-là. Le produit moyen d'un arpent de Saxe, aménagé en petite, moyenne et grande périodes, est, d'après les calculs de COTTA, pour un aménagement de 40 ans, terme moyen, de 973 pieds cubes de bois; et de 3704 pour celui de 120 ans; la différence est de 2731 pieds cubes. En vendant tout le bois aménagé à plus de 40 ans, on n'a, il est vrai, qu'un revenu une fois donné, mais on en perçoit continuellement les intérêts, et cela compense largement le produit moins élevé des basses futaies. L'accroissement moyen est, pendant les 40 premières années, de 43 pieds cubes, et 65 pieds cubes dans le terme qui s'écoule depuis 40 ans jusqu'à 120; mais l'intérêt du prix des bois dont on peut disposer, équivaut à lui seul à 109 pieds cubes. Quand on commence des plantations de bois, la perspective d'un prompt revenu est, abstraction faite même de l'intérêt, un motif suffisant pour préférer la basse

futaie ; aussi KASTHOFER (*le Maître dans la forêt*, II, 59) la recommande-t-il aux cultivateurs pour les pays fort peuplés. — Voy. *Nouvelles économiques*, 1823, I, 316. — HARTIG, *Dissertations sur des matières de Vénerie et d'Économie forestière*, p. 217 (allem.).

§ 391.

Mais si par rapport aux valeurs très-grandes contenues dans les forêts, et qu'il serait possible d'employer productivement ailleurs, la culture de la basse futaie est préférable pour les propriétaires, il en est tout autrement sous le point de vue national. Car ce n'est pas par analogie du revenu d'un simple particulier que nous devons prononcer ici, mais ce sont d'autres considérations qui doivent nous guider ; or pour la nation, une coupe abondante mais qui ne se répétera plus, ne contrebalance pas l'avantage d'une production ultérieure, moins riche à la vérité, mais périodique. En effet, une nouvelle quantité de bois, lancée, en sus de la production annuelle, dans la circulation, ne peut pas être considérée comme accroissant d'autant le capital national, attendu qu'une quantité de produits d'une même espèce, n'avantage que faiblement la production, s'il n'y a un accroissement proportionné de tous les autres; et cette quantité ne donne pas non plus un grand développement aux industries pour lesquelles le bois est une matière première, parce qu'à elle seule, elle n'ouvre pas un débouché au bois. Il pourrait au contraire se faire, qu'il n'y eût pas même abondance d'autres matières premières, de capitaux, de machines, etc., pour donner plus d'extension à ces industries. Aussi une offre pendant quelque temps plus grande que de coutume de bois n'a-t-elle pour effet que d'en faire baisser le prix, ce qui peut à la vérité donner plus d'extension à la consommation improductive de ce produit (*a*); mais la nation n'en retire un avantage réel que pour autant que cet excédant de produits peut être exporté, et employé à l'accroissement de son capital. Hors ce cas, toujours fort rare, il faut admettre qu'une nation doit préférer les aménagements à longs termes, malgré le désavantage qui y est attaché, de percevoir un revenu brut et un revenu net moins élevé, pour toute la surface du sol cultivée en forêt ; c'est-à-dire que pour avoir une même quantité de produits, elle doit cultiver plus de forêts qu'un particulier, bien que dans ce cas on ne tire pas du sol le parti le plus avantageux et que le revenu des propriétaires doive être prélevé sur celui de leurs concitoyens (*b*).

(*a*) L'opinion contraire a été développée par PFEIL, *Principes*, I, 95 : « L'avantage *des basses futaies*, dit cet auteur, est pour le particulier comme pour l'État tout-à-fait le même. Il consiste en ce que le capital engagé en bois, est plus promptement et plus fréquemment transformé en numéraire, et que sous cette forme il donne un intérêt plus élevé que sous celle de forêt. » On peut aisément, dit-il, pourvoir à la demande de bois, avec l'intérêt du capital en argent. Mais cette opinion se

réfute victorieusement, à l'aide d'une distinction entre l'argent et les autres éléments du capital (§ 127, 133). Dans le cas, en effet, que nous avons admis, la nation n'est pas plus riche de la somme d'argent provenant de la vente du bois ; car la masse du numéraire du pays reste la même, mais il est plus riche de la quantité de bois coupée, or la question est de savoir, si cette quantité peut augmenter le revenu national autant que la croissance annuelle du bois sur pied. — Voy. pour la défense des hautes futaies, NOIROT, *Traité de la culture des forêts*, Paris 1832, et DE CHATEAUVIEUX, *Bibliothèque universelle*, juin 1832, p. 186. Les basses futaies ont l'avantage d'être plus facilement cultivées et de pouvoir être mieux gardées. — *Quarterly Review*, octobre 1827, p. 591.

(*b*) Une nation qui a besoin pour sa consommation annuelle, de 30 millions de klafter de bois, devrait avoir :

a. En forêts de hêtres aménagées à 120 ans, en estimant le klafter à 96 pieds cubes, sur un sol de 4e classe d'après COTTA,

11,520,000 arpents de Prusse,

dont on pourrait couper 96,000 par an ;

b. En forêts de hêtres de basse futaie aménagées à 30 ans,

18,518,520 arpents,

dont on pourrait annuellement couper 617,284 arpents. — L'économie de 7 millions d'arpents qu'on pourrait faire, mérite une sérieuse considération.

DEUXIÈME DIVISION.

CONSIDÉRATIONS SUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

§ 392.

L'économie nationale est redevable à l'industrie manufacturière de plusieurs avantages : en effet, cette dernière

1° Ajoute un immense accroissement à la production ; car c'est elle qui forme cette grande variété de produits agréables, utiles et propres à satisfaire divers besoins de l'homme (§ 98, 102) ;

2° Donne du travail à une nombreuse population ouvrière qui se trouve principalement dans les villes ;

3° Et exerce une action fort utile sur l'agriculture à laquelle elle donne des débouchés et des consommateurs, et qu'elle fournit de machines nécessaires pour la rendre productive (§ 365) ;

4° Enfin elle échange ses produits contre ceux de l'étranger, et alimente sans cesse l'importation d'objets utiles et nouveaux.

§ 393.

Il n'y a pas de peuple civilisé qui n'ait des manufactures ; mais leur développement comparativement à l'industrie agricole n'est pas le même chez tous ; car si dans tel pays l'agriculture est peu avancée, dans d'autres au contraire c'est la principale source de production. Le développement de l'industrie manufacturière présuppose non seulement l'existence de capitaux disponibles, mais encore de débouchés pour les produits. Chaque pays est pour lui-même son meilleur débouché, pourvu que son agriculture donne un produit net avec lequel on puisse acheter les produits des manufactures, et que les besoins et la demande des citoyens soient multipliés. Ces deux conditions se rencontrent nécessairement quand la richesse nationale est en progrès. Ainsi quand l'agriculture fait des progrès, les manufactures doivent nécessairement en faire aussi ; cependant la ressource d'un débouché à l'étranger produit plus promptement le même résultat (*a*).

(*a*) Pendant le moyen âge, les villes du nord de l'Europe s'enrichirent par le commerce extérieur, indépendamment de l'agriculture, et ce commerce réagit en-

suite d'une manière utile sur celle-ci. La cause de ce phénomène se trouvait dans l'inégalité politique des différentes classes du peuple. SMITH, IIIe livre, ch. I-IV.

§ 394.

Dans les pays dont la population n'est pas grande et où l'industrie est encore peu développée, il ne peut nécessairement se rencontrer qu'un petit nombre de manufactures, parce que les capitaux y sont rares de même que les ouvriers habiles et capables de les utiliser, et que lorsqu'on y est assuré d'un débouché, il est avantageux d'y cultiver d'abord des matières premières pour les exporter (§ 186). Dans cette situation les habitants se pourvoient à l'étranger, des produits qui leur manquent, jusqu'à ce qu'insensiblement le capital national s'augmente, les arts se perfectionnent, et la culture du sol pour l'exportation, offrant de plus en plus de difficultés, on est poussé naturellement dans la voie des entreprises manufacturières. Plus ces dernières se multiplient, plus l'aisance et la population augmentent; mais l'époque où l'économie nationale parvient à sa plus haute splendeur, est celle où l'agriculture et l'industrie se développent simultanément, avec l'auxiliaire des capitaux et des procédés scientifiques (*a*).

(*a*) HUME, *Essais*, I. Si l'on excepte quelques petits états commerçants, l'on rencontre la plus forte population, et l'aisance la plus remarquable dans les contrées où la proportion de la population des classes manufacturières à la population, est la plus grande. — Ce que nous avons dit dans ce paragraphe des changements qui surviennent dans le rapport de l'industrie agricole à l'industrie manufacturière, se manifeste promptement dans certains pays, plus lentement dans d'autres, en sorte que dans quelques-uns, l'industrie agricole reste pendant des siècles la principale ressource et même peut-être l'unique. Les lois aussi bien que les circonstances de temps et de lieu exercent en ceci une influence diverse.

§ 395.

La prospérité manufacturière se rattache intimement à l'agriculture d'un pays, quand les métiers transforment les produits de celle-ci, que les ouvriers consomment la plupart de ses denrées et trouvent leur principal débouché chez les cultivateurs. Ce rapport peut être détruit ou partiellement ou entièrement pour une partie des manufactures; les progrès de l'industrie ont inévitablement pour effet, de faire employer de nouvelles matières, ou d'étendre la demande au-delà des besoins de l'intérieur, ou de produire ces deux effets en même temps. Ces phénomènes ont souvent produit un accroissement extraordinaire de population, même dans les pays peu fertiles; au lieu que l'industrie se développant pour l'intérieur du pays, sans avoir de rapports avec l'étranger n'eût pas donné la même extension

à ces progrès. Mais cet état de choses contient un germe de bouleversement et le principe d'une double crise; en effet, l'achat des matières premières, des matériaux et des denrées nourrissantes, ainsi que la vente des produits des manufactures peut éprouver des entraves, dont on n'aurait rien à craindre si on ne recourait pas à l'étranger et si les manufactures ne travaillaient que pour l'intérieur (*a*). Quand le commerce est fort développé, surtout quand il est appuyé par une navigation étendue, on peut mieux prévenir de pareilles crises (*b*). Mais c'est surtout dans les contrées de montagnes, qu'elles produisent de fâcheux effets; car leurs relations étant peu étendues, elles n'ont pas le moyen de donner aux capitaux et aux ouvriers qui ont perdu leur emploi, une autre destination, et ne peuvent fabriquer qu'avec infiniment de peine les produits qu'elles tiraient autrefois de l'étranger (*c*). Mais une grande activité parvient cependant à la longue à se créer de nouvelles sources de production (*d*).

(*a*) Gêne des dentellières dans les environs de *Tondern*, en *Silésie*, par la réduction des demandes. Elles ne gagnent que 40 krtz par semaine, et altèrent leur santé par une vie sédentaire et une mauvaise nourriture. HANSSEN, *Recherches statistiques sur le duché de Schleswig*, Heidelberg, 1832, I, 50.

(*b*) L'*Angleterre* est dans cette position. Il est impossible que quand l'industrie s'est fortement développée, elle n'essuye parfois des crises, mais quand le commerce est actif et sans cesse en quête de nouveaux débouchés, ces crises ne sont que passagères.

(*c*) SISMONDI, *Nouveaux Principes*, I, 289.—Les mauvaises récoltes produisent les plus fâcheux résultats pour les pays de fabriques qui tirent tout leur blé de l'étranger. La disette des contrées de l'*Erzgebierge* en *Saxe*, et des cantons de fabriques en *Suisse*, en 1816-1817, en sont une preuve. Le canton d'*Appenzel* a dans le *Rhoden* extérieur (2/3 du canton) beaucoup de fabriques de coton, qui remplacent les métiers des fabriquants de toile d'autrefois, et dans le *Rhoden* intérieur, au contraire, il n'y a que des cultivateurs dont la principale industrie est l'élève des bestiaux. La population du cercle de *Rhoden* extérieur est d'environ 8,300 âmes par lieue carrée; en 1817 ce canton perdit 3125 habitants, ou 6 % de sa population, mais le cercle du *Rhoden* extérieur supporta plus facilement la disette que l'autre. Voy. ZOLLEIKOFER, *Das Hungerjahr* 1817, St.-Gall, 1818-19. La misère ne fut pas moins effrayante dans les deux vallées du canton de Glaris qui ont aussi une grande population d'ouvriers cotonniers, et les machines à filer qui rendirent les rouets inutiles vinrent ajouter encore à la misère.

(*d*) La principauté de *Neufchâtel* ne comptait déjà plus en 1781, parmi ses 40,000 habitants que 6000 cultivateurs; 7,300 étaient employés à la fabrication du coton, des dentelles et des montres. Au Val-de-Travers, il y a parmi les 4,950 habitants, 1,550 individus employés à la fabrication de dentelles, de montres et d'ouvrages de montres. Voy. PICOT, *Statistique*, p. 553.—*Description topographique de la châtellenie du Val-de-Travers*, 1830. L'importante ville de *Barmen*, au point où elle est parvenue, par les ressources de son activité industrieuse, a su se créer de

nouveaux produits. Les blanchisseries furent la première source de sa puissance ; en 1709 s'y joignirent la fabrication des rubans de fil, et du fil à coudre; plus tard, celle des lacets, des dentelles et des toiles rayées ; les teintureries et les fabriques de siamoises après la guerre de 7 ans, etc. ; en 1821 *Barmen* avait 21,000 habitants, 110 fabriques, 50 blanchisseries et 50 teintureries. SONDERLAND, *Histoire de Barmen*, p. 11, 89, 130 (1825).—Dans la Forêt-Noire on fait des horloges de bois qu'on envoie jusqu'en *Amérique* et en *Asie*, (il y avait en 1829 dans la Forêt-Noire (*Bade*) 582 maîtres horlogers et 359 ouvriers). — Ouvriers découpeurs en bois, dans les environs de *Sonneberg*, où s'est récemment introduite aussi la fabrication d'objets de papier mâché.

§ 396.

L'industrie manufacturière peut être exercée simultanément avec l'industrie agricole, de telle sorte que les ouvriers, et parfois aussi les entrepreneurs se livrent alternativement à chacune d'elles; et dans cet état, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre de ces branches qui sera la plus importante. Lorsqu'on donne la préférence à l'agriculture, le travail manufacturier n'est plus qu'un travail accessoire auquel le cultivateur se livre pendant ses moments de loisir pour les utiliser, et particulièrement l'hiver ; lorsque l'industrie manufacturière au contraire est l'industrie principale, l'ouvrier ne possède guère qu'un bout de terrain qu'il cultive pour son propre entretien (§ 372 n° 2). L'exercice simultané de deux industries différentes, n'est pas avantageux sous le rapport de la quantité et de la qualité des produits ; car dans ce système les ouvriers n'atteignent jamais à ce degré d'habileté auquel les conduit l'application constante et exclusive à un seul travail. C'est ici qu'on pourrait faire ressortir à propos les données de l'expérience, sur les effets de la division du travail (§ 114 n° 2) ; cependant ce système offre de vrais avantages, lorsqu'on y accorde à l'industrie manufacturière la prééminence sur l'agriculture.

§ 397.

Mais il nous reste encore à envisager ce système sous une autre face. En effet, il rend la position des ouvriers meilleure et plus sûre que s'ils ne s'adonnaient qu'à une seule industrie, il les met plus à même de supporter le fardeau d'un moment de crise de l'une ou de l'autre, et plus à l'abri des effets de la disette d'une mauvaise année ; il leur permet en outre de travailler pour un salaire moins élevé que ceux qui doivent s'acheter toutes leurs denrées nourrissantes; ainsi leurs produits étant moins chers, obtiennent sans cesse la préférence sur les marchés étrangers. Un changement d'occupations est d'ailleurs fort avantageux à la santé des ouvriers (*a*). Malheureusement toutes les industries ne sont pas susceptibles d'être exercées alternativement ; cela n'est guère praticable que dans celles qui n'exigent pas une grande habileté,

qui n'admettent pas l'action de machines, ni la coopération de beaucoup d'ouvriers à la fois (*b*). Enfin, quand le capital que demande une industrie n'est pas fort grand, et lorsqu'on peut se procurer les matières premières dans le voisinage ou qu'on peut les produire soi-même, l'ouvrier peut se faire entrepreneur et produire pour son propre compte. Seulement il doit, quand ses produits sont destinés à l'exportation, s'adresser immédiatement à un négociant expéditeur, afin de rentrer le plus tôt possible dans ses dépenses.

(*a*) Rau, *Ansichten*, p. 116.—Cordier, *de l'Agriculture de la Flandre française*, p. 27, 28. Dans chaque ferme en *Flandre*, on file et l'on tisse, p. 34. Il ne faut pas confondre avec ce système, la fabrication, dans la ferme, des objets nécessaires à la consommation des individus qui l'habitent. Voy. Oluffen, *Beitraege ze Uebersicht der Nation. Industr. in Danemarck*, p. 180. — En *allemand* par Gliemann. Altona, 1820.

(*b*) Comme dans la manipulation du chanvre, le tissage, le travail des forges, etc. Le tissage est un travail très-généralement répandu parmi les gens de la campagne, il leur convient d'autant mieux qu'ils ont besoin d'une grande quantité de vêtements communs. En Prusse il y a 223,000 métiers à tisser, avec lesquels on travaille à moments perdus. Ferber, *Nouvelles Annales*, p. 160. — Dans la Forêt-Noire, mais surtout dans les environs de *Florence*, on s'occupe à la fabrication des tissus de paille. Cependant les ouvriers qui font les tissus fins ne peuvent guère s'adonner à des ouvrages grossiers qui donneraient de la raideur à leurs doigts; aussi les paysannes de ces contrées qui s'occupent à tisser s'engagent-elles souvent comme domestiques. Bronn, *Voyage*, II, 434. — Les nombreux ouvriers des environs de *Prescot* (*Lancashire*), qui font des ouvrages de montre sont cultivateurs en même temps, de même que les tisserands des environs de *Manchester*. Dingler, *Journal polytechnique*, XXX, 203.

§ 398.

Les recherches sur l'étendue des travaux et le rapport des entrepreneurs aux ouvriers, nous font connaître une grande différence entre les métiers qui s'exercent en petit, avec un petit nombre d'ouvriers par un entrepreneur qui travaille lui-même avec eux et n'emploie que des procédés simples, et les *grandes entreprises* (fabriques et manufactures) où la division du travail est poussée fort loin, et où comme dans les grandes exploitations rurales (§ 369) il faut un et même souvent plusieurs chefs ou directeurs pour surveiller et diriger les travaux. Les métiers offrent incontestablement plusieurs grands avantages :

1° Les petits fabricants (maîtres) qui travaillent comme leurs ouvriers, mais qui prélèvent l'intérêt de leur capital, et le profit de l'industrie, indépendamment de leur salaire (§ 187 (*b*)), sont dans une position plus heureuse que les simples ouvriers, peuvent mieux satisfaire leurs besoins, ont plus de

moyens de s'instruire, et sont à même de faire des épargnes pour subvenir à l'éducation de leurs enfants. Sous le rapport de la division des richesses, il vaut mieux pour un pays, qu'il y ait un grand nombre de petits entrepreneurs, qu'un petit nombre de grands entourés d'une nuée d'ouvriers (*a*); car dans les grandes fabriques, les ouvriers ne font que des travaux mécaniques, qui ne demandent aucune intelligence et sont mal payés.

2° Les compagnons demeurent pour la plupart dans la maison de leur maître, qui partage avec eux, et sa table et son ouvrage (*b*). Ce système a une très-heureuse influence sur la moralité et l'instruction des travailleurs; il leur donne l'espoir de devenir entrepreneurs ou maîtres avec le temps (*c*); les maîtres et compagnons sont si rapprochés par la nature de leurs travaux, qu'ils ne forment qu'une classe dans la société. Les ouvriers des fabriques au contraire sont à une plus grande distance des entrepreneurs, et leur restent plus étrangers; aussi l'expérience a-t-elle fréquemment démontré qu'ils sont plus grossiers, et qu'il y a généralement moins de moralité parmi eux (*d*).

(*a*) Dans le *Wurtemberg*, les compagnons ne forment que 22 °/₀ des maîtres. D'après les dénombrements de la population de l'*Espagne*, il y a dans l'industrie de ce pays, maîtres 75 °/₀, ouvriers compagnons 19 °/₀, et apprentis 6 °/₀. D'après les calculs de KRUG, il y avait en 1805, 31 °/₀ maîtres dans les fabriques de drap, 46 °/₀ parmi les tisserands, sur toute la population de ces deux industries. Dans le *Kurmark*, il y avait 75 ouvriers sur 1 fabricant de tabac, 32 sur un raffineur de sucre, 22 dans les verreries. — Dans le grand-duché de *Bade*, les 35 principales industries manufacturières et métiers ont 52,665 maîtres, 22,146 ouvriers (100 : 42). En *Prusse*, sur 13 métiers, il y a terme moyen 100 maîtres, 48 ouvriers, dans les grandes villes 117, dans les petites 58, dans les villages et hameaux 26. HOFFMANN, *Gazette d'état de Prusse*, 1829, n° 330.

(*b*) HOFFMANN, cité plus haut.

(*c*) Cependant dans plusieurs métiers il n'y a que des journaliers et manœuvres et la grandeur des capitaux qu'ils exigent ôte à jamais aux ouvriers peu fortunés l'espoir de devenir maîtres à leur tour.

(*d*) Voy. MINERVE, août 1831, p. 178, sur le dérèglement de mœurs de *Glascow*. — « Les anciens habitants de Barmen étaient des hommes d'une haute stature comme on en rencontre encore des exemples dans les vieillards de certaines familles, et leurs descendants auraient conservé cette stature athlétique, si le travail des fabriques ne les avaient rendus plus faibles et plus grêles de génération en génération. » SONDERLAND, *Histoire de Barmen*, p. 90.

§ 399.

Les avantages qu'offre le système de petite fabrication pour les ouvriers, ne doivent pas nous faire oublier que sous le rapport de la productivité, il est moins avantageux que les grandes entreprises ; cela résulte :

1° De ce que dans les fabriques on peut faire un plus grand usage de machines et d'autres procédés savants, qu'on ne peut introduire que lorsqu'on a de grands capitaux;

2° De ce que les travaux y sont divisés entre un plus grand nombre d'ouvriers;

3° De ce que les directeurs des grandes entreprises ayant reçu une éducation scientifique, contribuent au progrès de l'industrie, et sont plus propres à faire et à tirer parti des découvertes. Mais dans plusieurs industries ces avantages ne se rencontrent pas, de sorte qu'alors les petits producteurs ou maîtres-ouvriers, peuvent soutenir sans peine la concurrence des grands fabricants (*a*). Dans d'autres au contraire, ils ne peuvent pas pour la qualité et le bon marché des produits, entrer en concurrence avec les fabriques, et à mesure que ces dernières se multiplient, les petits producteurs disparaissent. Cependant l'accumulation incessante des capitaux et les progrès de l'industrie, se font en général d'une manière si insensible, qu'ils ne sont accompagnés d'aucune crise, et permettent aux petits industriels, qui travaillent à s'instruire et à se perfectionner, de soutenir la concurrence des grands, avec peu de perte.

(*a*) Les fabriques ne livrent qu'à la confection de grandes quantités de produits de la même espèce, et elles ne fournissent pas cette variété d'objets que réclament les désirs et les besoins des acheteurs; par cela seul déjà, les petits producteurs sont assurés de pouvoir continuer leur industrie. Tels sont par exemple, les tailleurs, les serruriers, les cordonniers, les ébénistes, les charrons. Il faut ajouter à cette considération, que plusieurs métiers sont d'une utilité tout-à-fait locale (tel est celui de maçon, de menuisier, de vitrier, de relieur, de blanchisseur), et que la réparation et l'entretien des objets dont on se sert continuellement, exige qu'il y ait des ouvriers dans chaque localité; aussi trouve-t-on dans presque toutes les villes des horlogers, des armuriers, etc.

§ 400.

Les fabriques nous offrent les plus nombreux exemples de l'application des machines et de leur immense utilité (§ 118), quoique dans les mines (§ 351) et dans l'agriculture (§ 369) leur usage ne soit pas moins avantageux. Aussi manifeste-t-on souvent pour les fabriques la crainte que l'usage des machines, tout en enrichissant les entrepreneurs et les consommateurs, ne soit funeste pour la classe ouvrière, à laquelle ils enlèvent et son travail et son salaire; comme si le mal provenant de la réduction du salaire de quelques ouvriers, était plus grand que l'avantage d'une production plus parfaite et moins coûteuse. Il semblerait que pour être logique, il faudrait conseiller aussi de ne pas trop multiplier les machines dans l'intérêt des entrepreneurs; car leur nombre étend l'offre en même temps qu'elle diminue les

consommateurs (*a*). Nous ne contestons pas qu'on puisse du reste citer quelques exemples pour appuyer ce système (*b*).

(*a*) Si un ouvrage est à un prix médiocre et qui convienne également à celui qui l'achète et à l'ouvrier qui l'a fait, les machines qui en simplifieraient la manufacture, c'est-à-dire qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses; et si les moulins à eau n'étaient pas partout établis, je ne les croirais pas aussi utiles qu'on le dit, parce qu'ils ont fait reposer une infinité de bras, qu'ils ont privé bien des gens de l'usage des eaux, et ont fait perdre la fécondité à beaucoup de terres. MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. 15. — Si la population diminuait dans la proportion de l'augmentation des machines, ces dernières seraient notre ancre de salut; mais comme les machines se multiplient aussi rapidement que les hommes, il est à craindre que les progrès des manufactures ne nous fassent un jour mourir de faim. GEORGES FORSTER, *Lettres inédites* (all.), *Morgenblatt*, 1818, n° 298. — SIMONNE, *Nouveaux principes*, I, 365; II, 312. — PICTET, *Bibliothèque universelle : Sciences et Arts*, IX, 62. Genève, 1818.

(*b*) Fréquentes émeutes dans les contrées de manufactures par suite de l'introduction de nouvelles machines; briseurs de machines (*luddistes*) en Angleterre. En 1758 la tondeuse inventée par EVERETT, fut brûlée par le peuple; en 1768 on incendia en *Angleterre* le premier moulin à vent construit pour scier le bois; mais l'État remboursa les propriétaires, et plus tard les machines furent reconstruites. POPPE, *Histoire de la Technologie*, I, 290; II, 38.

§ 401.

L'influence des machines sur la richesse nationale, consiste à augmenter considérablement la production, sans en augmenter en même temps les frais. Il en résulte naturellement, que le revenu net reçoit un accroissement qui se partage entre

1° Les entrepreneurs, pour autant que le prix des produits ne baisse pas jusqu'au taux de leurs frais de production (§ 165 n° 2, 186 n° 3). L'excédant qui constitue le profit, peut devenir très-important par l'exportation, et donner un grand développement à l'industrie manufacturière (*a*);

2° Les consommateurs, parce qu'ils peuvent avec moins de dépenses, acheter les mêmes produits qu'autrefois, et peut-être davantage encore. Ce qu'ils économisent ainsi sur leurs dépenses, ils l'emploient, comme on fait du revenu net, à d'autres consommations,

a. Soit pour se donner plus d'aisances (*b*), ce qui étend le débouché des producteurs de l'intérieur;

b. Soit pour se donner plus de biens personnels (richesses immatérielles);

c. Soit productivement, en augmentant leurs capitaux engagés dans des entreprises productives, d'où résulte une extension de la production, de débit pour les fabricants et les vendeurs, et une plus grande demande de bras (§ 339 n° 1).

(*a*) Pour les progrès qu'a faits l'industrie cotonnière, par suite de l'introduction des machines, voy. § 118. L'exemple d'un étonnant accroissement d'industrie, nous est donné dans la fabrication du tulle-bobbin, dont l'origine ne remonte qu'à 1808. WHITAKER fut le premier qui inventa une machine pour cette fabrication, HEATHCOAT le premier qui en fit l'application; aujourd'hui l'*Angleterre* en a 1,500 qui occupent 24,000 bras, et produisent 25 millions d'yards de tissus (181 millions de pieds carrés de France). Ces produits se vendent 1,891,870 liv. sterling, tandis que les matières premières (soie et coton) ne coûtent que 150,000 liv. sterling; 1/8 des produits est brodé dans les fabriques mêmes, ce qui élève le prix du total des produits qu'elles livrent à la circulation, à 3,417,000 liv. sterling. Cette industrie a beaucoup nui à la fabrication des dentelles. WEBER, *Beiträge zur Gewerbe- und Handelskunde*, I, 309. VON REES et BLUMENBACH, I, 506. DINGLER, *Journ. polytech.*, XLII, 450.

(*b*) En *Angleterre* l'extension progressive de la consommation se manifeste d'une manière bien évidente. « En aucune autre contrée le peuple n'est aussi bien nourri, habillé et logé. Si quelque étranger intelligent lit un contrat pour la fourniture annuelle de quelque maison des pauvres de la Grande-Bretagne, il ne peut s'empêcher d'exprimer une vive surprise sur la quantité de viande, de beurre, de fromage, de thé, qui compose chaque ration et sur les soins minutieux qui sont pris pour que chacun de ces objets soit de la meilleure quantité dans son espèce.» DUPIN, p. 82. En France la consommation des périodes 1816-19, 1824-28 s'est augmentée pour quelques produits dans la proportion suivante :

Suif,	de	79	à	112	mille livres.
Savon,	»	67,1/8 millions	à	100	millions.
Amidon,	»	3,1/5 »	à	6 1/3	»
Vin,	»	5,1/5 »	à	7	» gallons.
Café,	»	7,850,000	à	12,540,000	livres.
Sucre,	»	2,225,000	à	2,450,000	quintaux.

Quarterly Review, 1829, p. 519.

§ 402.

Il résulte de l'aperçu que nous venons de donner, que l'usage général des machines ne diminue pas les sommes payées aux ouvriers en salaires, et que loin de restreindre le nombre de ceux-ci, il l'augmente au contraire (*a*). Car, bien que le capital engagé devienne plus considérable, le capital circulant ne diminue pas pour cela; il y a plus, la formation de nouveaux capitaux multiplie les entreprises industrielles, et ainsi les ouvriers

1° Trouvent de l'occupation malgré les machines et concurremment avec elles; jamais on ne parviendra avec les machines, à pouvoir se passer entièrement des bras de l'homme; leur but est de rendre son travail plus facile. Cependant ce n'est que lorsque les exportations ont donné une extension extraor-

dinaire à la demande, que les fabriques peuvent occuper le même nombre d'ouvriers encore, après l'introduction des machines.

2° Ils en trouvent dans d'autres branches de manufactures où l'usage des machines n'offre pas d'avantages, et il y en a toujours de ce genre, et d'autant plus que l'offre de bras est plus grande (*b*). La fabrication des machines même en occupe déjà un grand nombre.

3° Enfin ils trouvent de l'occupation dans les mille branches de service qui se multiplient en proportion de l'accroissement du revenu net (*c*).

(*a*) Voy. Von Jacob, *Économie nationale*, p. 162. — En 1762, l'*Angleterre* et l'*Irlande* avaient environ 15 millions d'habitants; on comptait dans ce nombre 5 millions d'ouvriers; les machines faisaient le travail de 11 millions, ce qui donnait une somme de produits équivalente à ce qu'aurait pu faire à la main 15 millions d'ouvriers. En 1807, sa population était de 18 millions, les ouvriers y étaient au nombre de 6 millions, le travail des machines équivalait à celui de 200 millions d'ouvriers. La production y est donc devenue 14 fois plus importante, et la classe ouvrière s'est, proportion gardée, accrue plus que le restant de la population. De pareilles données ne sont jamais rigoureusement exactes, elles ne peuvent être qu'approximatives. — Voy. Weber, *Beiträge*, I, 4.

(*b*) Dans les travaux chimiques, par exemple dans les distilleries, les fabriques de couleur, les verreries, etc., on se sert aussi de machines avec beaucoup d'avantage; mais leur usage a plutôt pour objet de faire faire des économies sur les matières premières que de diminuer le nombre des ouvriers. Il est plusieurs industries qui rentrent à proprement parler dans le domaine des beaux-arts, et qui n'admettent pas l'application des machines. Voy. Rau, p. 250 de l'ouvrage intitulé : Malthus et Say.

(*c*) Maîtres en tout genre, professeurs, artistes, musiciens, médecins, dentistes, accoucheurs, etc. — Valets, écuyers, cochers, etc. — C'est ce qu'a aussi remarqué Ganilh : « L'effet naturel et nécessaire des machines, est de diminuer la population des classes salariées qui vivent du produit brut, et d'augmenter la population des classes qui vivent du produit net. » *Des systèmes d'Économie politique*, I, 212.

§ 403.

Les machines ne font donc en général aucun tort aux classes ouvrières. Elles ne diminuent pas leur salaire, tandis que les avantages qu'elles produisent sont immenses, et sont de tous les temps (*a*). Il est incontestable que l'introduction de nouvelles machines peut produire des crises momentanées; et les fabricants ne se laissent pas toujours arrêter par la gêne qui peut frapper les ouvriers, et ne diffèrent pas pour cela de faire usage des nouveaux procédés qui semblent leur promettre de grands profits. D'un autre côté les ouvriers que ces nouvelles machines privent d'ouvrage, ne trouvent pas immédiatement du travail autre part, et quand même l'occasion s'en présenterait, il reste

encore des difficultés fâcheuses pour eux à vaincre et notamment (§ 160-161) l'embarras et la difficulté de passer d'une occupation à une autre. Il est difficile de dire quelle est la misère des familles d'ouvriers se trouvant ainsi sans ouvrage, et de prévoir la durée de cette crise; on ne peut rien faire non plus pour la prévenir, car l'introduction et la multiplication des machines marche de pair avec les progrès de la civilisation et l'accroissement du capital national. Un peuple qui voudrait défendre l'introduction des machines, ne parviendrait qu'à un bien fâcheux résultat : celui de chasser de son pays une partie de ses industriels (*b*). Enfin l'on reste convaincu que les désavantages attachés à l'introduction des machines, désavantages qui ne sont pas d'aussi longue durée que les avantages qu'ils produisent, doivent être mis au nombre des sacrifices au prix desquels s'achète l'aisance générale (*c*).

(*a*) Say, *Traité*, I, 153, *et Lettres à* Maltnus, édit. de Hambourg, p. 158. — Lotz, *Traité*, I, 220. — Von Hoevel, dans Schutz, *Importance de l'Industrie dans l'État*, p. 18, 121. — Ganilh, *des Systèmes*, I, 201. — *Dictionnaire technologique, Discours préliminaire*, p. xliii. — Hundeshagen, *Besoins de l'époque*, I, p. 154 (1832). — Murhard, *Théorie et politique du commerce*, I, 117.

(*b*) « Il ne s'agit plus de savoir si l'emploi des machines condamne des bras au repos; il suffit d'être convaincu qu'elles sont devenues nécessaires pour maintenir la concurrence et préserver notre industrie d'une ruine certaine ». Chaptal, t. II, p. 229.

(*c*) Il ne faut pas perdre de vue que quand l'industrie est en progrès, lorsqu'on fait chaque jour de nouvelles entreprises, maints essais d'amélioration dans les arts sont tentés sans succès, qui engloutissent des capitaux, et ruinent beaucoup de familles. Un autre effet très-fâcheux que produisent les machines, c'est que partout où elles sont introduites, on fait travailler des enfants en fort bas âge encore, au grand détriment de leur éducation physique et morale. Mais le législateur pourrait prévenir cet abus. — Voy. Pictet, p. 64.

§ 404.

L'expérience nous apprend que les conséquences fâcheuses attachées à l'introduction des machines ne se manifestent que très-rarement. Il est connu que la plupart et les plus importantes d'entre elles n'ont causé à leur introduction aucune crise, et nous voyons maintenant journellement encore, qu'on en introduit dans presque toutes les industries, sans aucune difficulté; et rien n'est plus naturel, puisque ces grands mobiles de l'industrie, renferment les germes des plus grandes espérances et des gages de sûreté.

1° L'empressement des ouvriers à chercher du travail dans de nouvelles industries, a pour effet d'en procurer inévitablement à une partie d'entre eux.

2° L'introduction des machines n'est pas accompagnée de fâcheux effets, lorsqu'elle se fait dans des travaux qui jusqu'à présent n'occupaient pas

beaucoup de bras, ou lorsque la demande des nouveaux produits s'étend dans la même proportion que l'accélération de la production (*b*). C'est surtout dans les pays où l'industrie commence seulement à se développer, qu'on peut les introduire avec succès (*c*).

3° Leurs effets nuisibles sont encore d'autant moins imminents, que les plus puissantes sont en même temps les plus coûteuses, que l'usage ne s'en introduit que lentement, et qu'ainsi l'offre de bras peut insensiblement prendre une autre direction. D'ailleurs la modicité des capitaux, la crainte de ne pas trouver de débouché ou de ne pouvoir pas conserver celui qu'on a, le manque de connaissances, enfin l'appréhension de ne pas réussir, et l'exemple des entreprises malheureuses sont autant d'obstacles qui s'opposent à ce que beaucoup d'industriels introduisent l'usage des machines dans leurs établissements (*d*).

(*a*) C'est ce qui a été démontré par l'introduction des machines à filer, de la tondeuse, des métiers à tisser, etc.

(*b*) SIMONDE, *Nouveaux principes*, I, 370.

(*c*) Tels que les *États-Unis* de l'*Amérique du nord*.

(*d*) Une tondeuse pour les draps, telle que celles fabriquées par COCHELET à *Brünn*, coûte 7,800 fl. Une machine à filer et à carder, coûte à *Brünn*, 4,300 fl., et à *Berlin* chez COCKERILL, 2000 thal. — Les cylindres gravés sont d'un très-haut prix, et chacun ne peut servir qu'à un seul dessin, c'est ce qui en restreindra nécessairement la multiplication, surtout parce que les dessins des tissus sont soumis aux caprices de la mode. Il est désavantageux pour les tisserands, que les métiers à tisser coûtent si peu de chose : une machine, mue par un homme, au moyen d'une manivelle (*dandy-loom*) ne coûte que 4 livres sterling. Un métier à tisser (*power-loom* ou *steam-loom*) mis en mouvement par une machine à vapeur, ne coûte aussi qu'environ douze livres sterling., et en France 400 francs; mais comme il en faut plusieurs pour tirer tout le parti possible d'une machine à vapeur, de pareilles améliorations ne s'introduiront pas promptement. Une machine à vapeur construite d'après le système d'ÉVANS, coûte dans l'*Amérique du nord* :

Force de	20	chevaux	65,000	francs.
»	40	»	96,000	»
»	60	»	123,000	»
»	120	»	177,000	»

On voit par ce tableau combien les frais d'établissement des machines diminuent, à mesure que leurs forces sont plus considérables. — Voy. MARESTIER, *sur les bateaux à vapeur des États-Unis de l'Amérique*, p. 49. Paris, 1824. — Deux métiers à tisser, commis à la garde d'un garçon de 14 ans, produisent par semaine 7 pièces (de 72 pieds anglais de longueur) d'étoffe, de 105 fils par pouce, à la trame; tandis qu'un tisserand ne fait dans le même temps, sur son métier, que 2 pièces au plus, par semaine. En 1823, il y avait dix mille métiers à tisser en *Angleterre*,

58,000 en 1828, donnant un produit annuel de 707 millions d'aunes carrées (376 millions d'yards carrés), quantité suffisante pour couvrir 47,000 lieues carrées. L'introduction en *Allemagne*, d'une bonne machine à filer le lin, produirait peut-être de fâcheux effets parmi les habitants de la campagne; cependant qui peut prévoir si de nouveaux travaux ne viendraient pas immédiatement augmenter la demande de bras? Probablement l'usage d'une pareille machine sera-t-il bientôt général; en *Angleterre* il y en a déjà beaucoup en activité. En *Autriche* les machines de Wurm et de Pausinger, de Girard et de Purtscher rendent de très-grands services; et en *Silésie* se répand chaque jour la machine d'Alberti. Heureusement que la culture du lin, et les premières manipulations qu'on lui fait subir, peuvent encore être l'objet de grandes et utiles améliorations.

§ 405.

Les conditions de la multiplication et de l'extension des entreprises ne sont pas les mêmes pour toutes les branches de l'industrie manufacturière; leur formation et leur développement tiennent à des conditions de temps et de lieux (*a*), qu'on ne peut vaincre, qu'avec beaucoup de peine et de sacrifices. Voici les principales :

1° Pour les entreprises industrielles qui donnent une grande quantité de produits d'un prix peu élevé, la considération des frais de transport est une des plus importantes. Leur patrie est donc naturellement dans les contrées, où les matières premières sont à proximité des fabriques; et en général ont-elles leur siège dans les lieux

a. Où ces matières sont cultivées et préparées, lorsque cela se fait dans le pays même (*b*);

b. Ou, lorsqu'on les tire de l'étranger, dans les localités où on peut plus facilement se les procurer à bas prix (*c*).

2° Le bas prix des journées, dans les entreprises qui demandent beaucoup de travail (*d*).

3° Quant à celles qui demandent des ouvriers habiles et des procédés scientifiques, pour produire des objets de luxe, elles exigent aussi un état avancé de civilisation, et ne peuvent pas exister dans les contrées où il n'y a que peu d'industrie. Il faut que la voie leur ait été ouverte au préalable, par celles qui travaillent pour les besoins de la classe inférieure, et dont l'aisance et la prospérité fait naître ensuite de nouveaux besoins plus raffinés. Il y a des industries savantes qui n'existent que dans les grandes cités, où les richesses, l'instruction et un luxe de bon goût se prêtent un mutuel appui.

(*a*) Rau, *Ansichten der Volkswirthschaft*, p. 122.

(*b*) Les charbonnières, les moulins à scier, les verreries, les fabriques de porcelaine; les forges et fourneaux dans les contrées de montagnes riches en bois.

(*c*) Les raffineries de sucre sont presque toutes dans les grandes villes, où l'on

peut acheter le sucre brut en grande quantité, et de toutes les qualités. Les fabriques d'huile de baleine dans les environs des côtes.

(*d*) Voy. § 193, n° 3, *b*. § 207 (*a*). — Le fil employé par les dentellières; ce fabricat ne coûte que 1/6-1/10 de leurs dépenses. A Neufchâtel il coûte 10 °/₀, dans le duché de *Schleswig* 12 °/₀; à *Dieppe* celui qu'on emplole pour les ouvrages fins, coûte 10 °/₀ de la valeur de ceux-ci, et 16 °/₀ des ouvrages plus grossiers. Une bonne dentellière gagne de 12-15 sols par jour, une moyenne 7-8. A *Puy*, la matière première coûte 16 °/₀ des frais du produit qu'il sert à former, et le prix de la journée des dentellières de fil, est de 9-10, celui des dentellières de soie 12-20 sous, et il y a de 15-20,000 femmes occupées à cette industrie. HERBIN, *Statistique générale de la France*, II, 99-101.

Digitized by Google

TROISIÈME DIVISION.

DU COMMERCE EN GÉNÉRAL.

PREMIÈRE SECTION.

REVUE DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE COMMERCE.

§ 406.

Le commerce ne devient une industrie spéciale, que lorsque la division du travail est poussée assez loin pour que les produits ne puissent être mis à la disposition des demandeurs, et la production en rapport avec la consommation, que par des intermédiaires et des agents exclusifs (§ 104). Alors une partie des capitaux est appliquée au commerce, au lieu de l'être uniquement à la production, et cet emploi les rend plus productifs que s'ils avaient tous la même destination. Toute nation un peu civilisée, a donc infailliblement des marchands, et des agents de commerce. Cependant le commerce emploie beaucoup moins d'individus à mettre les produits à la portée des consommateurs, qu'il n'en faut pour les former, à l'industrie agricole et manufacturière; car le commerce n'ajoute rien à la propriété et aux qualités des objets (*c*). Au reste les diverses branches du commerce sont si différentes les unes des autres, que sous le point de vue de l'économie nationale (§ 349), nous avons bien moins à nous occuper de ce qu'elles ont de commun, que de ce qui est spécial à chacune d'elles.

(*a*) G. B. Conte Arco, *Dell' influenza del commercio sopra i talenti e costumi,* dans les *Classici ital. polit. moderni* XXXI : en allemand, en 1788. Du même : *Dell' influenza dello spirito del commercio, sull' economia interna de' popoli e sulla prosperita degli stati.* — Niemeyer, *Ideen über Ursachen, Fortschritte und Wirkungen der Handlung,* Hanovre, 1796, II. — Murhard, 1° *Ideen über wichtige Gegenstænde aus dem Gebiete der Nationalœkonomie, etc.,* p. 124, (1808, Gœttingue); 2° *Théorie et politique du commerce,* I, 1831. — Geier, *Versuch einer Characteristik des Handels,* Wurtzburg, 1825. — L'article *Handel,* dans l'*Encyclopédie générale de* Ersch et Gruber, par Rau (all.).—A. Von My-

LIUS, *le Commerce considéré dans son influence sociale, intellectuelle et morale*. Cologne, 1829 (all.).

(*b*) Ceux qui travaillent pour le compte d'un entrepreneur (les commis, les garçons de magasin, les employés en général) aussi bien que ceux qui louent leurs services, pour un salaire, tantôt à l'un tantôt à l'autre, (tels que les bateliers, les courtiers, les voituriers, les portefaix, etc.). Les propriétaires de voitures de roulage ou de navires doivent être rangés parmi les entrepreneurs.

(*c*) *Bade* avait en 1829:

	160	marchands en gros (négociants), et	225 aides.
	8,088	marchands en détail et	1,744 »
	1,308	voituriers, bateliers, courtiers, etc.	560 »
Entrepreneurs.	9,556	Aides.	2,529

Dans ce tableau sont compris, 758 marchands de bestiaux et 199 marchands d'horloges de bois; mais non pas les cabaretiers.

§ 407.

On divise le commerce d'après la nature et la quantité des produits dont il s'occupe, en

1° *Commerce de marchandises;* c'est celui qui met dans la circulation, des biens d'une certaine utilité, tels que des capitaux et des produits de toute espèce (*a*), dont il encourage ainsi la consommation. Mais comme il en coûte, proportion gardée, moins, pour faire venir les marchandises en grande quantité d'un pays, ou les faire passer d'une contrée dans une autre, que pour les mettre à la portée des consommateurs, et qu'il faut en général, les distribuer en quelque sorte à ceux-ci, le commerce des marchandises se divise en

a. Commerce en gros, et

b. Commerce de détail. Il n'est pas facile en général, d'indiquer la limite où celui-ci cesse, et où celui-là commence; mais il suffit pour les caractériser, de dire que le commerce de détail s'occupe de la vente de produits en petites quantités, telles que la consommation journalière les demande (*b*).

2° *Commerce d'effets* (Papierhandel) dont l'objet est le papier-crédit et les effets publics (§ 293). Il ne faut pas considérer ces papiers seulement comme des moyens de remboursement, des signes représentatifs ou équivalents de sommes prêtées, mais comme de vraies marchandises qu'on achète ou qu'on revend pour faire des bénéfices.

(*a*) On pourrait même y ajouter les biens-fonds, car il y a des gens qui en font le commerce.

(*b*) Cette demande est plus ou moins grande, d'après les besoins. Le suif, le sel,

le beurre, etc., ne doivent pas être divisés en parties aussi petites, vu leur bas prix, que le poivre et la cannelle. On ne demande pas le bois par mesures aussi peu importantes que les parfums. Lorsque les produits consistent en pièces ou quantités déterminées, dont chacune peut servir à un usage particulier comme le papier, les boutons, les pierres à fusil, les plumes à écrire, les fagots, etc., on les vend en nombre, hors de là, le commerce les divise en quantités aussi minimes qu'il le faut pour la facilité des consommateurs, et afin que ceux-ci ne soient pas obligés d'en acheter plus qu'ils n'en consomment dans le plus petit espace de temps.

§ 408.

Considéré sous le point de vue de ses rapports avec l'économie de tel ou tel pays, le commerce se divise en

1° *Commerce intérieur;* il comprend l'ensemble des opérations qui ont pour objet de faciliter dans un pays, les échanges de ses produits, tant les matières premières que les fabricats.

2° *Commerce d'exportation* et *d'importation,* qui transporte à l'étranger les produits du pays, et importe ceux de l'étranger pour la consommation intérieure.

3° Le commerce du transport (*Zwischenhandel*) ne s'occupe que de l'échange de produits étrangers, sans favoriser le commerce intérieur en lui ouvrant des débouchés, et sans mettre ces produits à la disposition des consommateurs.

En comparant cette division à celle du § précédent, nous voyons qu'elle n'est applicable qu'au commerce de marchandises, parce que le lieu de la production n'a de l'importance que pour les marchandises. — De plus, le commerce en détail ne fait point d'exportations, car les exportations pour être lucratives doivent porter sur de grandes quantités. Il faut en excepter cependant le colportage, qui vend en détail, les produits de l'étranger apportés par les commerçants en gros, en même temps que les produits de l'intérieur.

(*a*) Celui qui se livre au commerce d'exportation ne fait pas nécessairement le commerce d'importation ; mais partout où il y a des négociants qui exportent les produits indigènes, il y en a aussi qui complètent l'opération (qui rétablissent l'équilibre), en se livrant à l'importation de marchandises étrangères.

DEUXIÈME SECTION.

DU COMMERCE DE MARCHANDISES.

CHAPITRE PREMIER.

Du commerce en gros.

I. DU COMMERCE INTÉRIEUR.

§ 409.

Le commerce en gros de l'intérieur, n'a pour objet que l'échange des produits des manufactures du pays. Il est particulièrement avantageux aux producteurs, dont il achète les produits, et aux consommateurs à la portée desquels ils ne seraient pas mis aussi facilement, sans son intervention. Tout capital destiné par le commerce, à l'achat des produits de l'intérieur, rembourse au fabriquant ses frais de production, et le met à même de continuer ses travaux; donc la prospérité du commerce intérieur est une condition indispensable d'une production variée et étendue, et d'une juste proportion entre les manufactures, les besoins, les revenus et les consommations des citoyens. C'est ce commerce enfin qui unit et consolide toutes les branches de l'économie sociale sur une base solide. L'histoire nous démontre que les états dont le commerce intérieur est le plus actif, sont aussi ceux dont la richesse est la plus grande, et la mieux assise (*a*). Cependant dans un pays d'une médiocre étendue, et qui n'offre qu'un petit marché à la production, le commerce intérieur ne peut pas développer la production sur une grande échelle, parce que l'industrie ne peut pas faire de grands progrès, là, où la consommation est peu considérable, et où il n'y a pas de commerce extérieur.

(*a*) Smith, ii, ch. v. — Il n'y a que l'erreur du système commercial qui ait pu faire regarder le commerce intérieur comme peu important. On disait, pour appuyer cette opinion, que le commerce intérieur ne peut pas augmenter la quantité d'argent qui se trouve dans un pays; et ce qui contribua à la maintenir, c'est la difficulté de faire un exposé statistique de ses diverses opérations, chose beaucoup plus aisée pour le commerce extérieur, dont les ramifications ont bien moins d'étendue. Mais en prenant le commerce dans sa signification la plus large, en y com-

Digitized by Google

prenant le transport de la production aux consommateurs (§ 99), la plus grande partie des produits consommés dans chaque pays, font l'objet de son commerce.— Les progrès du commerce intérieur ont été parfois étonnants. La ville de *Lockport*, sur le canal de *Hudson* dans l'état de *New-York*, s'est élevée sur un emplacement, où il n'y avait en 1821 que des chaumières; en 1825 elle avait 600 maisons, 2 églises, et un bureau de poste. Voy. *Revue encyclopédique*, août 1826, et *Voyage du Duc* BERNARD DE SAXE-WEIMAR, I, 128.

§ 410.

Pour faire le commerce intérieur de marchandises, il faut beaucoup moins de bras que n'en exige leur production (§ 406). En général, ce commerce ne se fait qu'avec des capitaux circulants, car il n'a pour objet que d'acheter des produits faits, et de les transporter à leur destination; ces capitaux circulent aussi plus rapidement que dans le commerce extérieur, vu que les expéditions et les remboursements s'y font plus facilement et en moins de temps. Une somme d'argent peut être employée deux fois en un an, et plus souvent, même, dans le commerce intérieur, circonstance fort heureuse et qui réduit le besoin de capitaux. Mais le capital engagé qu'il faut pour faire le commerce n'est pas tout entier dans l'avoir des négociants; il embrasse les machines destinées au transport (*chariots, voitures, vaisseaux*), qui appartiennent aux auxiliaires du commerce, et les constructions immobilières (*magasins, grues, chaussées, canaux, ponts, chemins de fer*, etc.) qui appartiennent aux communes ou à l'État. Cet exemple suffit pour démontrer que le développement du commerce, bien plus que celui de l'industrie manufacturière, dépend de l'état et du progrès de plusieurs établissements publics.

§ 411.

Les profits que donne le commerce intérieur ne sont pas considérables à la vérité, mais aussi ses opérations ne sont pas entourées de difficultés; car les prix des marchandises sont connus ainsi que tous les frais qu'elles occasionnent, et il n'emploie que de petits capitaux : de sorte qu'il y a sans cesse une grande quantité de marchands en concurrence pour offrir les produits aux consommateurs, et disposés à se contenter du plus petit bénéfice. Quant aux industriels qui s'occupent de ce commerce, ils peuvent se contenter de bénéfices modiques, parce qu'il va sans cesse et n'offre ni danger ni interruption.

II. RAPPORT DU COMMERCE D'EXPORTATION AU COMMERCE D'IMPORTATION.

A. Considérations générales sur le commerce d'exportation et d'importation.

§ 412.

Les avantages que la société retire de ce commerce (*a*) sont les mêmes, mais sur une plus grande échelle, que ceux que procurent la division du travail, et les échanges fréquents. Il n'y a pas de nation qui puisse produire à bas prix et en quantité suffisante, tous les produits dont elle a besoin pour sa consommation; car les circonstances qui favorisent le développement d'une branche d'industrie, nuisent souvent aux autres. Ainsi chaque nation trouve un encouragement à se livrer particulièrement à la production dans laquelle elle réussit le mieux, et à renoncer à celle dans laquelle elle ne peut soutenir la concurrence des autres nations. Les causes de cette diversité, se trouvent :

1° Dans la nature même de chaque pays, et se manifestent surtout dans les travaux de l'industrie agricole. Les pays chauds se distinguent des pays septentrionaux par la beauté et la richesse de leurs productions; les montagnes se distinguent surtout des plaines par les minéraux dont les couches sont fort inégalement réparties sur la surface du globe (*b*). Cette fertilité si diverse du sol de chaque contrée, dont le commerce met les produits à la disposition de tous les consommateurs, est un puissant et éternel encouragement donné à tous les peuples, pour multiplier les échanges (§ 27), qui à leur tour augmentent le commerce des sciences et des arts (*c*).

2° Dans l'inégale répartition des agents de la production. En effet, tel pays a plus de capitaux et de machines, tel autre plus d'ouvriers, dont l'offre maintient les salaires à un taux fort bas; un troisième enfin, a un sol si fertile, qu'on n'y cultive que les meilleures terres, et qu'elles donnent d'abondantes récoltes, sans coûter beaucoup de frais de culture (*d*).

3° Dans des circonstances fortuites qui dirigent les efforts de l'industrie soit manufacturière soit agricole vers telle ou telle production, circonstances qui produisent à la longue, le même effet que les accidents de la nature.

(*a*) On l'appelle aussi commerce extérieur de consommation, ou commerce de consommation. Voy. KRAUS, *Économie sociale*, III, 121 (*Auswœrtiger Consumtions oder Bedarfshandel*).

(*b*) *Hic segetes, hic veniunt felicius uvæ,*
Arborei fœtus alibi atque injussa virescunt
Gramina; nonne vides, croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur, molles sua thura Sabœi?
VIRGILE, *Géorgiq.*, I, 55-56.

(*c*) « Euch, ihr Gœtter, gehœrt der Kaufmann. Güter zu suchen
Geht er, doch an sein Schiff knüpfet *das Gute* sich an. »
SCHILLER.

On voit un exemple du pouvoir civilisateur du commerce, dans les caravanes, qui maintiennent des relations constantes à travers les déserts de sable et les steppes, entre l'Asie et l'Afrique. La civilisation pénètre dans l'intérieur de ces deux contrées avec les voyageurs qui les parcourent. « L'homme ne se développe que par le contact des intelligences; réjouissons-nous de voir des nations qui furent longtemps isolées, entrer maintenant dans le mouvement de la civilisation. Un enfant abandonné dans le désert, ne formera jamais un homme, et dans un espace restreint où il ne peut se développer que peu d'idées, il ne se forme pas de nation. » Voy. Buch, *Voyage en Scandinavie*, II, 130 (all).

(*d*) *Old and new countries*. Voy. Torrens, *Production of wealth*, p. 253.

§ 413.

On peut démontrer les effets du commerce d'exportation et d'importation par chacune des opérations dont il se compose :

1° L'exportation encourage les citoyens à se livrer avec activité à la formation des produits qu'ils fabriquent le mieux, et à meilleur marché que les autres nations. Ainsi, les biens-fonds, les capitaux et les travaux reçoivent la destination la plus productive, et les hauts prix auxquels on vend ses fabricats à l'étranger, donnent des profits considérables, qui permettent d'augmenter les capitaux. En général, les manufactures se développent plus rapidement quand elles sont soutenues par le commerce extérieur, et on peut admettre que sans cet encouragement, qui fait redoubler d'effort, la production générale serait beaucoup moins grande.

2° L'importation leur livre en échange et à bas prix, des objets qu'ils ne pourraient pas produire, ou qu'ils ne pourraient produire qu'à un prix beaucoup plus élevé; elle met dans la circulation une multitude et une variété de produits qui stimulent de nouveau tous les consommateurs à produire davantage pour pouvoir prendre leur part de ces richesses.

§ 414.

En général, le commerce d'importation procure à la nation qui s'y livre des avantages beaucoup plus grands que si elle employait ses agents producteurs à créer elle-même tout ce qu'elle importe (*a*) pour sa consommation. Ces avantages se manifestent :

1° Dans le bénéfice net des marchands, qui vendent à l'étranger les marchandises qu'ils exportent, et à l'intérieur celles qu'ils ont importées, à un taux plus élevé que les frais de production ou d'achat. Si l'on avait des renseignements précis sur l'importation et l'exportation, si toute l'importation se payait par l'exportation, et si toutes les opérations de ce genre se compensaient à la fin de chaque année, en sorte qu'il n'y eût ni dettes à payer, ni créances

à recouvrer, de nation à nation, on verrait que les importations dépassent les exportations, (comparées les unes et les autres aux prix sur les lieux de fabrication). La différence, déduction faite des frais du commerce, constitue le profit des marchands.

2° Dans les économies que font les consommateurs en achetant les produits importés, à un taux moins élevé, ou dans la plus grande valeur qu'ils obtiennent au même prix. Cet excédant de valeur échappe nécessairement à tout calcul (*b*).

(*a*) Smith, II, ch. V.—Ricardo, *Principes*, ch. 6 et p. 144.—Contre Smith : *Herrenschwand, Dissertation sur le commerce extérieur des nations de l'Europe*. Édit. allem. Berlin, 1790.

(*b*) Krug (*Richesse nationale de la Prusse*, I, 220) estime qu'il n'y a que le bénéfice qu'on fait sur les exportations qui doive être considéré comme un accroissement du revenu national, parce que le profit que font les marchands sur les marchandises importées, sont payés par leurs concitoyens. En supposant qu'un peuple exporte 1 1/2 million de scheffel de blé, à 2 fl. le scheffel, coûtant 300,000 fl. de frais de transport, etc., et qu'il en retire 3,600,000, il ne gagne que 300,000 fl. Que s'il importe, en paiement de ce blé, des produits étrangers, qui coûtent 100,000 fl. de frais, mais qui se vendent dans le pays à raison de 4,000,000, il n'aura toujours gagné que 300,000 fl. qui eussent été partagés entre les consommateurs s'il avait vendu ces produits importés pour 3,700,000. Mais on peut admettre avec certitude, que malgré les prix élevés, les consommateurs font encore des bénéfices sur la valeur.

§ 415.

L'avantage qui résulte du commerce d'exportation et d'importation, par suite de la division du travail, est nécessairement réciproque (§ 151), comme le gain qui se fait dans tout échange. Chacune des nations qui prend part à ce commerce, fait un profit, bien qu'on ne puisse admettre qu'elles en tirent toutes, le même avantage, par cela même que toutes n'y prennent pas la même part. Lorsqu'un peuple fait le commerce d'exportation et d'importation avec ses propres capitaux, ses navires et ses voitures, qu'il exporte à ses risques, ses produits sur les marchés étrangers, et qu'il en achète d'autres au lieu de leur fabrication, et les rapporte dans son propre pays, il fait ce qu'on appelle le *commerce actif*. On appelle *commerce passif* celui des peuples qui vendent leurs produits à des négociants étrangers, et se laissent par ceux-ci fournir leurs marchés (*a*). Pour le commerce passif, il ne faut pas de plus grands capitaux que pour le commerce intérieur; il offre une grande facilité, et n'expose pas à ces dangers attachés aux expéditions lointaines; aussi convient-il aux pays qui n'ont pas encore beaucoup de capitaux, et pour qui, il est plus utile d'employer ceux qu'ils possèdent, à l'industrie manufacturière. Mais d'un autre côté le commerce passif n'offre pas

toujours des débouchés aussi sûrs à la longue, tandis que le commerce actif d'exportation peut plus facilement en ouvrir, et procurer des relations nouvelles; ce dernier commerce convient donc mieux aux pays riches. Comme les envois par eau contribuent surtout à son extension, sa prospérité est intimement liée dans chaque pays, aux progrès de la navigation, et médiatement au bas prix des bois de construction, et à l'habileté des constructeurs de navires.

(*a*) On entend parfois par *commerce actif* celui qui nous rend créanciers de l'étranger (commerce d'exportation); *commerce passif* celui qui nous rend ses débiteurs (commerce d'importation). Mais ces dénominations ne sont pas justes, car le commerce d'exportation est nécessairement lié au commerce d'importation.

§ 416.

On se sert des dénominations de commerce actif et passif pour indiquer qu'un peuple emploie plus ou moins de capitaux et de bras à son commerce d'exportation et d'importation, qu'un autre; elles ne sont donc plus applicables, quand cette différence a cessé d'exister; alors chacun des deux peuples qui se trouvent en relation d'affaires, rivalise de zèle dans ses exportations et ses importations, et leur concurrence réciproque tourne au profit des offrants et des demandeurs (*a*). Chaque nation n'emploie dans cet état de choses, qu'une partie du capital nécessaire pour son commerce avec toutes les autres nations. Toutefois les capitaux qu'on y emploie, restent plus longtemps dans la circulation, avant de rentrer dans la possession de leurs propriétaires, vu que les opérations sont plus longues, à cause de la distance des lieux d'expédition (*b*); mais en revanche aussi, les négociants font de plus grands bénéfices parce que l'importance des entreprises, et les connaissances spéciales et les relations qu'elles exigent, limitent la concurrence (*c*). C'est ce que l'on voit surtout dans les branches de commerce nouvellement exploitées; cependant les bénéfices qu'elles offrent sont moins grands qu'ils ne le paraissent, lorsqu'on songe aux dangers auxquels ces opérations exposent, et à la prime d'assurance qu'elles exigent, laquelle est contenue dans les frais de transport, et doit être défalquée du profit (§ 239). Les fabricants qui travaillent pour le commerce d'exportation, ne peuvent pas réaliser pendant longtemps plus de bénéfices que d'autres entrepreneurs d'industrie, à moins que les débouchés ne se multiplient.

(*a*) Il n'y a plus aujourd'hui que fort peu de peuples qui fassent un commerce passif d'exportation; cependant les Chinois nous en offrent encore un exemple, dans leurs relations avec les Européens.

(*b*) Celui qui fait une expédition de marchandises à l'étranger, achète en général, des produits, qu'il importe dans son pays; et cela est nécessaire, même pour éviter que les navires ne retournent à vide. Le commerce que font les Anglais, en impor-

Digitized by Google

tant des produits de l'Angleterre en Espagne, en achetant en Espagne des produits qu'ils importent en France, pour y acheter, ou dans tout autre pays, des marchandises qu'ils importent enfin en Angleterre, est une espèce de commerce d'exportation et d'importation (Smith, II, p. 388), qu'on a appelé commerce *indirect* ou *commerce indirect de consommation* (Kraus, *Économie sociale,* III, 215, (voy. § 412, (*a*)); à proprement parler, c'est une réunion de deux entreprises différentes; car l'achat de produits de l'Espagne pour les revendre en France, est un vrai commerce de transport.

(*c*) Le profit du négociant consiste dans la différence des prix de vente et d'achat de ses marchandises. La valeur des produits peut différer tellement d'un pays à un autre, que les premières exportations calculées sur cette différence, donnent de très-grands profits. Mais en général, la concurrence des acheteurs d'un côté devient bientôt si grande, et les prix des produits d'un autre, baissent bientôt au point que leur différence ne s'élève guère qu'à la valeur des frais de transport. La différence primitive des prix, est en raison inverse de la civilisation et de l'industrie des deux pays. Dans un avis officiel du Sénat de Russie, publié en 1775, on fit connaître le prix auquel 28 produits que la Russie exportait, se vendaient à Constantinople; on évalua en même temps leurs frais de transport et de tout genre, et il en résulta que le négociant réalisait un bénéfice de 24 %. Voy. Peyssonnel, *Système du commerce de la mer Noire,* 1780, (traduct. Leipzig), p. 380. Ceci n'était toutefois pas un revenu net.

§ 417.

Aux avantages que promet le commerce d'exportation et d'importation sont attachés aussi quelques dangers pour l'économie nationale (§ 413). En effet, les relations internationales du commerce, peuvent être entravées par des guerres et par les mesures des gouvernements ; un peuple peut aussi se voir enlever son débouché par un autre peuple, qui produit mieux et à meilleur marché que lui; et lorsqu'alors il survient une stagnation dans les manufactures qui travaillent pour l'étranger, on ne peut pas, pour le moment du moins, détourner, ni prévenir une perturbation du bien-être national; les capitaux et les travailleurs restent donc sans emploi, et ce n'est jamais sans de pénibles secousses que les ouvriers et les entrepreneurs trouvent de l'occupation dans de nouvelles entreprises. Le remède naturel dans ces circonstances, consiste en ce que les importations devenant moins nombreuses, parce que les exportations sont moins fréquentes, les sommes employées autrefois à l'achat de produits étrangers, servent à acheter maintenant des produits indigènes. Cependant il s'écoule parfois bien du temps, avant que les branches d'industrie qui sont dans une position critique (surtout lorsqu'elles ont pris un grand développement) prennent la direction que les nouvelles circonstances leur impriment, et avant que les crises soient passées. Ces malheurs qu'on ne peut pas prévoir, diminuent les avantages du commerce d'exportation et d'im-

portation. Toutefois qui voudrait sur cette éventualité, renoncer aux bénéfices que nous offrent les relations commerciales avec l'étranger (*a*)? On pourrait avec plus de raison concevoir des craintes, quand on voit une nation par suite du bas prix auquel elle peut acheter des produits de l'étranger, et sans avoir aucune certitude qu'elle pourra toujours les avoir de la même qualité, et à ce même prix, cesser de se livrer elle-même à une production de la plus haute importance pour son pays (*b*).

(*a*) C'est donc un devoir pour la politique extérieure, et une preuve de grande habileté politique, que de consolider de plus en plus les rapports d'amitié et de bon voisinage entre tous les états.

(*b*) Surtout parce que dans tous les grands états, les produits destinés à la consommation intérieure, sont bien plus importants que ceux qu'on exporte (confér., § 61 (*a*)). Von Malchus, *Statistik und Statenkunde* (§ 289).

B. Rapports de l'exportation à l'importation.

§ 418.

Quand même la doctrine du système mercantile, pendant si longtemps regardée comme infaillible, ne nous porterait pas à rechercher le rapport des exportations aux importations, et ce qu'il peut y avoir de commun entre la balance tant vantée du commerce (*a*), et la différence de ces deux quantités, il serait néanmoins important d'étudier cette matière, parce que l'exportation appartient à la production, et l'importation à la consommation, et que dans le rapport de ces deux sortes d'affaires, on doit retrouver le rapport fondamental de la production à la consommation. La comparaison de ces quantités, ne peut, lorsqu'elle est exprimée en chiffres, reposer que sur les prix; c'est aussi là, la seule manière de compter des négociants. Ce travail repose sur cette donnée de l'expérience, résultant de la nature même du commerce, que les services que deux peuples se rendent dans leurs relations commerciales, ainsi que les sommes qu'ils se doivent mutuellement de ce chef, sont parfaitement égales en hauteur (*b*). Il en est de même de la somme pour laquelle une nation fournit des produits à une autre, pendant le courant d'une année; elle doit nécessairement être égale à celle des produits qu'elle reçoit en échange; et dans cette balance de comptes, on ne comprend pas seulement les envois de marchandises et de numéraire, mais encore toutes les dépenses et les travaux que les habitants d'un pays ont fait pour ceux d'un autre, dans toutes les opérations, transactions et relations de commerce, comme le transport de marchandises, les déboursés que les expéditeurs ont fait à la réception et à l'envoi de celles-ci, les soins des commissionnaires, etc.

Digitized by Google

(*a*) Voy. l'article : *Handelsbilanz* dans l'encyclopédie de Ersch et Gruber (de Rau). — Murhard, *Théorie et politique du commerce*, I, 222 (allem.).

(*b*) Il est évident que cette égalité ne se trouve que dans l'origine des prestations conventionnelles, puisque les produits qu'on importe sont renchéris par les frais accessoires (§ 414).

§ 419.

Quand une nation nous semble dans certains cas envoyer plus qu'elle ne reçoit en retour, cela ne peut résulter que de fausses données statistiques, ou bien de prestations étrangères au commerce. Ces prestations unilatérales qui ne demandent ni remboursements ni équivalents proviennent :

a. Du fait des particuliers ; comme des sommes dépensées par les voyageurs à l'étranger (*a*), des fortunes transmises par succession (*b*), des cadeaux, des gains (*c*), des valeurs exportées dans les émigrations ;

b. Du fait des gouvernements ; tels sont les subsides, les frais de guerre, les traitements des ambassadeurs (*d*).

(*a*) Beaucoup de propriétaires Irlandais dépensent leurs revenus en Angleterre, beaucoup d'Anglais habitent le continent (*absentees*), voy. § 340. On évalue la consommation faite par des Anglais hors de leur pays de 3 à 3 1/2 millions de livres sterling. Voy. Lady Morgan, *Absenteism*, Londres, 1825. Les nombreux voyageurs qui parcourent la Suisse, y répandent beaucoup de numéraire. Les uns y apportent de l'argent, d'autres disposent de lettres de change payables sur des maisons suisses, et qui servent à rembourser les marchandises que celles-ci envoyent en Angleterre.

(*b*) Les Espagnols chassés de *Mexico* emportèrent avec eux d'énormes sommes d'argent ; à *Bordeaux* ils versèrent environ 100 millions de francs. Un seul navire y apporta au mois de décembre, 1 1/2 million de piastres et 150 surons de cochenille. Ward (*Mexico in the year* 1827. Londres 1828) dit qu'on évalue les sommes exportées de Mexico, de 80 à 140 millions de piastres.

(*c*) Sommes envoyées à Rome des pays catholiques. Elles s'élevaient pour l'Espagne jusqu'en 1820, à une valeur annuelle de 795,000 florins ; voy. *Communication de la Commission religieuse aux Cortès*, 17 mars 1821. — *Annales politiques universelles*, VIII, 3e cahier (allem.). — Les envois les plus considérables de ce genre, se font par les colonies à la mère-patrie, et sans aucun retour, attendu que les propriétaires des plantations vivent en général dans cette dernière. Voici le tableau des rapports commerciaux de la France, avec ses colonies de 1787 à 1789.

Importation annuelle	613,543,333	livres.
Exportation »	448,748,266	»
Excédant des importations	164,795,067	livres.

Cette grande différence provient, de ce que 240 millions de livres furent importées des colonies, en France, et qu'il ne leur fut renvoyé que pour 90 millions de livres de produits. Mais si la France a reçu gratuitement 150 millions de livres des colonies, il reste encore 14 millions, des 164 du tableau que nous venons de présenter, qu'il

faudrait payer à l'étranger, s'ils ne constituaient pas un bénéfice. CHAPTAL, *Industrie française*, I, 134.

(*d*) Le tribut aux états barbaresques.

§ 420.

Pour simplifier l'opération, et en omettant les prestations peu importantes du commerce, toute nation a trois moyens (§ 418) de rembourser les produits qu'elle achète à l'étranger. En effet,

1° Ou elle reste redevable de tout, ou de partie de la valeur des importations;

2° Ou elle exporte du numéraire pour les payer;

3° Ou elle les paie en produits.

Pour N° 1.

Les dettes, entre nations (*a*), ne sont pas, il est vrai, un moyen de payer les produits achetés par l'une d'elles: elles ne font que différer une liquidation inévitable; nous ne pouvons en faire mention ici, que pour autant que la nation créancière considère momentanément sa créance comme un équivalent de ses envois, en sorte qu'il ne se fait pas immédiatement un envoi de la part de la nation débitrice, pour compenser celui qu'elle a reçu (*b*). Les dettes de nation à nation remontent à différentes causes, mais peu importe à laquelle, pourvu qu'on puisse satisfaire pour le moment les créanciers.

a. Ainsi l'on fait journellement, à de longs termes de crédit, des expéditions de marchandises dont on ne reçoit le paiement qu'après que de nouveaux envois ont été commandés ou même faits, de sorte que le vendeur reste toujours en avance, de la valeur d'un envoi.

b. Les gouvernements comme les particuliers font des emprunts à d'autres nations. Quoique ces emprunts ne soient pas le résultat du commerce, ils produisent les mêmes effets, et les conséquences en sont les mêmes,

α. Soit que les sommes empruntées ne représentent que la valeur des produits exportés, sans qu'il se fasse réellement exportation de numéraire (*c*);

β. Soit que les produits exportés se payent en numéraire, qu'on réimporte ensuite par des emprunts. Dans ce cas, les importations sont à la vérité payées en argent, mais comme le numéraire exporté est remplacé par l'argent importé à la suite de l'emprunt, il n'y a aucun changement réel quant au numéraire, et il n'y a en présence que des produits exportés et des sommes empruntées. Il n'est pas précisément nécessaire que les prêts soient faits à la nation qui a vendu les marchandises. L'expérience nous enseigne du reste, que les nations emprunteuses achètent d'ordinaire beaucoup aux nations qui leur prêtent.

(*a*) SISMONDI, *Richesse commerciale*, I, 198.—STORCH, II, 337.

Digitized by Google

(*b*) Cela est clair, surtout lorsque la nation qui prête reçoit des lettres de change, qu'on peut regarder comme le remboursement des produits exportés.

(*c*) La manière la plus simple de s'acquitter, est d'employer des lettres de change. Ainsi les créanciers, pour remettre les sommes qu'on leur a empruntées, achètent les lettres tirées par les vendeurs sur les acheteurs, et les envoyent à leurs débiteurs. — Le commerce d'effets publics, nous donne un exemple très-clair de la manière dont un peuple peut devenir débiteur d'un autre peuple; car ces effets vont fréquemment d'un pays dans un autre, sont achetés par les capitalistes, et peuvent être facilement revendus quand on veut s'en défaire. D'après les journaux anglais, des particuliers d'Angleterre possédaient en 1824, pour 37 1/2 millions de livres sterling (ou 450 millions de francs) d'effets publics étrangers, ce qui, si les obligations des cortès (5 millions sterling) sont payées un jour, donnerait un revenu annuel, à raison de 5 °/₀, de 22 1/2 millions de fl. — D'après un autre calcul dans lequel on a compris l'année 1825, la somme nominale de ces créances, s'éleverait à 93 millions sterling; mais on n'a pas déboursé pareille somme pour les acheter. MEYER, *Britisch chronicle*, v, 153.

§ 421.

On peut assurer que les emprunts faits par des particuliers à l'étranger sont destinés à des travaux productifs, et vont grossir le capital national (§ 134). Une partie des importations est aussi toujours immédiatement employée comme capital, soit en matières premières ou en fonds de consommation; mais, si les importations consistaient uniquement en denrées nourrissantes, l'effet serait encore toujours le même; car dans ce cas, les capitaux qui auraient dû être employés à l'achat de ces denrées, seraient disponibles, et employés à d'autres opérations. Ces sortes d'emprunts ne se font pas fréquemment entre nations riches, car on ne se détermine à payer des frais de transport et l'intérêt à l'étranger, que lorsque l'intérêt des capitaux y est moins élevé que chez soi. Les nations pauvres complétent par des emprunts, ce qui leur manque de capitaux pour leur industrie; les peuples riches gagnent aussi à ces prêts, car ils leur fournissent un moyen plus lucratif que leur propre pays, de placer leurs valeurs accumulées (*a*). On n'emprunte jamais des sommes à l'étranger, dans l'unique but de lui acheter ses produits. La nation qui a emprunté des capitaux étrangers, et qui voit augmenter son bien-être et par suite diminuer l'intérêt des capitaux chez elle, songe à rembourser ses dettes, dont l'intérêt, dans ce cas, est proportionnellement trop grand. Mais les emprunts que font les gouvernements sont rarement employés à des usages productifs.

(*a*) C'est à peu près ainsi, qu'agissent les particuliers (sauf la différence de leurs droits, dans ce cas), en faisant des entreprises commerciales, ou en fondant des manufactures dans des pays voisins, entreprises dont ils confient la direction à des

contre-maîtres. Les Anglais ont des établissements de ce genre, de vraies succursales industrielles, dans presque toutes les parties du monde.

§ 422.

N° 2.

Pour les considérations auxquelles nous nous sommes livrés antérieurement sur le prix de l'argent, dans les différentes contrées (§ 268, 270), nous permettent de juger dans quelles circonstances une nation envoie à l'étranger, des lingots ou du numéraire, pour payer ses importations. Un pays ne pourrait voir longtemps s'accroître ou diminuer son numéraire, au point qu'il en résultât une hausse ou une baisse dans tous ses produits ; car du moment où la différence du prix des métaux, entre deux nations, excède les frais de transport (§ 271 (*b*)), on s'empresse d'expédier de l'argent des pays, où il est à bas prix, à ceux où il est cher. Les importations ne peuvent donc pas être payées en numéraire ; s'il en était ainsi, en effet, les spéculations importeraient bientôt autant d'argent qu'on en a exporté (*a*). L'argent ne sert donc que rarement à payer les importations, car il prend toujours une direction opposée à celle qu'on veut lui donner (il sort des contrées où il est en abondance, il se porte dans celles où il est rare). On se sert pour les liquidations, d'autres moyens de paiement, par exemple : de virements de parties (§ 420), ou d'exportations de marchandises (§ 424). Les sommes importées et exportées se balancent donc généralement (*b*).

(*a*) Ceci ne pourrait faire naître qu'une seule crainte. La rentrée de l'argent dans le pays qui paie ses importations en argent, et qui diminue par là, son numéraire, est soumise à une condition indispensable, savoir : que l'argent aura gagné en valeur, comparativement aux marchandises exportées ; parce que dans ce cas, on aura un grand avantage à acheter des produits de ce pays (§ 274). Les variations du prix ne pourraient donc apporter une perturbation dans les revenus des différentes classes de la nation (§ 276), que jusqu'à ce que l'on eût trouvé avantageux de lui envoyer du numéraire, et d'acheter ses produits. Cependant ceci n'est que rarement à craindre, car au moment où l'on expédie du numéraire, le cours du change est tellement éloigné du pair (§ 290) que cette différence suffit pour payer les frais de transport et la prime d'assurance. Ainsi quand cette différence s'élève à 2 °/₀, les négociants étrangers peuvent au moyen de lettres de change de 100 fl. disposer de 102 fl. dans le pays où le numéraire est cher, et cet encouragement est suffisant pour qu'on en fasse venir des produits qu'on peut acheter avec un bénéfice de 2 °/₀. Avant donc que la valeur du numéraire d'une contrée, ait subi une hausse, le cours du change aura déterminé les négociants à faire des demandes de marchandises, et ces demandes rendront l'exportation de numéraire tout-à-fait inutile. Mais les habitants de ce pays pourront toujours prévenir les effets de la rareté du numéraire en accélérant la circulation, et en se servant de papier-monnaie. Il n'y a d'ailleurs pas d'État un peu important, qui n'ait une indus-

trie qui lui est particulière, et dont les produits ne puissent, lorsque leur prix baisse sur son marché, être exportés avec avantage (§ 192, 193, 213).

(*b*) Les partisans du système mercantile, doivent nécessairement établir la possibilité et l'utilité d'un accroissement continuel de la masse du numéraire, par des importations d'argent. Il ne serait pas facile d'en établir la possibilité par des données statistiques, car rien n'est plus aisé que de faire des envois d'argent en secret, lorsqu'on a quelque intérêt à le faire. On importa dans les *États-Unis* de l'Amérique du nord, ou ceci n'est pas le cas, en 1827-1828 :

En or, argent, barres, lingots et monnaies. . .	7,489,741 doll.
Pendant la même époque, on en exporta. . . .	7,550,439 »

On voit que ces deux sommes sont à-peu-près équivalentes. — Voy. Roeding, l'*Amérique en* 1829, II, 226.

En *France* au contraire on importa en 1830, pour 284 millions en or, argent et platine; en 1831, pour 223 millions; et on n'en exporta respectivement que 59 1/2 millions, et 27 2/3 millions. De sorte qu'on peut admettre que le numéraire de ce pays, s'est accru de 400 millions; il n'est pas croyable que l'usure et les quantités employées dans les arts, aient dépassé 100 millions, pour ces deux années, mais il est vraisemblable que ces sommes, dont l'importation a été en partie provoquée par les emprunts du gouvernement, auront été exportées d'une autre manière. On a cité l'Angleterre, comme exemple d'un pays qui, par sa grande activité industrielle, peut amasser de grandes sommes d'argent, sans renchérir excessivement ses produits ni réduire les exportations. Mais on sait que le numéraire de la Grande-Bretagne, en y comprenant les bancknotes n'est pas fort considérable (§ 266 (*a*)). Son prix peu élevé dans ce pays, provient donc de ce qu'on l'achète à bon marché (§ 270 (*b*)), et l'exportation annuelle qu'on en fait, démontre qu'on n'est pas tenté d'en conserver plus qu'il n'en faut pour la circulation. Voy. les notices de 1814-1824, de Von Gulich, I, 188. — En général, dans tous les grands marchés, le numéraire varie sans cesse, c'est ce que prouvent les exportations qui s'en font chaque fois que le bas prix de l'escompte le permet. Sur l'avantage résultant de l'augmentation du numéraire, voir (§ 273 (*b*) et t. II, § 298 (*a*)). Dans un sens opposé, Kaufmann, *de falsâ A. Smithii circâ bilanciam mercatoriam theoriâ*, 1827, Heidelberg; et les *Recherches* de Smith, t. I et II, passim.

§ 423.

Cette règle a plusieurs exceptions qui méritent notre attention. Il y a des cas, en effet, où l'exportation et l'importation du numéraire ne produit pas un changement dans sa valeur, et où il peut conséquemment servir à payer les marchandises importées.

1° Tout peuple qui n'a pas de mines d'or et d'argent, doit annuellement importer une certaine quantité de métaux précieux,

a. Pour couvrir l'usure et les pertes qui s'en font chez lui (§ 277 bis.) (*a*), et

b. Pour fournir des matières premières à ses orfèvres, ses bijoutiers, etc. Considérés sous ce point de vue les métaux précieux perdent tout-à-fait leur caractère de numéraire (*b*), ce ne sont plus que des matières premières.

2° Toute nation qui n'emploie pas à son usage, tous les produits de ses mines d'or et d'argent, peut en exporter annuellement une partie (n° 7) et doit nécessairement le faire pour les vendre. Dans ce cas encore, l'or et l'argent ne sont pas considérés comme monnaies, mais comme un produit destiné à l'exportation. L'introduction et la multiplication du papier-monnaie produisent le même effet, mais pour peu de temps seulement.

3° Les contrées dont la population, l'industrie et les richesses sont en progrès, ont aussi sans cesse besoin d'une plus grande quantité de numéraire, et peuvent en importer sans devoir nécessairement le réexporter.

4° Un changement insensible dans la quantité des métaux ne produit pas une variation des prix dans les grands états. Il n'y a donc aucune difficulté dans de pareilles circonstances, à balancer une petite différence entre les importations et les exportations, par des envois de numéraire.

(*a*) En supposant que le numéraire d'un pays s'élève à 30 fl. par tête, et la perte à 1/420, l'importation sera pour chaque million d'habitants, de 71,428 fl.

(*b*) Dans les bonnes années, les manufactures de *Genève* seules, employent 9375 marcs d'or, et 5000 marcs d'argent. Voy. Picot, *Statistique de la Suisse*, p. 535. On a récemment évalué l'or et l'argent manufacturés en Suisse, de 10 à 11 millions de francs de France. *Bibliothèque universelle*, août 1832.

§ 424.

Pour N° 3.

Enfin on peut payer les importations avec des exportations de produits. C'est aussi l'usage le plus général, et la manière la plus simple. Il est assez naturel que les exportations soient généralement égales aux importations, et que ces opérations soient déterminées réciproquement l'une par l'autre. Lorsqu'une d'elles augmente ou diminue, elle entraîne ordinairement une variation corrélative dans l'autre; car c'est sur la grandeur des importations que se mesure le revenu d'une partie des entrepreneurs, des capitalistes, et des propriétaires, et leur consommation. Ainsi quand les exportations d'un pays diminuent, elles ont pour résultat naturel de réduire les importations de marchandises qu'il ne produit pas lui-même et qui sont destinées à des consommations de luxe (*a*).

Il est impossible de s'imaginer (et l'expérience le confirme) un pays qui importe sans cesse des produits étrangers et les paie en argent; à moins que ce pays n'ait des mines d'or et d'argent, ou de bien riches colonies pour s'approvisionner de ces métaux. Les grandes importations n'ont rien qui doive

nous alarmer : ne démontrent-elles pas en effet que le peuple chez qui elles se font a des ressources constantes pour payer les nations qui lui font sans cesse des envois? Il est vrai que celui qui achète et fait venir des produits de l'étranger ne s'inquiète pas de la manière dont ils seront payés. Mais de quelque manière que les étrangers soient payés, rien ne doit faire craindre pour la nation qui reçoit des importations. Il est avantageux pour les producteurs et les consommateurs que les marchandises importées soient payées avec des marchandises exportées (§ 413); et on ne fait les paiements avec du numéraire (§ 422) ou des créances (§ 420), que lorsque ce mode de paiement n'offre aucun inconvénient.

(*a*) Les îles Canaries expédient aujourd'hui moins de vins en Angleterre qu'autrefois, et de là provient qu'ils achètent aussi moins de produits des fabriques de France. Voir Coleman. Mac-Gregor, *les îles Canaries*, p. 189-192.

§ 425.

D'après ce que nous venons de dire dans les §§ précédents, on voit qu'il faut considérer l'équilibre entre les exportations et les importations, comme la condition unique et indispensable de la durée, et de l'avenir du commerce d'exportation et d'importation. Cependant il y a plusieurs causes qui peuvent détruire cet équilibre pendant un temps plus ou moins long.

1° Un pays expédie plus de produits dans tel autre qu'il n'en reçoit, lorsqu'il prête à ce dernier, ou lui fait des prestations unilatérales qu'on ne paie pas, ou qu'on ne paie que momentanément en argent (*a*) (§ 418-19). Il n'y a pas de doute, qu'on ne doive considérer comme un signe favorable et un indice de fortune pour une nation, l'excédant de ses exportations (sur ses importations) provenant des emprunts qu'on lui fait (§ 80). Toutefois, ce n'est là, qu'une preuve de l'inégalité des fortunes nationales; la nation emprunteuse améliore sa position avec les capitaux qu'on lui prête, et gagne autant que la nation prêteuse.

2° Les contrées qui produisent beaucoup d'or et d'argent, importent, par ces motifs, plus de marchandises qu'elles n'en exportent, parce qu'elles peuvent payer une partie de leurs importations en lingots (§ 423).

3° Comme les liquidations du commerce ne se terminent pas réciproquement dans l'espace d'une année, et que souvent les produits ne sont remboursés que deux ou plusieurs années après leur exportation, il peut se faire, que lors même que les produits ne se paient réellement qu'avec des produits, l'importation d'une année diffère considérablement de l'exportation.

4° Lorsqu'on évalue les importations et les exportations d'après le prix des lieux d'envoi et de réception, la valeur des importations doit, abstraction

faite de toute autre cause, être plus grande, de tous les frais d'expédition du commerce extérieur, et du profit des négociants (§ 414, n° 1) (*b*).

(*a*) Des prestations de ce genre sont payées entre nations, avec des marchandises; l'Irlande a annuellement plus à payer à l'Angleterre qu'elle n'en reçoit (§ 419 (*a*)). C'est pour ce motif que de 1700-94 l'exportation moyenne de l'Irlande fut de 1,195,810 livres sterling supérieure à ses importations; mais lorsqu'en 1795, les Anglais commencèrent à prêter aux Irlandais, les capitaux dont ces derniers avaient besoin, cette proportion changea. L'Irlande eut de plus fortes dettes à payer, mais elle exporta moins. Ainsi de 1795-99, ses exportations surpassèrent encore ses importations de 466,466 livres sterling, tandis que de 1801-04 ses exportations furent de 1,071,428 livres sterling moins grandes que celles-ci. Voy. JOHN LESLIE FOSTER, *an essay on the principles of commercial exchange and more particularly, of the exchange between Gr. Br. and Irel.* London, 1804.—HUTTNER, *Annales anglaises*, XVII vol. Pendant les dernières guerres entre l'Angleterre et la France, celle-ci exporta de plus en plus, à mesure que ses dépenses pour la guerre augmentaient. Le motif pour lequel la différence entre les exportations et les importations ne semble pas s'élever à la hauteur des dépenses occasionnées par la guerre, se trouve en partie dans l'inexactitude des données officielles, et en partie, dans ce que beaucoup de dépenses occasionnées par la guerre, se faisaient en Angleterre même.

L'excédant des exportations sur les importations, fut terme moyen:

pendant les années de paix de 1784 à 1792,	905,190	livres sterl.	annuellement,
pendant les années de guerre de 1793 à 1801,	4,537,891	»	»
» » » de 1803 à 1815,	9,543,736	»	»

Le commerce avec l'Allemagne, et surtout celui avec la Prusse, donna pour les exportations en 1784-1792 un excédant de 535,723 livres sterling.

» 1793-1801	»	4,537,891	»
» 1802-1815	»	3,581,800	»

Voy. CÉSAR-MOREAU, *Revue du commerce anglais avec tous les états du monde, traduct. allem.* Stuttgard, 1824, 4 folio. En France les importations n'ont jamais été aussi insignifiantes qu'en 1815. De 1815-1820 les exportations ont surpassé les importations de 746 millions, (voy. *Tablettes*, VON GULICH, 1er cah. p. 29); et il faut rapprocher cela de la contribution de guerre de 700 millions, t. III, § 77.

(*b*) Il est vraiment étonnant que les partisans de la balance du commerce aient perdu ceci de vue. Une nation qui exporte pour 10 millions de francs, et importe pour 11 millions, gagne 10 % à cet échange.

§ 426.

Les partisans du système mercantile méconnaissent les lois naturelles du commerce entre les nations; ils s'imaginent qu'il peut continuellement y

avoir une différence considérable entre les importations et les exportations d'une nation (balance du commerce), différence qui se paierait par des envois d'argent; et qu'ainsi une nation peut exporter sans cesse une grande partie de son numéraire, et que d'autres au contraire augmentent le leur. Soutenant qu'il ne faut juger de l'importance et de l'utilité du commerce extérieur, que par les données de la balance, l'excédant des importations sur les exportations est à leurs yeux, un *bénéfice*, qu'ils indiquent sous le nom de balance favorable du commerce; et ils estiment qu'un pays perd toute la différence, indiquée par ces termes, *balance défavorable* (*a*). Mais ce système est battu en brèche de toute part, et par les recherches sur le prix du numéraire dans les différentes contrées (§ 268), et par les démonstrations de l'histoire, laquelle ne cite pas une seule nation qui par suite d'un commerce de ce genre, supposé désavantageux, ait perdu son numéraire et ruiné sa prospérité. N'est-il pas d'ailleurs incroyable, que les lois qui président à l'organisation sociale, ne permettent à chaque peuple d'entrer dans la voie de la prospérité et des richesses, et de s'élever, que sur les ruines des autres.

Il nous reste encore à examiner deux arguments que les partisans du système mercantile employent pour apprécier l'importance de la balance, ce sont :

1° Le cours du change,

2° Et les tarifs des douanes.

(*a*) On rencontre encore ces expressions dans plusieurs ouvrages tout modernes, voy. *le commerce de la France*, Paris, 1824; par le Comte de Vaublanc, p. 58 : « Suivant les états, la France a obtenu en 1820, un *avantage* de 91 millions, mais en 1821, de 10 millions seulement. — On conçoit qu'un commerce presque stationnaire se change ensuite en perte. » — On devrait éviter d'employer de pareilles expressions, car en supposant même que celui qui s'en sert, n'y attache pas un faux sens, elles peuvent du moins donner lieu à des malentendus.

§ 427.

Lors même que le change serait au-dessus ou au-dessous du pair, non pas quant à la valeur nominale des monnaies, mais quant à leur valeur intrinsèque et réelle, il ne pourrait pas servir à faire connaître la balance du commerce. En effet :

1° Il prouverait seulement que les paiements que deux pays ont à se faire ne sont pas les mêmes. Mais rien ne démontrerait pour cela, que ces paiements fussent destinés à couvrir des envois de marchandises (§ 291).

2° Il ne prouverait jamais que pour le commerce de deux nations seulement. Il n'est pas rare à la vérité, qu'une nation envoie du numéraire à une

Digitized by Google

autre, pour liquider ses dettes; mais ses relations avec d'autres nations rétablissent bientôt chez elle l'équilibre entre l'exportation et l'importation du numéraire (§ 422). L'ensemble des expéditions faites par une nation à toutes celles avec lesquelles elle est en relation, comparées à toutes les importations qu'elle en a reçues, constituent seules la balance du commerce, et sont gouvernées par les lois que nous avons expliquées antérieurement. Il faudrait donc, s'il n'y avait en jeu aucune des causes dont nous avons constaté l'influence, (n° 1 ci-dessus), et pas de dettes à payer, comparer en même temps, le cours du change de tous les pays sur celui dont on veut connaître l'état commercial, pour établir sa balance. Mais il n'y a pas toujours de change régulier entre tous les pays, et souvent les envois de marchandises entre des places peu distantes l'une de l'autre, ne font subir aucun changement au change.

(*a*) Smith, tom. III, ch. I, *passim*.

§ 428.

Les données des bureaux de douanes ne méritent pas plus de confiance. Il est surtout important de nous arrêter un moment, sur ce qu'elles ont d'incertain, parce que c'est sur ces données que reposent en général les jugements que l'on porte sur les avantages ou les pertes qui résultent du commerce extérieur, et qu'on se base pour justifier les changements à apporter aux lois de douane (*a*). Les tableaux des exportations et des importations fournis par la direction générale des douanes, de chaque pays, et sur la foi desquels on établit la balance, ne peuvent pas

1° Donner exactement le chiffre des produits importés ou exportés, parce qu'ils ne contiennent pas les importations et les exportations faits à l'inçu de l'autorité. La fraude est inévitable, quand les tarifs sont élevés; or il n'est pas possible de combler les lacunes provenant de ce chef, dans les données du gouvernement. On ne peut pas dire que les importations et les exportations faites en fraude se compensent; car, d'après le système de tous les tarifs, les droits à l'exportation sont d'ordinaire peu élevés, pour les matières premières, qu'il est difficile de frauder à cause de leur volume; tandis qu'ils sont élevés à l'importation sur les produits manufacturés qui ont une grande valeur sous un petit volume. Ainsi, c'est à l'importation, et pour éviter des droits élevés qu'on cherchera à pratiquer la fraude; on peut donc admettre en général, que les données officielles sur les importations restent plus en deçà de la vérité que celles qu'embrassent les exportations (*b*).

(*a*) Peut-être n'a-t-on pas toujours non plus fait ces tableaux avec toute l'exactitude désirable, et a-t-on modifié les chiffres pour leur faire dire ce que l'opinion publique regarde comme l'indice d'une prospérité générale. Ces choses ont pu avoir

lieu dans les meilleures intentions. Un homme d'état, par exemple, connaissant la prospérité réelle de son pays, pouvait-il ne pas regarder comme fautifs, les chiffres qui lui assignaient une balance défavorable. Nous sommes conduits à cette observation par l'examen des balances mêmes de tous les pays, qui sont respectivement favorables à chacun d'eux, ce qui implique pourtant contradiction.

(*b*) Les tableaux de la balance du commerce du *Wurtemberg* annoncent pour 6 ans, une importation de 1850 quintaux de plomb, à raison de 15 fl. le quintal, et 25 quintaux d'étain seulement, à raison de 58 fl.; qui ne conçoit qu'il y a dû y avoir beaucoup d'étain caché parmi le plomb importé? MEMMINGER, *Description*, p. 349. Il y a des pays où l'on se dispense de tenir un état des marchandises qui ne paient aucun droit à l'importation ou à l'exportation. C'est une nouvelle preuve de l'imperfection des tableaux du commerce. Dans le tableau de l'Angleterre, on comprit jusqu'en 1797 les exportations d'or et d'argent, sans y comprendre les importations, parce que les métaux précieux ne paient pas de droits à l'entrée (CÉSAR MOREAU, cité plus haut). Tout récemment, il s'est trouvé que plusieurs pays ne faisaient pas mention de leurs exportations d'or.

§ 429.

Les tableaux du commerce ne permettent pas non plus de connaître les différentes espèces de marchandises importées ou exportées. Il est impossible en effet que les préposés des douanes contrôlent, sans entraver les relations commerciales, les déclarations des marchands, et que les négociants ne déclarent souvent des quantités moins élevées ou moins haut tarifées que celles qu'ils expédient. Quant aux prix des marchandises, ils présentent une nouvelle difficulté très-grave et qu'il est impossible d'éluder. Elle se trouve

a. Dans la source même à laquelle les prix sont empruntés. Quand les négociants déclarent eux-mêmes la valeur de leurs marchandises, on ne doit pas s'attendre à voir leurs déclarations toujours conformes à la vérité, car ils peuvent trop facilement réaliser de grands bénéfices, en faisant de fausses déclarations; aussi, en général, leurs déclarations sont-elles inexactes. Si les gouvernements voulaient admettre un prix fixe, pour les produits importés, cette évaluation pourrait dans un court espace de temps s'écarter sensiblement de la vérité, et d'ailleurs à la longue il serait en général insuffisant pour donner le chiffre de la balance. Cependant sous un autre point de vue, il peut être avantageux de prendre une base invariable pour les prix, parce qu'elle peut facilement faire connaître le montant des marchandises ostensiblement importées ou exportées (*a*); mais si les gouvernements, sans avoir égard aux déclarations des négociants, ne s'en tenaient qu'aux prix courants, ils n'obtiendraient souvent que des résultats trompeurs, vu la difficulté assez grande d'obtenir des renseignements précis.

b. Dans les temps et dans les lieux où on évalue les prix. Il est assez na-

Digitized by Google

turel de prendre les prix de l'intérieur, pour l'estimation des marchandises exportées ou importées, parce qu'ils indiquent les sommes reçues par le producteur indigène, et les dépenses que doit faire le consommateur. Mais lorsqu'on évalue les importations d'après la valeur qu'ont les marchandises sur le marché où on les achète, on obtient un résultat qui indique à la vérité la contre-valeur échangeable qu'il faut bonifier, mais dans lequel ne sont pas compris les frais d'importation. Si donc, on emploie la première de ces méthodes dans un pays, et la seconde dans un autre, on ne peut pas avec les données de la douane faire un bon tableau comparatif de leur commerce (*b*).

(*a*) Les tableaux de la balance du commerce en Angleterre se firent depuis 1696 sur les prix courants de cette époque, qui offrent l'avantage d'indiquer au juste les quantités de marchandises déclarées. Mais ces prix dits officiels (*customhouse-prices*) s'écartèrent insensiblement si fort des prix courants, que dans les dernières guerres, on estimait ceux-ci à 50 °/₀ au-dessus de ceux-là; ce n'est que depuis 1820 seulement que les prix courants ont en général été trouvés inférieurs aux prix des douanes, circonstance qui ne démontre pas tant une grande baisse de tous les prix, que le bon marché des étoffes et fabricats métalliques exportés. En 1821, les prix courants déclarés ne s'élevaient qu'à 87 °/₀ des prix du tarif des douanes; de 1826-28, terme moyen, à 72 °/₀. Depuis 1798 les tableaux des exportations de l'Angleterre contiennent aussi le prix courant des produits tels que les négociants les donnent, mais on ne doute pas cependant qu'ils ne soient réellement plus élevés que les déclarations. Voir LOWE, *The present state of England*, et DE VAUBLANC, p. 14. — Comme les importations de l'Angleterre consistent principalement en matières premières, et les exportations en produits manufacturés, on peut estimer (§ 186) que les déclarations à l'importation, se rapprochent moins encore que celles à l'exportation, des prix courants. Les tableaux qui donnent l'idée la plus juste du commerce extérieur, sont ceux qui contiennent l'énumération des produits importés et exportés, sans indication de prix. Voir FERBERS, *Beitræge*, et VON HOFFMANN, *Beitræge zu nøhere Kenntniss für Gesetzgebung und Verwaltund des Gross. herz Hessen*, p. 150.

(*b*) En 1696, on évaluait en Angleterre les marchandises importées, d'après leur valeur aux lieux où on les avait achetées. C'est ce qui se fait encore en France aujourd'hui, et le gouvernement consulte lui-même les prix courants. Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, on évalue aujourd'hui les importations d'après leur valeur dans ce pays, et les exportations d'après les prix des produits, au lieu où on les expédie.

§ 430.

Quelles que soient les difficultés qu'on rencontre à faire un bon tableau des exportations et des importations, il ne faut pas ralentir de zèle dans ce travail, si l'on veut parvenir à connaitre, approximativement du moins, la

marche des affaires commerciales, et les changements qui surviennent dans l'exportation de telle ou telle marchandise (*a*); avec une grande vigilance et des mesures propres à faire diminuer la fraude (principalement des droits, peu élevés), on peut prévenir les erreurs (*b*). Il importe surtout de connaître l'étendue des exportations, parce qu'elle indique l'import de valeur des produits indigènes fabriqués pour l'étranger, lequel comparé à celui des matières premières importées pour les manufactures de l'intérieur, permet de conclure à la grandeur du revenu national (§ 413 n° 1). Lorsqu'on connaît les exportations, on regrette moins de n'avoir que des renseignements peu précis sur les importations, parce qu'on peut toujours être certain, qu'elles iront jusqu'à concurrence de celles-là. Un accroissement ou une diminution des exportations est ordinairement lié à une extension ou à une diminution momentanée de la production. C'est donc sur ce pied, et non d'après les données de la balance, qu'il faut juger de l'influence des exportations et des importations, sur le bien-être et la prospérité des nations (*c*).

(*a*) En France on établit sous Louis XIV, un bureau de la balance du commerce chargé de recueillir soigneusement les prix courants des marchandises, et de les porter sur les tableaux du commerce. De Vaublanc, p. 77.

(*b*) Il est en tout cas, avantageux de comparer les données des tableaux du commerce à celles qu'on peut se procurer ailleurs, sur les relations commerciales d'un pays, afin d'essayer en quelque sorte les renseignements de ceux-là par les calculs de celles-ci. Voy. Von Malchus, *Statistik*, p. 291. Voici quelques documents sur des importations et des exportations qui sont peu différentes quant à leur valeur :

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	BALANCE.	POUR CENT
	reis.	reis.	reis.	
Portugal, 1806 (Balbi.). . . .	32,544,000	34,569,000	+ 2,025,000	5,6
Bavière, (données du ministère pendant les sessions des chambres 1822 et 1825) 1819 et 1820.	fl. 37,296,821	fl. 36,988,632	— 308,189	0
1819 et 1823 terme moyen. .	34,883,128	35,779,778	+ 896,650	2,5
Wurtemberg, 1811 à 1821 terme moyen (Memminger, Annuaire du Wurtemberg, 1823, 1er cah.)	rth. 16,269,000	rth. 16,552,000	+ 283,000	1,7
Prusse, 1822 et 1823 moyenne.	78,862,000	86,316,000	+ 7,454,000	8,6

Les chiffres qui concernent le *Wurtemberg* ne sont pas bien exacts, car on n'y a pas compris les grains achetés en 1817, par le gouvernement. Nous avons indiqué dans ce tableau la différence des exportations sur les importations par le signe + et les importations par — ; la colonne des pour cent indique le rapport de la différence à la somme la plus élevée des importations ou des exportations. Pendant le siècle dernier, les importations furent dans les *États-Unis* par l'effet des emprunts

fréquents faits par les particuliers, et de l'arrivée d'un grand nombre d'étrangers, beaucoup plus grandes que les exportations ; mais dans ces dernières années, les exportations ont été parfois plus importantes.

	IMPORTATIONS. — Millions de dollars.	EXPORTATIONS. — Millions de dollars.	BALANCE. — Millions de dollars.
1784	18	4	— 14
1790	17 1/4	6	— 11 1/4
Moyenne 1790-1820	48	35	— 13
18 22/23	77 1/2	74 2/3	— 2 5/6
18 23/24	80 1/2	76	— 4 1/2
18 24/25	96 1/3	99 1/2	+ 3 1/6
18 26/27	79 1/2	82 1/3	— 2 5/6
18 27/28	88 1/2	72 1/4	— 16 1/4
18 28/29	72	72	0

Pour la France, il faut déduire la somme des produits transportés par le commerce de transport, de la somme des produits importés ou exportés, et l'on aura :

	1827.	1830.	1831.
I. IMPORTATIONS.	Francs.	Francs.	Francs.
1. Matières premières et matériaux.	276,380,000	489,242,000	229,797,000
2. Matières brutes destinées à la consommation (denrées nourrissantes.	99,595,000		120.245,000
3. Fabricats.	38,163,000		24,145.000
4. Lingots et numéraire. . . .	»	220,947,000	223,429,000
Total. .	414,136,000	710,189.000	597,616,000
II. EXPORTATIONS.			
1. Matières brutes.	158,197,000	452,901,000	118,187,000
2. Fabricats.	348,626,000		337,387,000
3. Métaux précieux.	»	59,597,000	28,628,000
Total. .	506,823,000	512,498,000	484.202.000
III. BALANCE.	+ 92,687,000	— 197,691,000	— 113,414,000

Les notices de 1827 (HERTHA, septembre 1828) ne contiennent pas l'indication des importations et des exportations de numéraire. Voy. § 422 (*b*).

Les données suivantes pour la *Russie*, qui sont officielles, sont d'un grand intérêt. Voy. SCHNITZLER, *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. 154, 162. *Revue encyclopédique*, août 1831, p. 411 :

	1825.	1826.	1827.	1830.
I. IMPORTATIONS.	Millions de roubles.	Millions de roubles.	Millions de roubles.	Millions de roubles.
1. Marchandises.	195	186	208	198
2. Métaux précieux. . . .			13	48
Total. . .	. . . . .	. . . . .	221	246
II. EXPORTATIONS.				
1. Marchandises.	236	181	236	274
2. Métaux précieux. . . .			3	3
Total. . .	. . . . .	. . . . .	239	277
Différence.	+ 41	— 5	+ 18	+ 31

(c) Le développement prompt et extraordinaire qu'a pris le commerce de l'Angleterre, chose connue par des renseignements authentiques, produit un étonnement général, et pourrait faire croire, mais à tort, que l'Angleterre seule a gagné à ce mouvement. Le contraire se démontre facilement par les progrès qu'a faits l'industrie de toutes les régions du continent. Voir de nombreux exemples, dans Dupin, *Système de l'administration britannique*, en 1822, p. 49, et *State of nation*, tableau annuellement fourni par le gouvernement.—César Moreau, cité plus haut. — Moreau de Jonnès, *le Commerce au 19e siècle*, Paris, 1825, II vol.

D'après les prix des tableaux du commerce, les exportations et les importations s'élèvent :

	Époque de	Exportation.	Importation.
De 1697 — 1701	(guerre)	6,449,594 liv. st.	5,569,952 liv. st.
1737 — 1748	(guerre)	9,774,177	7,280,739
1749 — 1755	(paix)	12,220,974	8,211,346
1784 — 1792	(paix)	18,621,942	17,716,752
1793 — 1801	(guerre)	29,843,103	25,171,673
1802	(paix)	41,411,966	31,442,318
1803 — 1805	(guerre)	41,271,943	31,628,207
1816 — 1822	(guerre)	53,136,495	34,921,538
1821 — 1830	(paix)	48,000,000	
1831	(paix)	66,000,000	

On voit par ces chiffres que les causes les plus opposées, la paix comme la guerre contribuent à étendre le commerce. Il s'accrut moins vite et diminua même parfois dans les années 1780-83, 1793-95, 1811-12, 1819-20. Pour plusieurs articles l'exportation a décuplé depuis 1700. Sur les fabricats de coton, § 118. On im-

porta pour les fabriques de l'intérieur, laines de mouton, en moyenne, savoir :

De 1800 — 09,	6,983,000	liv. st.
1810 — 19,	9,291,000	»
1820 — 26,	13,491,000	»

L'exportation de fabricats de laine, fut en moyenne :

De 1819 — 21,	6,012,265	liv. st.
1822 — 24,	6,051,888	»
1825 — 27,	5,488,565	»

Voy. César Moreau, *sur le Commerce et les manufactures de laine en Angleterre,* traduction de l'anglais en allemand, 1829. Berlin, p. 56.

§ 431.

Un pays baigné par la mer, offre les conditions les plus favorables pour faire le commerce extérieur, mais il lui faut beaucoup de navires et des marins habiles, pour le faire lui-même. Les changements qui surviennent dans la marine marchande d'un pays, démontrent, en général, l'état de son commerce extérieur; de même en les comparant au mouvement de la marine marchande des autres pays, ils démontrent l'état du commerce actif et passif de chacun d'eux. Cependant la navigation des peuples qui ont le plus de navires et qui font le plus grand nombre d'expéditions, est en partie consacrée au commerce extérieur de transport (*a*).

(*a*) L'Angleterre évalue la capacité des navires qui lui arrivent pour le commerce extérieur, en tonneaux (20 quint. = un tonneau); ils s'élevaient annuellement, terme moyen, à

Année.	Navires anglais.	Navires étrangers.	Rapport des tonn. angl. aux tonn. étrang.
1784-1792	1,316,594 tonn.	138,864 tonn.	100 : 11 1/2
1794-1801	1,282,098	429,557	33
1803-1815	1,564,826	630,715	40
1816-1822	2,231,423	434,220	19
1822-1825	2,788,944	892,601	31
1826-1827	2,627,717	679,879	25
1828-1831	2,537,243		

Voy. César Moreau, *a Tabl.* — Weber, *Blicke in die Zeit,* 340. De 1824-27, la moyenne, par navire, était de 120 tonneaux et 7 hommes d'équipage. Les frais de construction coûtent en Angleterre, de 17-20 livres sterling, par tonne.

France. Entrés, en 1831, de l'étranger.

3373 navires français, jaugeant 333,216 tonneaux.
3951 navires étrangers » 461,174 »

Prusse.	Navires entrés.	Prussiens.	Last total.	Last pruss.
1828	4195	1855	556,401	167,088
1829	4146	1867	538,628	172,392
1830	4771	2061	565,792	190,046

Ferber. *Beitræge*, p. 275. *k*, *Beitræge*, p. 182. — 1 last = 2 tonnes ou 40 quintaux.

Navires entrés dans les principaux ports de l'Europe.

Londres,	de 1813 à 1815	15,450	Barcelone,	1826	3,844
depuis	1816 plus de	16,000	Gênes,	1826	2,716
Liverpool,	1827 à 28	10,542	Rotterdam,	1826 à 27	1,440
Hambourg,	1827 à 28	1,885	Cadix,	1827	1,343
Amsterdam,	1823	2,106	Dantzig,	1830	1,182
»	1826 à 28	1,293	St-Pétersbourg,	1824 à 28	1,168
Trieste,	1817	7,676	Pillau,	1830	1,033
»	1826,27,32	8,506	Swinemunde,	1830	930
Venise,	1817	2,968	Anvers,	1827	831
Marseille,	1826	4,955	»	1828	955
»	1830 à 31	5,798			

On devrait toujours ajouter à cette indication du nombre des navires, l'indication de leur capacité. *Trieste*, par exemple, n'a reçu pendant les années que nous venons de citer, en moyenne, que 839 grands navires.

III. COMMERCE EXTÉRIEUR DE TRANSPORT.

§ 432.

Ce genre de commerce n'a immédiatement, qu'une médiocre influence sur la production et la consommation des pays qui s'y livrent. Il a pour objet d'échanger les produits des différentes contrées ; cette opération donne un profit net aux négociants, à tous ceux qui assument les soins et les charges du transport, et rembourse en outre, les frais de celui-ci ; elle accroît donc la richesse nationale. Il est vrai que le commerce de transport donne de l'occupation à beaucoup d'individus; que leur consommation donne de l'activité aux manufactures du pays, et qu'on importe au moins une valeur de produits étrangers aussi grande, que celle des profits faits dans ce commerce; mais il ne procure pas les avantages qu'on retire de l'exportation des produits indigènes, et de l'importation de ceux de l'étranger. Il est par conséquent à souhaiter que les capitaux ne se portent vers cette branche de commerce, que lorsque toutes les autres branches ont pris le développement dont elles sont susceptibles. Telle est aussi la marche qu'on observe

ordinairement chez les nations dont l'industrie se développe petit à petit à l'intérieur, de son propre mouvement, indépendamment de l'impulsion des autres nations, et par ses propres forces. Car

1° Le commerce extérieur de transport exige de grands capitaux, parce qu'il n'est lucratif que lorsqu'on l'entreprend sur une grande échelle, et les retours ne se font que lentement.

2° Il est exposé à des interruptions et à des pertes fréquentes, qu'on ne peut en général pas éviter, parce qu'elles résultent des relations internationales des pays étrangers.

Dans les contrées où l'on trouve une application facile pour les capitaux, dans le commerce intérieur, et dans le commerce d'importation et d'exportation, on ne se livre généralement pas au commerce extérieur de transport. Il est donc tout naturel, que dans l'histoire du développement progressif et régulier de l'aisance de chaque nation, il ne se manifeste que le dernier.

(*a*) Smith, III, 243.

§ 433.

Un pays peut être singulièrement favorisé dans son commerce de transport par son heureuse position, notamment lorsqu'il se trouve sur la direction que suivent les marchandises que s'échangent les différents peuples (*Handelszug*) (*a*); ou par de bons ports, et par le voisinage des contrées fort productives et qui se bornent à un commerce passif. Cette dernière circonstance a fréquemment fait du commerce de transport, la principale source de richesses des petits états situés au bord de la mer, ou de grands fleuves navigables, dont le sol n'est pas très-propre à l'agriculture, et qui par leur marine se trouvaient plus particulièrement destinés au commerce, qu'à l'industrie manufacturière (*b*). Un peuple qui a des marins habiles et qui jouit des avantages qu'un commerce étendu procure à ceux qui commencent de nouvelles entreprises, peut pendant longtemps réaliser de grands profits et s'enrichir en peu de temps (*c*). Mais la prospérité qu'on acquiert de la sorte est bientôt troublée, lorsque le commerce prend une autre direction (*d*), ou que les peuples, qui jusque-là, laissaient faire leurs importations, et leurs exportations par des négociants étrangers, commencent à prendre eux-mêmes une part active à leur commerce extérieur (*e*).

(*a*) Ces directions sont souvent les premiers fils du réseau que le commerce étend insensiblement et de plus en plus sur tous les pays civilisés. La demande de produits faite à l'Asie centrale, peut-être même à la Chine et à la mer Noire, fut l'origine de la prospérité de *Bactres* et d'*Oxus*. Les expéditions faites de l'Euphrate vers la Méditerranée furent sans doute l'origine de la prospérité de cette magnifique *Palmyre* lancée sur une *Oasis* au milieu des déserts. *Kiow* dut son opulence au

commerce de l'Asie avec la Russie et la Baltique. — Les expéditions du *Rhin* et du *Danube* enrichirent *Ratisbonne, Vienne, Cologne*, etc. Les villes du Danube servaient d'intermédiaire au commerce de l'Orient avec la Hongrie et l'Italie, auquel Prague et Breslau prirent part aussi dans la suite. — Reynier, *Économie politique des Perses*, p. 224, 237. Fischer, *Histoire du commerce de l'Allemagne*, 1, 226, 244. Hullmann, *das Stœdtewesen*, 1, 157, 337, 345, 352.

(*b*) La *Phénicie, Carthage*, dans l'antiquité; au moyen âge, *Venise, Gênes, Bruges, Pise, Amalfi*, etc. Les villes de la Hanse situées au bord de la mer, la *Hollande*, dans ces derniers temps. Enfin les îles de la Grèce, par exemple, *Hydra*, rocher d'une lieue de surface, a depuis 1770 acquis de grandes richesses, et a une population de 45,000 âmes.

(*c*) Dans le commerce, comme dans toutes les entreprises, les premiers pas sont les plus difficiles. Quand une fois on est parvenu à établir des relations, quand on s'est procuré les moyens de transport, qu'on a appris à connaître les pays étrangers et à prévenir les malheurs, il est facile d'étendre de plus en plus, ses relations.

(*d*) Décadence de *Venise*, d'*Augsbourg*, de *Nuremberg* depuis la découverte du passage du *cap de Bonne-Espérance*.

(*e*) C'est ainsi que les Hollandais achetaient aux Français des soieries, des rubans, du papier, du vin, du sel, des fruits, de l'eau de vie, plusieurs sortes de fabricats, et leur apportaient en échange des épiceries, de l'étain, du plomb, du cuivre, des pelleteries, du lin, du chanvre, des bois de construction, de la poix, du salpêtre, du soufre, des armes, de la potasse, du poisson, etc. Le montant des exportations de la France pour la Hollande, s'élevait en 1656, à 42 millions de florins, et vers le milieu du 18e siècle, les relations de ces pays étaient devenues deux fois aussi importantes qu'elles l'étaient un siècle plus tôt. Voy. Luener, *Histoire du commerce de la Hollande*, d'après Luzac, p. 437-446. Il n'en est plus de même aujourd'hui; la France produit la plus grande partie des choses qu'elle importait autrefois, elle a amélioré sa marine qui lui fournit la plupart des produits qu'elle tire de l'étranger. Cependant les importations que les Hollandais faisaient en France, en 1789, s'élevaient encore à 36 3/4 millions de francs, et la valeur des exportations de la France pour la Hollande était de 43,157,000 francs. — Voy. Chaptal, *Industrie française*, 1, 8, etc.

§ 434.

Le commerce extérieur de transport n'est pas sans influence sur la production du pays qui s'y livre; il contribue même à son extension, en lui ouvrant des débouchés.

Le commerçant ne fait en cela que consulter ses intérêts; car ses opérations sont plus sûres lorsque la production se fait dans le voisinage des lieux qu'il habite; et les produits qu'il importe de l'étranger et dont une partie reste toujours dans le pays, y développe le zèle et la concurrence des producteurs. C'est ainsi qu'à la longue ce commerce peut se changer en commerce d'exportation et d'importation (*a*).

(*a*) Les fabriques de la Hollande se multiplièrent et firent de grands progrès jusqu'en 1648 (Paix de Westphalie). Depuis lors, elles déclinèrent en même temps que le commerce. Les fabriques de drap de ce pays étaient florissantes déjà à une époque fort éloignée ; mais plusieurs autres manufactures, telles que les raffineries de sucre, les fabriques de chapeaux, de porceleine, de tabac, de soieries, les blanchisseries de cire, la taille des diamants, les constructions de navires doivent principalement leur existence au commerce extérieur de transport. En 1789, la Hollande expédiait encore pour 8 1/2 à 10 millions de francs, de produits de son sol en France. — Voy. LUEDER, p. 36, 375. — CHAPTAL, I, 83. — *Venise* avait aussi d'importantes manufactures de soieries, de glaces, d'objets précieux, etc.

CHAPITRE II.

Du Commerce de détail.

§ 435.

Le commerce de détail divise et vend les marchandises par petites quantités (§ 407). On conçoit quelle doit être son importance quand nous disons que sans lui, le commerce en gros perdrait infiniment de son étendue ; en effet les consommateurs feraient nécessairement des achats moins considérables de chaque sorte de produits, s'ils devaient toujours les acheter en grandes quantités. Le détaillant, pour fournir à la demande de ses nombreux chalands, ne doit pas, à beaucoup près, avoir un capital aussi important que celui que ceux-ci auraient en marchandises, s'il n'y avait que des marchands en gros (*a*), et les chalands peuvent lui payer l'intérêt de son capital, son travail, et son profit, tout en y trouvant leur avantage, puisqu'ils ont encore la ressource de pouvoir choisir, pour leurs achats, entre diverses sortes de marchandises. Le commerce de détail favorise donc la consommation et la production. Le marchand en gros, serait troublé dans ses opérations et serait obligé de retirer une partie de ses capitaux, d'entreprises bien plus lucratives, s'il devait lui-même faire le commerce de détail ; ce commerce nous apparaît donc comme un anneau nécessaire dans la chaîne des travaux productifs. Le négociant fait venir les marchandises de l'étranger et les livre aux détaillants, par quantités, dont la division ne lui cause pas trop d'embarras. Les détaillants les trouvent à une distance qui n'est pas assez grande pour qu'elle leur occasionne des dépenses et des difficultés de la nature de celles, que cause le commerce bien autrement productif du marchand en gros ; et elles sont à leur tour assez rapprochées des consommateurs pour que ceux-ci puissent à tout mo-

ment, et sans grande perte de temps, lui acheter des produits en quantités aussi minimes qu'ils les désirent. Parvenu à cette division, le commerce a atteint son véritable but, savoir : de mettre les produits à la portée de tous les consommateurs.

(*a*) Si le marchand en gros ne vendait son drap que par pièces, et si chaque pièce contenait de l'étoffe pour 6 vêtements, 200 consommateurs qui n'usent chacun pour eux et pour leur famille, qu'un vêtement par an, devraient se fournir pour 6 ans, et il y aurait terme moyen toujours 100 pièces en réserve, dont la valeur ne rapporterait aucun intérêt. Le marchand au contraire qui vend son drap à l'aune, peut fournir à 200 consommateurs, en n'achetant annuellement que 33 pièces de drap. Il pourra peut-être même rentrer 2 fois par an, dans la possession de son capital, et ne sera privé ainsi que de l'intérêt du prix de 16 pièces 1/2. Quant aux objets que beaucoup d'individus produisent en petite quantité, les détaillants les achètent en grande quantité. C'est ce que font les regrattiers qui achètent les denrées nourrissantes, et les fripiers qui achètent les objets qui ont déjà servi.

§ 436.

Le commerce de détail ne demande :

1° Qu'un petit capital, lequel, vu que les paiements s'y font à des époques très-rapprochées, et souvent même au comptant, circule rapidement, et rentre même souvent, plusieurs fois, en une année. Le profit semble être dans cette branche de commerce, proportion gardée, très-élevé, mais il ne faut pas perdre de vue que dans le revenu brut du détaillant, le salaire occupe la plus forte part (§ 187 (*b*));

2° Pas autant d'habileté que le commerce en gros, parce qu'ici les spéculations sont plus faciles, les obstacles moins grands, les auxiliaires bien plus simples (*a*).

3° Enfin, il s'y attache moins de risques ; en effet ses entreprises n'ont pas une longue durée : elles sont basées sur la connaissance des lieux, les besoins des acheteurs, et n'absorbent que des sommes minimes pour chaque espèce de produits.

(*a*) Le commerçant ne doit pas connaître les opérations de banque, la tenue des livres, des langues étrangères, et les usages des pays éloignés. La plupart des détaillants vendent dans un lieu fixe; mais il y en a aussi d'ambulants, qui vont aux foires et aux marchés.

TROISIÈME SECTION.

COMMERCE D'EFFETS PUBLICS.

---

§ 437.

Ce commerce consiste à acheter et à revendre des papiers et des effets publics (§ 293), dans l'unique but de réaliser, comme bénéfices, la différence de leur valeur, en différents temps et lieux. Le papier-monnaie ne peut pas devenir l'objet de ce commerce, parce qu'il est toujours en circulation, et que par les fréquentes variations de son cours, chacun est, malgré soi, exposé à faire des profits ou à essuyer des pertes, selon que cet agent de la circulation hausse ou qu'il baisse. Quant aux titres (§ 293 (*b*)), qui rapportent en général des intérêts à ceux qui les possèdent (*verzinslichen Obligationen*) ou un dividende (*Actien*), ils ne passent pas souvent d'une main à une autre, à moins qu'on ne spécule sur leur circulation. Mais ceci ne s'applique pas aux créances des particuliers, lesquelles ne sont achetées que par ceux qui connaissent bien la position des débiteurs; d'ailleurs elles n'offrent pas la possibilité d'un remboursement ou d'une vente avantageuse, au gré du possesseur. Il en est tout différemment des lettres de change qu'on achète sur une place pour les revendre sur une autre, afin de gagner la différence des cours (*arbitrages*); des actions et des obligations des communes, des sociétés, des gouvernements, des actions des grandes compagnies de banque, de mines, d'assurances, de commerce, etc. Ces lettres et obligations offrent aux particuliers un moyen très-facile de tirer parti de leurs épargnes, et comme elles diffèrent, quant aux sommes qu'elles représentent, quant aux termes et au mode de paiement des intérêts, par le mode de transfert, etc., elles sont tour à tour préférées, en raison de ces motifs mêmes, par les capitalistes.

§ 438.

La valeur des actions et des obligations varie, non pas seulement en raison de la demande plus ou moins grande qui s'en fait, mais encore :

1° Parce que souvent, il est douteux si les créanciers pourront ou voudront tenir leurs engagements, c'est-à-dire payer les intérêts ou rembourser le capital. Leur prix (*cours*) hausse ou baisse donc, en raison de cette probabilité plus ou moins grande qu'on a de voir les engagements tenus. Mais de toutes les obligations, ce sont celles de l'État qui sont soumises aux mutations les plus fréquentes de prix, par l'effet de combinaisons politiques in-

térieures ou extérieures qui augmentent ou diminuent la confiance qu'on accorde aux gouvernements et à leurs papiers. Quant aux actions des sociétés, elles ne donnent pas un intérêt fixe et déterminé, car tout dépend du succès de leurs opérations; aussi leur cours doit-il hausser ou baisser dans la même proportion que leurs bénéfices (§ 303 (*a*));

2° Et parce que, quand même cette incertitude n'existerait pas, la supposition qu'il s'offrira des effets plus avantageux, peut avoir une influence défavorable sur le cours de ceux qui sont dans la circulation (*a*).

(*a*) La baisse des effets publics, pendant la guerre, ne résulte pas seulement de l'altération du crédit des gouvernements, mais de l'appréhension qu'ont les acheteurs, de voir s'ouvrir de nouveaux emprunts qui offriront plus d'avantages aux derniers traitants.

§ 439.

Les papiers dont le cours subit les plus grandes variations sont l'objet le plus propre au commerce d'effets publics (*a*), parce qu'ils permettent de faire les plus grands profits, lorsqu'on peut les acheter à bas prix et les revendre à un taux élevé. Il est impossible de savoir quel sera le cours des effets dans un temps plus ou moins éloigné; cependant une appréciation habile des circonstances, une longue expérience, et l'esprit de combinaison conduiront à bien juger de l'avenir. Les chances de profits ne se réduisent pas seulement à la prévision de l'avenir, il y a des moyens aussi d'agir sur le cours, en cherchant à augmenter ou à paralyser la confiance qu'ont les personnes dans tels effets publics (*b*). L'unique avantage que ce commerce offre à l'économie nationale, consiste dans un placement facile pour les épargnes. La certitude de pouvoir placer à intérêt, pour un temps aussi long que l'on veut, les plus petites valeurs, et de pouvoir à chaque moment trouver un acheteur, est un grand encouragement à faire des économies (§ 293 (*b*) *in fine*). Quant aux gouvernements, ils y trouvent cet avantage, qu'ils peuvent à l'aide des effets publics, faire facilement des emprunts.

(*a*) Les obligations de France, d'Angleterre, de Russie et surtout celles d'Espagne et des nouveaux états de l'Amérique du Sud, sont bien plus variables que celles de Bavière, de Belgique, de Prusse, et des petits états de l'Allemagne.

(*b*) Par exemple, un négociant veut-il se procurer des effets publics pour une certaine valeur, il tâche de faire baisser le cours, en vendant réellement, ou en simulant de vendre pour ses besoins, une petite quantité de papiers de l'espèce de ceux qu'il désire acheter, ou en répandant des nouvelles pour faire adopter une opinion qui favorise ses projets. C'est là, la source de tant de faux bruits, répétés chaque jour par les journaux. Les vendeurs et les acheteurs (bears und bulls, *haussiers* et *baissiers*) entrent en lice avec mille ruses.

§ 440.

L'expérience nous apprend que beaucoup de personnes font le commerce d'effets publics, lorsque les capitaux se placent difficilement dans le commerce proprement dit et les manufactures (*a*). Les motifs qui font préférer les effets publics, sont :

1° Que des exemples de grands bénéfices réalisés dans ces sortes de spéculations se présentent sans cesse aux yeux de tout le monde ; tandis que ceux non moins nombreux de grandes pertes, et de ruines éclatantes qu'on y a essuyées ne sont pas assez pris en considération ;

2° Qu'à l'espoir d'un bénéfice, se joint, dans ces affaires, l'attrait de l'incertitude et du doute, et la vive attente qu'offrent les jeux de basard ;

3° Qu'en achetant des effets publics, on n'a pas comme dans d'autres spéculations, des dépenses accessoires, tels que ceux de constructions de bâtiments, de transport, mutations, de douane, etc., et que l'on peut faire avec un même capital, des opérations bien plus étendues. Les opérations se limitent au gré des parties, à telle époque qu'elles veulent (*marchés à terme*), et à l'échéance, l'acheteur peut, en payant la différence, obtenir un nouveau délai dans l'espoir de voir le cours lui être plus favorable ;

4° Qu'on peut spéculer dans les fonds, sans que les livraisons s'effectuent jamais : en effet les spéculations en fonds publics ne se multiplient d'une manière si étonnante, que parce qu'on n'a pas besoin d'avoir le capital que nécessitent les paiements qu'elles font supposer, et qu'ainsi chacun peut acheter des effets pourvu qu'on lui accorde assez de confiance pour le paiement de la différence ; ce changement qui fait perdre aux opérations sur les effets publics, le caractère d'opérations commerciales, et qui les métamorphose en paris et jeux, s'appelle agiotage, jeu de bourse (*Differenzengeschæft, Jobbery*). Voici à quoi tout se réduit dans ces opérations : on stipule comme dans un achat réel, qu'on livrera des effets publics, à tel cours, à telle époque ; à l'échéance, on ne livre pas les pièces qui ont fait l'objet de l'opération, mais on compare le taux du jour au taux convenu dans la stipulation, pour voir qui de l'acheteur ou de ses substituants, a gagné ; le perdant paie au gagnant la différence du cours (*b*). Cette manière de terminer peut être dans l'intention des deux contractants dès le commencement, mais ils peuvent aussi en convenir à l'échéance, pour éviter la livraison des pièces (*c*).

(*a*) Les plus fréquentes opérations de ce genre, sont :

1° Le marché au comptant (*Tagskaufgegen baare Bezahlung*),

2° Le marché à terme :

a. Le marché simple et ses différentes espèces (*agiotage*) ;

b. Les marchés à prime ; ce sont ceux où l'on convient qu'en payant une prime déterminée on pourra se désister de l'opération ;

c. La vente à réméré (*Buckkauf, prolongation*), lorsqu'on vend des effets à tel cours, et qu'on stipule qu'en déans un temps donné, on pourra les racheter à un taux plus élevé. La différence des cours s'appelle *report*. A Paris, où ce genre d'affaires est très-connu, on a l'habitude de coter les reports comme les autres cours, par exemple, au 25 janvier 1831, fin du mois, 5 centimes ou 3 °/₀ rentes, à 4 semaines 15 — 17 1/3 °/₀.

Voy. PINTO, *Traité de la circulation*, p. 289. — *The system of Stockjobbing explained, by a practical Jobber*. Londres 1816. — *Minerve*, septembre 1816. — COFFINIÈRES, *de la Bourse et des spéculations sur les effets publics*. Paris, 1824, traduit en allemand, par SCHMALTZ. Berlin, 1824. — Plusieurs ouvrages sur cette matière sont cités par MITTERMAYER, *Grundsætze des Privatrechts*, II, § 189. — Examiné dans l'*Hermès*, XIII, 234-49. — BENNER, *der Verkehr met Staatspapieren, im In-und Auslande*, 2ᵉ édition. Gœttingue, 1830. — VON GOENNER, *Von Staatsschulden, deren Tilgungsanstalten und vom Handel mit Staatspapieren*, I. Munchen, 1826. — NEBENIUS, *der œffentliche Credit*, I, 557. — BLEIBTREU, *Lehrbuch des Handelswissenschaft*, p. 307.

(*b*) Supposons que A vende à C, 600 pièces métalliques (obligations d'Autriche à 5 °/₀ d'intérêt en argent), pour 95, à livrer dans six semaines. Si dans six semaines, le cours du jour est de 97 (c'est-à-dire 97 fl. pour une obligation de 100 fl.), l'acheteur aura gagné 2 fl. sur chaque pièce, et A lui payera cette différence, en lui remettant 1200 fl.; si le cours n'était qu'à 92, le vendeur A aurait gagné 1800 fl. qui lui seraient payés par C.

(*c*) Voy. BENNER, p. 114, 1ʳᵉ édition. Cet auteur disait qu'en général les reports ne sont qu'exceptionnels, et que les contractants ont généralement la volonté de faire des livraisons réelles. Mais voyez ce qu'il dit, 2ᵉ édition, p. 417. — L'expérience journalière nous apprend que dans la plupart des marchés, les contractants n'ont en vue, dès le commencement, que le paiement de la différence. Le nombre et l'import de ces marchés est d'ailleurs tellement grand, qu'il serait physiquement impossible de liquider une moitié seulement de ces affaires, s'il fallait faire la livraison des pièces. D'après des renseignements tout récents, les courtiers font à Paris, pour 12,000 millions de francs d'affaires, en papiers publics. Il faut y ajouter les opérations dans lesquelles il n'intervient qu'un courtier, celles qui sont liquidées en argent, de sorte que cette somme peut être évaluée au double, et par jour, à 80 millions de francs. En 1830, on ne fit de transfert de rentes, que pour 1760 millions de francs, par conséquent pour 1/13 de la valeur de toutes les opérations. — *Revue encyclopédique*, octobre 1831, p. 60. — PINTO disait déjà : « Excepté ceux qui « reçoivent et qui transportent réellement les fonds, le reste qui compose la foule « des actionistes et des joueurs, n'achète et ne vend que ce qu'on appelle en terme « d'art, *du vent*; et les opérations se réduisent à des espèces de gageures, » p. 305. — La plupart de ces engagements ne sont réellement destinés qu'à se résoudre sans livraison réelle de rentes. VINCENS, *Législation commerciale*, I, 623. — TAILLANDIER, *Rapport de la commission de la chambre des députés*, 26 janvier 1823. Cette espèce de jeu date de deux siècles environ. En 1634-37, on faisait en Hollande

un commerce si actif de tulipes qu'elles étaient cotées, et leur cours monta si haut, qu'on vit donner pour le *Semper Augustus*, jusqu'à 4,600 fl., une voiture et deux chevaux. Toutefois, on fit aussi à cette époque beaucoup de ventes qui ne se réalisèrent pas. C'est à la grande passion des Hollandais pour les fleurs, qu'il faut attribuer la vraie cause de ces prix élevés. — Voy. BECKMAN, *Supplém. à l'histoire des inventions*, I, 288. — Pendant le système de LAW (§ 314), on fit des spéculations non moins exagérées; cependant ce n'étaient pas des opérations d'agiotage (*paris, gageures, Differenzengeschæfte*), ce qui n'était d'ailleurs pas nécessaire, vu l'immense quantité d'actions offertes. Les plus grands exemples d'agiotage ont été donnés par la Hollande, dans les spéculations sur les actions de la compagnie hollandaise des Indes; c'est de là, que vient le nom de *jeu d'actions*. Plus récemment ces opérations n'y ont plus eu pour objet que les effets publics, dont le cours subit de grandes variations dans la période de guerre de 1793-1815, et produisit des crises dans la plupart des États.

§ 441.

Lorsque le commerce d'effets publics prend une extension aussi grande que nous l'avons vu dans les temps modernes, il ne peut manquer de produire sur l'économie nationale des effets fâcheux, et qui ne sont pas balancés par les avantages qu'il procure (*a*); en effet :

1° Il absorbe d'immenses capitaux auxquels il ne fait rien produire. Les gains qu'il dispense aux uns, sont d'ordinaire des pertes pour d'autres. Il n'y a qu'un seul cas, où des spéculateurs peuvent gagner sans que d'autres perdent, c'est lorsqu'une espèce de papiers (d'effets publics) monte toujours; mais ceci n'arrive que rarement, ou même jamais, car les intrigues des spéculateurs eux-mêmes, en font souvent baisser le cours (§ 439) (*b*). Le revenu national gagnerait infiniment, si les capitaux placés dans les fonds publics, étaient engagés dans le commerce ou les manufactures.

2° Il absorbe une foule d'individus généralement instruits et pleins d'activité, et les livre à des opérations qui ne sont d'aucune utilité pour la production nationale, tandis qu'ils pourraient rendre d'immenses services dans l'industrie et dans les emplois. Le désir immodéré de s'enrichir promptement et par une seule opération, détruit d'ailleurs ce zèle, et cette modeste persévérance qui seule fonde les entreprises utiles et durables.

3° Ajoutons enfin, qu'il n'est pas rare que les spéculateurs, pour gagner, emploient des moyens malhonnêtes; que le commerce des effets en précipite beaucoup dans les voies honteuses, et a souvent épargné l'improbité, uniquement parce qu'elle a été lucrative.

(*a*) On a prétendu que le commerce d'effets publics est utile, parce qu'il fait monter leur cours. Mais cette opinion n'est pas fondée; les opérations ordinaires des spéculateurs loin de former le cours des effets publics n'y influent que faible-

ment; car le cours résulte de l'opinion qu'on se forme de la situation de chaque état. — Plusieurs écrivains modernes ont perdu de vue la véritable question, en voulant établir la légalité de ces opérations, et démontrer l'arbitraire des mesures que proposaient les gouvernements pour y mettre un frein; ils ont même cherché à nier l'influence funeste de ces opérations sur la richesse nationale. Mais la science de l'économie nous fournit assez de moyens pour combattre ces auteurs.

(*b*) On nous objectera peut-être que ce commerce n'absorbe pas à proprement parler des capitaux, en faisant passer des obligations de l'État d'une main dans une autre, puisqu'à chaque cession les vendeurs rentrent en possession de leurs capitaux. Mais il est à remarquer :

1° Que ceux qui spéculent sur les fonds publics ont, indépendamment des effets de leur propre pays, une quantité plus ou moins grande d'effets publics des pays étrangers, qu'ils n'acheteraient probablement pas, si l'agiotage ne les y engageait;

2° Que la plupart de ceux qui s'occupent du commerce d'effets publics, font plus d'achats nominaux qu'ils ne peuvent payer réellement (§ 440 (*c*)) et qu'ainsi ils doivent toujours pouvoir disposer d'une quantité plus ou moins grande de valeurs accumulées;

3° Qu'en général les habitués de la bourse, pris en masse, tiennent en réserve des valeurs métalliques qu'ils ne peuvent pas employer productivement à leur gré, et qui par conséquent ne produisent rien.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

PRÉFACE. I

INTRODUCTION.

I. De la nature de l'économie politique et de ses parties. 1

II. Des rapports de l'économie politique avec d'autres sciences. . . . 12

III. Histoire de l'économie politique. 17

LIVRE PREMIER.

NATURE DE LA RICHESSE NATIONALE.

PREMIÈRE DIVISION.

Des éléments de la richesse nationale. 39

DEUXIÈME DIVISION.

Évaluation de la richesse nationale. 46

TROISIÈME DIVISION.

Des changements qui s'opèrent dans la fortune nationale. 59

QUATRIÈME DIVISION.

Des différentes positions de l'économie nationale. 63

LIVRE SECOND.

DE LA FORMATION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

Conditions générales de la production des biens matériels. 69

DEUXIÈME DIVISION.

Action productive des forces de la nature. 72

TROISIÈME DIVISION.

Le travail considéré comme agent de la production. 80

PREMIÈRE SECTION.

Des différentes espèces de travail. 81

DEUXIÈME SECTION.

Des conditions d'une grande production du travail. 90

QUATRIÈME DIVISION.

De l'action productive des bien-fonds. 102

Digitized by Google

Pages.

CINQUIÈME DIVISION.

Le capital. 104

PREMIÈRE SECTION.

De la nature et des différentes espèces de capitaux. 105

DEUXIÈME SECTION.

De la formation du capital. 112

SIXIÈME DIVISION.

Concours des agents de la production. 114

SEPTIÈME DIVISION.

Des bénéfices de ceux qui se livrent à la production. 116

LIVRE TROISIÈME.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

Considérations générales sur la distribution des biens. 119

DEUXIÈME DIVISION.

Du prix. 122

PREMIÈRE SECTION.

Des causes qui déterminent le taux des prix. . . . . *Ib.*

DEUXIÈME SECTION.

Mesure du prix. 139

TROISIÈME SECTION.

Variations des prix. 153

TROISIÈME DIVISION.

Des différentes espèces de revenus. 159

PREMIÈRE SECTION.

Du salaire. . . . . *Ib.*

CHAPITRE PREMIER.

Quelles sont les causes qui déterminent le taux des salaires. . . . . *Ib.*

CHAPITRE II.

Du taux des salaires à différentes époques, dans plusieurs pays. 171

DEUXIÈME SECTION.

De la rente de la terre ou du fermage. 179

TROISIÈME SECTION.

De l'intérêt ou de la rente du capital. 197

QUATRIÈME SECTION.

Du profit des entrepreneurs. 207

CINQUIÈME SECTION.

Du revenu national en général. 214

Pages

QUATRIÈME DIVISION.

De la circulation des biens. 222

PREMIÈRE SECTION.

Considérations générales sur la circulation des biens. . . . . *Ib.*

DEUXIÈME SECTION.

De l'argent. 225

TROISIÈME SECTION.

Du crédit. 241

CHAPITRE PREMIER.

Effets du crédit en général. . . . . *Ib.*

CHAPITRE II.

De l'action du crédit sur la circulation du numéraire. 247

I. Banques de dépôt. . . . . *Ib.*

II. Des mandats et des lettres de change. 251

III. Des décomptes (compensations) et virements de parties. 256

IV. Papier-monnaie. 258

A. En général. . . . . *Ib.*

B. Des banknotes en particulier. 267

SUPPLÉMENT.

Notions sur l'histoire et l'organisation des banques de circulation. . . . 272

LIVRE QUATRIÈME.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

PREMIÈRE DIVISION.

De la consommation en général. 287

DEUXIÈME DIVISION.

Rapport de la consommation à la production. 293

LIVRE CINQUIÈME.

DES TRAVAUX PRODUCTIFS.

INTRODUCTION. 307

PREMIÈRE DIVISION.

Des différentes branches de l'agriculture. 309

PREMIÈRE SECTION.

De l'exploitation des mines. . . . . *Ib.*

DEUXIÈME SECTION.

De la chasse et de la pêche. 316

TROISIÈME SECTION.

De l'agriculture. 318

CHAPITRE PREMIER.

De l'agriculture en général. . . . . *Ib.*

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE II.

De quelques-unes des branches de l'Agriculture en particulier. 339

DEUXIÈME DIVISION.

Considérations sur l'industrie manufacturière. 358

TROISIÈME DIVISION.

Du commerce en général. 372

PREMIÈRE SECTION.

Revue des différentes branches du commerce. . . . . *Ib.*

DEUXIÈME SECTION.

Du commerce de marchandises. 375

CHAPITRE PREMIER.

Du commerce en gros. . . . . *Ib.*

I. Du commerce intérieur . . . . . *Ib.*

II. Rapport du commerce d'exportation au commerce d'importation. . . 377

A. Considérations générales sur le commerce d'exportation et d'importation. . . . . *Ib.*

B. Rapports de l'exportation à l'importation. 382

III. Commerce extérieur de transport. 399

CHAPITRE II.

Du commerce de détail. 402

TROISIÈME SECTION.

Commerce d'effets publics. 404

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

22849

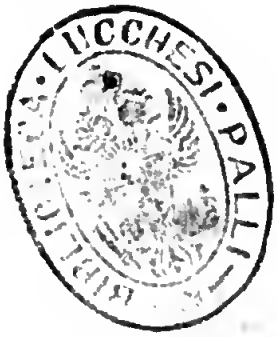

Digitized by Google

Digitized by Google
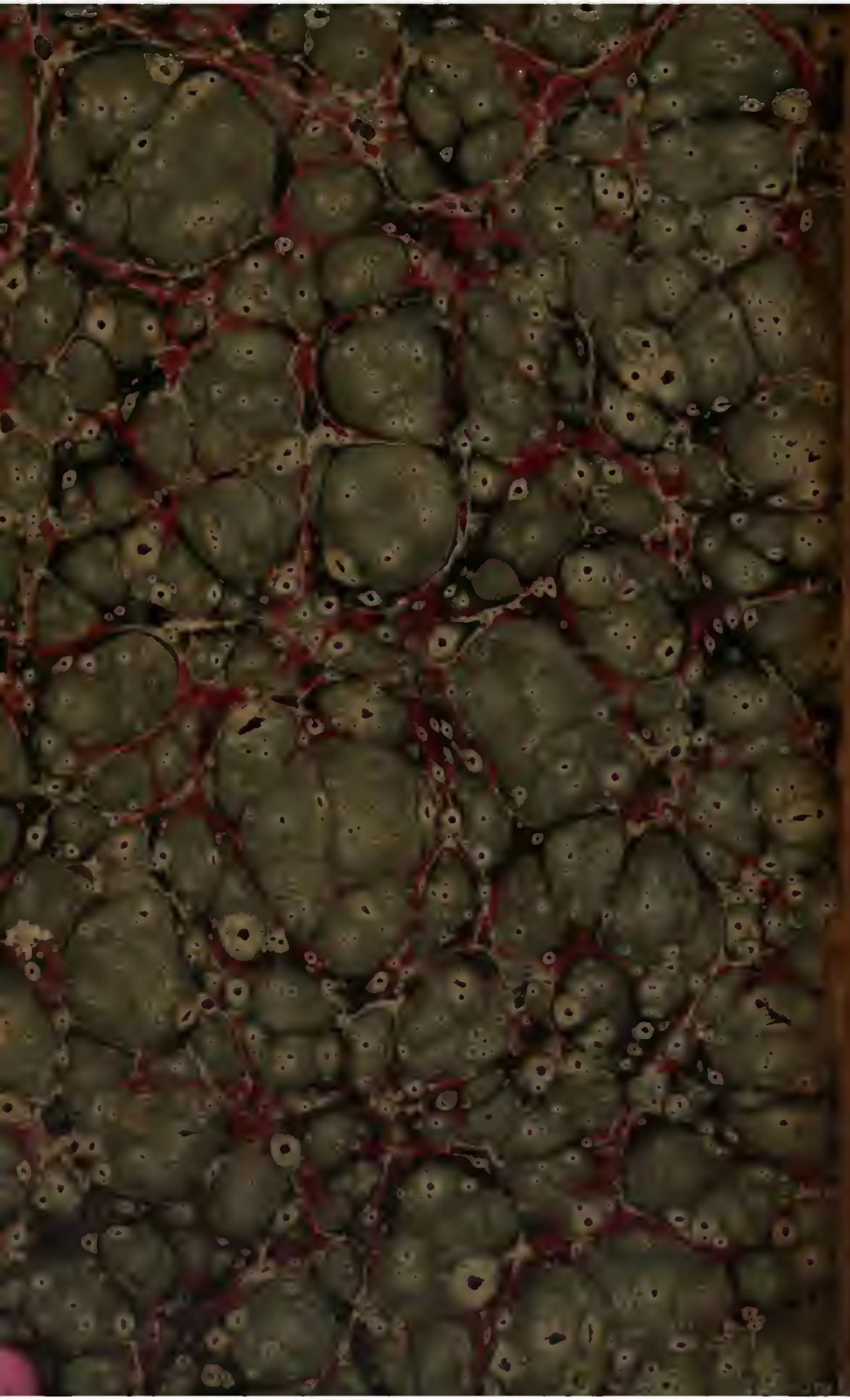
Digitized by Google